HAL
open science

L'URBAIN, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE Essai d'analyse – Revue Urbanisme - 1964-2000

Fanny Raffaud

▶ **To cite this version:**

Fanny Raffaud. L'URBAIN, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE Essai d'analyse – Revue Urbanisme - 1964-2000. Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2003. Français. NNT : . tel-00006512

HAL Id: tel-00006512

https://theses.hal.science/tel-00006512

Submitted on 19 Jul 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE l'ADOUR
UFR DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Ecole Doctorale des Sciences Humaines et Sociales
Décembre 2003

THESE

Pour l'obtention du grade de Docteur en Géographie et Aménagement

Présentée par

Fanny RAFFAUD

L'URBAIN, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE

Essai d'analyse – Revue Urbanisme

1964-2000

Membres du Jury :

- M. BERDOULAY Vincent :	**Professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour**
- Mme. CLAUDE Viviane :	**Professeur, Institut d'Urbanisme de Lyon, Lyon II**
- M. SOUBEYRAN Olivier :	**Directeur de Thèse, Professeur, Institut Joseph Fourier, Grenoble I**
- M. WIEL Marc :	**Consultant, Agence d'Urbanisme de Brest.**

LA VILLE ET POURTANT

La ville est pourtant
Ce qui compte le plus,
Qui doit compter le plus

Parce que rien
N'est plus nous même que ça.

Quand elle change, c'est nous
Qui la faisons changer.

Elle est notre ouvrage,
Quand même

Apprends-toi
Dans la ville.

Eugène GUILLEVIC (1907-1997)

A ma famille et mes amis,
A madame ROMERO*, pour sa gentillesse et sa disponibilité*
à Messieurs ARSENE, BOURLIER *et* FOURNEAU *ainsi qu'à l'ensemble de mes professeurs de géographie*

REMERCIEMENTS

Un remerciement à toutes les personnes que j'ai rencontrées ou avec lesquelles j'ai eu des contacts au cours de ce doctorat et qui m'ont permis d'avancer dans mon travail, notamment :

- AMPE Francis, DATAR
- Association 4D
- BARRAQUE Bernard, LATTS
- Bibliothèque de l'institut d'urbanisme de Créteil
- CAZALIS, Architecte DPLG, Bayonne
- CLAUDE Viviane, LATTS
- EMELIANOF Cyria, 4D
- FAVREAU, PACT-ARIM Bayonne
- GRANGE Jérôme, Agence d'urbanisme du Pays Basque
- LOUVET Nicolas, LATTS
- PAQUOT Thierry, *Urbanisme*
- RAFFAUD Gérard, ville d'ANGLET
- SOUBEYRAN Olivier, mon directeur de thèse
- VOGEL Reine, école d'architecture de Versailles
- WIEL Marc, Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest

Merci aussi à

- ADOLPHE Luc, professeur IFU
- DAMERY Claude, architecte
- DELFANTE Charles, architecte-urbaniste
- GRAS Pierre, journaliste

Pour leurs précieuses informations.

AVANT PROPOS

Notre étude se fonde sur une analyse d'articles de la revue *Urbanisme* qui ont été recensés pour la période 1965-2000. Le recensement effectué, malgré toutes les précautions prises, ne peut être exhaustif (étant donné que des choix dans la sélection des articles ont du être effectués) . Cependant nous avons tenté de rester le plus fidèle possible aux messages que la revue souhaite diffuser. La difficulté aura été de se positionner entre ce qu'a été la réalité et la façon dont la revue l'a retranscrite.

Bien qu'il se base sur la revue *Urbanisme* ce travail ne s'y limite pas et l'étude a été enrichie par l'analyse d'articles issus d'autres revues d'urbanisme, telles que *le Génie urbain, la Gazette des communes, Diagonal, Metropolis, Les Annales de la recherche urbaine ou le Moniteur*. Ces articles ont été complétés par la lecture d'ouvrages. Nous voudrions signaler que la revue *Urbanisme* constitue un corpus de texte particulièrement intéressant et très vaste et que cette recherche est selon nous inachevée, tant de pistes auraient pu être exploitées et tant de choix ayant du être effectués. Néanmoins ce travail n'étant qu'une thèse d'Etat il a fallu « abréger » et cela a été loin d'être facile. Nous tenons à signaler que lors de l'analyse des articles nous avons tenu à citer de nombreux auteurs afin d'être le plus fidèles possible et de ne pas trahir les idées diffusées, malgré l'attention qui a pu y être porté nous tenons à nous excuser auprès des auteurs au cas où nos propos ne refléteraient pas leur prise de position.

[1] Paul CLAVAL. *Histoire de la géographie*. PUF : Paris. P. 106.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UN TERME UNIFICATEUR D'ELEMENTS PRESENTS DANS LA PENSEE ET LA PRATIQUE URBAINES AVANT 1987

Chapitre 1 : Mise en évidence de la présence « d'éléments de durabilité », 1964-1981
Chapitre 2 : Quelle situation, quel discours, 1982-1991
Chapitre 3 : Développement durable et termes associés, 1992-2000

Conclusion de la première partie : La notion de développement durable, une formulation synthétique et consensuelle de préoccupations antérieures à 1987

PARTIE 2 : L'URBANISTE : AFFIRMATION ET LEGITIMATION D'UN PROFESSIONNEL DE LA VILLE

Chapitre 1 : L'urbaniste au cœur du débat, 1964-1981
Chapitre 2 : L'urbaniste et la décentralisation, 1982-1991
Chapitre 3 : La clarification de la profession, 1992-2000

Conclusion de la seconde partie : La situation en 2000

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES : Observe-t-on une massification du discours du développement durable

INTRODUCTION

L'époque contemporaine est marquée par la présence dans de nombreux et différents discours tant scientifiques, que politiques ou commerciaux du terme de « développement durable ». Il se diffuse au sein des différentes disciplines et domaines de notre société. Il s'est principalement vulgarisé par le continuel et fort essor des préoccupations relatives à l'environnement (qui sont récurrentes depuis la remise en cause du développement et la constatation des atteintes portées à l'environnement à partir des années 1970) et par le biais de l'implication de plus en plus importante des citoyens dans la recherche de son opérationnalité.

En matière d'aménagement comme d'urbanisme le développement durable est introduit notamment par l'affirmation du trinôme « environnement/concertation/décision»[1]. Ce dernier devient une dimension incontournable de l'action, bien que sa définition reste parfois (souvent) imprécise et ambiguë.

Qu'entent-on réellement par développement durable et ce plus exactement lorsque ce terme est associé à ceux d'urbanisme ou d'aménagement ?

Aujourd'hui, 10 ans après la conférence de Rio qui a promu la notion et a fait des recommandations dans le but d'en faire un instrument pour l'action (par le biais de l'action 21 notamment), tant la réflexion que l'action en milieu urbain s'orientent vers la recherche de la « ville durable » ou plus exactement vers la mise en œuvre de formes et de fonctionnements urbains qui soient « moins insoutenables ».

Ce travail de recherche s'interroge sur le croisement de l'urbanisme et du développement durable. Il est question de chercher à comprendre la manière avec laquelle la notion est reçue et quelles sont les conséquences de son introduction dans la réflexion et la maîtrise sur le milieu urbain. Dès à présent nous pouvons émettre les hypothèses de départ que l'urbanisme est en perpétuelle quête de légitimation, qu'il est à la recherche d'une identité et qu'il voit se surimposer à ses interrogations une problématique nouvelle, la durabilité, ou plutôt la soutenabilité. Cette situation serait-elle alors une source de déstabilisation supplémentaire ou au contraire s'agirait-il d'une opportunité de légitimation pour un professionnel au positionnement parfois difficile ?

Il est également important de signaler que ce travail est né d'une frustration personnelle. Tant de fois nous entendons parler de développement durable, sans trop bien savoir ce dont il s'agit. Tant de fois le terme est utilisé pour justifier des actions qui au final n'ont plus rien à voir avec le développement durable ! Le développement durable est si souvent *ce terme flou, ce fourre tout où l'on glisse du tout et du rien*… Ma propre expérience, d'abord en tant que fille d'urbanisme puis par la suite en tant que collaboratrice à la DATAR m'a permis de constater cette prolifération du terme et m'a amenée à m'interroger plus encore sur l'intérêt et la crédibilité du développement durable. Pourquoi le terme est-il à ce point galvaudé ? Pourquoi un tel dérapage ? Apporte-t-il réellement une valeur ajoutée ? Mon expérience actuelle de chargée d'opérations en bureau d'études de voirie m'a également apporté de nouveaux éléments de réflexion : on peut faire du développement durable sans que ce terme ne soit mentionné de manière tout aussi efficace voire plus efficace. Je pense notamment aux procédures de SOSED qui concernent le tri des déchets et des démolitions

[1] Appels d'offre successifs lancés par le ministère de l'environnement en 1998.

issues des chantiers, procédure qui a tendance à se généraliser et qui d'ici quelques années sera incontournable.

En ce qui concerne la prolifération du terme de développement durable et sa massification dans le discours, un recensement de l'emploi du terme a été effectué afin d'en faire une évaluation. On pourra d'ailleurs se référer à cette étude en annexes.

Ainsi lors de ce travail il est question de chercher les corrélations existantes entre les interrogations relatives à l'urbanisme et celles relatives à la soutenabilité. Le but est de mettre en évidence les interférences qui peuvent exister entre ces deux domaines. Il est question de mettre en parallèle la formulation d'un contenu « disciplinaire » (cette introduction lorsqu'elle abordera les notions principales, montrera que l'urbanisme ne peut se laisser enfermer dans le vocable de « discipline »). Il s'agit également de s'intéresser à l'affirmation d'un professionnel avec l'apparition et la diffusion d'une notion porteuse d'un changement annoncé (dans le sens où la durabilité est revendiquée la plupart du temps comme une nouvelle donnée, comme une nouvelle façon de percevoir le monde, les rapports entre la nature et la société).

Si le développement durable, est une notion formulée, vulgarisée à la fin des années 1980 dans le rapport *Notre avenir à tous*[1], et diffusée sur la scène internationale à partir de 1992, ne serait-elle pas en fait le dernier avatar d'une sémantique internationale qui prend forme à la fin des années 1960 (1968, première conférence intergouvernementale organisée par l'UNESCO à propos de « l'utilisation et la conservation de la biosphère », 1971 réunion entre économistes du Nord et du Sud à Founex…) et dans les années 1970 sous le terme d'éco-développement ? Autrement dit, il apparaît dès le départ que le contenu de ce terme ne soit pas vraiment une nouveauté. Quant est-il pour celui de la ville durable, ou plus exactement pour l'application de ce qualificatif à l'espace urbain ? Certains des éléments de soutenabilité ne sont-ils pas présents alors que la l'urbanisme est lui-même en cours de définition et de légitimation ?

[1] COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT. *Notre avenir à tous*. Montréal : Editions du Fleuve, mai 1988. 458p.

1. Formulation de la problématique et hypothèses

Comment le développement durable est-il venu interférer dans la formulation et dans la définition de l'urbanisme ? Constitue-t-il une réelle nouveauté pour les métiers de l'aménagement et de la ville ? Apporte-t-il un réel changement dans la réflexion sur la ville ou s'inscrit-il dans la continuité ? En prenant en compte cette série d'interrogations, la problématique retenue peut être formulée ainsi :

L'introduction de la durabilité dans l'urbanisme constitue-t-elle pour l'urbanisme (et plus largement pour la réflexion sur la ville) une nouveauté, dans ce cas dans quelle mesure peut-elle apparaître déstabilisante pour le professionnel de la ville ou, au contraire pouvons-nous mettre en évidence la présence dans la réflexion et la pratique urbaines des décennies précédentes des éléments s'y rapportant ? Comment la problématique durable est-elle venue se surimposer à la recherche des définitions de « l'art de la ville » et à la quête de reconnaissance du professionnel ?

Les hypothèses de travail suivantes peuvent alors être retenues :

1. Face à la constatation de la massification du discours sur la durabilité, la notion de développement durable ajoute-t-elle une certaine valeur ajoutée ? Ou finalement n'est-elle qu'une redite de propos anciens ?

2. Parallèlement à la montée des thématiques relatives à la durabilité nous assistons à la mise en forme de l'urbanisme, à l'affirmation et à la légitimation d'un professionnel, l'urbaniste.

3. Le nouveau contexte de la durabilité a priori déstabilisant pour les urbanistes peut être l'opportunité d'une nouvelle forme de légitimité du professionnel en affirmant son rôle de médiateur et en mettant en avant l'importance de son positionnement à l'articulation des sphères de la praxis et de la théorie. On assiste à une reconfiguration du triptyque auparavant signalé : environnement / concertation / décision.

AFFIRMATION DE L'URBANISME ET EMERGENCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MILIEU AMBIANT
CONTEXTE
(3 états)

* contexte économique et social = état de la société à un moment t
* contexte scientifique et technique = état des connaissances et des pratiques à t
* contexte idéologique et philosophique = état des représentations à t

NOTION, PARADIGME
DEVELOPPEMENT DURABLE

* émergence
* diffusion

SAVOIR
URBANISME

* définition
* affirmation
* légitimation

Tableau 1 : formulation des hypothèses de travail

CONTEXTE / EMERGENCE D'UN SAVOIR ET DE PRATIQUES (l'urbanisme) / DEFINITION D'UNE NOTION (le développement durable) / OPERATIONNALITE (élaboration personnelle)

MILIEU AMBIANT

CONTEXTES

* économique et social : état de la société
* scientifique et technique : état des connaissances
  main mise de l'homme sur son environnement
* idéologique et philosophique : état des représentations au monde

SAVOIR : URBANISME

Théorie — **Praxis**

définition
affirmation
légitimation et reconnaissance
définition d'une profession et d'un statut

DEVELOPPEMENT DURABLE

* émergence d'une notion (sphère scientifique)
* enrichissement des définitions et extension du champ d'analyse
* diffusion de la notion
* appropipriation locale et vulgarisation

OPERATIONNALITE

* application de la notion
* confrontation au terrain et au local
* évaluation de la portée de la notion, pertinence
* reformulation de la notion et redéfinition

XVIII ème	Progrès scientifique et technique	CONTEXTE
	Industrialisation	
	Organisation sociale complexe	
	Urbanisation	
	dégradation des conditions de vie, désordre	
XIX ème	Recherche de solutions au désordre	AFFIRMATION DISCIPLINAIRE UTOPIE
	Utopie comme outil pour formuler une société meilleure	
	Ville idéale	
XX ème	Recherche d'applications des principes de la ville idéalisée	
1960'	Décalage utpie/réalité	
1970'	Recherche de solutions alternatives à l'utopie	
1980'	Formulation d'un système et mise en relation des problèmes	CONCEPTUALISATION
	Mondialisation des thématiques et recherche de solutions	
1987	Formulation conceptuelle du développement durable	
	Appropriation locale de la notion	OPERATIONNALITE
1990'	Recherche de son opérationnalité, actions	
XXI ème	Evaluation de la notion	

2. Définition temporelle de l'étude et trajectoire

Afin de mener à bien cette recherche, le terrain d'investigation et la source principale retenus sont des articles de la revue *Urbanisme* recensés sur la période 1964/2000.

Cette étude débute dans les années 1960 (avec parfois quelques éclairages antérieurs). Cette décennie correspond à la fin d'une époque durant laquelle les grandes réalisations d'aménagement et la planification territoriale urbaine sont importantes. Il s'agit de voir en fait si à partir d'une période de construction urbaine importante il existe des critiques de cette forme de développement.

L'étude commence principalement en 1964, c'est-à-dire au lendemain de la création de la DATAR et en plein débat qui conduira à la loi d'orientation foncière de 1967. La création de la DATAR bien qu'elle n'est habituellement associée à la prise en compte de l'environnement peut au contraire être perçue comme une étape importante dans la prise en compte des préoccupations environnementales en matière d'aménagement puisque dès ses débuts, la délégation est interpellée à la fois par l'environnement et par des questions sociales.

Ainsi, elle joue un rôle moteur dans la loi sur l'eau en lançant les *Livres Blancs des agences de bassin*. Elle travaille sur les parcs naturels régionaux dès 1965. Elle contribue à la naissance d'une politique environnementale en France et à la création du ministère de l'environnement. Elle mène des travaux prospectifs et intègre le long terme. La « problématique sociétale était au cœur du pain quotidien de la DATAR. »[1]

A l'intérieur de la période 1964-2000, une grille chronologique a été élaborée. Il s'agit de mettre en place des références permettant de construire une trajectoire et d'établir des points intermédiaires. La difficulté réside dans l'obtention d'une série objective, d'une grille admissible pouvant être justifiée. Il est question de mettre en place et en perspective les chronologies du développement durable et de l'urbanisme. Il ressort, comme le montrera l'étude que le développement durable est parfois là où on ne s'y attend pas.

[1] S. ANTOINE. *Les leçons de l'expérience historique* in *DATAR, Environnement et aménagement du territoire*, J.P. GAUDEMAR, dir. Paris : La Documentation Française, 1996. 213p.

Ainsi les dates clefs retenues autour desquelles se construit l'argumentation sont :

1963 : Création de la DATAR
1967 : Loi d'Orientation Foncière
1968 : Evènements de mai 68
1971 : sommet européen de Paris, création du ministère de l'environnement
1972 :Stockholm Sommet des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement.
1979 : Reconnaissance de la profession d'urbaniste par le gouvernement français
1983 : Décentralisation
1987 : Rapport Brundtland, développement durable
1991 : loi d'orientation pour la ville
1992 : Sommet de la terre sur l'environnement et le développement Rio
1994 : charte des villes européennes pour la durabilité, Aalborg
1995 : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
1996 : Conférence d'Istanbul
1997 : Rio+5
1999 : Loi d'aménagement et de développement durable du territoire
1999 : Loi relative à l'intercommunalité
2000 : loi solidarité et renouvellement urbain

De ces différentes dates (qui seront complétées lors de notre étude), et ayant choisi de travailler selon une méthodologie chronologique, nous avons établi le découpage suivant :

- 1963/1971 : « les années aménagement »
- 1971/1979 : « les années environnement »
- 1980/1987 : « les années développement décentralisation »
- 1988/2000 : « les années développement durable »

Pour chaque période, nous avons d'abord identifié des textes de la revue *Urbanisme* soit traitant du développement durable (après 1987) soit comportant des éléments pouvant s'y rattacher (avant 1987 mais aussi après), tels que l'environnement, la participation ou le souci des générations futures. Ensuite, en respectant cette même grille chronologique, nous nous sommes attachés au dépouillement de ceux relatifs à la définition de l'objet d'étude et des missions de l'urbaniste, ainsi qu'à sa reconnaissance et à sa formation. Les articles de la revue ont été ainsi le point de départ et le fil directeur de la recherche. Cette dernière s'est ensuite poursuivie en direction d'articles d'autres revues, d'ouvrages et de textes de loi.

Le choix d'utiliser la revue comme terrain d'investigation afin de constituer un corpus de textes de référence, se justifie par le fait que cette dernière, apparue en 1932, cherche à promouvoir l'urbanisme. Elle témoigne des réflexions et des débats qui l'animent à une période donnée tout en privilégiant un point de vue pluridisciplinaire (l'urbanisme étant lui même une synthèse de savoir issus de différentes disciplines). Ce positionnement permet de retranscrire les préoccupations contemporaines de l'ensemble de la société.

3. Quelques considérations sur La revue *Urbanisme*

Ayant choisi la revue *Urbanisme* comme terrain d'investigation, il nous apparaît nécessaire dés à présent de resituer cette revue, de la présenter et ainsi de mettre en évidence l'intérêt de son étude.

La revue *Urbanisme* est issue du *Maître d'œuvre* créé en 1926 dans le sillon du *Bulletin*. Le *Maître d'œuvre* est la publication de l'Amicale de l'Ecole Spéciale d'Architecture. On retrouve à l'origine de la revue l'indifférenciation originelle puis le lien étroit entre architecture et urbanisme. Cette proximité est rappelée dans les années 1990. En effet, la revue renoue alors avec cette tradition en prenant pour nom *Urbanismes et Architecture*. Le passage de l'architecture à l'urbanisme s'effectue dans le cas de la revue par l'intérêt porté par le *Maître d'œuvre* aux questions d'urbanisme et notamment aux thématiques relatives à la « tradition salubriste ». En 1928, le terme d'urbanisme apparaît comme intitulé avec l'entrée de personnages préoccupés de questions urbaines comme AGACHE ou PROST.
Le nouveau titre de la revue exprime aussi, comme le montre la lecture de sa présentation dans son 1er numéro de 1932, « son désir d'être, avant tout, un signe de ralliement, un drapeau. » face à la constatation que de plus en plus de sociétés et d'administrations s'occupent d'urbanisme en cherchant à « faire pénétrer dans le grand public les idées d'aménagement rationnel des villes ». Cette idée de diffusion des idées, comme le mettra en évidence cette étude, est présente jusqu'à l'époque actuelle. Il est question de savoir comment informer le public, comment le sensibiliser à son environnement immédiat, la ville, puis comment organiser sa participation. Cette thématique de la participation se retrouve tout au long de notre étude, la revue d'ailleurs elle même inscrit sa première parution dans la recherche d'une participation des citadins à la construction de leur cité. Autrement dit si la participation est un thème dont on entend largement parler de nous jours, il n'est pas une nouveauté et elle est une récurrente au sein de l'urbanisme dont la trace se retrouve dans la revue. Ainsi, dès 1932 on peut lire[1] :

> « Nous voudrions que l'urbanisme du profane sollicite et facilite l'essor de l'urbanisme bureaucratique et de l'urbanisme technique vers leurs applications essentielles. Une large diffusion des idées et des études, une abondante illustration des exemples dans une revue uniquement consacrée à la vie des cités, à ses besoins, à ses souffrances, à ses croissances ou à ses maladies, à ses tares, associerait l'individu à la collectivité urbaine dont il entend trop souvent bénéficier sans la servir, créerait peut-être une atmosphère qui rendrait au législateur et à l'administrateur la tâche plus facile, pour suivre la voie où, coûte que coûte, il lui faudra bien un jour s'engager. »

La parution *d'Urbanisme* en 1932 se place également dans un contexte de diffusion des expériences coloniales en matière d'aménagement. Elles sont d'ailleurs perçues de façon très positives puisqu'il est alors question de « mieux connaître les expériences heureuses des peuples neufs, coloniaux et à en tirer un enseignement pour la Métropole ». L'expérience coloniale est décrite par des termes d'échanges puisque il s'agit aussi de faire part aux colonies des expériences passées.

La revue *Urbanisme*, dès son origine, se revendique comme un espace de rencontre, de débats, d'échanges d'idées et d'expériences par la constitution d'une documentation sur l'urbanisme tant

[1] Louis LACROIX. *Urbanisme : considérations générales en matière d'introduction* in *Urbanisme n*°1, 1932. Pp. 3-5.

français qu'étranger. Cet espace est destiné aux professionnels mais aussi à tous puisqu'un des objectifs est de « convertir » à « l'esprit d'urbanisme » le plus grand nombre de Français possible.

PROST et ROYER, à la tête de la revue, lui assurent le soutien et la participation de différentes organisations. Deux institutions et cinq sociétés sont à l'origine de la publication de la revue :

- ✓ L'institut d'Histoire, de Géographie et d'Economies Urbaines de la Ville de Paris dirigé par Marcel Poète,
- ✓ Le Musée Social,
- ✓ L'Union des villes et Communes de France,
- ✓ La Société Française des Urbanistes fondée en 1911
- ✓ La Société des Diplômés de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris,
- ✓ L'association française pour l'amélioration de l'habitation,
- ✓ L'Institut International de l'Urbanisme Colonial.

Lors de sa première parution la revue signale la participation au Comité de Patronage de « hautes personnalités, universellement connues et respectées », telles que le maréchal LYAUTEY, Georges RISLER, alors président du Musée Social ou Henri PROST. Les « personnalités les plus représentatives de l'urbanisme » pour la plupart membres de la SFU participent autour de PROST à l'aventure de la revue (AGACHE, HEBRARD, GARNIER, JAUSSELY, LAVEDAN, POETE,…) Néanmoins la revue souligne que ces personnalités ne sont pas seulement des architectes mais qu'il s'agit d'une rencontre de professionnels d'horizons et de spécialités différents. L'urbanisme y est alors d'ores et déjà affirmé comme un objet transdisciplinaire, à la croisée de nombreuses disciplines. Par rapport notamment à cette affirmation transdisciplinaire, la revue se positionne en opposition avec le mouvement moderne qui se développe par les CIAM autour des architectes. D'ailleurs les partisans de ce mouvement ne participent pas à la rédaction de la revue, qui réticente aux CIAM, cherche tout autant qu'eux une modernisation de la pensée et de la société. Ainsi pour la revue « l'aménagement de la cité » suppose un vaste concours de techniques, de connaissances, de disciplines et de spécialités diverses afin de se «pencher sur la cité vivante »[1] Par cette dernière affirmation les partisans de la revue se distingue du mouvement des CIAM : d'abord l'aménagement et l'urbanisme n'est pas l'apanage d'un seul corps de métier (alors que les CIAM sont un regroupement d'architectes) et ensuite la ville est conçue avant tout comme un être vivant où chaque action s'inscrit à l'articulation du passé et de l'avenir.

La revue *Urbanisme* a joué un rôle indéniable dans l'institutionnalisation de l'urbanisme par le fait que les membres de son comité de rédaction étaient des acteurs sociaux de l'urbanisme en France pendant le régime de Vichy et aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale comme le montre Gilles MASSARDIER. Il met en effet en évidence la filiation des agents des services de l'urbanisme de Vichy et les connexions entre la revue *Urbanisme,* avec les services d'urbanisme d'après guerre. Ainsi par exemple, Jean ROYER est un ancien chargé de mission au CRI (Commissariat pour la reconstruction Immobilière)[2].

Travailler sur la revue *Urbanisme* suppose de garder à l'esprit que l'étude se porte sur une certaine façon de percevoir l'espace urbain et de concevoir la ville. Les propos tenus sont orientés et teintés, c'est une certaine idée de la ville qui est défendue[3]. Cette situation contribue a créer ce que

---

[1] Louis LACROIX. *Urbanisme : Considérations générales en matière d'introduction* in *Urbanisme* n°1, 1932, pp. 3-5.

[2] MASSARDIER Gilles. Expertise et aménagement du territoire : l'Etat savant. Paris : Editions de l'Harmattan, 1996. pp. 109-111.

[3] « Dans les supports promotionnels de l'urbanisme, on retrouve toujours les mêmes architectes « hérétiques » qui

nous pouvons appeler un *effet de fermeture*. Cette dimension est particulièrement intéressante mais néanmoins, la revue *Urbanisme* contribue à l'affirmation et à l'autonomisation de l'urbanisme.

De plus tout au long de ce travail, la difficulté résulte de l'entremise de trois niveaux d'analyse :

- ✓ l'évolution de l'urbanisme
- ✓ la manière dont la revue perçoit cette évolution et la retranscrit
- ✓ la façon dont nous nous positionnons entre ces deux états de faits.

La revue marque dès ses débuts une sensibilité à la nature. Elle lui consacre des articles et même des rubriques. Nous pouvons noter une évolution dans la manière dont la nature est traitée et abordée : du jardin, de l'espace vert comme élément cloisonné, partie de la ville, elle devient l'environnement comme composante transversale de l'aménagement urbain. La sensibilité au paysage au fil des années devient une sensibilité écologique et il est à noter que suivant les intervenants, la place accordée à la nature et la façon de la traiter varient. Ainsi si ce travail cherche à mettre en évidence les permanences et les mutations tant dans la profession et dans la définition de son contenu que dans la prise en compte des éléments de durabilité. Il est également important de mettre en évidence que le contexte et les concepts employés évoluent eux aussi : la définition de la participation en 1960 n'est pas celle de 2002, de même pour ce qui concerne l'espace vert et la « Nature ».

Ainsi en reprenant la table analytique pour 1932-1971, la présence d'articles traitant de l'environnement peut être relevée. Il apparaît aussi que la revue consacre de très nombreux articles aux urbanistes et à leur formation. Ainsi la table analytique de 1932-1971 répertorie 151 articles traitant directement du sujet et classés sous l'intitulé « formation des urbanistes ». L'intitulé « information de l'opinion publique » comporte quant à lui 96 articles traitant de l'urbanisme et de sa définition dans un souci de diffusion des connaissances vers un public élargi. Dans la table analytique de 1950-1975 réalisée suivant un classement différent, on dénombre 225 articles (sans les biblio flash) répertoriés dans la rubrique « formation des urbanistes ». Bien que ces deux tables ne soient pas réalisées avec les mêmes rubriques nous relevons la place importante accordée aux questions de la définition et de la formation des urbanistes. Ces deux séries de questions sont les préoccupations majeures et essentielles qui animent le débat sur l'urbanisme depuis sa formalisation au début du 20ème siècle.

Bien qu'elle ait dès ses origines une forte sensibilité à la nature et qu'elle se positionne dans un mouvement d'idées plutôt culturalistes, les années 1950 marquent un épisode de rupture.

Ainsi, de la fin 1955 aux années 1962-63, la revue s'inscrit dans la lignée du ministère de l'équipement et développe une série de réflexions sur les grands ensembles qui y occupent alors une place importante. Ils y sont présentés comme des « unités de voisinage » selon les critères de la Grille Dupont (tableaux de référence de surfaces et de ratios issus de la synthèse de nombreux travaux) et non cependant comme des logements en série.

La revue consacre une série de numéros aux grands ensembles. Cet intérêt pour le grand ensemble reflète en fait les caractéristiques de l'époque et la revue prend alors « la forme d'une chaire » où viennent s'exprimer le ministre de la construction, Pierre SUDREAU, son conseiller technique, Gérard DUPONT et Jean ROYER alors directeur de la revue. L'objectif est alors

---

se citent mutuellement dans leurs ouvrages et leurs articles en reproduisant plans et maquettes des réalisations des uns et des autres. En ce sens, la revue Urbanisme est un exemple : les urbanistes « les plus autorisés » y citent « les urbanistes les plus autorisés » in V. CLAUDE ; PY SAUNIER. L'urbanisme au début du siècle de la réforme urbaine à la compétence technique. P. 21.

« d'apporter aux fonctionnaires, aux administrateurs de collectivités locales et aux maîtres d'ouvrage, des renseignements sur l'équipement et la gestion des grands ensembles sous forme d'un mémento d'usage pratique » (introduction Pierre SUDREAU, Urbanisme n°62-63). Avec la grille Dupont, Urbanisme cherche à palier le déficit d'équipements des grands ensembles et à améliorer la vie des quartiers[1].

Néanmoins après cette décennie consacrée aux grands ensembles, la revue retrouve un contenu plus « culturaliste » dans la lignée de ses fondateurs. C'est après cette période de rupture, dans un contexte de naissance et d'affirmation de la critique du rationalisme et du fonctionnalisme et aussi dans un début de remise en cause du développement en général que débute notre étude.

Urbanisme s'est proposée comme une « instance médiatrice » et a dessiné des « perspectives pour dépasser l'obsédant débat de la formation d'origine de l'urbanisme »[2]. Elle se présente comme un espace de diffusion et de vulgarisation des débats qui animent la réflexion sur la ville et l'urbain, et permet aux urbanistes d'affirmer leur existence et de faire reconnaître leur rôle et l'importance de leurs missions.
Bien que le choix d'étudier les antériorités du développement durable et la formulation de l'urbanisme par l'analyse d'une revue soit critiquable, il nous semble qu'elle est aussi un avantage dans le sens où la revue traduit l'état d'esprit d'un contexte, d'une époque, à laquelle nous n'appartenons plus et donc pour laquelle il est difficile de porter un regard critique. La conclusion de notre DEA s'achevait sur l'importance de prendre en compte le contexte dans lequel sont énoncés et parfois appliqués des principes d'urbanisme, ainsi que les objectifs alors recherchés. Il s'agit de se baser sur l'analyse du système d'idées et de la démarche mis en œuvre pour la formulation de principes ou d'idées. Les revues peuvent être considérées « comme le baromètre de la science de l'urbain »3 et encore « chacune de nos publications a son histoire, car elles servent essentiellement à nous définir nous-mêmes »4

Au long des années que nous nous proposons d'étudier, les grandes interrogations de la société se retrouvent au sein de la revue. Au travers de la revue nous pouvons nous faire une idée, d'une part de l'état de l'urbanisme, mais aussi du contexte dans le quel la réflexion urbaine se développe. Un regard sur les titres donnés aux différents numéros peuvent nous le confirmer (la nature, les universités, les loisirs…). Urbanisme n'est pas seulement une revue sur l'urbanisme et l'architecture, elle est aussi et surtout une revue sur la société urbaine.

4. A propos des notions abordées

Afin de mener à bien cette recherche, il apparaît nécessaire d'apporter dès à présent quelques précisions sur les termes qui sont à la base de ce travail, d'autant plus qu'ont pu être relevées, au cours de cette étude, des définitions différentes suivant les personnes rencontrées et suivant les époques traitées.

Il s'agit de présenter les notions d'urbanisme, d'urbaniste, de développement, et de soutenabilité ou durabilité. La recherche permettra d'approfondir et de venir enrichir ces premières tentatives

---

[1] LECOCQ G. D'EUDEVILLE E. *Urbanisme* in *Urbanisme* dossier « le grand ensemble, histoire et devenir », n°322, 2002. Pp. 71-72.

[2] Hélène VACHER. *La naissance d'urbanisme ou « l'art du stratège » in Urbanisme* n°306, 1999.

[3] V. CLAUDE ; PY SAUNIER. *L'urbanisme au début du siècle de la réforme urbaine à la compétence technique.* P. 16.

[4] G. BARDET cité par V. CLAUDE ; PY SAUNIER. *L'urbanisme au début du siècle de la réforme urbaine à la compétence technique.* P. 16.

de définition. Il ne s'agit pas de définitions définitives. En effet, les situation étant évolutives, la contextualisation des notions devient une nécessité. De plus, le foisonnement des termes, l'évolution des techniques et des maîtrises et l'avancée en matière de légitimité du professionnel renforce ce besoin.

4.1 Urbanisme

Reprenons la revue *Urbanisme* lors de sa création en 1932[1].

Ainsi l'urbanisme a avant tout pour domaine un « champ d'études quasi illimité ». Il est une

> « science qui touche à la vie humaine collective ; cette science participe de toute la complexité des sciences biologiques et sociologiques. Rien de ce qui touche à la vie de l'homme en société ne lui est étranger. L'urbanisme est aussi un art par où se traduisent en formules d'application particulières les lois ou les règles établies(…). Le savant et l'artiste peuvent se recommander de l'urbanisme. (…). L'urbanisme réunit deux pôles antithétiques de l'activité humaine. »

Aménager la cité a pour objectif suprême le « mieux-être de tous », la constitution d'un « cadre optimum de la vie sociale ». Ainsi pour la revue en 1932, l'urbanisme est à la fois une science et un art dont l'objectif est de répondre et d'anticiper une demande sociale. Cette définition de l'urbanisme, dans sa dimension sociale, artistique et scientifique, se retrouve chez de nombreux professionnels et penseurs de la ville comme le montrent une série de définitions relevées dans *323 citations sur l'urbanisme* (collaboration de J. GOHIER et P. VETTER) de Robert AUZELLE[2].

JOYANT dans traité d'urbanisme

> « art extrêmement complexe, qui est en quelque sorte le point de convergence d'arts ou de sciences très divers : l'architecture, l'art de l'hygiéniste, celui de l'ingénieur urbain, l'économie politique et sociale…. » (p. 17)

T. ADAMS

> « l'urbanisme est à la fois art, science et politique, dont l'objet est de créer le milieu nécessaire à produire et à développer les valeurs humaines » (p. 123)

POETE

> « cette science vise avant tout le fond de la société » (p. 139)

Section Française de l'Union Internationale des Architectes

> « l'urbanisme est l'art de prévoir et de réaliser le milieu favorable à la naissance et au développement des sociétés humaines et au plein épanouissement de leurs valeurs sociales et spirituelles. »

M.F ROUGE

> Organiser l'espace : « c'est chercher et s'efforcer de réaliser, la meilleure adaptation réciproque possible de l'espace et de la société. » (p. 181)

G. HARDY

> « L'urbanisme (…) c'est essentiellement un problème psychologique, fondé sur une double

[1] Louis LACROIX. *Urbanisme : considérations générales en matière d'introduction* in *Urbanisme* n°1, 1932. Pp. 3-5.

[2] Robert AUZELLE (collaboration de J. GOHIER et P. VETTER). *323 citations sur l'urbanisme* de Paris : éditeurs Vincent, Fréal et Cie, 1964. 864p.

> donnée : les habitudes d'une âme collective, les directions nouvelles qu'on se propose de lui imprimer ». (p. 27)

Après avoir cité la contribution de différentes personnes à la définition de l'urbanisme, AUZELLE conclue que l'urbanisme met en évidence le malaise social auquel il tente d'apporter des réponses. L'urbanisme a principalement deux raisons d'être : l'accroissement démographique et la concentration urbaine. L'urbanisme est perçu réellement comme un remède à administrer à une société malade[1] comme l'est la société occidentale décrite par A. HUXLEY dans *retour au meilleur des mondes (cité p. 26)* :

> « notre société occidentale contemporaine, malgré ses progrès matériels, intellectuels et sociaux, devient rapidement moins propre à assurer la santé mentale, et tend à saper, dans chaque individu, la sécurité intérieure, le bonheur, la raison, la faculté d'aimer ; elle tend à faire de lui un automate qui par son échec sur le plan humain, par des maladies mentales toujours plus fréquentes et un désespoir qui se dissimule sous une frénésie de travail et de prétendus plaisirs. »

Il devient possible de saisir plus précisément et de mieux comprendre encore ce qu'est l'urbanisme et qu'elle est sa proximité intrinsèque le développement durable, en lisant la définition de la mission de l'urbaniste donnée par G. de VILLELE dans *La démographie au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (cité p. 68) :*

> « la tâche quotidienne de l'urbaniste semble consister à adapter d'une façon continue et sans heurt, le cadre d'une cité ou d'une région aux besoins toujours mouvants des générations qui y vivent et s'y succèderont. Plus que de créer ou de détruire, son rôle est de prévoir les transformations nécessaires au libre épanouissement d'une collectivité vivante et d'en faciliter la réalisation dans le temps en fonction de sa durée et de son avenir probable. Une telle tâche suppose une connaissance exacte et nuancée de l'influence réciproque de l'homme sur le milieu et de l'environnement sur l'homme, du cadre et des populations qui, au cours de l'histoire, l'ont modelé à leur visage ou en ont suivi les contraintes. Plus que du cadre seul ou de la population seule, c'est l'étude historique de l'interdépendance locale de ces deux facteurs qui donnera à l'urbaniste le sens des affinités à respecter et des entraves à supprimer pour que son action tendue vers l'avenir s'harmonise avec le passé et le présent. »

Autrement dit, il apparaît au travers de ces différentes définitions que l'urbanisme soit avant tout une science sociale. Elle traite des hommes, se soucie de leur bien être et de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il s'agit de donner un contenant à quelque chose qui existe déjà et par ce contenant de chercher le plein épanouissement de l'âme collective, c'est à dire de l'urbanité. La ville est alors la matérialisation spatiale d'un être social, la marque des multiples interactions sociales. L'urbanisme est donc à la fois la science et l'art qui concourent au plein épanouissement de l'être collectif.
Admettre que l'urbanisme est à la fois une science et un art, ne permet pas de la qualifier de « discipline ». En effet le contenu de l'urbanisme est si vaste et varié qu'il ne peut se laisser enfermer dans la notion de discipline.

L'urbanisme est une synthèse N. ROGERS

> « le processus d'urbanisme ne peut avoir un sens s'il n'englobe pas toutes les disciplines dont il se compose en les amenant à une synthèse, mais celle-ci étant d'ordre artistique il est difficile d'établir a priori des limites positives ou négatives aux actions ; la seule règle générale est la nécessité de plans régulateurs et la subordination

[1] Remarquons d'ailleurs que la vision des modernes et des partisans de Le Corbusier est la même.

> des différentes opérations aux tracés fixés par ceux-ci. La question vitale de l'urbanisme aujourd'hui c'est la « souplesse évolutive des plans ». (p. 105)

De même BARDET parle de « tâche décomposée en échelons », « d'organisation polyphonique »

L'urbanisme se dédouble de l'architecture quand la question sociale interfère, l'utopie urbaine consiste en la volonté de remodeler la société par l'urbanisme. L'urbanisme se définit progressivement suivant les différents contextes qu'il traverse, aussi son contenu ne peut être arrêté et défini une fois pour toute. S'il est à la fois science et art, l'urbanisme ne peut pas être considéré comme une discipline par le fait même qu'il soit une synthèse, il est le point de convergence et de confrontation de différentes disciplines et divers savoirs. Il est transdisciplinaire et c'est cette qualité qui lui confère à la fois toute sa richesse et son ambiguïté.

Comment devant la multiplicité de ses facettes définir l'urbanisme et plus encore les missions de l'urbaniste ? L'urbanisme n'est pas paysagisme, géographie, sociologie, ou architecture, il est tout à la fois.

Si la naissance de l'urbanisme est datée du début du 20ème siècle, cette science a un long passé d'art urbain derrière elle. L'urbanisme naît-il peut être quant est adjointe et reconnue une dimension scientifique à sa dimension artistique ? L'art urbain ne devient-il pas alors l'urbanisme ? Bien avant les années 1900 l'urbanisme n'a-t-il pas existé ? N'est-il pas pensable de répondre par l'affirmative à cette interrogation en observant les plans des villes antiques ?

L'urbanisme en tant qu'organisation de l'espace urbain a vu le jour avec la sédentarisation des hommes. Art de concevoir les villes, art d'organiser la vie en société dans l'espace, n'est-ce pas cela l'urbanisme, si l'on sous entend derrière le mot « art », une qualité d'organisation, d'agencement, une perception spatiale qui permette l'articulation optimale des implantations humaines afin de faciliter au mieux les relations sociales ? « Art urbain », ce terme ne serait-il pas mieux approprié de ce fait que le terme d'urbanisme. En effet, par le mot « art » on entend la recherche d'un idéal, d'un absolu, n'est-ce pas cela à quoi doit penser les concepteurs des villes, les producteurs d'espaces ? Cet absolu de la meilleure organisation possible qui soit capable de renfermer une société meilleure. N'est ce pas par le traitement de l'espace aussi que l'on définit la société et les rapports entretenus entre ces individus ? Sans défendre une thèse déterministe (mais de caractère plutôt possibiliste) nous notons bien que les espaces délaissés et à la marge sont ceux qui enserrent et alimentent le plus de marginalité et de difficultés. Concevoir la ville comme une œuvre d'art n'est-ce pas se mettre à la quête de la perfection ? Une œuvre d'art ne s'achève jamais, il en est de même de la ville, ou plus largement de l'espace urbain. Sans cesse le travail est à remettre sur l'ouvrage, de la grande diversité doit naître un certain ordre. Si c'est peut être la dimension scientifique qui fait de l'art urbain de l'urbanisme, c'est certainement aussi sa dimension sociale qui joue un grand rôle. L'urbanisme est avant tout une science sociale. Son objectif vise à répondre aux besoins des habitants et à améliorer leur quotidien. urbanisme et question sociale forme un couple inséparable.

Selon notre propre définition, Science et art, l'urbanisme est transdisciplinaire. Il vise à la meilleure organisation spatiale possible des hommes et de leurs activités. Son objectif premier est l'amélioration des conditions de vie. Le social en est le moteur. Répondre aux besoins des citadins telle est la mission première de l'urbanisme. Néanmoins, répondre aux aspirations contemporaines suppose aussi la prise en compte de l'avenir. Agir en milieu urbain c'est aussi construire l'avenir. Les conséquences et externalités possibles d'une action ne peuvent plus être écartées, elles doivent être prises en compte. L'histoire démontre bien cette nécessité.

Ainsi, comme le mettra en évidence différents articles, l'urbanisme c'est agir pour le présent en héritant du passé et en construisant l'avenir. Les trois temps sont étroitement liés et il est alors question de rechercher leur meilleure articulation possible.
Passé/présent/avenir. Répondre au présent en se souciant de l'avenir, rechercher l'amélioration du quotidien des hommes, gérer l'espace, telles sont quelques points communs entre urbanisme et développement durable. Ambiguïté des termes, transdisciplinarité en sont d'autres. Aussi urbanisme et développement durable ont des traits similaires d'où naît l'intérêt de les confronter.

Qu'est ce que le développement durable peut apporter à l'urbanisme ? Comment les méthodologies, les savoirs de l'urbanisme peuvent-ils enrichir la notion de développement durable ? Peut-on faire de *l'urbanisme durable* ?

Les liens étroits qui peuvent se tisser entre développement durable et urbanisme se retrouvent dans des définitions mêmes apportées à l'urbanisme ou transparaît en filigrane la notion de développement durable par les biais de l'articulation de différentes temporalités et de la préservation de l'environnement.

> « L'urbanisme qui produit et reproduit la ville est le domaine où se reflètent les particularités historiques et culturelles de chaque ville. Il constitue aujourd'hui, le point de départ pour l'amélioration de l'environnement. »[1]
> « la coexistence des hommes entre eux, au-delà de leur statut social, ainsi que la coexistence des hommes et de leurs activités sont les critères de qualité de l'urbanisme de demain, tant dans les centres que dans les périphéries. »
> « l'homme est l'objectif et le critère fondamental de la qualité de l'environnement urbain. »
> « L'urbanisme doit être considéré comme le centre des activités de politique environnementale dans la ville. C'est également et précisément dans ce domaine que peuvent être concrétisées des mesures de protection de l'environnement durables et axées sur la ville. »[2]

De plus, l'urbanisme a pour fondement la ville et bien qu'au début de la formulation du concept la ville n'est pas centrale (Rio parle « d'établissements humains »), elle prend une place primordiale au sein du développement durable de nos jours. En effet, avenir de l'humanité, elle regroupe les plus fortes concentrations humaines. En cristallisant les relations sociales, les tensions et les rapports de force, elle est l'enjeu des années à venir.

En France, l'urbanisme, comme le montrera ce travail s'institutionnalise et s'autonomise par étapes successives. Le régime de Vichy et l'après guerre, périodes qui précèdent notre étude, constituent des échelons importants dans cette chronologie comme a pu notamment le montrer Gilles MASSARDIER[3].Selon lui, à la sortie de la guerre, « l'urbanisme est devenu un discours porteur traduit dans les textes juridiques où l'on peut lire qu « aujourd'hui, la reconstruction est orienté vers l'avenir. Elle tend à substituer à l'Etat ancien un Etat meilleur, conforme aux prescriptions de l'urbanisme, cette politique de la cité, aux règles de l'hygiène et de l'esthétique »[4].

---

[1] Commission européenne. *Ville et environnement,* 1994. Luxembourg. 92p.

[2] UNION EUROPEENNE. Comité des Régions. *Avis sur la politique de l'environnement dans les villes et les communes.* Bruxelles 12 et 13 mars 1998.

[3] MASSARDIER Gilles. *Expertise et aménagement du territoire : l'Etat savant.* Paris : Editions de l'Harmattan, 1996. 285p.

[4] MASSARDIER Gilles. *Expertise et aménagement du territoire : l'Etat savant.* Paris : Editions de l'Harmattan, 1996. p. 105-106.

4.2 L'urbaniste

De l'urbanisme découle le métier d'urbaniste. Du fait de la multiplicité du contenu de l'urbanisme, définir l'urbaniste n'est pas une chose aisée et les questions de la clarification de ce personnage, du contenu de ses missions et de sa formation constituent des récurrentes de la réflexion sur l'urbanisme depuis le début du 20ème siècle et ce jusqu'à nos jours. La difficulté est d'autant plus grande que la définition pouvant être apportée à l'urbaniste est évolutive suivant le contexte dans lequel nous nous situons.

Qui est l'urbaniste ? Quelles sont ses missions ? Comment doit-il être formé ? Comment doit-il se positionner vis à vis des professionnels des autres disciplines ? Est-il un professionnel à part entière ou simplement est-il « détaché » d'une autre discipline ? S'agit-il d'un architecte détenteur d'une formation supplémentaire ou se revendique-t-il comme un professionnel à part entière ? Pour les CIAM urbaniste et architecte sont même personne. Dans la revue *Urbanisme* la question de la place de l'urbaniste revient de façon particulièrement régulière. L'urbaniste est alors le chef à la tête d'une équipe pluridisciplinaire, l'« homme de synthèse », le « chef d'orchestre »,…

4.3 Développement durable

La critique du développement conduit à la recherche d'une alternative dont le développement durable fait partie. Il est question dans un premier temps de repérer les *précurseurs* de préférence économistes.
Ainsi, avant de s'attacher plus spécifiquement à la définition (ou plutôt aux définitions) de la notion de développement durable, il convient de s'intéresser à celle de développement apportée par François PERROUX. L'intérêt pour cet économiste réside dans la crédibilité de son discours pour l'époque. Dans la critique qu'il réalise du développement, ses propos contiennent des éléments de durabilité. PERROUX a plus particulièrement attiré notre attention et ce d'autant plus qu'il est une figure rarement mise en avant. Or il est aussi question dans ce travail de se démarquer des travaux qui ont pu déjà être réalisés pour rechercher le développement durable là où a priori on ne s'attend pas à le trouver.

En effet la définition qu'il apporte au développement ouvre par certains points (la distinction qu'il introduit entre développement et croissance et la place centrale qu'il donne à l'homme), la voie qui mènera au développement durable.

4.3.1 François PERROUX

Pour François PERROUX, le développement ne peut pas être un mode de croissance déshumanisé qui laisse à l'écart les plus démunis, il défend au contraire un autre développement qui soit plus respectueux des êtres humains. Il ne s'agit plus de penser le développement en terme de rapports hommes/richesses mais de relations hommes/hommes. Il en appelle à un nouveau développement qui soit une œuvre collective dont la conception et la réalisation imposent de remettre en question les fondements de la pensée économique[1].

[1] F. PERROUX. *Pour une philosophie du nouveau développement*. Aubier, les presses de l'UNESCO : Paris, 1981. 279p.

Le mode de développement défendu par PERROUX est donc avant tout une remise en cause, la recherche d'une nouvelle éthique et en cela cet auteur fait partie des personnes qui ont précédé la période du développement durable et qui ont très certainement contribué, par leurs réflexions, à son émergence. En effet, la critique du développement génère la recherche de solutions alternatives. Le développement durable est issu de ces réflexions, de ces questionnements visant à trouver un mode de développement meilleur.

François PERROUX différencie croissance et développement. La croissance reste une notion qui permet de quantifier un niveau de richesse puisqu'il s'agit de « l'accroissement de la dimension d'une unité, le plus souvent la nation, exprimé par le produit global brut référé au nombre des habitants. » Le développement quant à lui, prend chez PERROUX une dimension sociale et d'échanges humains puisqu'il suppose le déploiement de l'activité des hommes à l'égard des hommes par l'échange de biens ou de services et d'information et de symboles. Le développement est avant tout défini comme un mode de rapport social qui met les individus en contact les uns avec les autres.
Alors que le Club de Rome revendique une croissance zéro, PERROUX démontre que le développement ne peut s'obtenir sans croissance. Pour cette raison il prône la formulation d'indicateurs de développement qui soient tout autant sociaux que fondés sur la croissance.
Le développement doit être générateur d'une croissance harmonisée. Si PERROUX redéfinit le développement en le différenciant de la croissance il est à retenir surtout qu'il revendique une nouvelle éthique, un nouveau mode de développement qui fasse davantage cas des hommes. Cette idée se retrouve dans son leitmotiv « le développement de l'homme, de chaque homme, de tous les hommes »[1].

François PERROUX défend la construction d'un système économique et social nouveau qui soit humainement plus vrai : une économie humaine de progrès[2].
Cette revendication se colore d'ailleurs d'une critique de l'occident, ce « colonisateur sans scrupule » [3] qui traverse une réelle crise de civilisation qui s'enracine bien plus profondément que dans les « ratés » du système économique et qui « gît dans l'esprit et dans le cœur des hommes. ». PERROUX dénonce un système en situation d'échec qui laisse plus du tiers de la population mondiale dans la misère, « un capitalisme qui lorsqu'il est menacé, tue »[4].
PERROUX recherche le « plein développement de la ressource des ressources… l'homme lui même »[5]. Il humanise l'économie, prône un développement centré sur l'homme qui ne doit avoir comme seul et unique objectif le bien être et l'amélioration de la vie de chacun. PERROUX de par sa sensibilité religieuse place le respect comme première valeur fondamentale à promouvoir.

4.3.2 Le développement durable

Le développement durable bien qu'il soit souvent présenté comme nouveau concept et paradigme est plutôt la formulation d'une réflexion antérieure qui prend sa source même dans les Trente Glorieuses. La critique du développement et l'appel à un changement des modes de

---

[1] R. GENDARME ; G. MATAGRIN ; R. LERAY ; A. LOSSER ; A. CHABERT. *François Perroux : penseur de notre temps*. Presses universitaires de Nancy : Nancy, 1992. 72p.
F. DENOEL, dir. François PERROUX. Ed de l'Age de l'Homme. Lausanne 1990, 315p.

[3] F. PERROUX. *Pour une philosophie du nouveau développement*. Aubier, les presses de l'UNESCO : Paris, 1981. 279p.

[4] R. GENDARME ; G. MATAGRIN ; R. LERAY ; A. LOSSER ; A. CHABERT. *François Perroux : penseur de notre temps*. Presses universitaires de Nancy : Nancy, 1992. 72p.

[5] R. GENDARME ; G. MATAGRIN ; R. LERAY ; A. LOSSER ; A. CHABERT. *François Perroux : penseur de notre temps*. Presses universitaires de Nancy : Nancy, 1992. 72p.

production, de consommation, des rapports des hommes entre eux et à leur environnement, n'est pas une nouveauté comme tentera de le mettre en évidence cette recherche.

Les définitions du développement durable sont nombreuses. Elles se retrouvent dans quasiment chaque ouvrage en traitant. Bien que dans un premier temps nous aurions souhaité nous démarquer de cette modalité, il nous est rapidement apparu nécessaire, dans un souci de clarté, de reporter ici quelques définitions. La recherche permettra ensuite de les discuter.

Le terme de développement durable apparaît pour la première fois dans le *rapport Brundtland* de 1987, il est ainsi présenté :

> « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Au *Sommet de la Terre de Rio en* 1992, la définition insiste sur la place centrale à accorder aux hommes. Le développement durable vise avant tout l'amélioration présente et future de leurs conditions de vie:

> « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable : ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Lors de *Habitat II* à Istanbul en 1996, cette définition est en partie complétée

> « Le développement durable des établissements humains recouvre à la fois le développement économique, le progrès social, et culturel et la protection de l'environnement, dans le respect intégral de tous les droits et libertés fondamentaux, y compris le droit au développement. »

Pour le Plan d'action de Lisbonne, de la *charte à la pratique*

> Article 7 : « nous intégrons le développement de l'environnement au développement social et économique pour améliorer la santé publique et la qualité de vie de nos citoyens. »

L'association 4D dans « repères pour l'agenda 21 local » qualifie le développement durable de

> « processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie, et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur terre, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité. une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social e environnemental. »

De la multitude des définitions apportées, des principes peuvent être mis en évidence, il s'agit :

- ✓ du principe de solidarité : dans le temps et dans l'espace
- ✓ d'une approche globale et transversale : approche systémique, analyse des interactions
- ✓ du principe de participation : information, consultation, concertation
- ✓ de l'articulation du long et du court termes et des préoccupations globales et locales
- ✓ du principe de précaution
- ✓ du principe de responsabilité

Il nous semble dès à présent que le développement durable peut se définir alors comme la mise en pratique de ces principes censé contribuer à l'amélioration du bien-être, à davantage de

justice sociale et au respect des écosystèmes. Si pour certains parler et « chercher à faire » du développement durable est une « fausse route »[1], il est selon nous au contraire un réel outil, une nouvelle éthique qui permette de faire changer les choses selon bien sûr certaines conditions. Il ne s'agit pas de faire de la notion et de son contenu du « tout » et du « n'importe quoi » comme cela est en train malheureusement de trop souvent devenir le cas. Lors de ce travail, nous aurons l'occasion de revenir sur cette prise de position et de l'ouvrir plus encore dans la conclusion. Nous défendons et partons de l'idée que le développement durable est une démarche. Il ne doit pas seulement être un terme, une notion mais au contraire un mode d'action qui traduise une nouvelle façon de penser et d'agir : une nouvelle éthique.

Quand au terme de *durable* du point de vue strictement lexical il convient de signaler qu'il est largement discutable. Traduction du mot *soustainable,* il reste particulièrement ambigu et prête à confusion. En effet, il peut aussi bien être compris comme développement pérenne or un tel développement n'est pas nécessairement durable, dans le sens de *soutenable.* Thierry PAQUOT[2] a d'ailleurs discuté la traduction de *sustainable development* par développement durable en la présentant comme redondante, puisque le développement, par définition est inscrit dans une temporalité et donc il « dure », par opposition à l'action d'urgence ponctuelle. De plus en reprenant François PERROUX, il montre que le développement, à la différence de la croissance, « mêle intimement l'économique, le social, l'individuel, le culturel et l'écosystème. ». Il ressort que le terme de soutenable soit plus adapté puisqu'il s'agit bien d'un développement qui ne soit pas *écrasant* mais respectueux et pouvant être poursuivi, tant par le milieu qui le supporte que par la population concernée.

En ce qui concerne la ville durable elle est définie en 1996 par la Commission Française pour le Développement durable comme une ville :

> - « Dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous
> - Dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation de consommation des ressources
> - Qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobants, ni, enfin les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés
> - Et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures. »

[1] Titre donné à un *mardi de 4D* en mai 2001 à Paris.

[2] T. PAQUOT. *Economie, écologie et démocratie* in *écologie urbaine,* Les éditions de La Villette, 2000. (entretien du 1 juin 2001)

5. Plan

Afin de valider ou d'infirmer les hypothèses précédentes, la recherche suivra le plan suivant :

La première partie : le développement durable : un terme unificateur d'éléments présents dans la pensée et les pratiques urbaines avant 1987 sera constituée des 3 chapitres suivants :

Chapitre 1. Repérage d' « éléments de durabilité »
Chapitre 2. Quelle situation, quel discours, à la veille du rapport Brundtland ? 1982 – 1987
Chapitre 3. La décennie développement durable 1988 – 2000

La conclusion de la première partie présentera le développement durable comme une formulation synthétique et consensuelle de préoccupations antérieures à 1987

La deuxième partie : l'urbaniste : affirmation et légitimation d'un professionnel de la ville se composera de 3 chapitres :

Chapitre 1. L'urbaniste au cœur du débat 1964 – 1979
Chapitre 2. Les années 1980 : l'urbaniste et la décentralisation
Chapitre 3. La clarification de la profession 1992 – 2000

La *conclusion* de la seconde partie présentera la situation en 2000.

Enfin la *conclusion générale* permettra la validation des hypothèses énoncées.

Première Partie :

LE DEVELOPPEMENT DURABLE UN TERME UNIFICATEUR D'ELEMENTS PRESENTS AVANT 1987

Chapitre I

REPERAGE D'ELEMENTS DE DURABILITE - 1964-1981

1. Introduction

2. Repérage d'un discours marginal remettant en cause le développement dans les années 1960-1970

3. Les prémices de la ville durable

4. Synthèse et éléments de conclusion

1 Introduction : Quelques considérations

Bien que le développement durable soit une notion qui apparaisse et soit vulgarisée à la fin des années 1980, il traduit une réflexion qui prend déjà forme dans les années 1970 sous le terme d'éco-développement. Autrement dit, a priori, le contenu du développement durable n'est pas une nouveauté. Ce terme cristallise une remise en cause du développement qui lui est antérieure. Cette partie cherchera à le montrer. Il est question de démontrer qu'il existait déjà un discours *pré-developpement durable* qui condamnait et qui avançait des éléments faisant aujourd'hui partie intégrante du développement durable. Autrement dit, l'objectif est de montrer que le développement durable est une réunification sous un même terme de critiques antérieures.

Nous pouvons dès à présent noter que le premier véritable grand mouvement manifeste qui marque une critique de la société se retrouve dans les évènements de mai 1968, qui, en remettant en cause la société dans sa globalité, n'épargnent pas l'urbanisme. Néanmoins les évènements de mai 1968 qui affectent l'urbanisme sont à repositionner dans un espace temporel et contextuel d'évolution plus vaste. C'est ce que nous ferons ultérieurement.

L'aménagement du territoire émerge vraiment dans la décennie 1960 avec la création de la DATAR et l'urbanisme connaît l'importante réforme de la Loi d'Orientation Foncière en 1967. Il apparaît cependant dès maintenant important de s'attarder quelque peu sur mai 1968.
En effet, certains des propos qui suivront dans cette partie seront mieux éclairés au travers de ces évènements, puisque les articles analysés par la suite comme la *Charte pour la Nature* et le *Manifeste pour la survie de l'homme* apparaissent s'inscrire dans la continuité de ce mouvement contestataire. Ce dernier revendique un changement de la société, il traduit une évolution du regard porté sur elle. Nous verrons d'ailleurs qu'à partir des années 1960 l'appel au changement a lieu. Il aboutira en matière de planification urbaine à la LOF de 1967.

La revue se fait l'écho du discours ambiant qui sous tend les évènements (exemple : le dossier sur mai 1968 dans le n°105). *Urbanisme* ne s'intéresse pas aux évènements en tant que tels mais plutôt aux causes d'un tel mouvement. Les critiques globales du système, qui trouveront leur échos dans des réformes plusieurs années plus tard, sont un des fondements de mai 68. Ainsi une des grandes critiques relevées et qui est apparue récurrente chez les différents intervenants de la revue concerne ce que L. VIRGILI[1] appelle « un décalage entre aspiration fondamentale à décider de son sort dans une société en pleine évolution et l'urbanisme centralisateur d'avant mai 1968. »

[1] L. VIRGILI. *Mai 1968* in *Urbanisme* n°105, 1968, p. 4.

Mai 1968 est en premier lieu (au vue de la lecture des articles de la revue), la remise en cause d'un Etat centralisateur et la volonté de voir un déplacement s'effectuer en direction du local (comme par exemple un transfert des compétences en direction des collectivités locales). Les chefs d'accusation contre l'Etat sont nombreux, ainsi il lui est reproché :

- ✓ de monopoliser les études,
- ✓ de refuser des moyens financiers aux collectivités locales,
- ✓ de se réserver l'initiative et le contrôle des études,
- ✓ de conditionner la public par une information qu'il est le seul à donner,
- ✓ de camoufler les procédures technocratiques par des slogans vides de contenu (comme est cité celui de la participation).

La tutelle de l'Etat est perçue comme trop paralysante[1]. Or l'aspiration à davantage de pouvoir des collectivités locales ne se concrétisera que 15 ans plus tard avec les lois de décentralisation. La remise en cause de l'Etat centralisateur passe aussi par la formulation de changements qui doivent être apportés au pouvoir local. Quel pouvoir pour le local ? Quelle politique ? sont des questions qui alimentent le débat et qui se poursuivent au delà de mai 68 jusqu'aux lois de décentralisation et même au-delà avec la poursuite des processus de décentralisation, aujourd'hui encore au cœur de l'actualité et du débat.

L'importance de cette question montre d'ailleurs que la décentralisation répond à une attente réelle et ancienne, qui de nos jours est plus que jamais d'actualité comme peuvent le montrer les thèmes abordés lors la IIe conférence des villes à Paris le 20 février 2002, les débats autour de la campagne présidentielle 2002 ainsi que les mouvements de grève et les manifestations du printemps et de l'automne 2003.

La remise en cause de l'Etat centralisateur s'alimente de la dénonciation des déclarations d'intentions émises par l'Etat et non suivies d'effet. Ainsi la participation est perçue comme se limitant trop au discours. Elle est déjà qualifiée 1968 de « mot devenu à la mode ».

Les revendications se portent ainsi sur la participation des intéressés aux décisions qui les concernent. Une véritable participation doit être mise en place et des propositions sont mêmes formulées[2]. Elles consistent en l'instauration de structures de dialogue permanentes entre les forces politiques, les techniciens et les destinataires des opérations d'aménagement. Elle touche aussi l'école par la volonté de voir chacun y recevoir une formation.

---

[1] *L'urbanisme en question* in *Urbanisme* n°107, 1968. Pp. 15-18.

[2] *L'urbanisme en question* in *Urbanisme* n°107, 1968. Pp. 15-18.

Mai 68 marque la montée d'une contestation et d'une critique que Maurice François ROUGE[1] définit au travers de trois variantes :

- ✓ une contestation totale de l'urbanisme pourtant reconnu comme un besoin de toute société,
- ✓ une contestation de l'urbanisme alors en cours, dans sa conception et son utilisation,
- ✓ une contestation de la société dans laquelle s'exerce l'urbanisme, aspiration à une forme nouvelle de la société.

Le fait que la contestation gagne l'urbanisme n'est pas surprenante si l'on considère que la ville est un contenu avant d'être un contenant. Ainsi la ville, émanation, spatialisation de la société ne peut être qu'en crise lorsque celle-ci est elle-même touchée par cette crise. La contestation sociale prend alors la forme d'une contestation urbaine. De ce fait, l'urbanisme ne peut être qu'atteint

> « L'émergence du questionnement de l'urbanisme s'inclut dans la logique des conflits sociaux du pouvoir et du savoir qui secouent présentement la France ».[2]

L'interrogation qui met en cause la forme de la société nécessite de s'attarder sur la question de la structure même de la société. De ce fait, l'urbanisme comme l'ensemble des autres domaines qui traitent des hommes et de leurs sociétés, doivent améliorer leurs moyens d'investigation et chercher davantage d'informations. La formation tant des chercheurs que des citoyens paraît indispensable pour renouer un dialogue afin de remédier à la fracture alors observée au sein de la société.

> « Aujourd'hui, l'absence d'information, détruisant toute chance de dialogue, est l'une des causes de la technocratie. A l'autre pôle de nos sociétés, nous trouvons le phénomène « hippie ». cette révolte mérite réflexion. Elle est une mise en cause fort légitime d'une civilisation, qui compte tenu des puissances dont elle dispose, est inexcusable d'accumuler tant d'absurdités et de se permettre une telle distance entre ses principes et ses actes, que ce soit à l'échelle des individus ou à celle des nations. Certes, nous ne pouvons espérer résoudre tous nos problèmes d'un coup, mais il nous appartient de les poser, et avec toute l'ampleur nécessaire. Il nous faut faire en sorte que les générations de l'an 2000 se trouvent à pied d'œuvre. »[3]

Cette partie introductive vise à montrer la proximité de l'urbanisme et de la société. L'urbanisme est directement au prise avec l'actualité et le monde. Les interrogations, les inquiétudes de la société se retrouvent au sein de la réflexion interne au milieu. La revue *Urbanisme* aborde les questions que se posent l'urbanisme dans son contexte sociétal.

---

[1] *Examen de conscience de l'urbanisme* in *Urbanisme* n°105, 1968, p. 4. Intervention au colloque « sociologie et urbanisme » 1-3 mai 1968.

[2] Hubert TONKA. *Pratique urbaine de l'urbanisme* in *Urbanisme* n°106, 1968. Pp. 7.

[3] R. AUZELLE. Communication faite au colloque Urbanisme et sociologie. Royaumont , 1-2-3 mai 1968. *« L'urbanisme et les sciences humaines »* in *Urbanisme* n°106, 1968. Pp. 3-6.

2 La présence d'un discours qui remet en cause le développement dès les années 1960-1970

La remise en cause du développement apparaît notamment suite à la catastrophe de Fréjus du 2 décembre 1959. Suite à cet événement, la revue *Urbanisme* reprend dans son numéro n° 66 de 1960 (p. 3) un extrait du n°66 de la Revue *Protection Civile.*

Autrement dit, l'événement suscite des interrogations, impulse une discussion sur le développement et plus principalement sur l'aménagement. Il entraîne une remise en cause des modes d'actions et de développement alors poursuivis. Ces derniers sont alors perçus comme des erreurs auxquelles il faut apporter des rectifications.

> « Dans ce siècle d'erreurs collectives, l'humanité, qui prétend orgueilleusement commander aux forces de la nature, porte de plus en plus lourdement la responsabilité des drames qui la frappent. (…) Notre génération, qui cherche à aller toujours de plus en plus vite, à construire de plus en plus hardiment, doit étayer son audace sur la prudence, car l'audace a ses limites et exige des contrôles draconiens. »

Autrement dit, en filigrane transparaissent déjà deux grands principes du développement durable : celui de « précaution » et la notion d'anticipation sur le « long terme. » Les actions réalisées aujourd'hui auront des conséquences demain dont il faudra prévoir au mieux les effets afin de ne pas hypothéquer sur l'avenir des générations qui nous succéderont.

Cependant la question peut être posée de savoir si cette réaction ne trouve son fondement que dans l'événement ou s'il existe d'autres formes de remise en cause. La recherche s'est alors orientée en direction de textes qui présentent une critique du développement en insistant notamment sur ses externalités négatives. Autrement dit nous nous sommes appuyés sur des articles et citations qui mettent en avant une certaine forme *insoutenabilité* de la croissance, à laquelle il était, dès lors de sa mise en évidence, nécessaire d'apporter de nouvelles alternatives.

2.1 1971 : un manifeste qui porte déjà les couleurs du développement durable

Un des textes les plus significatifs est celui du *Manifeste pour la Survie de l'Homme* paru en 1971 dans le cadre de la première *Journée Mondiale de Survie*[1] et dont la revue *Urbanisme* se fait l'écho dans son numéro 127-128 (page XLVI). Quelques éléments de ce manifeste sont ici repris.

> « Les hommes d'aujourd'hui prennent de plus en plus conscience que l'humanité entière se trouve actuellement menacée dans son existence même ».

Ce manifeste apparaît avant tout comme une prise de conscience des dangers engendrés par une mauvaise maîtrise des techniques. L'accent est plus particulièrement mis sur les pollutions (industrielles, chimiques…), et sur l'artificialisation du monde par l'homme. Ces diverses « perturbations » sont identifiées comme la source d'une « dégradation généralisée de la biosphère », porteuses d'une « atteinte à la qualité de la vie ». La situation, afin de rallier le

[1] prévue à l'époque pour la première fois le 26 mars 1972 puis le premier dimanche de chaque printemps, il apparaît que nos actuelles journées de l'environnement en soient des descendantes -

maximum de personnes à la cause, est tellement assombrie par les auteurs du manifeste, que l'homme est alors perçu comme la victime de son propre développement. Il se condamne alors lui-même à sa propre destruction, devenant par la même occasion une *espèce en voie de disparition.*

> « Conscients de cet état de choses, les signataires du présent Manifeste s'élèvent contre cette perspective d'autodestruction et affirment leur ferme résolution de lutter pour la sauvegarde des conditions nécessaires à la vie et à la survie de notre espèce. »

Une description de cette situation se retrouve dans d'autres documents comme lors d'un entretien de SICO MANSHOLT accordé au *Nouvel Observateur*[1].

> « Moi, en tout cas, je suis persuadé que nous devons modifier rapidement et totalement non seulement notre politique mais notre comportement – si l'on veut tout simplement, ne pas disparaître. »

Afin de remédier à cette disparition annoncée de l'espèce humaine, le Manifeste appelle à une réaction établie sur cinq points dans lesquels des principes du développement durable peuvent être identifiés. Les articles de ce Manifeste ont été mis en parallèle avec les principes élaborés en 1992 lors de la Conférence de Rio. Les résultats de l'investigation ont ensuite été reportés dans un tableau. Nous tenons à cette étape de la recherche à signaler que nous avons à plusieurs reprises au cours de ce travail procédé à la *mise en parallèles* de textes anciens et plus récents. Cette technique est un moyen de comparer ce qui peut se dire dans la revue *Urbanisme* ou dans d'autres revues. Il ne s'agit pas seulement crédibiliser notre propre critique. D'ailleurs plusieurs articles viennent appuyer nos propos et les ressemblances observées ne sont pas le fruit de la coïncidence.

[1] ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. *Le chemin du bonheur par Sico Mansholt* in *Le Nouvel Observateur*, 12 juin 1972. pp. 71-88.

Tableau 2) *Mise en perspective du Manifeste pour la Survie de l'Homme de 1971 et des principes de Rio de 1992.*

Elaboration personnelle

1971 **Principes du Manifeste**	**1992** **Principes et Agenda 21 de Rio**	**Principes** **développés**
1°. « La promotion d'un nouveau civisme que l'on pourrait qualifier de « planétaire » et qui aurait pour base un sentiment de solidarité avec tous les « Terriens » et la prise de conscience par chacun de ses responsabilités personnelles. »	« L'homme est au centre des préoccupations dans le respect des générations présentes et futures. » « Le public doit être impliqué dans les décisions dans le cadre de mesures législatives efficaces, économiques en internalisant les coûts grâce au principe pollueur payeur,… »	Solidarité Responsabilité
2°. « L'entente mondiale de tous les peuples de la Terre, afin que les énergies et les énormes capitaux consacrés actuellement aux armements soient convertis au plus vite pour la lutte contre les pollutions et pour l'amélioration de la qualité de vie pour tous. »	« Les Etats, qui doivent coopérer de bonne foi, ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres Etats » « La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement, elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté et concerne tous les pays selon des responsabilités communes mais différenciées ». « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre et pour les populations occupées ou opprimées ».	Protection de l'environnement Coopération internationale
3°. « La révision de nos conceptions de vie économique et sociale à la lumière des données écologiques, en vue de l'édification d'une société qui serait réellement au service de l'Homme et dans laquelle la recherche du profit et de la rentabilité serait subordonnée au critère de non-nocivité. »	« L'homme est au centre des préoccupations dans le respect des générations présentes et futures. » « La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté et concerne tous les pays selon des responsabilités communes mais différenciées. Les modes de production et de consommation non viables (non durables) doivent être éliminés au profit de ceux qui seraient viables dont la diffusion doit être favorisée. »	Homme au centre
4°. « La création d'un Conseil Supérieur de Survie constitué par des représentants de toutes les ethnies de la Terre dont la vie et l'action ont été inspirées par un sentiment sincère de solidarité humaine totale. Ce Conseil devrait jouer auprès de tous les gouvernements de la planète un rôle consultatif et même servir d'arbitre en cas de conflit. »	« 1.2 Ce partenariat mondial doit se fonder sur les prémisses de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, qui a été adoptée lorsque les nations du monde ont demandé la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et sur la nécessité acceptée d'une approche équilibrée et intégrée aux problèmes de l'environnement et du développement.	Création d'un organisme à la tête de la cause défendue

5°. « L'éducation des enfants basée sur le respect de la Nature et de la Vie, la connaissance des lois de la vie saine, le développement des facultés créatrices. L'objectif principal d'une telle éducation étant la formation d'êtres équilibrés et heureux de vivre. »	« Un certain nombre de groupes majeurs ont un rôle particulier à jouer : les femmes, les jeunes, les communautés locales et autochtones. » « 36.3 L'éducation, y compris l'enseignement de type scolaire, la sensibilisation du public et la formation, doit être considérée comme un processus permettant aux êtres humains et aux sociétés de réaliser leur plein potentiel. L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement. »	Education Formation

En mettant en parallèle les principes du Manifeste et la Déclaration de Rio, ce tableau met en évidence la présence dès 1971 de préoccupations, de revendications et de préconisations présentes en 1992.
D'abord ce Manifeste permet de mettre en évidence une critique du développement antérieure à la crise des années 1970 et au Sommet des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement qui se tient à Stockholm en 1972. Cette conférence marque une étape clé dans l'histoire du développement durable puisque de nombreux ministères de l'environnement voient le jour suite à cette rencontre qui

> « dégagea ce concept fondamental, connu alors sous la dénomination d'écodéveloppement plus tard rebaptisé développement durable. »[1]

Ensuite, le contenu du Manifeste relativise la nouveauté de celle apportée par l'Agenda 21 de Rio. La prise de conscience des dégradations environnementales est présente, la critique du développement réelle et l'appel à un changement des modes de pensées, de conception du monde et d'actions aussi. Cependant, il semble que la grande différence entre le rapport de Brundtland de 1987 ou la Conférence de Rio et ce Manifeste réside dans l'impact de leurs contenus, dans leurs audiences, dans le nombre de personnes touchées par ces deux documents. Ainsi, les idées peuvent être présentes et formulées mais si personne ou peu d'individus sont là pour les recevoir, alors le discours reste marginal. La nouveauté apportée par le rapport de 1987 et réaffirmée lors de Rio semble résider donc dans le fait que la critique du développement et l'appel à un changement trouvent un public et des adhérents prêts à s'investir. La nouveauté du développement durable résiderait donc dans cette apparition d'un public, dans sa sensibilisation et surtout dans son adhésion aux idées défendues.

1987 ne marque pas l'émergence d'éléments et d'idées nouvelles, le rapport Brundtland est d'ailleurs plutôt, selon Ignacy SACHS[2], « la vente du concept », sa prise en compte par les gouvernements. Néanmoins nous pouvons nous ne pouvons que nous interroger en constatant que l'écodéveloppement n'est pas, contrairement au développement durable, une notion qui a eu du succès. Cela tient certainement du fait, comme nous le verrons ultérieurement, que le développement durable est une notion universelle qui s'adresse aussi bien aux pays du Nord qu'à

[1] Maurice STRONG. Préface de Ignacy SACHS. *L'Ecodéveloppement : Stratégies de transition vers le XXIème siècle.* Paris : Syros Alternatives, 1993. 128p.

[2] Intervention aux journées nationales du développement durable, vendredi 11 et samedi 12 janvier 2002 : développement durable, politiques d'agglomération et citoyenneté. Orléans.

ceux du Sud, alors que l'écodéveloppement au contraire se souciait avant tout de résoudre les problèmes du Tiers Monde.

De plus, il est à noter qu'en 1971 la critique ne concerne pas seulement la croissance ou le développement. Elle est élargie en direction de la sphère du politique, et plus particulièrement celle des relations internationales. Ainsi, le deuxième article notamment, remet en cause le contexte mondial de la guerre froide et fait même allusion à la course aux armements.

> 2°. « L'entente mondiale de tous les peuples de la Terre, afin que les énergies et les énormes capitaux consacrés actuellement aux armements soient convertis au plus vite pour la lutte contre les pollutions et pour l'amélioration de la qualité de vie pour tous. »

Le manifeste marque le désir d'un changement total de la société mondiale.

2.2 Le développement durable : traduction d'une officialisation mondiale du discours

La nouveauté s'affirme donc dans le passage d'un discours marginal à un discours officiel. Avant le discours sur le développement durable, nous pouvons mettre en évidence l'existence des prémices de ce qui deviendra le développement durable, notamment en terme de remise en cause du développement. La conférence de Stockholm est alors identifiée comme une première étape de cette officialisation puisqu'elle traduit une prise de conscience internationale qui touche au domaine de l'environnement. L'officialisation a lieu en 1987 avec la formulation d'un terme unificateur : le développement durable. La notion de *terme unificateur* est ici utilisée car elle regroupe sous une même dénomination non seulement une prise de conscience, et une critique de la société mondiale contemporaine par la dénonciation de ses éléments d'insoutenabilité, mais aussi un appel au changement pour lequel des principes et des recommandations sont formulés.

Cependant, ce discours porteur de critiques et de revendications en vue de transformations, doit, d'une part, s'officialiser sur la scène intérieure des pays - autrement dit avoir une reconnaissance au niveau des états - mais aussi sur celle internationale. L'officialisation du discours sur la durabilité est dépendante de l'accroissement des phénomènes de mondialisation qui jouent un rôle ambivalent. En effet, d'une part cette mondialisation est critiquée et remise en cause comme génératrice d'insoutenabilité. Dans ce cas sa critique met l'accent sur les externalités négatives dont elle est la source. D'autre part, elle assure les échanges entre les Etats et la circulation des idées. De ce point de vue, elle est source d'enrichissement et d'ouverture en devenant un espace de débats et de discussions.

Le développement durable suppose la participation de l'ensemble de la planète en insistant notamment sur le principe de solidarité entre les peuples. A l'époque de l'écodéveloppement, l'appel à cette solidarité se retrouve dans la critique des rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud. Deux grands groupes principaux sont alors identifiés. Un premier concerne des pays du Sud « devenus les victimes plutôt que les bénéficiaires de la globalisation de l'économie mondiale » et de l'autre des pays du Nord construits sur des « modèles gaspilleurs en matière d'utilisation des ressources et de consommation »[1].

---

[1] Ignacy SACHS. *L'Ecodéveloppement : Stratégies de transition vers le XXIème siècle*

Bien que nous ayons parlé d'officialisation du discours par sa dominance, un bémol doit ici être apporté à nos propos. En effet, la portée de ce discours semble aujourd'hui encore en partie limitée.
Ainsi par exemple, Dominique VOYNET, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement souligne dans son discours introductif au Colloque européen "Aménagement et développement durable du territoire" à La Sorbonne, le 3 avril 2000 :

> « Mais qu'est ce que le développement durable ?
>
> La réponse n'est pas simple. Et si l'expression revient de plus en plus fréquemment, c'est pour beaucoup une notion floue. J'en veux pour preuve une enquête réalisée récemment en Rhône-Alpes qui révèle que 95 % de la population n'a aucune idée de ce dont il s'agit. Plus grave encore, plus de 60 % des maires avouent n'en rien savoir alors qu'en matière de protection de l'environnement, de gestion de l'espace, et de développement local, ce sont des acteurs de tout premier plan. Il faut pourtant bien se garder de conclusions hâtives et déduire de cette étude qu'après tout, si personne ne sait ce qu'est le développement durable, c'est que ce concept ne repose sur aucune réalité, sur aucune attente politique ou sociale. Une autre enquête, que vient de réaliser l'Institut français de l'environnement (IFEN), est à ce titre révélatrice. Elle montre en effet que, pour 50 % des personnes interrogées, le développement durable est malgré tout un outil de gestion qui sera de plus en plus utilisé par les acteurs économiques et sociaux. Cette enquête est intéressante parce qu'elle montre que pour 75 % des représentants de l'administration, des collectivités locales, des associations et du monde de l'entreprise interviewés, le développement durable est la prise en compte simultanée des échelles locale, régionale et globale.
> Et ils sont autant à juger que les conséquences de la disparition de certaines ressources naturelles se feront ressentir, selon les personnes interrogées, en premier lieu sur l'activité économique. Si le concept n'est pas encore vulgarisé, les interrelations qui sont à la base du développement durable sont donc, elles, bien perçues. »

Autrement dit, plus de 10 ans après la formulation et la diffusion de la notion de développement durable, un long chemin de sensibilisation et d'information reste à parcourir. La vulgarisation du terme serait encore limitée. Ainsi, de ce fait peut-être, la notion de « mouvance générale », de « tendance devenant dominante » serait mieux appropriée que celle de « discours » puisqu'elle resterait réservée à une minorité constituée par les chercheurs ou les politiques des ministères.

Un urbaniste rencontré lors de cette recherche et auquel nous demandions ce que signifiait pour lui le développement durable nous a répondu, traduisant très bien cette situation, qu'il s'agissait d'un terme ayant l'avantage d'être fédérateur qui permettait aux professionnels d'être réactifs face à une prise de conscience cependant ancienne.

> « Le développement durable est la prise en compte d'une spécificité autour d'une idéologie commune, il s'agit de considérer qu'il faut modifier sa vision des choses, le regard porté sur la ville doit être plus qualitatif d'un point de vue économique et social. »

Au contraire à notre surprise du fait de son âge et de son cursus universitaire récent, un autre urbaniste nous affirmait de façon bien brutale :

> « Le développement durable, je ne sais pas ce que c'est. »

Nous citerons enfin ici un autre professionnel :

> « Le développement durable est un terme beaucoup galvaudé et je lui préfère celui de développement respectueux qui peut se concevoir à différentes échelles. »

Une autre interrogation concerne le niveau auquel nous nous plaçons pour constater la dominance du discours : s'agit-il des scientifiques, des politiques, des citoyens ?

Au vue de ce qui a été précédemment avancé, il semble que la dominance du discours reste limitée à certaines sphères, principalement scientifique et politique (à l'échelle nationale et non locale puisqu'il semblerait que des maires ignorent le terme). Cependant, il peut être mis en évidence le fait que ces sphères étaient conscientes des changements à apporter antérieurement à 1987. Les *prémices du développement durable* peuvent être reconnus dans les discours des années 1970. Ainsi cette affirmation relativise une fois de plus la nouveauté apportée par le développement durable qui dès lors ne fait que traduire, formaliser, unifier et compléter une tendance, un discours déjà existant, et le présente sur la scène internationale où il est alors reconnu et adopté par les différents états. Ce que nous pouvons identifier comme la dominance d'un discours passe alors par une reconnaissance mondiale par les états. Dire que le discours sur la durabilité est devenu dominant deviendrait alors synonyme d'une reconnaissance planétaire par les différents Etats de la nécessité de concevoir différemment le développement.

2.3 France, début des années 1970 : remise en cause du développement et appel au changement

Afin d'appuyer cette affirmation, il est question de montrer que dès les années 1970, la remise en cause du développement et la revendication d'un changement devenaient un discours bien présent en France, sans que la scène internationale l'ait encore totalement défini et officialisé (puisque nous nous situons alors dans la période 1972-1987, comprise entre les formulations du terme d'écodéveloppement et de développement durable).

Un domaine paraissant en partie avoir assimilé le discours sur la durabilité, tout en étant un bon indicateur des préoccupations d'une période, est celui de la politique. Dans son discours, notamment en période de campagne électorale, le politique reprend des termes, des idées qui font parties des intérêts de la société et qui reflètent les préoccupations alors contemporaines. (L'objectif premier étant de rallier le plus de personnes, électeurs potentiels, en quelque sorte de montrer que l'on est susceptible de contribuer à l'amélioration d'une situation par le biais d'un mandat).

Notre hypothèse est que dans les années 1970, le politique tenait déjà un discours empreint d'éléments de durabilité. Cette idée a été validée par l'étude de la campagne électorale menée par Valéry Giscard d'Estaing dans les années 1970. Certains textes révèlent la présence d'une critique du développement alors poursuivi et l'appel à un changement résultant d'une prise de conscience des dégradations principalement environnementales. Le septennat de VGE représente une transition entre l'arrêt de la construction des grands ensembles et la décentralisation des compétences en matière d'aménagement de l'espace. A travers le giscardisme, s'exprime

> « une alternative qui marque la fin des Trente Glorieuses, qui souligne le divorce du Gaullisme et de la croissance urbaine, et qui trace pour l'avenir les perspectives d'un urbanisme décentralisé. De là naît la formulation d'un véritable projet politique pour le cadre de vie. »[1]

[1] Eric LANGEREAU. *Du coup d'arrêt de la circulaire Guichard au « cadre de vie » giscardien.* In *Urbanisme* n°322, 2002. Pp. 47-49.

Ce projet convoque paysages, urbanisme, architecture et construction pour la création d'un nouveau ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Le choix s'est porté sur l'étude des textes de Valéry Giscard d'Estaing après avoir relevé dans la rubrique *Avez-vous su, avez-vous lu ?* de la revue *Urbanisme* n°142 de 1974 un article, « Les promesses de la campagne présidentielle ». Dans cet article, des critiques du développement ainsi que l'introduction de thématiques environnementales sont présentes.

> « Précédemment, à la veille du premier tour de scrutin, il avait défini comme suit son programme de défense de l'environnement, après avoir rappelé que dès 1972, au cours des Journées d'Etudes qu'il avait organisées au Ministère des Finances, il avait mis l'accent sur la nécessité d'humaniser la croissance, « l'avenir du monde vivant devant passer avant l'exploitation aveugle de la Terre »
> (…)
> « Mon programme d'action pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement portera – a-t-il déclaré – sur les points suivants : (…) »

En 18 points, VGE développe alors une série d'actions et de procédures perçues comme les garantes de la protection de l'environnement. Elles concernent notamment, la création d'un ministère de l'environnement, l'établissement d'une politique environnementale, le renforcement de la participation des citoyens dans les procédures urbaines et l'amélioration des conditions de vie. Ces différents points reprennent en fait les trois domaines d'intervention du développement durable que « Jacques THEYS appelle joliment " les trois sœurs rivales du développement », l'économique, le social et l'écologique. »
Ainsi quelques-uns de ces points sont ici repris et mis en perspective avec certains éléments du développement durable :

Tableau 3) *Tableau 7: Le « programme d'action pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement », révélateur d'éléments de durabilité.*

Elaboration personnelle.

Quelques éléments du « programme d'action pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement » :	**Eléments mis en évidence dans le développement durable**
« 2° Inclure dans le VII° Plan une politique d'ensemble de l'environnement »	L'environnement est conçu dans sa globalité
« 4° Assurer la participation démocratique des citoyens et des associations de sauvegarde à la gestion de l'environnement »	Les citoyens sont impliqués par des processus de participation
« 9° Préserver les agglomérations des excès de l'automobile en donnant priorité aux transports en commun et en entreprenant un effort particulier pour le développement des rues piétonnes. »	La problématique des déplacements est abordée par une recherche de rationalisation des réseaux urbains et une amélioration des transports en commun
« 11° Sauvegarder l'espace rural de l'urbanisation anarchique »	La recherche de préserver les espaces périphériques du mitage par une meilleure gestion du foncier
« 13° Renforcer la lutte contre les pollutions industrielles »	Lutter contre les pollutions qu'elles soient de n'importe quelle nature.

Cette première lecture nous a ensuite amenés à consulter d'autres ouvrages dont notamment *Démocratie Française* de Valéry Giscard d'Estaing de 1976 et *Le Pharaon : histoire du septennat giscardien*, 19 mai 1974-22 mars de BOTHOREL Jean paru en 1978.

Dans ce dernier ouvrage, l'auteur commence par décrire le contexte que nous identifions comme à l'origine de la recherche d'un nouveau développement et à la source de la revendication d'un changement.

> « La rupture est profonde : crise de la famille, crise du couple, reflux de la religiosité, naissance de la contestation écologique, remise en cause non plus verbale mais concrète de toutes les hiérarchies. Même les « intouchables » d'hier, comme la justice, la médecine, l'armée ne sont plus épargnés.
> A cette mutation de la société civile, s'ajoute la brusque inversion de l'environnement économique : les nations occidentales, donc la France, découvrent pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale les infortunes de la récession. Partout, la croissance s'essouffle, le chômage augmente, l'inflation s'accélère. »

L'ensemble des trois domaines, social, économique et écologique, auxquels vient se rajouter le politique, sont ici abordés et présentés comme touchés par la crise. Cette dernière ouvre une période de remise en cause, de doutes et d'interrogations.
Dans le même ouvrage, l'auteur cite la déclaration faite par VGE après le Conseil des Ministres

du 4 septembre 1975 au cours duquel il a présenté le « programme de développement économique » :

> p. 143. « Quels résultats en attendre ? D'abord la stimulation de l'activité économique, ce qui devrait permettre aux chefs d'entreprises et aux cadres de retrouver « le langage de la confiance et de l'avenir, qui est le langage de leur fonction ». Ensuite, l'orientation du pays vers une « nouvelle croissance », vers une société « plus juste, plus humaine, plus équilibrée, plus économe ».

Autrement dit, dans les années 1970 des revendications peuvent être relevées qui concernent un changement économique. Elles se teintent des principes qui deviendront des éléments de durabilité : lutte contre le gaspillage, équité, justice…
Ces éléments se retrouvent dans *Démocratie Française,* dont quelques phrases (issues notamment du chapitre X : La nouvelle croissance) significatives sont ici citées :

> « La croissance à venir doit tirer les enseignements de l'expérience antérieure à la crise – celle de la « morosité » de la société de consommation – puis, de la crise elle-même, - la nécessité d'économiser les ressources naturelles – et répondre aux besoins des temps nouveaux. En ce sens, elle doit être une croissance nouvelle.
> Quatre traits caractéristiques la distingueront :
> La nouvelle croissance doit être plus équitable […]
> La nouvelle croissance doit être mieux déployée, […] de manière à valoriser au maximum nos ressources naturelles, et la « valeur ajoutée » produite par nos travailleurs. […]
> La nouvelle croissance doit être plus économe et plus douce. […]. L'économie décentralisée doit s'adapter aux exigences d'une croissance, non pas sauvage, mais civilisée, et dirai-je, douce. Celle qui ne recourt aux investissements massifs et à l'entassement du béton que lorsqu'il est démontré qu'il n'y a pas d'autre solution ; économe des ressources du milieu et de la tension des homes ; respectueuse des équilibres à sauvegarder, celui des générations et des groupes sociaux dans les villes, des activités dans une région, des systèmes biologiques dans la vie de notre planète et celle de notre espèce.[…]
> Enfin, la nouvelle croissance sera plus utile, parce que mieux employée.
> Un même effort, mais plus difficile encore, doit être réalisé à l'égard des grandes institutions sociales : éducation, santé, aménagement des villes. […] Les résultats déjà atteints permettent d'envisager de nouvelles orientations où la qualité prendra progressivement le relais de la quantité. […]
> C'est une obligation fondamentale, pour tous les responsables des services publics et des institutions sociales, de chercher loyalement à recueillir les avis de leurs usagers,[…] et mieux encore, de faire participer leurs usagers à la gestion même de ces services et de ces systèmes.[…]
> En dernier lieu, la conduite du développement à long terme, pose à notre espèce, et notamment aux nations scientifiquement avancées, le problème d'un certain contrôle de la science. […] »

De même nous pouvons lire dans la conclusion :

> « Ceci explique des jugements peut-être désordonnés, comme la condamnation de la société de consommation ou l'engouement pour la croissance nulle, mais qui constituent des tentatives d'approches vers une nouvelle dimension de la vie sociale, celle qui exprimera la vie de l'espèce. […] La nouvelle dimension de la vie sociale, que cherche notre temps, revêtira, de plus en plus la forme de la solidarité et de la fraternité. »
> « Après que tout aura été ouvert, libéré, humanisé, par notre effort commun, il restera

> à attendre que jaillisse d'un esprit, ou plus probablement d'un mouvement de la conscience collective, ce rayon de lumière nécessaire pour éclairer le monde, celui d'une civilisation, réunissant dans une même perception spiritualiste, l'affranchissement de l'être et le tracé de l'espace ».

Dans ces différentes citations se retrouvent des notions se rattachant à la durabilité comme celles de solidarité, de globalité, de réponses aux attentes présentes dans un souci de préservation de l'espèce humaine... Ainsi en filigrane et de manière moins précise et plus éparpillée transparaît la définition donnée par le Monde du 16/11/96 :

> "Le développement durable : ce terme désigne un mode de développement qui satisfait les besoins des populations sans compromettre ceux des générations futures en cherchant un équilibre entre l'action économique, le respect des équilibres écologiques et le développement social."

Autrement dit, les formules sont moins courtes que celles proposée en 1987 par Brundtland mais le contenu est fort semblable. Ainsi, le développement durable est un terme unificateur et une notion permettant de faire une synthèse. Il est la forme donnée à un contenu ancien.
Cette étude et ce repérage des prémices, dès les années 1970, de ce qui deviendra le développement durable amènerait une série d'autres interrogations. Ainsi la remise en cause du développement dans le discours et l'introduction des thématiques environnementales se traduisent-elles sur le terrain et dans la pratique par des actions ?[1]

2.4 Pour un développement moins « insoutenable »

De même en quittant la sphère du politique il est possible de retrouver des écrits des années 1970 remettant en cause le développement.
Ainsi, des articles de la revue *Urbanisme* peuvent être identifiés dont nous citerons quelques passages afin d'appuyer la thèse d'une critique de la croissance et de la revendication d'un *développement moins insoutenable* dès les années 1970.
Ainsi certains articles portent des titres pouvant être qualifiés de *choc*. Ils en interpellent d'autant plus le lecteur.

Paul Bernard. Pollution des valeurs… crise de l'esprit. Urbanisme n°127/128 1971-1972. pp. 18-25.

L'intérêt de cet article réside dans le fait que son auteur tente de montrer que la crise touche l'ensemble de la société dans tous ses domaines . Il remet également en cause les rapports de l'homme à son environnement et sa représentation du monde. Dans ce cas aussi peut être identifiée une *période de gestation* du développement durable qui suppose une totale reformulation des rapports au monde. Ce qui deviendra le développement durable apparaît alors comme une réponse à la crise d'un mode traditionnel de valeurs.

> « Entre un passé que les uns renient et un avenir que les autres redoutent, nos contemporains doivent, sous peine d'être « sans cesse entraînés vers de nouveaux rivages, jeter l'ancre » dans la permanence des valeurs nécessaires à l'équilibre social. »

[1] Nous ne traiterons ici cette vaste question du fait de notre volonté de nous attacher seulement à la forme, en effet nous ne perdons pas notre objectif qui est soit d'appuyer, soit d'infirmer notre hypothèse sur la massification de la rhétorique propre à la durabilité et sur ses prémices dans les débats et les réflexions à partir des années 1960-1970.

> « il s'agit de retrouver l'équilibre de la société, sans dogmatisme, mais en misant sur l'homme. »

Cet article regagne enfin la ville, puisqu'il la considère comme le lieu où doit se faire le changement :

> « il serait vain de raisonner pour l'ensemble de l'humanité alors que le cadre normal d'épanouissement ou d'asservissement de l'homme réel se trouve dans la cité, conçue comme une communauté naturelle de vie dont il importe de dégager les racines immuables. »
> « Le « sel de la qualité » doit être réintroduit dans un monde alourdi et affadi par la quantité. »
> « L'heure n'est-elle point venue de s'unir pour préserver les conditions de l'épanouissement moral de l'homme aux prises avec les contraintes d'une société mécanique et massive. […] Ainsi pourrait-on assister à la naissance d'un nouveau type d'homme-citoyen plus cultivé, plus soucieux de solidarité, ouvert sur l'avenir, adapté au changement et désireux de participer aux décisions. »

Dans le même temps, la forte présence et la récurrence de la thématique environnementale peuvent être constatées et mises en évidence par un simple relevé des titres des articles : « Pour une politique mondiale de l'environnement », « Une politique et un ministère de l'environnement », …
La pensée durable peut être qualifiée de *synthèse*, par le fait qu'elle développe une vision globale tant du point de vue des problèmes abordés que de celui des échelles traitées. Cette particularité de l'analyse n'est pas non plus une nouveauté introduite lors de la formulation du terme puisqu'elle se retrouve dans un article de H. PERROT - *Une politique et un ministère de l'environnement : l'exemple français* - paru en 1971 et qui signalait à l'époque :

> « La solidarité des différents éléments du cadre de vie : environnement, développement économique, aménagement et urbanisme. (…) Soucie de l'environnement et croissance économique ne sont pas antinomiques, mais complémentaires. Cela résulte d'une nécessité économique et psycho-biologique. C'est notamment sur ce terrain là que les dimensions dans le temps et dans l'espace du cadre de vie se rencontrent. ».

Cette invocation d'une approche par la globalité se retrouve dans les débats ouverts par le Club de Rome sur le sujet de « la croissance zéro » :

> « (…) tandis que pour le sociologue Edgar Morin ou Ph. De Saint-Marc, le premier problème est de démythifier la notion de croissance économique, et d'y substituer « un concept de développement global, multidimensionnel ».[1]

Le développement durable ne peut-il être justement ce « concept de développement global » ?

De même en 1973, Reine Vogel termine un article dans la revue *Urbanisme* en signalant que :

> « la politique de l'environnement ne pourra donc être détachée de la politique générale de développement économique, social, culturel et urbain. »[2]

---

[1] Rubrique *avez-vous su, avez-vous lu ? Urbanisme* n°131. 1972.

[2] Reine VOGEL. *Crise de l'environnement et urbanisme.* in *Urbanisme* n°138. 1973. pp 65-68.

La revendication d'une nouvelle approche qui ne soit plus sectorielle est non seulement constatée mais est aussi introduite l'idée de temporalité.
En effet, dès le début des années 1970, une projection dans le futur est réalisée comme le montre cette citation tirée de la rubrique *avez-vous su ? avez-vous lu ? - Urbanisme* n°129 de 1972 – et qui reprend les propos de Sico MANSHOLT dans le contexte des réflexions engagées par le Club de Rome et des études du MIT (Massachusetts Institute of Technology), (ces études sont qualifiées de « preuves » sur les limites de la politique de croissance[1].). Cette vision de MANSHOLT se retrouve plus largement et plus précisément lors d'une entretien qu'il accorde à la journaliste Janine DELAUNAY, et qui fera l'objet d'un ouvrage. Il y raconte sa vie et surtout il expose son projet de société sans croissance économique, un projet de plan, de programme et de bonheur[2].

> « (…) M. Mansholt a adressé, en février dernier, une lettre à M. Malfatti[3] dans laquelle, se fondant sur les recherches du MIT il suggère un plan d'action où on lit notamment : « La société de demain ne pourra pas être axée sur la croissance, du moins pas dans le domaine matériel », car – dit-il – « l'objectif primordial est de sauvegarder l'équilibre écologique et de réserver aux générations fut
> ures des sources d'énergie suffisantes. »[4]

La notion des « générations futures » est ici introduite 15 ans avant la définition donnée par le rapport Brundtland. Néanmoins nous devons rester très méfiants vis à vis de ce terme comme nous met d'ailleurs en garde BIRNBACHER. En effet, depuis longtemps l'homme s'interroge sur sa responsabilité envers les générations futures. Ce terme n'est pas propre au développement durable qui le reprend à son compte. Parler de générations futures ne signifie porter un regard durable. En effet, l'homme perçoit sa responsabilité envers les générations futures « sans qu'il ait fallu pour cela une éthique explicite de la responsabilité envers le futur »[5]. La question des générations futures constitue un problème d'éthique aujourd'hui au cœur de l'actualité du fait des trois caractéristiques de notre monde mis en évidence par BIRNBACHER (p. 4-6) :

- ✓ La future existence de l'humanité est mise en question en tant qu'espèce,
- ✓ Le pouvoir technique de l'être humain sur le monde est de plus en plus important. Les actions peuvent générer des effets globaux,
- ✓ L'homme a une meilleure connaissance des risques à long terme qu'entraînent les actes d'aujourd'hui. Il évalue mieux les dommages potentiels à long terme.

Par rapport à ce thème des générations futures il est à noter que lors de sa 29e session, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, par sa résolution 44 du 12 novembre 1997, la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures. Cette déclaration se compose de 12 articles .

---

[1] ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. *Le chemin du bonheur par Sico Mansholt* in *Le Nouvel Observateur,* 12 juin 1972. pp. 71-88.

[2] MANSHOLT. *La crise.* Paris : Stock, 1974. 249p.

[3] Le programme proposé dans cette lettre concerne principalement le volet démographique puisque pour Sico Mansholt, « l'essentiel, c'est d'empêcher l'explosion démographique : deux enfants au plus par famille » (voir : ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. *Le chemin du bonheur par Sico Mansholt* in *Le Nouvel Observateur,* 12 juin 1972. pp. 71-88.)

[4] ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. *Le chemin du bonheur par Sico Mansholt* in *Le Nouvel Observateur,* 12 juin 1972. pp. 71-88.

[5] BIRNBACHER Dieter. *La responsabilité envers les générations futures.* Paris : PUF, 1994. préliminaires pp. 1-17.

- ✓ Articles 1 - Besoins et intérêts des générations futures
- ✓ Articles 2 - Liberté de choix
- ✓ Article 3 - Maintien et perpétuation de l'humanité
- ✓ Article 4 - Préservation de la vie sur Terre
- ✓ Article 5 - Protection de l'environnement
- ✓ Article 6 - Génome humain et biodiversité
- ✓ Article 7 - Diversité culturelle et patrimoine culturel
- ✓ Article 8 - Patrimoine commun de l'humanité
- ✓ Article 9 - Paix
- ✓ Article 10 - Développement et éducation
- ✓ Article 11 - Non- discrimination
- ✓ Article 12 - Mise en oeuvre

Le développement durable est clairement mentionné dans 2 articles :

Article 5 - Protection de l'environnement : « Afin que les générations futures puissent bénéficier de la richesse des écosystèmes de la Terre, les générations présentes devraient oeuvrer pour un développement durable et préserver les conditions de la vie, et notamment la qualité et l'intégrité de l'environnement »

Article 10 : « Les génération présentes devraient veiller à assurer les conditions d'un développement socio-économique équitable, durable et universel des générations à venir, tant sur le plan individuel que collectif, notamment par une utilisation juste et prudente des ressources disponibles afin de lutter contre la pauvreté. »

Afin d'en savoir un peu plus sur les propos précédemment présentés de Sico MANSHOLT, personnalité rarement voire jamais citée lorsque l'on traite du développement durable et dont la présence, comme celle d'autres, dans ce travail peut être surprenante (mais le but n'est-il pas de déceler du développement durable ou plus exactement des éléments de durabilité, là où on ne s'y attend pas ?) il a été nécessaire de se reporter à l'entretien qu'il accorde au *Nouvel Observateur* en juin 1972[1]. L'ancien ministre de l'agriculture des Pays-Bas tient des propos proches de ceux du Club de Rome qui prône une croissance zéro[2]. Le *Nouvel Observateur* insiste dans cet entretien sur le changement d'attitude[3] de l'ancien ministre qui traduit une brutale prise de conscience sur la gravité d'une situation, qualifiée de « désastre »[4] par S. MANSHOLT, et que seul un changement radical peut venir modifier.

> « C'est l'ensemble de notre système qu'il fait revoir, sa philosophie qu'il faut radicalement changer. »

---

[1] ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. *Le chemin du bonheur par Sico Mansholt* in *Le Nouvel Observateur,* 12 juin 1972. pp. 71-88.

[2] « L'Europe « humaine », celle de la « croissance zéro », devra abolir la notion de Produit National Brut pour promouvoir celle de Bonheur National Brut ».

3 « Vous étiez l'homme de l'Europe verte, le champion de la productivité technocratique, du rendement à tout prix. Comment en êtes-vous venu à défendre, presque du jour au lendemain, l'équilibre naturel et la qualité de vie ? Est-ce à la suite d'une révélation brutale, d'un choc, ou l'aboutissement d'une décision longuement mûrie ? »

[4] Il reprend ici les discussions de l'époque si nous citons Henri COING l'environnement une nouvelle mode ? paru dans la revue *Projet* en 1970 : « De nombreux articles présentent sous un jour apocalyptique les années à venir : épuisement de l'eau et des matières premières, raréfaction de l'oxygène, destruction des grands équilibres naturels. »

Cependant, bien que refusant une identification aux défenseurs de la croissance zéro et prônant une forme de développement plutôt utopique (« Alors il ne s'agit même plus de croissance zéro mais d'une croissance en dessous de zéro. Disons-le carrément : il faut réduire notre croissance économique, notre croissance purement matérielle, pour y substituer la notion d'une autre croissance : celle de la culture, du bonheur, du bien-être. »), Sico MANSHOLT élabore une vision du monde proche sur deux points de celle tenue par le développement durable :

En ce qui concerne l'harmonisation des différentes temporalités (respect d'un héritage et souci de préservation de ce dernier pour les générations futures)

« Il faut cesser immédiatement de tirer des chèques en blanc sur le futur. Il est urgent de se préoccuper, enfin de maintenir – parfois de rétablir - l'équilibre naturel entre l'eau, l'air, le sol, les plantes… On ne détruit pas impunément ce qui est le résultat d'un développement harmonieux de trois cent millions d'années. »

Et en ce qui concerne l'appel à une vision globale des problématiques générées par un développement traditionnel :

> « Non ce qu'il faut, c'est étendre le problème au monde entier. Il est impossible de fractionner ! »

L'ensemble de la situation dépeinte lors de l'entretien est particulièrement sombre et pessimiste et se révèle à nos yeux, qui ont le privilège de se situer dans le futur du discours tenu par Sico MANSHOLT, être une prospective erronée. Cependant, il est à noter concernant cette prospective que Sico MANSHOLT cite l'Europe comme outil nécessaire afin de faire évoluer la situation.

> « C'est pourquoi je pense que la seule force capable d'intervenir, c'est l'Europe. L'Europe des Dix est en train de devenir une force politique parce que nous pouvons tous prendre des décisions et que nous avons le pouvoir de les exécuter. »

Or c'est bien à ce niveau que sont élaborées en premiers lieu des réflexions et des recommandations en vue de la durabilité.
Ainsi, les propos de Sico MANSHOLT, s'ils ne sont assimilables à ceux du développement durable, permettent de mettre en avant dès le début des années 1970, l'émergence d'une conscience sur la responsabilité envers les générations futures lors de la mise en œuvre d'actions du présent.

2.5 La Charte de la Nature, du développement durable ?

La première impression qui nous a conduit à relativiser la nouveauté induite par le développement durable est renforcée plus particulièrement par le contenu et la forme prise en 1972 par la *Charte de la Nature.*
Urbanisme publie cette charte en 1972 dans son n°133. Il s'agit d'un document rédigé par dix sept associations de défense de l'environnement qui gagnent le terrain du politique puisque la rédaction de ce texte est destinée aux hommes politiques dans le cadre des élections législatives. Certes, la Charte traite prioritairement de ce qu'elle appelle la « nature » mais nous retrouvons l'ensemble des définitions du développement durable dans cette « déclaration des droits de l'homme à la nature ». Les passages de quelques articles dans lesquels peuvent être identifiés des principes du développement durable, sont ici repris :

Solidarité dans le temps :

Article premier : « il [l'homme] doit préserver l'avenir de l'humanité et

transmettre aux générations futures le patrimoine physique et esthétique nécessaire à l'existence et à leur épanouissement »

Principe « pollueur-payeur » :

Article 3 : « Qui détruit la nature doit payer »

Participation et concertation :

Article 4 : « Les communes ont une responsabilité particulière dans la sauvegarde de la qualité de la vie. Elles doivent consulter leurs habitants avant tout aménagement important du milieu naturel ou du milieu urbain. »

Préservation de la biodiversité :

Article 7 : « L'homme doit maintenir de vastes étendues de nature sauvage et protéger partout la faune et la flore contre la surexploitation et l'extermination des espèces. »

Approche des problèmes à l'échelle de la planète

Article 10 : « L'écologie ignore les frontières politiques.

La protection de la nature exige une communauté d'action à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale et la renonciation aux souverainetés nationales. »

L'homme est au centre des préoccupations dans le respect des générations présentes et futures :

Article 10 : « au-dessus des frontières, cette fraternité universelle des défenseurs de la nature donnera naissance à une civilisation nouvelle qui fera passer le bonheur de l'homme avant le profit, les besoins collectifs avant les intérêts privés et l'avenir du monde vivant avant l'exploitation aveugle de la terre. »

Au point de notre étude, le développement durable paraît être une notion qui cristallise un ensemble de discours et de courants de pensées. Il est la synthèse, la remise en forme de revendications. En ce sens il est une forme d'officialisation et a l'avantage d'être un terme unificateur. Il est un espace qui permet à différents acteurs de se rencontrer alors qu'à priori ces échanges n'avaient raison d'être. Une fois formulé, le terme est approprié par l'ensemble des disciplines et domaines qui l'appliquent à leurs champs d'étude et développent de nouvelles notions, de nouvelles idées autour de ce thème. Ainsi, aujourd'hui, aussi bien les sciences de la vie que l'industrie tout comme l'urbanisme traitent de développement durable. Cet état de fait peut être formulé par un schéma.

Tableau 4) *Les étapes de l'officialisation et de la diffusion du discours sur la durabilité*

Elaboration personnelle

PERIODES – DATES	ELEMENTS DE DURABILITE Remise en cause du développement et revendications d'un changement
1960-1970	
1972 : Stockholm	ECODEVELOPPEMENT Terme construit autour des rapports nord/sud
1987 : rapport Brundtland	Unification De Courants de Pensées DEVELOPPEMENT DURABLE Formulation d'un nouveau terme
1992 : Rio	Internationalisation, réflexions et propositions autour du terme de développement durable Applications Disciplinaires
1994 : Aalborg	Appropriations disciplinaires de la notion En urbanisme et aménagement de la ville Introduction de la notion dans les discours sur la ville
1996 : Lisbonne	Appropriations locales et recherche d'application du terme au niveau local Actions urbaines dans le cadre des Agendas 21

3 Les *prémices* de la ville durable

La remise en cause du développement se retrouve dans l'aménagement des villes et l'urbanisme s'approprie des thématiques du développement durable qu'il reformule suivant les problématiques qui sont les siennes afin de les appliquer à la ville.

3.1 Mise en évidence d'une critique de l'urbanisme en barres

Les années 1950-1960, sont synonymes en matière d'urbanisme, d'une période de forte urbanisation qui a vu la construction de grands ensembles et une tentative d'application des principes de l'urbanisme moderne principalement issus de la Charte d'Athènes de 1933. En 2000, cette période de construction est de plus en plus critiquée. L'évolution des grands ensembles érigés à cette époque alimente cette remise en cause. L'urbanisme en « barres » est décrié et accusé de bien des maux de nos sociétés urbaines contemporaines[1]. Ainsi, par exemple, la *Charte pour l'urbanisme des villes du XXI ème* siècle remet en cause cette période de massification au sein des tissus urbains :

> « Conscient des lacunes importantes des schémas d'urbanisme qui se sont référés parfois abusivement à la Charte de 1933 et à l'usage plus ou moins rigoureux ou conscient qui en a été fait, le Conseil Européen des Urbanistes[2] a jugé qu'il convenait de mettre à profit l'immense expérience acquise par les urbanistes (…) »

Néanmoins, à l'époque même où la France voyait sortir de terre ces cités qui permettaient de loger le plus grand nombre de familles sur un espace restreint, la critique s'élevait. La remise en cause de l'urbanisme de masse a quarante ans, elle est née avec lui, mais à l'époque elle faisait peu résonance et restait marginale.

---

[1] Bien que ce qui est appelé la « crise urbaine » nous apparaissent comme une constante depuis notamment la révolution industrielle. D'ailleurs les principes modernes eux mêmes, aujourd'hui condamnés, tentaient d'apporter un remède à cette situation.

[2] Il nous semble nécessaire de rajouter ici une note afin de définir ce qu'est le Conseil Européen des Urbanistes. Nous reprendrons ici la définition apportée par la SFU (voir *SFU : Société Française des Urbanistes, Présentation 1998*, plaquette de présentation de la société).
Ce conseil « est constitué des instituts et associations nationaux d'urbanistes des pays membres de la Communauté Européenne qui y envoient chacun deux délégués.
C'est une institution européenne commune d'adhésion volontaire qui siège à Bruxelles et dont les statuts sont conformes au droit belge des Associations Internationales à but scientifique.
Ses buts essentiels sont les suivants :

- assurer les relations professionnelles et culturelles entre les Instituts et Associations d'Urbanistes des douze pays de la Communauté Européenne, et entre ceux-ci et la Communauté Européenne,
- proposer les systèmes d'enseignement et de formation à l'urbanisme et suggérer les dispositions d'harmonisation des processus actuels,
- proposer et suggérer des politiques d'aménagement du territoire européen et émettre des avis sur les enjeux importants.

En novembre 1985, les membres du Conseil de l'Europe des Urbanistes ont adoptés et signé à Amsterdam une Charte Européenne qui les engage sur l'application de règles communes d'exercice, d'éducation et de formation. »
Le Conseil Européen des Urbanistes se définit quant à lui comme « un groupement d'Associations et Instituts professionnels d'Urbanistes des pays membres de l'Union Européenne. Il constitue un point de rencontre pour la profession au niveau européen, un forum d 'échanges d'idées et d'informations» Elle est une association internationale à but scientifique de droit belge. Il est le seul interlocuteur de la professions auprès des Institutions européennes. (Documentation Conseil Européen des Urbanistes)

Ainsi, alors maire d'Orléans, Roger SECRETIN, s'exprime en 1960, en parlant déjà de « ghettos démographiques »[1]

> « Mais si nos villes menacent de nous écraser par leur massivité, nos maisons, nos logements, ne vont-ils pas nous donner ces « maladies de l'habitation » qu'on dénonce actuellement ? (…) Le procès des grandes concentrations de population dans les immeubles collectifs est commencé. On leur impute les troubles psychologiques et sociaux qui sévissent dans plus d'une agglomération. (…) Ce qu'on croyait être les tares du taudis devient les tares des appartements modernes où l'on espérait trouver bonheur et santé. »

3.2 Mise en évidence de la présence de principes propres à la durabilité

En ce qui concerne la ville, Robert AUZELLE introduit déjà en 1967, certains des principes de la ville durable dans *Les grandes villes et l'urbanisation de l'avenir*[2]. La conclusion de son article constitue une réelle remise en cause du développement de la société qui lui est contemporaine et l'appel à un changement.

> « ce mal dont souffre l'homme d'aujourd'hui, et qui procède de son inadaptation à un monde qu'il façonne dans l'inconscience et l'indifférence, il est permis d'espérer qu'une action consciente et volontaire peut le réduire peu à peu »

Des passages de cet article peuvent même être mis en perspective avec la définition de la ville durable :

> « il nous faut donc tirer de ce que nous connaissons des directives générales qui nous permettent d'aménager notre espace terrestre de telle façon que rien ne soit absolument irréversible. L'avenir que nous concevons doit , perpétuellement, contenir l'avenir. Une « prospective » qui ne serait pas fondamentalement prospective ne serait jamais que l'ombre du présent.
> (…)
> Toute la question, en effet, est là : il s'agit d'entreprendre une action méthodique qui, tout en apportant des résultats à court terme, n'entrave pas l'évolution que réclameront les besoins futurs. (…) Ce que coûtent les actions d'aménagement, il faut avoir les moyens et le courage de l'expliquer clairement à la population. Car ce n'est qu'à partir de cette information qu'on peut espérer sa participation.
> (…) En fait, l'espace humain est à réinventer. Or que fait-on pour qu'il favorise l'épanouissement de l'homme contemporain sans gêner les générations futures ? »

En ce qui concerne le centre des villes, Robert AUZELLE écrit :

> « (…) cet espace central n'est privilégié qu'autant qu'il appartient à tous : il faut donc des commodités d'accès , des transports en commun, une infrastructure routière assurant une circulation fluide et des possibilités surabondantes de stationnement ; enfin, nulle ségrégation raciale ou économique ne doit venir contrarier ce libre accès. »

Dans ces quelques citations, trente ans avant sa formulation, se retrouve un des éléments clefs de la définition de la durabilité apportée par la Commission Française du Développement durable (cette commission instituée par Balladur et rattachée au premier ministre n'aura pas eu

---

[1] *Urbanisme* 1960, n°66. p.8

[2] *Urbanisme*, 1967, n°102-103. P 10-23.

d'écho mais sa dynamique sera reprise par le ministère de l'environnement[1]), à savoir la gestion et l'articulation de différentes temporalités (passé/présent/futur).

AUZELLE 1967	**Commission Française du Développement durable 1996**
(…) en apportant des résultats à court terme, n'entrave pas l'évolution que réclameront les besoins futurs.	«(…) préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures »

Elaboration personnelle

En ce qui concerne la question des temporalités mise à plusieurs reprise en évidence dans notre analyse, il paraît dès à présent nécessaire de relativiser plus encore sa nouveauté en ce qui concerne sa prise en compte en matière d'urbanisme, d'aménagement ou de gestion du territoire. Ainsi par exemple la définition du statut communal du rapport Vivien du 26 avril 1837 (qui est d'ailleurs très proche de la citation de Saint Exupéry, « nous n'héritons pas de la terre de nos pères, nous l'empruntons à nos enfants» stipule :

> « Les propriétés communales sont une sorte de fidei commis, c'est un legs des générations du passé aux générations futures : la génération présente n'est que l'usufruit ».

De plus, dans ce texte, AUZELLE en appelle à l'interdisciplinarité afin de reconstruire la ville. Autrement dit, sa recherche sur la ville paraît dans sa globalité[2].

> « Cet espace qu'il faut concevoir, gardons-nous de penser qu'il puisse surgir tout armé de quelque esprit génial. (…) Il nous faut mettre en place, désormais, une coopération interdiscplinaire. »

Cependant, les propos tenus sur la présence *d'éléments de durabilité* dans le texte d'AUZELLE doivent être nuancés, par le fait que le texte contient aussi des éléments contraires à la logique de développement revendiqué à l'heure actuelle pour la ville. Ainsi, pour les densités, la position aujourd'hui défendue est celle selon laquelle il faut « reconstruire la ville sur la ville », or en 1967, du fait de la construction caractérisée par de très fortes densités (l'urbanisme moderne sous la forme des « barres »), AUZELLE s'oppose ces formes urbaines.

> « Ajoutons que certains techniciens, tirant hâtivement des principes généraux de l'analyse de cas isolés, ont contribué à propager sur les notions de densité des idées tellement erronées que la concentration apparaît comme un remède alors qu'elle constitue un abcès de fixation de tous les phénomènes cumulatifs des nuisances engendrées par la densité excessive ! »

Il est à noter, qu'AUZELLE s'interroge sur l'accroissement des déplacements, du fait notamment de l'augmentation de la motorisation de la population, et de ses conséquences sur l'urbanisation. Il propose alors de rechercher le développement d'un « mode de propulsion sans

---

[1] Ignacy SACHS, intervention aux journées nationales du développement durable, vendredi 11 et samedi 12 janvier 2002 : *développement durable, politiques d'agglomération et citoyenneté*. Orléans.

[2] Nous reviendrons plus précisément sur la question de l'interdisciplinarité dans la deuxième partie de ce travail.

bruit ni odeur » qui favoriserait une nouvelle extension de la ville. Autrement dit la ville décrite ici par AUZELLE se rapproche du modèle anglo-saxon par opposition au modèle méditerranéen caractérisé par de fortes densités.

Le débat sur les densités fait partie intégrante du développement durable. Il est ainsi étudié dans ce cadre par Vincent FOUCHIER qui pose pour problématique :

> « Peut-on confirmer les avantages supposés des fortes densités à l'égard des principes du développement durable ? »1

Il conclue dans son ouvrage que les densités ont une réelle implication en terme de développement durable dans les domaines de la consommation d'espace et des conséquences environnementales de la mobilité.

3.3 Un contexte qui explique l'émergence de ces prémices

Ainsi, il apparaît que dans les années 1970, la constatation d'un environnement urbain dégradé soit la source de la formulation d'éléments identifiés comme participants au développement durable de la ville.

Le contexte est donc le même que celui ayant suscité des réflexions et conduit des architectes autour de LE CORBUSIER à envisager des solutions.

> « La ville se porte mal, et les conséquences de sa santé chancelante sont de plus en plus subies, ressenties par les citadins qui se plaignent des mille maux qu'ils supportent de plus en plus difficilement. (…) et elle grossit, elle s'alourdit, s'épaissit, enfle. Elle est difforme. Elle est laide, elle est mal aimée, elle le sait. »[2]

Une des solutions proposée par LE CORBUSIER consiste en l'établissement d'un urbanisme vertical. S'il est possible de mettre en évidence des critiques de « l'urbanisme en barres », il est aussi possible de trouver des critiques du mouvement réactionnaire qui s'en est suivi. En effet, dans les années 1970, l'urbanisation, permise par l'accroissement de la motorisation individuelle, a gagné les périphéries de la ville. Elle répondait alors à une revendication de l'amélioration du cadre de vie et à une aspiration de vie au vert du citadin, nourrie par le mythe des bienfaits de la vie à la campagne. Ainsi prend forme la périurbanisation encouragée par le prix du foncier et des mesures telles celles de A. CHALANDON.

Ainsi après concentration, surdensité et urbanisme de masse on passe à une période d'émiettement et de mitage. Néanmoins aussi différentes soient ces deux physionomies urbaines, une constante perdure : les importants coûts sociaux, énergétiques et écologiques ne sont pas pris en compte[3] dans les mesures qui encouragent l'installation dans le périurbain.

---

[1] FOUCHIER Vincent. *Les densités urbaines et le développement durable : le cas de l'Ile de France et des villes nouvelles.* Paris : éditions SGVN, 1998. 211p. p. 14.

[2] Charles DELFANTE. *La ville et le temps des boucs émissaires* in *Urbanisme* n°143 1974. pp 32-33.

Charles DELFANTE sera cité à plusieurs reprises dans ce travail. Architecte DPLG et urbaniste IUUP, cet auteur a œuvré à l'institutionnalisation de l'urbanisme. Ainsi, il est le fondateur de l'atelier de l'urbanisme de Lyon en 1961-69, le cofondateur du DESS d'urbanisme en 1970 à l'université Lumière de Lyon, et le cofondateur avec J. PELLETIER de l'institut d'urbanisme de Lyon en 1989. Dans ces nombreuses fonctions il a été aussi président du comité de rédaction de la revue *Urbanisme* (1972-1989).

[3] Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ. *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp.

Dès les premiers départs des populations du centre vers les périphéries, un débat naît et grandit autour de la thématique habitat individuel/habitat collectif. Déjà, la dilution urbaine sur le territoire est remise en cause. Ces discussions sont reprises, sous l'étiquette du développement durable, dans les années 1990, avec le thème du « reconstruire la ville sur la ville » qui cherche une économie de l'espace et une meilleure gestion du foncier. Il s'agit d'une lutte contre le mitage.

A ce sujet peut d'ailleurs être signalée l'exposition sur le thème de la ville et de l'écologie urbaine qui se tient à Paris à la station Luxembourg à partir de septembre/octobre 2000 dans le cadre du centenaire du métro parisien et qui s'ouvre sur le débat Jusqu'où la ville ? Les nouvelles frontières de l'urbain[1].

Ainsi, en 1972, la rubrique avez-vous su, avez-vous lu ? du n°129 d'*Urbanisme* reprend les discussions qui se tiennent autour des premières réalisations de maisons individuelles[2] issues du concours international lancé en mars 1969 par le Ministère de l'Equipement et du Logement. Ainsi le ralliement au mode de développement pavillonnaire et sa critique peuvent être mis en évidence.

Des ralliements :

> « Certains, (…) se félicitent des mesures prises par M. Chalandon pour offrir aux Français autre chose que ces fameux « grands ensembles » qui n'ont pas souvent été des réussites »

A ces ralliements s'ajoute la justification de l'opération par Albin CHALANDON lui même, ministre de l'équipement de 1968 à 1972 :

> « J'ai essayé de développer un urbanisme qui correspondait mieux aux aspirations des gens. Il fallait arrêter cette tendance à construire des tours partout mais il fallait terminer les ZUP déjà engagées. Si j'ai voulu développer la maison individuelle, ce n'était pas par lubie personnelle, mais parce qu'il existait une demande profonde de la population. »[3]

Autrement dit l'essor du pavillonnaire apparaît comme une réponse, une réaction à la période des grands ensembles. L'urbanisme horizontal vient remplacer l'urbanisme vertical. Il traduit spatialement les aspirations des habitants de la fin des années 1960 (et qui sont encore d'actualité en 2000) : un cadre de vie agréable qui tente d'évacuer au maximum les nuisances de voisinage liées à une certaine forme de promiscuité et la réintroduction d'une part de nature autour de la cellule familiale.

Des critiques :

> « D'autres tels Bernard Oudin dans son « Plaidoyer pour la ville « considèrent que la

---

6-18

[1] « Où commence l'urbain ? Où finit-il ? Alors que 80%des Européens vivent désormais en ville – et souvent dans de grandes métropoles liées entre elles dans un tissu urbain continu – peut-on encore parler de « banlieue » et de « campagne ». ? Voir *Courrier International*, supplément au n°516, 21 septembre 2000.

[2] « Près de deux ans après le couronnement des lauréats, le concours entre dans sa phase concrète : 700 maisons sont achevées et parfois habitées, 20 000 sont en chantier dans toute la France. »

[3] A. CHALANDON.in CANTAL-DUPART. *Les hommes dans la ville : l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées*. Tome 2, contributions, 1992.

> « maison individuelle qui est fréquemment une catastrophe esthétique est également une catastrophe morale. »

Dans cette même perspective, pour montrer les externalités négatives du développement pavillonnaire en direction de la périphérie, Alain CLEMENT[1] tient des propos au sujet du modèle de la ville américaine (ou plutôt le terme d' « antiville » américaine serait mieux approprié). Il reprend un documentaire de CBS pour décrire le « malaise suburbain » et dénonce ainsi les externalités négatives de la dilution urbaine qui éloigne de plus en plus les américains des villes et les isole : augmentation des déplacements en voiture et de leurs durées, perte d'identité et de reconnaissance à un groupe, absence de relations sociales… Certes l'article décrit la situation américaine mais il nous semble aussi vouloir alerter les lecteurs des dangers d'une périurbanisation excessive. L'auteur signale bien que « les lieux sont spacieux et verdoyants ; ils inspirent l'envie aux téléspectateurs européens. »

Des réactions mitigées et des interrogations quant au devenir de ces nouveaux modes d'habitat :

> « C'est très bien, en effet, d'habiter « sa maison individuelle », encore faut-il aussi trouver à proximité les équipements dont l'absence complique singulièrement la vie de tous les jours » ;

« « à l'entassement vertical des grands ensembles succède la promiscuité horizontale » note M. L. LEOTARD (L'express, 25/01/1971) qui ajoute

> « au bout du compte le concours de M. Chalandon est partiellement bénéfique : il a bousculé les habitudes douillettes des constructeurs, stimulé la concurrence, ouvert un nouveau marché. Mais il laisse sans réponse le problème de fond : comment vivront, demain, les habitants de ces nouvelles et lointaines banlieues ? Si l'on continue de négliger cet aspect essentiel, au temps des grandes espérances succèdera, encore, celui des illusions perdues. » »

Nous nous sommes reportés à l'article de l'Express[2] auquel il est fait ici référence. Son auteur rappelle les trois objectifs du concours et en réalise une critique. Le premier but, qui s'avère atteint est une baisse du prix de la construction, le deuxième est une démocratisation de la maison individuelle. Ce second objectif a pu être obtenu en partie par les crédits mis en place par les organismes HLM. Enfin un troisième point, quant à lui porteur de « désillusions », concerne la promotion « d'un nouveau type d'urbanisme en installant ces villages à la campagne » (les pavillons sont en effet regroupés en villages.). Ce sont les échecs et les externalités négatives de ce dernier objectif qui deviennent la source de critiques et de ce qui peut être relevé comme des éléments d'insoutenabilité (la dépendance vis à vis de l'automobile, par exemple). En effet, d'abord leur éloignement isole les hameaux et rend l'automobile indispensable, et ensuite à « l'entassement vertical des grands ensembles succède la promiscuité horizontale. »[3].

Les interrogations telles que comment vivront, demain, les habitants de ces nouvelles et lointaines banlieues ? mettent en évidence une prise de conscience sur la nécessité d'introduire une dimension prospective aux opérations d'urbanisme. Que deviendra demain les

---

[1] CLEMENT Alain. *Une tranche de vie américaine : le malaise suburbain* in *Le Monde,* 18 décembre 1971. p. 19.

[2] DE LEOTARD Marie-Laure. *Logement : les premières chalandonnettes* in L'*Express*, n°1059, 25 Octobre 1971. pp. 114.

[3] L'auteur retranscrit dans son article d'ailleurs les propos de Jacques Bertheau, maire de Chailly-en-Bière : « Nous ne voulons pas de ces cabanes à lapins dans le site de la plaine de l'Angélus, à deux pas de Barbizon. »

constructions, répondront-elles dans l'avenir aux futures aspirations ?

Une fois encore le traumatisme de l'urbanisme moderne transparaît alors que les conséquences de cette forme d'actions sur l'espace sont toutes autres que l'objectif énoncé par le projet moderne émanant de la Charte d'Athènes qui visait à l'amélioration des conditions de vie de chacun.

Ce débat sur les modes d'habitat individuel/collectif se poursuit durant les années 1970. Les avantages et inconvénients de l'un et de l'autre sont mis en évidence et la problématique semble dès lors dans la recherche d'un mode d'habitat alternatif. Ainsi Pierre MAYET, Directeur de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme au Ministère de l'Equipement en 1976[1], réalise dans un premier temps un rapide bilan de l'urbanisme en barres - « Aujourd'hui, un nouveau tournant est pris. Les grands ensembles, les tours, les barres, trop massives ou gigantesques, sont condamnés. La qualité prend le pas sur la quantité. » - précise les dangers de l'habitat individuel – éparpillement de l'habitat, architecture stéréotypée, ségrégation sociale - et propose non pas une solution alternative mais invite à une réflexion sur ce qu'il nomme le « bon et mauvais urbanisme ».

> « Mais le choix est moins entre la maison individuelle et l'immeuble collectif. Il est surtout entre un bon et mauvais urbanisme. La ville n'est pas seulement un ensemble de constructions (individuelles ou collectives). C'est aussi la qualité du tout et des parties. La maison des uns, l'appartement des autres, les équipements publics, la vie quotidienne. »

3.4 Des revendications pour un urbanisme mieux maîtrisé : La Charte pour la Nature

Dans les années 1970, il est donc possible de repérer des éléments de durabilité dans la réflexion qui accompagne l'aménagement des villes et l'urbanisme. La Charte pour la nature déjà précédemment citée est un bon exemple. Elle met d'une part l'accent sur la nécessité de maîtriser le développement des villes par une réglementation qui préserve les espaces non encore urbanisés, et d'autre part sur celle de faire participer les citoyens à l'aménagement du territoire.

> *Article 2* : « L'extension démesurée des grandes villes engendre une dégradation redoutable du cadre de vie »
>
> *Article 3 :* « Le coût des atteintes au milieu naturel sera évalué avant toute décision d'urbanisation(…) »
>
> *Article 4* : « Les communes ont une responsabilité particulière dans la sauvegarde de la qualité de la vie. Elles doivent consulter leurs habitants avant tout aménagement important du milieu naturel ou du milieu urbain. »
>
> *Article 5 :* « il faut abolir l'urbanisme clandestin.
> Toute demande de permis de construire sera rendue publique à la mairie et sur le terrain concerné. Les dérogations de densité aux plans d'urbanisme ou d'occupation des sols seront interdites. »

---

[1] *Urbanisme* n°151, 1976. pp. 65. Article intégré dans un dossier *« Habitat individuel »*.

> *Article 6 :* « Les nuisances urbaines seront sans cesse réduites, au point de ne plus porter atteinte à la santé.
> Le cœur des villes sera aménagé pour les piétons »
>
> Article 8 : « L'espace rural ne doit plus être défiguré par une construction anarchique et standardisée. Dans toutes les communes, il faudra la soumettre à des règles d'urbanisme. »

La Charte marque la volonté d'apporter un changement dans la gestion et la construction des villes. Cette charte, bien qu'elle aborde le thème de la ville reste cependant assez interdisciplinaire dans le sens où elle privilégie l'entrée environnementale qui est un thème transversal.

Dans un esprit similaire de mutation, une charte plus spécifiquement urbaine, la Charte du cœur des villes[1] est proposée en avril 1975 par M. JARROT, ministre de la qualité de la vie, lors de la conférence de l'OCDE sur la qualité de la vie urbaine et la limitation de la circulation. Une fois encore dans ce document, au travers des six principaux objectifs, la recherche d'éléments de durabilité en ce qui concerne les déplacements peut être mise en évidence. Il est question de :

- ✓ limiter les déplacements,
- ✓ donner un caractère exceptionnel de l'usage de la voiture en ville
- ✓ développer les pistes cyclables
- ✓ promouvoir les transports en commun et non polluants
- ✓ réduire la gêne occasionnée par les véhicules utilitaires
- ✓ recréer des zones attractives pour les piétons.

L'objectif paraît être le même que celui du développement durable en ce qui concerne les déplacements et le centre des villes : redynamiser les centres en incitant le piéton à la déambulation tout en limitant l'accès des véhicules individuels source de congestion et de pollution.

3.5 L'urbanisme face à la crise

L'urbanisme, comme le reste des autres domaines est touché par la crise dans les années soixante dix comme le titre Reine VOGEL, Crise de l'environnement et urbanisme[2] Dans cet article, l'auteur souligne la remise en cause du développement et la prise de conscience des atteintes portées à l'environnement. Cet état de fait, à savoir la crise environnementale, est génératrice de changement.

> « La crise de l'environnement avec les renouvellements conceptuels qu'elle implique risque fort d'avoir des répercussions importantes sur l'aménagement de notre cadre de vie, en particulier des villes. (…). Mentionner la civilisation urbaine c'est désigner un genre de vie urbain. A ce seul titre donc toute politique de l'environnement est urbaine et aura pour outil principal la planification spatiale. (…) D'où la question : « comment l'urbanisme peut-il répondre au problème de l'environnement et de la préservation de la qualité de la vie ? » »

---

1 Voir *Urbanisme* n°147-148, 1975. pp. 45.

2 *Urbanisme* 1973, n°138. pp 65-68.

Reine VOGEL relie la problématique environnementale à l'urbanisme.

Ces questionnements se retrouvent dans Métropolis en 1974 (n°7) chez Thierry SPRECHER[1] qui souligne que la planification écologique n' « en est encore qu'à ses débuts ».. Malgré ces premiers balbutiements, certaines méthodes opérationnelles sont menées et la recherche est poursuivie. La planification écologique ou environnementale consiste en une conciliation de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation et du respect des espaces naturels. Cette planification écologique se réalise par le recensement et l'exploitation de différentes données écologiques avant toute décision d'aménagement. Les différentes méthodes cartographiques y sont utilisées. Le terme de planification écologique sous-entend un déterminisme écologique assez fort qui a vu émerger de nombreuses critiques. Ces dernières contraignent à une permanente définition du terme.

Quelques années plus tard, en 1977[2], Hervé MATHIEU relie aussi environnement et urbanisme en s'interrogeant sur les relations entretenues entre l'écologie et l'urbanisme dans un contexte de remise en question et de crise.

> « « L'urbain » est-il remis en question dans son principe même (par opposition au « rural » ou au « naturel », en tant que valeur, ou bien dans ses formes ou pratiques actuelles, ou encore dans ses modes de production (urbanisme) des dernières années ? En résumé, quels sont les différents aspects, la nature et les causes de cette « crise écologique » de la ville ? Quels blocages et contradictions faudra-t-il résoudre pour la dépasser, et quelles mutations peuvent en émerger ? »

Une fois encore peuvent être notés dans l'article de Reine VOGEL les prémices de la ville durable qui suppose un changement dans la manière de concevoir et de construire nos villes. Ainsi dans un paragraphe – principes d'une planification environnementaliste – se retrouvent l'ensemble des éléments qui permettent la constitution de la ville durable et que l'auteur nomme « grands principes auxquels devraient être subordonnée une planification « environnementaliste ».
Les principes développés par R. VOGEL ont été mis en parallèle avec la définition de la ville durable donnée par la Commission Française du Développement Durable en 1996[3]. Il apparaît que les principes formulés en 1973 peuvent devenir des outils pour la construction de la ville définie 16 ans plus tard !

---

1 *La planification écologique : la recherche et la pratique.* In *Metropolis* n°7, 1974, pp. 24-29.

2 *L'écologie contre l'urbanisme* in *Urbanisme* n°160. pp. 45-49.

3 En 1994, l'ICLEI (Conseil International pour les Initiatives Locales en Environnement) apporte comme définition de la durabilité appliquée au milieu urbain :
« Le développement durable est le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturel, immobilier et social dont dépend la fourniture de ces services. » cité dans le rapport du groupe d'experts sur l'environnement urbain. Villes durables européennes. Bruxelles, mars 1996. p. 14.

Tableau 5) *Tableau 9 : Mise en perspective des principes de R. Vogel et de la définition de la ville durable*

Elaboration personnelle

1973 **Reine Vogel** **« quelques grands principes auxquels devraient être subordonnée une planification « environnementaliste ». »**	**1996** **Commission Française pour le Développement durable** **« C'est donc une ville :**
« Il est indispensable dorénavant de définir des objectifs conformes aux besoins humains, ce qui suppose une parfaite connaissance scientifique de l'homme, une véritable participation de la population aux décisions prises, et une réflexion sur les changements sociaux qui vont déterminer l'avenir (prospective sociale) »	« Dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous ;
« Il faut réviser les critères de choix de nos actions, c'est-à-dire subordonner l'économie aux objectifs sociaux et non le contraire »	Dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation de consommation des ressources ;
« Il est nécessaire d'avoir une vision globale de toute réalité, et de mettre en évidence les nombreuses interactions reliant les divers éléments »	Qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobants, ni, enfin les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés ;
« Envisager les conséquences à long terme de toute intervention sur notre cadre de vie, afin de déceler les modifications physiques et sociales qu'elle engendrera. »	Et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures. »

L'auteur de l'article appelle donc à un changement qui se retrouve en 1974 dans un article de Philippe SAINT-MARC, il faut réintroduire la nature dans les villes[1].

Face à une situation dépeinte comme extrême car potentiellement source de situations conflictuelles et de mal être urbain, P. SAINT-MARC revendique un changement total, à la fois urgent et profond. Ce terme d'urgence ne peut qu'interpeller car il soulève une nouvelle problématique : Comment modifier la société en profondeur sur le court terme ? Comment être sûr de faire les bons choix ? Comment concilier rapidité de l'action et profondeur dans ses résultats ?

> « Nous voici alors conduits à un profond changement de société. Il remet fondamentalement en cause tout notre système de développement : surdensification urbaine, prolifération automobile, pollutions industrielles, enrichissement foncier par la destruction des espaces verts, multiplicité des dérogations aux règles d'urbanisme, toute-puissance de la technocratie.
> Changement aussi urgent que profond, si l'on ne veut pas qu'avant dix ans la révolution ait éclaté dans les grandes agglomérations et contre elles. »

4 Synthèse et éléments de conclusion

L'urbanisme connaît une remise en cause dès les années 1960 et cette dernière s'accentue dans les années 1970 alors que la crise devient générale.

Face à cette situation et afin d'y trouver des alternatives, le développement est remis en cause. Il est autant question de rechercher une nouvelle forme de développement que de nouvelles représentations et approches du monde. Cette quête conduit certains auteurs de l'époque à formuler et à développer des principes perçus comme susceptibles d'apporter un changement. C'est au sein de ces propositions que peuvent être identifiés les prémices du développement et de la ville durables. Cette forme de développement n'est alors plus une nouveauté mais une nouvelle notion qui permet de faire une synthèse et de cristalliser des réflexions antérieures.

Dans les années 1970 des évènements ont lieu et de grandes étapes sont franchies qui marquent le pas en direction du développement durable, ainsi citons la loi sur la protection de la nature en 1976 qui assure la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement – avec notamment les études d'impact - la protection de l'environnement (faune, flore, espaces boisés, réserves naturelles), la possibilité pour les associations de se porter partie civile en cas d'infractions. Cette loi sur la nature est complétée par la loi sur l'urbanisme dont les dispositions « tendent à respecter l'environnement, à assurer une meilleure justice vis à vis des règles et servitudes d'urbanisme, enfin à améliorer l'information du public »[2]. On peut ajouter à ces deux lois, la réforme de l'enquête publique qui vise une meilleure information et participation du public. Ainsi donc, la thématique de la participation, au centre du développement durable, tient une place importante dans les réflexions des années 1970 et est une notion qui fait partie du discours comme le souligne Gabriel DUPUY[3] en 1977

> « La participation est à la mode. Une mode qui dure depuis une dizaine d'années ; qui

1 *Urbanisme* n°145, 1974. pp. 43-45.

2 *Urbanisme* n°153-154, 1976. pp. 42.

3 *Aménagement et participation* in *Urbanism*e n°160, 1977. pp. 68-77.

> n'épargne ni les aménageurs, ni les hommes politiques, ni les associations d'habitants.
> (…)
> Ambiguë dans le discours, la participation est aussi ambivalente par rapport aux stratégies des acteurs de l'aménagement. »

Ainsi, la volonté de faire participer la population à la construction de la ville durable n'est pas une nouveauté des années 1990 puisqu'en 1977, en reprenant une étude menée en 1974 sur la participation à l'aménagement de la SCDC, Gabriel DUPUY signale déjà un phénomène de mode datant même à l'époque de 10 ans ! Les travaux de la SCDC, qu'utilise G. Dupuy afin de rédiger son article deux années plus tard[1] et qui lui permettent d'affirmer que la participation est un effet de mode, sont réalisés à l'aide d'une méthodologie en trois volets signalée par l'auteur. Cette dernière se base dans un premier temps sur une série d'entretien auprès des professionnels de l'aménagement, « la participation dans la pratique des aménageurs », dans un deuxième temps, elle réalise une « analyse bibliographique et documentaire sur le thème de la participation à l'aménagement » et enfin, elle étudie diverses expériences françaises de participation en les évaluant. Ainsi cet article met en évidence la participation comme un ancien phénomène de mode[2].

Les auteurs des années 1960 abordent la thématique de la participation et de la citoyenneté lorsqu'ils définissent l'urbanisme même. En effet, ce dernier ne peut alors se concevoir sans la participation de l'habitant. Il ne s'agit pas de faire de l'urbanisme seulement « pour » l'homme mais aussi et surtout « avec » lui.[3]
En 1977 comme aujourd'hui, l'ambiguïté[4] du terme de participation et la difficulté de mettre en place des processus assurant cette participation sont présents.

D'ailleurs G. DUPUY conclue son article par

> « (…) au niveau local, la participation se développe malgré tout lorsqu'elle devient un enjeu suffisamment important. Il n'est pas interdit d'envisager qu'il puisse un jour en être ainsi à un niveau plus global. Peut-être alors pourrait-on enfin parler de participation sans sous-entendus et sans désenchantement ? ».

Or à l'heure actuelle, plus de 20 ans après, a-t-on répondu à cette interrogation ?

Tout comme la participation apparaît un phénomène de mode dans les années 1970, l'environnement est à la même époque dans l'air du temps. Si la place qu'il occupe dans les débats du moment semble s'enraciner dans la prise de conscience de sa vulnérabilité manifestée

---

1 L'auteur ajoute en note de bas de page « Cet article a été rédigé en avril 1976. La recherche qui lui sert de support date de 1974. Nous pensons néanmoins qu'il n'a rien perdu de son actualité. »

2 En ce qui concerne nos recherches dans la revue *Urbanisme* durant les années 1960, il nous est apparu que les articles traitant de participation et de citoyenneté sont ceux que nous avons classé lors de notre recensement dans un corpus que nous intitulons « rôle et formation de l'urbaniste » et que nous traiterons ultérieurement pour les besoins de notre étude.

3 Nous citerons par exemple Pierre Randet (voir Pierre RANDET. *L'évolution de la doctrine. Urbanisme* n°77, 1962.)« Les disciplines de l'urbanisme se faisant de plus en plus strictes à mesure que les villes se développent et que leur mécanisme se fait plus complexe, il est nécessaire que le public en comprenne les raisons, qu'il participe au choix entre plusieurs solutions possibles, que les citoyens soient informés, associés aux décisions prises. L'urbanisme doit être adopté et non octroyé. »

4 Comme Dupuy, Thiébault souligne cette ambiguïté dans son article *« exercice de la démocratie »* in *Urbanisme* n°160, 1977. pp. 79-80.

suite à la crise qui touche l'ensemble des sociétés occidentales durant la décennie, il trouve aussi son origine dans les mouvements contestataires de la fin des années 1960, (Mai 68 ne marque-t-il pas la revendication d'un profond changement de la société ?). Autrement dit, la recherche d'une alternative est présente dès la fin des années 1960. Cette idée transparaît notamment dans l'article de Henri COING l'environnement une nouvelle mode ? paru dans la revue Projet en septembre 1970[1]. Autrement dit avant la crise des années 1970, souvent identifiée comme l'origine des revendications écologiques, l'environnement est une donnée qui devient de plus en plus présente dans les débats de la société. Avant cette décennie des mesures environnementales sont inscrites dans la législation sans pour autant trouver de véritables applications[2].
Le fait que l'environnement gagne le devant de la scène se justifie en partie aussi par le fait qu'il devient une valeur marchande puisque « la qualité de l'environnement constitue un atout dans la concurrence entre villes, entre régions. » et qu'il touche de plus en plus au domaine de l'économie. La préoccupation environnementale ne se justifie pas selon l'auteur socialement.

> « les conséquences d'une utilisation locale à court terme de l'environnement sur la productivité à long terme, les engagements irréversibles et irréparables des ressources, les conflits quant à l'utilisation actuelle des ressources disponibles. »[3]

La société n'intervient qu'ensuite pour légitimer cette intérêt pour l'environnement et pour constituer une force d'appui.

> « Il faut donc « vendre » ce thème à l'opinion publique pour la remuer, c'est-à-dire transformer une argumentation a fondement économique en plaidoyer « social ». »

De cette recherche de l'appui de l'opinion publique naît un rejet de la vie moderne[4], le retour de la thématique de « l'homme apprenti sorcier » et la revendication d'un « retour à la nature ». C'est à ce stade identifié par l'auteur que nous pouvons replacer la vision apocalyptique du monde déjà mise en évidence par exemple dans l'entretien de Sico Mansholt[5] ou comme le souligne encore Pierre DROIN lorsqu'il commente le rapport du MIT Les limites de la croissance:

> « Mais le grand public, lorsqu'il aura lu la traduction française que présentera Robert Lattès, sera surtout frappé par la coloration apocalyptique de l'avenir qu'il brosse. »[6]

L'article de Henri COING met donc en évidence le passage d'un discours marginal sur l'environnement à sa dominance par un processus d'abord économique puis par la recherche d'un soutien de l'opinion publique qui peut être qualifié d'approbation sociale. Selon les propos de l'auteur, l'introduction dans le débat public de la problématique environnementale ne correspond pas à de l'humanisme mais répond à des préoccupations d'ordre économique, d'ailleurs l'auteur conclue

---

1 COING Henri. *L'environnement une nouvelle mode ?* in *Projet* n°48, septembre-octobre 1970. pp. 904-911.

2 « Les textes législatifs pourtant ne manquent pas. En 1932 la Chambre a voté la loi Morizet relative aux fumées industrielles, on ne l'a jamais appliquée. »

3 L'auteur cite ici un texte extrait de la loi édictée en 1969 aux Etats-Unis sur la politique de l'environnement.

4 « exploiter la peur du progrès »

5 On pourra se reporter à l'article déjà cité de ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. *Le chemin du bonheur par Sico Mansholt* in *Le Nouvel Observateur*, 12 juin 1972. pp. 71-88.

6 DROIN Pierre. *La peur de l'an 2000* in *Le Monde,* 29 mars 1972.

> « En tout état de cause, le divorce ne pourra que s'aggraver entre le moteur réel de ces transformations, qui est économique, et les arguments présentés pour obtenir le soutien de l'opinion publique, indispensable pendant la phase transitoire. C'est là l'origine d'une contradiction dont les politiques de l'environnement ne sont pas près de se sortir. »

Le développement durable par le fait qu'il associe et traite à part égale l'environnement, l'économique et le social permet justement de sortir de la contradiction dont parle l'auteur.
La nouveauté du développement durable n'est donc pas temps dans les thématiques qu'il aborde, puisque nous venons de la voir, il est question d'environnement dès la fin des années 1960, mais dans la part qu'il aborde à chacune d'elle et dans la façon dont il recherche une conciliation entre les trois pôles que sont l'environnement, l'économique et le social.
Si la montée des revendications écologiques et leur prise d'importance peuvent être mises en évidence dans Urbanisme, il est aussi possible de les retrouver dans la revue Metropolis qui voit le jour en 1973. Cette revue se fixe un objectif proche de celui d'Urbanisme à savoir, la diffusion de l'information relative à l'urbanisme. Il est à noter que l'éditorial du premier numéro qui lance la revue laisse sous entendre qu'avant la diffusion de Métropolis, la situation pouvait être qualifiée d'inquiétante et donc par extrapolation, il est possible d'en déuire, selon les créateurs de Métropolis que la revue Urbanisme ne remplissait pas, ou mal, son rôle de diffusion des connaissances et de l'actualité propre à l'urbanisme.

Editorial n°1, novembre 1973

> « Ce journal est né d'amers constats, de l'étonnement de voir que, dans ce qu'il est convenu d'appeler l'urbanisme, l'information circulait mal. Dans le domaine des communications, des médias, l'urbanisme est l'élément négligé, le sujet intéressant que l'on ne peut aborder faute de « message » clair (…) C'est dans cet esprit que nous avons construit Metropolis »

La revue se subdivise en 3 parties :
informations et actualité
enquêtes et analyses
notes de lecture

Metropolis ne souhaite pas être perçue comme un instrument de propagande mais comme un outil comportant des témoignages, comme un médiateur, un diffuseur des idées et des réflexions.

Ainsi donc environnement et éléments de durabilité sont présents dans la revue qui leur consacre des articles et même des dossiers comme par exemple ceux sur l'écologie urbaine en 1984.(n°64-65)

De plus les grands débats et les grandes questions présents dans Urbanisme notamment, ceux qui seront abordés dans une seconde partie (statut et place de l'urbaniste) se retrouvent dans cette revue

Chapitre 2

QUELLE SITUATION, QUEL DISCOURS A LA VEILLE DE 1987 – 1982-1987

1 Introduction : la constatation d'une permanence

2 Les années 1980 : amplification de la remise en cause du développement ou période de latence ? La situation de l'urbanisme à la veille de la formulation du développement durable

3 La recherche d'un nouveau modèle

4 Quelques éléments de conclusion sur les années 1980

1 Introduction : la constatation d'une permanence

Les années 1970 sont en partie porteuses du contenu de ce qui est formulé sous le vocable de développement durable. La situation de remise en cause et la revendication de changement sont alors issues de la constatation d'externalités négatives notamment environnementales qui connaissent une amplification avec la crise.
Comment la remise en cause du développement a-t-elle évolué depuis ces années ?
Il semblerait qu'à l'an 2000, la situation soit la même et que peut-être elle se soit empirée puisque la constatation d'un échec est effectuée en ce qui concerne l'application des remèdes aux maux des villes. Ainsi, la constatation réalisée par Paul BOURY[1] :

> « L'impression de l'échec permanent devant cette maladie chronique de la ville conduit à une réflexion qui, pour être objective, doit faire une grande place à l'humilité et se garder de tout masochisme.
> Il apparaît, en premier lieu, que le temps n'a pas toujours été pris en compte comme il aurait du l'être, dans la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement telle qu'elle avait été conçue aux différents niveaux, à la fois dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement. La notion de durabilité des villes doit guider les acteurs de l'aménagement, qui ont ainsi à mesurer leurs responsabilités à l'égard des générations futures, comme elle doit s'imposer dans l'évaluation des effets et la révision des projets initiaux. »

D'une part, la crise urbaine apparaît comme un contexte permanent, d'autre part Paul BOURY introduit la dimension durable que doit prendre l'aménagement des villes. Pour cela, il réalise une analyse critique des urbanismes antérieurs, notamment de celui qui a succédé à la Seconde Guerre Mondiale.
Les dimensions principales de l'urbanisme doivent concerner celles de la temporalité et de la prospective. La réflexion sur le devenir du projet urbain et les conséquences des actions contemporaines apparaissent comme des solutions permettant, si ce n'est encore de la résoudre, de limiter la crise urbaine.
Ainsi, le développement durable peut être perçu comme un outil permettant d'enrayer la situation de crise urbaine. Il est un outil mis à jour en tirant du passé des enseignements conduisant à la prudence et à la prévoyance.
Si la situation observée en 2000 est proche de celle constatée dans les années 1970. Durant ces trente années, comment la remise en cause du développement a-t-elle évolué ? Comment la recherche de durabilité s'est-elle imposée ?

Afin de tenter de répondre à ces interrogations une rétrospective des années 1980 s'impose. Elle s'appuie de nouveau sur un recensement des articles de la revue *Urbanisme* traitant de la crise et revendiquant des changements.

Comment qualifier les années 1980, s'agit-il d'une période au cours de laquelle la remise en cause du développement s'est amplifiée ou au contraire d'une période de latence qui a précédé la formulation du développement durable à la fin de la décennie ?

[1] *Quel miroir pour la ville ?* in *Urbanisme* n° 311, mars-avril 2000. pp. 30-32.

2 Les années 1980 : amplification de la remise en cause du développement ou période de latence ? La situation de l'urbanisme à la veille de la formulation du développement durable

2.1 Fin des années 1970 et début des années 1980 : un contexte nouveau

A la fin des années 70, la situation évolue et demande un effort d'adaptation dans l'aménagement des villes. En effet, en premier lieu, deux phénomènes principaux dans l'évolution des villes voient le jour. Ils dessinent une nouvelle physionomie. Une nouvelle forme urbaine se trace.

D'une part, le ralentissement de la croissance urbaine est observée, et d'autre part l'automobile se généralise. L'évolution de la construction en France pour la période 1960-1985, ainsi que celle du nombre de véhicules en circulation[1] sont représentées graphiquement. Il s'agit ici d'illustrer un contexte largement connu.

Tableau 6) *Evolution de la situation de la construction en France*
Elaboration personnelle

	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Mises en chantier	315 700	444 869	481 737	505 600	397 400	295 500
Logements achevés	316 564	411 599	456 274	514 300	378 329	254 686

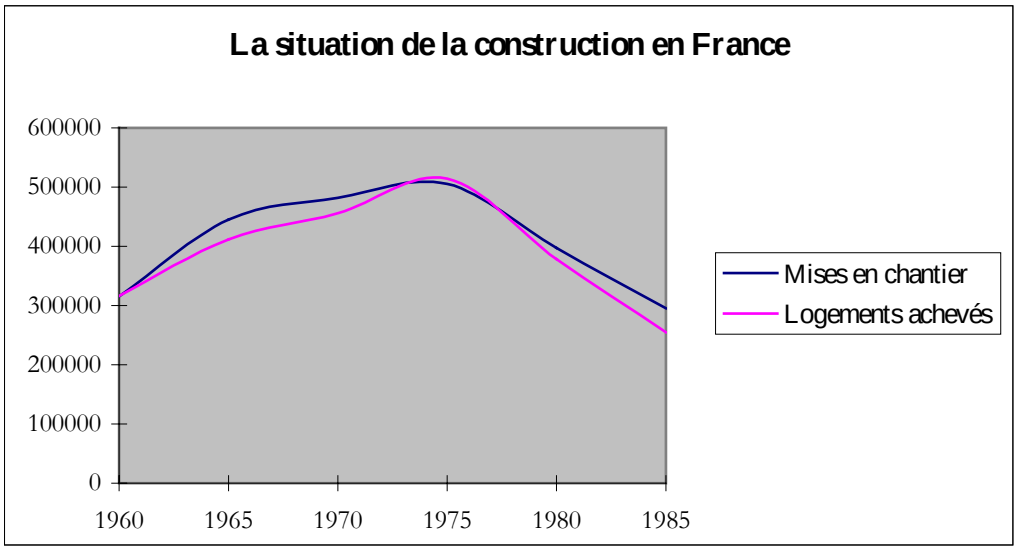

[1] INSEE. *Annuaire rétrospectif de la France.* Séries longues 1948-1988. Paris.

Le graphique permet de visualiser deux moments importants dans la construction en France pour la période étudiée :

Pour les années 1960-1975 une augmentation tant du nombre de logements que de celui des mises en chantier. Elle laisse supposer une période de forte croissance puisque dans les deux cas l'augmentation dépasse en quinze années les 60%.

Une brutale diminution de plus de 55% entre 1975 et 1985 qui traduit un ralentissement de la croissance urbaine à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

Pour mettre en évidence la motorisation de plus en plus importante de la population, l'évolution du nombre de véhicules à quatre roues en circulation peut être représentée.

Tableau 7) *Evolution du nombre de véhicules en circulation*

Elaboration personnelle

	1960	**1965**	**1970**	**1975**	**1980**	**1985**
Véhicules à quatre roues	6 490	10 090	13 710	17 390	20 990	24 110
Voitures particulières et commerciales	4 950	8 320	11 860	15 180	18 440	20 800
Autocars, autobus	37	42	35	45	57	62

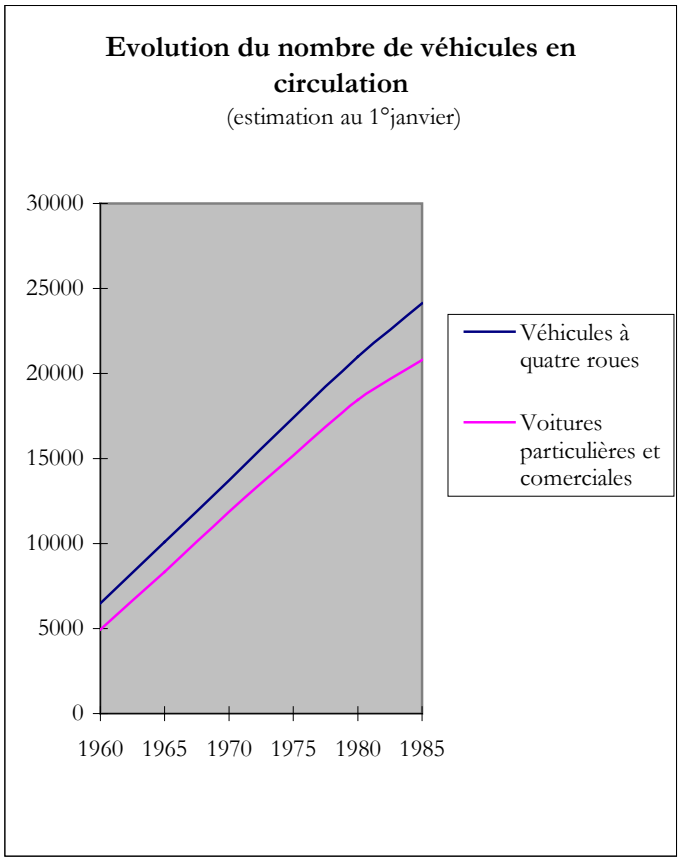

En 20 ans le nombre de véhicules a été multiplié par plus de 3 ! Cette spectaculaire augmentation traduit l'accroissement du nombre de véhicules particuliers et la montée en puissance de la motorisation individuelle. En effet, dans le même temps, le nombre de voitures est multiplié par 3,7 alors que celui des véhicules de transport en commun connaît une augmentation plus faible (multiplié par 1.5).

Aspiration à la maison individuelle, accroissement du parc automobile, cherté du foncier et du logement en centre ville et absence de gestion des cœurs de ville se traduisent par la dilution des limites de la ville sur le territoire, la périurbanisation[1].

Dans des articles de la revue *Urbanisme* des termes font référence à ce phénomène tels que « marée montante du pavillonnaire », « énorme développement », « prolifération des maisons individuelles »[2]…, « éclatement de l'urbanisation à une distance de plus en plus éloignée de la ville-centre »[3].

2.2 Un contexte qui amène à dénoncer le paradoxe de la situation et qui fait évoluer la formulation de la critique

Cette situation d'augmentation de la motorisation et de ralentissement de la croissance urbaine a lieu dans un contexte de crise de l'énergie. Cet état de fait entraîne une évolution dans la formulation de la critique qui dénonce une situation paradoxale comme le fait le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en 1980 lors de la définition des « principes de la politique de développement urbain »[4]

> « L'incompatibilité du nouveau mode de développement avec les impératifs d'économie d'énergie.
> N'est-il pas quelque peu paradoxal que des ensembles collectifs denses se soient construits à un moment où l'usage de l'automobile se développait dans un contexte de pétrole à bon marché[5] alors que la maison individuelle à basse densité se diffuse au

---

[1] Gérard LARCHER, rapporteur. *Les terroirs urbains et paysagers pour un nouvel équilibre des espaces péri-urbains*. Rapport d'information du Sénat. Session ordinaire de 1997-1998.

[2] Pierre JOLY, *Inventer la ville européenne : la nouveauté des villes nouvelles* in *Urbanisme* 1982 n°190-191. Pp.86-91

[3] Yves DAUGE. *Renouveau de l'aménagement* in *Urbanisme* n°195, 1983. Pp.28.

[4] Paul BOURY. *A propos d'une politique de développement urbain* in *Urbanisme* n°183, 1981. pp. 76.

[5] Sources : INSEE. *Annuaire rétrospectif de la France*. Séries longues 1948-1988. Paris.

	1970	1975	1980	1985
Taux d'indépendance énergétique (pétrole) En millions de tep	3,4	1,8	2,1	3,9

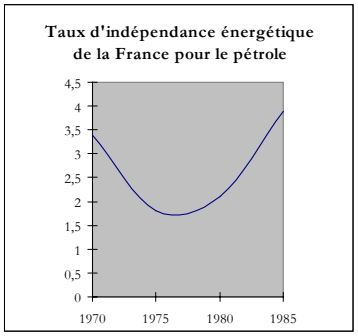

> moment même où notre dépendance pétrolière devient préoccupante ? Les villes de demain doivent être économes en énergie et en particulier en produits pétroliers. Cela ne veut pas dire un retour aux grands ensembles mais la recherche d'un urbanisme qui, par sa localisation, sa conception, sa densité, tienne le plus grand compte des impératifs énergétiques. »

Autrement dit, il devient nécessaire d'engager une réflexion sur un nouveau modèle de développement urbain mieux adapté au contexte défini.

D'ailleurs de nombreux articles de la revue *Urbanisme* soulignent cette nécessité de renouveler la conception des villes. Cette thématique se retrouve d'ailleurs jusque dans l'emploi du terme de « renaissance ». Le nouveau contexte des années 1980 ouvre un véritable chantier à l'urbanisme. Il est principalement question de :

- ✓ la maîtrise du développement urbain pour faire face à l'éclatement de l'urbanisation,
- ✓ du renouvellement de la conception de la ville pour trouver des réponses aux nouvelles aspirations et modes de vie des ménages,
- ✓ d'une meilleure intégration des dimensions économique, sociale et culturelle par l'instauration de nouvelles démarches d'aménagement pour une meilleure appréhension des rapides évolutions[1].

Pour le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie il s'agit, d'une part de continuer à répondre aux besoins de la construction - avec l'aspiration des citadins à la maison individuelle – et d'autre part d'assurer l'amélioration de la qualité du cadre de vie (une constante et un des fondements de l'urbanisme), et enfin de mettre en œuvre une politique de protection des terres agricoles et des espaces naturels.

A cette époque, la politique d'urbanisation envisagée souhaite mettre en œuvre des *principes de durabilité* puisqu'elle introduit les notions de temporalité avec les moyen et long termes, et de globalité par le biais d'opérations menées à l'échelle de l'agglomération (élaboration des SDAU) :

Dans ce texte paru en 1980, se retrouvent d'une part une critique des grands ensembles, et d'autre part l'ensemble des éléments énoncés dans le cadre de la recherche d'un aménagement durable du territoire :

> « il s'agit en effet d'assurer un développement organisé et régulier des agglomérations à travers la réalisation d'un grand nombre d'opérations de taille variable, bien articulées sur les villes, les villages et les quartiers existant, venant s'intégrer dans des projets de plus longue haleine, économes aussi bien d'espaces que de coûts d'investissements, de fonctionnement et de transports. La mise en œuvre de cette politique suppose une vision globale des problèmes de l'agglomération (…)
> (…)
> Certaines grandes opérations des vingt dernières années ont certes péché par excès de dirigisme et de standardisation mais il ne faudrait pas remplacer, par un effet excessif de balancier, un urbanisme standard par un autre qui comporterait à l'usage des défauts aussi graves. »

[1] Yves DAUGE. *Renouveau de l'aménagement* in *Urbanisme* n°195, 1983. Pp.28.

Dans les années 1980, les mutations profondes établissent un contexte nouveau. Il suppose l'établissement des bases d'une nouvelle civilisation urbaine, et l'affirmation du rôle des villes comme source de progrès tant économique que social ou culturel.

Dans ce contexte, marqué institutionnellement par la décentralisation, l'écologie urbaine connaît un regain d'intérêt. Elle est perçue comme un champ permettant un progrès dans la qualité de la vie en ville. Ainsi, l'école de Chicago est redécouverte et des réflexions relient de plus en plus recherches biologiques, écosystémiques, ethnologiques et sociologiques[1].

> « Ces matériaux accumulés semblent d'un côté pouvoir contribuer à l'émergence d'un domaine scientifique, interface de multiples sciences et disciplines qui se préoccupent de l'urbain – en tant que phénomène de civilisation – ou de la ville – en tant que territoire spécifique. Et d'un autre côté, ils apparaissent comme le fondement ou la caution, d'orientations et de réorientations de politiques urbaines concrètes, qui vont s'imprimer sur le terrain au travers d'interventions plus ou moins sectorielles : approvisionnement en eau et assainissement, aménagement et gestion des espaces publics, plantations, gestion des déchets, politique énergétique municipale, lutte contre le bruit, documents d'urbanisme ou permis de construire. »

Le rapport de Brundtland en 1987 viendra donc s'insérer dans cette « mouvance écologique ». Tout comme le contenu et la définition du développement durable sont ambigus et larges, ceux de l'écologie urbaine le sont aussi puisqu'à l'époque il s'agissait « d'un foisonnement de recherches plus ou moins opérationnelles, entremêlant de nombreuses disciplines et des concepts ou techniques insuffisamment reliés à un objet d'études de surcroît mal défini. » ; « Force est malgré tout de constater que l'écologie urbaine souffre encore du manque d'une définition claire et d'un champ d'étude précis reconnus par tous. »

2.3 premières difficultés dans la recherche d'une nouvelle forme de développement et d'urbanisme : les échelles spatio-temporelles

Dans *Urbanisme* de 1981 (n°184-185), Just SAVONARO dans *La loi d'orientation foncière : … un malentendu ?* considère que cette loi « produit depuis sa promulgation, assez d'effets pour qu'ils puissent être sujet de réflexion. » Ainsi, cet auteur critique et établit un premier bilan de la LOF.

L'intérêt de cet article réside dans la perception temporelle de l'auteur. Nous avons vu précédemment que les auteurs avancent la nécessité de prendre en compte le long terme et de ne décider du présent qu'à la vue du futur. Ici, dans le champ de la pratique – puisqu'il s'agit de l'application d'une loi – il semble que la prévision soit difficile car étroitement liée à l'évolution d'un contexte impalpable. Ainsi, il existe décalage entre volonté et préconisations des uns et réalité observée sur le terrain par les autres.

> « Ceci prouve que l'acte d'aménager ou d'urbaniser n'est pas susceptible d'être décidé et jugé avec les seuls critères de l'aménagement et de l'urbanisme, et que son cadre ne peut que difficilement être fixé pour une longue période avec trop de précision. »

De plus cet auteur relève les difficultés d'articuler les court et long termes

> « Dans l'esprit de la LOF, les SDAU doivent être établis pour assurer la continuité ou

[1] Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ. *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp. 6-18

> au moins la cohérence des actions d'aménagement et d'urbanisme durant 20 ou 30 ans pour un nombre de communes pouvant varier d'une dizaine à une centaine. Or, ils sont élaborés essentiellement avec des élus, mandatés pour 6 ans pour défendre les intérêts d'une commune. »

La difficulté réside au niveau des échelles temporelles. Il y a un décalage entre réflexion sur l'aménagement et réalités du terrain, entre pensée et champ d'action des acteurs. De plus, la prise en compte des générations futures, du fait de la difficulté de prévoir le contexte et son évolution, conduit davantage à un immobilisme qu'à l'action.

Néanmoins, résoudre les problèmes liés aux échelles temporelles, ne sont pas l'unique difficulté rencontrée.

> « Il y a donc un problème. Il n'est évidemment pas question de mettre en cause l'aptitude des élus communaux à concevoir les intérêts collectifs sur une période beaucoup plus longue et un territoire beaucoup plus vaste, mais simplement de noter que tel n'est pas le mandat qui leur est donné par leurs électeurs. Une certaine conception de la fidélité impose une vue restreinte des intérêts. Un certain respect des droits des successeurs éventuels fait regarder comme illégitime de s'engager pour le long terme. Tout ceci conduit souvent à exclure les projets à long terme qui n'ont pas, ou peu, d'intérêt pour les communes d'implantation. »

Si les échelles temporelles sont génératrices de difficultés dans la formulation du projet urbain, les échelles spatiales sont difficiles à articuler. Pour préserver les intérêts collectifs il est nécessaire de distinguer les divers niveaux d'intérêts, national, régional et local.

Aussi dès lors toutes les difficultés de la mise en œuvre d'une nouvelle forme de développement sont mises à jour. Elles résident d'une part dans l'articulation des différentes temporalités et d'autre part dans la conciliation des diverses échelles spatiales.

Les articles des années 1970 mettent principalement en avant la crise et dans le domaine de l'aménagement, la crise urbaine. Au cours des années 1980, d'après les articles identifiés, la France sort de cette crise et connaît même une période de renaissance.

> « La ville sort victorieuse de la crise urbaine qui la menaçait. Une certaine désaffection des habitants, l'appauvrissement des centres, une déstructuration latente constituaient autant des symptômes que nous redoutions. »[2]

2.4 L'ouverture d'un espace de réflexion européen : établir un diagnostic et définir des lignes de force

La Conférence générale de la Campagne européenne pour la Renaissance de la Cité qui se tient à Berlin en 1982 conduit la revue *Urbanisme* à consacrer un dossier à cette thématique. Cet événement marque le fait que la réflexion sur la ville prend une dimension européenne et devient un espace de débats et le lieu d'échanges d'expériences. Autrement dit il s'agit d'une antériorité aux rencontres européennes qui ont lieu dans les années 1990 dans le contexte de réflexions sur le développement durable.

---

[1] Ariella MASBOUNGI. *Du logement des années 60 à l'habitat des années 80*. IV° Rencontre des Agences d'Urbanisme, Bordeaux 10-12 juin 1982 in *Urbanisme* n°192, 1982.

[2] Introduction du dossier *La renaissance de la cité*. In *Urbanisme* n° 190-191, 1982.

Cette campagne consiste dans un premier temps à établir des constations, autrement dit à faire un diagnostic de la situation des villes à l'échelle européenne. Enfin, cet état des lieux débouche sur la remise en cause des modes et pratiques de développement alors suivies.

> Ainsi « FD[1] a retenu trois constatations principales et dégagé quatre lignes d'action qui lui apparaissent fondamentales pour une nouvelle doctrine de l'urbanisme, c'est-à-dire pour définir les concepts d'une politique urbaine adaptée aux changements intervenus dans la société et l'économie. »[2]

En ce qui concerne les constatations, la première concerne la mise en évidence d'une situation identique dans les différents pays, tant du point de vue des analyses que des souhaits. La seconde concerne le positionnement des professionnels de l'aménagement. Les urbanistes remettent en cause leurs savoirs.

> « Nous avons reconnu que nous n'étions plus sûrs de pouvoir appliquer notre savoir scientifique et notre technologie intellectuelle à des fins sociales et politiques. »

Ainsi peut être mise en évidence l'émergence de nouvelles problématiques. L'urbaniste s'interroge sur sa capacité à pouvoir répondre aux aspirations de ses contemporains.
Enfin la dernière constatation concerne le contexte avec l'identification d'une période de récession économique, de stagnation démographique, de fin des migrations.
Quant aux lignes de force, elles concernent la « croyance à la ville » comme lieu de réunion et d'échanges, le refus d'une certaine forme de fonctionnalisme, la volonté de la prise en compte du patrimoine et enfin la participation des habitants.

L'urbanisme (dans le sens pratique du terme) préconisé peut alors se résumer à la recherche d'un nouveau modèle pouvant être qualifié de *plus durable* et qui s'oppose à celui de la période précédente :

> « C'est pourquoi doit être recherché un modèle nouveau d'intervention qui tienne compte de la spécificité de chaque ville, de sa topographie et de la configuration de son centre historique. A la planification autoritaire, qui a prétendu parler au nom des populations, doit succéder une intervention nuancée, respectueuse des réalités économiques et sociales. »

Autrement dit si les années 1970 pouvaient être identifiées comme une période de critique des années précédentes et de revendication d'un changement, les années 1980 apparaissent comme un moment d'interrogations et d'incertitudes dans lequel l'urbaniste s'interroge sur ses capacités à répondre aux aspirations de la population. Après la critique vient l'interrogation, quel mode de développement, quel urbanisme mettre en œuvre ?

> « Que faire du patrimoine récent de l'habitat qui constitue près de la moitié du parc de logements actuel et comment préparer l'avenir en tirant parti des enseignements du bilan de la production des années 1960 ? »[3]

---

[1] Françoise DISSARD, inspecteur général de la construction auteur du rapport de synthèse de la conférence.

[2] Jean GOHIER. *La campagne européenne pour la renaissance de la cité. Quels résultats* ? in *Urbanisme* n°190-191.1982. pp. 68-69.

[3] *Du logement des années 60 à l'habitat des années 80*. IV° Rencontre des Agences d'Urbanisme, Bordeaux 10-12 juin 1982 in *Urbanisme* n°192, 1982.

Les interrogations se portent sur la recherche de méthodes, sur un urbanisme opérationnel : comment agir sur la ville en conciliant court et long terme ? Comment gérer le passé (les grands ensembles), répondre au présent et préparer l'avenir ?

Ces questionnements se développent dans un contexte nouveau de la discussion sur la décentralisation et de la loi sur la « répartition des compétences ».

2.5 Une expérience : les villes nouvelles et premiers bilans

Quel urbanisme mettre en œuvre ? Comment éviter l'écueil de la ville moderne ? A propos de ces interrogations, l'expérience des villes nouvelles1 est mise en œuvre.

> « Les aménageurs des villes nouvelles ont fait ce qu'il était possible de faire pour changer les règles du jeu et donner une forme nouvelle à l'urbanisation.
> (…)
> les villes nouvelles sont nouvelles parce qu'elles sont l'un des théâtres du changement social. Nouvel urbanisme, nouvelle architecture, c'est leur façon à elles de se préparer à accueillir un avenir que nous pouvons entrevoir. » [2]

Pour la plupart, ces villes sont nées d'un sentiment de rejet vis à vis de l'urbanisme des CIAM et des grands ensembles. Cette nouvelle forme d'urbanisme spatialise d'une part la critique faite au CIAM et d'autre part, elle tente d'apporter une réponse à la crise urbaine auparavant identifiée. A cette fin, elle tire des enseignements de l'urbanisme des CIAM dans le sens où la ville nouvelle prend l'aspect du négatif de la ville moderne, comme par exemple en ce qui concerne les fonctions et le refus de leur séparation. A ce sujet, l'article de Pierre JOLY, Inventer la ville européenne : la nouveauté des villes nouvelles in Urbanisme 1982 n°190-191. Pp.86-91 montre toute la nouveauté apportée par l'urbanisme de la ville nouvelle par rapport à celui des CIAM.

> « La construction des villes nouvelles marque donc un tournant décisif dans la pratique et dans la doctrine de l'urbanisme. La crise de l'urbanisme était générale. Elle était ressentie par l'opinion comme un mal être dont la presse, les livres, le cinéma décrivaient les symptômes.
> (…)
> Les villes nouvelles entreprenaient donc la critique dans la pratique de l'urbanisme des CIAM.
> (…)
> Le mot d'ordre a été l'intégration des fonctions, afin de restituer à la vile toute sa complexité d'organisation.
> (…)
> Ainsi, la volonté était présente partout de reconstruire la complexité de la ville. »

Néanmoins bien que la volonté de ne plus refaire de l'urbanisme selon des principes modernes soit invoquée, les villes nouvelles, dans leurs caractéristiques, en reproduisent certains éléments

---

[1] Neuf villes nouvelles : Cergy-Pontoise, Evry, Marne-La-Vallée, Melun-Sénart, Saint-Quentin en Yvelines, L'Isle-D'Abeau, Le Vaudreuil, Lille-Est, Les Rives de l'Etang de Berre qui ont vu le jour suite au « schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne » de 1965, fruit des travaux de Paul Delouvrier et de l'Institut d'Urbanisme qui définissaient deux objectifs
arrêter le développement de la région parisienne en tâche d'huile en canalisant les urbanisations sur des axes linéaires
éviter le phénomène de banlieurisation sur ces axes par la création de centres urbains, les villes nouvelles ;

[2] Pierre JOLY, Inventer la ville européenne : la nouveauté des villes nouvelles in Urbanisme 1982 n°190-191. Pp.86-91

comme notamment la permanence d'un urbanisme de dalle et la séparation des modes de circulation.

L'idée de tourner la page de l'urbanisme moderne se retrouve dans la préoccupation donnée au site. Le projet des villes nouvelles conduit au recrutement massif par les instances d'aménagement et d'urbanisme de jeunes urbanistes et d'architectes-urbanistes qui s'organisent en équipe. Dès 1966, ils commencent à étudier la structuration de la région parisienne1. Les recettes toutes faites sont rejetées, il n'y a pas de modèle comme cela était le cas dans l'urbanisme moderne, chaque équipe doit proposer des solutions. L'innovation architecturale est encouragée. Chacune des villes nouvelles constitue autant de moteurs de réflexion. La volonté de mettre en œuvre une manière de faire qui soit le négatif de l'urbanisme moderne se traduit aussi par le souci d'intégrer la maison individuelle au tissus urbain. De plus, le travail en équipe permet de prendre conscience que la ville se construit à plusieurs et que travailler ensemble permet l'acquisition de la culture urbaine, du fait d'une meilleure compréhension de l'espace urbain alors abordé de façons différentes selon l'angle de vue de la profession de chacun des intervenants..

Pour d'autres, à la même époque, la recherche sur la ville nouvelle dépasse ce stade de la remise en cause des CIAM comme par exemple pour Jean Marie DUTHILLEUL2, conseiller technique au secrétariat Général des Villes Nouvelles, pour qui la ville nouvelle ne se situe plus dans le débat opposant les partisans de l'urbanisme en barres à ceux de l'îlot.

Les villes nouvelles représentent une conception nouvelle de la ville. Elles sont présentées comme une solution rationnelle aux maux dont souffrent alors les grandes villes en étant à la fois des « anti-banlieues », des « anti-migrations alternantes », des « anti-grands ensembles »3 Elles traduisent une volonté de planification à long terme permettant une adaptation à l'évolution imprévisible des modes de vie.

Si les quelques citations précédentes mettent en avant le fait que les villes nouvelles constituent une des réponses à la crise urbaine dont l'urbanisme des CIAM est en partie jugé responsable, Pierre JOLY signale aussi le phénomène déjà identifié du développement pavillonnaire et la nécessité pour l'urbanisme de s'adapter à cette donnée dont résulte l'émergence d'un nouvel espace, ni plus tout à fait urbain ni encore rural et qui reste encore mal maîtrisé :

> « On n'a pas non plus endigué tout à fait la marée montante du pavillonnaire, que concourent à enfler les préférences du public et l'énorme développement, au cours des dernières décennies, du crédit hypothécaire. (…) On pouvait donc, dans les premiers temps des villes nouvelles regarder avec inquiétude la prolifération des maisons individuelles. Du moins a-t-on pu aménager les lotissements et les équiper, afin qu'ils souffrent le moins possible de la faiblesse qui les caractérise : le manque de densité et donc l'allongement des distances. »

En fait, la plus grande nouveauté apportée par l'urbanisme des villes nouvelles vient du consensus qu'il parvient à établir entre passé et modernité, renaissance et nouveauté :

---

[1] Entretien avec Jean-Eudes ROULLIER. *Des villes nouvelles à la ville nouvelle* in *Urbanisme* n°293, mars/avril 1997. Pp. 85-87.

[2] Voir *Quand la ville échappe aux concepteurs*, entretien avec Jean Marie Duthilleul, propos recueillis par Marie Christine Loriers-Augeard in *Urbanisme* n°190-191, 1982. Pp. 92-94.

[3] Catherine CHATIN. 9 villes nouvelles : une expérience française d'urbanisme. Paris :Dunod, 1975. 207pp.
Le texte de loi du 13 juillet 1983 « Leur objectif est d'assurer un meilleur équilibre social, économique et humain dans des régions à forte concentration de population, en offrant des possibilités d'emploi et de logement ainsi que des équipements publics et privés » Il s'agit de créer de véritables « anti banlieues dortoirs »

> « Celui qui visite aujourd'hui les villes nouvelles peut y voir face à face les images de la modernité d'hier et celle d'un passé incertain. (…) Ce qui est sûr, également, c'est qu'à visiter aujourd'hui les villes nouvelles, on verra se multiplier les signes d'une renaissance, c'est à dire d'un renouveau de l'invention architecturale. »

La nouveauté apportée, par cette nouvelle forme de l'urbanisme et par son évolution, est qu'elle définit de nouvelles méthodes et approches du terrain.

La recherche d'un nouveau mode d'interventions est mise en avant. Il doit permettre une plus grande adaptabilité, en quelque sorte un consensus et un équilibre entre planification et flexibilité :

> « Tout le travail des équipes chargées de la réalisation des villes nouvelles est de mener une démarche qui soit en même temps axée sur des objectifs, ce que j'appellerai « planification », et en même temps ouverte à l'accueil de l'imprévu, pour l'enrichissement, à tous égards de la ville. Ce n'est pas un compromis, c'est une création permanente. »[1]

Dans les faits cette flexibilité se révèle bien réelle dans un bilan des villes nouvelles réalisé en 1997 :

> « Après l'ambition, mais surtout la complexité, des projets de départ, l'évolution de la demande l'expérience acquise, associées à la nouvelle rigueur des temps ont conduit à des conceptions souvent plus simples, plus traditionnelles parfois, mais également plus souples, dont témoignent les quartiers en cours de Bussy-Saint-Georges à Marne La Vallée et de Cergy-Le-Haut, comme le projet du « Carré Sénart ».

Si la ville nouvelle s'est heurtée lors de sa réalisation à de nombreux obstacles comme celui du morcellement communal, du financement ou de la maîtrise du foncier et de la nécessaire adaptation des règles d'urbanisme à la construction de masse, a montré son efficacité comme l'avance Pierre Merlin[2] :

> « Les villes nouvelles françaises ont été l'aboutissement d'un long et double processus de maturation (…)
> Mais, dans cette histoire de l'urbanisme, ponctuée de déceptions, voire d'échecs, où les réalisations et les mécanismes ont toujours été en retard sur les faits et les besoins, les villes nouvelles ne sont pas un avatar de plus,. Pour la première fois, elles ont représenté une réponse volontaire, planifiée à la croissance urbaine. (…) Les résultats ont été au rendez-vous. La plupart des villes nouvelles atteindront leurs objectifs, même si le ralentissement démographique et la crise économique ont conduit à réduire ceux-ci. »

Si l'urbanisme moderne a connu des difficultés de gestion, la constatation est faite que cela n'est pas le cas pour les villes nouvelles puisque leur conception permet une adaptation dans le temps même. L'intervention sur le milieu urbain n'est pas de la même nature, il ne s'agit plus de construire mais de « réparer, d'ajouter, parfois d'humaniser des centres trop rigides ».

---

[1] *Quand la ville échappe aux concepteurs*, entretien avec Jean Marie Duthilleul, propos recueillis par Marie Christine Loriers-Augeard in *Urbanisme* n°190-191, 1982. Pp. 92-94.

[2] Pierre MERLIN. *Les villes nouvelles en France*. Paris : PUF, 1991. 127pp.

L'expérience des villes nouvelles, la mise en œuvre de cette nouvelle forme d'urbanisme n'ont pas été sans conséquences sur la profession et sur la façon de concevoir l'urbanisme lui-même, comme le souligne en 1997 J.E. ROULLIER1 pour qui les villes nouvelles ont constitué un « laboratoire » du Plan Urbanisme Construction2, ont suscité l'émergence d'une nouvelle génération d'architectes et ont participé à l'affaiblissement du rôle des urbanistes du fait d'un contexte qui restreignant leur nombre3.

Si des points positifs peuvent être mis en évidence dans la réalisation des villes nouvelles, on peut s'interroger aujourd'hui sur les conséquences de la liberté créative laissée aux architectes. Les villes nouvelles présentent aujourd'hui un « patchwork » d'architectures, de matériaux et de couleurs qui ne donnent pas à la ville un paysage urbain homogène et qui peut être déplorable. Une fois encore on peut se demander si au moment de la réalisation les architectes se sont posée la question de savoir de quelle manière leurs réalisations vieilliraient. L'architecture des villes nouvelles peut même parfois paraître insensé et surprenant (nous pensons notamment aux collectifs en forme de camembert de la ville de Noisy Le Grand)

De plus aujourd'hui on peut s'interroger sur le véritable caractère urbain des villes nouvelles. Ainsi la ville de Marne La Vallée n'est-elle pas une dilution du pavillonnaire sur le territoire, doté d'aucun services et commerces de proximité si ce n'est des centres commerciaux à échelle démesurée ? Est-ce vraiment cela la ville ? La ville nouvelle dans son évolution est pas en train de perdre de son urbanité pour se rapprocher du modèle de ville à l'Américaine (exemples : Lognes, Torcy, Noisy Champs…, les communes de la ville nouvelle de Marne La Vallée)

---

[1] Entretien avec Jean-Eudes ROULLIER. *Des villes nouvelles à la ville nouvelle* in *Urbanisme* n°293, mars/avril 1997. Pp. 85-87.

2 Le Plan Construction et Architecture, est une instance à vocation interministérielle créée en 1971. Il est chargé de développer la recherche incitative et l'expérimentation dans le domaine de la construction, de l'architecture, de l'habitat et de l'aménagement. Sa vocation concerne aussi la diffusion des résultats des travaux en direction des milieux scientifiques et professionnels.

[3] « s'ils demeurent important la place et le rôle des urbanistes se sont affaiblis, d'une manière sans doute excessive. C'est pour l'essentiel l'effet d'une révolution naturelle : 190 000 logements ont été construites ; les collectivités locales deviennent majeures, ; les procédures se complexifient ; les problèmes de gestion priment et, avec eux, les administrations et les ingénieurs. De surcroît, les difficultés économiques ont contraint à de sévères réductions d'effectifs. » Jean-Eudes ROULLIER. *Des villes nouvelles à la ville nouvelle* in *Urbanisme* n°293, mars/avril 1997. Pp. 85-87.

2.6 Villes nouvelles et ville durable, des points communs ?

Les villes nouvelles étaient dans leur conception sensées présenter un outil permettant de lutter contre la tendance spontanée à la prolifération désordonnée des maisons individuelles[1]. Elles introduisent une nouvelle conception de la ville. Dans cette conception peuvent être relevés des éléments communs aux 9 villes nouvelles créées qui, pour certains, sont aussi des caractéristiques de la ville durable.

Dans un premier temps nous avons relevé les traits communs à toutes les villes nouvelles et dans un deuxième nous présentons les caractéristiques proches de celles de la ville durable. De par sa structure et par son organisation, la ville nouvelle pourrait-elle être une ville durable ?

Les traits communs aux 9 villes nouvelles concernent :

- ✓ L'importance de leur taille et leur localisation dans une région urbaine,
- ✓ L'équipement de leur centre urbain,
- ✓ la recherche d'un équilibre entre emploi et nombre d'habitants
- ✓ la place importante accordée aux espaces verts et l'aspiration à une architecture de qualité[2],
- ✓ la mise en œuvre d'une politique d'animation urbaine,
- ✓ l'expérimentation pour certaines innovations.

Les points communs avec la ville durable concernent

- ✓ des tentatives d'intégration sociologiques à l'intérieur d'un même programme de logements[3] qui marque de ce fait une réelle volonté de mixité sociale comme la prône la ville durable (même si commercialement le succès est rare) ;
- ✓ la volonté d'amélioration du cadre de vie des habitants de la ville associée à la recherche d'un environnement urbain à échelle humaine ;
- ✓ la priorité donnée aux transports en commun ;
- ✓ la sauvegarde de la nature et la participation des habitants à la gestion de la ville.
- ✓ la volonté d'une planification à long terme permettant une adaptation à un contexte évolutif.

Autrement dit, dans sa conception la ville nouvelle se rapproche de la ville durable. Cette affirmation tend à relativiser une fois encore la nouveauté apportée par l'application da la notion de développement durable à la ville.

Les deux modèles ont des points communs et la volonté affichée est la même dans les deux cas, de même que certaines caractéristiques de la méthodologie employée (approche globale de la ville, participation de tous les acteurs impliqués dans la vie de la cité, interdisciplinarité et ouverture des

---

[1] Catherine CHATIN. 9 villes nouvelles : une expérience française d'urbanisme. Paris :Dunod, 1975. 207pp.

[2] Sur cette thématique architecturale, le « Plan Construction », groupe de travail crée en mai 1971 dans le cadre du VI°Plan dont le travail consiste à la recherche et à l'expérimentation en matière d'habitat, organise un concours dit *Programme d'Architecture Nouvelle*, les PAN. Les projets primés sont alors exécutés, notamment dans les villes nouvelles.

[3] Voir Catherine CHATIN. 9 villes nouvelles : une expérience française d'urbanisme. Paris :Dunod, 1975. 207pp.

équipes d'urbanistes). D'ailleurs le plus grand obstacle à la réussite de la ville nouvelle soulignée par Catherine CHATIN[1] dans la conclusion de son ouvrage ne reste-t-il pas le même que celui de la ville durable en 2000 ?

> « La crise actuelle des villes n'est que le reflet d'une crise de communication entre les hommes. Il ne suffit pas de créer des « digues piétonnières », des « espaces majeurs d'animation », de couvrir les murs d'œuvres d'art, pour que les villes soient vivantes. »

Néanmoins, si la ville nouvelle, par certaines de ses caractéristiques, se rapprochent de la ville durable, étant donné le bilan réalisé de nos jours de cet urbanisme, elle n'en est pas une, dans le sens où à l'heure actuelle on constate son inadéquation à la société ou plutôt la non civilité de la société qui l'habite, comme par exemples : la circulation excessive des véhicules sur les voies qui leur sont spécialement réservées et l'insécurité ressentie par les usagers des espaces piétonniers.

Construire la ville idéale, reste-t-elle une utopie ? En tout cas l'expérience des villes nouvelles permet d'en évaluer toute la difficulté. Les intentions, les idées émises peuvent être bonnes mais que deviendront-elles dans l'avenir ? Comment la société qui s'appropriera cet espace le percevra-t-elle ? Répondra-t-il à ses attentes ? Lui permettra-t-il de vivre dans les meilleures conditions possibles ?

2.7 20 ans après, la constatation d'une amplification du phénomène observé dans les années 1980

Dès le début des années 1980, la forme prise par le développement urbain mobilise les professionnels de la ville. L'aspiration à la maison individuelle, rendue réalisable par la modification des conditions de la mobilité2, a pour conséquence la dilution de l'espace urbain sur le territoire. Vingt années plus tard, ce phénomène est allé en s'amplifiant.

> « Les analyses du dernier recensement [1999] nous indiquent que, certes, les populations rurales continuent à affluer en ville. Mais phénomène qui va en s'amplifiant, un mouvement inverse apporte de nouveaux habitants à la campagne, en particulier dans les vallées. »[3]

De récentes études mettent en évidence cette évolution. Elle interpelle les urbanistes. En effet, elle marque profondément tant l'espace que les mentalités.
D'abord, la différence entre la campagne et la ville se réduit de plus en plus et la limite entre les deux espaces est de plus en plus difficile à mettre en évidence. La dualité rural/urbain existe-t-elle encore de nos jours, les modes de vie urbains ayant gagné l'ensemble du milieu rural, ne peut-on pas parler de « rural urbanisé » ?
Ensuite, cette mutation spatiale est le pendent d'une transformation des mentalités. Paradoxalement il tend à uniformiser les modes de vie, les pratiques et le territoire et modifie la perception du territoire comme le montre le rapport d'étape réalisé par *Espaces pour demain, « Villes campagnes, et s'il n'y avait plus de différences ? ».*

Ainsi en 20 ans les relations ville-campagne sont devenues particulièrement intenses à l'échelle des individus. Le nouvel espace périurbain est en plein essor, en une dizaine d'années son

---

[1] Catherine CHATIN. *9 villes nouvelles : une expérience française d'urbanisme.* Paris :Dunod, 1975. Pp.207.

[2] Marc WIEL. *Les arbitrages de la mobilité : comment la ville et la mobilité font système.*

[3] Bernard LASSUS. *Pour une culture du territoire* in *Le Moniteur.* 11 février 2000. P. 434.

accroissement est rapide. Cette dynamique perdure jusqu'à nos jours alors que parallèlement on assiste à l'émergence d'un discours sur la durabilité qui vise à économiser et préserver les espaces.

> « L'accroissement démographique observé dans les espaces périurbains est spécialement remarquable. En effet, leur population, qui ne s'élevait qu'à 6 millions d'habitants en 1982, a augmenté de 50% entre cette date et 1990 du fait du fort excédent naturel, auquel s'est ajoutée l'arrivée de nombreux ménages venus des centres-villes. »[1]

Cette dynamique périurbaine apparaît comme une nouvelle problématique et comme un réel danger pour les espaces périphériques. Elle demande la mise en œuvre d'une politique de gestion comme le souligne d'ailleurs le rapport du sénat :

> « Sans volonté des élus et de l'Etat, l'extension progressive et désordonnée de la ville au détriment de l'espace rural se poursuivra. Prenons garde aux conséquences urbanistiques et sociales de cette extension en tâche d'huile : face à la facilité du « laissez-faire », les pouvoirs publics doivent choisir l'exigence d'un développement équilibré. »[2]

Sans parler de développement durable, les sénateurs emploient l'expression de « développement équilibré ».

Le phénomène de l'étalement urbain ne cesse de s'amplifier au cours des années 1980 et 90. Alors que le développement durable prône un discours sur l'économie de l'espace, la périurbanisation devient telle en 20 ans qu'elle redessine complètement et profondément la physionomie du territoire. C'est dans ce contexte et suite à ces phénomènes que de nouvelles forme d'agglomérations voient le jour. Cette situation conduit la réflexion à se déplacer à une échelle intercommunale. Paradoxalement deux visions de la ville de demain cohabitent alors : d'une part la ville diffuse sur l'espace, elle est née de la constatation de la poursuite de l'étalement urbain et d'autre part la ville dense et reconstruite sur elle-même telle que peut la définir le développement durable et telle qu'elle est aussi traditionnellement. La densité ayant été par le passé la condition nécessaire aux interactions sociales. Mais cette condition, du fait de l'accroissement de la mobilité et de l'augmentation des vitesse n'est plus de nos jour vérifiable et vivre en ville n'est plus une nécessité.

> « Parallèlement, dans les années à venir, les structures intercommunales vont se multiplier, et donner naissance en quelque sorte, à des villes nouvelles très étendues, au sein desquelles la fiscalité sera harmonisée, tout comme les services offerts aux habitants.
> (…)
> Il est clair en tout cas que la demande d'espaces verts – globale ou individuelle – sera un facteur important de l'évolution de la ville, tout comme la préférence manifestée dans les enquêtes par les ménages pour la maison individuelle. Les zones d'habitat devraient donc s'étendre, grâce à des modes de transports plus adaptés, les distances, elles devraient s'allonger. »[3]

---

[1] Gérard LARCHER, rapporteur. *Les terroirs urbains et paysagers pour un nouvel équilibre des espaces péri-urbains*. Rapport d'information du Sénat. Session ordinaire de 1997-1998. P. 27.

[2] Gérard LARCHER, rapporteur. *Les terroirs urbains et paysagers pour un nouvel équilibre des espaces péri-urbains*. Rapport d'information du Sénat. Session ordinaire de 1997-1998. P. 137.

[3] Dossier : *Que sera la ville demain ?* in *Génie Urbain*. Janvier février 2000, n° 455. Pp. 6-63.

Autrement dit, le problème de l'étalement urbain est encore loin d'être résolu, du fait notamment des aspirations individuelles qui ne rejoignent pas celles de la ville durable (modèle méditerranéen) relatives à la densité.

Cette dernière citation paraît particulièrement intéressante par le fait qu'elle soit tirée d'une revue, le *Génie Urbain,* que nous qualifierons de « publication du terrain et de la pratique »[1]. Ces articles sont consacrés principalement à l'action, à l'urbanisme opérationnel et non seulement à la réflexion. La constatation de la poursuite de l'étalement urbain et la prévision de son maintien montrent une fois encore le décalage entre sphère de la réflexion et de la pratique. Dans la pensée, la ville durable économe d'espaces existe, sur le terrain, la réalité est tout autre.

2.8 De l'interrogation à l'espoir, un nouveau contexte et une décentralisation porteuse de toutes les espérances

Si le questionnement des urbanistes et les discussions qui ont lieu au sein de leur champ d'intervention mettent en évidence une période de remise en question, ils traduisent aussi un espoir alimenté par le contexte de l'époque. Cet espoir concerne notamment la décentralisation. Elle ouvre de nouveaux horizons, champs d'action et perspectives. Elle est à la fois garante de nouvelles opportunités mais néanmoins présente des dangers si sa maîtrise est mal assurée.

Aussi, la décentralisation est à *double tranchant* et les communes doivent être prêtes à assurer leur nouvelle autonomie. Cette autonomie n'est d'ailleurs pas perçue comme le synonyme d'isolement mais au contraire de coopération et d'échanges, d'ouverture de la ville sur son environnement. Si en 2000 des réflexions et des pratiques sont menées sur la thématique de l'intercommunalité (avec notamment la Loi Chevènement) et si la ville durable développe la notion d'imbrication et d'indissociabilité des différentes d'échelles, dans les années 1980, la prise de conscience concernant cette nécessaire dimension de l'aménagement est belle est bien présente comme le souligne par exemple Yves DAUGE :

> « C'est, pour une large part, en travaillant à la double échelle de l'agglomération ou du pays d'une part, et du quartier d'autre part, que l'on peut espérer réaliser sur ces matières des progrès significatifs. » [2]

En fait à l'époque, la décentralisation est perçue comme un tournant dans l'aménagement des villes, comme l'ouverture d'une nouvelle période où tout reste possible. Avec la décentralisation, l'urbanisme prend une nouvelle dimension et acquiert le statut d'un véritable instrument de développement local. Désormais, les décisions d'aménagement de la ville émanent de la ville elle-même. Ainsi, l'urbanisme est dès lors plus apte à répondre aux aspirations puisqu'à un besoin, à une demande locale, la solution apportée devient elle aussi locale.

> « La décentralisation peut être la source de progrès décisifs dans l'urbanisme. Elle rend possible, en effet, à travers une clarification des responsabilités, l'émergence d'une véritable commande politique sur la ville, les communes et leurs regroupements à

[1] D'ailleurs dans le dossier de la *Ville demain*, cette caractéristique se retrouve dans un « discours d'autopromotion « de la revue (pp. 36-37) :
« Au fil des années et des mois, Génie Urbain a su rendre compte de l'évolution des techniques, mais aussi de l'organisation des villes. Comme tous ses confrères de la presse, Génie Urbain a su et a du s'adapter aux différentes époques et aux exigences nouvelles de son lectorat. Demain comme hier et aujourd'hui, Génie Urbain restera, grâce à ses contributions techniques, une publication de référence. »

[2] Yves DAUGE. *Renouveau de l'aménagement* in *Urbanisme* n°195, 1983. Pp.28.

> l'échelle des agglomérations et des pays s'affirmant comme les maîtres d'ouvrage de leurs propres projets de développement. (…).
> Cependant, la décentralisation pourrait, si les conditions de sa mise en œuvre n'était pas bien maîtrisée, être facteur de régression plus que de progrès.»[1]

3 La recherche d'un nouveau modèle

Il semble que dès les années 1980, l'urbaniste se sente quelque peu déstabilisé face à une situation complexe de transition. Elle est traduite par le terme de « renaissance urbaine ».

Les années 1980 apparaisse également comme une période d'émergence et d'affirmation du citoyen. Désormais, l'habitant et ses sentiments sont pris en compte. Un des termes associé au développement durable transparaît ici puisqu'il est question de la participation de la population notamment via la concertation. Avec cette idée de citoyenneté celle de qualité de vie et de cadre de vie se diffuse aussi. Jean GOHIER la met plus particulièrement en évidence lors de la campagne européenne pour la renaissance de la cité.

> « Mais, au-delà des exigences envers la profession, le citoyen réclame de plus en plus la possibilité d'intervenir sur son environnement ; cette revendication, qui vient surtout des jeunes, est souvent remise en cause comme provenant de quelques intellectuels obsédés de « participation » et de civisme » qui projettent leurs désirs sur une population très peu intéressée en fait à remodeler son cadre de vie… »
> (…)On constate toutefois que, si l'intérêt pour la participation directe à la consultation et à l'élaboration des projets est encore relativement peu développé chez les habitants, le désir d'intervention dans l'aménagement de l'habitation , de son entourage immédiat et de l'espace public en général se développe rapidement. »

3.1 Permanence et amplification d'éléments de durabilité

1. « Une politique urbaine organisée près de l'habitant »[2]

La décentralisation, identifiée comme un moment capital dans la réflexion sur la ville puisque introduisant une nouvelle forme de développement urbain pouvant être qualifié de *local,* renforce les préoccupations de l'urbaniste et du politique en matière de citoyenneté et de participation. Ainsi dans les années 1980, les thématiques propres à la place de l'habitant prennent une place croissante, notamment en ce qui concerne son rôle dans la construction de la ville (tant d'un point de vue des formes que du contenu). Se relève ici la gestation du premier principe de la ville durable défini en 1996 dans le rapport de la Commission Française du Développement Durable : « dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous. »

Cette volonté de recentrer plus encore l'urbanisme sur l'homme, non plus seulement en tant qu'habitant mais aussi en tant qu'acteur, trouve sa formulation notamment dans la critique de la planification précédente. Cette dernière est accusée d'avoir laissé peut de place à la parole citoyenne. D'ailleurs le mouvement de la périurbanisation ne peut-il pas s'identifier comme

---

[1] Yves DAUGE. *Renouveau de l'aménagement* in *Urbanisme* n°195, 1983. Pp.28.

[2] Jacques METREAU. *Urbanisme*, n°195, 1983. P36.

l'expression d'une liberté des ménages qui aspirent dorénavant à choisir non seulement leurs cadres de vie mais aussi la forme et l'aspect de leurs logements ?

En effet, en faisant la demande du permis de construire, le citoyen revendique le droit à être son propre maître d'ouvrage. Cette critique des méthodes employées par le passé pour répondre notamment à une soudaine et importante croissance démographique se retrouve lors des débats sur l'urbanisme.

Si la planification est ouvertement critiquée, la manque de maîtrise l'est aussi en filigrane. En effet en soulignant les « réalités économiques et sociales », le débat ne fait-il pas allusion au paradoxe auparavant mis en évidence, à savoir « l'incompatibilité du nouveau mode de développement » (les « réalités sociales » sont présentes avec l'aspiration à la maison individuelle) avec les impératifs d'économie d'énergie ?

En ce qui concerne la participation plus proprement dite, il semble qu'un réel et important progrès soit d'ailleurs réalisé lors de cette campagne avec l'affirmation de la nécessité d'une reconnaissance institutionnelle du citoyen. Autrement dit, il est question de réfléchir à une organisation et à un encadrement de la participation, à la reconnaissance officielle du citoyen en tant qu'acteur à part entière de la ville.

> « (…) la participation des habitants et usagers à la définition des objectifs et des programmes d'urbanisme et d'aménagement. Les participants de la Campagne ont insisté sur la nécessité d'organiser la confrontation du pouvoir politique et de l'opinion publique sur des bases institutionnelles »

Le rôle de la population en tant qu'acteur de la ville et de sa construction apparaît avec le contexte des années 1980 comme une évidence. La diffusion de la maison individuelle en périphérie crée de nouvelles structures et dynamiques urbaines, « la ville dicte aux concepteurs leurs actions » et « aucune ville nouvelle ne se développe totalement selon ce qui était prévu au départ »[1]. Les populations par leurs choix et leurs actions sont des facteurs de l'évolution des villes qu'il faut dorénavant prendre en considération.

La décentralisation en matière d'urbanisme amène la commune à prendre elle-même des décisions en ce qui concerne les opérations urbaines. Elle est un passage indispensable dans l'institutionnalisation de la participation puisque c'est au niveau communal que l'habitant peut s'exprimer et se confronter au politique.

Aussi, dès lors la décentralisation peut être perçue comme une affirmation du pouvoir local et par là comme l'émergence et la reconnaissance des pouvoirs du citoyen sur son environnement. Cependant, si la décentralisation est une première étape, elle est loin d'être suffisante. La participation pour être mise en oeuvre nécessite bien plus qu'une reconnaissance officielle, elle doit être réellement organisée. En effet, qui dit participation, dit information de la population, communication, rencontre, définition et mise en œuvre de procédures… Aussi la procédure d'enquête publique est une des formalisations de la participation.

De plus, la décentralisation en direction des communes reste insuffisante si elle s'arrête à l'échelle de la ville. En effet, il est nécessaire de descendre à un niveau inférieur si l'on veut se rapprocher au plus près du citoyen. Ainsi, le quartier devient une échelle pertinente pour la concertation, la participation et l'aménagement des villes.

---

[1] *Quand la ville échappe aux concepteurs*, entretien avec Jean Marie Duthilleul, propos recueillis par Marie Christine Loriers-Augeard in *Urbanisme* n°190-191, 1982. Pp. 92-94.

Cette translation de l'Etat vers la ville puis de la ville en direction du quartier s'intègre également dans la dimension de l'agglomération. Cette nouvelle nécessité de devoir concevoir la ville à des échelles qui ne s'imbriquent plus mais s'entrecroisent et se mêlent, est une des caractéristiques du développement durable.

> « Au renouveau de la démocratie locale devra correspondre une gestion différente des quartiers, plus subtile, plus attentive, plus concertée (..)
> … Par gestion, j'entends gestion urbaine telle que doivent l'assurer les élus locaux, c'est-à-dire gestion globale prenant en compte les nouvelles données économiques et sociales et les multiples facettes de la vie quotidienne des habitants. (…)
> … D'autre part, mieux gérer les quartiers récents, les promouvoir en tant que quartiers exige que les élus se confrontent et, le cas échéant, s'affrontent pour définir ensemble une règle du jeu d'agglomération, un projet urbain global auquel ils puissent se référer. »[1]

Dans les années 1980, les sentiments des habitants sont pris en compte. Ce n'est plus à eux de s'adapter et de s'intégrer dans la ville mais c'est à la ville - et donc à l'urbaniste, à l'aménageur ou au politique - à évoluer pour répondre à leurs attentes. De plus l'introduction de la citoyenneté et de la participation dans la vie locale permet de relier différents domaines d'interventions entre eux : infrastructures, logement, cadre de vie, environnement…

> « Affirmer un souci de qualité du logement, de l'insertion et de l'environnement urbain en intégrant la notion de « projet de quartier » avec le souci de prise en compte du facteur temps pour favoriser l'adaptation du quartier aux souhaits des futurs habitants (…) »[2]

Si la revendication du renforcement de la citoyenneté locale est présente dans les années 1980, cette dernière citation formule également un souci pour les générations futures et pour le devenir de la ville.

2. La ville : une construction aux multiples acteurs

Si dans les années 1980 la reconnaissance institutionnelle du citoyen est effective, une amplification de cette revendication à la participation de chacun se développe de plus en plus. Il ne s'agit pas seulement d'écouter l'habitant et de prendre en considération ses attentes mais aussi de l'inciter à participer et à intervenir sur son cadre de vie. Autrement dit, il est question de susciter une participation qui ne soit pas ponctuelle (on réagirait par exemple à un projet urbain particulier) mais permanente. Il s'agit pour l'habitant de passer du statut de « simple citoyen » à celui de « citoyen actif », « d'inciter les habitants à intervenir eux-mêmes sur l'amélioration de leur cadre de vie. »[3]
Si le développement et la ville durables se caractérisent par leur appel à l'interdisciplinarité, aux débats et aux échanges pour la résolution des problèmes, les années 1980 marquent le désir d'impliquer chaque acteur de la ville dans sa conception et sa gestion. Ainsi cette décennie ouvre des espaces de discussions interdisciplinaires et permet la rencontre de professionnels issus de

---

[1] Alain CHENARD. *Gérer le projet urbain* in *Urbanisme* n°190-191, 1982. Pp. 94.

[2] Ariella MASBOUNGI. *Du logement des années 60 à l'habitat des années 80*. IV° Rencontre des Agences d'Urbanisme, Bordeaux 10-12 juin 1982 in *Urbanisme* n°192, 1982.

[3] Paul QUILES, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports in *Banlieues 89*, dossier d'*Urbanisme* n°205, 1985. P. 63.

domaines différents. C'est ainsi le cas en 1984 avec l'initiative du *Comité Interministériel sur les Villes* qui soutient des projets d'aménagement dits « Banlieues 89 »[1].

Le problème des banlieues est perçu comme « la grande question urbaine du septennat ». Afin d'y répondre l'intervention de chaque acteur paraît une nécessité et de ce fait « Banlieues 89 » ouvre le débat à tous.
Comme dans la perspective de la ville durable dix ans plus tard, la parole est à chacun, quelle que soit sa place, son rôle ou sa fonction. La ville est abordée de façon globale. La méthodologie employée par « Banlieues 89 » est à la fois nouvelle, innovante et dérangeante :

> « En France, tout ce qui cherche à travailler transversalement, sans respecter les hiérarchies descendantes établies, tout ce qui est diagonal dérange. Banlieues 89 en première ligne, qui a l'ambition d'asseoir autour de la même table élus de plusieurs communes, techniciens des services municipaux et des DDE, SNCF, RATP, Offices HLM, Animateurs locaux, entrepreneurs, etc.
> (…)
> la globalité même de ce discours choque les spécialistes, chacun jugeant le discours trop faible dans ses parties alors que sa force vient de sa totalité, de sa cohérence au-delà de ses contradictions. »

Ainsi, la réflexion sur les banlieues est devenue nécessaire et incontournable : le phénomène a pris de l'ampleur et les difficultés rencontrées par ces espaces sont multiples - Alexandre Melissinos écrit que « près de 80% de la population urbaine vit en banlieue. Et pourtant celle-ci, produite depuis un siècle, aggravée depuis 50 ans, apparaît à bien des égards « pétrifiée » et incapable d'évoluer »[2] - Un espace de débat et de discussion s'ouvrent, demandent de nouvelles méthodes qui font recourt à l'interdisciplinarité et amènent à établir une méthodologie qui se rapproche de celle nécessaire à la mise en œuvre de la ville durable : participation de tous les acteurs impliqués, interdisciplinarité, approche globale de la cité et de ses problèmes.

---

[1] Voir *Banlieues 89*, dossier d'*Urbanisme* n°205, 1985.

[2] Alexandre MELISSINOS. *L'effet de masse des banlieues* in *Urbanisme* n°205, 1985. PP. 69-71.

3.2 La mise en évidence d'un effet de mode

Dans les années 1980, une nouvelle rhétorique construite autour de la notion de« renaissance urbaine » apparaît. Chaque période est qualifiée des termes, des champs lexicaux qui peuvent même prendre la forme de modes, ainsi à la renaissance urbaine succèdera la ville durable…
Cette présence du phénomène de mode a été déjà soulignée en 1984 par Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ[1] pour ce qui concerne le terme d'écologie urbaine. Néanmoins derrière cette notion se cache un véritable besoin.

> « Certes, le terme « d'écologie urbaine » sert souvent de sésame ou d'estampille à des travaux forts éloignés, parfois, de la thématique de base ; mais cette actualité ou cette mode ne doivent pas nous faire oublier que le thème comble un besoin ressenti aussi bien par les élus et les techniciens que par les chercheurs. »

Ces différentes rhétoriques montrent que les problèmes à résoudre restent les mêmes mais que les mots employés pour les définir et leur apporter des réponses changent. Ainsi, les thèmes abordés en 1981 sous le biais de la « renaissance de la cité » ne restent-ils pas en partie les mêmes en 2000 que ceux traités par le « renouvellement urbain » (*Urbanisme* Hors Série n°13, mars 2000)

Dans les années 1980, des penseurs de la ville relèvent ces effets de mode. Ainsi par exemple en ce qui concerne l'adoption du terme de « renaissance », Alexandre PAPAGEORGIOU-VENETAS[2], souligne qu'il a succédé à ceux de « renouveau », de « réhabilitation » et de « reconquête » de la ville. Il s'agit donc de trouver une notion commune qui fasse consensus et qui permette de ce fait l'ouverture d'un espace de réflexion et de discussion.

---

[1] Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ. *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp. 6-18

[2] Alexandre PAPAGEORGIOU-VENETAS. *Tendances de la morphologie urbaine* in *Urbanisme* n°190-191, 1982. Pp. 70-73.

4 Quelques éléments de conclusion sur les années 1980

En conclusion nous reprendrons ici les éléments qui nous paraissent le mieux caractériser les années 1980 en ce qui concerne le couple urbanisme / développement.

La fin des années 1970 et le début des années 1980 se caractérisent par un double phénomène : le ralentissement de la croissance urbaine, et la généralisation de l'automobile qui redessine l'espace urbain en le diluant sur le territoire. Les urbanistes de l'époque cherchent alors une nouvelle forme de développement qui soit plus « soutenable » pour les villes. Les travaux alors menés révèlent toutes les difficultés d'articuler des temporalités différentes et de concilier des échelles spatiales diverses.

Les années 1970 pouvaient être identifiées comme une période de critique des années précédentes et de revendication d'un changement. Cette situation perdure dans la décennie suivante. Néanmoins des interrogations et des incertitudes se développent et l'urbaniste s'interroge même sur ses capacités à répondre aux aspirations des populations.

Après la critique viennent les interrogations : quel mode de développement, quel urbanisme mettre en œuvre ? Les interrogations se portent sur la recherche de méthodes, sur un urbanisme opérationnel : comment agir sur la ville en conciliant court et long termes ? Comment gérer le passé (les grands ensembles), répondre au présent et préparer l'avenir ?
L'intérêt de ce questionnement est accentué par le fait qu'il intervient dans le nouveau contexte de la décentralisation et de la loi sur la « répartition des compétences ».

Les années 1980 sont une étape importante, d'abord par l'affirmation de la nécessité d'une reconnaissance institutionnelle du citoyen (la thématique citoyenne se développe dans les années 1970 et se poursuit la décennie suivante), ensuite par l'évolution de la façon d'aborder la ville. La construction de la ville est désormais considérée comme devant revenir à chacun, quelle que soit sa place, son rôle ou sa fonction. La ville est abordée de façon globale. Dès lors, l'urbanisme revendique la participation de tous les acteurs impliqués, fait appel à l'interdisciplinarité et développe une approche globale de la cité et de ses problèmes.

Le phénomène de l'étalement urbain ne cesse de s'amplifier au cours des années 1980 et 1990. Alors que le développement durable prône un discours sur l'économie de l'espace, la périurbanisation devient telle en 20 ans qu'elle redessine complètement et profondément la physionomie du territoire. Des agglomérations nouvelles voient même le jour. Cette situation conduit la réflexion à une échelle intercommunale. Paradoxalement deux visions de la ville de demain cohabitent alors : d'une part la ville diffuse sur l'espace née du constat de la poursuite de l'étalement urbain et d'autre part la ville dense et reconstruite sur elle-même telle que la définit le développement durable.

Comment la réflexion sur la ville durable se développe-t-elle dans les années 1990 ? Que contient-elle et qu'implique-t-elle ?

Chapitre 3

LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE – 1988 - 2000

1 Introduction : *Urbanisme* et la formulation de la notion de développement durable

2 1992 : la diffusion du concept de développement durable avec la conférence de Rio

3 L'après 1992, une amplification de la réflexion sur la durabilité

4 Une nouvelle étape dans l'histoire de la durabilité : quand le développement durable croise la ville. Istanbul une manifestation « introspection » pour l'urbanisme.

1 Introduction : *Urbanisme et* la formulation de la notion de développement durable

La notion de développement durable apparaît en 1987 dans le rapport Brundtland et est plus spécifiquement appliquée à la ville en 1994 lors de la conférence d'Aalborg.
Des éléments de durabilité ont été précédemment relevés avant que la notion ne soit formulée. A présent il est question de repérer la façon dont ce terme a peu à peu été adopté par les professionnels de la ville et comment ces derniers le traduisent.
Le recensement des thèses et textes traitant de développement durable met en évidence que le début des années 1990 est marqué par une importante densification des éléments se rapportant à la durabilité. Aussi deux points sont apparus nécessaires dans cette recherche. D'une part, il s'agit d'éclairer les propos issus de la revue et d'autre part, de replacer les articles relevés au sein d'un corpus de textes plus larges qui comprend notamment des rapports issus des différentes conférences internationales ayant pour thèmes le développement durable et la ville.

Le développement durable apparaît pour la première fois dans la revue en 1991, soit 4 ans après le rapport Brundtland. En 1987, la revue consacre de nombreux articles à l'environnement à l'occasion de l'année européenne de l'environnement, mais à aucun moment le rapport n'est mentionné. Dans les années suivantes la thématique de l'écologie urbaine est largement présente et bien que le terme de développement durable aurait pu être mentionné, il ne l'est pas avant septembre 1991 (n°250) dans un entretien avec Lucien CHABASON réalisé par Christophe BAYLE (*Les hiérarchies de l'écologie*). Lors de l'interview, le « fameux rapport « Our Common Future » est mentionné et le développement durable est alors présenté comme un « concept » répondant à une « double idée : il se reproduit, il est moralement soutenable, c'est-à-dire qu'il ménage à la fois les générations à venir et les moyens d'existence d'aujourd'hui ».
Avec le développement durable, CHABASON défend l'idée de l'apparition d'une nouvelle hiérarchie dans l'écologie, autrement dit, l'émergence d'un nouveau paradigme. Il montre en effet un changement de logique : l'objectif n'est plus de préserver des espèces mais de protéger les générations futures. L'homme lui même est alors perçu comme une espèce en voie de disparition, un peu dans le même esprit *le Manifeste pour la survie de l'homme*, auparavant cité.
Lucien CHABASON formule ainsi le développement durable :

> « le concept de développement durable crée une notion de solidarité intergénération : on laisse une terre propre, de l'eau vive dans les rivières, un territoire sans décharges dangereuses, des institutions modérément endettés. » Il a espoir dans de construire un développement sur la durée dans l'espace et dans le temps. Ce développement nécessite de réfléchir aux conséquences des actes et « d'opérer un retour au sens ».

L'absence du terme de développement durable avant cet article traduit qu'il a fallu du temps pour que ce terme s'impose. Sa reconnaissance ne sera effective qu'après la conférence de Rio de 1992. Ainsi, il aurait très bien pu être mentionné dans différents articles comme par exemple celui de I. FERRE-LEMAIRE (*Intégrer l'écologie* in *Urbanisme* n°247, 1991) puisque cet auteur définit l'écologie, parle de l'ouvrage de D. MEADOWS *The Limits to Growth* de 1972, de la croissance zéro et des problèmes de sous-développement.

2 1992 : la diffusion du concept de développement durable avec la conférence de Rio

Dans un premier temps, en ce qui concerne les années 1990, deux épisodes sont définies *pré-* et *post-* Rio. En effet, Rio – et les Agendas 21 - est perçue comme la présentation, l'officialisation et la mondialisation de la notion de développement durable. C'est principalement aux lendemains de cet événement que sa diffusion a lieu.

> « S'en est suivie [du Sommet de 1992] une campagne d'information et de sensibilisation considérable, s'appuyant notamment sur les préconisations de « l'Agenda 21 » de Rio, qui fait qu'aujourd'hui il n'existe plus guère de manifestation professionnelle ou de démarche publique qui ne revendique le terme. »[1]

Ainsi, dans un premier temps, avant de s'engager dans le dépouillement de la revue *Urbanisme,* il est apparu nécessaire de revenir sur cet évènement mondial à partir duquel, deux années plus tard, par son appropriation de la part des urbanistes (des penseurs et acteurs de la ville), est diffusée l'expression de *ville durable.*

De quelle façon le sommet Rio appréhende-t-il la ville ? Afin de répondre à cette interrogation, le chapitre 7 du rapport[2] de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : Promotion d'un modèle viable d'établissement humain*, peut être présenté puisque la thématique de l'espace urbain y est abordée.

2.1 Quelques remarques sur le positionnement de Rio par rapport à la Problématique urbaine

1. Quelques remarques générales sur le rapport

D'abord il est à noter qu'aucun chapitre du rapport ne traite de façon directe de la ville. La conférence consacre une partie de la réflexion aux « établissements humains » dans lesquels se retrouve bien évidemment la ville.

De même, le mot d'urbanisme n'est jamais employé alors qu'il est un des outils permettant une évolution vers une urbanisation raisonnée des territoires en s'interrogeant sur l'évolution de la structure urbaine, tant d'un point de vue matériel (la programmation puis la réalisation des équipements, des infrastructures et des bâtiments), que d'un côté moins formel (interrogation sur les structures et les répartitions sociales des populations au sein de la ville, recherche d'une animation, réflexion sur l'urbanité…).

L'absence du terme *urbanisme* met en évidence sa non-internationalisation. L'urbanisme concerne de manières bien différentes chaque pays. Il recouvre des domaines divers, des professions même

---

[1] Pierre GRAS. *Le projet « villes durables »* in *Urbanisme* Hors série n°9, mars 1996. P. 69.

[2] Dont la lecture, montre que la Conférence de Rio concerne surtout les pays en voie de développement et traite principalement des rapports Nord / Sud.

différentes (comme peut en témoigner la richesse des formations et des carrières en France en matière d'aménagement urbain).

De même la notion de *ville durable* étant postérieure à la conférence de 1992, le terme employé est celui de « cité viable ». L'utilisation de cette expression montre qu'à l'époque l'objectif prioritaire n'était pas la durabilité de la ville mais en premier lieu l'amélioration des conditions de vie afin de rendre les villes « viables ». Améliorer la viabilité de la ville est un premier pas vers la durabilité.

2. Le premier pas vers la durabilité des villes : la « viabilité »

S'il faut rendre les villes « viables » Rio laisse sous-entendre qu'en 1992, la majorité sont invivables. La conférence réalise alors un état des lieux. Ce dernier est devenu récurrent, depuis l'époque de la révolution industrielle, il se retrouve dans toute l'Europe. Cette situation de constatation de crise est génératrice d'une réflexion, de dialogues et d'échanges autour d'une problématique commune de lutte contre la dégradation générale des conditions d'existence en ville.
En ce qui concerne les pays en voie de développement, il ne s'agit de trouver des remèdes à la dégradation des conditions de vie en milieu urbain (qui concerne principalement les urbanisations anciennes des pays industrialisés). Il est principalement question des urbanisations spontanées alimentées dans ces pays par une forte croissance démographique et un aussi fort exode rural.
Le débat et la réflexion prennent réellement une dimension internationale. Non seulement les préoccupations environnementales sont mondialisées, mais un processus se met en place à propos de la question urbaine. En effet, la mise en relations des villes des pays en développement et de celles des pays développés est encouragée par la création des réseaux internationaux de « cités viables ».

La conférence des Nations Unies qui « avait pour objectif d'ouvrir un dialogue, et, au mieux, d'initier des processus et des cadres de concertation entre des acteurs œuvrant dans des domaines dont la confrontation soulève immanquablement des oppositions, voire des conflits : le développement urbain et la qualité et la protection de l'environnement (qu'il s'agisse de l'eau, de l'atmosphère, des sols, des forêts ou des déchets, etc…) »1 impulse une réflexion sur la ville qui trouve sa place dans les Agendas 21.
Ainsi, lors de sa définition, le développement durable ne traite pas spécifiquement de la ville mais embrasse des domaines, des disciplines et des thèmes aussi différents que variés. La problématique urbaine n'est pas traitée en particulier, elle trouve sa place au sein des « établissements humains ». Ainsi, il faudra attendre une appropriation du thème par les penseurs de la ville et sa redéfinition par une adaptation à la problématique urbaine pour que la ville soit plus directement concernée et abordée par les thèmes du développement durable.

Cependant, avant que cette appropriation ait lieu lors de la conférence d'Aalborg qui a donné lieu à la rédaction de la charte du même nom, de quelle manière l'urbanisme s'est-il senti concerné par cet événement et quelles ont été ses répercussions en France ?.Autrement dit comment le contexte mondial est-il venu interférer en France dans la réflexion et la pratique urbaines ?
Ainsi, dans un premier temps nous avons pu retracer le contexte urbain dans lequel s'est inscrite la conférence de Rio de 1992 puis nous avons pu définir de quelle manière cet événement a eu des répercussions en France.

---

[1] Urbanisme n°309 Novembre-Décembre. Le XXème siècle : de la ville à l'urbain, chronique urbanistique et architecturale. De 1900 à 1999.

2.2 Rio : Comment la conférence est-elle reçue par les urbanistes en France ?

Une consultation de la revue *Urbanisme* pour les années 1990, met en évidence la récurrence des thèmes abordés.
Ainsi, les grands thèmes des débats qui se tiennent dans les années 1990 sont les suivants :

> 1°) le début de la décennie est marquée par la constatation d'une dégradation de l'environnement et du cadre de vie, par une remise en cause de la maîtrise de l'homme sur son milieu,
>
> 2°) le développement durable, notamment dès la rédaction de la Charte d'Aalborg et par le biais de rencontres comme les sommets Habitat I et habitat II, transparaît dans de nombreux articles,
>
> 3°) l'urbanisme s'ouvre en direction de l'Europe, les diagnostics sont réalisés à une échelle européenne et des réflexions communes sur la ville et son devenir sont menées.

En ce qui concerne ces trois principales thématiques leurs complémentarités et leurs interférences sont indéniables. Ainsi, face aux conclusions négatives de l'observation des villes et de l'environnement, le développement durable peut apparaître comme une alternative. Sa mise en oeuvre est alors étudiée et discutée au niveau européen étant donné que les années 1990 sont marquées par l'amplification des échanges, tant matériels qu'immatériels à ce toute échelle.

Dans un premier temps, il est question de commenter le début des années 1990, autrement dit de définir le contexte dans lequel la conférence de Rio vient s'inscrire. Il convient d'ailleurs de noter que ce contexte – analysé pour cette étude au niveau français - dépasse le cadre national et se retrouve notamment à l'échelle de l'Europe et plus largement concerne l'ensemble des pays industrialisés.

2.3 Le début des années 1990 : cri d'alarme et remise en cause !!!

La conférence de Rio intervient dans un contexte de crise urbaine dont les urbanistes français ont particulièrement conscience. Ils la dénoncent dans de nombreux articles de la revue. L'heure est au bilan, à l'établissement d'un diagnostic pouvant être jugé de « catastrophique ».

> « Pour les villes, 1990 restera l'année de tous les problèmes, et de tous les dangers »[1].

L'état des lieux reprend certains éléments déjà présents au début du siècle (et qui ont été la cause de la naissance de l'urbanisme). Ainsi, la constatation du désordre apparaît comme une constante

[1] Christian BACHMANN. *1991, ou l'année vérité* in *Urbanisme,* n°245, 1991.

urbaine. Elle est identifiable dans de nombreux articles par l'usage de champs lexicaux tels que ceux du désordre, de la destruction, du péril, des symptômes de la ville malade …

D'ailleurs si LE CORBUSIER employait dans les années 1920 le terme de « cancer », en 1990, G. SIMON emploie celui de « métastases » pour qualifier l'expansion démesurée des villes.

> « Certes, la ville a toujours avancé, parfois bêtement, en flaque, parfois sur des axes privilégiés. Mais maintenant, c'est pire. Le terrain valant de moins en moins cher, n'étant plus défendu par les agriculteurs, l'urbanisation peut envoyer des métastases partout. »[1]

Ainsi, Rio intervient dans un contexte de «crise» et en ce sens le développement durable est alors porteur d'espoir, car susceptible d'enrayer une situation alarmante tant d'un point de vue social qu'environnemental.

Pour appuyer ces propos, il suffit seulement de reprendre les titres des articles parus dans les années 1990-92. Ils sont particulièrement porteurs de sens et significatifs de ce cri d'alarme. La situation est perçue comme réellement catastrophique.

Dossier intitulé *SOS Villes* et paru en 1990[2]

- ✓ Michel CANTAL –DUPART. *Peur sur la ville. Urbanisme* n°236, 1990
- ✓ Michel SARAZIN. Nouvelles peurs sur la ville. *Urbanisme* n°236, 1990
- ✓ Michel CANTAL –DUPART. *Aux fous ! Urbanisme* n°250, 1991
- ✓ Michel CANTAL –DUPART et Michel SARAZIN *Espaces en péril. Urbanisme* n°250, 1991
- ✓ Isabelle FERRE-LEMAIRE. Les symptômes de la ville malade. Urbanisme n°250, 1991
- ✓ Christine LEGRAND. *Mexico, le smog qui tue. Urbanisme* n°250, 1991
- ✓ Isabelle FERRE-LEMAIRE. Entrées de ville, bonjour tristesses ! Urbanisme n°250, 1991
- ✓ Pierre AUMONT. Massacre à la niveleuse. Urbanisme n°250, 1991
- ✓ Thierry PAQUOT. La ville shootée ? Urbanisme n°260, 1993

2.4 les « peurs de la ville »

1. La peur de l'imprévu, la notion du risque

Le début des années 1990 se caractérise par ce qui peut être qualifié de *remise en cause de la modernité.*

Les évènements de l'époque, du fait d'une amplification de la mondialisation, ne s'arrêtent pas aux frontières. Les populations sont sensibilisées, elles se retrouvent confrontées à d'innombrables informations dont les catastrophes dites « écologiques » ou les faits de sociétés constituent des éléments. Les évènements de plus en plus médiatisés mettent brutalement les populations en contact avec des réalités qui remettent en cause la maîtrise de l'homme sur son environnement. Ainsi, ces évènements - catastrophe nucléaire de Tchernobyl, tempêtes, chute du mur de Berlin, inondations, guérillas urbaines…- amènent de nombreuses interrogations et inquiétudes : l'homme ne maîtrise entièrement le monde et son environnement tant naturel,

[1] G. SIMON interviewé par M. CANTAL-DUPART et M. SARAZIN. *Espaces en péril* in *Urbanisme* n°242, 1990.

[2] Dossier *Urbanisme,* 1990, n°236.

qu'artificiel. Si pendant une période il a cru pouvoir le maîtriser il réalise désormais qu'il peut en être la victime et le subir sans possibilité de réactions :

> « Mais le surcroît d'informations qui existe sur nos villes rapporte de façon méthodique l'approche d'un danger ou celui auquel nous avons échappé. Ces plaies s'abattent sans qu'on ne sache très bien comment en enrayer le cours. »[1]

La connaissance des phénomènes a des limites, les techniques élaborées ne sont pas infaillibles et peuvent se retourner contre l'homme qui a parfois joué aux apprentis sorciers. Nous assistons à une brutale prise de conscience, tant des professionnels que des citoyens. Cette prise de conscience touche l'espace urbain comme lieu de concentration des populations, de la communication et des échanges. La nature reste parfois indomptable et l'homme n'est pas toujours en mesure de soupeser les conséquences et les externalités négatives de ses actes.

Cette prise de conscience du risque s'identifie à une réelle crise de la modernité. En effet, il semble que la crainte des populations se porte davantage, en milieu urbain, sur les risques issus de la société elle-même et sur ceux de l'environnement artificiel né des techniques, que sur celui naturel. Autrement dit, l'homme est devenu la première cause des risques pesant sur lui-même. Il s'agit par exemple de la peur du chômage, de celle du sida, de la délinquance ou encore de celle du nucléaire.

La prise de conscience de l'imprévisibilité et des limites de la connaissance se traduit par la formulation d'une notion avec laquelle il faudra désormais composer : le risque et ce qu'il soit d'origine naturelle (les séismes) ou artificielle (l'incident nucléaire). Cette apparition de la thématique du risque, par le prisme du développement durable, introduira notamment le concept de « principe de précaution ».

La mise en évidence du risque amène la définition de moyens de prévention, et de possibilités de réactions.

> « (…) une mise en commun de tous les risques permet de les apprécier et de mieux assurer la prévention.
> Notion nouvelle, le risque urbain en rapport direct avec le génie urbain trouve un écho récent chez quelques groupes de chercheurs[2].
>
> « L'institut national du génie urbain lui-même est à l'origine d'un certain nombre de recherches menées par le Cerpe d'Aix en Provence et Economie et Humanisme à Lyon, que dirige Philippe Blancher, a, rappelle Anne Faure, récemment réalisé un « Etat des connaissances et des savoir-faire. »
> Ce travail de repérage concerne la gestion des différents risques (pollution, catastrophes naturelles et technologiques) mais aussi les approches psychosociologiques, la communication, la question des assurances… »[3]

Le plus grand risque encouru par la ville est celui de sa destruction. Il est ressenti dès lors par les habitants de la cité comme une destruction personnelle. Les faiblesses et limites de l'homme se matérialisent dans celles de ses réalisations. L'homme est alors perçu comme un être fini et mortel. Cette finitude touche l'ensemble de ses œuvres. Il semble que la remise en cause de la

---

[1] Michel CANTAL-DUPART. *Peur sur la ville* éditorial du dossier *SOS Villes* in *Urbanisme,* 1990 n°236.

[2] Cf. *Annales de la recherche urbaine* n°40. *Risques et périls.*

[3] *Nouvelles peurs sur la ville*, interview Michel SARAZIN in *Urbanisme* n°236, 1990.

modernité soit en fait une réelle interrogation métaphysique de l'homme et une remise en cause des certitudes[1].

> « Toute catastrophe, toute destruction, frappe la conscience de chacun dans un séisme intérieur où elle trouve l'écho des significations individuelles et des mythes culturels apocalyptiques. »[2]

La notion de risque introduit une nouvelle perception de l'environnement urbain. Ce dernier est hostile pour celui qui s'y meut.
Le sentiment d'un environnement urbain hostile se traduit ainsi par le terme de « panique » chez Michel CANTAL-DUPART[3], dans un dossier traitant de la part accordée dans la ville à la nature. Il formule par ce mot une critique et une condamnation de la ville moderne :

> « Les villes machinistes manquent de poètes et n'ont fabriqué depuis cinquante ans non des villes à la campagne mais des cités panique. »

Dans les articles de la Revue du début des années 1990 le terme « peur » est récurrent. Il est repris en 1995 lors de la première biennale des urbanistes d'Europe pour être associé à la notion de développement durable pour la ville. Cette dernière est assimilée à un phénomène de civilisation :

> « Le développement durable (…) n'est pas un problème d'aménagement mais de civilisation. Les peurs urbaines prolifèrent sur la peur de l'autre. »[4]

2. « Alerte à l'environnement ! »[5] : La revendication d'une pratique d'écologie urbaine conjointe à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

Le développement durable est donc formulé et diffusé dans un contexte de prise de conscience des atteintes portées à l'environnement conduisant à sa dégradation. De nombreux évènements ont pu agir comme déclencheurs. Par leurs ampleurs et leurs conséquences, ils ont projeté l'environnement au devant de la scène dès les années 1970. Cette situation s'amplifie jusqu'à la formulation de la notion (du fait aussi des études scientifiques qui parviennent à mesurer le degré d'atteinte porté à l'environnement comme par l'évaluation du « trou de la couche d'ozone » ou du réchauffement planétaire par exemple).

> « En France, le goudron de l'Amoco Cadiz n'a pas seulement englué les pattes des albatros, il est à l'origine d'une prise de conscience écologique cimentée par les courses énergiques autour de Creys-Malville et le nuage de Tchernobyl. »[6]

Les atteintes portées à l'environnement ne sont pas les seules causes d'inquiétudes puisque dans le même temps les préjudices portés à l'homme du fait de la mauvaise qualité de ce même

---

1 Dépassant largement nos propos nous ne nous intéresserons pas ici à ce que certains ont pu nommer la « crise de la modernité ».

2 Isabelle FERRE – LEMAIRE. *Le psy l'architecte et l'historien* in *Urbanisme* n°236, 1990. P. 36.

3 *Villes-jardins, pourquoi pas ?* in *Urbanisme,* 1990 n°242. p. 36.

4 *Retrouver les vertus civilisatrices de la ville.* Compte rendu de Luc STEPHAN in *Urbanisme* Hors série n°6, mars 1996. P. 76.

5 Michel CANTAL-DUPART. *Aux fous !* in *Urbanisme* n°250, 1991.

6 Voir l'article de Brigitte DAVID. *Développement durable, mode d'emploi* in *Urbanisme,* hors série n°6.

environnement sont constatés. Une fois encore, on retrouve des préoccupations anciennes qui peuvent être rattachées à celles de l'hygiénisme. Ainsi Luc STEPHAN développe ce qu'il appelle « la pathologie des citadins »1.

Suite aux constatations (un diagnostic), certains se soucient du futur et réalisent une prospective environnementale qui trace un tableau très sombre de l'avenir. L'environnement de ce fait voit sa place encore augmenter puisqu'il faut faire en sorte de le préserver par des mesures spécifiques notamment.

L'intérêt pour la préservation du milieu se traduit par l'affirmation de l'écologie. Il s'agit de l'introduire aux opérations d'aménagement et d'urbanisme. Ainsi, on observe un retour de l'écologie urbaine comme domaine annexe mais absolument nécessaire à l'aménagement.

> L'écologie urbaine est perçue comme une problématique transversale qui ajoute « une plus value propre aux approches globales, par rapport aux approches sectorielles ».[2]

Parallèlement à cet intérêt pour l'écologie un regard se tourne vers le passé, au delà de l'urbanisme moderne, il reprend des réflexions autour des modèles et des théories urbaines développées au début du siècle comme celle de la Garden City d'Ebenezer Howard par exemple[3].

> « Et l'on parle ici et là d'écologie urbaine, il ne manquait plus que cela. L'écologie est une science que feraient bien d'intégrer les aménageurs. L'urbanisme, qui a pour objectif d'organiser la vie sociale des humains, ne peut être qu'écologique. Si le mot sent trop le béton et tout ce qui fantasme autour, c'est que les urbanistes ont failli à leur mission. »[4]

> « Les formules d'écologie de l'aménagement et de planification écologique s'appuient sur l'idée de gestion écologique du patrimoine naturel et humain, avec ses phases de sauvegarde, d'aménagement proprement dit, mais aussi de réhabilitation d'espaces dégradés par les activités humaines. »[5]

Ainsi l'écologie urbaine fait un « retour en force ». Ce *come-back* montre que l'environnement est perçu comme un élément déterminant et influant la vie des sociétés, notamment urbaines. Lors de la réalisation de notre DEA, nous avion identifié, dans les écrits de Le Corbusier, une vision proche de celle de Lamarck : le milieu - la ville - influence et détermine l'homme.

> « L'hygiène et la santé morale dépendent du tracé des villes. Sans hygiène ni santé morale, la cellule sociale s'atrophie ».[6]

Cette affirmation corbuséenne des années 1920 peut être mise en perspective avec celle de

---

[1] Luc STAPHAN. *La pathologie des citadins* in *Urbanisme* n°278-279, 1994. Pp. 62-64.

[2] STU, Dossier sur l'écologie urbaine, 1992 in LETURCQ A.S. *De l'écologie urbaine au développement durable* . Voiron : la *lettre du cadre territorial,* dossiers d'experts, 1998.

[3] Michel CANTAL-DUPART. *Villes-jardins, pourquoi pas ?* dossier in *Urbanisme,* 1990, n°242.

[4] Michel CANTAL-DUPART. *Aux fous !* in *Urbanisme* n°250, 1991.

[5] François LAPOIX in Isabelle FERRE-LEMAIRE. *Les symptômes de la ville malade* in *Urbanisme,* n°242, 1990. P.42.

[6] Manifeste qui accompagne le diorama de la « V*ille contemporaine de trois millions d'habitants* » et qui est repris dans l'ouvrage Urbanisme par Le Corbusier.

François LAPOIX[1] :

> « L'homme peut souffrir de maladies induites par la civilisation ou l'environnement, dont les effets se traduisent par une pathologie de lésions et de dysfonctionnements physiologiques. »

L'introduction d'une pensée écologique dans la pratique urbaine est une avancée décisive. Elle induit une ouverture des urbanistes en direction de disciplines encore plus diversifiées, elle appelle à l'interdisciplinarité et à l'intervention de chacun. En effet,

> « tout le monde a le droit et le devoir de se préoccuper de la gestion intégrée de ce système à la fois ouvert et complexe, terrain de jeu de tous les citoyens. »[2]

Si l'environnement devient une des données essentielles de l'urbanisme dans les années 1990 sa préoccupation ne constitue pas une réelle nouveauté. Cependant, en 20 ans il a pris une place considérable et incontournable du fait notamment de l'intérêt porté à l'écologie. On observe une sensibilisation progressive de la société parallèlement à l'émergence de l'idéologie écologique dans le champs du politique[3]. L'environnement est devenu partie prenante de la réflexion urbaine. L' « urbanisme végétal » en est un exemple. Il insiste sur le volet paysager de l'urbanisme. Cette présence de l'environnement et ce retour du paysage marquent du point des vue des professions le retour des paysagistes à côté des urbanistes. En effet, les *talents* d'urbanistes et ceux d'environnementaliste étant difficiles à conjuguer[4], l'urbaniste ne pouvant détenir l'ensemble des compétences nécessaires, il doit s'entourer de personnes détenant ces capacités. Le retour de l'environnement s'accompagne également d'une explosion du contentieux avec la multiplication de conflits environnementaux. Ces derniers peuvent même devenir un frein à la pratique de l'urbanisme.

Ainsi avant l'apparition du terme de « ville durable » nous observons une nouvelle forme donnée à l'écologie urbaine. Si en 2000 la notion de ville durable peut apparaît être un concept à la mode il en est perçu de même pour celui d'écologie au début des années 1990.

> « La société se mobilise et l'écologie est dans l'air du temps… »[5]

En ce qui concerne la ville, un important intérêt pour la politique urbaine est souligné notamment Laurent DAVEZIES[6] – « La politique urbaine, et les villes en général, sont de nouveau à la mode ».

Le double intérêt d'une part pour les thématiques écologiques et environnementales et d'autre part pour le milieu urbain et sa gestion apparaissent comme décisives dans le sens où de leur entrecroisement et association pourra être formulé le principe de ville durable qui réunit sous un même terme les approches écologiques et la gestion urbaine.

Les années 1990 marquent un croisement entre urbanisme et environnement qui deviennent

---

1 Voir Isabelle FERRE-LEMAIRE. *Les symptômes de la ville malade in Urbanisme*, n°242, 1990. P.42.

2 François LAPOIX in Isabelle FERRE-LEMAIRE. *Les symptômes de la ville malade* in *Urbanisme,* n°242, 1990. P.42.

3 Antoine DEBIEVRE. *La ville redécouvre son environnement* in *urbanisme n*°278-279, 1994. Pp. 48-50.

4 Ministère de l'environnement ; Caisse des dépôts. *Guide pratique de l'éco-aménagement,* 1995. P. 54.

5 Isabelle FERRE-LEMAIRE. *Les symptômes de la ville malade* in *Urbanisme,* n°242, 1990. P.42.

6 Quelles places pour les grandes métropoles ? in Urbanisme n°260, 1993. Pp. 29.

même dorénavant indissociables.

> « L'urbanisme doit être considéré comme le centre des activités de politiques environnementales dans la ville. C'est également et précisément dans ce domaine que peuvent être concrétisées des mesures de protection de l'environnement durables et axées sur la ville. »[1]

Si l'urbanisme, du fait de son positionnement à la rencontre de nombreuses et diverses disciplines, souffre d'un manque de définition, il est à noter qu'il en est de même pour l'écologie urbaine. Elle pourrait même être qualifiée de « fourre-tout » (comme le développement durable a tendance à le devenir). On y retrouve aussi bien des mesures de génie urbain que des opérations de communication. Cependant, l'introduction de l'écologie urbaine reflète une préoccupation sociale de qualité d'espace de vie et une réaction à l'échec du fonctionnalisme. Pendant longtemps la ville a été l'antinomie de la nature mais aujourd'hui, les limites entre les domaines de l'urbain et du rural ont été brouillées pour finir même par faire de la nature une réalité urbaine. L'environnement prend une importance telle que Claude MARTINAND (directeur des affaires économiques et internationales du ministère de l'Equipement, des transports et du tourisme) voit dans l'écologie urbaine une opportunité pour renouveler les interventions urbaines[2]. L'urbanisme serait dès lors le lieu d'une approche globale intégrant les réseaux et l'environnement. pour inventer une « nouvelle civilisation urbaine forcément écologique » . D'ailleurs il semble selon François BIGOT que les outils de l'urbanisme ne soient plus adaptés à ce nouveau contexte où l'environnement prend une place de plus en plus importante pour devenir même la donnée centrale.
Apparue principalement au cours des années 1970, l'écologie gagne un terrain de plus en plus important notamment sur le plan politique. La revendication d'un urbanisme écologique se construit autour de l'analyse de la ville perçue comme un écosystème, comme un organisme en perpétuelle évolution. Du fait de cette évolution, l'appel est fait à la prospective comme outil d'analyse.

Ainsi, dans ce contexte de diffusion de l'écologie dans la pratique urbaine, la conférence de Rio amplifie le phénomène qui conduit ensuite à une unification sous le terme de « ville durable ». Autrement dit la conférence vient appuyer des tendances qui existent déjà, elle s'inscrit dans la mouvance générale de l'époque.

3. de l'écologie à l'introduction du concept de développement durable

Ce regain d'intérêt pour l'écologie qui reste une donnée ancienne (dont la trace est présente au sein des courants hygiénistes, naturalistes et esthétiques[3]) intéresse directement notre thème d'étude puisqu'il permet l'introduction dans la revue de la notion de développement durable que nous relevée dans l'interview de Lucien CHABASON par Christophe BAYLE, *Les hiérarchies de l'écologie.*

L'utilisation de cette notion montre que le développement durable se diffuse – malgré tout

---

1 UNION EUROPEENE, Comité des régions. *Avis sur la politique de l'environnement dans les villes et les communes.* Bruxelles, 12 et 13 mars 1998. P. 12.

2 Claude MARTINAND. *Maîtriser flux et réseaux* in *Urbanisme* n°278-279, 1994. Pp. 54-55.

3 Interview de Lucien CHABASON par Christophe BAYLE. *Les hiérarchies de l'écologie* in *Urbanisme*, 1990, n°242.

timidement - avant la conférence de Rio et qu'il est, dans un premier temps, directement associé au mouvement écologique Cette notion est déjà, avant Rio porteuse d'un changement dans le sens où sa mise en œuvre demande l'adoption d'un comportement perçu comme nouveau et en opposition avec celui des années précédentes.

Etant donné que pour la première fois une réflexion sur le développement durable est développée dans la revue *Urbanisme,* nous retranscrivons ici les passages de l'article qui traitent de développement durable. Il s'agit de montrer la façon dont le concept est accueilli par l'aménageur et comment ce dernier le définit :

> « Les représentations qui sont à l'œuvre n'ont cessé d'interférer et de se croiser avec les trois approches qui ont fondé la politique écologique. La dernière en date de ces hiérarchisations a un nom, elle s'appelle le développement durable. Ce concept cher à Lucien Chabason a été mis au point en 1987 par la commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement. L'ONU introduit un élément perturbateur dans nos façons de penser qui ouvre une voie, comme on le dirait pour un alpiniste, et prend parfois les allures d'un manifeste politique. Et pourquoi pas d'un des enjeux du nouvel ordre mondial de gestion. »
>
> « « D'où l'idée, explique Lucien Chabason, d'intervenir dans les mécanismes mêmes du développement économique pour les infléchir et éviter ainsi qu'ils aient un effet désastreux. »
> « C'est le fameux rapport « Our Commun future » dans lequel Mme Brundtland développe le concept de sustenable development que l'on peut traduire par développement durable. Ce concept répond à une double idée : il se reproduit, il est moralement soutenable, c'est-à-dire qu'il ménage à la fois les générations à venir et les moyens d'existence d'aujourd'hui. Bref, qu'il laisse aux autres générations des ressources utilisables et ménage des possibilités de développement pour les autres. »
>
> « La voilà donc cette nouvelle hiérarchie. Sauf que, cette fois, il ne s'agit plus de préserver telle espèce contre telle autre , mais de protéger les générations futures.
> Les applications du concept de développement durable dans l'ordre écologique sont multiples. »
>
> « Le développement urbain des années soixante ne montre-t-il pas un exemple de développement non durable, non soutenable, parce qu'il a produit des espaces urbains non utilisables par les générations qui ont suivi ? De même, le développement d'Athènes, qui s'est fait sans transports en commun adaptés, n'a-t-il pas crée des conditions d'un développent non durable ? »
>
> « pour Lucien Chabason, « le concept de développement durable crée une notion de solidarité intergénération : on laisse une terre propre, de l'eau vive dans les rivières, un territoire sans décharges dangereuses, des institutions modérément endettées ».
>
> « A cette idée de construire un développement sur la durée dans l'espace et dans le temps. Pour cela, il est nécessaire de réfléchir aux conséquences de ce que nous faisons et d'opérer un retour au sens. »

Ainsi, cet article reprend la définition du développement durable émise par Mme Brundtland. L'accent est ici principalement mis sur la solidarité intergénérationnelle. Il est question d'agir dans le présent en fonction de l'avenir. Cette dimension prospective peut être appliquée à la ville. Cette application de la durabilité au milieu urbain est introduite par une critique et une condamnation de l'urbanisme antérieur jugé comme insoutenable.

Ainsi le discours sur le développement durable trouve sa légitimité en s'opposant au développement qui lui est antérieur et en affirmant la nécessité de changer de comportement et ce d'autant plus que les externalités négatives de « l'urbanisme en barres » commencent largement et fortement à se faire ressentir.

4. La « montée d'une ville à deux vitesses »[1]

Des villes en détresse sociale

Le diagnostic établit sur la ville au début des années 1990 est un état des lieux global qui concerne tout aussi bien le domaine de l'environnement urbain que celui du social. La crise est profonde et touche l'ensemble des champs constitutifs de la ville.

Le diagnostic réalisé par BACHMAN traduit une crise profonde. La ville dans son fondement même de relations humaines est ébranlée, son système entier paraît vicié par la marginalisation, la précarité, la spéculation et la corruption qui sont devenues son quotidien :

> « impossible logement des plus démunis », « hausse accélérée du prix des loyers », « spirales spéculatives des grands centres urbains », « aléas d'une action économique dans les endroits précarisés », « retour des grandes peurs sociales », « nouveaux vertiges de la morale publique », « fausses factures », « pots de vin »…[2]
>
> Les banlieues connaissent des difficultés face aux quelles les élus locaux se retrouvent impuissants.
>
> « Les banlieues, leurs violences, et leurs immigrés, sont le cauchemar quotidien des élus qui hésitent entre deux périls : tomber, frappés par l'extrême droite, ou sombrer, victimes de leur propre démagogie. »[3]
>
> Les banlieues connaissent des maux profonds que retranscrit et dont traite la revue *Urbanisme.* Elles sont confrontées à des phénomènes de délinquance et de violence comme peut le souligner par exemple Thierry PAQUOT[4] qui réalise un tableau bien sombre de la situation :
>
> « Des quartiers en difficulté ? Pire, à la dérive ! Des quartiers où les dealers ont parfois dix ans et ne croient qu'à leur violence. »

Cependant bien qu'il dépeigne une situation catastrophique cet auteur tient à préciser que ce n'est pas la ville en tant que contenant, autrement dit en partie aussi l'urbanisme qui est en cause, mais la société. Autrement dit ce n'est pas l'urbanisme le responsable de tous les maux mais les hommes et leurs comportements générateurs de ségrégation et de marginalisation :

> « La ville n'est pas dangereuse. Elle est même idéalement le lieu le mieux protégé si – et seulement si - les citadins vivaient pour et avec des valeurs urbaines et non selon de futiles modes vantant d'illusoires « envies » aux allures de vidéo-clip. »

---

[1] Christian BACHMANN. *1991, ou l'année vérité* in *Urbanisme,* n°245, 1991.

[2] Christian BACHMANN. *1991, ou l'année vérité* in *Urbanisme,* n°245, 1991.

[3] Christian BACHMANN. *Un fantôme de l'Etat-protecteur* in *Urbanisme*, n°251, 1991. P. 32.

[4] Thierry PAQUOT. *La ville shootée ?* in *Urbanisme* n°260, 1993.

Face aux difficultés, les interrogations se multiplient et les premiers bilans de la Commission DUBEDOUT - devenue délégation rattachée au ministère de la ville - voient le jour. Cette commission naît en 1981, elle traite des problèmes rencontrés par les quartiers d'habitat social.

> « Cette commission deviendra la commission nationale pour le développement social des quartiers et produira sous la signature de Dubedout un rapport bien connu : *Ensemble refaire la ville*. Cette réponse nouvelle à un problème déjà ancien – auquel la forme urbaine n'est pas étrangère – est le vrai coup d'envoi de la politique des quartiers qui sera l'une des grandes affaires des mandats mitterrandiens. »[1]

Ainsi, dès les années 1980, des réflexions sont menées, des solutions formulées et des actions menées. Elles visent à remédier aux externalités négatives de l'urbanisme antérieur. Comme vu précédemment, à l'époque même où les « barres » sortaient de terre dans les années 1960-70, des critiques à leur égard étaient déjà émises. Les années 1990 sont marquées par une amplification de cette critique. Elle se manifeste en invoquant entre autre le développement durable. Ainsi afin de justifier cette critique et de l'argumenter les auteurs des années 1990 reprennent celles formulées 30 ans plus tôt :

> « Dès le début des années soixante, les grandes banlieues HLM font l'objet de critiques. Intellectuels, artistes, sociologues leur reprochent leur uniformité, leur urbanisme sans âme, leur architecture cubique. La critique s'étend pour culminer dans les années qui suivent 1968. »[2]

Autrement dit la critique dans les années 1990 n'est pas une nouveauté mais reprend celle des années 1960 qui aboutissent d'ailleurs en 1973 à la circulaire GUICHARD qui donne « un coup d'arrêt à la construction des « trop grands ensembles » », lutte contre la ségrégation sociale et diminue la taille des opérations. Dans le même temps à partir des années 1975 l'urbanisme met en œuvre d'importantes opérations de réhabilitation.

Dans les années 1990, les auteurs[3] identifient l'émergence d'une nouvelle crise en matière d'habitat qui vient mettre un terme au « cycle rareté-quantité-qualité ». Cette crise est perçue comme profonde et structurelle. Elle est une remise en cause du logement social, « une forme pernicieuse de désagrégation sociale », « la fin d'un consensus mou », et « la brisure d'une spirale ascensionniste des niveaux de vie ». Cette crise permet la réintroduction dans le débat des concepts relatifs à la participation et à la thématique de l'habitant. Des droits et des devoirs sont dorénavant reconnus à l'habitant que vient illustrer l'apparition de « nouvelles figures spécifiques à l'organisation HLM, le chargé de mission pour l'insertion par l'économique, le conseiller social, le gardien –acteur du développement social »

Au niveau français, dès les années 1970 des politiques nouvelles en matière d'urbanisme sont mises en œuvre. Cette situation s'accentue dans les années 1980 avec l'établissement d'une politique sociale de l'urbanisme.

Le début des années 1990 est donc marqué d'une part par la récurrence de la critique vis à vis de l'urbanisme mené dans les années 1960 et d'autre part par l'établissement d'un diagnostic sur la politique de la ville menée à partir de 1981 avec la Commission Dubedout[4] notamment. Cette

---

1 Michel SARAZIN. *Dix ans tout juste…* in *Urbanisme* n°251, 1991. P. 5.

2 Cécile MAILLARD. *Un terrain défriché* in *Urbanisme* n°251, 1991.

3 Voir notamment Gérard SALMONA. *Les habitants veulent retrouver la ville* in *Urbanisme*, 1995 n°280. pp. 72-73

4 Y. DAUGE interview de M. CANTAL DUPART et C. MAILLARD *La révolution manquée* in *Urbanisme,* n°251,

politique de la ville amène de nouveaux enjeux dont celui de la citoyenneté et de la participation des habitants au développement de leurs quartiers. Cette thématique de la citoyenneté est présente et constitue une récurrente des articles du début des années 1990[1].Ainsi le développement durable et les propos de la conférence de Rio interviennent quand en France le contexte est au diagnostic et à l'interrogation.

Les années 1990 mettent en évidence les limites du développement social des quartiers qui n'arrive à améliorer la situation dans les banlieues qui restent confrontées à de nombreuses difficultés. En 1993, Thierry PAQUOT écrit que

> « la réponse sociale à cette délinquance née de la pauvreté doit se généraliser »[2]

A ce constat et ce cri d'alarme s'ajoute une autre dimension. En effet si nous avons montré que le début des années 1980 était marqué par le ralentissement de la croissance urbaine, un constat différent est réalisé lors du recensement de 1990. Il vient alimenter le débat du « cri d'alarme ». Ainsi, une nouvelle ère s'ouvre. Elle est caractérisée par un fort développement des grandes agglomérations, source de disparités spatiales inter et intra-urbaines. Cette observation est valable pour l'ensemble des pays européens, elle trouve une traduction dans le vocable de métropolisation Cette métropolisation s'inscrit dans le contexte de l'ouverture des frontières européennes et de l'accroissement des échanges dans le vue de la mise en œuvre d'un marché commun.

> « Tout concourt, dans la nouvelle étape de la grande course commerciale européenne et mondiale, à donner l'avantage aux grandes villes : accessibilité des infrastructures, vaste marché de l'emploi et de l'information, effets d'imitation, proximité des acteurs dans des réseaux de productions plus interactives que hiérarchiques, etc. »[3]

Désormais, les villes ont un véritable poids économique, « de l'organisation et de l'efficacité des villes dépend la santé économique de nos pays. »

Ce contexte de déséquilibre grandissant entre les grandes villes et le reste du territoire définit une nouvelle problématique urbaine et conduit à la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle politique urbaine articulant les interventions étatiques et régionales.

5. le contexte urbain

Le contexte urbain dessine de nouvelles difficultés pour l'urbaniste par le simple fait que ce

---

1991 :
« Et Hubert Dubedout s'est retrouvé l'homme clé du début des années quatre-vingt pour lancer ce programme de développement social urbain, avec une bonne décennie d'avance sur les autres pays européens. On a démontré, dans un travail mené par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), confrontant différentes expériences dans une dizaine de quartiers d'Europe, qu'on était devenu, sur le plan de la doctrine, de la méthodologie, du savoir-faire, la référence. »

[1] Y. DAUGE interview de M. CANTAL DUPART et C. MAILLARD *La révolution manquée* in *Urbanisme,* n°251, 1991 :
« Les propositions Dubedout étaient révolutionnaires et le restent. La démarche de développement social urbain est une démarche révolutionnaire, à tous égards, et en tout cas au niveau de la démocratie ». (…) « Il faut revenir sur ce qu'est la démocratie locale, avec des novations tout à fait exceptionnelles sur la pratique de distribution de l'argent, la manière de gérer. Le partage du pouvoir est le mot clé. »

[2] Thierry PAQUOT. *La ville shootée ?* in *Urbanisme* n°260, 1993.

[3] Laurent DAVEZIES. Quelle place pour les grandes métropoles ? in Urbanisme n°260, 1993. Pp.29.

dernier ne lui permet pas de mettre en œuvre une structure territoriale clairement définie. En effet, la dilution de la ville dans l'espace et son ouverture menacent le territoire de mitage. Elles entraînent de nouveaux modes de vie susceptibles de devenir quelque peu asociaux puisque

> « Avant il fallait être entouré de mille petits métiers de services vivants, comme le commerce, du monopole de la proximité, des relations personnelles, immédiates » mais du fait de cette dilution et de cet éloignement spatial de plus en plus important du centre « demain tout ou presque sera médiatisé. La vie se jouera à distance. »[1].

Autrement dit dans les années 1990, la crainte des urbanistes se porte sur une perte d'urbanité de la ville au profit d'une montée de l'individualité. La ville s'inscrit alors dans un « espace de circulation », « un terrain de parcours », elle devient un « espace discontinu » en « extension ».

Ainsi, le phénomène de dilution urbaine, la périurbanisation, traduit cet étalement qui fait que la ville est à la fois « partout et nulle part ». Cette situation nouvelle, cette mutation de la ville en réseau fait peser sur l'urbain de nouveaux risques comme ceux de l'exclusion ou des inégalités. Un nouveau chantier s'ouvre dès lors tant à l'urbaniste qu'au politique et à tous ceux qui font la ville, il est alors question de « penser la ville qui se dessine sur les lignes de demain » et pour cela il s'agit de « comprendre comment elle se projette sur un espace élargi, comment elle associe des individus aux desseins innombrables, comment elle se fonde sur une morale de vie publique. »[2]

Ce processus n'est pas propre à la France , il se retrouve au sein des débats sur la ville européenne.

Il apparaît donc que l'amplification du phénomène d'étalement urbain génère une nouvelle forme urbaine alors que cette croissance de la ville est perçue comme une constante à laquelle aucune action entreprise n'est venue apporter une solution et qui connaît une amplification notamment du fait du développement de la mobilité.

> « L'étalement urbain apparaît comme un mouvement séculaire et aucune barrière réglementaire n'est jamais parvenue à le contenir. »[3]

Cette problématique de la dispersion de la ville sur son territoire est devenue une préoccupation nationale en ce qui concerne la France et reste « un vaste enjeu pour les politiques publiques qui devront être menées au cours des années à venir »[4] comme le démontre d'ailleurs la nouvelle loi d'urbanisme sur la solidarité et le renouvellement urbain. Cette loi exprime effet la nécessité d'adapter l'urbanisme et sa pratique à ce contexte urbain de la

> « ville plus éclatée dont on perçoit aujourd'hui les effets négatifs sur l'environnement, la qualité de la vie et la cohésion sociale : tendance à la ségrégation urbaine, dépérissement de certains tissus urbains existants, congestion des déplacements, besoins croissants en infrastructures et en équipements, mitage des franges urbaines… »[5]

---

[1] Bernard PREEL. *Il faut décréter la ville ouverte* in *Urbanisme* n°260, 1993. Pp. 38-41.

[2] Bernard PREEL. *Il faut décréter la ville ouverte* in *Urbanisme* n°260, 1993. Pp. 38-41.

[3] Muriel MARTINEZ. Colloque ADEF : *la ville aux champs : les nouveaux lieux de l'urbanisation in études foncières* n°86, printemps 2000. P.3.

[4] Muriel MARTINEZ. Colloque ADEF : *la ville aux champs : les nouveaux lieux de l'urbanisation in études foncières* n°86, printemps 2000. P.3.

[5] Louis BESSON, secrétaire d'état au logement. *Une nouvelle loi pour quoi faire* in *études foncières* n°86, printemps

Nous constatons d'ailleurs en ce qui concerne cette loi une évolution dans la perception de la ville et de son développement : la problématique n'est plus seulement perçue dans sa dimension spatiale mais prend en compte les conséquences sociales. Aussi on ne parle plus d' « étalement urbain » mais « d'éclatement urbain »[1], terme qui sous-entend les problèmes liés aux modes de vie. La thématique d'une « ville à deux vitesses » identifiée précédemment se retrouve ici et concerne dans ce cas la possibilité de choix ou non en matière d'habitat – d'une part l'habitat élu et de l'autre habitat subi.

6. D'autres « espaces en péril »

La ville n'est pas le seul lieu perçu comme un « espace en péril »[2]. Les urbanistes s'intéressent et sont soucieux de la préservation de zones qui ne sont pas seulement urbaines (mais qui entretiennent d'étroits rapports avec la ville). Il s'agit notamment des espaces agricoles, des abords d'agglomérations, des infrastructures et surtout du littoral concerné par une loi qui lui est spécifique. Cette dernière marque un réel souci de préservation d'une zone fragile même si elle révèle aussi des faiblesses notamment par le fait que la partie urbanisme de la loi littoral laisse en quelques articles une grande place à l'interprétation. Cependant, la volonté de son application existe et « cette volonté est d'autant plus nette que l'on se sent poussé par l'opinion. Et la loi littoral sera respectée. »[3]

Si la ville n'est pas le seul milieu abordés par la revue, les pays industrialisés non plus ne sont pas les seuls et la revue traite de façon globale des maux de la ville et une place est accordée aux pays du Tiers Monde[4].

2000. Pp. 6-9.

[1] Voir Louis BESSON, secrétaire d'état au logement. *Une nouvelle loi pour quoi faire* in *études foncières* n°86, printemps 2000. Pp. 6-9.

[2] Voir interview de G. SIMON par M. CANTAL-DUPART et M. SARAZIN. *Espaces en péril* in *Urbanisme* n°242, 1990.

[3] 10 ans après la rédaction de cet article nous constatons que des évènements contrediront cette affirmation et que la loi littoral n'est pas toujours respectée. Le meilleur exemple nous est donné par l'actualité avec « l'affaire des paillottes » en Corse par exemple.

[4] Voir par exemple Florence SEBAOUN qui traite de l'Amérique latine et d'une épidémie de choléra. *La maladie de l'eau*. P. 44 ; Christine LEGRAND dans *Mexico, le smog qui tue* aborde le problème de la pollution in *Urbanisme* n°242, 1990

2.5 Rio : une étape qui renforce un processus déjà engagé

1. Des initiatives antérieures aux Agendas 21 : les plans municipaux d'environnement

Dans cet intérêt suscité par l'environnement nous pouvons recenser dans les articles d'*Urbanisme* des actions qui visent à sa préservation comme notamment l'Eurocréation mis en place en 1985[1].

Autrement dit, les professionnels de l'aménagement n'ont pas attendu les Agendas 21 formulés lors de la conférence de Rio pour agir.

De même, le Conseil des ministres adopte en 1990 le Plan National de l'Environnement et des PME se mettent en place dès 1991. Il s'agit de Plans Municipaux d'Environnement qui consistent à « élaborer une approche globale des questions liées à la protection et à la sauvegarde de l'environnement »[2]. Cette approche est constituée d'une évaluation permettant l'établissement d'un diagnostic à partir du quel sont prévus une stratégie et des programmes d'actions. Ces plans nous apparaissent novateurs en matière de développement durable dans le sens où ils introduisent les objectifs définis dans les Agendas 21 locaux avant même que ces derniers ne soient rédigés. L'esprit des plans municipaux est celui retrouvé dans les Agendas 21 puisque comme l'observe Loïc FERON, ils sont conçus par l'ouverture d'un espace de concertation entre tous les acteurs impliqués.

> « Le Plan Municipal doit être concerté, construit sur mesure et son espace d'intervention clairement défini. Volonté et suivi budgétaire, transparence et concertation, entre tous les acteurs du développement, en sont les évidentes garanties. »

Ainsi, il semble que la nouveauté apportée par la conférence de Rio soit relative puisqu'au niveau français les municipalités et l'Etat n'ont pas attendu les directives internationales pour engager des actions. Les Agendas 21 de ce fait ne viendront qu'appuyer et renforcer un processus déjà engagé.

Les Plans Locaux d'Environnement remportent un vif succès puisque 100 collectivités y adhérent entre 1990 et 1992. Ils sont une démarche simple et claire, traduisent un esprit d'expérimentation et une volonté de communication et d'échange. L'idée de PLE (Plan Local d'Environnement) met en évidence la « recherche d'un outil intégrateur pour les collectivités locales »[3].

Cette idée de renforcement apporté par Rio, peut être mise en évidence par les Chartes pour l'environnement qui s'inscrivent dans la lignée des plans d'environnement. Ces chartes « constituent la réponse environnementale aux préconisations de Rio sur la réalisation d'agenda

---

[1] Agence française des jeunes créateurs européens qui a contribué à la « naissance du fond européen pour la préservation de la nature », à la « création d'un Conservatoire européen de races domestiques, soutient un projet de guide catalogue et une pratique neuve, celle du « jardin sauvage », qui consiste à créer des écosystèmes par des moyens artificiels. », et qui prévoit « (…) la réalisation de films courts destinés à la télévision sur le thème de l'environnement. » (Voir Urbanisme de 1990, n°242).

[2] Loïc FERON. *Les plans municipaux ont le vent en poupe* in *Urbanisme*, n°256, 1992.

[3] TA THU THUY ; N. SOUGAREVA. Ministère de l'environnement, direction Nature et Paysages. *L'approche globale de l'environnement urbain dans la perspective du développement durable.* 1996.

21 locaux. »[1] Bien que ces chartes aient pour objectif de rendre opérationnels les principes du développement durable que la France approuve à Rio en 1992, elles reprennent les éléments des PME établis deux années auparavant. Cependant ces chartes ne se limitent pas - malgré leur appellation - à la thématique environnementale mais préconise des approches globales de la ville qui unissent les différents domaines concernés par le développement durable, l'économie, le politique, la participation citoyenne…

En 1992, les Chartes pour l'environnement, aboutissement et en quelque sorte « perfectionnement » des PLE, visent à l'élaboration de stratégies et à la définition de programmes d'actions. Ces chartes sont une concrétisation contractuelle et financière des engagements pris par les partenaires pour la qualité de la vie locale.

Ces actions menées ne sont pas les seules réflexions et démarches allant dans le sens d'une recherche de développement durable au niveau local de la ville. Ainsi en 1993, le thème de la ville apparaît dans le programme environnement lancé en 1990 par le CNRS.

D'autres études sont menées :

1992 :	Programme PIR-Ville
1992 :	La ville au risque de l'écologie : questions à l'environnement urbain. Ministères de l'équipement et de l'environnement
1993 :	Programme la ville, la densité, la nature
1993 :	audit écologique du code de la construction
1995 :	Guide pratique de l'éco-aménagement. Ministère de l'environnement et Caisse des dépôts.

2. La Charte Urbaine européenne[2] de 1992 : concrétisation de dix années de réflexion

L'idée que Rio apporte un renforcement à un processus déjà engagé se retrouve également dans la *Charte urbaine européenne* qui marque en 1992 la concrétisation d'une série de rencontres et de réflexions qui se tiennent en Europe dès 1980. Ce document bien qu'il soit original, « n'ayant pas d'antériorité dans l'Histoire de l'Europe depuis le traité de Rome »[3], peut être perçu comme une étape de l'histoire de la recherche de durabilité. Il est rédigé par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe suite à sa Session plénière annuelle de mars 1992. Autrement dit, la conférence de Rio intervient alors que ce texte existe déjà. Nous y retrouvons mention du développement durable et la présence d'éléments qui seront constitutifs de la ville durable suite à la conférence d'Aalborg.

La charte s'ouvre par une déclaration sur le droit à la ville et affirme ainsi l'accent mis sur la citoyenneté. La thématique de « citoyens des villes européennes » est bien présente et défendue par les représentants européens. En mars 1992, les représentants européens des pouvoirs locaux et régionaux mènent un débat sur la ville, sur la place et le rôle de l' « habitant-citoyen » dans cette dernière. La déclaration européenne sur le droit à la ville reconnaît, comme son nom l'indique des droits mais aussi des devoirs au citoyen, qu'elle traduit au travers de vingt principes

[1] Ministère de l'environnement. *Les chartes pour l'environnement, une étape vers le développement durable*. Pp. 17-18.

[2] Conseil de l'Europe. *Charte Urbaine Européenne* document demandé auprès du Conseil de l'Europe.

[3] Pierre GRAS. *Le projet villes durables* in *Urbanisme* Hors série n°6, mars 1996. P. 70.

qui concernent des éléments pouvant être lus comme des facteurs de durabilité pour la ville. Ces principes sont relatifs à l'ensemble des dimensions dont résulte le milieu urbain : environnement, société et économie.

Le 14ème article formule le concept de développement durable. La déclaration isole cette notion alors qu'elle est transversale à l'ensemble des principes édictés par chacun des dix neuf autres articles.
A l'intérieur de cette déclaration peut être clairement mis en évidence l'ensemble des éléments synthétisés dans la définition de la ville durable donnée en 1996 par la commission française de développement durable. Ainsi, la déclaration vise à une ville mixte, équitable, accessible, juste, respectueuse de l'environnement, agréable à vivre et surtout construite par tous.

L'antériorité de la Charte

La charte urbaine européenne trouve ses origines dans la Campagne Européenne pour la Renaissance de la Cité organisée par le Conseil de l'Europe entre 1980 et 1982. Autrement dit, le débat qui conduit à sa rédaction a lieu avant la formulation même du concept de développement durable, à l'époque où la rhétorique urbanistique est aux termes relatifs à la renaissance comme nous pouvons notamment le mettre en évidence dans les articles de la revue Urbanisme des années 1980.

Ainsi une fois encore, il apparaît clairement que la ville durable est un terme, une rhétorique nouvelle dont le contenu est présent avant l'apparition de la notion qui apparaît dès lors comme un terme consensuel. Le contenu est présent mais il n'est pas synthétisé par un mot adopté de tous comme c'est le cas avec celui de développement durable.

Ainsi sous la rhétorique de la Renaissance de la Cité se retrouvent des thématiques relatives au développement durable. La Charte urbaine européenne souligne que cette campagne est « une sensibilisation à l'échelle de l'Europe des pouvoirs publics et de la population », « attirait l'attention sur les approches susceptibles d'améliorer la vie dans les villes ». Autrement dit son objectif est de rendre - comme le formule la conférence de Rio - les « villes vivables ».

Elle met l'accent sur quatre grands thèmes :

- ✓ l'amélioration de l'environnement
- ✓ la réhabilitation des logements existants
- ✓ la création d'initiatives sociales et culturelles dans les villes
- ✓ la participation

De plus lors de cette campagne, l'accent est mis sur le côté qualitatif de la vie urbaine et non plus sur le quantitatif. Cette campagne de 1982 connaît des suites trouveront une réelle concrétisation en 1994 avec la Charte d'Aalborg.

L'inscription de la Charte Urbaine Européenne par rapport à d'autres chartes

En 1995-1998 est élaborée sur la scène européenne la Charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle que nous pouvons lire comme une reprise de cette première charte. Leurs différences principales sont notables d'une part dans leurs positionnements chronologiques, pré

puis post Rio, et d'autre part sur les auteurs[1]. Ainsi, d'un côté la réflexion est menée par des politiques et de l'autre par des professionnels.

De 1982 à 1986, une commission intergouvernementale réalise un programme sur les politiques urbaines. En 1986, il est confié à la Conférence Permanentes des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE). Ainsi, cette conférence ouvre un espace de discussions et de nombreuses rencontres ont lieu. Ces dernières aboutissent à la mise en forme de la Charte qui est un document élaboré à partir d'échanges internationaux européens.

La Charte est constituée d'un ensemble de « principes sur la bonne gestion urbaine à l'échelon local ».

Du fait que la charte soit centrée sur le local2, elle est un précurseur de la recherche d'une application du développement durable par le biais des Agendas 21 locaux.

La Charte apporte une définition de ce que doit être la ville du futur. Il est possible de reprendre des éléments de cette définition et de les mettre en parallèle avec la définition de la ville durable apportée en 1996. La plus grande différence entre ces deux définitions se situe dans leur formulation. En 1992, il n'existe pas dans la Charte une formulation synthétique et les différents éléments de durabilité de la ville sont dilués tout au long du texte.

---

[1] Deux organismes différents tiennent le même discours. Si le développement durable prône une approche globale et non sectorielle de la ville, la réflexion, quant à elle, ne resterait-elle pas interne aux groupes ?

[2] « elle est résolument centrée sur la collectivité locale, fondée sur les responsabilités spécifiques de ce niveau de gouvernement dans le développement des villes »

Tableau 8) *la Charte urbaine européenne et les principes de la ville durable mis en perspective*

Elaboration personnelle

La ville future définie par la Charte Urbaine Européenne en 1992	**La Ville durable définie par la Commission française de développement Durable en 1996**
« une ville qui réussirait à harmoniser ses diverses fonctions ; à garantir les droits civils ; à assurer des conditions de vie optimales ; à être le reflet des divers modes de vie et attitudes de ses habitant(e)s ; à prendre pleinement en compte tous ses usager(e)s : ceux et celles qui s'y rendent pour leur emploi, le commerce, le tourisme, la distraction, la culture, l'information, les connaissances, l'étude. »	« les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous »
	« le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation de consommation des ressources »
« Une mise en valeur équilibrée de la ville et de la région environnante est nécessaire (…). Le résultat en serait l'exploitation des potentiels respectifs pour un bénéfice commun, la fin d'une mobilité inutile et l'usage plus rationnel des ressources de l'environnement. »	« ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobants, ni, enfin, les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés »
« La ville porte les traces de la vie privée et professionnelle des personnes (…). Ces traces sont l'héritage collectif du passé qui donne aux citadins et citadines un sentiment de continuité dans le présent et leur permet de préparer l'avenir. »	« s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures »

3. La Charte pour l'urbanisme des villes du XXI° siècle

La Charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle (actuellement en cours de révision) est produite par la SFU au sein du Conseil Européen des Urbanistes.

Ce texte permet de saisir la manière dont les urbanistes conçoivent la ville durable et la situation urbaine vers laquelle ils souhaitent tendre par l'exercice de leur profession. Cette Charte présente une ville nouvelle dont la construction (dans la forme urbaine, d'un point de vue social et économique…) répondrait en partie aux maux dont souffrent nos espaces urbains contemporains.

L'intérêt de cette Charte est double. D'une part, elle formalise la pensée urbanistique européenne professionnelle sur la ville. En effet, la Charte est avant tout une œuvre collective réalisée par la mise en parallèle de différentes cultures et réglementations. D'autre part, elle a un objectif d'éducation dans le sens où il s'agit d'un texte vulgarisé que la SFU souhaite abordable par le plus grand nombre, comme elle le souligne d'ailleurs en page de présentation du document :

> « CHARTE POUR L'URBANISME DES VILLES DU XXI ème Siècle établie à destination du grand public, des associations d'habitants, des associations professionnelles et des collectivités territoriales. »

Ce document, qui est avant tout un guide, une série de recommandations, peut être perçu comme ayant été écrit dans l'objectif de remplacer la Charte d'Athènes de 1933 émanant des CIAM. Autrement dit au bout de soixante années, les urbanistes ont pris conscience que le contexte contemporain nécessitait la mise en œuvre et la diffusion d'un nouveau document.

Comme ce fut le cas pour la Charte d'Athènes ou pour la Charte urbaine européenne, l'homme est au cœur des préoccupations. Ce nouveau document revendique une place centrale pour la concertation et la participation puisque la finalité affirmée de ce texte est :

> « d'être un instrument de discussion pour toutes les sociétés et d'encourager le dialogue entre les habitants et les autorités institutionnelles ou professionnelles. »[1]

Cette Charte marque la volonté de « valoriser l'intégralité des préoccupations d'urbanisme et d'environnement de notre culture contemporaine. » Autrement dit la Charte est un document né de l'actualité et du contexte. Face à un diagnostic, à une évaluation de la situation, elle propose la construction d'une nouvelle forme urbaine et revendique une nouvelle façon de concevoir la ville qui soit plus durable.

Cette charte permet de conclure que la ville durable n'existe pas dans le sens où chaque ville a des caractères qui lui sont propres. Cependant il est possible de définir des principes qui permettent de conférer à la ville une certaine durabilité. Autrement dit, les villes devront développer certaines caractéristiques communes garantes du cheminement vers la durabilité perçue comme un progrès. Ainsi peuvent être mises en évidence les principales caractéristiques de la ville de demain définie par la Charte.

La ville de demain devra être une ville :

- ✓ articulée autour de l'homme,

[1] Nathalie COULAUD. *Une Charte pour l'urbanisme à améliorer* in *Le Moniteur.* 4 décembre 1998. n°4958. p. 51.

- ✓ mixte tant du point de vue de ses activités et fonctions que de celui de sa population,
- ✓ à la fois dense et polycentrique,
- ✓ accessible au plus grand nombre,
- ✓ dans laquelle, le citoyen a un droit de participation,
- ✓ dont les externalités négatives sur l'environnement sont au maximum réduites,
- ✓ intégrée dans une région et membre d'un réseau de villes permettant le développement des complémentarités inter-urbaines,
- ✓ lieu de culture et de connaissances,
- ✓ sur laquelle est porté un regard global et non plus une approche sectorielle des problèmes et de leurs résolutions,
- ✓ sur laquelle les actions entreprises peuvent être réversibles et où les réponses apportées aux aspirations citoyennes contemporaines ne compromettent pas l'avenir des générations futures,
- ✓ où les acteurs privés sont associés aux actions publiques.

Selon la Charte, l'urbanisme est l'outil permettant sa réalisation. Il est mené par des urbanistes au champ de compétences élargi. Ces professionnels de la ville agissent de manière coordonnée dans le dialogue avec les citoyens et les politiques. Ce sont des personnes responsables capables d'évaluer une situation et de mesurer les conséquences de leurs actions.

4. Rapide comparaison des trois chartes

La charte pour les villes du XXIème siècle, tout comme la charte urbaine européenne, se légitiment et s'affirment par opposition à la charte d'Athènes et au mouvement moderne.

> « (…) cet examen doit reposer sur la coordination de toutes les personnes et de tous les secteurs professionnels concernés : citadins et citadines, gestionnaires, politicien(ne)s, fonctionnaires, professionnel(le)s, ceux et celles qui y travaillent : coopération contrastant avec plus d'un point de la Charte d'Athènes. »[1]

L'existence de chacune des trois chartes répond aux mêmes observations et diagnostics. Dans les trois cas, la ville est présentée comme devenue incapable de répondre aux fonctions essentielles qui sont à son origine. Leurs positionnements dans le temps et donc dans un contexte particulier sont la principale cause des différences observées entre les trois chartes.

La charte d'Athènes de 1933 intervient dans un contexte de modernité et de développement des techniques qui rendent possibles de nouvelles réalisations urbaines. Les solutions qu'elle préconise ont le mérite de pouvoir répondre à une situation démographique qui demande des actions réalisées dans l'urgence ;

La charte urbaine européenne intervient quelques mois avant la Conférence de Rio dont elle apparaît comme le précurseur de certains principes développés lors de cette rencontre et de celle d'Aalborg en 1994 ;

La charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle trouve sa légitimité dans sa postériorité de la définition développement durale et de la formulation des agendas 21. Elle affirme la nécessité de définir une ville susceptible d'appliquer les principes qui y sont définis.

---

[1] Charte urbaine européenne.

La Charte urbaine européenne est conçue et articulée autour de tout ce qui constitue les symboles de la ville et de son contenu (la ville comme « lieu idéal de rencontre », d'échanges, de culture…). Un état parfait est défini et il est alors question de mettre en œuvre des procédures permettant d'y avoir accès. Ainsi chaque partie débute par une introduction historique et se termine par des préconisations.

La charte d'Athènes se construit autour de deux grandes parties « observations » et « il faut exiger », de même la charte urbaine européenne suit une forme identique puisque à la présentation d'un thème succède des « principes ».

Dans les trois chartes, l'homme est au cœur des débats et des préoccupations. Alors qu'il motive les différentes rédactions, il est perçu de manière différente : habitant pour lequel est construite la ville dans la Charte d'Athènes, il est avant tout un citoyen, acteur dans la construction de son environnement pour les deux autres.

La charte urbaine européenne apparaît moins synthétique[1] que la Charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle, puisqu'elle définit 71 principes répartis en 13 thèmes alors que celle des villes du XXIème siècle n'en avance que 8. Elle est aussi plus précise et reste plus soucieuse de terrain en traitant des problèmes qui font le quotidien de la ville comme la toxicomanie par exemple.

Ainsi certaines initiatives interviennent avant la définition des Agendas 21 et les documents tels que la Charte d'Aalborg ou la Charte pour l'Urbanisme des Villes du XXIème siècle connaissent des antécédents. Autrement dit, la formulation de la ville durable et la définition des actions à engager afin de la mettre en œuvre sont les résultantes d'un long processus et n'apportent des nouveautés qu'essentiellement dans leurs formes synthétiques et consensuelles.

Il est à signaler ici l'adoption par les gouvernements de l'Union Européenne de la Charte des droits fondamentaux lors du conseil intergouvernemental de Biarritz les 13 et 14 septembre 2000, puis sa proclamation lors du Sommet européen de Nice les 6 et 7 décembre. La Charte urbaine européenne est aussi un des antécédents[2] de cette charte. En effet, découlant de la Charte urbaine européenne adoptée en 1992, la Déclaration européenne sur le droit à la ville[3] est rédigée.

Certes, la Charte des droits fondamentaux ne concerne pas directement la ville, mais la présence de cette dernière est indéniable étant donné que l'Europe est avant tout urbaine, et que la Charte des droits fondamentaux traite de problématiques urbaines.

La Charte des droits fondamentaux est présentée comme une synthèse des droits des Européens dans les domaines civil, politique, économique et social.

---

[1] Cela tient-il de son antériorité ?

[2] Les autres documents pouvant être considérés comme des antécédents : le Traité de l'Union, la Convention européenne des droits de l'homme ou la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe.

[3] Cette déclaration se décompose en 20 points : sécurité, environnement sain et non pollué, emploi, logement, mobilité, santé, sports et loisirs, culture, intégration multiculturelle, architecture et environnement physique de qualité, coexistence harmonieuse des fonctions, participation, développement économique, développement durable, biens et services, ressources et richesses naturelles, épanouissement personnel, collaboration entre les municipalités, mécanismes et structures financières, égalité.

Dans son préambule, la Charte des droits fondamentaux évoque notamment l'"héritage spirituel" de l'Europe. Puis elle recense les droits des Européens en six chapitres: dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté et justice[1].
Bien que cette étude se limite temporellement au vote de la loi SRU en décembre 2000, il est à signaler qu'une nouvelle charte est présentée le 20 février 2002 lors la IIe conférence des villes tenue à Paris. Ce document « Pour une nouvelle urbanité : la charte de l'urbain », travail des maires des villes de France et présidents d'agglomération affirme la nécessité de créer une « nouvelle urbanité » afin « d'inscrire dans le territoire français le modèle républicain ». Ce document s'inscrit dans la lignée des trois lois (VOYNET, CHEVENEMENT et GAYSSOT) puisqu'il vise à une clarification des compétences et à une meilleure mise en œuvre de la décentralisation, à un renforcement de la démocratie et des solidarités. Ainsi il s'articule autour de prises de positions :

- ✓ Un nouveau partage des compétences
- ✓ clarifier les compétences
- ✓ accroître les compétences
- ✓ introduire le droit à l'expérimentation
- ✓ Améliorer le financement de l'urbain
- ✓ conforter l'autonomie fiscale
- ✓ disposer de ressources diversifiées
- ✓ accroître la péréquation des dotations de l'Etat
- ✓ poursuivre l'effort en matière de renouvellement urbain
- ✓ réformer le financement de l'intercommunalité
- ✓ Renouveler la démocratie urbaine
- ✓ Etablir un pacte de solidarité au niveau de l'agglomération
- ✓ Développer le dialogue dans l'aire urbaine
- ✓ Mettre en place des réseaux de villes
- ✓ Pour l'Europe des villes

La charte est avant tout une revendication et une affirmation des maires, une nouvelle étape de la décentralisation qui marque le dynamisme du local.

> « Nous, maires de toutes les villes et présidents des agglomérations, voulons participer en tant qu'acteurs légitimes et responsables à ce second acte de la décentralisation. »[2]

---

[1] « Au chapitre dignité, figurent notamment l'inviolabilité de la dignité humaine, le droit à la vie et à l'intégrité de la personne.
Au chapitre libertés, la Charte recense des droits comme la protection des données à caractère personnel, le droit de travailler, la liberté d'entreprise, le droit d'asile, le droit de propriété.
Dans la rubrique égalité, la Charte énumère entre autres la non-discrimination, la diversité culturelle, mais aussi l'égalité entre hommes et femmes, les droits de l'enfant, l'intégration des personnes handicapées.
Au chapitre solidarité, le document recense le droit de négociation et d'actions collectives, y compris la grève (qui a donné lieu à de difficiles négociations), la protection en cas de licenciement injustifié et précise que "tout travailleur" a droit à des "conditions de travail justes et équitables".
Au chapitre citoyenneté, on relève le droit de vote au Parlement européen, mais aussi le "droit à une bonne administration" et le "droit d'accès aux documents".
Au chapitre justice enfin, la Charte rappelle la "présomption d'innocence" mais évoque aussi le "droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction". Dépêche internet sur www.yahoo.fr du samedi 14 octobre 2000, 16h20

[2] En guise de conclusion in la IIème conférence des villes. « pour une nouvelle urbanité : la charte de l'urbain » 20 février 2002. P. 7.

3 L'après 1992, la réflexion sur la durabilité

Ainsi, au début des années 1990 il est possible de mettre en évidence des initiatives pouvant être rapprochées du développement durable, comme par exemple le plan national de l'environnement adopté en 1990.

Dans un contexte de diagnostic alarmant sur l'état des villes et de premières initiatives, la Conférence de Rio alimente-t-elle les débats qui prennent dès lors une ampleur de plus en plus grande ?

Après 1992, deux grands débats peuvent être relevés au sein de la revue *Urbanisme* qui s'alimentent l'un l'autre.

Le premier concerne une réflexion sur l'Europe avec comme événement déclencheur l'Acte Unique Européen. Ce dernier est en effet perçu comme « l'occasion pour *Urbanisme* de mesurer les villes françaises à l'aune de l'Europe. Et de constater que la nécessité est maintenant impérieuse d'ouvrir le débat sur l'urbain et l'urbanisme »[1]. Il amène de plus les professionnels des différents pays à se rencontrer et à ouvrir le débat urbain sur l'Europe.

Le second porte sur la ville durable qui s'élabore sur cette même scène européenne et qui est repris au niveau national.

3.1 Un espace de réflexion européen sur la ville de plus en plus présent

Dès les années 1980 et même la fin des années 1970, la problématique urbaine gagne une dimension européenne qui conduit par exemple à la rédaction de la Charte Urbaine Européenne en 1992.

> « La Charte urbaine européenne est fondée sur le travail du conseil de l'Europe en matière de politiques urbaines, et s'inspire de la Campagne européenne pour la renaissance de la cité, organisée par le Conseil de l'Europe entre 1980 et 1982. »[2]

Cependant, même si la revue se fait l'échos des rencontres européennes seulement dans les années 1990, la réflexion sur la ville n'a pas attendu l'acte unique de 1992 pour se positionner sur une échelle européenne. Ainsi par exemple dès 1977, notons l'existence d'une étude « les grandes municipalités européennes face au défi urbain »[3] constituant le premier volet d'une recherche menée pour le compte de la DATAR au sujet des villes européennes et américaines. Il apparaît que cette étude soit une des premières menées au niveau européen puisque ses auteurs mentionnent :

> « Le caractère exploratoire de cette recherche nous a conduit à définir un certain nombre d'hypothèses concernant les variables pouvant affecter l'organisation des

---

[1] Dossier, *les villes françaises face à l'Europe*, dirigé par Evelyne BOSSART et Jean BOUINOT in *Urbanisme* n°260, 1993. Pp. 25-41.

[2] Conseil de l'Europe. *Charte Urbaine Européenne.*

[3] J.P. ANASTASSOPOULOS ; J.P. LARCON. *Les grandes municipalités européennes face au défi urbain.* Les Cahiers de recherche, Centre d'Enseignement Supérieur des Affaires. CR n°82/1977.148p.

villes européennes. »[1]

Les auteurs établissent leur recherche sur l'analyse de six villes : Amsterdam, Londres, Munich, Stockholm, Rome et Varsovie.

Le débat urbain prend de plus en plus d'importance sur la scène européenne dans les années 1990 et les thématiques de la ville et de l'Europe se croisent plus fréquemment. Comme peut le traduire le *2ème Festival International de la ville* qui se tient à Créteil les 22, 23, 24 septembre 2000 et qui a pour thème « Villes d'Europe ». Les moments forts de ces rencontres sont trois conférences :

- ✓ la ville européenne existe-t-elle ?
- ✓ la ville européenne résistera-t-elle à la mondialisation ?
- ✓ les villes, un atout pour l'Europe ?

L'Europe est un thème récurrent des articles parus dans les années 1990. Il traduit l'ouverture des frontières et la volonté de réfléchir et de faire ensemble aussi bien en urbanisme que dans les autres domaines. Comme la Charte urbaine européenne, la revue présente un état des lieux des villes européennes qui permet aux urbanistes et aménageurs des différents pays de constater des situations similaires et d'envisager de construire ensemble la « ville de demain ». En effet, puisque

> « « L'Europe sera l'Europe des villes » ! Répétée inlassablement tout au long de la décennie écoulée, cette formule a incontestablement éveillé, en France chez les édiles, le désir de se préparer aux échéances qui façonneront progressivement l'avenir d'une Europe urbaine à 80% ».[2]

L'Europe est urbaine, la ville est à la fois son avenir et la source de bon nombre de ses problèmes.

1. Un contexte et une constatation : vers le tout-urbain.

La périurbanisation se développe en France dans les années 1970 pour s'amplifier dans les années 1980, alors que dans le même temps un ralentissement de la croissance urbaine est observé. Cette amplification de la dilution de la ville sur son territoire est génératrice, lorsqu'elle prend une importante ampleur, d'une nouvelle forme urbaine, la conurbation.

C'est par exemple le cas du littoral basque avec la constitution de l'Eurocité basque. Il s'agit d'un continuum urbain qui s'étale parallèlement au littoral entre Bayonne au nord et Saint-Sébastien au sud. Cette situation spatiale a d'ailleurs amené les représentants des deux communautés à intensifier leurs échanges et à mener des réflexions transfrontalières pour regarder vers un avenir commun. Cette situation est en train de conduire à l'émergence d'une véritable aire métropolitaine, puisque d'un point de vue économique des complémentarités sont recherchées de part et d'autre de la frontière.

A partir des années 1970 nous assistons à la mise en place d'un nouveau modèle généré par l'apparition et la diffusion de nouveaux comportements chez les urbains. Ce n'est plus les ruraux

---

[1] J.P. ANASTASSOPOULOS ; J.P. LARCON. *Les grandes municipalités européennes face au défi urbain*. Les Cahiers de recherche, Centre d'Enseignement Supérieur des Affaires. CR n°82/1977. p. 5.

[2] Evelyne BOSSART. *Une Europe urbaine à 80%* in *Urbanisme*, 1993, n° 260. Pp. 26-28.

qui viennent alimenter la croissance de la ville en venant comme par le passé s'installer intra muros mais les urbains eux-mêmes qui se répartissent sur le territoire plus ou moins proche de la ville. Ne peut-on qualifier ce phénomène de véritable transition urbaine ? La croissance de la ville ne se fait plus par remplissage des vides interurbains mais par tentacules et dissémination. D'ailleurs le terme de croissance apparaît mal approprié, puisque la ville décroît au profit de la périphérie. Les migrations des citadins vers la périphérie de la ville tendent à diluer la ville sur le territoire et à la faire progresser en tache d'huile. Cette extension de l'aire urbaine peut venir entrer en confrontation avec celle d'une ville voisine mettant à jour une nouvelle agglomération.

Deux modèles urbains peuvent être mis en évidence qui correspondent à la ville traditionnelle (d'avant la transition urbaine) et à la ville contemporaine périurbaine.

L'idée de transition urbaine a été développée par Marc Wiel[1]. Il montre que les changements de condition de mobilité ont entraîné non seulement une croissance spatiale des villes (la mobilité accru a permis le développement de l'urbanisation et le maintien des échanges avec la ville aggloméré sans y habiter) mais surtout un redéploiement des fonctions urbaines.

Tableau 9) *modèles urbains avant et après la transition urbaine*
élaboration personnelle

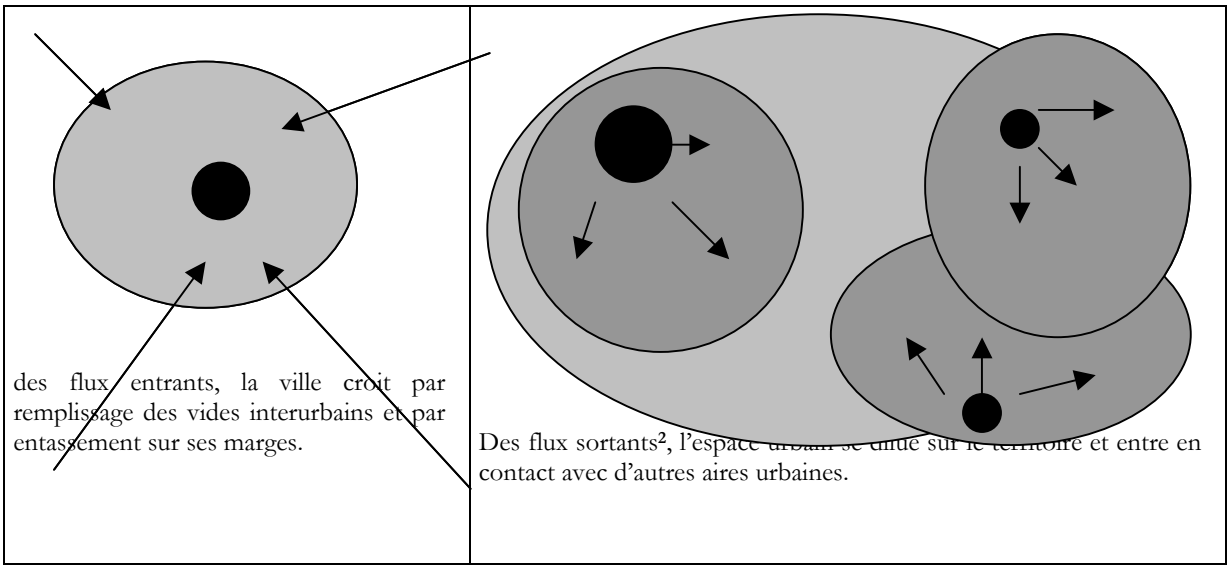

Centre des villes
Flux de populations
Aires d'extension des villes
Espace de la périurbanisation

Si l'urbanisation tend à s'épuiser d'un point de vue purement spatial elle apparaît d'un point de vue informel puisque, comme précédemment cité, les modes de vie urbains tendent de plus en plus à se diffuser y compris dans le milieu rural le plus profond. Les comportements s'uniformisent, si bien que nous pouvons nous demander s'il existe encore un monde rural. L'opposition urbain/rural n'a plus en 2000 de pertinence.

---

[1] WIEL Marc. *La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée.* Mardaga : Architecture et recherche. 1999.

[2] L'Eurocité basque par exemple.

Ainsi, les urbanistes de la décennie 1990 mettent en évidence le passage à une nouvelle ère urbaine pour l'ensemble de l'Europe, à une « nouvelle aventure sociétale ». La perception différente des auteurs concernant la traduction de cette transformation est le reflet de toute la complexité de la problématique urbaine. Comment traduire le nouveau visage pris par la ville en cette fin de siècle ?

Parallèlement à cette diffusion de l'urbain sur le territoire, l'apparition de métropoles sur l'espace européen crée de nouvelles structures territoriales par l'émergence d'un nouveau réseau de villes que mentionnent par exemple N. CATTAN et T. SAINT-JULIEN comme « réseau métropolitain européen intégré »[1].

Cette tendance à la métropolisation est commune à l'ensemble des principales villes européennes et vient se surimposer à deux grands modèles qui parviennent à perdurer, le modèle jacobin français et celui du polycentrisme urbain.

2. Les conséquences de la construction européenne sur les villes

La réalisation européenne génère des changements dans les dynamiques urbaines, que les villes soient transfrontalières ou non. Ces changements apportent de nouveaux enjeux qui nécessitent de la part des professionnels un réajustement et une adaptation ne serait-ce par le simple fait que dans la pratique de l'urbanisme, les marchés publics s'ouvrent à la concurrence européenne et que de nouvelles normes communes sont définies notamment par exemple en matière de pollution et d'environnement. Bien que l'Europe apporte des pratiques nouvelles elle n'induit pas pour certains d'importants bouleversements :

> « L'idée d'Europe a fait son chemin. De la confrontation de l'ouverture sont nées diverses réflexions enrichissantes. Il est clair aujourd'hui que le marché unique n'entraînera pas de bouleversement fondamental, mais à la limite, des correctifs à la marge pour mieux jouer la carte de cette nouvelle donne. »[2]

Si la mise en œuvre du marché commun est perçue comme n'entraînant pas de changements fondamentaux. Il n'en résulte pas moins que les auteurs de la revue *Urbanisme* présentent cette ouverture comme une *nouvelle donne* génératrice d'éléments nouveaux tels que la mise en œuvre de réseaux de ville, l'établissement de structures intercommunales, la mise en place de nouvelles formations qui permettent une adaptation des savoir-faire et des connaissances tant des élus que des professionnels de la ville…

Dans les années 1990, un recentrage des préoccupations sur la ville et un retour en force des politiques urbaines ont lieu. Cette nouvelle donne implique une remise en cause et une révision des politiques, une redéfinition des champs d'intervention de la politique urbaine et des limites entre politiques urbaines et politiques régionales.

Dès lors avec l'Europe le plus grand enjeu concerne l'attractivité dans un contexte de développement de la concurrence entre les villes et notamment entre celles de taille moyenne. La compétition urbaine concerne ainsi différents domaines dont trois principaux : attraction des

---

[1] Voir *Modèles d'intégration spatiale et réseau des villes en Europe Occidentale* in *L'espace Géographique* n°1, 1998. Pp 1-10.

[2] Jean-Paul CHEVALLIER, président du syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales cité par Evelyne BOSSART in *Une Europe urbaine à 80%* in *Urbanisme,* 1993 n°260. pp. 26.

entreprises, accession au crédit au prix du marché, captation des cadres de qualité[1].

3. Les antécédents aux Agendas 21

La conférence de Rio intervient donc dans un contexte d'intensification de la concertation et des discussions européennes.
Les Agendas 21 définis par Rio ont des antécédents en France avec les Plans Municipaux d'Environnement, il en est de même au niveau européen avec en 1989, *le livre vert sur l'environnement urbain* édité par la DG 11 - Direction Générale Environnement – de la Commission des Communautés Européennes[2].

D'après Dominique LARROUY, ce document marque un pas décisif puisqu'il montre la « volonté communautaire de s'emparer de la ville »[3] bien que ce texte soit en fait selon lui peu connu des professionnels. Ce pas décisif est aussi relevé par Prudencio PERERA MANZANEDO[4]. Il prend en compte les formes urbaines dans l'amélioration de la qualité de la vie. Autrement dit, la Charte pour l'Urbanisme des Villes du XXI°siècle n'est pas un document nouveau, il s'inscrit dans le sillage de documents antérieurs qui introduisent des notions de durabilité dans la construction de la ville.

Le *Livre Vert* peut être en partie assimilé au PME. Il a pour objectif de « procéder à une analyse critique des structures urbaines » pour « chercher des solutions afin de recréer dans les villes un environnement attrayant pour leurs habitants » à partir d'un idéal à atteindre, celui de la « ville non polluante ».

Autrement dit ce sont des considérations environnementales et écologiques qui amènent une discussion débouchant sur le système de la ville et par la suite en 1994 sur la notion de ville durable. Il est alors question de dépasser des préoccupations d'ordre écologique pour intégrer l'ensemble des dimensions de l'urbain.

Ce souci de globalité se retrouve dans le *Livre Vert* sur l'environnement urbain. Ce document souligne en effet la nécessité d'examiner les causes immédiates de la dégradation de l'environnement tout en prenant en compte « les options sociales et économiques à la base des problèmes »[5]

Déjà ce document invite à l'élaboration d'un nouveau modèle de ville. Il s'agira de celui de la ville durable puisque les problèmes rencontrés par le milieu urbain « doivent être considérés comme un signal d'alarme annonciateur d'une crise plus profonde qui nous obligera à repenser les modèles actuels d'organisation et d'urbanisation. »[6]

L'environnement est le point de base de cette réflexion et son fondement est antérieur à la

---

[1] Voir notamment Jean BOUINOT, propos recueillis par Evelyne BOSSART *Villes moyennes européennes : l'épreuve de vérité* in *Urbanisme* n°260, 1993. Pp. 32

[2] Dominique LARROUY. Le livre vert ou la charte d'urbanisme utopique in Urbanisme n°260, 1993. Pp. 36-37.

[3] « Le livre vert a été conçu comme un moyen d'identifier toutes les difficultés auxquelles les conurbations d'Europe sont confrontées, de manière à trouver des solutions appropriées à des problèmes réels. ». COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. *Livre vert sur l'environnement urbain.* P. 12.

[4] COMMISSION EUROPEENNE. *Ville et environnement.* Luxembourg, 1994. 92p.

[5] COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. *Livre vert sur l'environnement urbain.* P. 11.

[6] COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. *Livre vert sur l'environnement urbain.* P. 11.

formulation du terme de développement durable en 1987 puisque si nous reprenons les propos tenu par Dominique LARROUY :

> « Le livre vert s'inscrit dans la continuité d'une démarche politique européenne mise en place au début des années 1980 selon laquelle l'environnement lui même impose des limites au développement socio-économique. ».

Une fois de plus la définition de la ville durable peut être identifiée dans la description de l'urbanisme que souhaite mettre en place le livre vert :

- ✓ densification du centre ville,
- ✓ multifonctionnalité,
- ✓ conservation de l'identité historique,
- ✓ mise en place de transports respectueux de l'environnement.

Pour que la définition de ce que devrait être la ville durable soit complète il manque le volet de la participation des citadins à la construction de leur cadre de vie. En effet, pour recenser les difficultés auxquelles sont confrontées les villes, les rédacteurs du *Livre Vert* consultent des personnes ressources sans prendre en compte l'avis de la population concernée directement par l'environnement urbain, les habitants.

> « A cet effet, nous avons organisé des consultations avec des responsables de la gestion des villes, des experts techniques, des professeurs d'université et des professionnels intéressés par les problèmes urbains. »[1]

3.2 Le nouveau champ lexical des années 1990 : « l'ouverture »

Dans la mouvance des thématiques européennes les articles des années 1990 comportent un vocabulaire relatif à « l'ouverture » ainsi le mot d'ouverture lui-même est un terme dont la récurrence peut être notée :

- ✓ « ouverture du marché unique »,
- ✓ « il faut décréter la ville ouverte »[2],
- ✓ « ouvrir le débat »,
- ✓ « une cité libre »,
- ✓ « ouvrir le quartier sur la ville »,
- ✓ « Ouvrir la ville »,
- ✓ « accorder crédit à « l'ouvert » »…

L'identification de ce vocabulaire montre bien, comme nous l'avions déjà supposé lors de la reconnaissance du terme de « renaissance urbaine », que l'urbanisme est touché par des phénomènes de modes, il est caractérisé par certaines rhétoriques comme peut l'être le développement durable.

Cependant, si l'emploi du terme reflète un phénomène de mode, il met aussi en évidence la complexité de la problématique urbaine. En effet, le même terme est employé pour définir des

---

[1] COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. *Livre vert sur l'environnement urbain*. P. 13. Chapitre méthodologie.

[2] Titre de l'article de Bernard PREEL in *Urbanisme* n°280, 1993. Pp. 38-39.

idées différentes. Ainsi, ouverture est polysémique. Tantôt il qualifie l'ouverture de la ville sur son territoire par sa diffusion en tâche d'huile résultante des processus d'urbanisation ; tantôt il traduit la participation au débat européen ou bien encore il concerne directement le fonctionnement interne de la ville. Il est dans ce dernier cas, question d'insertion de l'habitant dans son environnement urbain avec comme exemple la Charte *Ouvrir la ville* qui présente l'habitat comme un outil d'insertion dans la ville des populations les plus défavorisées[1].

Autrement dit, le terme d'ouverture revêt des sens différents suivant l'échelle à laquelle il est appliqué (celle de l'Europe, de la région urbaine ou de la ville). Ce lexique de l'ouverture permet d'ailleurs à certains auteurs d'introduire des notions de prospective propres au développement durable :

« Refuser l'urgence, ne pas faire »grand », refuser le primat des objets architecturaux »,accorder crédit à « l'ouvert », au « chemin », à l'incertain » »[2]

3.3 1995, l'association des termes de développement durable et de ville : de la thématique européenne à celle de la ville

Deux grandes thématiques sont abordées dans la revue dans les années 1990. Il s'agit comme auparavant indiqué de celles relatives à l'Europe et au développement durable appliqué à la ville. A partir de 1995, ces deux grandes problématiques convergent de plus en plus. Dès lors, sur la scène européenne les réflexions sur l'urbanisme associent automatiquement ville et développement durable comme cela est par exemple le cas dans le dossier *« l'Europe des villes en chantier »* paru en novembre/décembre 1995.

Avant ce dossier, la revue traite principalement le développement durable au travers notamment des grandes rencontres internationales qui abordent ce thème.

1. Le développement durable dans la revue *Urbanisme* : Comment est-il abordé en dehors de la thématique de la ville européenne ?

Il a été vu que dans les années 1970, la revue se fait l'écho des conférences de l'Organisation des Nations Unies, qui constituent les grandes étapes du développement durable, en réalisant des comptes-rendus et des critiques de ces manifestations (Stockholm en 1972, Vancouver en 1976). Aussi en 1995, la revue reprend les conclusions qu'elle avait émises lors de ces manifestations afin de préparer la rencontre Habitat I - *le Sommet des Villes* - qui se tient à Istanbul du 3 au 14 juin 1996. Cette rencontre est présentée comme intervenant dans un nouveau contexte résultant de la forte urbanisation que connaît l'ensemble de la planète. La revue replace cette rencontre dans la lignée de celle de Rio et en espère des résultats :

> « Par ailleurs, cette rencontre succèdera à d'autres réunions internationales d'envergure : sur l'environnement à Rio en 1992, sur la population au Caire en 1994, sur le développement social à Copenhague en mars 1995, et sur les femmes à Pékin en septembre1995. Aussi peut-on en attendre d'intéressants travaux. La mobilisation est forte, du côté aussi bien des chercheurs que des politiques et des acteurs de terrains. La préparation de la conférence est d'ores et déjà engagée sur trois niveaux, et avec des calendriers spécifiques : au plan mondial les Nations unies s'occupent des pays membres ; au plan régional chaque instance de l'ONU prépare sa contribution ; enfin

[1] Anne De GOUY. Les *ambitions d' « ouvrir la ville » in Urbanisme* n°280, 1995. Pp. 75-76.

[2] Jean Louis FAURE. *L'urbain au cœur* in *Urbanisme* n°280, 1995. Pp. 84.

> au plan national, chaque pays doit stimuler les divers partenaires qui s'occupent du développement urbain »[1]

Ainsi cette conférence revêt un caractère d'importance dans le sens où elle implique l'ensemble des acteurs engagés dans la recherche du meilleur développement urbain[2] possible et concerne les différentes échelles.

Dans la mouvance de la rencontre d'Istanbul, des rencontres préparatoires ont lieu en France comme les rencontres Nantes Ecopolis[3]. Rencontres traitant d'écologie urbaine, elles ont pour objectif de chercher la mise en œuvre d'une réflexion sur la ville qui permettent « un développement urbain viable à long terme ». Cette expression apparaît comme la formule précédant celle de ville durable. Dans l'article en effet qui paraît en novembre/décembre 1995 et qui fait l'écho de ces rencontres, le terme de ville durable n'est pas encore utilisé, sa diffusion n'a pas encore eu lieu alors que son contenu est présent et que nous notons une volonté d'actions avec la mise en relation et la concertation des différents acteurs au cœur du Comité 21 :

> « On aura compris que le Comité 21 était une instance indépendante réunissant pour les aider, et non pour les fédérer, des membres de familles diverses : entreprises, associations, collectivités, établissement de diffusion, de recherche, d'études et d'éducation. »

Les rencontres Ecopolis Nantes montrent la volonté de mettre en place un espace de réflexion traitant du développement durable en milieu urbain. Comment les urbanistes abordent-ils le thème du développement durable ? Comment son application au milieu urbain donne-t-il lieu à la formulation du concept de ville durable ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, un dossier dont nous avons auparavant signalé la présence en 1995, paraît particulièrement significatif puisqu'il relie les différentes problématiques urbaines et de développement identifiées comme le souligne Patrick LUSSON[4] :

> « confronter cette notion [développement durable], en particulier dans le domaine de la planification urbaine, aux évolutions des villes aux politiques urbaines conduites dans différentes cités européennes. Cette confrontation avec nos homologues européens est utile, car la prise en compte de la nécessité d'un développement durable pour nos villes à quelques longueurs d'avance chez beaucoup de nos voisins (..) »

ou encore

> « Ce qu'il nous faut, tout en respectant la subsidiarité, c'est une vision d'ensemble de la problématique urbaine et des différents instruments existants ou à développer tant au niveau communautaire qu'aux niveaux national, régional et municipal. »[5]

2. Des urbanistes qui choisissent le terrain européen pour parler de ville durable. Des rencontres à la charte d'Aalborg

---

1 *Urbanisme,* mai-juin 1995, n°282. pp. 11.

2 « (…) pour mieux faire face aux problèmes et pour enrichir le potentiel de la vie urbaine. »

3 Voir Georges CAVALLIER. *D'Ecopolis à Habitat II* in *Urbanisme* n°285, 1995. Pp. 53.

4 *Villes européennes et développement durable* in *Urbanisme* n°285, 1995.

5 Nédialka SOUGAREVA. *Le diagnostic des experts européens* in *Urbanisme,* n°285, 1995. Pp. 59.

Ainsi l'établissement d'étroites relations entre Europe et développement durable peuvent être relevées. Néanmoins, bien qu'il prenne une place de plus en plus grande dans la réflexion urbaine et que l'importance de son enjeu soit perçu, le développement durable reste encore mal défini[1]. Les échanges européens et réflexions communes autour du développement durable traduisent une volonté de mise en commun des expériences de chacun. C'est d'ailleurs dans cet objectif que se tient à Lyon la première biennale des villes et urbanistes d'Europe les 4 et 6 décembre 1996[2]. Cette manifestation marque la « construction progressive du partenariat entre tous les acteurs du développement urbain »[3].

Cette rencontre définit la ville en terme de durabilité au travers de la notion de « ville recyclable ». La « ville recyclable » est pour les urbanistes, l'acceptation la plus opérationnelle du développement durable appliqué à la ville. Il s'agit d'une aptitude de cette dernière à se renouveler sur elle-même.

> « Celle d'un système urbain apte à recycler en continu son tissu et ses fonctions, sans avoir à passer par des phases plus ou moins longues d'obsolescence. »[4]

A cette assimilation de la durabilité à un « recyclage » de la ville, les urbanistes associent, du fait de l'intérêt affirmé pour l'homme[5], un retour aux origines de la ville qui apparaissent dès lors quasiment mythifiées. Le développement durable permettrait de retrouver des valeurs perdues par la ville au cours de son histoire et de son développement.

> « En replaçant l'humain au centre de l'urbain, le concept de développement durable reformule en fin de compte les valeurs fondamentales de la cité »[6]

Les interventions de différents urbanistes au cours de la rencontre de Lyon traduisent cette quasi mythification et une forte croyance dans la ville. La ville est le lieu de sociabilité, de rencontres, d'échanges par excellence. Elle permet aux hommes de se retrouver. Suite à une urbanisation désordonnée, la ville a perdu cette qualité première pour devenir un lieu en négatif, un espace où se développent des phénomènes d'exclusion. Appliquer la notion de développement durable à la ville devient alors synonyme d'un retour à ces qualités

---

[1] « Même si le concept de développement durable est encore flou, il s'agit bien d'un questionnement universel : « Comment répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins ? » ». Patrick LUSSON. *Villes européennes et développement durable* in *Urbanisme,* n° 285, 1995. P. 58.

2 1ère biennale des villes et des urbanistes d'Europe. *Planification urbaine et développement durable.* 4, 5 et 6 Décembre 1995, Lyon. Document préparatoire et contributions.

[3] André ROSSINOT président de la FNAU in *Urbanisme* Hors série n°6, mars 1996. P. 13.

4 1ère biennale des villes et des urbanistes d'Europe. *Planification urbaine et développement durable.* 4, 5 et 6 Décembre 1995, Lyon. Document préparatoire.

[5] Pierre GRAS. Vers la seconde biennale des villes et urbanistes in Urbanisme, Hors série n°6, 1996. « Et plusieurs participants ont utilement rappelé qu'il n'y a pas de développement durable qui ne repose sur l'adhésion des citoyens et qui ne place l'Homme au centre de ses préoccupations. ». Constatons, la majuscule donnée à « Homme » dans cette citation qui montre la volonté d'une universalisation, tout comme celle revendiquée par le mouvement de la Charte d'Athènes. N'y a t il pas des dangers à fondre ainsi l'ensemble des habitants de la planète sous un même terme ? Comment concilier cette notion d' « Homme » avec la recherche d'une diversité sociale ?

[6] Compte rendu de Luc STEPHAN. *Retrouver les vertus civilisatrices de la ville* in *Urbanisme,* Hors série n°6, 1996. Hors série traitant de la préparation à la rencontre d'Istanbul et assurant le compte rendu de la 1ère biennale des villes et des urbanistes d'Europe. *Planification urbaine et développement durable.* 4, 5 et 6 Décembre 1995, Lyon.

La ville par le biais du développement durable peut redevenir un lieu d'échanges où chacun à sa place, tant pour le professionnel que pour le politique[1] (cependant nous gardons une réserve en ce qui concerne les formules employées par les politiques dont les discours gardent, nous semble-t-il, comme un des objectifs premiers la séduction de l'électorat).

Henry CHABERT, adjoint au maire de Lyon, président de la communauté urbaine, et de l'agence d'urbanisme

.

> « la ville durable, c'est celle qui a en même temps l'humilité de s'inscrire dans la durée et l'ambition de la faire progresser en tenant compte de son patrimoine, de sa tradition, mais aussi dans une volonté de créer les conditions pour que chaque citoyen puisse être à son tour porteur des signes d'un avenir partagé »

Pierre CALAME

> « La ville a tellement donné à l'homme européen. Elle a besoin d'amour. (…) La ville est le lieu de l'échange, avec les autres, avec l'extérieur, entre les générations. »
>
> « la ville est un lieu où s'affrontent, où se fondent patrimoine et modernité. Comme le souligne Georges Cavalier, l'urbanisation n'est pas la ville. La ville n'existe que par la diversité : diversité des formes architecturales, des organisations politiques, des cultures et des communautés. Il faut croire en la ville »

Paul BERNARD, préfet du Rhône te de la région Rhône-Alpes

> « Avec l'ensemble des acteurs et, le plus directement possible avec les populations concernées, il nous faut en effet renouer avec l'esprit et l'enthousiasme qui ont, pendant des siècles, permis l'émergence et le rayonnement des villes, de notre culture urbaine et de la civilisation européenne.

Ainsi, l'association des problématiques des villes européennes et du développement durable conduit la réflexion entre les professionnels sur différents terrains :

- ✓ le devenir des réalisations urbaines de l'après-guerre
- ✓ la mise en œuvre de politiques de régénérations des centres,
- ✓ la recherche d'échelles territoriales de planification
- ✓ la participation et la citoyenneté.

Ainsi ces thématiques permettent d'aborder la ville par le biais de trois approches[2] :

<u>l'approche écosystémique</u> : C'est une approche scientifique qui se préoccupe de la ville comme consommatrice de ressources naturelles. Elle étudie les relations entre forme de développement urbain et mobilité des biens et des personnes.

<u>l'approche patrimoniale</u> : Elle privilégie l'entrée culturelle. Il s'agit de sauvegarder la diversité, les

---

[1] Compte rendu de Luc STEPHAN. *Retrouver les vertus civilisatrices de la ville* in *Urbanisme,* Hors série n°6, 1996. Hors série traitant de la préparation à la rencontre d'Istanbul et assurant le compte rendu de la 1ère biennale des villes et des urbanistes d'Europe. *Planification urbaine et développement durable.* 4, 5 et 6 Décembre 1995, Lyon.

[2] 1ère biennale des villes et des urbanistes d'Europe. *Planification urbaine et développement durable.* 4, 5 et 6 Décembre 1995, Lyon. Document préparatoire et contributions.

caractères acquis, l'amélioration de la qualité de la vie, la permanence de certaines valeurs attachées aux lieux.

l'approche participative : Elle concerne une entrée politique. Elle suscite une meilleure prise en compte des réalités locales et la pluralité des intérêts en cause. Elle s'appuie sur la mobilisation des citadins et sur le partenariat.

Autrement dit le développement durable, ouvre un espace de réflexion européen qui permet l'établissement d'un diagnostic commun, la recherche de solutions et d'alternatives communes, d'un nouvel équilibre entre environnement et développement, l'élaboration de nouvelles approches et méthodologies, tout en respectant les particularités et les modes de fonctionnement de chacun des pays.

Ainsi, la publication de documents vient marquer une matérialisation de ces réflexions et échanges comme le *Livre Vert sur l'Environnement Urbain* en 1989, le *Livre Blanc de la Commission* en 1993, le *rapport de synthèse Villes Durables Européennes* en 1994, le *guide des bonnes pratiques européennes* en 1995.

Les travaux européens visent à la formulation de recommandations dont l'objectif est la mise en œuvre d'une politique européenne pour le développement durable des villes. (Ces travaux sont menés par un groupe d'experts en environnement urbain auprès de la Direction Générale chargée de l'environnement.)

La revue *Urbanisme* cite d'ailleurs les points concrets sur lesquels aboutissent ces réflexions[1], comme le verdissement des fonds structurels et le lancement de programmes (LIFE, URBAN…)

Le résultat des travaux des experts est présenté à Aalborg lors de la conférence *Villes et agglomérations durables* en mai 1994. Cette rencontre marque une étape décisive puisqu'elle débouche sur la signature de la *Charte des Villes durables* à laquelle adhèrent 200 collectivités locales ou personnes morales. Dans *Urbanisme,* la définition de cette Charte est apportée par N. SOUGAREVA[2], architecte-urbaniste chargée de mission à la direction de la nature et des paysages du ministère de l'Environnement et représentante de la France au groupe d'experts en environnement urbain auprès de l'Union Européenne :

> « le document explicite la démarche proposée aux villes pour un développement durable défini comme un processus d'innovation et d'équilibre. La Charte incite les villes à intégrer ces principes dans les politiques urbaines locales au travers de plans locaux de développement durable ainsi qu'à mettre en œuvre une évaluation stratégique pour les infrastructures et les aménagements divers. Elle demande aux villes d'assurer la sauvegarde des écosystèmes, d'affirmer le rôle de citoyen et de mettre en place des instruments de gestion urbaine compatibles avec le développement durable. Elle tient compte des implications sociales et démocratiques (…) préconise la négociation ouverte et la concertation comme méthode de travail, et incite à une plus grande justice sociale. Sa dernière partie décrit les modalités du lancement du mouvement des villes durables. Le document insiste sur la nécessité de coordination avec le programme de l'Agenda 211 adopté par le sommet de Rio. »

---

[1] Voir par exemple les propos de Nédialka SOUGAREVA recueillis par Anne Michèle DONNET. *Le diagnostic des experts européens* in *Urbanisme,* n°285, 1995. Pp. 59-61.

[2] Anne Michèle DONNET. *Le diagnostic des experts européens* in *Urbanisme* n°285, 1995. Pp. 59-61.

Cet auteur met l'accent sur l'importance de cette rencontre perçue comme une étape décisive. Cette idée se retrouve chez d'autres urbanistes comme par exemple Pierre GRAS pour qui Aalborg est « un peu le Saint-Jacques de Compostelle du développement durable »[1].

[1] Pierre GRAS. *Le projet « villes durables »* in *Urbanisme* Hors série n°6, 1996. P. 69. Pierre GRAS est journaliste. Il a été le correspondant de publications spécialisées dans le monde urbain et a publié plusieurs livres consacrés aux problèmes des villes. Il exerce actuellement une activité de journaliste et de consultant indépendant.

3. Le développement durable et la place grandissante du citoyen

Dans les années 1990, l'essor du développement durable et sa diffusion se traduisent par la place de plus en plus importante accordée aux citoyens dorénavant considérés comme acteurs à part entière. Ainsi, l'urbaniste prend conscience que « tout projet urbain ne sera durable que s'il est élaboré et discuté en amont avec les habitants »[1]

Cette introduction du citoyen dans le projet urbain conduit les urbanistes à s'interroger sur la mise en œuvre de la participation. Comment faire participer le citoyen, comment organiser son intervention et comment assurer son information ? La revue *Urbanisme* se fait l'écho de ces différentes interrogation et montre que la participation s'articule autour des trois pôles, acteurs de la ville : le professionnel, l'élu et le citoyen.

4. Les limites de la réflexion européenne

Si le développement durable ouvre un espace de réflexion et d'échanges européen et s'il met en évidence de nombreux points communs entre les différents pays (comme par exemple l'identification d'une même problématique urbaine), il met aussi en avant les différences notamment en ce qui concerne les pratiques urbaines. Ainsi, chaque pays connaît des pratiques qui lui sont propres comme par exemple ce qui concerne le fonctionnement de la maîtrise d'œuvre.

> « les conditions de travail et de coopération des professionnels de l'architecture, de l' »urbanisme et plus généralement de l'aménagement urbain varient au sein de l'Europe. »[2]

Ces différences dans la pratique urbaine peuvent constituer des freins à la recherche de la mise en œuvre d'une politique et de modes d'intervention communs à l'ensemble des pays. Ainsi, les approches développées de façon conjointe sur la scène européenne semblent devoir connaître des adaptations suivant les espaces dans lesquels elles sont mises en œuvre, suivant chaque situation nationale et culturelle. L'urbanisme s'il peut ouvrir un espace de réflexion européen reste avant tout un domaine national. Cependant, il est nécessaire de nuancer rapidement cette affirmation. En effet, si l'Europe, n'ayant pas de compétence institutionnelle en matière urbaine, ne peut intervenir directement sur le développement et l'évolution des villes, elle les influence de manière indirecte, notamment par le biais de ses interventions financières. De plus, suivant les cultures nationales, chaque pays apporte sa propre définition à ce qui constitue le développement durable.

---

[1] Martine TOULOTTE. *Urbanistes, architectes… et habitants* in *Urbanisme* n°285, 1995 ; pp. 82-84.

[2] Bernard HAUMONT. La maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine in Urbanisme n°285, 1995. Pp ; 84-85.

3.4 Présence de thèmes récurrents dans la revue et nuance de la critique

A partir des années 1995 et notamment suite à la conférence Habitat II de 1996, la revue *Urbanisme* réserve une place de plus en plus importante aux articles traitant de développement durable, traduisant ainsi la diffusion du concept dans la sphère des professionnels et le phénomène de mode qui fait que chacun légitime son action en invoquant le développement durable. Si nous avons pu dès les années 1970 mettre en évidence des éléments du développement durable dans la réflexion et la pratique urbaines qui relativisent la nouveauté apportée par le discours, nous relevons à partir des années 1990, une inflation dans l'emploi du terme qu devient presque un passage obligé dans la réflexion sur la ville et sur l'aménagement. Désormais une nouvelle dimension est donnée à la planification, comme nous pouvons le mettre en évidence dans le communiqué de presse de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme :

> « Nous sommes conscients que l'avenir de la planète Terre est aussi entre nos mains et que la planification urbaine doit contribuer à un développement durable de nos villes. »[1]

Ainsi la revue *Urbanisme* de mars 1996 consacre un Hors série à la thématique du développement durable en reprenant notamment les réflexions menées lors de la rencontre des urbanistes de Lyon en décembre 1995. Dans ce dossier nous constatons la reprise de termes d'articles de la revue qui lui sont antérieurs. Ainsi, peuvent être mises en évidence des récurrentes au sein de la revue qui font que le dossier n'apporte pas réellement de réflexion nouvelle. Aussi les affirmations de ce hors série sont mises en perspectives avec celles d'articles parus quelques temps auparavant sans que les auteurs concernés soient les mêmes :

N°285 Patrick LUSSON

> « Même si le concept de développement durable est encore flou, il s'agit bien d'un questionnement universel : « Comment répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins?

Hors série mars 1996 Pierre GRAS

> « Celui-ci [débat sur le thème du développement durable] pouvait au départ apparaître encore flou, le terme de « développement durable » l'étant lui-même, s'agissant en outre d'un questionnement universel : « Comment répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins ? »

Dans le discours tenu sur la ville à partir des années 1995, le contexte s'ouvre sur la mondialisation et sur une diffusion de plus en plus large des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Ce contexte est de plus en plus important, tant pour le développement des villes et leur fonctionnement que pour l'urbaniste, sa pratique et ses connaissances.

Ainsi, les années 1990 se caractérisent par un discours sur la rhétorique du développement

[1] Communiqué publié dans *Urbanisme* n°286, 1996.

durable, de l'Europe et de la mondialisation.

Le dossier sur le développement durable du hors série n°6 réalise au travers de différents articles un historique de l'urbanisation au cours du Xxème siècle. Si dans les décennies précédentes face à la « crise des banlieues », les critiques vis à vis de l'urbanisme moderne avaient été importantes, il en ressort qu'en 1996 alors que la réflexion s'oriente de plus en plus vers la durabilité cette critique soit moins cinglante, que la condamnation apparaisse moins systématique et plus nuancée et que les contextes de leur élaboration soient davantage pris en compte :

> « La comparaison de ces grands ensembles sans difficulté majeure permet d'analyser les critères d'échec et de succès que sont la localisation, la taille, l'insertion urbaine, la desserte par les transports en commun, les équipements et la qualité des espaces publics. Les conclusions que l'on peut tirer de ce type d'analyse montrent que la forme urbaine n'est pas en cause et que l'origine des difficultés est sans doute à rechercher ailleurs. »[1]

De même, le passé est reconnu. Dès lors la ville durable n'est pas affirmée comme en rupture avec l'urbanisme, antérieur mais comme s'inscrivant dans la continuité car comme étant construite à partir des enseignements tirés du passé :

> « Les reconstructions du XX° siècle ont, au contraire, apporté une contribution essentielle à la compréhension que nous avons désormais de la ville et des mécanismes qui l'actionnent. Consécutives à la seconde guerre mondiale, elles ont été contemporaines des analyses structurales et ont apporté, à qui voulait bien y regarder de près, une remarquable confirmation des postulats de la longue durée. »[2]

Ainsi, la critique vis à vis du passé est moins acerbe. Les interrogations sur ce qu'est le développement durable et sur la pratique de l'urbanisme se multiplient. La réflexion sur la durabilité de la ville ouvre et débouche sur de nouveaux espaces de discussions, notamment celui de l'intercommunalité. En effet la durabilité suppose un niveau d'échelle pertinent pour sa mise en œuvre : la région urbaine.

---

[1] Francis CUILLIER. *Modèles et limites de l'après-guerre* in *Urbanisme* Hors série n°6, 1996.

[2] Daniel LE COUEDIC. *La leçon des villes reconstruites* in *Urbanisme* hors série n°6, 1996. Pp. 28-30.

4 Une nouvelle étape dans l'histoire de la durabilité : quand le développement durable croise la ville. Istanbul une manifestation « introspection » pour l'urbanisme.

Une première remarque à faire sur les comptes-rendus du sommet Habitat II qui se tient à Istanbul, concerne l'émergence de la ville et de l'urbain comme lieux privilégiés du développement durable. Si en 1992, la ville est abordée dans le chapitre sur les « établissement urbain » et si la thématique urbaine ne ressort pas comme une priorité, une évolution réelle a lieu en 1996 avec la translation du développement durable en direction de la ville.

En 1992 Rio réconcilie les deux pôles du développement et de la protection de l'environnement que les défenseurs de la croissance zéro ont pu présenter comme incompatibles, dorénavant les « suites de Rio se jouent d'abord dans les villes »[1]

4.1 Istanbul

A priori, le développement durable traitait d'un développement respectueux de l'environnement, dorénavant il prône un développement respectueux avant tout de l'homme. Ce déplacement de l'environnement en direction de la ville résulte de la constatation d'une urbanisation mondiale en pleine progression. C'est au cœur des nouveaux espaces qu'elle engendre que se retrouve la plus grande partie de la population mondiale. Mais le problème ne se situe pas dans ce fort développement urbain mais dans les disparités qu'il engendre et dans la dégradation des nouveaux environnements urbains : crise urbaine, fracture entre riches et pauvres… Cette situation conduit à la rencontre d'Istanbul.

> « l'objectif général de cette conférence est double : d'une part, faire prendre conscience au monde de l'urgente nécessité d'améliorer notre environnement immédiat et, d'autre part, faire connaître le potentiel des établissements humains en tant que catalyseurs du progrès social et de la croissance économique, un potentiel qui ne pourra se réaliser que si nos villes sont saines, sûres, justes et durables. Le but fondamental est de préparer la communauté internationale à vivre sur une planète urbanisée. »[2]

La ville est devenue une problématique d'ampleur mondiale qui touche tout aussi bien les pays développés que ceux du Tiers Monde même si dans les deux cas les problèmes à traiter peuvent être différents. Cependant les grandes interrogations qui sous tendent la conférence sont communes à l'ensemble des grandes aires urbaines contemporaines :

> « Quelles limites poser à la croissance des périphéries urbaine ? Comment concilier le progrès matériel des habitants et le respect dû au patrimoine et à l'environnement ?

---

[1] Robert LION, membre du conseil de la Terre, président d'Energy 21. *De Rio à Istanbul* in *Urbanisme* n°288. mai/juin 1996.

[2] Dr Wally N'DO, secrétaire général de la conférence d'Habitat II, directeur du centre des nations unies pour les établissements humains.. *Les défis de l'urbanisation planétaire* in *Urbanisme* n°288, mai/juin 1996.

Peut-on planifier rationnellement le développement de villes en perpétuel devenir ? »[1]

Au vu des comptes-rendus de cette conférence et à la lecture des articles qui lui font suite, la ville apparaît comme le grand enjeu et la priorité du développement durable.

En France d'ailleurs, la « Commission Nationale du développement durable a retenu la ville comme une priorité »[2]. Cette perception de la problématique urbaine comme défi pour le développement durable s'oppose à celle développée deux ans plus tard par I. SACHS lors de son entretien pour la revue *Urbanisme*. Selon lui, il faut mettre l'accent sur le milieu rural et résoudre peut être les difficultés de la ville en utilisant en quelque sorte le milieu rural comme contre poids. Ainsi à la question de Thierry PAQUOT :

« pensez-vous que l'urbanisation est un des éléments de la civilisation à venir ? »

SACHS conclue

> « Historiquement, la ville a toujours été la base du progrès civilisationnel mais en même temps, elle a été la ville parasite qui a consommé les hommes et les produits. Il va falloir élargir désormais en tenant compte de nos connaissances et de nos possibilités. Mais arrêtons de dire que le progrès consiste à vider les campagnes. Face à la révolution urbaine actuelle, il y a une révolution rurale à provoquer. »[3]

Cette dernière affirmation apparaît comme une réponse à l'introduction de l'article de Wally N'DOW publié en 1996 dans le numéro consacré à Istanbul « deux chiffres : en l'an 2000, la moitié de l'humanité résidera dans les villes ; en 2030, la population urbaine représentera le double de la population rurale. »

Istanbul est donc une rencontre qui place la ville au cœur des débats. Ses objectifs sont avant tout urbains. Il est question de définir des politiques urbaines, de confronter les situations de chacun, de mobiliser l'ensemble des acteurs, de repenser la coopération internationale et d'établir aux différentes échelles du local au global des plans d'actions. Ces différents objectifs visent à apporter une réponses aux principales interrogations[4] :

- Comment assurer à tous un logement décent ?
- Comment rendre le développement urbain viable à long terme ?

La déclaration d'Istanbul[5] sur les établissements humains définit ce que doit être la ville. :

> « Il faut que nos villes soient des milieux où les êtres humains vivent et s'épanouissent dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir. »

Cette déclaration sur ce point n'apporte aucune nouveauté car elle reprend l'objectif que se sont fixés les urbanistes, dès l'émergence de leur espace de réflexion et d'intervention, à savoir permettre à chacun de s'épanouir dans un environnement le meilleur possible. Cependant les

---

[1] François DOPFFER. *Demain, la ville* in *Urbanisme* n°288 mai/juin 1996.

[2] Georges CAVALLIER lors d'un entretien mené par Pierre GRAS. *Habitat II, temps fort pour la vile, entretien avec Georges CAVALLIER* in *Urbanisme,* Hors série n°6, 1996.

[3] Voir *Urbanisme* n° 303, 1998. Rubrique l'invité.

[4] Voir notamment *De la ville à l'urbain*, dossier d'*Urbanisme* n°288, 1996.

[5] Voir déclaration in *Urbanisme* n°290, 1996.

participants ont le sentiment que cette rencontre « ouvre une ère nouvelle de coopération, une ère de solidarité ».
Istanbul offre la possibilité à chaque pays de confronter ses savoirs et savoir-faire. Dans le cadre de la préparation de la conférence, les urbanistes français se rencontrent afin d'apporter leur contribution à la réflexion mondiale. Cette période de préparation est caractérisée par des débats et elle devient pour l'urbanisme français un véritable moment de « mise à plat ». Elle donne l'occasion aux urbanistes de l'hexagone d'apporter une définition de la ville, elle est une étape, un bilan. En ce sens elle constitue un instant décisif dans la définition de l'urbanisme.

Par ces réflexions transparaît la récente évolution de l'urbanisme en France dans un contexte de développement durable. Les urbanistes semblent prendre un certain recul. Ils observent et critiquent tant les phénomènes urbains que les modes de représentations.

4.2 Redéfinitions

1. Une redéfinition de la ville

Ainsi, les urbanistes redéfinissent tant la ville que leur savoir et savoir-faire au vue de cette première définition.

Marcel RONCAYOLO[1] par exemple met en évidence ce qui est à la fois le fondement et le problème de la ville déjà identifié par le passé, notamment par les urbanistes modernes. La ville est le lieu de la concentration des individus et de ce fait il est nécessaire de trouver un équilibre entre les deux pôles antagonistes de l'individuel et du collectif. L'enjeu de la ville est de parvenir à la meilleure gestion de ces deux données[2].

Les urbanistes contemporains revendiquent un retour à une ville plus poétique, non plus une « ville lue » mais une « ville vécue », susceptible de susciter des sentiments et des émotions.

En effet, la réussite de la ville réside dans son appropriation par ses habitants et dans l'établissement d'une véritable relation « sentimentale ».

> « Je crois de moins en moins à une objectivité scientifique sur la ville mais plutôt à une subjectivité des parcours, des formes, et des sensations, tel que l'exprime avec talent un Jules Romain ou un Julien Gracq. »

Cette invocation à un retour de la perception s'oppose à l'urbanisme de la période antérieure où primait la rationalité des formes et la fonctionnalité de la ville. Est ainsi mise en évidence une nouvelle forme de rejet de l'urbanisme moderne[3], accentué par le slogan « faire la ville sur la ville ».

La ville est alors définie comme un héritage. Elle est une réalité de formes du passé qu'il est

---

[1] Voir *La « Révolution urbaine »* entretien de Marcel RONCAYOLO par Luc STEPHAN in *Urbanisme* n°288, 1996.

[2] « On le voit, le vrai problème de la ville se situe toujours dans le rapport entre l'individuel et le collectif »

[3] Cependant nous nuancerons nos propos en montrant que dans la période de maturation de l'urbanisme moderne, à l'origine de ses fondements, Le corbusier avait mis l'accent su ce sentiment qui pouvait selon lui être déclenché par des formes urbaines géométriques : « Les formes dont il s'agit sont les formes éternelles de la pure géométrie qui envelopperont en un rythme qui sera nôtre, au delà du calcul et chargé de poésie, la mécanique implacable qui palpitera sous elle ». Le Corbusier, Urbanisme. p. 60.

nécessaire de prendre en compte et de faire évoluer, il est question avant tout dorénavant de *(re)composer* avec l'existant[1].

2. Une redéfinition de l'urbanisme et de ses pratiques

La ville apparaît avant tout comme l'espace privilégié de l'établissement du lien social, de la rencontre de l'individuel et du collectif. A cette définition se superpose celle de l'urbanisme. Cette définition est d'ailleurs inscrite dans la continuité de celle de la ville donnée par RONCAYOLO. Ce dernier revendique une ville perçue ; pour cette raison l'urbanisme est alors non pas une discipline mais « une combinaison de disciplines et cette combinaison ne relève pas de la science mais de l'art ». Il met aussi en réflexivité architecture et urbanisme

> « La pensée sur la ville est fortement influencée par le rapport entre l'architecture et l'urbanisme »

Chez de nombreux auteurs apparaît cette affirmation selon laquelle la ville doit avant tout être vécu. C'est donc l'habitant qui détermine la conduite de l'urbanisme. Le contenant n'est qu'une émanation du contenu et l'urbanisme, un reflet, une spatialisation de la société.

L'aménagement est alors ressenti comme un domaine particulièrement complexe qui suppose la mise en œuvre d'une approche partenariale. Ainsi l'urbanisme est de plus en plus le carrefour de différentes disciplines, de nouveaux acteurs voient leur rôle renforcé dans le champs de l'urbain tels le paysagiste ou le géographe.

Interdisciplinaire, l'urbanisme n'en est pas moins perçu comme un véritable instrument de mise en œuvre du développement durable. Il est un des outils de recherche de soutenabilité car il est une entrée pour l'amélioration du cadre urbain. D'ailleurs pour Yannis POLYZOS[2], cette poursuite d'un environnement urbain meilleur est la dernière chance pour assurer la mixité nécessaire à la diversité sociale, économique et culturelle.

> « L'urbanisme qui produit et reproduit la ville est le domaine où se reflètent les particularités historiques et culturelles de chaque ville. Il constitue, aujourd'hui, le point de départ pour l'amélioration de l'environnement. »[3]

4.3 A propos de la rhétorique sur le développement durable

1. un consensus difficile à trouver

L'année 1996 marque l'application de la notion de développement durable à la ville. Dès lors une nouvelle rhétorique se met en place et se diffuse. Le discours se construit sur la *ville durable* et trouve une traduction dans des expressions qui prennent la forme de slogans comme celui de « faire la ville sur la ville »[4]. Deux termes, citoyenneté et solidarité, deviennent alors des

---

[1] Voir notamment Ariella MASBOUNGI. *Les nouvelles voies de la réflexion urbaine* en France in *Urbanisme* n°288, 1996.

[2] COMMISSION EUROPEENNE. *Ville et environnement*. Luxembourg, 1994. p. 34.

[3] Yannis POLYZOS in COMMISSION EUROPEENNE. *Ville et environnement*. Luxembourg, 1994. p. 34.

[4] Ce slogan s'adresse d'ailleurs à la discipline urbaine puisque « A l'urbanisme revient le défi de recomposer la Cité sur elle-même ». selon Michel STEINBACH. De la ville éclatée et de son urbanisme in Urbanisme, n° 287, 1996.

récurrentes. Ainsi, 1996 est marqué par le lancement des thématiques relatives à la ville durable qui trouveront des concrétisations par des politiques, en France c'est par exemple le cas avec la *loi Solidarité et Renouvellement Urbains* qui semble le passage à la pratique de ce discours sur la durabilité urbaine et la recherche de son application au territoire de la ville.

Cette rencontre, si elle tente d'apporter une définition de la ville durable pose aussi le discours et le choix des termes comme problématique. Ainsi, à partir de 1996 des articles mettent en évidence la difficulté rencontrée lors de la recherche de termes consensuels qui traduisent des notions voulues mondiales. Ainsi de nombreux articles présentent une critique des termes employés dans le discours du développement durable. Une certaine prise de recul s'observe vis à vis du discours dominant, qui montre la difficulté d'accorder contenus et lexique.

La difficulté de trouver un consensus international sur les termes relatifs au développement durable peut traduire aussi bien une divergence de point de vue entre les différents acteurs impliqués (faut-il par exemple parler d'égalité ou d'équité ?) que des barrières entre les langues. Ainsi le terme de soustainable devlopment est traduit en France par celui de développement durable qui omet dans son expression l'idée de *soutenabilité*. En effet, souvent la confusion est faite entre durable et pérenne. Comme cela a déjà été signalé lors de l'introduction, développement pérenne n'est en effet pas synonyme de développement soutenable.

Les participants à Istanbul tentent d'apporter une définition à ce qu'est la ville tout en dissociant les termes d'urbanisation et de ville puisque pour eux, « l'urbanisation n'est pas la ville »[1]. Certaines définitions parviennent à faire consensus.

Pour l'ensemble des auteurs, la ville est avant tout un espace de rencontres et d'échanges comme le traduit cette expression d'Ignacy SACHS :

> « La ville est un lieu qui maximise les rapports humains. »

2. Le retour du renouvellement urbain

Si les années 1990 sont marquées par la diffusion du discours relatif au développement durable et son application à la ville, la fin de la décennie se caractérise par le retour d'une rhétorique déjà identifiée auparavant et qui concerne le « renouvellement urbain ».

En 1999 (n°308), la revue consacre d'ailleurs tout un dossier à ce thème. Ce dossier met en évidence le « dynamisme langagier » de l'urbanisme : « les formules fusent, accompagnées dans leur sillage par un catalogue de grands principes et parfois de budgets spéciaux. »[2]. Le renouvellement urbain est un terme repris, qui montre une fois encore que rien n'est réellement nouveau mais que tout est en partie reformulation, d'ailleurs Thierry PAQUOT a conscience de cette situation puisqu'il écrit :

> « Lisant et relisant toute une littérature sur le destin des villes publiée au tournant des années cinquante-soixante, je constate que la liste des maux de la ville est, en gros, la même que celle élaborée à présent, que les interrogations des auteurs sont de même nature et que les solutions envisagées ressemblent étrangement aux nôtres. »

---

[1] Georges CAVALIER cité dans l'article *Il faut retrouver les vertus civilisatrices de la ville* in *Urbanisme*, Hors série n°6, 1996.

[2] Thierry PAQUOT. *Le renouvellement urbain* in *Urbanisme* n°308, 1999.

Ainsi, si le vocabulaire et le discours tenus restent les mêmes, l'espoir est dorénavant placé dans un changement d'attitude. Si le discours reste le même observe-t-on un changement dans les pratiques urbaines ? Ou bien la permanence du discours reflète-t-elle celle de l'action ?

Pour certains auteurs la récurrence de ce terme de renouvellement urbain et son succès médiatique ne se réduisent pas à un effet de mode mais « révèle le besoin d'une forte adaptation de l'action sur la ville, que les enjeux sociaux, économiques et urbains rendent à présent indispensable »[1].

Dans un contexte de recherche de développement durable, le renouvellement urbain ne peut-il être traduit comme la mise en œuvre opérationnelle de la ville durable ?
La nouvelle loi Solidarité et renouvellement urbains ne peut-elle être perçue comme l'outil de ce renouvellement urbain ?
Ce renouvellement urbain ne demande-t-il pas un changement d'échelle et le passage du niveau de la commune à celui de l'agglomération ?

Ces différentes interrogations sont au cœur des débats qui accompagnent la loi Solidarité et Renouvellement urbain. L'objectif est de « repenser la ville et l'urbain du XXIème siècle avec de nouveaux outils d'intervention susceptibles de contrecarrer les discriminations et les ségrégations sociales, spatiales, culturelles, qui organisent les inégalités, les cloisonnements, les repliements, les ghettos, qui structurent les déplacements à partir de l'automobile trop exclusivement. »[2]

Les thématiques du renouvellement urbain se superposent à celle de la ville durable et il devient impossible d'isoler ce renouvellement urbain du développement durable puisque cette notion appliquée aux agglomérations « renvoie précisément au recyclage des terrains urbains et à la reconstruction de la ville sur elle-même plutôt qu'à la poursuite de l'extension. »[3]

---

[1] Pierre NARRING. Une action à la mesure des enjeux in Urbanisme n°308, 1999.

[2] Questions à Jean-Claude GAYSSOT. *Vivre la ville* in *Urbanisme* n°308, 1999.

[3] *Reconstruire la ville sur la ville.* Préface.

CONCLUSION – PREMIERE PARTIE

1 Des préoccupations antérieures à la formulation du développement durable. Le développement durable : un effet de rhétorique ?

2 La nouveauté du développement durable ; le développement durable est autre chose qu'un phénomène de mode

3 Ce que nous entendons par développement et ville durables

1 Des préoccupations antérieures à la formulation du développement durable. Le développement durable : un effet de rhétorique ?

Le recensement et l'analyse des articles issus de la revue *Urbanisme* pour la période 1960-1999, permet de mettre en évidence la présence dès le milieu des années 1960 - identifiées comme la fin d'une période d'urbanisme de masse du fait de l'augmentation de la construction résultant d'un important accroissement démographique - d'éléments que nous qualifions *d'éléments de durabilité*. Ainsi les thématiques de la participation ou de l'environnement (En 1973, Reine Vogel emploie déjà l'expression de « planification environnementaliste ».[1]) sont présentes avant que ne soit formulée et diffusée en 1987 dans le rapport Brundtland, la notion de développement durable.

De même la présence d'une critique du développement antérieure à la crise des années 1970 transparaît.

Autrement dit, les préoccupations du développement durable ne sont pas une nouveauté pour la pratique de l'urbanisme et la réflexion sur la ville.

De plus aujourd'hui, une multiplication des thématiques et du vocabulaire relatifs au développement durable est observée. Elle pourrait traduire un effet de rhétorique plus qu'une réelle nouveauté. L'émergence et la diffusion d'un vocabulaire de plus en plus riche et varié sur la ville traduit l'importance prise par le phénomène urbain et la volonté d'élaborer des réflexions et des stratégies sur cet espace. Ainsi, par exemple il est possible de noter la présence d'un autre terme particulièrement à la mode qui se rattache d'ailleurs au développement durable. Il s'agit du terme de « renouvellement urbain ». La revue Urbanisme en mars 2000 lui consacre un hors série.

Tout comme le développement durable, le renouvellement urbain est un mot nouveau derrière lequel se cache un contenu ancien comme le souligne d'ailleurs les professionnels et penseurs de la ville participants à la vingtième rencontre des agences d'urbanisme (Nancy, Novembre 1999) dont Urbanisme relate les débats. La nouveauté réside donc dans la manière dont est abordée une situation ancienne.

> « Si l'expression est récente, la pratique du renouvellement urbain s'inscrit dans l'histoire même de la ville ».
>
> « L'action sur la ville a produit un vocabulaire important par le nombre des termes employés, mais aussi parce que ce vocabulaire témoigne d'une volonté de ne pas devenir aphone sur un terrain, la ville qui pourrait rester une simple question de marché. La profusion des termes atteste de l'intensité des recherches et des efforts, mais malheureusement aussi de la difficulté du sujet.
> « Renouvellement urbain » nous parvient après « la ville sur la ville », « développement durable », et un bref passage par la « ville émergente ». Le renouvellement vient donc compléter un vocabulaire qui a une forte tendance à l'inflation ces dernières années »[2]

Selon Serge RENAUDIE, il semble que nous soyons passés dans une nouvelle phase. La période du discours sur la durabilité de la ville est dépassée au profit de celle sur le renouvellement urbain.

---

1 VOGEL Reine. *Crise de l'environnement et urbanisme in Urbanisme* 1973, n°138. pp 65-68.

2 Propos de Serge RENAUDIE recueillis par Pierre Gras in *Urbanisme* Hors série n°13 mars 2000. p. 11.

Cette translation d'un terme vers l'autre, si elle est réellement effective[1], renforce alors l'idée que le développement durable est aussi un effet de rhétorique, un phénomène de mode.

La notion de développement durable a donc connu une assez forte intensité d'utilisation dans les années 1993-1997, comme peut le montrer le recensement des thèses employant le terme[2], pour ensuite connaître un essoufflement dans son emploi et son remplacement par de nouveaux mots.

Si l'environnement et la participation sont présents avant 1987, ces éléments restent à cette époque encore marginaux et il n'existe pas de point de vue global. Aucun terme ne permet de faire une synthèse des réflexions et n'assure une liaison entre les différents éléments.

2 La nouveauté du développement durable ; le développement durable est autre chose qu'un phénomène de mode

Est ici reprise une idée développée par Michel MOUSEL qui montre que le développement durable n'est pas un slogan ni un simple effet de rhétorique mais au contraire un instrument pour l'opérationnalité et un outil pour l'action locale[3]. Autrement dit, il ne faut pas se limiter au discours sur le développement durable mais aller au-delà du mot et lui rechercher un contenu.

La nouveauté du développement durable réside dans l'apparition d'un public, dans sa sensibilisation et dans son adhésion aux problèmes dont il traite. L'année 1987 marque une étape identifiable comme le passage d'un discours éparse à un discours officiel. Par l'expression de « discours officiel », il convient de comprendre le fait d'une reconnaissance planétaire, par les différents états, de la nécessité de concevoir différemment le développement et de formuler cette revendication d'un changement sous un terme consensuel (le développement durable est une notion élaboré sur la scène internationale).

Néanmoins, le développement durable est un terme unificateur et consensuel dont la portée reste encore cependant de nos jours limitée[4]. En effet, ce qu'implique la notion, est peu ou pas assez vulgarisé peut-être parce qu'il

---

[1] Nous pourrions d'ailleurs envisager une étude qui tenterait de mettre en évidence soit le passage à une nouvelle rhétorique sur la ville, soit la cohabitation de deux termes, ville durable et renouvellement urbain.

[2] Se reporter à l'étude en annexes

[3] « Le développement durable n'est pas seulement un slogan
Ce n'est pas seulement un slogan de type gouvernemental ou intergouvernemental, ni un de ces concepts qui fleurissent dans les textes des Nations unies. C'est une idée qui est née aussi de la pensée et de l'action militante de personnes, de minorités agissantes (pour reprendre une expression connue), qui ont fait bouger des choses et ont démontré par l'action la possibilité d'être constructifs. Ce n'est donc pas du tout un simple produit des superstructures politico-administratives, mais c'est surtout un produit de l'action et je pense que cela doit le rester : nous avons la responsabilité de donner par notre action un contenu au terme de développement durable. ». Michel MOUSEL. Du développement durable aux agendas 21 locaux. Juin 1998. http://www.globenet.org

[4] Ainsi des actions se référant au développement durable peuvent être menées tout en ignorant la notion elle même.
Peut être ici repris le discours introductif au Colloque européen "Aménagement et développement durable du territoire" à La Sorbonne, le 3 avril 2000 de Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, auparavant cité
« Mais qu'est ce que le développement durable ?
La réponse n'est pas simple. Et si l'expression revient de plus en plus fréquemment, c'est pour beaucoup une notion floue. J'en veux pour preuve une enquête réalisée récemment en Rhône-Alpes qui révèle que 95 % de la population n'a aucune idée de ce dont il s'agit. Plus grave encore, plus de 60 % des maires avouent n'en rien

> « doit sa construction et sa diffusion à une poignée de scientifiques et de responsables institutionnels qui ont su mettre en place les relais nécessaires »[1]

La nouveauté du développement durable n'est pas tant dans les thématiques qu'il aborde, mais dans la part qu'il accorde à chacune d'elle et dans la façon dont il recherche une conciliation entre les trois pôles que sont l'environnement, l'économique et le social. Ces trois aspects apparaissent très tôt (dans les années 1960) mais de manière éparse et ils ne sont pas traités de façon globale et en interaction les uns avec les autres.

Les thématiques abordées par le développement durable – omniprésence et récurrence contemporaines des thématiques citoyennes et environnementales - répondent à autre chose qu'à un simple phénomène de mode. En effet, les thèmes relatifs à l'environnement[2] et à la participation sont présents sur le devant de la scène depuis plus trente ans, aussi pour durer sur une période aussi longue et être aujourd'hui plus que jamais au cœur des débats les notions que recouvrent le développement durable reflètent de réelles préoccupations de la société.

La mode est par définition éphémère. Si le terme de développement durable est un mot à la mode qui est trop souvent galvaudé, il cache de réelles problématiques et préoccupations de notre société. Pour cette raison il conviendrait d'user du terme à bon escient et non comme le font malheureusement aujourd'hui certains politiques qui y trouvent une justification et une légitimation de leurs actions. Si le mot en lui même est touché par les phénomènes de mode, le contenu ne l'est pas. Le terme a l'avantage de présenter une synthèse d'éléments disparates et de thématiques présentes dès la fin des années 1960. D'ailleurs la demande d'une synthèse est réelle dès les années 1970 et Pierre DROIN souligne une critique de l'époque sur « l'individualisme de nombreux chercheurs », « le caractère fragmentaire des sciences », « l'absence d'ouverture sur les problèmes mondiaux », « le caractère élitiste » des institutions scientifiques »[3]. Le terme de développement durable et sa définition ne constituent-ils pas des réponses à cette critique ?

---

savoir alors qu'en matière de protection de l'environnement, de gestion de l'espace, et de développement local, ce sont des acteurs de tout premier plan. »
De même, nous reprendrons les propos tenus par Michel MOUSEL(Michel MOUSEL. Du développement durable aux agendas 21 locaux. Juin 1998. http://www.globenet.org) :
« On parle beaucoup de développement durable, mais je ne suis pas sûr que les citoyens soient bien informés. »

[1] EMELIANOFF Cyria et THEYS Jacques. *les contradictions de la ville durable* in *Développement durable villes et territoires : innover et décloisonner pour anticiper les ruptures*. Notes du centre de prospective et de veille scientifique. Ministère de l'Equipement, des Transports et du logement. Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques. N°13. Janvier 2000. pp. 53-63.
Les auteurs signalent que le projet ville durable peut être un *« formidable levier pour l'innovation démocratique »* après avoir cependant mis l'accent sur une possible *« dérive technocratique »*. et sur une « double illusion « des processus de consultation sur le développement durable. (penser que les engagements politiques pourront être tenus à long terme et que l'expression des habitants puissent aller au-delà des revendications ponctuelles et immédiates.)

[2] Nous pourrions par exemple illustrer ces affirmations par les propos tenus par l'architecte, Françoise-Hélène JOURDA, (voir *Architecture écologique et le respect de l'autre* in *le Moniteur* du 16 juin 2000, pp. 378.) :
« Pourtant, chacun est aujourd'hui conscient de la nécessité de préserver notre environnement. Cela concerne non seulement l'architecture, mais aussi (surtout ?) l'urbanisme, et toute la production industrielle ou artisanale des matériaux de construction. (…) Nous devrions pourtant comprendre que la prise en compte des conditions environnementales est aussi le moyen de respecter les différentes cultures au travers de la relation aux conditions géographiques et climatiques. ».
Cet article nous interpelle particulièrement dans le sens où ne citant jamais le terme de développement durable, l'auteur s'y réfère et adhère à sa philosophie pour l'appliquer au domaine de la construction. Nous noterons d'ailleurs que l'idée développée est celle que nous défendons sur le respect de l'environnement qui passe par un respect des hommes et de leurs différences.

[3] Pierre DROIN. Ecologie et progrès : la grande contestation in Le Monde, 6 mai 1972.

Le développement durable est un terme consensuel, qui recoupe l'ensembles des thématiques et des préoccupations de la société mondiale contemporaine Il permet l'ouverture d'un espace de discussion et de débat qui peut déboucher sur la recherche d'une potentielle opérationnalité porteuse de changements. Il a le mérite de réunir autour d'une même table des personnes (chercheurs, citoyens, professionnels, politiques de différents états) qui, sans lui ne se seraient peut être jamais rencontrées. Sa richesse ne se trouve-t-elle pas dans sa capacité à être un lieu d'échanges ?

> « Aussi bien, le principal intérêt du développement durable n'est-il pas dans son aptitude à gommer les divergences, mais plutôt dans sa capacité à les mettre en évidence, à organiser la transparence pour, ensuite, mettre démocratiquement les différentes options en débat. »[1]

[1] THEYS Jacques. *Développement durable villes et territoires : innover et décloisonner pour anticiper les ruptures.* Notes du centre de prospective et de veille scientifique. Ministère de l'Equipement, des Transports et du logement. Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques. N°13. Janvier 2000. pp. 25.

3 Ce que nous entendons par développement et ville durables[1]

3.1 La place centrale des hommes

Le développement durable doit être porteur d'une capacité à recentrer l'ensemble des problématiques sur les hommes (cette vision du développement rejoint largement celle défendue par PERROUX) - le pluriel est ici employé et préféré au singulier car il semble davantage porteur des différences et des richesses qui peuvent exister entre les hommes. Le pluriel introduit par lui même les notions de diversité et de tolérance. Il n'existe à nos yeux pas d'homme universel mais des hommes complémentaires les uns aux autres qui tous ont droit au même respect - . Il est alors question de rechercher leur plein épanouissement pour le présent et celui des générations à venir.

Se préoccuper des hommes induit nécessairement une préoccupation environnementale et économique. D'ailleurs dans la tradition économique qui traite de développement, le social tient une place centrale. Jean-Paul MARECHAL2 rappelle notamment la dimension sociale du Rapport Brundtland

> « la misère est un mal en soi, le développement soutenable signifie la satisfaction des besoins élémentaires de tous, et pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure »

et nous retrouvons la place accordée à la question humaine dans les écrits de PERROUX ou d'Ignacy SACHS. Ce dernier en participant à la naissance de l'écodéveloppement a réuni justice sociale, prudence écologique et efficacité économique. Jean-Paul MARECHAL signale aussi l'existence d'une littérature ayant pour objet « le thème de la satisfaction des besoins humains »

Rechercher le bien être des hommes conduit en effet à se soucier de leur cadre de vie - et de ce fait de l'environnement - et de la satisfaction de leurs besoins matériels - dans ce cas nous rejoignons le domaine de l'économie -. De plus, toute décision économique est dans une exigence de développement durable indissociable d'un recours à l'éthique3. D'ailleurs l'économie devrait avoir pour but suprême la recherche d'une amélioration des conditions d'existence et cela pour chacun. Notons que l'OMC a inscrit le développement durable dans son préambule et que ce dernier est de plus en plus invoqué comme l'un des objectifs du système commercial4.

Le social , l'intérêt porté aux hommes, peut avoir un effet même impulseur puisqu'en effet qui sait respecter les hommes et leurs diversités, respectera l'environnement.. C'est ainsi que nous concevons le développement durable, comme un vivre ensemble dans le respect des différences, dans la recherche de la satisfaction des besoins et de l'épanouissement de soi même et de son prochain. La première étape vers une opérationnalité du développement durable ne réside-t-elle

---

[1] Ces propos me sont ici personnels et n'engagent que moi.

[2] Jean-Paul MARECHAL *La dimension sociale du développement durable* in *Alternatives économiques*, n°191, 2001.

[3] Amartya SEN : « l'économie moderne s'est trouvée considérablement appauvrie par la distance qui a éloigné l'économie de l'éthique. » in *Ethique et économie.* Paris : éd. PUF, 1993. Pp. 11..

[4] l'*OMC et le développement durable.* Article du bureau 6A « politique commerciale et OMC » de la direction des relations économiques extérieures. *Les notes bleues de Bercy*, n°185 – du 16 au 30 juin 2000.

pas dans l'apprentissage des hommes à vivre ensemble dans un respect mutuel ?

Nous rejoignons ici le point de vue Ignacy SACHS[1] :

> « Mais la question se pose de savoir s'il est possible de réconcilier les hommes avec la nature sans réconcilier les hommes entre eux. Ma réponse est négative. (…). Le social doit être aux commandes. Il implique une solidarité à deux niveaux. D'abord, il traduit notre solidarité avec nos contemporains, entre les Etats, dans une relation nord/sud. Ensuite cette démarche traduit une solidarité avec les générations futures ».

Placer l'homme au cœur du développement durable amène une reformulation de la problématique et conduit à insister sur le pôle social du trépied de la durabilité. Il faut alors repenser tout le développement durable, les actions et les stratégies visant sa mise en œuvre : les hommes sont devenus une priorité et il devient encore plus difficile de croiser et concilier social, économique et écologique. Des actions peuvent engendrer des externalités positives dans un des domaines tout en étant nocives pour un autre.

> « le « développement urbain durable » constitue encore, pour l'essentiel, un slogan ou une bannière, plutôt qu'une réalité générale ».[2]

En adhérant aux propos des auteurs, il convient d'admettre que la ville durable reste à l'état de discours. Cependant, le développement durable peut aujourd'hui devenir, par l'action, opérationnel. La loi d'urbanisme dite Solidarité et Renouvellement Urbains ne marque-t-il pas une recherche d'opérationnalité de la part du gouvernement ? N'en est-il pas de même pour les actions s'inscrivant dans les agendas 21 locaux ?

Si jusqu'à présent la recherche d'opérationnalité du développement durable concernait des actions limitées dans l'espace (notamment les villes adhérant aux agendas 21 locaux), dorénavant l'ensemble du territoire français est concerné par la mise en œuvre de la durabilité.

3.2 La responsabilité de chacun

Le développement durable de la ville passe d'abord par le pôle social. Si la ville durable a succédé à la ville écologique, autrement dit si cette dernière est née des préoccupations environnementales, l'environnement n'apparaît plus être le pilier principal d'un développement durable de la ville. Ce dernier doit s'articuler autour du social. En effet, la ville durable ne peut se construire sans une prise de conscience de la population entière et sans son apprentissage à vivre ensemble et à œuvrer pour ce développement. En reprenant la vision de la ville développée par

---

[1] *Pour un développement durable au XXIème siècle.* Aix-en-Provence, 15-16 novembre 1999. Tourisme, économie culture, gestion urbaine et démocratie.

[2] Ariel ALEXANDRE, Jacques THEYS Synthèse de l'atelier « villes durables, villes vulnérables » du colloque international « villes du XXI°siècle (La Rochelle 1998) in *Développement durable villes et territoires : innover et décloisonner pour anticiper les ruptures.* Notes du centre de prospective et de veille scientifique. Ministère de l'Equipement, des Transports et du logement. Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques. N°13. Janvier 2000. pp. 75-82.
Le développement urbain durable est alors défini au « confluent de forces et de désirs à la fois contradictoires et complémentaires : vision à long terme et souci du quotidien ; volontarisme politique et participation démocratique ; global et local ; efficacité économique et équité sociale et environnementale…
La ville durable sera celle qui saura résoudre de telles contradictions. »

BARDET - la ville est avant tout un contenu avant d'être un contenant1, le « ferment »2, le « vase où bouillonne la réaction permanente des rapports sociaux » 3- construire la ville durable revient alors à amener les habitants à penser leur vie en ville en terme de durabilité. La ville durable ne se décrète pas, elle est un ensemble d'initiatives individuelles qui prennent un sens collectif. Elle se construit collectivement. Dans ce cas, la durabilité est avant tout un état d'esprit qui se répercute dans des comportements qui pourront amener à la construction d'un espace durable. Ces comportements ne peuvent se manifester que par une prise de conscience de la population qui devra vivre autrement la ville : apprendre à respecter son voisin et ses différences afin de garantir la mixité sociale, apprendre à utiliser les transports en commun au lieu d'user systématiquement de l'automobile lorsque la desserte en transports collectifs le permet.

Nous mesurons toute la difficulté de responsabiliser les habitants, de leur faire prendre conscience de l'insoutenabilité de leurs actes qui parfois peuvent apparaître appartenir au domaine de l'anodin. Ainsi par exemple Marc SAUVEZ[4], montre comment les « candidats au périurbain imposent aux autres l'étalement de la ville, des nuisances, et induisent insidieusement ou volontairement une ségrégation sociale ». Mais comment dissuader ces personnes de ne pas s'installer en périphérie ? Comment mettre en confrontation aspiration à la maison individuelle, au *cadre de vie campagnard* et solidarité socio-spatiale ?

Comment faire comprendre qu'un comportement induisant des bénéfices en apparence, sur une temporalité immédiate, peut se révéler être le générateur de bien des externalités négatives sur le long terme et ce, tant pour l'individu lui même que pour la communauté toute entière[5] ?

3.3 La régulation publique

Si la construction de la ville durable, tout comme plus largement la mise en œuvre de la durabilité revient aux usagers de l'espace, les pouvoirs des instances publiques, celui notamment des municipalités en ce qui concerne directement la ville et sa gestion, peuvent paraître de ce fait limités dans cette construction. Cependant ces dernières peuvent prendre des mesures susceptibles de susciter ces différents comportements. Mener un urbanisme durable revient alors à mettre en place une gestion de la ville qui soit capable d'inciter à des comportements durables : dissuader l'usage de l'automobile par une meilleure desserte de l'espace par les transports en commun ; interdire de nouvelles constructions dans des zones périurbaines encore insuffisamment équipées ; densifier les noyaux d'habitations existants afin d'optimiser l'utilisation des équipements existants et développer les services de proximités dans ces quartiers résidentiels renforcés ; créer des chemins piétonnier dans le centre des villes ; reconstruire et réhabiliter les quartiers insalubres de la ville ; rechercher d'une meilleure liaison organique entre les différents quartiers ; inciter dans chaque opération immobilière, quelle que soit la zone de la

---

[1] G. BARDET cité par R. AUZELLE in *323 citations sur l'urbanisme*. p. 620. « la ville est une cristallisation d'états sociaux révolus, un accumulateur d'acquisitions civilisatrices, un organe de transmission et de préservation de tous les arts et de toutes les sciences. En fait, la CITE, en tant qu'elle est la matérialisation symbolique des satisfactions apportées par l'homme à ses besoins et à ses idéaux, la représentation totale de l'intellectualité et de la spiritualité humaine, est la plus grande œuvre d'art collective ».

[2] MEYER HEINE cité par R. AUZELLE in *323 citations sur l'urbanisme*. p. 646-654

[3] MEYER HEINE cité par R. AUZELLE in *323 citations sur l'urbanisme*. p. 646-654

[4] Marc SAUVEZ. *La ville et l'enjeu du développement durable*. La documentation française, 2001.

[5] L'étalement éloigne de la nature, détériore le milieu, l'encombrement et les rejets de gaz toxiques sont plus importants, la ségrégation sociale devient source de problèmes voire même de violences urbaines.

ville concernée à la création de logements mixtes ; …

Il y a donc tout un travail de régulation publique à voir qui doit prendre en considération le fait que la ville est avant tout un système, elle même élément d'un système plus vaste, dans lequel, comme le rappelle Marc SAUVEZ, les différentes parties, les différentes échelles se répondent. Il s'agit de parvenir à harmoniser la gestion locale avec les enjeux globaux, de trouver des solutions systémiques à des problèmes qui a priori sont sectoriels[179]. Ainsi il convient de parvenir à harmoniser les différentes échelles d'intervention en vue d'une meilleure cohérence des actions et d'une plus grande pertinence des réponses (du niveau national avec par exemple des outils comme la LOADDT à celui local). De soutenir des actions qui entrent dans une cohérence globale tout en s'adaptant à chaque site, d'élaborer des cadres globaux à des politiques sectorielles. Ces différentes exigences du développement durable nécessitent pour être poursuivies la présence de professionnels compétents au côté des décideurs, ayant une fine connaissance du milieu, disposant des outils approprié à leurs interventions et placé dans une situation de médiateur entre les décideurs et les usagers. Les urbanistes font partie de ces professionnels qui ont un rôle clé à tenir dans la recherche du développement durable, notamment au niveau local et inversement, le développement durable et tout ce qu'il implique peut venir apporter une définition à une profession, à un ensemble de connaissances et de savoir-faire en quête perpétuelle de sens et de définitions.

DEUXIEME PARTIE

L'URBANISTE
AFFIRMATION ET LEGITIMATION D'UN PROFESSIONNEL

Chapitre 1

L'URBANISTE AU CŒUR DU DEBAT 1964 – 1981

1 Où en est l'urbanisme dans les années 1960? La recherche d'un encadrement pour l'urbanisme et d'une adaptation au contexte

2 la formation à l'urbanisme dans les années 1960

3 Les années 1970 : un « état assez anarchique » de l'enseignement de l'urbanisme en France

4 Urbanisme et urbaniste

5 Des organismes qui encadrent la profession

6 Une nouveauté dans le paysage de l'urbanisme : la trilogie technicien, habitant-citoyen, élu local

7 Quelques éléments de conclusion

L'objectif de cette partie est de cerner la manière dont la formation et la reconnaissance des urbanistes ont évolué parallèlement à la place grandissante du développement durable dans le débat. Il sera question de relever d'une part les « points forts » de la profession d'urbaniste et d'autre part ses difficultés à s'imposer et à légitimer sa position.

La revue Urbanisme aborde largement les questions de définition de l'urbanisme et des missions de l'urbaniste. Elle se fait notamment l'écho des journées mondiales de l'urbanisme qui réalisent un bilan de la situation de l'urbanisme dans le monde en particulier en France.

1 Où en est l'urbanisme dans les années 1960 : La recherche d'un encadrement pour l'urbanisme et une adaptation au contexte

1.1 Quelques éléments d'introduction sur l'urbanisme en France avant la Loi d'Orientation Foncière de 1967[1]

Avant de commencer l'analyse des textes de la revue *Urbanisme*, il apparaît nécessaire, afin de clarifier les propos, de faire un point sur l'état réglementaire de l'urbanisme en France dans les années 1960 avant la Loi d'Orientation Foncière. Il est alors question de rappeler les organismes responsables de l'urbanisme en France, les rôles de chacun ainsi que l'instrumentation utilisée pour la mise en œuvre de la politique urbaine de l'époque. Ainsi par la suite les transformations apportées par la LOF dans le paysage de l'urbanisme pourront être spécifiées.

1. La création de la DATAR et les attributions du ministère de la construction

Un décret du 23 décembre 1958[2] fixe les attributions du ministère de la Construction. Il est modifié le 14 février 1963[3] avec la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. Cette modification entraîne un transfert des compétences en matière d'aménagement en direction du premier ministre. La direction de l'aménagement du territoire du ministère de la construction devient alors la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme.

L'institution d'un délégué à l'aménagement du territoire dépendant directement du premier ministre a deux objets :

> « assurer une meilleure unité de conception en matière de planification »
> « améliorer et renforcer les moyens et les procédures de mise en œuvre des objectifs du plan de développement économique et social en matière d'action régionale et d'aménagement du territoire. »

Autrement dit, la création de la DATAR traduit la volonté d'un aménagement du territoire en partie centralisé. L'Etat dote cette délégation de moyens nouveaux. Le rôle de la DATAR consiste en une préparation et à une coordination des éléments nécessaires aux décisions gouvernementales en matière d'aménagement. Elle doit veiller

> « à ce que les administration techniques ajustent leurs actions respectives dans ce domaine et fassent converger les moyens dont elles disposent vers des objectifs qui globalement, dépassent l'action et la responsabilité de chacune d'elles : tâche interministérielle qui requiert de façon constante la possibilité de recourir à l'arbitrage et à l'autorité du premier ministre. »

Le Ministère de la construction est alors chargé de

---

[1] On pourra notamment se référer à l'ouvrage de Pierre ROSSILLION. *Les plans d'urbanisme.* Paris : Berger-Levrault, 1963. 300p.

[2] Décret n°58-1305

[3] Décret n°63-112

> « mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'aménagement foncier et d'urbanisme, d'habitation et de construction, d'en élaborer les procédures et les techniques, de conseiller et de coordonner, à ces effets, l'action des ministères ».

Avant 1963, le ministre de la construction prépare les plans d'aménagement du territoire. Avec la création de la DATAR, il participe à la réalisation des infrastructures prévues par les plans régionaux de développement économique et social et d'aménagement du territoire. Autrement dit d'acteur unique de l'aménagement du territoire il devient un associé, un outil de cet aménagement, dont les plans sont dorénavant préparés par le délégué à l'aménagement du territoire.

Le rôle du ministre de la construction consiste en l'aménagement des zones d'habitations et des zones industrielles.

> « Il étudie et met en œuvre, dans le cadre du plan de développement économique et social, les programmes de construction assurant la satisfaction des besoins en logements. »[1]

Autrement dit la définition des attributions de chacun met en évidence deux niveaux d'intervention en matière d'aménagement du territoire. D'une part le niveau national, compétence du premier ministre par l'intermédiaire de la DATAR avec la définition des plans régionaux s'inscrivant dans les objectifs généraux définis par le Plan, d'autre part, une échelle plus spécifique revenant au ministère de la construction avec la mise en œuvre des programmes de construction. Dans les deux cas, l'Etat exprime la volonté d'un aménagement soucieux du local (l'objectif étant de réduire les disparités régionales et de répondre aux besoins en matière de logement) mais paradoxalement particulièrement centralisé. Les décisions pour le local sont prises au niveau national. La politique d'aménagement est descendante et hiérarchique[2].

Le ministre de la construction établit des plans qui s'appliquent à chacune des échelles territoriales.

Pour l'ensemble du territoire et pour chaque région : Il est question de politique du logement avec la mise en œuvre d'un plan général de construction dont l'objectif est la satisfaction de la demande en logements et l'amélioration de la qualité de la construction.

Pour les communes et des ensembles de communes : il s'agit d'urbanisme avec l'élaboration des plans de détail et des plans directeurs (organisation de nouveaux quartiers, lutte contre l'insalubrité par destruction et rénovation, lotissements) et de politique foncière afin de pouvoir disposer des terrains nécessaires aux réalisations.

Le ministre de la construction a aussi en charge l'élaboration de la législation et de la réglementation des rapports entre locataires et bailleurs.

2. Ministère de la constructions et autres organismes

Autrement dit, les compétences du ministère de la construction sont relatives au logement. Cette attribution lui confère le rôle du principal acteur de l'urbanisme puisque c'est lui qui détermine les

---

[1] Décret n°63-122 du 14 février 1963.

[2] par opposition au développement local qui sera celui des années 1990.

plans d'urbanisme. Il est assisté par divers organismes. La commission nationale des plans d'urbanisme[1] présidée par le ministre de la construction lui même (elle se compose d'un membre du conseil d'Etat, du directeur de l'aménagement foncier de l'urbanisme, d'un représentant du commissaire au plan d'équipement et à la productivité, du président du conseil supérieur de l'ordre des architectes et des représentants de divers ministères), les commissions interdépartementales et les commissions départementales.

La commission nationale intervient :

- ✓ pour donner un avis obligatoire en ce qui concerne l'approbation des plans d'urbanisme directeur pour un territoire de plus de 1000 000 habitants,
- ✓ pour le plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne,
- ✓ pour l'application de la législation sur les périmètres de sauvegarde de la Côte d'Azur et des périmètres sensibles issus de l'extension de cette législation à d'autres régions.
- ✓ Elle peut être consulté pour avis sur les plans d'urbanisme (en cas de divergences révélées à la suite de consultations ou d'enquêtes publiques), sur les textes relatifs à l'urbanisme.

La commission départementale est présidée par le préfet, elle se compose d'une part de professionnels (ingénieurs, architectes, archiviste, représentants de la santé, des beaux-arts, de la jeunesse et des sports), d'autre part d'élus (membres du conseil général, maires) et de « personnalités particulièrement qualifiées, dont un membre des sociétés d'histoire et d'art du département » (au nombre de 4). La consultation de cette commission est obligatoire en ce qui concerne les plans d'urbanisme faisant partie du département. Les commissions peuvent se réunir en commission interdépartementales.

Nous avons tenté de synthétiser ces propos à l'aide d'un organigramme[2].

---

[1] Instituée par décret en 1960 (modifié en 1963), elle remplace le « Haut conseil de l'aménagement du territoire ».

[2] Cette composition même des différentes commissions traitant d'urbanisme dans les années 1960 ne nous traduit-elle pas une volonté de rupture avec l'urbanisme moderne ? En effet, nous constatons que la commission départementale comprend des membres issus d'organismes relatifs à l'histoire locale (monuments historiques, archivistes…), leur présence traduit un souci de préservation patrimoniale dans les réalisations urbanistiques qui s'oppose à la négation des déterminismes historiques de l'urbanisme moderne.

Tableau 10 L'ORGANISATION DE L'URBANISME EN FRANCE 1963-1967 (élaboration personnelle)

23 décembre 1958

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Direction à l'aménagement du territoire

Services chargés des plans d'urbanisme

14 février 1963

DATAR

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Politique du logement
Urbanisme
Législation des loyers

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET DE L'URBANISME

COMMISSION NATIONALE DES PLANS D'URBANISMES

- président ministre de la construction
- vice président membre du Conseil d'Etat
- directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme
- représentant du ministre de l'intérieur
- représentant du ministre des finances et des affaires économiques
- représentant du ministre des travaux publics et des transports
- représentant du ministre de l'industrie
- représentant du ministre de l'éducation nationale
- représentant du ministre de l'agriculture
- représentant du commissaire au plan d'équipement et à la productivité
- président du conseil de l'ordre supérieur des architectes
- deux maires
- huit personnalités qualifiées

COMMISSIONS INTERDEPARTEMENTALES

COMMISSIONS DEPATEMENTALES

- ingénieur en chef du service des ponts et chaussées
- directeur départemental de la santé
- architecte en chef des monuments historiques
- inspecteur départemental de la jeunesse et des sports
- archiviste en chef du département
- représentant du ministre chargé des beaux arts
- deux membres du conseil général
- trois maires
- deux membres du conseil départemental d'hygiène
- quatre personnalités qualifiées dont un membre des sociétés d'art et d'histoire du département

2. les instruments : les plans d'urbanisme

Après avoir rappelé l'organisation de l'urbanisme en France avant 1967, il est maintenant question d'exposer les instruments de l'urbanisme correspondant, autrement dit les différentes sortes de plans d'urbanisme.

> « Les plans d'urbanisme sont l'instrument de la planification « physique » au niveau de la commune ou du groupe de communes ; ils s'inscrivent dans le cadre plus large de plans d'aménagement régionaux et d'une politique d'aménagement régional. »[1]

Dans les années 1960 deux sortes de plans sont en vigueur qui correspondent à deux échelles territoriales différentes. Il s'agit d'une part du plan d'urbanisme directeur et d'autre part du plan d'urbanisme de détail. Ces plans sont rendus obligatoires pour les groupements d'urbanisme, les communes de plus de 10 000 habitants, les communes ayant subi des destructions importantes, les communes soumises au régime des stations classées, les communes ayant un caractère pittoresque, artistique ou historique ou connaissant un important développement démographique.

Le plan d'urbanisme directeur trace le cadre général et indique les éléments essentiels de l'aménagement intercommunal et communal. Ces éléments concernent le zonage (les modes d'occupation du sol), le tracé des principales voies de grande circulation, les emplacements à réserver pour les principaux services publics, les espaces libres et boisés.
Il s'accompagne d'un règlement se référant aux dispositions figurées au plan qui détermine les servitudes et les obligations concernant l'utilisation du sol, les densités, l'aspect ou la hauteur des constructions, des avant-projets directeurs d'alimentation en eau et d'assainissement.
Le plan directeur indique les parties du territoire soumise à des plans de détails.

Le plan d'urbanisme de détail comprend, comme le plan directeur, un plan et un règlement qui précisent pour un secteur donné, les règles ne figurant pas sur le plan directeur. Il fixe ainsi les modes d'utilisation du sol pouvant être très précises – il prépare le plan masse des constructions futures - à l'échelle du quartier ou de l'îlot, alors que le plan directeur est respectif à une échelle plus petite.

Le plan de détail de par sa précision laisse peu de flexibilité et d'évolutivité puisqu'il prévoit jusqu'aux plans masse des constructions futures. Autrement dit il donne à l'urbanisme un caractère rigide qui tente de remédier à l'imprévisibilité. Cette procédure permet d'appliquer une politique foncière qui assurent aux collectivités et aux établissements publics de réserver des secteurs en vue de l'aménagement de quartiers nouveaux. Il s'agit notamment des procédures de Zones à Urbaniser en Priorité. Mais comment est-il possible de prévoir avec tant de précision le devenir de l'îlot ? Cette interrogation conduira, nous le verrons, des auteurs de l'époque comme Pierre-Armand THIEBAUT à apporter une critique à ces plans de détails[2].

A côté de ces deux types de plans il peut exister des plan d'urbanisme complémentaires (cas de communes connaissant des problèmes particuliers ou ayant une taille importante) ou des plans sommaires d'urbanisme (pour les communes où l'établissement des plans d'urbanisme n'est pas imposé).

---

[1] *Instruction générale du 8 avril 1960 sur les plans d'urbanisme* (journal officiel du 14 avril 1960) in *Recueil de textes législatifs et réglementaires sur l'urbanisme.* Journaux officiels n°1225. Mise à jour 1° janvier 1967. 1235pp+tables alphabétique et chronologique.

[2] THIEBAUT Pierre-Armand. *Des prémices au droit de cité de l'urbanisme* in *Urbanisme* n°82-83, 1964, pp 2-23.

3. Les différentes échelles communales

Les communes sont amenées à s'associer en groupement d'urbanisme par exemple en vue de l'élaboration d'un plan directeur commun. Nous rappelons ici les cas d'intercommunalité rencontrées en France dans les années 1960.

L'existence des groupements d'urbanisme se justifie par les intérêts communs des communes qui le composent qui sans être limitrophes doivent se situer dans le même département.

Le district urbain, créé en 1959 est un établissement public qui regroupe les communes d'une même agglomération. Il a pour rôle la gestion en lieu et place des communes, des services de logement, des centres de secours contre l'incendie, des programmes d'aménagements.

Enfin le syndicat de communes associe des communes en vue d'opérations ou de services d'intérêts intercommunal.

1.2 Augmentation de la construction et pression démographique

Les années 1960 sont marquées par une forte augmentation de la construction du fait de la pression démographique. Des articles du début des années 1960 décrivent cette situation - « Depuis cinq ans, (…) notre pays a enregistré des progrès considérables : le rythme d'activité de la construction a augmenté de 400% alors que l'effectif des ouvriers n'a augmenté que de 25% »[1] - qui nécessite la mise en œuvre d'un urbanisme plus adapté et capable de répondre alors à l'importance des demandes.

> « C'est pourquoi, avec un certain nombre de personnalités, nous cherchons à mettre au point :
> 1_d'abord des conseils aux Urbanistes et aux Architectes ;
> 2_à énoncer un certain nombre de règles concernant la rénovation urbaine ;
> 3_à élaborer, pour la première fois en France, une instruction générale sur l'urbanisme. »[2]

En effet, avant la seconde guerre mondiale, il n'existe pas de codification générale de l'urbanisme qui dépend de trois législations qui ne sont ni concordantes ni homogènes.

> « Le besoin se faisait sentir d'une harmonisation et d'une codification qui donneraient à l'urbanisme sa place légitime, en le faisant entrer, par la grande porte, dans l'ensemble traditionnel et, il faut bien le dire, sans modestie, prestigieux des codes et

---

[1] Jour mondial de l'urbanisme : déclaration de Pierre Sudreau ministre de la construction *in Urbanisme* n°66, 1960, pp. 4-5.
Le Jour Mondial de l'urbanisme : « 1979 est le 30° anniversaire de l'appel de l'Argentin Carlos della Paolera qui invitait ses collègues du monde entier à se rassembler dans chaque pays une foi par an et à confronter leurs expériences et leurs idées. » Jean-François PONCET. L'urbanisme, discipline indépendante et fondamentale in *urbanisme* n°173-174, 1979.
Pierre Sudreau, est commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la région parisienne de mai 1955 à juin 58. Sous DeGaulle de 58 à avril 62, il est ministre de la construction. Son ministère et celui de Jacques Maziol qui lui succède de 62 à 66 marque un tournant dans la construction des grands ensembles, en effet, la maîtrise technique de la construction des grands ensembles s'accompagne d'inquiétudes humanistes sur l'avenir de leurs habitants.

[2] Jour mondial de l'urbanisme : déclaration de Pierre Sudreau ministre de la construction in *Urbanisme* n°66, 1960, pp. 4-5.

des lois de France »[1]

La codification intervient avec la loi d'urbanisme du 15 juin 1943. Pour la première fois, le terme d'urbanisme apparaît en frontispice d'une loi. La codification assure une certaine officialisation et permet de répondre à un nouveau contexte urbain.

> « Nous vivons une époque de fièvre, de transformation, de mutation historique, où chaque problème doit être repensé, où la vie des hommes et leurs activités prennent des formes insolites, où des rythmes nouveaux et des techniques inusitées façonnent des tâches sans précédent et imposent, par suite, à la pédagogie des métiers et à leur apprentissage, de nécessaire adaptations. »[2]

1.3 La mise en évidence des dangers du contexte

Dans les années 1960, la conscience des dangers et des externalités négatives du fort développement de la construction émerge. L'inquiétude se porte notamment sur le devenir de ces réalisations.

> « L'Architecture et l'Urbanisme[3] conditionnent pourtant le cadre de vie de nos compatriotes et, par conséquent, leur avenir, notre avenir, l'avenir de nos enfants. (…) Mais il ne faut pas que ce succès technique se traduise par un asservissement à la technique et il ne faut pas, comme je l'écrivais voici quelques semaines , que les conditions de vie de dizaines de milliers de nos compatriotes, pendant des dizaines d'années, dépendent de la longueur d'un chemin de grue. (…) Mais il faut rationaliser, rassembler un certain nombre de directives afin de canaliser une telle expansion technique et d'éviter les erreurs qui la guettent. ».[4]

Si aujourd'hui ces ensembles sont démolis du fait de leur vieillissement, le souci de leur devenir avait été exprimé par certains à l'époque même de leurs constructions. Ainsi un décalage important entre les précautions prises lors de leurs réalisations et leur devenir réel se dessine. Ce décalage reflète toute l'imprévisibilité du projet urbain, toute la difficulté de se projeter dans le futur et donc toute la prudence requise par les professionnels. Ces derniers n'ont pas toujours les moyens d'évaluer pour demain les conséquences de leurs actes et des décisions politiques pour le futur.

Les urbanistes de l'époque ont conscience de l'urgence de certaines réalisations et des phénomènes de masse dans la commande dont il résulte bien souvent un urbanisme mal

---

[1] THIEBAUT Pierre-Armand. Des *prémices au droit de cité de l'urbanisme en France* in *Urbanism*e n°82-83, 1964. pp. 2-23.
La loi de codification de l'urbanisme date du 15 juin 1943, elle permet de « jeter des bases institutionnelles et d'organiser, à l'échelon de l'Etat, les cadres nécessaires à une action concertée et rationnelle ». (réorganisation de la législation française des lotissements, généralisation du permis de construire).

[2] AUZELLE Robert. *La formation et le métier d'urbaniste* in *Urbanism*e n°77, 1962. pp. 21-28

[3] A l'époque nous constatons que la Charte d'Athènes et l'urbanisme prôné par Le Corbusier ont marqué les esprits puisque tout comme le faisait Le Corbusier, l'urbanisme est associée à l'architecture. On ne traite de l'un sans aborder l'autre. Nous soulignons d'ailleurs dans le texte l'emploi des majuscules pour les terme d'urbanisme et d'architecture.

[4] Jour mondial de l'urbanisme : déclaration de Pierre Sudreau ministre de la construction in *Urbanisme* n°66, 1960, pp. 4-5.

décanté[1].

En 1964, Pierre-Armand THIEBAUT2 met en avant toute la difficulté de dessiner un plan pour le futur. En ce qui le concerne, il présente l'avenir comme incertain du fait de l'évolution des idées. Ne sachant ce que sera demain, il est difficile, voire périlleux, de définir dans le détail les plans d'urbanisme qui devraient par leur flexibilité permettre une adaptation importante. Les reconstructions de l'après-guerre sont pour lui en ce sens riches de sens et d'enseignement. Une critique de l'instrumentation de l'urbanisme du plan de détail se développe.

> « Elle [l'expérience de la reconstruction des villes sinistrées] nous a appris qu'il serait vain et même dangereux de prétendre inscrire dans un plan tous les détails de l'aménagement d'une ville, tel qu'on peut souhaiter cet aménagement au nom de l'élaboration de ce plan d'urbanisme. Le temps et les circonstances déjouent les prévisions, les idées évoluent ; d'autres idées peuvent apparaître, tout aussi valables. »

Dès maintenant la dimension prospective qui oblige à une nécessaire prise en compte des différentes temporalités peut être introduite. Comment répondre aux attentes du présent et prévoir celles des générations futures ?
Les années 1960 marquent la nécessité d'adapter l'urbanisme à un contexte et à son évolution. Cette reformulation indispensable révèle que l'urbanisme tient du domaine de l'action et du terrain dont l'objectif premier et la satisfaction des besoins de la société en logements, en équipements et en infrastructures. Le social est la justification du projet.[3] L'urbaniste travaille avant tout pour le bien être de ses contemporains et des générations à venir dans le sens où son travail dessine l'espace légué.

> « La création des grands ensembles avec une volonté délibérée de composition est souhaitable mais à condition que ce soit économiquement nécessaire, socialement utile et que le compositeur ait du talent. »[4]

> « Un immense effort d'information en faveur de l'Architecture et de l'Urbanisme est indispensable. »[5]

Dès les années 1960, le professionnel de la ville est amené dans l'exercice de sa profession à prendre en compte plusieurs temporalité, à se soucier du devenir de l'espace sur lequel il intervient[6]. Dans la description de la tâche de l'urbaniste, il est donc possible de mettre en évidence une des caractéristiques du développement durable

---

[1] Max QUERRIEN. Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme in Urbanisme n°131, 1971. Pp. 12.

[2] THIEBAUT Pierre-Armand. Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France in Urbanisme n°82-83, 1964. pp. 2-23.

[3] « les plans doivent rester à l'échelle humaine, leur but reste social plus que technique ». P. A. THIEBAUT. Voir *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83 (n° Urbanistes), 1964. pp. 26-29.

[4] Jour mondial de l'urbanisme : déclaration de Pierre Sudreau ministre de la construction in *Urbanisme* n°66, 1960, pp. 4-5.

[5] Jour mondial de l'urbanisme : déclaration de Pierre Sudreau ministre de la construction in *Urbanisme* n°66, 1960, pp. 4-5.

[6] Cette gestion de temporalités différentes n'est pas une nouveauté mais elle est bien présente dans la définition même que l'on peut donner à l'urbanisme, hors mis celle donnée par les adeptes de la « tabula rasae ». Cette importance des trois temps est par exemple signalé par Poète (cité par Jean-Pierre GAUDIN. *L'avenir en plan : technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930,* p. 57) :
« l'étude des conditions actuelles d'existence en ville ne suffit pas, car faute de points de repères comparatifs dans le passé, on ne peut s'orienter vers l'avenir ».

En exprimant un souci pour le futur, l'urbaniste entre déjà en partie dans une des logiques et une des démarches du développement durable, à savoir une volonté de préserver des potentialités de choix aux générations futures.

> « Si nous voulons que nos enfants n'aient pas un jour la tentation de venir « cracher sur nos tombes », comme disait l'autre, nous devons tout mettre en œuvre pour prévoir l'avenir, leur avenir, un avenir que nous voulons heureux. »[1]

l'appel à une solidarité intergénérationelle est formulée, elle se double d'une solidarité intragénérationelle,

> « (…) nous parviendrons – nous parvenons déjà, en France – à une prise de conscience, de plus en plus lucide et généreuse, de la solidarité de tous les citoyens, dans le respect des biens et dans le respect des personnes. »[2]

De même, Claude LELOUP définit les urbanistes comme

> « les hommes de la Synthèse et du Devenir »[3]. S.J. VAN EMBDEN identifie pour sa part l'urbaniste à un « compositeur » dont la « fin unique » est « la synthèse générale »[4]

Dans les années 1960, certains donc émettent des craintes quant à l'avenir face à l'importance du rythme de la construction et des réalisations. Nous pouvons notamment citer les propose de Bertrand DE JOUVENEL en 1968[5]

> « Lorsque l'œuvre de construction de ces décennies sera jugée, elle apparaîtra comme une insulte à la nature parce que l'on aura massacré l'apparence de la France. Insulte à l'homme parce que cette conduite suppose sa totale insensibilité. »

1.4 Musique et médecine : les métaphores de l'urbanisme

Avec cette dernière citation, l'urbanisme, toujours en quête de reconnaissance et de définition, emprunte les lexiques de domaines qui ne sont pas les siens mais qu'il utilise comme métaphores. Ainsi le vocabulaire de la musique est repris par plusieurs auteurs. Il est par exemple question d'harmonie. Si pour VAN EMBDEN, l'urbaniste est un « compositeur » il est pour Roger MACE un « homme-orchestre »[6]. De même Eugène BEAUDOUIN parle de l'« urbaniste-compositeur »[7].

Enfin, Louis de HAYM de MARIEN[8] identifie l'espace urbain à une œuvre musicale.

---

[1] THIEBAUT Pierre-Armand. *Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. pp. 2-23.

[2] THIEBAUT Pierre-Armand. *Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. pp. 2-23.

[3] Claude LELOUP. *Les urbanistes* in *Urbanisme* n° 82-83, 1964. pp. 24-26.

[4] *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. P. 27.

[5] B. DE JOUVENEL. *Arcadie, essai sur le mieux vivre,* Sedis, 1968 cité dans *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp. 6-18

[6] Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

[7] E. BEAUDOUIN. *La lettre du président de la SFU* in *Urbanisme.* 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

[8] Louis de HAYM de MARIEN ? *L'art urbain est mort… vive l'art urbain* in *urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp. 70-77.

> « Que dire d'un orchestre dans lequel seraient réunis les plus prestigieux solistes n'interprétant chacun que sa sonate favorite sans tenir compte de la baguette du chef d'orchestre.
> L'art urbain procède d'une volonté semblable dans laquelle l'œuvre originale ne prendra sa pleine valeur que dans un contexte organisé. »

A côté du champ lexical de la musique se retrouve celui de la médecine, comme par exemple dans les propos de Jean CANAUX[1] :

> « De même que dans le monde de la médecine, on peut, malgré l'individualité du patient et de ses troubles, définir et étudier la « santé » et les « maladies », de même, dans le domaine de l'urbanisme, bien que tous les cas soient des cas particuliers, on peut néanmoins dégager des règles générales, souligner les conjonctions favorables, (…) »

Jean-Pierre FREY montre que l'emploi de la métaphore organiciste garantit à la ville son intégrité (corporelle et psychologique), son vitalisme. Néanmoins cette vision est reléguée à un second plan par les architectes du mouvement moderne au profit d'une instrumentalisation porteuse d'ordre. Jean-Pierre FREY présente d'ailleurs l'intervention des urbanistes modernes sur la ville comme un « dépeçage » et non plus comme une « auscultation ».[2]

Une permanence dans les métaphores employées peut être clairement identifiée. Les images évoquées sont les mêmes que celles employées suite à la révolution industrielle ou que celles utilisées par les architectes-urbanistes des CIAM.

1.5 Une priorité : répondre au présent

La raison sociale justifie le projet urbain et le contexte légitime l'urbanisme de l'époque. L'urbanisme des années 1960 est la résultante de ce que Pierre RANDET[3] appelle « la prise de conscience de ce double désastre : prolifération diffuse de la banlieue et entassement des quartiers centraux » qui conduit « aux conceptions développées par la Charte d'Athènes, constamment affirmées dans la plupart des grands ensembles. ». L'adaptation au contexte contemporain des années 1960 amène, selon le même auteur, à une reformulation totale : l'art urbain est devenu l'urbanisme ordonnateur puis l'urbanisme opérationnel.

> « D'abord discipline de sauvegarde, l'urbanisme a fait une sorte de mutation ; d'ordonnateur il est devenu créateur, urbanisme opérationnel. En effet, du fait de l'expansion de l'économie et de la démographie, des problèmes entièrement nouveaux se posent et il ne s'agit plus de ménager l'avenir en contrôlant les initiatives des particuliers mais de construire le présent, en particulier en organisant la création rapide de véritables villes nouvelles pour accompagner le développement économique qui entraîne déplacements et rassemblements massifs de population. (…). Et si l'on peut épiloguer sur les vertus de ces grands ensembles, il est indéniable qu'ils répondent à une nécessité socio-économique absolument inéluctable, quelque forme qu'on leur donne. »

---

[1] Jean CANAUX. Les buts et les activités du centre de recherche et d'urbanisme in urbanisme n°82-83, 1964. Pp. 95.

[2] Jean-Pierre FREY. *Quand architectes et architectes-urbanistes parlent de la ville* in P. BOUDON, dir. *Langages singuliers et partages de l'urbain.* Actes de la journée organisée par le laboratoire des organisations urbaines : Espaces, sociétés. Temporalités (Axe IV). LOUEST, UMR, CNRS 7544. Paris, L'Harmattan. pp. 45-73.

[3] Pierre RANDET. *L'évolution de la doctrine. Urbanisme* n°77, 1962.

L'urbanisme renforce sa définition de domaine du terrain et de l'action. Il apporte des réponses aux aspirations des citoyens. Le présent, l'urgence résultante dans les années 1960 de l'expansion à la fois économique et démographique, prime pour certains sur l'avenir et l'urbanisme.

Si Pierre SUDREAU introduit dans sa conception de l'urbanisme une dimension de prospective, RANDET quant à lui met l'accent sur le présent et la contemporanéité. Il est alors question de répondre avant tout au présent. C'est notamment cette réponse qui justifie les grands ensembles. Cependant, bien qu'il conçoive avant tout l'urbanisme comme une réponse au présent, RANDET introduit une dimension temporelle en reconnaissant que la condition de l'urbaniste est de bâtir pour la durée sur des fondements précaires. Autrement dit, même si l'urbaniste doit répondre aux aspirations de ses contemporains il ne doit pas perdre de vue que ses actions marquent durablement l'espace et qu'il travaille aussi pour les générations futures. Pierre GEORGE souligne d'ailleurs cet aspect de l'urbanisme[1] et définit un urbaniste œuvrant pour tous, pour la recherche du « mieux être » de tous les citadins et ayant la « charge de prévoir les lignes et les besoins du développement urbain pour la fin du siècle. » L'auteur replace de plus cette définition dans le contexte de la croissance des années 1960 en s'interrogeant sur ce que pourront être les années 1990 et en mettant en évidence la difficulté d'une prévision qui reste selon lui un exercice « périlleux » tout en restant cependant indispensable.

2 La formation à l'urbanisme dans les années 1960

La question de la formation de l'urbaniste est dès le début de la mise en place de l'urbanisme une question centrale. En effet, dès ses débuts, les enseignements et les formations ont cristallisé les concurrences entre les différentes professions de la ville. Ils ont en fait structuré des jeux d'alliances ou des stratégies d'évitement par rapport notamment aux institutions des Beaux-Arts et de l'université. Les praticiens de l'urbanisme ont dès le départ cherché à organiser par eux-mêmes la formation professionnelle[2]. De façon récurrente, la question de la formation ressurgit dans les débats.

Ainsi, le contexte des années 1960 introduit la nécessité de repenser l'urbanisme et de ce fait de redéfinir les formations puisque le métier d'urbaniste connaît des évolutions.

> « Parallèlement à l'évolution doctrinale ont évolué tout naturellement les méthodes et moyens de l'urbanisme ».[3]

La reconnaissance d'une évolution de la pensée et de l'action urbaines devient synonyme de l'affirmation d'une rupture avec l'urbanisme moderne. L'urbanisme dès lors est perçu ne devant plus se limiter à un simple aménagement matériel ou à une « médecine générale »[4].

---

[1] Pierre GEORGE. *L'urbanisme carrefour culturel.* Compte rendu du colloque des urbanistes in *Urbanisme* n°82-83 ? 1964. Pp. 33-36.

[2] GAUDIN Jean-Pierre. *L'avenir en plan : technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930.* Seyssel : éditions du Champ Vallon, 1985. 215p.

[3] Pierre RANDET. *L'évolution de la doctrine.* In *Urbanisme* n°77, 1962.

[4] Michel STEINEBACH. *Unité et continuité* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. P. 48.

Michel STEINEBACH défend notamment la conception d'un renouvellement de l'urbanisme qui intègre les données et les objectifs de l'aménagement urbain, du projet social avec le paysage et l'art urbain pour préoccupations. Il a élaboré une méthode de concertation interactive entre l'urbaniste et l'élu (dite grille Steinebach (*Urbanisme* n°220, 1987) qui se développe en 6 étapes :

- 1. croquis : discussion en groupe de travail, définition des ensembles de problèmes homogènes (« lieux »)

La complexité du contexte des années 1960 conduit l'urbaniste à un « travail en équipe »[1], l'urbanisme en appelle à la fois à l'inter et à la transdisciplinarité, « à l'information du public » et à la mise en œuvre « d'une politique foncière ».

2.1 La formation et le métier

1. l'urbanisme : un métier qui nécessite une formation

Robert AUZELLE[2] s'interroge sur la formation de l'urbaniste en insistant sur les termes de « formation » et de « métier » qui lui paraissent les mieux appropriés. L'urbanisme, selon lui, dépasse le simple cadre de l'enseignement, il n'est pas un acquis mais une élaboration, une maturation. Quant à l'expression de « métier » elle recouvre tout autant les savoir-faire que les savoirs. Autrement dit l'urbanisme est perçu comme soumis à une perpétuelle évolution qui demande de la part des praticiens une constante adaptation et un permanent aller retour entre le terrain, la pratique (le savoir-faire)et la théorie (le savoir). AUZELLE oppose sa conception au modèle de l'urbanisme corbuséen puisque nous avons vu lors de notre DEA que la ville était conçue par un exercice de « laboratoire », sans aucun contact avec les réalités du terrain[3].

Le va et vient entre la théorie et la pratique est même perçue comme une condition vitale à la pratique de l'urbanisme. Cette idée s'affirme comme une rupture totale avec l'urbanisme moderne. Ainsi Max QUERRIEN[4] insiste particulièrement sur cet aspect de l'urbanisme qui est de ce fait en mouvement et défini comme une science des hommes :

> « il est bien évident qu'entre le concept et le fait, il doit y avoir une navette constante, ou alors c'est que la vie s'est arrêtée, ce qui serait effroyable. (c'est vraiment la meilleure définition que l'on puisse donner de la mort, n'est-ce pas, que la cessation de cette navette entre le concept et la chose, qui caractérise vraiment la création humaine !) »

Parler de « formation au métier de l'urbanisme » comme le fait AUZELLE suppose en amont de la formulation de cette expression une interrogation sur ce qu'est l'urbanisme à l'époque donnée,

---

- 2. tableau : croisement des lieux avec les thèmes discutés en réunion
- 3. suggestion d'idées à titre d'élaboration d'un premier diagnostic et d'exemple de la méthode
- 4. tableaux remplis par les élus reflétant leurs préoccupations particulières
- 5. après analyse du contenu de l'ensemble, les idées sont regroupées en une synthèse et commentée en groupe de travail
- 6. report dans l'espace des objectifs principaux pour chacun des lieux.

[1] Ainsi pour Pierre GEORGE : « Un programme d'urbanisme ne saurait se réaliser sans un travail d 'équipe » ; pour P. d'ABZAC : « L'urbanisme est un confluent de techniques et de disciplines complexes et en évolution » ; ou encore pour R. MACE : « L'étude d'urbanisme est nécessairement le travail d'une équipe pluridisciplinaire… Au sein de l'équipe, chaque participant doit connaître les modes opératoires et les limites des disciplines voisines. »
Voir *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83 (n° Urbanistes), 1964. pp. 26-29.

[2] AUZELLE Robert. *La formation et le métier d'urbaniste* in *Urbanisme* n°77, 1962. pp. 21-28

[3] LE CORBUSIER dans *Urbanisme* écrit : « Procédant à la manière du praticien dans son laboratoire, j'ai fui les cas d'espèces : j'ai éloigné tous les accidents ; je me suis donné un terrain idéal. Le but n'était pas de vaincre des états de choses préexistants mais d'arriver en construisant un édifice théorique rigoureux, à formuler des principes fondamentaux d'urbanisme moderne. Ces principes fondamentaux, s'ils ne sont pas controuvés peuvent constituer l'ossature de tout système d'urbanisation contemporaine ; ils seront la règle suivant laquelle le jeu peut se jouer. »[3]

[4] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *Urbanisme,* 1972, n°131. p. 16.

sur ce qu'il implique, sur le rôle et la tâche de l'urbaniste. Autrement dit, il est question de réaliser une « mise à plat » et de définir son rôle en vue de sa reconnaissance officielle.

2. La place du « savoir » et de l' « agir »

Après 1965, la pratique de l'urbanisme est conçue comme demandant à l'urbaniste des capacités dans les domaines du « savoir », de « l'agir » et du « réfléchir » et surtout il doit être capable d'évolution puisque rien n'est définitivement figé. L'urbanisme est cependant qualifié davantage par son appartenance au domaine du savoir-faire qu'à celle du « savoir ». Ce savoir-faire gagne même pour Jean GOHIER[1] le statut de « talent ». Autrement dit, il se rapproche plus de l'expérimentation que de la science. Cependant les deux pans de l'urbanisme restent importants et ont la potentialité de s'enrichir mutuellement.

> « Comme il arrive fréquemment d'ailleurs pour d'autres disciplines, le chercheur développe son idée personnelle mais, coupé des problèmes réels, sa découverte ne présente qu'un intérêt purement scientifique, alors que des orientations pourraient être données afin de faire déboucher au moins une partie de la recherche fondamentale vers un domaine où l'expérimentation d'abord, puis l'application est possible. »[2]

Aussi il est important d'articuler les deux pans de l'urbanisme que sont la recherche et l'action. La nécessité de mettre en parallèle les études appliquées, la recherche théorique et l'expérimentation sont mise en évidence[3] et des actions sont menées dans cette direction comme la création du Centre de Recherche d'Urbanisme.

De même aujourd'hui, face à l'ampleur du phénomène urbain et aux nouvelles problématiques que connaît la ville (notamment la recherche puis la mise en œuvre d'une certaine durabilité), la recherche et la pratique ne doivent se tourner le dos et s'ignorer. Toutes deux traitent du même objet. Le praticien détient des capacités d'actions, il est au contact du citoyen alors que le chercheur tient une place « d'observateur ». Ce positionnement lui permet de développer une analyse sur une situation par rapport à laquelle il possède un certain recul dont ne bénéficie pas nécessairement celui qui *travaille le nez dans le guidon* pour reprendre l'expression de professionnels eux-mêmes. La notion de « ville durable » et la recherche de son opérationnalité est potentiellement cet espace de débats entre pratique et recherche fondamentale. Elle est une opportunité pour que l'urbanisme prenne sa pleine dimension.

Si la réflexion se porte sur la place à accorder au savoir et au savoir faire dans la formation de l'urbaniste, elle s'intéresse aussi aux différentes dimensions de la profession. Les métiers de la ville requièrent l'intervention d'équipes pluridisciplinaires afin que l'ensemble des domaines de la ville soient traitées. Comment former aux différentes fonctions identifiées dans plusieurs textes comme l'architecte ou le planificateur ?

Autour des interrogations sur le forme et le contenu de l'enseignement, les auteurs présentent, en vue d'enrichir le débat, différentes formes d'enseignement proposées dans les instituts. Il s'agit

---

[1] « C'est que l'urbanisme au même titre que la médecine, par exemple, est avant tout affaire de pratique et d'expérience. c'est en cela que l'on peut parler du « talent » que peut avoir tel ou tel urbaniste de trouver les solutions avantageuses, de sa capacité à faire la synthèse, dans l'espace et le temps, des multiples données hétérogènes et souvent contradictoires que met en cause l'aménagement, de même que de sa plus ou moins grande aptitude au véritable travail en « équipe ». » Jean GOHIER. *Former des professionnels* in *Urbanisme,* n°142, 1974. Pp. 76-79.

[2] AUZELLE Robert. *La formation et le métier d'urbaniste* in *Urbanisme* n°77, 1962. pp. 21-28

[3] Michel STEINEBACH. *Unité et continuité* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. P. 47.

d'expériences d'enseignement tant français comme l'Institut d'Urbanisme[1] que des cas étrangers avec par exemple l'institut d'urbanisme de Montréal[2].

2.2 Les lieux de formation

En France, les urbanistes sont issus de différentes formations. Cette absence de cursus unique et de diplôme conférant le titre d'urbaniste traduisent toute la complexité de la profession et permettent de montrer qu'il n'existe pas *d'urbaniste* mais *des* urbanistes dont l'exercice du métier diffère suivant l'origine de chacun, son expérience personnelle du terrain, sa sensibilité, son ouverture et sa réceptivité par rapport aux autres disciplines et aux autres acteurs. Si cet éparpillement des formations garantit la variété de la profession, il est aussi une faiblesse puisqu'il ne permet pas de porter un regard général sur le problème de l'enseignement. Il peut conduire à isoler les étudiants en instituant un système de concurrence entre les établissements[3].

De nombreux articles permettent une énumération des différentes formations dispensées en France dans les années 1960. Ces différentes formations ont toutes en commun la place importante accordée à l'interdisciplinarité. En effet la complexification des problèmes urbains met à jour les limites pratiques des approches architecturales et pragmatiques ainsi que la nécessité de repenser les modes d'intervention. De ce fait, il y a eu un recours massif aux sciences sociales dans l'enseignement « avec la création d'instituts d'aménagement et d'urbanisme à vocation pluridisciplinaire, orientés vers la formation de professionnels, et le développement d'une recherche urbaine très importante. »[4]

1. L'Institut d'Urbanisme

Il est issu de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines fondée en 1919 par Henri SELLIER suite à la loi Cornudet. Le contexte de reconstruction des villes sinistrées pendant la Première Guerre Mondiale et la nécessité de maîtriser la croissance anarchique de la banlieue parisienne amènent le Conseil Général du département de la Seine à créer une institution publique d'enseignement urbain. L'urbanisme émerge alors comme enseignement grâce à la revendication de son utilité sociale par le politique « qui a fait de lui un élément à part entière de la constitution de l'idéal républicain de l'Etat-providence »[5] Cette Ecole comporte dans son corps enseignant les premiers personnages qui ont écrit l'histoire de l'urbanisme comme JAUSSELY, GREBER, PROST ou POETE. Au travers de cet établissement, l'urbanisme se définit déjà comme un

---

[1] Jean ROYER. *Recherche et enseignement : l'institut d'urbanisme de l'université de Paris.* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 91.

[2] Jean ALAURENT. *Une école supérieure de langue française : l'institut d'urbanisme de Montréal* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp.93.

[3] DAMERY Claude. *Comment former des urbanistes* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 98. Ce même auteur conclue en ce qui concerne le foisonnement des formations :
« il n'y a évidemment pas à redouter un excès mais il faudra certainement regrouper des éléments existants et, dans la mesure où les besoins en techniciens seront suffisants, donner à cet enseignement un caractère autonome permettant un accès officiel aux postes administratifs ou à ceux du secteur privé. Cet urbanisme futur, confluent des Sciences Humaines et Economiques, de l'Art et des Techniques, provoquera l'éclosion de vocations diverses qui devront se trouver confirmées par un enseignement enfin majeur et diversifié dans ses aboutissements, qu'il s'agisse du planificateur, de l'urbaniste ou du spécialiste d'art urbain. »

[4] MOTTE Alain. *L'émergence de l'urbanisme comme discipline académique : le cas français (1969-1989*). Pp. 109-118 in APERAU. *Formations et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines.* Colloque franco-américain. CNRS/APERAU, 29-30 janvier 1989. Paris, 1989. 166p.

[5] Rémi BAUDOUI. *Leçons pour les instituts d'urbanisme : l'exemple de l'Ecole des hautes études urbaines 1919-1924* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 52.

espace de débat et de rencontre. L'interdisciplinarité est présente et se manifeste au travers des enseignements de l'histoire, des science administrative, de l'économie sociale, de la géographie, de l'économie politique, de l'hygiénisme, du droit, de l'art urbain et de l'architecture.

> « L'Ecole des Hautes Etudes Urbaines devenait ainsi, pour le privilégiés que nous étions au début de sa vie, un carrefour permanent où nous nous retrouvions pour travailler, discuter en commun, dans cette diversité d'origines qui fut la seconde caractéristique de cette maison qui nous faisait apporter, les uns aux autres, nos connaissances personnelles, le fruit de notre expérience commençante. »[1]

Espace de débat et de rencontre, l'Ecole est aussi empreinte du politique qui est associé à l'enseignement de l'urbanisme. Ainsi, le conseiller général de la Seine, Henri SELLIER en est le secrétaire général.

En croissance rapide, l'Ecole est accueillie en 1924 à la Sorbonne. Rattachée aux Facultés de lettres et de droit, elle devient l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris. Cette évolution de l'EHEU en IUUP est comparée par Rémi BAUDOUI[2] à celle de la SFAU en SFU. Ces évolutions correspondent au franchissement d'une étape vers une autonomie de l'urbanisme. Dorénavant il est considéré que l'enseignement de l'urbanisme peut s'effectuer indépendamment de celui de l'architecture.

Le rattachement de l'école à la Sorbonne, le changement de locaux et la croissance de l'institut conduit à un « malaise » selon le terme de Jean ROYER[3], malgré le fait que l'institut ait conservé une structure composée d'enseignements généraux, d'enseignements techniques et de cours fondamentaux. Nous pouvons rapprocher ce malaise de celui qui touche l'ensemble de la société au printemps 1968. En effet, l'Institut se retrouve alors « au centre d'une double problématique qu'il vit et subit de façon intense »[4], il s'agit des problématiques universitaire et urbaine. Ce n'est pas mai 68 qui apporte des bouleversement à l'institut mais plutôt mai 68 qui s'inscrit dans ce contexte.

Le mouvement s'amorce en effet dès 1963 avec la création d'une association d'élèves. De plus en plus d'étudiants s'en prennent en effet à des structures qu'ils jugent archaïques et qu'ils désirent voir évoluer. En 1966-67, des enseignants présentent une réforme et en 1968 un autre projet de réforme voit le jour. Il s'agit d'établir une « cogestion » qui vise à remplacer une structure hiérarchique par une autre, organisée autour d'un corps de représentants. Ce mode de fonctionnement vise à répondre à une double critique qui concerne d'une part le cours magistral (en tant que symbole et pur produit de l'université de classe) et d'autre part, les processus de parcellisation et d'accumulation du savoir et les carences expérimentales.

L'autogestion se construit d'abord à partir de la volonté de redéfinir la culture urbanistique en modifiant fondamentalement les programmes et en considérant qu'il n'y a pas de corps unique de connaissances ni de méthodes universelles. Ensuite par la modification des rapports pédagogiques, il s'agit de laisser une possibilité de choix dans l'organisation des matières. La relation traditionnelle enseigné/enseignant est abolie. Dans la pratique, l'autogestion s'appuie sur un conseil d'autogestion composé d'enseignants, d'étudiants, de membres du personnel administratif et de toute personne participant de façon plus ou moins directe à la vie de l'institut. Il est chargé de traiter des problèmes qui se posent au sein de l'institut. L'avantage de cette structure est de permettre à un grand nombre d'étudiants de s'exprimer au sein de commissions.
L'autogestion est perçue comme un véritable projet politique et elle constitue un réel système d'expérimentation dans le sens où cette expérience rompt avec le critère d'efficacité pour susciter des décisions d'ordre urbanistique par la base et induire des structures telles que ces décisions ne prennent pas

---

[1] Jean ROYER in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 91.

[3] Jean ROYER in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 91.

[4] COMMISSION D'ETUDE DE L'ENSEIGNEMENT. *L'institut d'urbanisme en autogestion.* In *urbanisme* n°106, 1968. Pp. 11-13.

un caractère clos et limitatif. L'autogestion marque un refus des administrés d'être manipulés par une administration.

Malgré cette expérience, après la période de mai 68, l'institut s'établit à l'université de Paris-Val de Marne en 1972. En 2000, l'Institut d'Urbanisme Parisien répond à plusieurs vocations :

- ✓ la formation professionnelle avec le DESS Urbanisme et gestion des villes
- ✓ la formation par la recherche avec trois doctorats et DEA (« L'urbanisme et ses territoires », « Transport » organisé conjointement avec l'ENPC et Paris I ; « Techniques et gestion de l'environnement » organisé avec l'ENPC et l'ENGREF)
- ✓ la formation continue au travers du Centre de Formation et de Recherches en Administration Locale (CEFRAL). Ce centre associe enseignants-chercheurs et professionnels et dispense des formations dans le champs des politiques urbaines
- ✓ les stages (management public, développement social urbain, aménagement urbain)
- ✓ la préparation aux concours de la fonction publique territoriale
- ✓ la préparation nationale à l'option Finances Publiques de l'examen professionnel d'Attaché Principal
- ✓ le Diplôme d'Université de deuxième cycle « Insertion Professionnelle et développement économique local
- ✓ le DESS «Maîtrise d'ouvrage des projets urbains »
- ✓ La recherche (5 laboratoires)
- ✓ Des activités opérationnelles (études et expertises)
- ✓ Des activités internationales 'études, recherches, coopérations universitaires)

Dans les années 1960, Claude DAMERY[1] souligne que l'institut d'urbanisme accueille des étudiants issus d'horizons divers, ce qui demande au corps enseignant de la pluridisciplinarité. L'enseignement de l'urbanisme, sanctionné par un diplôme après soutenance d'une thèse y dure deux années. Il se compose de cours fondamentaux, d'enseignements techniques et généraux[2] :

l'évolution des villes la législation de l'urbanisme la sociologie urbaine la géographie urbaine l'aménagement du territoire	enseignements généraux
théorie composition des plans technique de l'ingénieur municipal technique du géomètre l'art des jardins	enseignements techniques

Cependant, cet enseignement aussi complet puisse-t-il paraître, pourrait connaître des améliorations que souligne Jean ROYER, notamment en ce qui concerne la création d'ateliers qui permettraient aux

[1] De 1956 à 1999, Claude DAMERY exrece la profession d'architecte libéral. En association avec deux confrères il a construit des logements sociaux, des équipements publics et privés puis autoroutiers et a travaillé sur des plans d'urbanisme. Dans les années 1970, il est militant au sein de l'association « socialisme et cadre de vie ». Actuellement il est conseiller municipal à Sceaux.

[2] Jean ROYER in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 91.

étudiants de se confronter les uns aux autres et de poursuivre en commun la recherche. Aussi il semble qu'il fasse défaut à l'enseignement de l'institut une des principales dimensions de l'urbanisme qui lui confère toute sa particularité : la confrontation et l'ouverture.

En 1969, la capitale se dote d'un second institut d'urbanisme, L'Institut d'urbanisme de l'académie de Paris qui devient par la suite l'Institut Français d'urbanisme, l'IFU.

2. L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts : Séminaires et Atelier Tony Garnier

Cette école des Beaux Arts dispense des cours d'urbanisme et rappelle ainsi que l'urbanisme est un héritier de l'art urbain et un art appliqué. André GUTTON présente l'enseignement de l'urbanisme dispensé dans cet établissement dans un article de la revue en 1964[1]. Cet auteur nous présente la démarche de l'établissement qui a ouvert sa formation en direction de l'urbanisme.

> « C'est ainsi qu'au lieu d'étudier uniquement comme par le passé « l'édifice en lui-même », l'étude de « l'édifice dans la cité » a été abordée ; chemin qui devait conduire les étudiants vers le désir de connaître l'urbanisme. »

L'intérêt pour l'urbanisme naît de la prise de conscience de l'insertion de l'objet d'étude dans un environnement urbain. Il s'agit en fait d'un changement d'échelle. Du niveau du bâtiment, de l'objet, il est question de passer à celui de son milieu, la ville. Ce changement de niveau d'analyse conduit l'architecture à évoluer et à se repositionner par rapport à l'urbanisme. Ainsi un séminaire est créé dès 1958 au sein de l'établissement. Cet espace de discussions et d'études conduit en 1961 à la création d'un cours d'urbanisme « l'urbanisme au service de l'homme » et à l'organisation avec AUZELLE du séminaire et atelier Tony Garnier. Cet atelier permet aux étudiants de réaliser un projet d'urbanisme. Des relations s'établissent, par le biais de cet atelier, avec l'institut d'Urbanisme de l'université de Paris. Cet atelier permet la confrontation des étudiants avec le terrain. Pour compléter l'objectif recherché par la mise en place de ce lieu de formation et de pratique, l'association « Séminaire et Atelier Tony Garnier »est créée.

> « C'est ainsi que, pour pouvoir être « conventionné » par l'Etat ou une collectivité, il a été créé, à côté de l'atelier , une association à but non lucratif (loi 1901) sous le nom de « Séminaire et Atelier Tony Garnier ». Cette association pouvant recevoir un contrat d'étude, crée non seulement des « bourses » et des « prix », mais encore paye les frais matériels des travaux. »

Le séminaire et l'atelier Tony Garnier, qui interviennent dans « une époque de bouleversements et de mutation »[2] (créé en 1961, il disparaît en 1973) sont considérés comme un modèle à suivre pour les autres établissements dispensant une formation à l'urbanisme[3]. Une partie de la revue *urbanisme,* n°142 de 1974 lui est consacrée et présente une rétrospective des enseignements dispensés en son sein. Trois périodes sont identifiées qui marquent une évolution des enseignements suivant le contexte de l'époque. Ainsi la revue met en parallèle le SATG et les principaux évènements ayant influencé l'enseignement et l'urbanisme.

Au travers de l'exemple du séminaire et de l'atelier Tony Garnier se dénote l'affirmation d'un réel souci de joindre la pratique, le terrain à la théorie au sein de la formation des métiers de la ville.

---

[1] André GUTTON. *Séminaire et Atelier Tony Garnier : L'enseignement de l'urbanisme à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 99-100.

[2] P. LERY. *L'enseignement du SATG in urbanisme* n°142, 1974. Pp. 114-115.

[3] Jean GOHIER. *Former des professionnels* in *Urbanisme*, n°142, 1974. Pp. 76-79.

Si les années 1960 correspondent à une période de débat sur l'urbanisme et de formulation de définition, il en est de même pour l'architecture. La définition de l'urbanisme comme domaine propre à part entière amène l'architecture à se repositionner. En effet avec l'urbanisme moderne l'architecte et l'urbaniste sont confondus mais avec l'affirmation d'une autonomie, il est question pour l'architecte de recevoir un complément de formation la concernant.

Architecture et urbanisme sont dissociés et certains auteurs reviennent sur la nécessité de cette séparation en mettant notamment en évidence les points de divergence entre les deux. Ainsi René MAGNAN1 présente dans un premier temps le processus qui conduit l'architecte à se soucier d'urbanisme :

> « C'est ainsi que, de fil en aiguille, l'architecte peut être amené à examiner et à souhaiter améliorer le voisinage, le quartier, voire la ville toute entière. »

René MAGNAN met alors l'accent sur les dangers de faire de l'urbanisme comme de l'architecture2. Si l'objet de l'urbanisme peut être assimilé par métaphore à celui de l'architecture, autrement dit si la ville peut être comparée à la maison (la ville se compose d'espaces comme le bâtiment de pièces…) deux grandes différences font que la ville n'est pas un bâtiment et ne peut être traité en tant que tel. Le bâtiment est statique, la ville en perpétuelle évolution, le bâtiment est une œuvre finie, l'urbanisme échappe au concepteur3.

3. Autres formations signalées dans la revue

Claude DAMERY[4] signale le décret du 13-4-62 relatif à la reconnaissance particulière du corps des urbanistes de l'Etat qui prévoit dans son titre II « un stage de formation complémentaire réservé dans la proportion des quatre cinquièmes à des architectes de moins de 32 ans et du cinquième aux fonctionnaires du M.C. » et sanctionné par un examen.

un exemple outre atlantique

Le débat sur la formation dépasse le cadre national. Au Canada, l'urbanisme occupe une place importante et connaît une formation particulièrement précise et complète.

La profession y est représentée à partir de 1919 par le Town Planning Institute of Canada qui obtient sa charte fédérale en 1923. Après avoir cessé ses activités pendant une dizaine d'années suite à la crise de

---

[1] René MAGNAN. *L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien* in *urbanisme* n°127-128, 1971. Pp. 58.

[2] « C'est en vertu de cette tendance que beaucoup d'architectes, sans s'être préparés spécialement à ce genre de tâche, prétendent que « l'urbanisme c'est de l'architecture ». Mais cette généralisation est largement abusive, et elle est à l'origine de trop de confusions, pour quelle ne soit pas vigoureusement combattue. »

[3] L'architecte a pour mission de concevoir le bâtiment, d'étudier son intégration dans un site, à la fois son côté esthétique et son sens pratique et fonctionnel…. L'urbaniste doit traiter l'ensemble de la ville dont le bâtiment ne constitue en fait qu'un des éléments du système. Dans ce cas, comment traiter la ville dans son ensemble avec une formation d'architecte ? Aussi il nous apparaît qu'une partie de l'échec de l'urbanisme moderne (si cependant échec il y a réellement) résulte du fait d'assimiler la ville (l'ensemble, le système) au bâtiment (l'élément). En effet la ville est analysée comme la maison. Une maison est conçue au travers des différentes fonctions et dispositions des éléments, les pièces, qui la composent (une cuisine pour la préparation et la prise des repas, une chambre pour le repos…) Ainsi de la même façon, l'architecte définit les fonctions des quartiers de la ville.

[4] DAMERY Claude. *Comment former des urbanistes* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 98.

1929, il reprend ses activités alors que des sections régionales et provinciales de l'institut voient le jour. En 1970 il connaît une réforme, adopte une structure fédérale en sections en 1972, et devient en 1974 l'institut d'urbanisme du Canada, l'ICU[1].

En 1961 l'institut d'urbanisme de Montréal est crée par Jean ALAURENT[2], diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines française, que nous avons ci-dessus signalée. Bien que le fondateur de cet institut soit de formation française, nous notons des différences entre les formations québécoises et françaises.

D'abord en ce qui concerne la durée des études, au Canada, une longue formation associe théorie et pratique. 4 à 6 années sont nécessaires pour devenir urbaniste (deux années de cours et de travaux, deux années pour une thèse puis deux années de pratique pouvant être confondues avec la thèse). De plus ce cursus confère le titre d'urbaniste qui est un statut protégé et permet d'être introduit dans la « Corporation des Urbanistes du Québec ». Cette corporation voit le jour en 1963, le Québec est la première province à reconnaître légalement la profession[3]. Ainsi nous notons qu'outre Atlantique, le corps de métier est clairement défini. Cependant nous relevons aussi que cette organisation de l'urbanisme trouve son origine dans une situation d'urgence face à la nécessité de répondre à la croissance du pays et s'inscrit de ce fait dans un contexte de forte demande de la part des dirigeants[4]. L'efficace organisation de l'urbanisme tant au Canada qu'au Québec assure à la profession en 2000 des bases solides et lui permet de traiter tant des problèmes de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire que de la protection de l'environnement. Il apparaît que pour le nouveau siècle l'urbanisme canadien se fixe de nouveau objectifs traduisant ainsi une évolution, un passage à une nouvelle étape et marquant une recherche d'opérationnalité du développement durable.

> « Les tendances actuelles semblent indiquer que la profession va s'attacher autant à développer des stratégies de sauvegarde de l'existant que des modes d'occupation du territoire faisant face à l'urbanisation irréversible de la planète. »[5]

2.3 A propos de Mai et 68

Bien que la partie introductive de la première partie se soit attardée sur cet événement, il semble intéressant de reprendre ici ce sujet puisqu'il a introduit en matière d'enseignement, et donc celui de l'urbanisme est concerné, d'importantes fractures et mutations.

Si des articles traitant de mai 68 dans la revue en 1968, en 1998, *Urbanisme* présente un dossier (*Mais* in *Urbanisme,* n°300, 1998. Pp. 38-89) qui trente ans après ces évènements propose d'en faire une rétrospective et une analyse. Ce dossier s'intéresse à redéfinir le contexte intellectuel de l'époque et à retracer les modifications et bouleversements induits.

1. Le Contexte intellectuel de l'époque redéfinit 30 ans plus tard

Mai 68 intervient dans un contexte intellectuel particulier où le situationniste est présent.

---

[1] PLOEGAERTS Léon. *L'ordre et l'institut des activités complémentaires* in *Urbanisme* n°313, 2000. Pp. 88-89.

[2] Jean ROYER in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 91.

[3] PLOEGAERTS Léon. *L'ordre et l'institut des activités complémentaires* in *Urbanisme* n°313, 2000. Pp. 88-89.

[4] « L'institut d'Urbanisme, dont la création avait été demandée à l'Université par divers administrateurs locaux comme par les professionnels, et rendue effective grâce au concours financier du gouvernement provincial, a reçu la double mission de former des « généralistes » dans l'esprit de l'enseignement supérieur français, mais aussi – dans la même personne – des spécialistes entraînés aux travaux pratiques (caractéristiques de la formation anglo-saxonne), et utilisable dans les moindre délais pour les besoins d'un pays en pleine croissance. (…) l'esprit général des études de l'Institut d'Urbanisme, (…) est celui de la formation de « planners ». »

[5] PLOEGAERTS Léon. L'ordre et l'institut des activités complémentaires in Urbanisme n°313, 2000. Pp. 88-89.

A partir des années 1950, ce mouvement[1] introduit dans son débat l'architecture et l'urbanisme. Certains situationnistes se positionnent en opposition vis à vis des théories des CIAM et en critiquent son rigorisme. L'urbanisme unitaire des situationnistes pense le milieu urbain comme « un terrain de jeu en corrélation directe avec la notion de participation. » (des interrupteurs aux réverbères !). Cette atmosphère est favorable à mai 68 si on considère comme Laurent DEVISME[2] que mai 68 est

> « avant tout le « jeu », la mobilité perpétuelle des mots d'ordre et des revendications, l'usage, chez certains, d'un sens dialectique affirmé, le détournement des messages de la « société de consommation », l'idée de toute-puissance d'un imaginaire révolutionnaire, la coloration des slogans, en un mot, la construction pratique de situations en tant que perpétuelles tentatives de « renversement du réel »»

2. Mai 68 : La revendication des étudiants : une architecture plus populaire

A partir de 1966, à Paris des étudiants contestent l'enseignement académique de l'architecture et le « prix de Rome ». Ils cherchent en fait à populariser l'architecture, à se rapprocher du terrain, comme en témoigne Roland CASTRO[3]

> « (…)on nous proposa d'étudier un programme de logements complètement idiot, alors que nous voulions nous impliquer dans le concret et le social. ».

Mai 68 a particulièrement touché l'Ecole des Beaux-Arts du fait des interrogations et des débats sur le rôle social de l'architecte qui avaient lieu en ses murs. En effet une prise de conscience avait été faite qu'à la fracture sociale correspondant celle des lieux. Mai 68 en matière d'urbanisme et d'architecture marque une réelle volonté de se rapprocher du terrain et de ses habitants. L'architecte est alors en « mal de peuple »[4], il s'agit de se détacher d'un passé architectural prestigieux pour introduire à l'architecture une dimension sociale.

Nous pouvons émettre d'ailleurs l'hypothèse que cette recherche de dimension sociale à l'architecture s'inscrit dans la continuité de l'urbanisme moderne et dans sa volonté de construire des logements pour tous. Nous avancerons l'idée que la dimension sociale est entrée dans la pensée architecturale avec la naissance de l'urbanisme. En effet l'urbanisme est apparu dans un objectif social et l'architecture l'a suivi. Dans les années 1960, le mouvement s'amplifie et nous pouvons penser qu'une fracture a lieu, laissant la place à deux pôles

- une partie traitant des grands projets de prestige
- l'autre s'occupant des préoccupations sociales quotidiennes.

Certains lieux d'enseignement connaissent dans la période conduisant à mai 68 de véritables

---

[1] « Le retour à une totalité vécue et l'accomplissement d'une poésie décomposée sont envisagés à travers des moments construits en « situations », qui pourraient être considérés comme les « moments de rupture, d'accélération, les révolutions dans la vie quotidienne individuelle. Urbanisme unitaire et construction de situations deviennent alors le terrain d'expérience minimum d'un programme plus global postulant non seulement une révolution sociale et politique, mais bine plus, un renversement simultané et nécessaire de la culture, une révolution culturelle. » Jean-louis VIOLEAU. *L'internationale situationniste et la ville.*

[2] Laurent DEVISME. Henri Lefebvre, *penseur de l'urbain* in *Urbanisme* n°300, 1998. Pp. 44

[3] Roland CASTRO. *La chute de la maison Beaux-Arts* in *Urbanisme* n°300, 1998. Pp. 52-55.

[4] Anne QUERIEN. *68 et l'architecture, paris, fragment*. In *Urbanisme* n°300, 1998, pp. 64.

bouleversements comme c'est le cas avec l'institut d'Urbanisme de Paris qui voit ses structures remises en causes et de nouveaux modes de fonctionnement se mettre en place, comme cela a été auparavant mis en évidence.

2.4 De la formation à la pédagogie

L'urbanisme n'est pas un domaine réservé à un corps de métier, par son essence, il touche le politique et le citoyen.

> « Aujourd'hui les responsables publics et privés de la politique urbaine font de l'urbanisme sans le savoir. »[1]

Ces différents acteurs, afin de participer à l'urbanisme, doivent eux aussi s'y initier. A cet effet, la notion de pédagogie[2] est introduite au début des années 1970 à côté des réflexions sur la formation. Cette pédagogie est perçue comme un moyen d'introduire progressivement « cohérence, rationalité et démocratie » à la place du « désordre, du gaspillage et de l'arbitraire »[3].

La mise en place d'une pédagogie de l'urbanisme se justifie par le contexte. Ce dernier persiste depuis la révolution industrielle, le désordre urbain touche maintenant même les opérations qui y ont cherché un remède, comme par exemple les villes nouvelles[4].

Les auteurs de l'époque soulignent les difficultés de mise en place de cette pédagogie. Ils voient dans le refus de partage du pouvoir, dans la dilution des responsabilités, dans « une certaine passivité des « consommateurs « de l'urbanisme », des obstacles. Max QUERRIEN[5] se demande si l'environnement social et idéologique n'est pas lui même un obstacle à cette pédagogie et répertorie l'ensemble des éléments qui fonctionnent comme un frein.

D'abord, il met en évidence une carence de l'information qui fait que l'urbaniste ne dispose pas de toutes les données nécessaires à son intervention. Ensuite il s'inquiète d'une commande de masse source d'un « urbanisme mal décanté »[6]. Il exprime ses inquiétudes quant à la taille des grandes agglomérations qui ont de plus en plus de mal à maîtriser leur développement. Il dénonce le mitage qui ne cessera de prendre d'ailleurs de l'importance à partir de cette époque en le qualifiant de « manifestations de l'urbanisme sauvage » et en condamnant le « mythe publicitaire du pavillon individuel ».

Enfin dans cette inquiétude face au contexte dans lequel se pose la problématique de la pédagogie à l'urbanisme, il souligne le lourd héritage urbain[7] et le manque de moyens financiers. Le contexte

---

[1] Pédagogie de l'urbanisme, thème du 22° Jour Mondial de l'Urbanisme – novembre 1971.in *Urbanisme* n°131, 1972. Pp. 5.

[2] Notons le n°131, 1972 de la revue *Urbanisme* qui traite de *la pédagogie de l'urbanisme*. pp.5-24.

[3] Pédagogie de l'urbanisme, thème du 22° Jour Mondial de l'Urbanisme – novembre 1971.in *Urbanisme* n°131, 1972. Pp. 5.

[4] Pédagogie de l'urbanisme, thème du 22° Jour Mondial de l'Urbanisme – novembre 1971.in *Urbanisme* n°131, 1972. Pp. 5.

[5] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanisme* n°131, 1972. PP. 12.

[6] Nous retrouvons ici la crainte d'un contexte que nous avons pu déjà identifier dès le début des années 1960.

[7] Il écrit : « Nous sommes, de surcroît héritiers et, par conséquent, tributaires de développements urbains anarchiques où des phénomènes cumulatifs ont entraîné des contradictions inextricables. » p. 13.

dans lequel est mené l'urbanisme ne connaît pas cependant que des points négatifs et l'auteur souligne l'émergence, « d'un fait extrêmement positif »,d'un allié dans cet horizon, « l'opinion ». il semble pour cet auteur qu'il s'agisse encore seulement de son émergence puisque la consommation de quantité n'a pas encore été supplantée par la recherche de qualité. Pour l'auteur la prise de conscience de l'importance du cadre de vie n'a pas encore entièrement eu lieu et le développement du pavillonnaire ne répond qu'à un phénomène de publicité et à une promotion immobilière[1].

Notons que le mot pédagogie est un terme générique. Cette notion recouvre l'éducation, l'information et la participation. L'éducation implique notamment que l'urbanisme soit enseigné aux enfants dans le cadre de leur scolarité. L'information quant à elle est perçue comme la condition première de la démocratisation de la politique urbaine et de la participation. La définition de la pédagogie devient indissociable de celle de l'urbanisme qui est affirmée comme un espace ouvert et non plus comme le champs d'exercice d'un concepteur unique.

> « Et au fond la pédagogie de l'urbanisme qu'est-ce que c'est ?
>
> C'est enseigner à tous les acteurs : architectes, urbanistes, maires, promoteurs, propriétaires fonciers, entrepreneurs, etc. et enseigner à tous les usagers qui sont eux aussi des acteurs, les voies par lesquelles ils pourront aménager un espace de façon à ce que solitude et solidarité puisse s'appuyer sur elles pour accomplir son destin. Il ne s'agit pas du tout de dire que nous pouvons faire le bonheur de l'homme ; nous pouvons peut-être créer des conditions qui ne lui soient pas contraires. »[2]

Si des éléments du développement durable sont en partie présents dès les années 1960, cette citation quant à elle, permet de mettre en évidence la reprise de la définition de l'urbanisme élaborée par le mouvement moderne. Il est alors question de créer les conditions nécessaires au bonheur des hommes. Aussi cette définition, en contenant d'une part des éléments relatifs au mouvement moderne et d'autre part des composantes du développement durable (la participation), permet de présenter les années 1960 et 1970 comme une période de transition, une période charnière, comme le temps de passage de l'époque moderne à la « postmodernité ». Il s'agit ici de la période qui voit la fin du mouvement moderne et qui précède la formulation du nouveau paradigme du développement durable. Nous employons le terme de transition car il semble que pour certains auteurs cette demande de changement ne concerne pas encore l'ensemble de la société, comme tente de la montrer Max QUERRIEN pour qui la recherche de la qualité ne supplante pas encore celle de la quantité.

3 Les années 1970 : un « état assez anarchique »[3] de l'enseignement de l'urbanisme en France

3.1 *Les permanences par rapport à la décennie précédente*

La réflexion sur l'enseignement de l'urbanisme se poursuit dans les années 1970. Elle montre que l'urbanisme n'est pas statique, qu'il nécessite une perpétuelle reformulation et une

---

[1] Autrement dit il semble qu'il dépeigne la société comme un troupeau de moutons en phase de libération avec l'émergence d'une opinion.

[2] Pédagogie de l'urbanisme, thème du 22° Jour Mondial de l'Urbanisme – novembre 1971.in *Urbanisme* n°131, 1972. Pp. 8.

[3] Alain BILLON. *Coup d'œil sur l'enseignement de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°133, 1972. P29.

adaptation des enseignements suivant l'évolution de ses contenus.

Durant la décennie, l'enseignement reste un espace de débat entre fonctionnaires, universitaires et praticiens. Les discussions aboutissent à des propositions auxquelles la revue participe et dont elle se fait l'écho, comme elle le souligne d'ailleurs, « Ces propositions rejoignent celles soutenues depuis toujours par Urbanisme »1. Au sein des propositions formulées dans les années 1970 nous notons en effet des permanences et des éléments présentés lors de la décennie précédente.

Cette situation concerne notamment d'une part l'affirmation de la nécessité d'introduire les préoccupations urbaines dans les enseignements scolaires et d'autre part dans la définition de deux voies pour l'urbanisme. Il s'agit de celles définies principalement par AUZELLE : la recherche et l'action. C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire de former des « spécialistes urbains – ou urbanologues » pour la recherche fondamentale et la critique « destinées à faire progresser la « science humaine » et des « praticiens de l'urbanisme – ou urbanistes »[2] Aussi plusieurs alternatives se présentent à celui qui s'intéresse à la ville. Il peut choisir d'une part une formation de généraliste au caractère transdisciplinaire ou plutôt opter pour un enseignement spécialisé qui fera de lui un « spécialiste » dans un domaine donné. Ensuite il a la possibilité soit d'acquérir des techniques d'intervention sur le milieu et de devenir un praticien – un urbaniste - ou au contraire de se tourner en direction de la recherche.

De l'enseignement à la pédagogie

Dans les années 1970 comme dans les années 1960, le débat se porte non seulement sur la formation de l'urbaniste mais aussi sur celle du politique et du citoyen par l'introduction du terme de pédagogie.

René MAGNAN3 par exemple, affirme que la formation de l'ensemble des acteurs de la ville, du citoyen à l'administration, est nécessaire afin que ces derniers mènent du mieux possible leurs tâches. La formation jugée nécessaire, notamment pour les personnels en rapport avec l'administration, est particulièrement complète puisqu'elle reprend les deux branches principales de l'urbanisme :

« l'urbanologie »
la pratique de l'urbanisme, la planification.

L'exigence de cette pédagogie demande que la formation soit continue et se poursuive tout au long de la carrière.

La formation à l'urbanisme doit concerner l'ensemble des acteurs et notamment les habitants, en effet « tout citoyen doit savoir ce que représente la ville »[4]. Plus que de formation à l'urbanisme, le terme de sensibilisation à la ville serait mieux approprié et en suivant les propos de rené MAGNAN, elle pourrait intervenir dans le cadre de cours d'instruction civique puisqu'

---

[1] *Urbanisme* n°133, 1972. Pp. 28.

[2] Alain BILLON. *Coup d'œil sur l'enseignement de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°133, 1972. P29.

[3] René MAGNAN. *L'enseignement de l'urbanisme* in *Urbanisme* n°142, 1974. Pp. 61.

[4] René MAGNAN. *L'enseignement de l'urbanisme* in *Urbanisme* n°142, 1974. Pp. 61.

« il s'agit de faire des hommes et des citoyens »[1].

Pédagogie et enseignement. Trois niveaux de formations sont mis en évidence :
le public,
les spécialistes ayant une activité liée à l'urbanisme
les urbanistes généralistes.

Chacun des groupes identifiés demande une formation appropriée[2].

3.2 Des nouveautés

1. Une nouveauté : L'introduction de la thématique environnementale

Si la nouveauté de la décennie ne résulte pas du contenu des débats elle se situe dans l'émergence de nouveaux centres d'enseignement et dans l'organisation du contenu des formations.

Le fort développement des centres d'enseignement traduit un « processus de profonde transformation », « une mutation » se traduisant par « un véritable éclatement de structures anciennes »3. Autrement dit, il répond à un nouveau contexte qui se met en place à partir des années 1960 et qui s'établit plus fortement au cours de la décennie suivante. Cette mutation que connaît l'urbanisme concerne plusieurs domaines. D'abord il est à noter un élargissement de plus en plus important en direction de disciplines plus nombreuses et plus variées. Cet état de fait suppose un recrutement plus diversifié des enseignants et des étudiants. Ensuite des établissements ouvrent en province. L'enseignement de l'urbanisme est alors en quelque sorte décentralisé. Cette situation répond à son succès, il génère l'accroissement des effectifs étudiants.

Au niveau de l'enseignement plus spécifiquement deux tendances s'affirment :

l'enseignement de l'urbanisme devient autonome, il est dispensé au sein d'établissements qui lui sont entièrement consacrés,
l'urbanisme se dilue dans différentes filières, résultat de sa transdisciplinarité et de la définition de nouveaux profils.

Au niveau de l'enseignement et de son contenu nous avons particulièrement été interpellés par l'intitulé des cours. Ils peuvent être rattachés à l'émergence et à l'affirmation des préoccupations environnementales auparavant identifiées par la publication de documents comme le Manifeste pour la Survie de l'Homme en 1971 ou la Charte de la Nature en 1972.
En effet, dans l'ensemble des formations, la récurrence des enseignements relatifs soit à l'environnement, soit à l'écologie, soit à l'écologie humaine, au cadre de vie ou aux sciences de l'environnement est à relever. L'environnement est maintenant automatiqueme associé à

---

[1] A ce sujet nous signalons qu'en 2000 l'instruction civique nous apparaît encore peu existante et devant connaître une revalorisation dans l'ensemble des enseignements dispensés du primaire au lycée. Apprendre à être citoyen et connaître le fonctionnement du pays et de la ville dans lesquels on évolue n'est-il pas plus important que de savoir résoudre des équation du second degré ? Ne faut-il pas remettre en cause la suprématie des mathématiques pour donner une place plus importante aux sciences humaines ?

[2] Lanfranco VIRGILI. *Où en est la formation des urbanistes ?* in *Urbanisme* N°142, 1974. Pp. 62.

[3] *Urbanisme* n°133, 1972. Pp. 28.

l'urbanisme et au métiers de l'aménagement. Cette situation correspond à une réelle demande des spécialistes de l'environnement.

> « organiser (…) les divers enseignements destinés à fournir les spécialistes et praticiens dont le pays a besoin pour assurer la politique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement. »[1]

15 ans avant la définition du développement durable et 22 ans avant celle de la ville durable une prise de conscience s'effectue sur la nécessité d'introduire la thématique environnementale dans la pratique de l'urbanisme. Autrement dit le besoin de relier le social – l'urbanisme traite avant tout de l'habitant, de son quotidien et de son avenir – l'économique – dans le sens où l'urbanisme détermine la localisation des entreprises et dans le sens où la ville peut être perçue comme un système traversé de flux de marchandises – et l'environnement transparaît. De plus, ces trois axes sont introduits dans le contenu même des formations.
La revue *urbanisme* n° 133 de 1972 répertorie les principales unités. Il est alors possible de montrer l'omniprésence des enseignements relatifs à l'environnement, de mettre en évidence les enseignements se reportant aux thématiques environnementale sociale et économique dans chacun des centres de formation (ces enseignements ont lieu en parallèle à des enseignements plus spécifiques à l'urbanisme et à l'aménagement comme la planification ou les schémas directeurs par exemple). Les résultats sont alors formulés sous la forme d'un tableau. (il ne reprend pas ici l'ensemble des intitulés de cours mais seulement ceux qui apparaissent les plus significatifs, et ce sans distinction de niveaux d'étude)

[1] *Urbanisme,* n°133, 1972. Pp. 28.

Tableau 11) *enseignement et thématiques environnementale, sociale et économique*

Elaboration personnelle

Centre de formation	Université de Paris VII Département environnement
Objectif de la formation	Confrontation des différentes disciplines impliquées dans l'étude du milieu et de l'environnement humain formation intellectuelle et professionnelle
Enseignement relatif à l'environnemental	géographie physique
Enseignement relatif à l'économie	éléments de statistiques
Enseignement relatif au social	géographie humaine sociologie

Centre de formation	Université de Paris VIII Institut d'urbanisme
Objectif de la formation	Introduction et sensibilisation à l'urbanisme formation à l'urbanisme et à l'aménagement enseignement et recherche
Enseignement relatif à l'environnemental	Contenu des cours non fournis
Enseignement relatif à l'économie	
Enseignement relatif au social	

Centre de formation	Université de Paris XII Institut d'urbanisme
Objectif de la formation	formation d'urbanisme avec diplôme de qualification professionnelle formation permanente recherche
Enseignement relatif à l'environnemental	écologie humaine
Enseignement relatif à l'économie	économie et planification
Enseignement relatif au social	écologie humaine

Centre de formation	Université Aix-Marseille II Institut d'aménagement régional
Objectif de la formation	former des techniciens de l'aménagement dans une optique pluridisciplinaire très synthétique en relation avec étroite avec les organismes intervenant dans l'aménagement promouvoir la recherche fondamentale et appliquée avec une vocation particulière pour les problèmes régionaux
Enseignement relatif à l'environnemental	écologie eau pathologie urbaine -paysagisme et esthétique de l'environnement pratique de l'évaluation d'un site problématique de la protection de la nature techniques juridiques de la protection de la nature sciences biologiques et écologiques
Enseignement relatif à l'économie	économie urbaine et régionale économie et aménagement économie des transports
Enseignement relatif au social	sociologie de l'urbanisation sociologie de l'aménagement

Centre de formation	Université de Tours Centre d'Etudes Supérieures de l'Aménagement du Territoire
Objectif de la formation	formation de techniciens « aménageurs et gestionnaires de l'espace » axée sur un enseignement synthétique de l'écologie et de l'environnement
Enseignement relatif à l'environnemental	données relatives au milieu naturel et à la nature même de l'homme fonctionnement de la biosphère fonctionnement des écosystèmes aménagement et protection de l'environnement techniques pollution et déchet protection du milieu naturel et du paysage écologie humaine exigences esthétiques, cadre et modes de vie stress et agressions dues aux nuisances
Enseignement relatif à l'économie	problèmes d'économie géographique économie
Enseignement relatif au social	données relatives aux activités de l'homme démographie sociologie écologie humaine éléments de psychosociologie psychosomatique, évolution des populations stress et agressions dus aux nuisances médecine sociale et hygiène

Centre de formation	Faculté des Sciences Sociales de Grenoble UER d'Urbanisme « Urbanisation et aménagement »
Objectif de la formation	enseignement critique axé sur le phénomène d'urbanisation rôle prioritaire dévolu à la recherche en tant que méthode et objectif
Enseignement relatif à l'environnemental	Intitulé des cours non fournis
Enseignement relatif à l'économie	
Enseignement relatif au social	
Centre de formation	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées Séminaire Aménagement urbain et régional
Objectif de la formation	préparation à la pratique professionnelle des problèmes d'aménagement urbains et régionaux
Enseignement relatif à l'environnemental	géologie
Enseignement relatif à l'économie	économie des transports
Enseignement relatif au social	

Centre de formation	Université de Toulouse le Mirail Institut de Géographie – Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines
Objectif de la formation	promouvoir et coordonner les activités universitaires et les recherches théoriques ou appliquées ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement, qui sont réparties actuellement dans différents établissements de l'Université (enseignements relatifs à l'aménagement rural, à la planification, à l'écologie et à l'environnement)
Enseignement relatif à l'environnemental	biogéographie, analyse des milieux naturels géographie des montagnes les milieux naturels tropicaux et leur mise en valeur écologie et géographie physique
Enseignement relatif à l'économie	économie et urbanisation étude des systèmes économiques économie de l'emploi économie du loisir
Enseignement relatif au social	espace et sociétés collecte et analyse des données sociologiques ethnosociologie des sociétés traditionnelles ethnosociologie de la vie urbaine dans les sociétés industrielles sociologie des campagnes psychosociologie sociale et méthodologie aspects psychologiques du développement social modèles mathématiques dans les sciences sociales sociologie urbaine les politiques sociologiques de l'espace

Centre de formation	Institut d'Etudes Politiques de Paris Cycle supérieur d'aménagement et d'urbanisme
Objectif de la formation	préparation aux carrières de l'aménagement et de l'urbanisme d'un petit nombre d'étudiants
Enseignement relatif à l'environnemental	environnement et aménagement de l'espace rural
Enseignement relatif à l'économie	localisation des activités économiques droit et économie
Enseignement relatif au social	cadre institutionnel et humain de l'aménagement habitat et logement sociologie urbaine

Centre de formation	Séminaire et Atelier Tony Garnier Association pour l'enseignement de l'urbanisme
Objectif de la formation	séminaire interdisciplinaire d'application d'urbanisme recherche
Enseignement relatif à l'environnemental	
Enseignement relatif à l'économie	économie et activités bilan économique des opérations
Enseignement relatif au social	habitat et population

Pour un même établissement, certains intitulés ont été répertoriés à deux reprises, d'une part dans le social et d'autre part dans l'environnement : ce double recensement montre que déjà l'interface social/environnement est présente au début des années 1970 (écologie humaine par exemple).

Ces tableaux, en reprenant différents centres de formation, assurent un aperçu de l'état de l'enseignement de l'urbanisme à un moment donné. Les mutations que connaît l'urbanisme transparaissent dans l'enseignement en quête de formulations et de reformulations :

> « Mais depuis 1970 l'évolution a été rapide.
> Ainsi, en France, le séminaire Tony Garnier et l'Institut d'urbanisme de Paris-Dauphine ont cessé d'exister et s'est créé l'Institut d'Urbanisme de Paris-Créteil ainsi que diverses options « urbanisme » ou « aménagement » dans plusieurs UER ou grandes écoles. »[1]

Les établissements dispensant les formations sont triés suivant trois catégories. Cette classification démontre la complexité d'enseigner l'urbanisme et la multitude des formes (pédagogie, enseignement différenciées suivant le public ciblé), et des contenus[2]

> « les établissements qui assurent un complément de formation à des spécialistes diplômés d'une discipline traditionnelle.

[1] Lanfranco VIRGILI. *Où en est la formation des urbanistes* in *urbanism*e n°142, 1974. Pp. 62

[2] Pierre MERLIN. *Points sur l'enseignement de l'urbanisme. Institut d'Urbanisme Paris VIII Vincennes.* In *Urbanisme* n°142, 1974. P. 63.

> Les établissements assurant une option parfois ouverte à des candidats externes, en urbanisme
> Les établissements qui, sans négliger la première possibilité, estiment possible de former des urbanistes en tant que tels, par une formation autonome, une longue maturation dans l'étude des multiples aspects de la réalité urbaine, avec une sensibilisation et l'acquisition de bases méthodologiques, une spécialisation et une initiation à la recherche et, pour un nombre limité d'étudiants orientés vers la recherche, un véritable travail de recherche approfondie. »

En 1974, *Urbanisme* (n°142) publie des articles sur les différents établissements de l'époque dispensant des formations à l'urbanisme :

l'Institut d'urbanisme de Paris VIII-Vincennes,
l'UER d'urbanisation et d'aménagement de Grenoble,
l'institut d'urbanisme de ParisXII-Créteil,
l'atelier d'aménagement urbain et régional de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Il apparaît que les formations sont nombreuses et que leurs diversités traduisent une période de tâtonnements et d'expérimentation. En effet, la plupart voient le jour après 1968, autrement dit à une époque où l'ensemble de la société est en phase de mutations. Ainsi, une fois de plus nous pouvons mettre en évidence le fait que l'urbanisme s'inscrit dans un contexte sociétal dont il reflète les préoccupations.

Christian LACROIX[1] d'ailleurs lors de sa présentation de l'UER de Grenoble insiste davantage sur la situation de l'urbanisme qu'il ne présente l'établissement en lui même. Selon LACROIX, la multiplication des structures d'enseignement est une « tentative de réponse à un conservatisme et à une crise de la pratique urbanistique, » mais il poursuit en affirmant que « cette politique d'expérimentation diversifiée vient d'atteindre un premier seuil de crédibilité ». Face à cette situation, la solution consiste en une « formation liée à la recherche qui pose en d'autres termes la question de l'opérationnalité dans le domaine urbain. ». Plus qu'une réforme de l'enseignement l'auteur appelle à un changement dans la conception même de l'urbanisme et pose un regard critique sur l'urbanisme.

> « Plus sophistiqué, l' « urbanisme des équipes pluridisciplinaires », dans son modernisme technocratique, se fonde encore sur l'idée que la ville peut être organisée et aménagée, rationnellement et scientifiquement, qu'elle est un objet inerte et maîtrisable dans les mains intentionnées des techniciens et des hommes politiques. Cette conception courante de l'opérationnalité tend à réduire à des « problèmes », des « difficultés », des « contraintes » tout ce qui échappe à la connaissance et à la volonté planificatrice; elle cherche dans l'affinage de la formation des « urbanistes » et le développement d'une « urbanologie » » d'appoint (socio-économie-droit, etc) une solution technicienne aux crises qui, de toutes parts, émergent dans la ville. »

L'auteur présente ici un urbanisme hérité de la période moderne qui se qualifie par la maîtrise de l'ensemble des paramètres intervenant dans la construction de l'espace urbain. Au contraire nous avions identifié les années 1970 comme s'affirmant en négatif de cet urbanisme moderne dans un souci de ne pas en reproduire les mêmes erreurs. L'article de Christian LACROIX interpelle et amène à s'interroger sur la réelle situation de l'urbanisme et sur le décalage qui semble exister entre le discours, les propos tenus et la pratique elle-même. En effet, cet écart entre les propos de Lacroix et ceux d'autres auteurs ne pourrait-il pas s'expliquer par les

[1] Christian LACROIX. *UER d'urbanisation et d'aménagement de Grenoble* in *Urbanisme* n°142, 1974. Pp. 64-65.

difficultés de passer du discours au terrain et par le temps de latence qu'il peut exister entre une prise de décision, entre une idée et entre son application sur le terrain ?

La revue présente l'Institut d'urbanisme Paris VIII-Vincennes[1] il peut être caractérisé par le terme d'ouverture. *Ouverture* :

- ✓ à la diversité puisque l'institut accueille un public provenant d'horizons divers, enseignement supérieur, architectes, ingénieurs, baccalauréat, monde du travail (techniciens, dessinateurs..) ; et que son corps enseignant est diversifié du fait de la représentation de différentes disciplines d'origine ;
- ✓ sur le monde du travail.

Cette ouverture se complète d'un « schéma pédagogique structuré mais souple ».

Pierre MERLIN souligne le manque de moyens de l'institut. Ce déficit touche l'ensemble de l'urbanisme tant au niveau de la formation que de la profession, comme a déjà pu le souligner Max QUERRIEN[2]. Le fonctionnement de l'institut révèle la volonté de ses fondateurs et responsables. Malgré la faiblesse des moyens, il se dote d'une bibliothèque, d'une diapothèque, organise des voyages d'études et crée une association de recherche.

Les instituts d'urbanisme créent en leur sein des ateliers ou associations qui permettent à l'étudiant d'avoir une liaison avec le terrain et d'élaborer des projets d'aménagements. C'est ainsi le cas de Créteil[3] (Institut d'Urbanisme Parisien) par exemple, qui en complément de l'enseignement théorique, propose un enseignement en atelier divisé en trois parties :

enseignement correspondant au découpage des échelles géographiques et coordonné avec l'enseignement théorique du matin (pendant les deux années de la formation il y a une progression de l'enseignement qui correspond aux différentes échelles géographiques)

enseignement par thèmes spécifiques

préparation aux concours

A l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées[4], est créé un atelier d'aménagement en 1963. L'enseignement dispensé privilégie la connaissance nécessaire à la pratique plus que l' « urbanologie ». Cette formation aussi peut se qualifier par le terme d'ouverture, ouverture d'abord en direction des autres disciplines et ouverture ensuite vers d'autres établissements puisque les élèves de l'ESSES et de l'ISA participent à des ateliers.

Dans cette variété de formations proposées, il est à relever la constante affirmation et la recherche d'une ouverture de l'enseignement en direction des autres disciplines

Si les instances nationales contribuent à la quête de reconnaissance, d'officialisation et d'institutionnalisation de l'urbanisme, certains établissements cependant voient le jour en marge

---

[1] Pierre MERLIN. *Institut d'urbanisme Paris VIII-Vincennes* in *Urbanisme* n°142, 1974. Pp. 63-64.

[2] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanisme* n°131, 1972. PP. 12.

[3] Lanfranco VIRGILI. *Institut d'urbanisme de Paris XII-Créteil* in *Urbanisme* n°142, 1974. Pp. 65-66

[4] M. COQUERY ; J-P LACAZE ; G. LAGNEAU. *Atelier d'aménagement urbain et régional de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.* In *urbanisme,* n°142, 1974. Pp. 67-68.

d'un encadrement national officiel comme c'est le cas par exemple de Paris-VIII-Vincennes qualifié de « sous-produit de l'anarchie de l'Education Nationale » qui a cependant réussi à s'affirmer et à devenir un établissement accueillant des étudiants de la France entière[1].

> « Bien que discipline « en vogue », l'urbanisme n'a guère fait, jusqu'à une date récente, l'objet d'efforts importants sur le plan de l'enseignement, au moins dans le cadre de l'Education Nationale. »[2]

Malgré les efforts des établissements pour apporter une formation complète aux futurs urbanistes, des critiques sont portées, comme celle de Jean GOHIER[3] en ce qui concerne les différents enseignements dispensés. Selon, lui, les formations sont encore trop « sectorialisées » et retranscrivent mal la notion « d'urbanisme appliqué ». Cette situation conduit selon lui à un enseignement de mauvaise qualité. Cette critique révèle que l'enseignement de l'urbanisme en France est dans une période de tâtonnements et d'expérimentation. En effet, la plupart des établissements voient le jour après 1968, autrement dit leur histoire est récente. Les propos de Jean GOHIER d'ailleurs confortent cette idée. En édifiant, malgré sa disparition en 1973, le Séminaire et l'Atelier Tony Garnier comme un modèle, Jean GOHIER présente un établissement ayant une expérience de 12 ans et donc ayant dépassé le stade de l'expérimentation. De même il souligne que l'Institut d'Aménagement d'Aix-Marseille et l'Institut d'Urbanisme de Paris-Créteil « s'efforcent de suivre la même voie ». Nous remarquons qu'en ce qui concerne l'Institut de Paris, ce dernier a largement dépassé la phase d'expérimentation puisqu'il est né en 1924 en prenant la succession de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines fondée en 1919.

2. Une nouveauté : l'internationalisation du débat

Le débat sur l'enseignement de l'urbanisme s'ouvre de plus en plus sur la scène européenne et internationale. Ces confrontations d'idées et ces échanges internationaux permettent d'une part de relever des objectifs communs[4] et d'autre part de tirer bénéfice des expériences étrangères en vue d'un enrichissement. Aussi 20 ans avant la formulation de la ville durable élaborée sur le scène européenne avec la charte d'Aalborg, la réflexion sur le milieu urbain prend une dimension internationale et devient un lieu de rencontres et de débats.
Des objectifs communs sont mis en évidence. D'une part, ils concernent la volonté de former l'urbaniste à un rôle de médiateur. Afin d'assumer ce rôle de « catalyseur » l'urbaniste doit posséder un esprit de synthèse, être apte à présenter des études et à convaincre les décideurs. D'autre part est affirmée la volonté de maintenir une diversité par des organisations de formation différenciées. Cette diversité est une source de richesse. Enfin des articulations entre la recherche et la pratique, entre les instituts de formations et les professionnels doivent être recherchées.
La volonté de porter sur la scène internationale le débat sur l'enseignement et sur l'urbanisme se retrouve au cours des années 1970 et s'officialise sur la scène européenne avec la création du

---

[1] Pierre MERLIN. *Points sur l'enseignement de l'urbanisme. Institut d'Urbanisme Paris VIII Vincennes*. In *Urbanisme* n°142, 1974. P. 63. Pierre MERLIN. *Points sur l'enseignement de l'urbanisme. Institut d'Urbanisme Paris VIII Vincennes*. In *urbanisme* n°142, 1974. P. 63.

[2] Pierre MERLIN. *Points sur l'enseignement de l'urbanisme. Institut d'Urbanisme Paris VIII Vincennes*. In *urbanisme* n°142, 1974. P. 63.

[3] Jean GOHIER. *Former des professionnels* in *Urbanisme*, n°142, 1974. Pp. 76-79.

[4] Pierre BOURGET. *Organisation de la formation de l'urbaniste* in *urbanisme n*°133, 1972. Pp. 32-33.

Comité de liaison entre la communauté Economique Européenne et les urbanistes exerçant à titre privé, établis dans les pays membres de la Communauté[1].

[1] Charles DELFANTE. Communauté Economique Européenne : le comité de liaison des urbanistes in urbanisme n°173-174, 1979. Pp. 119.
« cette association à but scientifique, dénuée de tout esprit de lucre, a pour objet la collecte, l'étude et la transmission de données relatives à l'exercice de la profession d'urbaniste à titre privé dans les pays membres du marché Commun, la défense des droits des urbanistes indépendants et la recherche d'une définition des obligations des urbanistes exerçant à titre privé. (…)
On pourra s'étonner qu'un tel Comité de Liaison ne concerne que les personnes exerçant à titre privé, mais l'absence d'organismes regroupant les urbanistes dans la plupart des pays membres de la CEE, impose une telle démarche, comme d'ailleurs les procédures en cours pour les autres professions scientifiques, juridiques ou médicales. »

4 Urbanisme et urbaniste

4.1 l'urbaniste

1. Les qualités de l'urbaniste

Domaine du « savoir », du « savoir-faire » et de « l'agir », l'urbanisme demande de nombreuses qualités à l'urbaniste qui sont mises en avant dans les articles de la revue soucieuse de légitimer l'existence et le positionnement de la profession. Il apparaît que l'urbanisme requiert plus que tout autre discipline des qualités essentielles tant d'un point de vue purement professionnel qu'humain. L'urbaniste travaille en effet avant tout pour les hommes, pour une communauté à laquelle lui même appartient.

> « ce professionnel d'un type nouveau, ce coordonnateur, ce catalyseur, cet homme de synthèse retenant simultanément l'apport de l'analyse scientifique et celui de l'imagination créatrice, au service d'une action collective.
>
> Il doit s'intégrer dans le milieu : improviser, s'inscrire dans l'action, s'adapter aux situations, avoir la manière pour aboutir. »[1]

L'urbaniste est ici dépeint comme un nouveau travailleur. Ce dernier possède à la fois une méthode de travail lui permettant d'analyser des situations, une forte capacité d'imagination - puisqu'il est aussi un créateur - et surtout des qualités humaines.

Autrement dit un bon urbaniste est à la fois un technicien, un artiste et un humaniste.

Le caractère du technicien plus spécifiquement regroupe une multitude de facettes illustrant chacune des compétences requises à la pratique de l'urbanisme. Il demande avant toute autre chose culture générale et culture scientifique[2].

Ainsi l'urbaniste est à la fois :

- ✓ architecte (pour la perception des volumes et les représentations graphiques),
- ✓ ingénieur (pour les techniques urbaines),
- ✓ géographe (pour les caractéristiques sitologiques et la connaissance des espaces de la ville),
- ✓ économiste (pour l'étude des flux et mouvements de la ville : production, consommation, distribution).

Mais plus que de détenir une connaissance approfondie des différentes disciplines concernées et d'être un spécialiste dans divers domaines (cela est-il seulement possible ?), l'urbaniste est avant tout le coordonnateur de ces disciplines. Aussi l'urbaniste travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il met en relation les différentes spécialités.

L'urbaniste se révèle être cet homme aux multiples compétences et aux innombrables qualités comme a pu le décrire déjà B. SCHWARTZ[1] en énonçant ses qualités d'honnêteté intellectuelle et

---

[1] Claude LELOUP. *Les urbanistes* in *Urbanisme* n° 82-83, 1964. pp. 24-26.

[2] Gérard PERPERE. *L'exercice du métier* in *Urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp.49.

morale, de courage, d'indépendance d'esprit, de probité, de bon sens, de jugement sain, de persévérance, d'esprit ressource, de méthode, d'application, de précision, d'endurance. L'urbaniste doit être pour B. SCHWARTZ à la fois alerte et apte à apprendre, il doit posséder des capacités d'observation, de déduction, d'application, de corrélation des causes et des effets, de coopération, d'organisation, d'analyse des situations et des conditions, d'énonciation des problèmes, de direction des efforts. Il doit savoir convaincre, informer, gagner la confiance, être ouvert d'esprit sans pour autant être crédule. Il doit pouvoir assembler les faits, s'engager dans une recherche à fond, discerner clairement pour émettre des hypothèses basées sur une observation contrôlée. Homme de foi il sait percevoir et surmonter les difficultés. Sa connaissance est large (à la fois de sa spécialité mais aussi des mathématiques, de la mécanique, des méthodes de réflexion, de l'ensemble des sciences), il a des habitudes réfléchies de mémoire, il est capable de regarder de front tout progrès humain. Afin d'obtenir toutes ses capacités et qualités particulièrement nombreuses, il est selon SCHAWRTZ, un étudiant permanent durant toute sa carrière.

Pour Gaston BARDET[2] ses qualités sont si importantes qu'elles sont réellement des dons, des caractéristiques innées : « on naît urbaniste, on ne le devient pas. », l'urbanisme est alors une réelle vocation. Cette idée de vocation se retrouve d'ailleurs chez SCHAWRTZ puisqu'il qualifie l'urbaniste « d'homme de foi ».

De toutes les définitions apportées à la mission de l'urbaniste et reprises par AUZELLE dans son ouvrage, il ressort que l'urbaniste a une vaste tâche à remplir dont l'objectif est une organisation consciente de l'espace.

La description des qualités de l'urbaniste mises en évidence dans de nombreux articles de la revue *Urbanisme*, par des auteurs différents est résumée et tournée à la dérision dans une bande dessinée ici reproduite. Ce dessin met en évidence la lourde charge de l'urbaniste qui semble lui conférer un statut de « surhomme ». C'est d'ailleurs peut-être pour réunir cet ensemble de qualités que l'équipe se substitue à l'homme. L'urbaniste doit posséder une importante culture tout en cultivant une forme de créativité qui fait de lui un acteur. Il doit être à la fois un leader et un praticien, doit savoir manier le discours tout en restant à l'écoute de ses concitoyens. Il doit être désintéressé et diplomate. L'ensemble de ses qualités se complète par sa capacité à supporter une lourde charge de travail. Mais la plus grande qualité selon la BD est son stoïcisme : on demande beaucoup de l'urbaniste sans nécessairement suivre ses recommandations. Autrement dit, l'urbaniste est un travailleur acharné … mais aussi un incompris !

---

[1] cité par Robert AUZELLE in *323 citations sur l'urbanisme,* p. 114.

[2] cité par Robert AUZELLE in *323 citations sur l'urbanisme,* p. 115

un bon urbaniste
VOUS DEVREZ POSSÉDER DE NOMBREUSES QUALITÉS ...
ÉTRE
cultivé, artiste ...
LÀ, JE VOIS UN HYPERMARCHÉ ...
... imaginatif
meneur d'hommes..
... technicien compétent.

vous devrez aussi être
éloquent ...
mais
profondément humain
intègre , mais
...diplomate
travailleur
acharné ...
et surtout
stoïque
devant les
mécanismes naturels

Dans la revue *Metropolis*, Anne GUERIN[1] montre aussi toute la difficulté d'être urbaniste. Elle définit, suite à de nombreux entretiens qu'elle a pu avoir tant auprès de personnes chargés de l'enseignement, que de praticiens, « l'urbaniste idéal », « l'homme nouveau » par opposition aux architectes et ingénieurs des années 1960 : homme de « tête », de synthèse et de coordination qui possède des connaissances tant économiques que sociologiques, homme d'imagination… l'urbaniste doit accumuler les qualités se qui rend difficile d'une part la définition de la formation qu'il doit recevoir et d'autre part qui conduit l'auteur à conclure :

> « l'urbanisme est une longue discipline à acquérir, acquise elle est encore plus difficile à pratiquer. »

La définition de l'urbaniste à la fois homme d'action[2] et de réflexion passe par une redéfinition de l'urbanisme lui-même ou du moins par sa clarification et sa vulgarisation qui mettent en évidence toute sa richesse et aussi toutes ses difficultés puisqu'il est présenté comme transdisciplinaire. L'urbanisme est présenté comme un domaine de l'action. Cette idée est reprise par René MAGNAN en 1971[3] qui affirme que l'urbanisme est une « manière d'agir »

> « La forme et le mode de répartition des terrains et des établissements qui y sont édifiés au-dessus ou au-dessous du sol, peuvent avoir une influence déterminante sur les hommes destinés à y séjourner. En conséquence, tous les efforts doivent être faits pour rechercher et réaliser la répartition la plus favorable à ce développement. »

Le champ d'intervention de l'urbaniste est défini comme dépassant celui de la ville pour s'étendre à son territoire.
De part son ouverture sur l'ensemble du territoire l'urbanisme se rattache de plus en plus à l'aménagement. D'ailleurs ce dernier ne peut-il être considéré comme issu de l'urbanisme qui s'est scindé en deux branches.

> « Parti de l'urbanisme, l'aménagement s'étend aux limites de la région et de la nation. (…) C'est ainsi que, première phase de l'évolution de l'urbanisme, la notion d'aménagement s'étend de la commune ou du groupement d'urbanisme à la région et à la nation. »[4]

---

[1] Anne GUERIN *Pourquoi les urbanistes ?* in *Metropolis* n°5, avril 1974. Pp. 41-47.

[2] « Mais surtout, ce [l'urbaniste] doit être un homme d'action et non un rhéteur. » Gérard PERPERE. *L'exercice du métier* in *Urbanism*e, n°82-83, 1964. Pp.49.

[3] René MAGNAN. *L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien* in *urbanisme* n°127-128, 1971. Pp. 42.

[4] Pierre RANDET. *L'évolution de la doctrine*. In *Urbanisme* n°77, 1962.

4.2 L'urbanisme

1. De l'urbanisme à l'aménagement du territoire

L'urbanisme se forme tout au long du XX° siècle dans des contextes propices à son développement et à son enrichissement (la période de la reconstruction en est un exemple). Au cours du siècle il s'autonomise, principalement par rapport à l'architecture, il s'affirme et comme ont tendance à le faire les autres sciences, il se scinde suivant plusieurs orientations qui créent des spécialisations internes. Ainsi en 1972, Pierre RAMBAUD s'interroge sur un urbanisme de la société rurale et parle « d'urbanisme villageois »[1] qui reprend en fait les thèmes de l'aménagement du territoire – l'auteur parle de « réaménagement de l'espace ».

Dans le sillage de l'urbanisme, naît l'aménagement du territoire.

Encore en cours d'élaboration et d'expérimentation[2], une scission a eu lieu afin de traiter de deux échelles. L'échelle locale, il est alors question d'urbanisme (il traite de la ville et du territoire sur lequel elle exerce son influence, principalement sa périphérie) et le niveau national où il s'agit de l'aménagement du territoire.

La définition de l'urbanisme apportée par certains auteurs se confond avec celle de l'aménagement. Ainsi par exemple celle apportée en 1964 par THIEBAUT Pierre-Armand où le terme de ville n'apparaît pas dans la définition auquel l'auteur lui préfère celui « d'agglomérations humaines. »

> « L'Urbanisme, vous le savez, c'est l'ensemble des règles qui président à la naissance, au développement et à l'aménagement rationnel des agglomérations humaines. »[3]

D'ailleurs il apparaît que du fait de la multiplicité des échelles, les urbanistes, dans leur tâche de trouver une structuration à l'espace collectif, soient amenés à travailler à des échelles autres que celle de la ville[4]. La frontière entre urbanisme et aménagement du territoire est alors facilement franchissable. Où l'urbanisme s'arrête-t-il ? Où l'aménagement du territoire commence-t-il ?

2. D'un urbanisme de transition à un urbanisme reconnu

Dans les années 1960, le statut d'urbaniste en tant que professionnel à part entière est revendiqué et un appel est fait à la dissociation entre architecte et urbaniste. Alors que Pierre SUDREAU ne

---

[1] RP. RAMBAUD. *Pédagogie de l'urbanisme et société rurale* in *Urbanisme* n°131, 1972. Pp.9.

[2] Les textes montrent bien que l'urbanisme est encore en cours de définition

[3] THIEBAUT Pierre-Armand. Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France in Urbanisme n°82-83, 1964. pp. 2-23.

[4] Ainsi Max QUERRIEN écrit en 1972 (Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanisme* n°131, 1972. P. 17.)
« Il y a toutes sortes d'échelles d'interventions ; le tout c'est de ne pas les mélanger, c'est d'être conscient qu'à supposer qu'elles interfèrent elles ne se confondent pas. Il y a l'aménagement du territoire national, voire les aménagements d'ensembles internationaux ; il y a l'aménagement régional ; il y a les grandes agglomérations du type « aire métropolitaine » ; il y a les villes ; il y a les quartiers ; et il y a ces aménagements urbains de caractère local et limité qui cependant font encore partie de l'urbanisme au sens large, ou, en tout cas, font partie des missions auxquelles un jour ou l'autre avec tels ou tels partenaires, les urbanistes se trouveront mêlés. »

distingue pas clairement les deux professions, associant « Architecture » et « Urbanisme », le colloque des urbanistes de 1963 organisé par le Comité Permanent Français[1] marque la volonté de reconnaître un statut unique à l'urbaniste qui est alors défini comme une profession « spécifique » qui nécessite donc une formation « spécifique ». Ce besoin conduit à la création de nouvelles formations en complément de celles en architecture déjà existante.

> « Il est bien dans une telle compréhension de cette mission d'orienter dorénavant les études d'architecture vers un complément de plus en plus consistant en matière d'urbanisme. Dès maintenant, trois cycles de travaux (à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, au séminaire Tony Garnier et au CRU) avec un succès d'année en année grandissant, s'efforcent d'initier les jeunes architectes (finissant leurs études) aux problèmes d'urbanisme. »[2]

L'urbaniste est dès lors défini comme l'homme de la « synthèse » et du « devenir » et son statut réclame une réelle organisation de la profession qui assure tout à la fois sa cohésion et sa diversification.

> « Humanistes, à la fois généralistes embrassant une large portion de l'espace et du temps et spécialistes entraînés à l'aménagement des aires territoriales, à tous les niveaux de préoccupation spirituelle et matérielle de l'homme, leur évolution dans le progrès scientifique ne manquera pas de se traduire par une organisation professionnelle diversifiée, mais dont la cohésion sera la clef d'un véritable humanisme ».[3]

Ainsi ce point de vue peut être d'ores et déjà être rapproché de la définition apportée 19 années plus tard par le rapport ARROU-VIGNOD qui définit la culture urbaine nécessaire à l'urbaniste non pas comme un savoir faire mais comme une forme de savoir qui

> « doit être constitué d'une pluralité d'acquis, culture générale sur l'histoire, sur les civilisations, sur les expériences étrangères…[il] postule la capacité à analyser les situations présentes au regard du poids du passé et des perspectives futures. Il intègre notamment la compréhension des phénomènes sociaux, culturels, économiques. »[4]

En 1974, Georges MEYER-HEINE[5] complète la définition de l'urbanisme en exposant trois manières de le concevoir qui se complètent. D'abord l'urbanisme est une science analytique et descriptive, il s'agit de l'urbanologie, ensuite elle est une pratique dont l'objectif est la gestion de la cité, « cette pratique, essentiellement administrative, recherche l'appui de l'opinion publique et une rentabilité strictement calculée ». Enfin, elle est une politique, c'est à dire « une action débouchant sur des objectifs à long terme mûrement choisis et visés à travers des stratégies modifiées au cours d'un pilotage permanent. »

3. La recherche d'une reconnaissance sociale

---

[1] Voir Claude LELOUP. *Les urbanistes* in *Urbanisme* n° 82-83, 1964. pp. 24-26.

[2] E. BEAUDOUIN. *La lettre du président de la SFU* in *Urbanisme.* 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

[3] Claude LELOUP. *Les urbanistes* in *Urbanisme* n° 82-83, 1964. pp. 24-26.

[4] Cité par CANTAL-DUPART. Les hommes dans la ville : l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées. Tome 1, 1992. p. 53.

[5] Georges MEYER-HEINE. Réflexions sur une pédagogie de l'aménagement in Urbanisme n°142, 1974. Pp. 69

Dans les années 1960, Robert AUZELLE n'est pas le seul à se soucier de la reconnaissance de l'urbaniste et de sa définition. Ces préoccupations traduisent une certaine instabilité de la profession à la recherche d'une reconnaissance notamment de la part de l'opinion générale pour laquelle il reste « dessiné d'un trait incertain ».[1] Un travail d'épistémologie est effectué afin que l'urbaniste, ne soit plus

> « l'inconnu, ou au mieux le personnage encore mal situé, visiteur intermittent, annonciateur de contraintes et de sursis à statuer ; oracle parfois, gêneur souvent, entré cependant dans la vaste équipe des responsables de l'avenir du pays. »[2]

Il s'agit véritablement de la recherche d'une reconnaissance et d'une approbation sociale de la profession. Autrement dit, si dans les années 1960, le besoin d'une réflexion sur le contenu et les méthodes de l'urbanisme – et de ce fait, sur les formations – se fait ressentir, il semble aussi primordial dorénavant de diffuser et de vulgariser le domaine qui traite de la ville. L'urbanisme a pour souci le bien-être de la population, cette dernière doit donc être informée et en connaître les tenants et les aboutissants.

L'urbanisme doit être partagé. Il est question dès les années 1960, de faire participer les habitants à la construction de leur environnement. La réflexion se tourne alors comme cela a été montré dans la première partie vers des thématiques de participation et de citoyenneté.

4.3 la ville durable

Lors de cette recherche sur l'urbaniste et sur les formations à l'urbanisme au cours des années 1960-1970, nous avons relevé que la définition de la ville durable apparaît timidement au travers de celle de l'urbaniste. Avant même que le terme soit formulé, la ville durable existe dans les esprits. Ainsi en 1964 :

> « Le rôle d'un programme et d'un plan d'urbanisme est de confronter les problèmes avec la réalité, de faire l'analyse et la synthèse de nombreuses données disparates et souvent contradictoires, de conduire à la bonne organisation d'une communauté humaine en créant une structure non pas finie mais « définie en fonction des perspectives d'évolution », de conserver toujours à cette communauté son équilibre aux différentes étapes de son évolution, de coordonner ainsi les réalisations par une véritable « stratégie opérationnelle ».
>
> Il faut alors intégrer le temps, la psychologie et l'argent ; inscrire l'œuvre d'aménagement dans son contexte politique, social et économique. Rappelons-le : faire de l'urbanisme, c'est choisir – donc trancher des oppositions et régler des conflits d'intérêt ou d'opinion. »

Une définition de ce que pourrait être l'urbaniste de la ville durable ne se retrouve-t-elle pas dans ces propos ? La définition de la ville durable est mise en perspective avec les éléments de cette citation. De plus, il est à noter que cette définition se place dans une perspective d'opérationnalité immédiate en donnant les outils, le programme et le plan d'urbanisme d'une telle mise en œuvre.
1996, Commission Française pour le Développement durable :

> « C'est donc une ville :

[1] Jean ALAURENT. *L'urbaniste cet inconnu* in *Urbanisme*, n°77, 1962. pp. 32-36.

[2] Jean ALAURENT. *L'urbaniste cet inconnu* in *Urbanisme*, n°77, 1962. pp. 32-36.

> - Dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous ;
> - Dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation de consommation des ressources ;
> - Qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobants, ni, enfin les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés ;
> - Et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures. »

Ainsi dans la définition de 1964, se retrouve la nécessité de prendre en compte des temporalités différentes, de respecter un équilibre, de prendre en considération l'importance du contexte politique, social et économique et de faire primer les intérêts communautaires sur ceux privés.

La présence de la thématique relative à la temporalité de la ville durable est présente chez d'autres auteurs comme P. GEORGE ou M. ROTIVAL qui insistent notamment sur le fait que l'urbaniste est un « continuateur » dans le sens où il doit travailler dans l'optique de différentes temporalités :

- ✓ le passé et son patrimoine,
- ✓ le présent pour répondre à des attentes contemporaines
- ✓ le futur pour bâtir l'avenir.[1]

Ce souci de continuité dans le temps s'explique par une certaine représentation de la ville : la ville est avant tout une âme, un contenu dont la forme n'est que l'expression. On retrouve ici une idée développée dans la première partie[2].

Il est possible de mettre en évidence la définition de la ville durable non seulement dans cette approche concernant les temporalités mais aussi dans une démarche qui associe les trois pôles du développement durable comme le souligne M. ROTIVAL en 1964 :

> « La science de la planification implique la connaissance d'un triple équilibre entre les forces naturelles, économiques et sociales. »[3]

L'affirmation selon laquelle la fonction de l'urbaniste est porteuse de durabilité, conduit à déduire que la définition de la ville durable est latente, elle n'est pas formulée mais déjà présente. Sans étiquette, elle existe dans ce que nous pouvons appeler *l'esprit de la profession*. L'urbaniste est

---

[1] Voir *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83 (n° Urbanistes), 1964. pp. 26-29.
Ou encore Pierre GEORGE. *L'urbanisme carrefour culturel.* Compte rendu du colloque des urbanistes in *Urbanisme* n°82-83 ? 1964. Pp. 33-36 : Pierre GEORGE. *L'urbanisme carrefour culturel.* Compte rendu du colloque des urbanistes in *Urbanisme* n°82-83 ? 1964. Pp. 33-36. « L'urbaniste, sauf dans les pays en cours d'urbanisation, sauf dans les pays neufs où il s'agit de créer de toutes pièces un nouveau réseau urbain, est , dans la majeure partie des cas, un continuateur. Son œuvre s'insère dans une création de longue durée où elle trouve plus ou moins heureusement sa place ; il doit être pour cela quelque peu historien, historien et géographe aussi, car son œuvre se situe dans le temps et dans l'espace, un espace qui est faite de nature et d'aboutissement du temps, c'est-à-dire des œuvres des générations passées. »

[2] « Nous considérons que le contenant n'est qu'une émanation du contenu et l'urbanisme, un reflet, une spatialisation de la société. » voir partie I ;chapitre III ; b.

[3] Voir *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83 (n° *Urbanistes*), 1964. pp. 26-29.

chargé de construire une ville - si elle n'est idéale - la meilleure possible. Cette ville revêt par certaines de ses cartactéristiques la forme de ce qui est nommé aujourd'hui la ville durable.

Cette présence de la ville durable se perçoit de même au début des années 1970 comme dans cet article de René MAGNAN en 1971[1]. En effet, dans les propos de l'auteur non seulement les différentes temporalités sont présentes mais aussi et surtout sont formulés l'appel à un changement et l'invocation d'une nouvelle éthique à laquelle le développement durable peut très bien être rattaché.

> « (…) il est souvent difficile de juger, parmi les décisions prises quotidiennement pour régler des affaires d'intérêts immédiats, lesquelles risquent d'être conformes, ou au contraire opposées, à une finalité globale souhaitable à long terme.
> L'étude approfondie des causalités ou des relations entre finalité à long terme et objectifs à court terme est à faire. Son aboutissement pourrait être la formulation d'une nouvelle éthique, ou tout au moins la rénovation d'une éthique qui a fait ses preuves mais qui est aujourd'hui en partie dépassée, du fait de l'évolution de notre civilisation. »[2]

Cette situation d'expectative qui caractérise le début des années 1970 – attente d'une nouvelle éthique - est bien présente dans les débats et se retrouve encore lors du 22° jour mondial de l'urbanisme qui aborde le thème de la pédagogie[3].

> « c'est dans l'espoir de modifier la pratique sociale par la pratique sociale, les attitudes par les attitudes, la problématique par une nouvelle problématique et de préparer, un contact de l'homme d'aujourd'hui, un nouveau mode relationnel pour l'homme demain. »

De même la recherche d'une nouvelle définition de l'urbanisme est affirmée. Ainsi lors de sa présentation de l'UER d'Urbanisation et d'Aménagement de Grenoble, Christian LACROIX présente un urbanisme encore trop porteur des principes modernes et en crise. Pour remédier à cette crise l'appel à un changement est à nouveau émis afin que l'ensemble des réalités sociales, économiques et politiques soient prises en compte[4].

Autrement dit suivant les propos de René MAGNAN et si nous les rattachons à des documents comme le *Manifeste pour la Survie de l'Homme* ou la *Charte de la Nature* rédigés à la même époque, le développement durable peut être considéré comme une réponse à une attente réelle et apparaît donc un dans contexte qui a favorisé son émergence. Dès lors le développement durable n'est pas parachuté par des instances supérieures mais bien la formulation d'une réponse, l'identification d'une nouvelle éthique. Si le mouvement moderne s'identifie au travers du positivisme et de la recherche du progrès, le post-modernisme s'ouvre en direction de l'ère du développement durable et de la recherche de la durabilité, au sens fort du terme : un juste équilibre entre les trois E.

---

[1] René MAGNAN. *L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien* in *urbanisme* n°127-128, 1971. La revue signale à propos de cet article :
« (…) notre ami s'est également intéressé à la déontologie du métier d'urbaniste. L'étude que nous publions ci-dessous était destinée à un ouvrage collectif, et nous remercions vivement le CRU de nous en avoir donné la primeur. » pp. 41.

[2] René MAGNAN. L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien in urbanisme n°127-128, 1971. Pp.57.

[3] *Urbanisme* n°131, 1972. P. 12.

[4] Christian LACROIX. UER d'Urbanisation et d'Aménagement de Grenoble in Urbanisme, n°142, 1974.pp ; 64-6.

René MAGNAN invoque une éthique qui trouve son origine dans l'ensemble des individus de la société, autrement dit dans ce qui peut être identifié comme le local, puisqu'il parle « d'esquisser les lignes générales d'une éthique, non pas décrétée par un prophète, mais implicitement élaborée par les individus appartenant à une certaine civilisation » (p. 64).

En reprenant les propos de MOUSEL déjà cités, le développement durable peut réellement répondre à cette attente de René MAGNAN et ainsi .

> « Le développement durable n'est pas seulement un slogan
> Ce n'est pas seulement un slogan de type gouvernemental ou intergouvernemental, ni un de ces concepts qui fleurissent dans les textes des Nations unies. C'est une idée qui est née aussi de la pensée et de l'action militante de personnes, de minorités agissantes (pour reprendre une expression connue), qui ont fait bouger des choses et ont démontré par l'action la possibilité d'être constructifs. Ce n'est donc pas du tout un simple produit des superstructures politico-administratives, mais c'est surtout un produit de l'action et je pense que cela doit le rester : nous avons la responsabilité de donner par notre action un contenu au terme de développement durable. »[1].

4.4 La difficulté d'être urbaniste

1. l'absence d'un corps de métier reconnu

Si la définition de ce qui deviendra la ville durable peut être relevée, les urbanistes de l'époque sont conscients de la difficulté de la tâche du professionnel de la ville, qui résulte principalement d'un manque de définition précise des missions et de la place de l'urbaniste[2]. Cette absence de clarification est aujourd'hui encore d'actualité. Le terme d'urbaniste ne correspond pas à un « titre protégé ». Ainsi par exemple, bon nombre d'architectes accolent le terme d'urbaniste à leur activité. Pour palier à cette absence d'uniformité de la profession, la SFU tente d'apporter une définition à l'urbaniste[3]. cette définition concerne les méthodes de travail, leurs modalités et les échelles territoriales traitées.

> « L'urbaniste est :
>
> un ou une professionnel(le) qualifié(e) par sa formation initiale et continue, son expérience et ses références, qui :
> par un travail effectif et personnel de réflexion et de conception (seul et en équipe, ou en équipe)
> sur des sociétés et des territoires ou des territoires allant de la région au quartier,
>
> produit, de manière régulière et actuelle, des contributions, des propositions techniques diversifiées (méthodologie, expertise, conseil, projet, cours, résultat de recherches), en matière de développement et/ou d'aménagement. »

La définition est complétée d'une part, par les domaines concernés (économique, social, culturel, physique, spatial), par la nécessité de leur articulation et de leur communicabilité au public, qui

---

[1] Michel MOUSEL. Du développement durable aux agendas 21 locaux. Juin 1998. http://www.globenet.org

[2] « N'ayant fixé aucun objectif aux études, l'administration confie à l'homme de l'art une tâche impossible ». R. MACE in *Convergence. Urbanisme*, 1964, n°82-83. P. 27.

[3] Plaquette de présentation de la SFU, 1998. Pp. 21-22.

reste en tant qu'habitants, le premier concerné. D'autre part, la SFU établit le parcours personnel qui confère au professionnel la dénomination d'urbaniste. La qualification d'urbaniste vient d'une formation de base à laquelle s'ajoute une formation spécifique, d'une pratique ou de simples références. Le CV de l'urbaniste peut prendre alors une multitude de combinaisons possibles. De plus la mention faite de « formation complémentaire spécifique » peut être discutée. Sa spécificité n'apparaît que relative puisque la plaquette signale

> « - formation de base minimale :bac+4 (second cycle)
> - formation complémentaire spécifique : doctorats, magistères et diplômes assimilés (tendant vers un niveau de bac+5 minimum) spécialisés en développement, aménagement, environnement… (troisième cycle) »,
>
> or un doctorat d'aménagement, ou d'environnement ne nous semble pas « spécifiquement » préparer au métier d'urbaniste[1].

En 1964, Pierre GEORGE insiste sur le fait que l'urbanisme « est action », il privilégie de ce fait dans la formation, les chantiers et l'élaboration des plans au sein d'atelier[2].

La définition de la SFU aussi complète tente-t-elle d'être n'a pas de reconnaissance officielle, ni d'existence propre. Elle présente l'urbaniste au travers d'une trilogie, formation, expériences et contributions. Elle ne confère aucune protection au terme. Finalement, est urbaniste celui qui se déclare l'être.

Si au travers de la revue *Urbanisme* peuvent être mises en évidence la difficulté qu'à l'urbaniste à se positionner ainsi que les difficultés de donner un contenu au métier et à sa formation, cette situation se retrouve dans la revue *Métropolis* qui se pose dans les années 1970 les mêmes questions, notamment comme Anne GUERIN qui écrit en 1974[3] :

> « S'il [l'enseignement de l'urbanisme] est aujourd'hui, plus accessible et plus répandu, il se cherche encore et tente, malgré la grande confusion des idées et des faits, de définir le profil d'un urbaniste idéal ».

2. la gestion de l'imprévu

Il est difficile de prévoir comment les réalisations d'un programme évolueront et de mesurer les décalages entre le programme et le projet réalisé, c'est pour cette raison d'ailleurs que Max QUERRIEN[4] en appelle à une « histoire critique de l'urbanisme » afin de tirer des expériences passées des enseignements et d'éviter d'en reproduire les erreurs.

On constate que dans les faits, le décalage reste important entre la réalité (violence urbaine, maux des cités, délinquance…) et la théorie (reconstruction d'un espace assurant le progrès social). Ce décalage, avant d'amener à une condamnation radicale de l'urbanisme mené par le passé doit conduire à une réflexion et à un enrichissement. La mise en évidence du décalage permet de prendre conscience de la fragilité du projet urbain, de sa dépendance vis à vis d'un contexte et de la nécessité de se lancer dans des études prospectives. En effet, entre sa

---

[1] Si nous suivons cette définition alors un doctorat de géographie, aménagement confère le titre d'urbaniste.

[2] Pierre GEORGE. *L'urbanisme carrefour culturel.* Compte rendu du colloque des urbanistes in *Urbanisme* n°82-83 ? 1964. Pp. 33-36.

[3] Anne GUERIN *Pourquoi les urbanistes ?* in *Metropolis* n°5, avril 1974. Pp. 41-47.

[4] Max QUERRIEN. Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme in urbanisme n°131, 1972. P. 17.

formulation théorique, son application, et ses effets, le projet peut connaître des interférences nombreuses qui entraînent des modifications et des réadaptations. Une situation n'est jamais figée et l'urbaniste n'est pas entièrement maître de son projet. Il ne peut prévoir les aléas de dernières minutes, l'intervention de facteurs extérieurs, l'évolution du contexte économique…

Les conséquences de l'urbanisme moderne par exemple met en garde vis à vis des effets non prévus, des résultats a posteriori de l'application du projet. Sans cesse, le projet doit être remis en cause, réadapté au contexte. La réflexion et la critique doivent être permanentes. Dans les faits, comme cela a été le cas pour l'urbanisme moderne, ce temps de la réflexion est souvent amputé. La plupart du temps, il faut agir au plus vite car certains impératifs ne peuvent attendre. Alors comment gérer des situations de l'urgence ? Comment prendre aujourd'hui des décisions qui répondent à l'immédiat sans compromettre l'avenir ?

Ainsi, l'autre difficulté à laquelle est soumise l'urbaniste, mise en évidence et développée dans la revue, concerne cette dimension prospective de l'urbanisme. Comment prévoir aujourd'hui les besoins des sociétés de demain ? Comment juger de l'évolution de la forme et de la structure urbaines ?

Pierre GEORGE[1], notamment écrit en 1964,

> « Il faut prévoir des conditions matérielles d'existence qui nous conduisent jusqu'en 1980 ou jusqu'en 2000. Il faut aussi prévoir les besoins des hommes, des besoins exprimés, et – ce qui devient plus compliqué – des besoins ressentis et non exprimés, au-devant desquels il faut savoir aller si l'on veut que l'urbanisme contribue à assurer le bien être et peut-être même le bonheur. Mais combien il est difficile de devancer les besoins sans en préjuger ! C'est là toute la délicatesse humaine du travail de l'urbaniste. »

Ainsi, l'urbaniste doit être doté d'un véritable humanisme[2]. Le professionnel doit être capable d'évaluer une situation, d'anticiper suivant un contexte et son évolution. Pour ces raisons, il doit replacer chacune des actions prévues ou menées dans un environnement géographique, économique, sociétal et social.

Cette nécessité de projection dans le futur et la prise de conscience de la rapide évolution du contexte nécessitant une réaction rapide de la part de l'urbaniste - il doit s'adapter à son contexte contemporain afin de répondre toujours au besoins de la sociétés et même de les devancer – met en évidence la fragilité de l'urbaniste. Sa situation peut même être qualifiée de précaire, elle le conduit à éprouver une « légitime inquiétude ».[3]

Ce devoir d'anticiper, d'être capable d'évaluer les besoins des générations à venir, d'organiser et de structurer l'espace pour aujourd'hui et pour demain font endosser une lourde responsabilité à l'urbaniste[4]. Son action peut être lourde de conséquences (les actions marquent durablement

---

[1] Pierre GEORGE. *L'urbanisme carrefour culturel.* Compte rendu du colloque des urbanistes in *Urbanisme* n°82-83 ? 1964. Pp. 33-36.

[2] Auparavant mis en évidence avec les qualités de l'urbaniste. Son action est centrée sur les hommes et sur la recherche d'une amélioration de leur environnement susceptible de conduire à leur épanouissement, nous retrouvons d'ailleurs ici le projet moderne

[3] Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

[4] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme in urbanisme* n°131, 1972. P. 18 : « il faut que l'urbaniste sache qu'il prend une responsabilité terrifiante, mais enivrante aussi, en préfigurant dans ses études l'univers relationnel, le réseau de relations réussies ou manquées, où seront plongés les futurs habitants de la ville, du seul

l'espace) pour l'avenir. L'urbaniste ne crée pas un objet statique mais une structure définie en fonction des perspectives d'évolution.

> « notre responsabilité de créer les cadres de la vie future est terrible. Elle sera jugée en bien ou en mal au cours des siècles. »[1]

La qualité – le don ? – d'anticipation, requise pour la pratique de la profession marque une rupture avec l'urbanisme théorique moderne qui, en faisant « table rase » des déterminismes, affranchissait la ville du site en quelque sorte la *dé-topos-isait* et créait un véritable urbanisme de laboratoire. Ce danger menace l'urbanisme qui pour éviter cet *écueil du laboratoire* doit à tout moment se rattacher au terrain et à l'expérience. En effet si tout est possible dans un atelier ou un bureau, la réalité du terrain remet en cause les plans, compromet parfois le déroulement des opérations et demande une adaptation du projet. Pour ces raisons, la construction de la ville durable ne peut se faire qu'à un niveau local. Pour cela les agendas 21 paraissent un excellent outil. Aussi l'idée peut être ici reprise que la ville durable ne doit pas se décréter mais partir d'initiatives et d'actions locales. Ville doit rimer avec expérience et confrontation avec le terrain. L'expression de Pierre GEORGE traduit l'impérieuse nécessité de ce besoin de terrain. Trente plus tôt, elle donne du sens aux agendas 21 locaux :

> « l'urbaniste construit pour des hommes, qui ne sont pas des êtres abstraits, dont les besoins sont spécifiques de leur origine régionale, de leurs activités professionnelles, de leur niveau de culture, de leurs coutumes sociales. (…) l'urbanisme est action ».

Autrement dit, l'urbanisme n'existe réellement que par le projet et le passage à l'acte. Il n'est pas rhétorique et concepts. Le discours sur la ville doit déboucher sur le projet. Ce dernier confère au discours sa légitimité.

3. D'un urbanisme de composition à un urbanisme de planification

La prise de conscience de temporalités différentes conduit à introduire une nouvelle dynamique dans la pratique de l'urbanisme et dans la conception du plan d'aménagement. La planification s'associe alors à la composition.

> « Dans la mesure où le plan d'aménagement, au début, évoquait plutôt une idée relativement simple de mise en œuvre des éléments existants, un ferment révolutionnaire a été introduit, avec l'idée que l'urbanisme doit désormais, non seulement répondre aux besoins d'un développement très largement conçu, mais même provoquer les immenses changements estimés nécessaires. Le modèle, de statique qu'il était, doit devenir dynamique : en préfigurant les conditions de vie du monde de demain. »[2]

Cette nécessaire planification tient du fait de l'importance des conséquences que peut avoir l'urbanisme. Aussi la planification doit permettre une meilleure, si ce n'est maîtrise, anticipation du futur. A cette fin, la planification si elle est invoquée par certains, se double de l'appel d'autres à la mise en place d'une réelle méthodologie. L'établissement d'une méthode apparaît indispensable à la légitimité de l'action urbaine qui sans elle « donne parfois l'impression

---

fait du système de réflexion ou de réfraction que constituera l'espace urbain et le temps qui y est associé. »

[1] Maurice ROTIVAL. *Planification et urbanisme* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 42-45.

[2] Maurice-François ROUGE. *Une discipline de synthèse* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 58.

d'osciller entre l'hésitation et la fiction. »[1] L'urbanisme demande une grande exigence et sa reconnaissance officielle passe par son établissement sur de solides bases. Elles contribuent à lui conférer une plus grande crédibilité. L'urbanisme suppose la définition des objectifs sur la connaissance des données qui conditionnent leur réalisation même. Il s'agit de prévoir le déroulement des opérations selon une véritable stratégie opérationnelle.

L'introduction du planificateur peut être constatée chez de nombreux auteurs comme par exemple Claude DAMERY[2] qui associe l'urbaniste, l'architecte et le planificateur au sein d'une même équipe , chacun devant intervenir selon trois échelons d'intervention et trois domaines. Les rôles de chacun sont perçus comme complémentaires et clairement définis.

> « Le domaine du planificateur s'étend de la grande région rurale et urbaine à l'agglomération urbaine importante, celui de l'urbaniste, de la mise en forme des concepts définis par le planificateur pour la grande agglomération à l'étude d'un quartier, enfin celui du spécialiste en art urbain complétant certains points précis décelés par le planificateur ou l'urbaniste. »

La solution pour faciliter et rendre possible la tâche de l'urbaniste est trouvée dans une pratique pluridisciplinaire.

4. un professionnel souvent mis sur les bancs de l'accusation

> « Il [l'urbaniste] est homme d'action et homme de pensée à la fois. Il va exprimer et réaliser tout ce que la recherche en sciences humaines contient de potentiel pour l'organisation de la vie sociale. C'est évidemment une charge éminemment noble, mais aussi particulièrement difficile et ingrate, d'autant plus que – il faut bien le dire – si son œuvre n'est pas réussie, on n'en accusera pas le sociologue, on n'en accusera pas l'historien, on n'en accusera pas le géographe, qui auront pu lui apporter la modestie contribution de leurs expériences : c'est lui qui sera l'accusé. »[3]

Nous rejoignons ici non seulement le point de vue développé par les auteurs de l'époque - l'urbanisme est à la confluence de disciplines et de techniques[4] - mais nous retrouvons aussi une situation de plus en plus d'actualité dans nos sociétés urbaines : la mise en cause de l'urbaniste. Difficile tâche que celle d'être urbaniste. Il recherche le bonheur de ses concitoyens et parfois en récolte des accusations lorsque ses prévisions s'écartent de la réalité.

L'urbaniste est aussi une cible toute désignée par le fait que sa profession l'amène à manier des valeurs financières et un foncier potentiellement spéculatif. Ainsi, par exemple le classement d'un terrain dans le Plan d'Occupation des Sols en détermine la valeur. La responsabilité pèse sur les épaules de l'urbaniste. A tout moment il doit justifier au nom du bien être collectif le classement dans un secteur plutôt que dans un autre.

---

[1] Marie-François ROUGE. *Une discipline de synthèse* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 59.

[2] DAMERY Claude. *Comment former des urbanistes ?* in *urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 98.

[3] Pierre GEORGE. *L'urbanisme carrefour culturel.* Compte rendu du colloque des urbanistes in *Urbanisme* n°82-83 ? 1964. Pp. 33-36.

[4] D'ailleurs nous retrouvons cette situation dans l'association de termes qualificatifs à celui d'urbanistes : « urbaniste-architecte », « urbaniste-ingénieur » ou encore « urbaniste-planficateur. » qui traduit aussi l'ensemble des compétences nécessaires à la pratique de l'urbanisme (l'agencement de volumes et les représentations spatiales de l'architecte, la prévision du planificateur et les techniques de l'ingénieur). Nous avons d'ailleurs noté lors de la réalisation du DEA que Le Corbusier dans *Urbanisme* associe déjà l'architecte, l'urbaniste et l'ingénieur.

De plus sa position lui impose aussi de définir des priorités dont découlent celles d'investissements. Certaines dépenses immédiates peuvent être mal reçues alors qu'elles assurent des économies sur le long terme. Une fois de plus encore se révèle la difficulté de la profession qui résulte de la nécessaire conjugaison des différentes temporalités et de la *multicompétence* dont doit faire preuve l'urbaniste. Il doit manier à la fois la réflexion (conception d'un projet), intervenir auprès des maîtrises d'ouvrage (définition du projet et adéquation financière) et d'œuvre (mise en œuvre du projet).

5. L'urbaniste et la neutralité

Alors qu'il s'interroge sur l'élaboration du programme et sur les questions que ce dernier génère, Max QUERRIEN[1] retourne la problématique en direction de l'urbaniste lui même. En effet en travaillant d'abord pour l'homme, il apparaît que la perception de l'urbaniste concernant ce dernier influe le programme. A partir de quelle idée de l'homme et de la société le programme a-t-il été conçu ?

Le regard que l'urbaniste porte sur la société en tant qu'individu de cette société semble influencer directement son métier nous amène à nous interroger sur la neutralité de la profession.

L'urbanisme n'est pas neutre néanmoins il revient à l'urbaniste de faire la juste part des choses sans perdre de vue les objectifs fixés et en travaillant dans un partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués. L'acte d'urbanisme, par sa définition même et du fait qu'il détermine les conditions générales de vie des habitants pour le présent et l'avenir, ne peut pas être neutre. Il relève d'une politique[2]. S'il n'est pas neutre l'urbanisme doit cependant être une remise en cause permanente car il est une création permanente. Toute la difficulté pour l'urbaniste sera de se positionner. En effet, il est celui qui repère les stratégies et négocie, celui qui doit être capable de gérer les situations conflictuelles tout en étant à la fois arbitre et médiateur.

4.5 La recherche d'une reconnaissance

La revue *Urbanisme* en publiant des textes traitant des questions d'urbanisme d'autres pays, traduit le fait que la réflexion qui se tient en France dans les années 1960, n'est pas propre à l'hexagone. Dans différents lieux, l'urbanisme est en quête de reconnaissance et de légitimation. La situation dans laquelle il se trouve vient certainement de sa relative jeunesse (il n'est défini que dans les années 1910).

1. Le passé pour légitimation de la profession

La légitimation de la profession dans les années 1960 s'accompagne d'un retour en arrière. Ainsi, le passé est utilisé comme un témoin. Il est alors question de montrer comment l'urbanisme s'est peu à peu imposé comme une nécessité.

« Comment l'Urbanisme[3] est-il né en France et comment a-t-il évolué jusqu'à devenir

---

[1] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanism*e n°131, 1972. P. 16.

[2] A. ROUSSEAU ; R. BEAUNEZ. *L'expérience de Grenoble. L'Action municipale : ses possibilités, ses limites.* Paris : les éditions ouvrières, 1971. 188p.

[3] L'emploi d'une majuscule de la part de l'auteur montre sa volonté d'affirmer l'urbanisme comme une discipline à part entière.

une discipline nécessaire ? »[1]

THIEBAUT Pierre-Armand retrace l'histoire de l'urbanisme en France. Il relate notamment la période de la révolution industrielle. Elle sert à de nombreux auteurs pour légitimer la nécessité d'une intervention massive sur l'organisation du territoire urbain. LE CORBUSIER par exemple justifie ses écrits et ses théories d'urbanisme en présentant le « chaos » des villes issu de la révolution industrielle[2] -.

> « C'est de la réaction de l'homme et des hommes contre ce désordre, contre cette anarchie, que va naître l'urbanisme en France comme d'ailleurs dans d'autres pays. »

RANDET Pierre[3] se penche sur l'évolution de la doctrine. Il montre comment l'urbanisme est pleinement reconnu en France après la Seconde guerre mondiale. Auparavant, il est déjà plus nettement formulé après la première guerre mondiale dans le contexte de reconstruction et d'afflux important de populations vers les villes avec la loi du 14 mars 1919 – puis du 19 juillet 1924 - perçue comme une législation générale d'urbanisme[4] (la codification intervient en 1943).

Sous l'occupation, Pierre RANDET montre l'émergence de l'urbanisme qui n'est pas encore totalement reconnu puisqu'il écrit notamment :

(*en ce qui concerne la structure des plans)*

> « il faut reconnaître qu'à cette époque, l'urbanisme n'a pas encore assimilé les leçons de la Charte d'Athènes rédigée dès 1933, mais publiées seulement en 1943. »

(*Organisation fonctionnelle)*

> « L'organisation fonctionnelle ne va guère au-delà de la distinction très simple entre la zone d'habitation, la zone rurale , la zone industrielle. (…) La notion de quartier, conçu comme cadre de vie d'une communauté et comme cellule urbaine élémentaire n'a pas encore franchi la Manche. »

(*La profession)*

> « Les urbanistes à l'époque sont presque tous des architectes »

Bien que n'étant pas encore entièrement défini ni encadré, et à ses premiers balbutiements, l'urbanisme de l'époque est cependant porteur pour l'avenir.

> « Toutefois placé dans les circonstances où il a vu le jour, très objectivement, cet urbanisme représente un effort estimable de novation ».

---

[1] THIEBAUT Pierre-Armand. *Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. pp. 2-23.

[2] Nous nous reporterons par exemple à l'article 8 de la Charte d'Athènes :
« L'avènement de l'ère machiniste a provoqué d'immenses perturbations dans le comportement des hommes, dans leur répartition sur la terre, dans leurs entreprises ; mouvement irréfréné de concentration dans les villes à la faveur des vitesses mécaniques, évolution brutale et universelle sans précédent dans l'histoire. Le chaos est entré dans les villes. »

[3] Pierre RANDET. *L'évolution de la doctrine. Urbanisme* n°77, 1962.

[4] THIEBAUT Pierre-Armand. *Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. pp. 2-23.
« Avec elles [les deux lois] la France est passée des notions limitées d'alignement, de voirie et de protection de la salubrité publique à la notion plus générale d'aménagement des villes, à la notion d'urbanisme, le mot était déjà créé, et à la conception première d'un document d'ensemble que l'on appelait, à l'époque : plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. »

Ces différents éléments permettent de montrer comment la Seconde guerre mondiale et la période de reconstruction qui l'a suivie ont contribué à la formalisation de l'urbanisme, à sa reconnaissance et à sa mise en œuvre - la Charte d'Athènes, rédigée en 1933 mais diffusée dix années plus tard, en est une étape importante – et à l'apparition dans son sillage de l'aménagement du territoire.

Dans cet objectif de légitimer l'urbanisme par l'histoire, le mouvement moderne tient une place importante. Si aujourd'hui il arrive que l'urbanisme moderne mis en œuvre lors de la période de la reconstruction soit condamné et rejeté, il est perçu comme riche en enseignements. Un refus de jugement et une recontextualisation de ce mouvement ont lieu, ils génèrent une prise de conscience permettant de définir des orientations pour les années à venir[1]. Dans ce même objectif d'éviter de reproduire les erreurs du passé, Max QUERRIEN[2] en 1972 propose d'établir une histoire critique de l'urbanisme – qu'il rattache d'ailleurs à la pédagogie de l'urbanisme – qui soit une

> « analyse au fil des mutations historiques, des programmes que l'on a plus ou moins implicitement ou explicitement proposés et des solutions que l'on a apportées en réponse à ces programmes ; une analyse aussi des situations objectives auxquelles ces programmes et les projets qu'on leur a fait correspondre prétendaient s'appliquer ; une analyse enfin des contradictions nées du vague, de l'insuffisance, de l'arbitraire, du programme ou du projet. Autrement dit, une connaissance critique de l'urbanisme au fil des mutations sociales de notre toute petite planète.
> En somme, en résumant un peu, on pourrait appeler cela « Histoire des trahisons du programme » ! »

L'histoire de l'urbanisme ne se limite pas à celle des programmes mais aborde aussi celle des représentations – une « Histoire des significations de l'image de la ville » - puisqu'il semble exister une relation – qu'il reste à établir - entre image de l'appréhension de la ville et fonction urbaine.

Cette analyse permet de prendre conscience des décalages pouvant exister entre le programme et son devenir une fois sa réalisation achevée.

La réflexion sur l'urbanisme, sur son rôle et sur son devenir se double nécessairement d'une réflexion sur la ville qui induit un minimum de prospective. Quelle forme la ville de demain aura-t-elle ? En effet, la forme ne dépend pas entièrement de l'urbanisme mais découle des comportements et des attentes des hommes qui la pratiquent[3]. Aussi l'urbanisme doit prendre en compte les hommes et répondre à leurs aspirations. Comme le comportement humain est difficilement prévisible par avance, savoir quelle sera la structure et les dynamiques de la ville du futur paraît une chose particulièrement difficile qui contraint l'urbaniste a inséré des composantes sociales à son analyse.

Le passé permet de montrer toute la nécessité de mettre en place une science des villes. Il assure de ce fait la légitimité de l'urbanisme.

---

[1] Jean CANAUX. *Les buts et les activités du centre de recherche de l'urbanisme in urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 95-97.

[2] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanisme* n°131, 1972. P. 17.

[3] « L'urbaniste construit pour des hommes qui ne sont pas des êtres abstraits, dont les besoins sont spécifiques de leur origine régionale, de leurs activités professionnelles, de leur niveau de culture, de leurs coutumes sociales. ». P. GEORGE (Voir *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83 (n° *Urbanistes),* 1964. pp. 26-29.)

4.6 Comment améliorer la position de l'urbaniste ?

1. clarifier les relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Si, l'accent est mis d'une part - notamment lors du colloque de 1964 sur les urbanistes[1] – sur le rôle de l'urbaniste et d'autre part sur les difficultés de ce dernier à l'assumer, il est aussi question de trouver des solutions qui permettent un meilleur positionnement de l'urbaniste, et ce sur différents points.

La nécessité de lui assurer une reconnaissance de la part de la population, de le préparer à sa confrontation avec la ville en le formant, et enfin, - peut-être surtout - de définir réellement sa tâche et sa mission, est fortement affirmée. Certes, l'urbaniste a pour mission de rechercher le bien être de ses concitoyens mais quel vaste projet, qui n'éclaire pas sur les actions à mener afin d'atteindre cet objectif ultime ! Il est alors question de définir la mission de l'urbaniste d'un point de vue plus actif en lui donnant un contenu réellement opérationnel. Ainsi quelles sont *les* missions, autrement dit les actions que l'urbaniste doit accomplir. Dans une définition généralisante[2] la tâche de l'urbaniste est « d'imaginer en quatre dimensions », de définir des objectifs, d'orienter des recherches, d'établir des synthèses, de proposer des choix, de dresser des plans et de coordonner des démarches.

Conscient de ce besoin de clarification, Roger MACE, directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme en 1964, montre le rôle de l'administration et la remet en cause pour l'absence de clarté dans l'exercice des urbanistes[3]. Ainsi, selon lui, le premier pas vers une meilleure définition du rôle et de l'action du professionnel passe par une meilleure définition de la commande. Cette commande détermine la mission de l'urbaniste dans l'acceptation qui vient d'être donnée à ce terme. La qualité du travail de l'urbaniste dépend de celle de cette commande. Toute intervention de l'urbaniste doit être précédée d'une analyse du terrain permettant pleinement sa connaissance. Le diagnostic[4] reste l'étape première qui détermine ensuite l'action de l'urbaniste.

« L'urbaniste procède à la reconnaissance du territoire de sa mission. Il en définit, en

---

[1] *Urbanisme*, 1964, n°82-83.

[2] Gérard PERPERE. *L'exercice du métier* in *Urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp.49-51.

[3] Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

[4] Nous écrivions dans notre DEA :
L'urbanisme est à la fois une science de la réflexion et de l'action. En effet, dans un premier temps, elle concerne l'observation d'un milieu, la ville, la formulation d'une problématique relative à cet environnement, l'émission de scénarii en réponse à cette problématique, autrement dit la mise en œuvre de plans. L'urbanisme est à ce stade une science réflexive et critique. Elle permet l'élaboration d'un diagnostic[4] et l'élaboration de remèdes ou de scénarii en vue d'assurer un avenir meilleur à la cité et à ses habitants par l'amélioration des équipements existants, ou la création de structures manquantes. Dans un deuxième temps, l'urbanisme devient la science de l'action. On recherche à appliquer au terrain, au milieu étudié, les plans élaborés. Il est alors question de confronter les *espaces projets* à *l'espace diagnostic.* L'urbanisme gagne alors le domaine de l'aménagement. Une fois que le plan est appliqué, *l'espace projet* et le milieu originel, le substrat, ne forment plus qu'un et donnent alors naissance à une résultante, à un troisième espace que nous qualifierons *d'espace synthèse.* A ce moment, l'urbanisme peut redevenir une science réflexive et critique en effectuant une lecture et une analyse de l'espace obtenu. Elle mesure alors les décalages remarquables entre les objectifs définis par le projet, les effets escomptés et ceux observés à posteriori dans *l'espace synthèse.* Elle peut alors effectuer un bilan. *L'espace synthèse* devient *l'espace bilan* dont des enseignement peuvent être tirés en vue de projets futurs. L'urbanisme est empreint d'une forte logique temporelle. En effet, il s'agit d'une science où le futur devient la cause du présent.

> accord avec son client, les aspects généraux et les aspects d'ordre particulier ».[1]
>
> Définir la commande amène à s'interroger sur ce que le client, « l'administration[2] attend des urbanistes »[3] ?

Ainsi c'est l'instrumentation même qui est remise en question. Les outils de bases, les fondements qui permettent à l'urbaniste de construire un projet sont décrits comme incertains et comme ne lui permettant pas d'assumer son rôle. Les urbanistes n'ont pas alors les outils nécessaires et suffisants à l'exercice de leur métier.

> « Il suffit de lire les contrats pour lesquels l'Etat confie l'étude des plans directeurs pour s'apercevoir que cette lettre de commande est aussi discrète sur les directives et axes de recherche, qu'elle est modeste quant aux rémunérations. (…) N'ayant fixé aucun objectifs aux études, l'administration confie à l'homme de l'art une tâche impossible. »[4]

Si Roger MACE n'est pas le seul à souligner la faiblesse de la rémunération des études de l'urbaniste, Maurice ROTIVAL[5] signale « les misérables honoraires qu'il se fait allouer. » et qu'

> « Il convient donc de définir clairement notre tâche par référence à des honoraires que nous supposons devoir devenir un jour décent. Il faut que chaque étape de la planification à l'architecture par l'urbanisme soit rémunérée correctement. »
>
> De même, Gérard PERPERE aborde le thème des moyens opérationnels et financiers de la collectivité dans la définition du programme[6].

Ce manque de moyens touche aussi la formation à l'urbanisme. Georges MEYER-HEINE[7] souligne même une certaine inégalité dans le traitement de ceux qui suivent des formations.

> « il ne convient pas d'autre part que seuls les fonctionnaires et notamment les ingénieurs des Ponts et Chaussées puissent bénéficier de l'aide de l'Etat pour poursuivre suffisamment une formation d'aménageur de haut niveau. »

2. Le programme

Le travail de l'urbaniste s'articule autour de quatre démarches principales identifiées par différents auteurs. Il est question pour l'urbaniste :

---

1 *La mission et le rôle de l'urbaniste,* revue SFU n°7 citée par Gérard PERPERE. *L'exercice du métier* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. P. 49.

2 Nous parlons d'administration puisque l'Etat reste le principal mettre d'ouvrage de l'urbanisme avant que la décentralisation n'ait lieu.

3 Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

4 Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

5 Maurice ROTIVAL. *Planification et urbanisme* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 42-45.

6 Gérard PERPERE. *L'exercice du métier* in *Urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp.49.
« Si la cohésion d'un plan d'urbanisme consiste en un juste équilibre des prévisions et des dispositions, sa vérité sera celle de l'équilibre des besoins et des moyens. »

7 Georges MEYER-HEINE. *Réflexions sur une pédagogie de l'aménagement* in *urbanisme* n°142, 1974. Pp. 70.

de recenser des données, autrement dit d'établir un état des lieux de l'espace sur lequel il interviendra
de « critiquer le programme imposé par l'auteur de la commande », ce qui suppose la pluridisciplinarité de l'équipe qui doit entrer en rapport avec l'ensemble des partenaires administratifs, sociaux et politiques de la création de l'espace urbain.
De proposer
De diffuser « parce que l'urbaniste ne doit pas être le seul consommateur de sa propre logique et de ses propres catégories intellectuelles. »[1]

La phase du recensement est déterminante car elle permet d'établir les objectifs à atteindre à partir d'un état des lieux. Max QUERRIEN identifient en parallèle à ces démarches trois groupes de tâches : la programmation, la structuration et la diffusion-animation.

L'élaboration du programme est une tâche délicate et génère une série d'interrogations sur sa remise ou non en question, sur le partenariat à mettre en place lors de son élaboration, sur les bases sur lesquelles il repose et sur la destination de l'espace qu'il concerne….

Si la tâche et le rôle de l'urbaniste se définissent par rapport à une commande du maître d'ouvrage et au vue des attentes de ce dernier, celles de la population, des citoyens interviennent aussi. Ainsi en amont de tout travail de l'urbaniste, une phase doit consister à définir les attentes de la population vis à vis du professionnel. En effet, l'urbanisme consiste, comme nous avons pu le voir, à répondre à premier lieu à des aspirations de l'habitant concernant son cadre de vie. Nous retrouvons ici l'idée déjà développée selon laquelle il ne faut pas faire seulement pour mais avec.

3. Clarifier les relations entre les différents acteurs de la ville

Si l'urbaniste se sent parfois incompris, ce sentiment est en partie la résultante du positionnement de l'urbanisme à la confluence de différentes disciplines. L'interdisciplinarité, nécessaire à l'urbanisme, si elle est une richesse incontestable peut aussi devenir une faiblesse. Chaque corps de métier élabore son propre discours, ses propres terminologies et il n'est pas toujours évident de s'entendre entre professionnels issus de corps de métiers différents. En ce qui concerne la ville, un langage commun est à établir afin que les membres des équipes pluridisciplinaires parviennent à travailler ensemble le plus efficacement possible. Dans le même temps alors que s'affirme la nécessité de faire de l'urbanisme au sein d'équipe pluridisciplinaires –cette affirmation d'une pluridisciplinarité nécessaire à l'urbanisme se retrouve dans le discours des années 1970 - certains comme Robert AUZELLE[2], mettent l'accent d'une part sur l'essor des différentes formations à l'urbanisme et d'autre part sur le fort développement du nombre de bureaux d'études traitant d'urbanisme. Cette « explosion » du nombre de bureaux et cette « multiplicité des dénominations » (tant des formations que des professionnels)[3] traduisent d'une part des intentions semblables mais induisent aussi une forte variété dans le vocabulaire employé qui rend difficile la compréhension et le dialogue entre professionnels. Cette situation peut même conduire à des malentendus. Afin de palier à cette multiplicité des langages, AUZELLE met en évidence la nécessité de réorganiser la profession par une réorganisation de sa base c'est à dire l'enseignement. Le débat sur la formation à l'urbanisme est ici une fois encore repris.

---

[1] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanisme* n°131, 1972. P. 15.

[2] Robert AUZELLE. *Recherche et enseignement* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 90.

[3] résultant de « l'arrivée massive de convives venant de tous les horizons scientifiques »,

Clarification du langage et définition des rôles précis de chacun au cœur d'une équipe pluridisciplinaire, tel est ce que suggère Roger MACE[1] et ce que reprend Jacques ALLEGRET[2] lorsqu'il souligne un manque de dialogue, ce « à quoi nous voulions porter remède en créant, en 1910, l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture puis en fondant, en 1962, le Groupe des Ateliers de Synthèse et la revue *Forum* ».

Autrement dit pour J. ALLEGRET, améliorer les relations entre les différents professionnels passe par l'organisation de l'encadrement de l'urbanisme.

Pluridisciplinarité ? L'évolution de l'urbanisme, bien que l'architecte et l'urbaniste ont pu être auparavant associés[3], conduit à mener, dès les années 1960, une réflexion sur cette notion en définissant la place et le rôle de chacun. Des expériences de pluridisciplinarité sont notamment menées comme les « ateliers pluridisciplinaires de synthèse »[4] qui consistent en une mise en coopérative de moyens individuels sans rapport de subordination, les professions étant considérées de façon égalitaire (responsabilité et qualifications de chacun). Le statut et la place de chacun au sein de l'équipe peuvent conduire à des débats. En effet, si pour les uns, il ne doit exister de rapports de subordination entre les membres, pour d'autres comme jean GOHIER[5] - qui rédige son article dix années plus tard, et donc qui a le bénéfice du temps et peut juger a posteriori du fonctionnement des équipes – la question des « chefs d'équipe » est fréquemment posée. En effet, selon lui, l'animation et la direction de l'équipe doivent revenir à un homme possédant des qualités personnelles à côté de celles requises pour un professionnel. Pour cette raison il apparaît à GOHIER que « le choix d'un patron d'équipe doit donc toujours être examiné avec soin ».

Les expériences d'ateliers pluridisciplinaires mettent en évidence d'une part les avantages et les qualités du travail en équipe et d'autre part, l'enrichissement tant personnel que professionnel de ses membres. Chaque discipline y apprend à reconnaître ses limites et gagne en qualité dans la spécificité de ses interventions. Chaque membre n'est plus seul confronté à des responsabilités,

---

[1] Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

« Ainsi, on peut distinguer, au sein de l'équipe ou de l'atelier d'urbanisme, deux familles d'esprit : celle des économistes et des sociologues qui ont pour mission de définir les perspectives de développement de la ville et ses fonctions ; celle des architectes et des ingénieurs qui doivent proposer plusieurs schémas alternatifs de structure spatiale. Entre ces deux familles, la solidarité intellectuelle doit naître d'une compréhension raisonnée. (…)

(…) c'est parce que je considère qu'il est du plus grand intérêt qu'au sein de l'équipe qui procède à des études de développement urbain, chaque participant connaisse avec une suffisante précision, les modes opératoires et les limites des disciplines voisines. »

[2] Jacques ALLEGRET. *Les leçons d'une expérience* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 83.

[3] Nous notions lors du DEA :

« C'est à cette fin que Le Corbusier propose de confronter l'architecte et l'ingénieur. A ces deux acteurs, il associe par la suite l'urbaniste. Le Corbusier suggère davantage qu'une coopération entre divers spécialistes puisqu'il va jusqu'à revendiquer un statut unitaire pour ces trois professionnels. »

« Les cent premières années du machinisme ont fait surgir l'ingénieur, lui conférant une puissance de plus en plus grande. Pendant que s'épanouissait splendidement cet ordre particulier d'une discipline de l'esprit, la gent architecte subissait, elle, une crise d'étiolement : la vie se retirait d'elle, la vie la rejetait. Pourtant l'heure de la construction générale va sonner bientôt ; l'architecte qui était le chef autrefois, doit, en ces tâches nouvelles introduites par la civilisation machiniste, admettre à sa droite et à sa gauche la présence de deux sources de savoir : l'urbaniste et l'ingénieur. Architecte, urbaniste, ingénieur trilogie requérant un statut unitaire. »(LE CORBUSIER. Manière de penser l'urbanisme. p. 121.)

[4] Michel STEINEBACH. *Unité et continuité* in *urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 48.

[5] Jean GOHIER. *Former des professionnels* in *Urbanisme*, n°142, 1974. Pp. 76-79.

l'équipe constitue une réelle force.

L'équipe devient indispensable à la pratique urbaine. C'est pour cette raison que le travail en équipe est introduit dans les différentes formations qui proposent alors une ouverture à différentes disciplines.

> « Les étudiants apprendront donc à toujours travailler sur deux rythmes : celui de la recherche approfondie et spécialisée, celui de l'élargissement et de l'interrogation permanente de l'équipe. »[1]

Pour Roger MACE comme pour Gérard PERPERE[2], il est question de faciliter les relations entre les différents acteurs et ce suivant plusieurs niveaux : d'une part entre les urbanistes et les professionnels associés et d'autre part entre les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, et les destinataires ou usagers. Il est question de rapprocher chacune des parties.

Dans les années 1960, la volonté d'établir un véritable corps de métier s'exprime par la recherche d'une définition de méthodes de travail et d'une division des études à mener suivant le domaine de compétences de chacun des acteurs de l'équipe pluridisciplinaire.
Mais si l'accent est mis sur la complémentarité de différents corps de métiers du fait de la prise de conscience de la part de chacun de ses limites, il apparaît que deux points principaux restent à définir et soient nécessaires à la pratique d'un urbanisme pluridisciplinaire[3]. D'abord, il est question de faire évoluer le marché français qui n'est pas encore très favorable à l'intervention d'ateliers pluridisciplinaires fortement intégrés, et ensuite, il s'agit de responsabiliser chacun des membres de l'équipe. Ces derniers en effet ne travaillent pas de manière isolée, ils partagent des responsabilités, doivent se prendre au jeu de la réflexion prospective et assumer la responsabilité des propositions finales.

L'urbanisme s'affirme à partir de cette époque comme un champ ouvert sur l'espace, sur le temps, sur les autres disciplines, sur la recherche. Il se divise selon Michel STEINEBACH[4] en trois volets et c'est à travers ces trois volets que peuvent être mis en évidence les différents domaines de compétence dont il est question. L'urbanisme est à la fois composition urbaine, établissement d'un plan-règlement et planification opérationnelle et financière. De plus, l'urbaniste n'est pas seulement un concepteur, il doit assurer aussi le suivi de la mise en œuvre de ses projets.

L'incompréhension dont souffrent les membres de la profession dans les années 1960, résulte selon Pierre MACE, du langage même de l'urbanisme, de ses outils, de son instrumentation et de ses méthodes de fonctionnement. Partant de ce fait, une meilleure compréhension ne peut être obtenue que par une modification profonde de l'urbanisme, par sa réforme.

« On peut dire que la conception actuelle des plans d'urbanisme n'a guère facilité le dialogue entre ceux qui ont pour mission de rechercher les formes et les rythmes du développement spatial des villes et ceux qui ont pour mission de traduire ces perspectives techniques en règles juridiques d'utilisation des sols. »

---

[1] Georges MEYER-HEINE. *Réflexions sur une pédagogie de l'aménagement* in *urbanisme* n°142, 1974. Pp. 70.

[2] Gérard PERPERE. *L'exercice du métier* in *Urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp.50.

[3] ALLEGRET Jacques. *Les leçons d'une expérience* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 87.

[4] Michel STEINEBACH. *Unité et continuité* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. P. 47.

4.7 Envisager une réforme de l'urbanisme : la Loi d'Orientation Foncière

Le texte de Roger MACE - *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39 – nous interpelle particulièrement puisqu'il est le premier que nous avons recensé de la revue *Urbanisme* à invoquer une réforme de l'urbanisme qui présuppose la Loi d'orientation foncière de 1967, date clé de l'urbanisme en France qui reste en vigueur durant plus de trente ans[1].

1. Avant la Loi d'Orientation Foncière, ou loi Pisani du 30 décembre 1967

Avant 1967[2], les plans d'urbanisme sont élaborés par un groupement d'urbanisme qui les soumet à l'avis des communes. Ces plans répondent à une double préoccupation.

> * Ils permettent de « fixer un cadre géographique à l'exécution des équipements et aménagements urbains »
> * et imposent des « servitudes d'urbanisme aux propriétaires fonciers pour faciliter l'exécution des travaux d'aménagement, éviter le désordre des constructions, assurer la protection de certains éléments du site. »[3].

Le plan et le règlement qui déterminent le droit des sols ne sont pas dissociés. Selon Roger MACE la difficulté vient de cette confusion qui fait que souvent les préoccupations pour le schéma de structure se font au détriment du règlement. Cette situation, alimentée par le nouveau contexte urbain d'une ouverture en direction du secteur privé en matière de construction, est alors propice à la spéculation et est la source d'une série de dysfonctionnements[4].

L'absence de préoccupations foncières conduit à « une négation même du plan d'urbanisme conçu comme une mise en ordre du développement urbain ».

Pour MACE, la réforme devient une urgence auquel cas l'urbanisme court le risque de sa propre mort puisqu'il a pour essence même l'organisation et la régulation du développement de la ville.

Aussi Roger MACE parvient à la conclusion de séparer le schéma de structure, « orientation technique qui fait l'objet d'études continues » du règlement d'urbanisme « ensemble de mesures juridiques qui doit seul être replacé dans le cadre d'un plan publié et soumis à une large procédure de consultation publique car c'est lui, le règlement, qui impose des servitudes à l'ensemble des propriétaires. »

Ainsi, il décrit deux documents distincts élaborés suivant deux échelles territoriales et deux procédures différentes : les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme et les Plan d'Occupation des Sols. La Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967 institue des procédures

---

1 la loi Solidarité et Renouvellement Urbain s'y substituant en 2000

2 nous reprenons des éléments développés dans le 1° paragraphe de ce chapitre

3 Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

4 « Si l'examen individuel des projets, sans limitations préalables, s'explique pour des raisons historiques, l'urbanisme ayant acquis, en France, droit de cité à l'occasion de la reconstruction, à une époque où l'Etat, directement ou indirectement, détenait à lui seul tous les moyens de l'aménagement , y compris les moyens de financer les constructions , ce principe aboutit, lorsque le secteur privé à l'initiative de la construction, à des conséquences déplorables. Sur le plan foncier, à la hausse des prix et à la spéculation ; sur le plan de l'urbanisme à une densification excessive qui contredit peu à peu les prévisions exprimées par le parti d'aménagement. »

relatives aux SDAU, aux POS, aux PAR et aux schémas de secteur.

2. La LOF de 1967 : deux nouveaux documents : SDAU et POS (code de l'urbanisme, L122-1 et L123-1)

L'idée centrale de la réforme qui conduit à la LOF est de séparer le projet d'urbanisme de sa mise en œuvre afin de n'accorder des droits nouveaux de constructibilité qu'au fur et à mesure de l'aménagement effectif des terrains. Pour cela deux documents sont mis en œuvre, les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme et les Plans d'Occupation des Sols.

Les SDAU, composés d'un rapport et de documents graphiques, concernent des territoires correspondant à des aires géographiques, des bassins de vie qui réunissent sous une même unité des communes aux intérêts convergents. Ils fixent les orientations de la politique d'aménagement de l'espace et ne sont pas opposables au tiers. Ils sont élaborés par les Communautés Locales d'Aménagement et d'Urbanisme (CLAU) composées d'élus des communes concernées et de représentants administratifs. Il revient à ces communautés de définir l'aire géographique à laquelle s'appliquera le SDAU, d'établir un diagnostic de la situation afin de définir des objectifs concernant les moyen et long termes. Il s'agit de réaliser le SDAU au vu de l'évolution du contexte démographique et économique (emploi), des changements affectant les modes de vie (mobilité) et de réserver des espaces dans un souci de préservation. Cet exercice demande un double effort, spatial et temporel : il est question de prospective en conjuguant des temporalités différentes et d'articulation des espaces communaux de la région définie.

Une fois établi, le SDAU est soumis aux communes qui délibèrent de façon interne à son sujet. Dans le cas d'une approbation, il est alors soumis au préfet. Son élaboration ne requiert pas la participation citoyenne, qui s'applique quant à elle pour l'élaboration du document communal du POS, par la voie de l'enquête publique.

Au 1°octobre 1979, 147 SDAU sont approuvés sur 404 prescrits[1].

Le POS s'applique au niveau communal. Ce document, opposable au tiers, fixe dans le cadre des orientations du SDAU les règles générales d'utilisation du sol.

- ✓ Il se compose
- ✓ d'un rapport de présentation (R123-17 du *code de l'urbanisme*) qui analyse la situation, explicite et justifie les options retenues en matière d'aménagement,
- ✓ d'un règlement déterminant l'affectation des sols par zones et édictant les prescriptions relatives aux implantations des bâtiments,
- ✓ de documents graphiques qui permettent la visualisant des différentes zones définies par le règlement.

Le POS doit s'harmoniser avec le SDAU afin que les deux documents soient compatibles. Ils ont pour finalité le développement harmonieux des villes. Ils introduisent opérationnellement la prospective et la réflexion sur le devenir dans la pratique de l'urbanisme. Par la suite le SDAU sera remplacé par le Schéma directeur puis avec la SRU par le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

La réforme de l'urbanisme introduite par la loi du 31 décembre 1976 renforce les POS.

---

[1] *Code de l'urbanisme* commenté et annoté par F. BOUYSSOU et J. HUGOT, édition 1981. Litec. Pp. 32.

Dans les années 1960, une réforme de l'urbanisme paraît nécessaire. La LOF permet de mettre en œuvre cette réforme. Si la LOF reste en vigueur jusqu'en 2000, nous relevons cependant dans les années 1970 une critique de cette loi et l'appel à une nouvelle réforme. Ainsi en 1974 les revendications formulées par Christian LACROIX[1] ressemblent fortement à celles amenant à la loi SRU qui n'interviendra pourtant que 26 années plus tard.

> « Aux classifications fonctionnelles de zoning, de ZAC, de ZI, de RU, de TLE, etc. ne faut-il pas substituer des catégories de traitement plus riches et plus concrètes ? Logement social, ségrégation sociale, gestion des équipements collectifs, usage des transports en commun, organisation sociale de quartiers, emplois, équipements sanitaires, socio-culturels, etc ? »

3. L'appel à une nouvelle forme d'intervention des pouvoirs publics

Si le manque de moyens financiers dont souffre l'urbanisme est mis en évidence au niveau de la profession, il apparaît que des auteurs mettent en avant le rôle que doivent jouer les pouvoirs publics. Ainsi ; Georges MEYER-HEINE[2] souligne même une certaine inégalité dans le traitement des étudiants en dénonçant le fait que seuls les fonctionnaires et les ingénieurs des Ponts et Chaussées bénéficient de l'aide de l'Etat afin de poursuivre une formation de haut niveau.

De même Jean GOHIER[3], en considérant l'évolution de l'urbanisme vers la nécessaire intervention d'équipes pluridisciplinaires affirme que les statuts des praticiens évolueront vers ceux de fonctionnaires ou de para-fonctionnaires. N'est-ce pas là une forme d'institution d'un corps de métier par des statuts clairement établis ? A ce statut de fonctionnaire, l'auteur ajoute le fait qu'en allant vers une plus grande autonomie municipale – autrement dit vers la décentralisation qui interviendra la décennie suivante – et en concevant l'urbanisme à l'échelle communale, les fonctionnaires devraient être rattachés à ce niveau et ne plus dépendre uniquement de l'Etat. (Ce dernier garderait une place cependant dans l'intervention mais ne serait plus le seul décideur, il associerait la commune au choix de recrutement)

> « D'autre part, la nécessité de respect de l'autonomie communale conduit à éviter de faire étudier entièrement les plans d'urbanisme, en particulier les plans communaux à « grande échelle » (POS), par des fonctionnaires ou des agents dépendants uniquement de l'Etat. La continuation du système qui prévoit un chargé de mission désigné conjointement par le maire et le service d'Etat est donc souhaitable. »

Autrement dit à l'Etat, puissant planificateur de la reconstruction, doit se substituer un Etat « impulseur » qui encourage la formation et qui accompagne les communes dans la réalisation de leurs plans.

Parallèlement à la définition d'un urbaniste fonctionnaire rapproché de la commune, Jean GOHIER définit un ensemble de critères qui définissent l'urbaniste créant ainsi un système de qualification[4]. Qualification et statut, l'auteur n'affirme-t-il pas ici la volonté de faire de l'urbanisme une profession définie et reconnue ?

---

[1] Christian LACROIX. *UER d'urbanisation et d'aménagement de Grenoble* in *Urbanisme* n°1974. Pp. 64-65.

[2] Georges MEYER-HEINE. *Réflexions sur une pédagogie de l'aménagement* in *urbanisme* n°142, 1974. Pp. 70.

[3] Jean GOHIER. *Former des professionnels* in *Urbanisme*, n°142, 1974. Pp. 76-79.

[4] « pour exciper la qualification d'urbaniste, il convient au minimum de pouvoir justifier :

Les années 1960, nous l'avons précédemment vu, sont marquées par l'émergence d'un nouvel acteur, le citoyen.

Avant la LOF de 1967, la participation du citoyen se fait principalement par le biais de la procédure d'enquête publique incluse dans la procédure d'élaboration des plans d'urbanisme. Ainsi, l'instruction générale du 8 avril 1960 sur les plans d'urbanisme signale :

> « En même temps que la doctrine, méthodes et procédures sont à rénover ; pour faire de meilleurs plans, et les faire plus vite, trois principes essentiels sont à observer :
> Le plan doit reposer sur une base scientifique sérieuse ;
> Il doit être l'œuvre d'une équipe ;
> Le public doit être associé à son élaboration »

L'appel au travail d'équipe et la revendication d'une base scientifique conférant une légitimation scientifique au document, ainsi qu'une association du public assurant son acceptation sociale sont ici une fois de plus mis en avant.

En ce qui concerne la participation, l'instruction générale ajoute que l'association du public à l'établissement des plans doit se faire à tous les stades de leur mise en œuvre, de l'élaboration à la procédure. A cette fin, afin d'assurer la participation du public une organisation est mise en place. Elle peut être divisée en deux phases :

Dans une première, une commission représentative des « forces vives de la cité et de toutes les catégories professionnelles ou sociales » est informée des études et des travaux préparatoires et

---

— d'avoir été informé des postulats fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et être capable, non seulement de replacer ces exigences vis-à-vis de sa formation d'origine, mais aussi vis-à-vis de toutes les autres sciences et techniques utilisées ;

— d'avoir été initié aux méthodes couramment employées pour l'élaboration des plans d'urbanisme et d'aménagement, et de savoir parfaitement comment ceux-ci s'établissent, s'approuvent et s'appliquent, comment ils se complètent et se superposent, ce qu'ils doivent et peuvent contenir et prescrire ;

— d'être au courant de la législation et de la réglementation en matière d'aménagement national et régional du territoire, en matière d'environnement, d'urbanisme et de construction, en matière de programmation économique et sociale, et d'être familiarisé avec l'organisation et les conditions de fonctionnement des services administratifs centraux et locaux qui sont chargés de les appliquer ;

— d'être averti des techniques et moyens d'expression aptes à faciliter le dialogue avec le public et les élus, en vue de recueillir leur adhésion aux dispositions d'aménagement prévues ;

— enfin d'être entraîné à la « composition d'urbanisme », c'est-à-dire à la recherche, dans la répartition des établissements humains aux différents échelons d'aménagement du territoire, du compromis le meilleur entre les exigences humaines (physiologiques, psychologiques, sociales, économiques, culturelles...), les données physiques (géologiques, pédologiques, topographiques, climatiques... et installations existantes ou prévues...) et les contraintes fonctionnelles ou techniques, qui doivent être combinées de manière harmonieuse pour former un tout organique au niveau d'intervention considéré.

est consultée sur le choix entre les différents partis pris ;

Lors d'une deuxième est menée l'enquête publique qui intervient une fois le plan arrêté.

Quelle est la représentativité de la commission ? Comment est-elle constituée ? Sa composition assure-t-elle une représentation objective de la population concernée ou s'agit-il d'une illusion de participation des habitants de la cité ?

Au vu des textes rédigés après 1967, il semble que cette organisation de la participation n'ait été satisfaisante puisqu' avec la mise en œuvre de deux nouveaux documents, le POS et le SDAU, la revendication est de plus en plus importante en ce qui concerne la place à accorder au citoyen dans les procédures d'urbanisme comme ci jusqu'alors le rôle qui lui été accordé était jugé insuffisant et insatisfaisant.

4.8 La Loi d'orientation Foncière : un instrument de légitimation pour le milieu professionnel

Roger MACE[1] revendique une réforme de l'urbanisme qu'il perçoit comme une urgence au risque que l'urbanisme disparaisse puisqu'il a pour essence l'organisation et la régulation du territoire urbain. En effet avant 1967, il signale l'absence de préoccupations foncières qui conduit à une négation même du plan d'urbanisme conçu comme une mise en ordre du développement urbain.

La LOF en instaurant les SDAU et les POS permet l'affirmation des missions de l'urbaniste qui y trouve une tâche et un rôle nouveaux. En effet, il devient le concepteur de ces deux documents dont la réalisation fait référence aux missions même de l'urbanisme. Ainsi, en ce qui concerne le SDAU, il est question dans un premier temps de définir une aire géographique d'application et d'établir un diagnostic de la situation afin de définir des objectifs concernant les moyen et long termes. Le schéma doit prendre en considération l'évolution des contextes démographique, économique, social notamment de ceux affectant les modes de vie, et réserver des espaces dans un souci de préservation. Comme nous l'avons déjà vu, l'exercice de la prospective est présent par la conjugaison de temporalités différentes. Il se surimpose à l'articulation de différents espaces communaux. La problématique est spatio-temporelle.

[1] Roger MACE - *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39

Tableau 12) *les grandes étapes de la mise en œuvre de l'urbanisme*

Elaboration personnelle

	MOTIVATIONS CAUSES	**REACTIONS**	**ACTIONS**	**CONSEQUENCES**
L'URBANISME	Réflexivité	Prospective	Action / Application	Critique / Evaluation
ETAPES DE MISE EN ŒUVRE	• Observation du milieu • Analyse • Identification et formulation de la problématique	• Emission de scénarii • Traduction sous forme de plans et d'intitulés d'action	• Applications des scénarii	• Observation du milieu • Bilan des actions réalisées
NATURE DE L'ESPACE CONCERNE	**Espace diagnostic** Milieu originel Substrat	**Espace projet**	**Espace synthèse**	**Espace bilan**
REALISATION DU SDAU	• **Définition de l'aire géographique d'application** • établissement d'un diagnostic	• **Définitions des objectifs à moyen et long termes**	• **Application du SDAU sur le territoire intercommunal défini**	

Tout comme le SDAU, le POS, en ayant pour objectif de fixer les règles générales d'utilisation du sol, fait appel pour sa réalisation aux urbanistes. Ainsi, de même, il se compose d'un diagnostic dans le rapport de présentation et de la formulation de scénarii (affectations des sols rendant possibles telles ou telles alternatives pour un terrain donné, prescriptions relatives aux constructions…) dans le règlement. Un plan permet la spatialisation des orientations choisies et défendues.

Si dans les années 1960, le POS doit

> « fixer un cadre géographique à l'exécution des équipements et aménagements urbains »

et imposer des

> « servitudes d'urbanisme aux propriétaires fonciers pour faciliter l'exécution des travaux d'aménagement, éviter le désordre des constructions, assurer la protection de certains éléments du site. »[1],

autrement dit, s'il est question de rechercher un développement harmonieux des villes, l'objectif recherché en 2000 reste le même :

> « la finalité [des POS], c'est bien sûr, le développement harmonieux des villes, mais aussi la préservation des parties historiques et des espaces verts. De plus en plus fréquemment, le POS s'inscrit dans ne logique intercommunale. »[2].

Autrement dit, le POS assure de manière officielle la pérennité des missions de l'urbaniste, il est l'instrument lui permettant d'aboutir à un développement harmonieux des villes, c'est à dire ce pour quoi, il a vu le jour dans le contexte de désordre urbain du à la révolution industrielle.

Ainsi le SDAU comme le POS permettent à l'urbaniste la mise en œuvre de ses savoirs tant théoriques que pratiques. Leurs élaborations demandent une instrumentation et un déroulement correspondants à celui de l'urbanisme. Les documents instaurés par la LOF permettent à la profession d'affirmer son utilité et assure la reconnaissance des missions qui sont les siennes.

---

[1] Roger MACE. *L'administration et les urbanistes* in *Urbanisme*, 1964, n°82-83. Pp. 37-39.

[2] Dossier. *Les plans d'occupation des sols en révision* in *Le Génie Urbain*, mars-avril 2000, pp. 5.

5 Des organismes qui encadrent la profession,

5.1 la revue Urbanisme, une « vitrine » pour la Société Française des Urbanistes

Dès ses origines la profession est encadrée par des organismes qui permettent aux professionnels de se rencontrer et d'échanger des points de vue. Ces structures officialisent en quelque sorte l'urbanisme en le dotant d'un organe représentatif, d'un corps de métiers pourtant mal défini. La revue est des une vitrine de ces organismes qui y trouvent un instrument pour la diffusion de leurs débats et un espace de reconnaissance.

Ainsi la revue contient par exemple la rubrique de *la lettre du président de la SFU*. Cette société, auparavant citée, est fondée en 1911 par un groupe de techniciens[1] (architectes et paysagistes). Son objet est de

> « réunir une documentation technique, de nouer et d'entretenir des relations avec les groupements similaires à l'étranger, de centraliser les vœux émis dans les derniers congrès urbains et d'en étudier la réalisation pratique, de participer aux expositions qui auront lieu tant en France qu'à l'étranger, de se tenir à disposition des intéressés pour toute consultation. »[2]

Depuis 1911, ses objectifs ont peu évolué, comme le met en évidence la lecture de la plaquette. Les changements et l'évolution de leurs intitulés reflètent les contextes (sociétal, historique, économique…) dans lesquels ils sont formulés.

Ainsi suivant les contextes et les époques on retrouve des intitulés reflétant les préoccupations du moment :

aux lendemains de la première guerre mondiale, il s'agit de préoccupations relatives à la reconstruction ;
en 1940, il est question de préoccupations hygiénistes et d'embellissement ;
en 1970 l'intitulé comporte le terme nouveau pour l'époque d' « Aménagement des territoires » ;
celui de 1997 reprend les thématiques propres au développement durable (dans la définition de l'aménagement) puisque l'objectif est alors de :

> « faire connaître la spécificité de l'urbanisme (organisation responsable et réfléchie des espaces urbains, ruraux, naturels pour améliorer les conditions de vie des individus et de la société), la nécessité de l'Aménagement du Territoire (organisation stratégique et économe d'un territoire mettant en valeur ses ressources et préparant les conditions nécessaires à l'épanouissement à long terme de la société des hommes qu'il abrite). »

Depuis 1911, une constante concerne la volonté de promouvoir et de faire connaître l'urbanisme et l'aménagement du territoire qui en émane. Presque un siècle après son apparition,

---

[1] Les fondateurs : D.A. Agache, M. Auburtin, A. Bérard, E. Hébrard, L. Jaussely, A. Parenty, H. Prost (architectes), J.C.N. Forestier (ingénieur et paysagiste), E. Redont (paysagiste).

[2] Plaquette de présentation de la SFU 1998. p. 10.

l'objectif premier de la SFU reste le même. La vulgarisation et la diffusion de l'urbanisme restent donc difficiles. Cette vulgarisation est progressive, partielle mais pourtant indispensable puisqu'elle assure la connaissance de l'urbanisme par le citoyen qui en est un des acteurs.

La méconnaissance de l'urbanisme de la part du public reste aujourd'hui d'actualité[1]. Le paradoxe de l'urbanisme se révèle ici : alors qu'il est la science qui les touche au plus près dans leurs quotidiens (en tant que constructive de leur cadre de vie et de leur environnement immédiat), les hommes ne sont parfois même pas seulement conscients de son existence.

La SFU publie des articles et points de vue dans la revue dont l'analyse permet de mettre en évidence la position de cet organisme et son évolution au cours des différentes décennies.

Ainsi en 1964, dans un numéro dont la thématique principale traite des urbanistes, une évolution notoire de la SFU met en évidence une ouverture, non seulement de la société, mais aussi de l'urbanisme en direction des autres disciplines.

> « Conçue à une certaine époque comme une société de praticiens issus d'une seule profession, elle est devenue prisonnière de son isolement »[2]

De même d'autres réflexions dans les années 1960 rejoignent cette idée de positionner l'urbanisme à la croisée de plusieurs disciplines, et d'en faire un espace ouvert à une pluralité de participants[3].

L'ouverture de l'urbanisme est effectuée non seulement dans un souci d'enrichissement mais elle apparaît aussi être un moyen de trouver une reconnaissance auprès des disciplines déjà installées. Dans ce cadre, comme trente années plus tard, il est question d'affirmer le rôle de l'urbanisme et de le faire connaître auprès d'un public le plus large possible. La SFU s'affirme de ce fait comme l'outil de cette promotion.

5.2 Le Centre de Recherche d'Urbanisme[4]

Si la SFU affirme une volonté d'encadrer les professionnels, le Centre de Recherche d'Urbanisme (CRU) voit le jour dans un triple objectif qui met en évidence les limites des différents groupes d'acteurs : le technicien, l'élu et le citoyen. Ainsi, l'élu et les pouvoirs publics, autrement dit les maîtres d'ouvrage apparaissent comme ne pouvant assumer le travail fondamental de la recherche. Ainsi, les praticiens sont occupés par les cas concrets dont ils sont chargés et le public manque d'éducation dans ces domaines.

Autrement dit, le CRU apporte à chaque catégorie d'acteurs l'instrumentation nécessaire à son

---

[1] En tant qu'étudiante en doctorat de *« géographie et d'aménagement du territoire »,* je peux constater cette méconnaissance chez des personnes qui restent interrogatives sur le terme « d'aménagement du territoire » (ne parlons pas du mot de « géographie » rattaché à un exercice de localisation ou de récitation des chefs lieux des départements !)

[2] Claude LELOUP. *Les urbanistes* in *Urbanisme* n° 82-83, 1964. pp. 24-26.

[3] Voir *Convergence* in *Urbanisme* n°82-83, 1964, pp. 27.

« L'urbanisme est un confluent de techniques et de disciplines complexes et en évolution » (P. D'ABZAC)
« L'étude d'urbanisme est nécessairement le travail d'une équipe pluridisciplinaire… Au sein de l'équipe, chaque participant doit connaître les modes opératoires et les limites des disciplines voisines ». (R. MACE)

[4] Voir Jean CANAUX. *Les buts et les activités du centre de recherche et d'urbanisme* in *urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 95.

intervention dans le domaine de l'urbanisme.

> « Le centre de recherche d'urbanisme s'est donné pour mission d'éclairer ces trois catégories d'intéressés : les pouvoirs, les praticiens et le public lui-même ». Afin de mener à bien ce triple objectif, le CRU développe trois moyens principaux : la recherche fondamentale, la formation de généralistes et la publication. Il prévoit de compléter ces trois activités par des « études de cas concrets » et par « l'expérimentation raisonnée ».

1. La recherche

La recherche menée au sein du CRU présente deux caractéristiques. D'abord elle est généraliste, ensuite elle a un « caractère synthétique et même créateur ». Elle se déploie suivant différents axes (la « grille » répartit ces axes entre 5 groupes de 42 chercheurs issus de différentes disciplines) qui correspondent en partie aux différentes étapes préalables à l'exercice de l'urbaniste.

Tableau 13) *la grille du CRU*

Grille des groupes chargés des recherches	Etapes préalables à l'urbanisme
1°groupe « étude psychologique du milieu urbain et plus spécialement du milieu physique. » (2 sous-groupes : santé mentale et logement évolutif)	LECTURE DU TERRAIN DIAGNOSTIC
2°groupe « une définition et un classement des besoins et des aspirations » « étude des besoins des habitants en milieu urbain, et , surtout, bien entendu, des besoins insatisfaits »	
3° groupe prévision et prospective « apprécier le degré de probabilité des évènements qui retentissent sur la vie des populations » « discerner les évènements souhaitables »	PREVISION EVALUATION DES CONSEQUENCES
4°groupe « adéquation des possibilités offertes à la planification par les institutions » « trois ensembles de difficultés : régime foncier, division territoriale et administrative ; organisation du financement des opérations » « étude de critique constructive des institutions »	ETUDE DE LA FAISABILITE DU PROJET
5°groupe « étude comparée de la croissance de différents types d'agglomération d'importances diverses, en fonction des caractéristiques quantitatives et qualitatives des populations »	

2. L'enseignement

L'urbanisme nécessite l'intervention de disciplines diverses. De ce fait le centre doit faire appel à des spécialistes, qui, généralistes peuvent devenir des urbanistes. Cette conception suppose de la part des candidats aux formations, des qualités auparavant identifiées dont principalement la capacité de synthèse et l'ouverture d'esprit. L'enseignement consiste en premier lieu à apprendre un vocabulaire commun puisque les différences de lexique peuvent conduire à des incompréhensions et nuire à l'urbanisme lui même.

Le CRU a pour but premier de faciliter les relations entre les spécialistes et ensuite de leur apporter un fond commun. Il n'est pas tant question de former des urbanistes que de former des hommes dont la tâche répondra à un même objectif d'amélioration du milieu de vie, quel que soit l'horizon d'origine du candidat. Le CRU s'affirme comme un espace ouvert à l'ensemble des acteurs impliqués dans le devenir des villes et plus largement des territoires.

> « Car il s'agit de déborder toutes les disciplines, et l'urbanisme lui-même. Aussi l'enseignement du CRU est-il ouvert à tous ceux qui veulent coopérer, au niveau le plus élevé, à l'amélioration du milieu, quelle que soit leur formation de base. »[1]

Cependant, le CRU n'est pas un centre de formation en tant que tel. Il ne forme pas mais apporte un complément de formation par l'intermédiaire de stages, de travaux pratiques et de conférences-débats.

3. La publication

A l'heure où Jean CANAUX rédige son article le centre n'a aucune publication à son actif, autrement dit son activité est au stade du « démarrage ». Cependant à cette époque des travaux sont déjà en cours qui conduiraont même à des publications dans le courant de l'année suivante.

6. Une nouveauté dans le paysage de l'urbanisme : la trilogie technicien, habitant-citoyen, élu local

6.1 La naissance d'un intérêt des citoyens ?

Si la réalisation des grands ensembles peut apparaître comme une forme d'urbanisme autoritaire et donc subi par les populations, nous relevons au niveau du discours l'affirmation de la nécessité d'une participation de la population. Pour appuyer nos propos nous citerons Pierre RANDET[2] en mettant en perspective deux affirmations :

> « La création des grands ensembles d'habitation est l'un des modes opérationnels de l'urbanisme d'aujourd'hui et peut d'ailleurs être une donnée de base du plan d'urbanisme. Et si l'on peut épiloguer sur les vertus ou les inconvénients de ces grands ensembles, il est indéniable qu'ils répondent à une nécessité socio-économique absolument inéluctable, quelque forme qu'on leur donne »
>
> Les disciplines de l'urbanisme se faisant de plus en plus strictes à mesure que les villes se développent et que leur mécanisme se fait plus complexe, il est nécessaire que le public en comprenne les raisons, qu'il participe au choix entre plusieurs solutions possibles, que les citoyens soient informés, associés aux décisions prises. L'urbanisme doit être adopté et non octroyé. »

L'auteur dans ces deux propos ne se contredit-il pas ? En effet comment envisage-t-il de concilier la forme quelconque donnée aux grands ensembles avec l'adoption de ces formes par les citoyens ?

Cette volonté de faire de l'urbanisme non pas seulement « pour » mais « avec » les citoyens est exprimé aussi,

> « Comment l'urbanisme est-il devenu en France un instrument d'organisation sociale dans la liberté ?

---

[1] Jean CANAUX. *Les buts et les activités du centre de recherche de l'urbanisme* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 95-97.

[2] Pierre RANDET. *L'évolution de la doctrine. Urbanisme* n°77, 1962.

> Dans son origine grecque, le terme « idiot » désignait la particulier qui osait rester étranger aux affaires de la cité.
> Eh bien, je suis persuadé qu'en matière d'urbanisme il y a en France, comme dans le monde, de moins en moins d' « idiots ».
> Nous assistons, en effet, dans ce domaine, et au vu de situations concrètes qui sont bien préférables aux meilleurs débats doctrinaux dans l'absolu, à une prise de conscience de plus en plus grande par les citoyens et par l'opinion publique de la communauté des intérêts.
> Les plans d'urbanisme sont d'excellents instruments d'éducation civique ».[1]

Si l'urbaniste peut être perçu comme un incompris, des auteurs montre l'apparition et le développement de ce que nous pouvons nommer une conscience urbanistique. Ainsi, il apparaît que la population urbaine est présentée comme soucieuse de son avenir. Cette prise de conscience peut être ressentie comme la résultante de la modernité au cours de laquelle les hommes parviennent à s'affranchir de la nature et refusent les déterminismes. Dorénavant les hommes souhaitent avoir un regard sur leur devenir et en étant une science se souciant des différentes temporalités, passé, présent et futur, l'urbanisme est une entrée vers ce regard en direction du futur. L'urbanisme n'est-il pas en effet un « accoucheur du futur » [2]?

Jacques METREAU[3]

> « L'homme, hier traditionaliste, victime d'un certain déterminisme, a pris conscience de la force de sa présence dans un univers en progrès accéléré. Il connaît la transformation du monde et de sa nation. Il découvre l'urbanisme, science de l'évolution de la communauté, et, après l'avoir craint, il s'y intéresse. »

Les années 1960 sont marquées par la naissance d'une reconnaissance de l'urbanisme et par un processus de vulgarisation comme le souligne René MAGNAN en 1972[4].

> « Depuis plus de cinquante ans, l'urbanisme et la planification urbaine se sont introduits dans la vie des hommes et sont devenus le souci d'une quantité croissante de personnes. »

Cependant, plus de trente ans après, cette vulgarisation reste limitée et les auteurs de l'époque paraissent dès lors fort enthousiastes et optimistes. Ainsi en 1998, la SFU œuvre toujours à cette vulgarisation.

Les années 1960 sont marquées par la volonté de faire participer le citoyen. Cette participation intervient dans la définition même de l'urbanisme. L'urbanisme semble alors ne pouvoir exister sans un travail conjoint des professionnels et des habitants.

> « Il s'agit de l'[la profession d'urbaniste] organiser dans l'esprit qui la caractérise : lui

---

[1] THIEBAUT Pierre-Armand. *Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. pp. 2-23.

[2] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme* in *urbanisme* n°131, 1972. P. 17.

« Il faut que les urbanistes s'interrogent sur la question de savoir si l'urbanisme n'est pas accoucheur du futur et, bien au-delà des formes construites, bien au-delà des relations matérielles entre un point et un autre de la carte, il faut qu'ils s'interrogent sur la question de savoir si l'urbanisme, n'est pas, pour sa part créateur d'un homme nouveau. »

[3] METREAU Jacques. *Présence, participation, responsabilité* in *Urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp. 78.

[4] René MAGNAN. *L'enseignement de l'urbanisme* in *urbanisme* n°142, 1974. P. 60

> donner droit de cité auprès des citoyens, des collectivités et des pouvoirs publics[1] ; faire participer toutes les forces vives du pays aux plans d'avenir ; intéresser les jeunes, susciter leur vocation et les former ; lui procurer l'audience nécessaire dans l'opinion publique »[2].[3]

> « il ne faut à aucun prix que l'urbanisme se considère comme le grand-prêtre de l'urbanisme. Il faut qu'il aille au-devant de l'opinion. »[4]

6.2 La participation et la reformulation de l'urbanisme.

L'introduction de la participation conduit à une reformulation de l'urbanisme, de ses pratiques et de ses méthodes. Ainsi, Jacques METREAU[5] le définit alors comme une

> « prise de conscience d'une population pour la transformation de son cadre de vie »

Il est question du faire « avec ». Ainsi dans les années 1960, on peut noter l'introduction des habitants dans les différentes phases d'élaboration des projets urbains et dans diverses procédures. Cette participation des habitants au travail de l'urbaniste renforce la nature même de l'urbanisme en tant que savoir-faire puisque par le citoyen, l'urbaniste est directement confronté au terrain, et à la réalité de la vie quotidienne en ville.

> En premier lieu, dans une première étape de son travail, l'urbaniste est chargé de réaliser un diagnostic du milieu sur lequel se porte son intervention. A ce niveau, son analyse se porte sur l'ensemble des données du terrain tant purement physiques (le site et ses caractéristiques) que sociales (économie, démographie…). Dès cette étape, il introduit les aspirations des habitants, ceux que Jacques METREAU nomme les

---

[1] L'auteur ajoute en note de bas de page : « la vulgarisation commencera sur les bancs de l'école. Un urbanisme qui se veut démocratique, où la population fait peser le poids de sa volonté collective, mais aussi où l'appel de l'avenir se heurte à la force d'inertie des habitudes et des vues à court terme, doit être assorti d'une éducation des individus. Les prochaines élections municipales nous renseigneront : en l'état actuel, certains Maires ne seront-ils pas victimes de leur politique d'aménagement ?
Tout comme nous avions pu relever lors de notre DEA la croyance de Le Corbusier dans l'architecture et l'urbanisme au début de ses écrits, nous relevons ici toute l'espérance portée dans l'urbanisme de la part de Claude Leloup.

[2] Claude LELOUP. *Les urbanistes* in *Urbanisme* n° 82-83, 1964. pp. 24-26.

[3] Presque quarante ans après la formulation de cette idée nous pouvons nous demander si l'opinion publique est oui ou non sensibilisée aux problèmes d'urbanisme et si elle se sent concernée. En effet trop souvent, lors des enquêtes publiques, par exemple, nous pouvons observer que l'habitant se sent concerné par les projets urbains lorsque ces derniers sont perçus comme pouvant entraver son confort personnel. L'intérêt individuel du citoyen semble alors primer sur l'intérêt collectif du projet et les externalités négatives à l'échelle individuelle prôner sur les résultats positifs pour l'ensemble de la communauté. A propos de l'enquête publique nous constatons d'ailleurs un appel de J. ALLEGRET en vue d'une évolution de cette dernière jugée trop *« formelle »,* dans un objectif de mettre l'accent sur ce que nous appelons le « faire avec ». Pour cet auteur, l'urbanisme doit avant tout être un espace de débat et de concertation. La discipline est réellement perçue comme un espace public puisque qu'elle traite directement de l'habitant et de son cadre de vie. Elle fait partie de ce que les Romains appelaient la «res publica ».
« Il ne suffit pas que les résultats d'un centre de recherche soient connus seulement de ceux qui vont avoir à les utiliser professionnellement, il faut qu'ils le soient aussi de ceux qui vont soit les subir, soit en profiter. Et c'est le public tout entier, puisque c'est lui qui va « vivre » l'urbanisme, et qu'il est par conséquent, le véritable juge en la matière. ».

[4] Max QUERRIEN. *Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme in urbanisme* n°131, 1972. P. 16.

[5] Jacques METREAU. *Présence, participation, responsabilité* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 78.

> « autochtones » et qui participent au dialogue aboutissant à la conception des projets à partir d'une part du diagnostic établi et d'autre part des objectifs émis. Une fois les projets conjointement formulés, il revient alors à l'urbaniste de les traduire notamment sous forme de plans pour lesquels ensuite il est question de réaliser des coordinations financières. Au stade de l'exécution des éléments de l'aménagement, le citoyen est pris en compte puisqu'il s'agit de « préparer les corrections ou les compensations à concéder aux intérêts privés qui seraient lésés par les opérations projetées. »

Enfin, du fait d'un contexte évolutif qui nécessite des adaptations et des rectifications, « l'assistance doit se poursuivre ».

Ainsi, les années 1960 définissent l'urbaniste comme un professionnel particulièrement impliqué auprès de la population et à l'écoute des habitants. Cette forte implication, il est urbaniste mais il est avant tout un citoyen, constitue toute la difficulté de son métier qui lui demande un maximum d'objectivité.[1]

Si la participation des habitants doit apparaître au cours des différentes étapes du travail du professionnel, il n'en résulte pas moins que cette dernière doit être organisée et structurée suivant trois axes principaux, l'information, la consultation et l'option. L'information permet à chacun de prendre connaissance du terrain et la consultation l'amène à émettre un avis. Enfin, l'option par laquelle « l'individu exprime la part qu'il veut prendre dans la transformation projetée. »[2]

L'urbanisme se fait avec le citoyen et non pour lui. Cette idée est présente tout au long des années 1960 et on la retrouve dans la décennie suivante. L'urbanisme est certes le domaine de l'action mais d'une action partagée.

> « Volontaire, le projet d'urbanisme doit être voulu et non pas seulement toléré ou subi ; dès lors le principal problème est de répondre à la chaîne des questions suivantes : qui conçoit, décide et exécute le plan d'urbanisme, au bénéfice de qui et en fonction de quoi ? »3

6.3 Participation, et affirmation du local, vers la décentralisation ?

L'organisation de la participation suppose la définition des acteurs impliqués et le mode de fonctionnement. Certains auteurs comme Jacques METREAU insistent sur la volonté des communes de devenir le propre maître de leur développement[4]. D'ailleurs l'emploi du terme d' « autochtones » de la part de l'auteur et la nécessité de faire avec ces « autochtones » montrent au niveau de l'urbanisme l'émergence d'un souci de développement initié par le local. Le diagnostic

---

[1] « Toutes ces interventions supposent une « présence « continue de l'urbaniste. Nous pouvons dire qu'elle exige de lui un partage de la vie, des déceptions, des espoirs de la collectivité, dans le cadre de la liberté qu'il doit préserver dans le souci de rester objectif. »Jacques METREAU. *Présence, participation, responsabilité* in *Urbanisme,* n°82-83, 1964. Pp. 80

[2] Jacques METREAU. *Présence, participation, responsabilité* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 80.

[3] P. RAMBAUD. *Pédagogie de l'urbanisme et société rurale in Urbanisme* n°131, 1972. P. 10.

[4] « Tout d'abord, un travail sérieux, mené avec les participations nombreuses vues plus haut, exige des investissements d'étude assez lourds que l'Etat ne peut plus supporter seul en raison du nombre croissant de communes qui souhaitent organiser leur « devenir ». Jacques METREAU. *Présence, participation, responsabilité* in *Urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 80.

concernant le milieu et les propositions doivent émaner du milieu lui même. Autrement dit, l'urbanisme serait revendiqué comme une compétence municipale puisque le maire est le « pivot de la genèse urbaine. » Cette redistribution des rôles de chacun et ce transfert de l'urbanisme au niveau communal engendrent de nouvelles responsabilités pour la municipalité.

En France dans les années 1960, l'urbanisme est centralisé. Cependant cette centralisation n'interdit pas aux maires de revendiquer le rôle des municipalités dans l'aménagement des communes du moment que leurs actions s'inscrivent dans le cadre de directives nationales d'aménagement. S'il a certaines compétences dans le domaine de l'aménagement, le maire n'en a cependant aucune dans celui de l'urbanisme réglementaire.

La loi de 1967 en instituant les schémas directeurs et les POS augmente la responsabilité des collectivités locales, ou du moins les fait participer comme le souligne l'article 14 :

> « Les plans d'occupation des sols sont élaborés conjointement par les services de l'Etat et les communes intéressées… »

La réforme de l'urbanisme de 1976 vient renforcer et « officialiser la participation des usagers aux responsabilités de l'urbanisme »[1] en permettant la consultation des associations lors de l'élaboration des POS.

L'homme urbain, habitant pour l'urbanisme moderne qui était devenu citoyen devient ici un usager participant. Si la citoyenneté est une notion porteuse de ségrégation (le non-citoyen est tenu à la marge et ne participe pas à la vie de la cité), celle d'usager comprend tous les membres de la cité. Autrement dit chacun a potentiellement une place à tenir dans la prise de décision sur des sujets concernant la cité. Nous soulignons bien ici le terme de potentiellement, en effet le principal instrument permettant à l'usager d'exprimer son point de vue est l'enquête publique, or combien de personnes se déplacent-elles réellement ? De plus il apparaît que certains usagers ne se font jamais entendre alors que les questions débattues les concernent directement.

Affirmer que les usagers doivent participer à la réalisation des plans d'aménagement génère une série d'interrogations : quelle forme donner à la participation, comment organiser la concertation ? Comment faire pour que cette dernière ne consiste pas seulement en un effort de vulgarisation de la part des responsables de la cité[2] ?

> Les résultats de la campagne d'information lancée en septembre 1974 sur tout le territoire par Robert GALLEY, ministre de l'équipement traduisent bien la difficulté de cette participation. Ainsi par exemple il en ressort que dans certaines communes dotées de POS, les documents étaient inaccessibles voire inconnus de la part du public.

Autrement dit, la participation et son fonctionnement posent une réelle interrogation qui se retourne même sur la définition de l'urbanisme. Charles LAMBERT[3] par exemple se demande même si l'on peut exposer l'urbanisme, ce qui doit être présenté, pour quel public et suivant

---

[1] Jean CARDOT. *Gestion des plans d'urbanisme* in *urbanisme* n°153-154, 1976.pp 86-88.

[2] Jean CARDOT ajoute même
« il faut éviter de s'enfermer dans des méthodes, dans des expressions trop académiques, dans un langage incompris de nos interlocuteurs, et surtout de faire état d'une autosatisfaction trop souvent utilisée par des mandarins qui ne savent pas et ne sauront probablement jamais s'adapter aux réalités du monde moderne. »

[3] Charles LAMBERT. *Exposer l'urbanisme… Espoir ou alibi ? in urbanisme* n°153-154, 1976.

quelles modalités ? Selon lui, toutes les propositions concernant l'urbanisme doivent être exposées à tous mais par un ton adapté aux caractéristiques des différents publics. Dans cet exposé de l'urbanisme – qui prend la forme, suivant les stades auxquels il est réalisé, d' « exposé-représentation », « d'exposé-caution », « d'exposé-consommation », « d'exposé-alibi", « d'exposé-formation », « d'exposé-participation » ou « d'exposé-décision » - l'auteur souligne le rôle des urbanistes-conseils des collectivités locales.

La fin de la décennie et l'ouverture de la suivante sont marquées par une série d'interrogations :

- ✓ Comment répartir les responsabilités de chacun ?
- ✓ Comment établir les relations entre les communes et les services de l'Etat ?
- ✓ De quels moyens (tant financiers, qu'en personnel) les communes disposent-elles ?

Ces interrogations conduisent l'auteur a déterminer d'une part le rôle des collectivités locales et de l'autre celui de l'administration.

L'urbanisme est revendiqué compétence municipale, il apparaît qu'il fasse intervenir trois acteurs : le technicien, le citoyen et l'élu local, plus spécifiquement le maire. Nous allons maintenant nous attacher à définir la fonction, les compétences de ce dernier en matière d'urbanisme. En effet dans les années 1960, si l'urbaniste est au cœur des débats la présence de l'élu local et ses capacités d'intervention en matière d'urbanisme sont à relever.

En premier lieu il apparaît que le maire se préoccupe particulièrement des questions d'aménagement qui concernent sa commune. Si Jacques ALLEGRET souligne qu'un nombre croissant de communes souhaitent organiser elles-mêmes leurs devenirs, Jean DUBOSCQ[1] écrit

> « Le Maire ressent très profondément sa responsabilité en matière d'aménagement ; dès ses premiers contacts avec l'urbaniste, il est très prudent et très attentif. »

La fin des années 1970 est marquée par la multiplication des revendications allant dans le sens de la décentralisation. Cette augmentation résulte de l'importance croissante des villes dotées à partir de la LOF de POS établis à l'échelle municipale. Ainsi, Clovis MUYARD[2]affirme en 1976 qu'il

> « convient donc d'organiser dès maintenant au niveau municipal une pratique de l'Urbanisme cohérente et efficace ».

et conclue dans son article :

> « PRATIQUER D'ABORD L'URBANISME AU NIVEAU MUNICIPAL ».

1. les rapports entretenus par le maire avec l'urbanisme

Le maire entretient des relations étroites avec l'urbaniste. En effet, il est demandeur vis à vis de ce dernier qui le seconde et lui apporte la connaissance du terrain nécessaire à la prise de décision. Il apparaît que les préoccupations du maire pour l'urbanisme naissent de la prise de conscience

---

[1] Jean DUBOSCQ. *Le point de vue du maire sur la « responsabilité » in urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 88.

[2] Clovis MUYARD. *Pratique municipale et gestation urbaine* in *urbanisme* n°153-154, 1976. Pp. 90-93.

d'une menace de déséquilibre pesant sur la commune[1] et la nécessité de maintenir un certain équilibre au sein de sa collectivité.

Jean DUBOSCQ[2] développe une vision qui peut rejoindre ce que doit être celle du développement durable en ce qui concerne les rapports du maire avec l'urbanisme et plus largement avec sa ville. Pour cet auteur en effet, le rôle du politique n'est pas dans la réalisation « d'un objet d'art » mais dans celle d'apporter aux hommes les éléments qui rendent leur cadre de vie le plus agréable et le plus accessible possible. Or dans la réalité certaines opérations d'aménagement urbain ne sont-elles pas utilisées par les maires comme des *marqueurs de l'espace*, l'objectif étant alors de renforcer une certaine image de la ville qui soit flatteuse pour son édile ?

En matière d'urbanisme les domaines d'intervention du maire sont présentés comme étant traditionnellement le logement et l'emploi. A ces deux pôles, Jean DUBOSQ ajoute le troisième « le temps de la vie ». Les différents temps définis par le mouvement moderne : travailler, se loger, se récréer sont ici repris. Le temps est une donnée très importante de la ville et ce encore plus en 2002, comme peut le montrer par exemple les thèmes abordés lors du festival de la ville de Créteil en septembre 2001 et l'intérêt que l'Etat porte à cette thématique temporelle. S'il y a une permanence dans les domaines abordés par l'urbanisme, une importante évolution dans les méthodes employées est à prendre en compte. Ainsi la principale consiste et ce, par opposition aux idées du mouvement moderne, en un refus de radicalisation et de formulation d'un remède qui serait identique pour l'ensemble des communes. Autrement dit, si les problématiques rencontrées par les communes peuvent être les mêmes, il n'existe pas de solutions communes du fait de la diversité des situations. Cette affirmation montre la réelle volonté qui émerge dans les années 1960 de mener l'aménagement en se fondant sur le local. Les caractéristiques propres du lieu doivent déterminer les actions à mener.

Afin d'apporter des solutions par l'urbanisme aux problématiques qu'il rencontre sur sa commune, le maire dispose de moyens comme celui du budget de fonctionnement qui introduit de part sa confrontation avec un bilan prévisionnel la thématique de la prospective au niveau communal. N'étant pas spécialiste, il revient à l'urbaniste de lui apporter la connaissance du terrain, d'éclairer ses choix et de l'accompagner dans la prise de décision.

2. L'urbanisme, un espace de confrontation, d'identification et de gestion des polarités

L'urbanisme, après identification des différents acteurs, est un espace qui permet d'assurer leurs rencontres et leurs confrontations. L'urbanisme est la scène sur laquelle ils rentrent en jeu. La participation de chacun est légitime et son rôle défini : le technicien possède la connaissance du terrain, le politique exerce un pouvoir légitimé par son élection (cette légitimité peut d'ailleurs permettre une substitution du citoyen au politique) et le citoyen, en tant que contribuable, a un droit de regard sur le devenir de sa participation financière au fonctionnement de la société[3]. Ces propos sont rapidement nuancés en précisant que la confrontation se situe principalement entre le citoyen et l'élu ou l'administration et que l'urbaniste est en porte à faux entre les deux, dans le

---

[1] « L'attention du maire est appelé sur des problèmes d'urbanisme dans le cas d'insuffisance de vie dans la commune ou dans le cas contraire d'apports extérieurs menaçants l'équilibre et la stabilité de celle-ci ». Jean DUBOSCQ. *Le point de vue du maire sur la « responsabilité » in urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 88.

[2] Jean DUBOSCQ. *Le point de vue du maire sur la « responsabilité » in urbanisme*, n°82-83, 1964. Pp. 88.

[3] René MAGNAN. *L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien* in *urbanisme* n°127-128, 1971. Pp. 43. L'auteur identifie dès lors le citoyen au contribuable. « Ainsi, apparaît la notion de participation de la population aux études, et aux décisions, car les réalisations devront faire appel tant aux facultés contributives fiscales des individus qu'aux initiatives des entreprises ou des particuliers. »

sens où son rôle consiste principalement à organiser l'espace de sorte à satisfaire le mieux possible aux besoins de la communauté. Il apparaît en effet comme nous le verrons par la suite, que

> « l'intérêt de chacun n'est pas confondu avec celui des groupes auxquels il appartient, ceux des divers groupes sont obligatoirement différents, voire opposés. »[1]

Cependant la confrontation est aussi interne aux différents groupes. Ainsi au sein du politique du fait de différents niveaux d'intervention (national, départemental, cantonal ou municipal), les intérêts et les volontés peuvent diverger. Ainsi, les vœux des élus locaux peuvent entrer en confrontation avec la volonté et les directives transmises par les élus nationaux.

Si l'urbanisme est un espace de confrontation pour les différents acteurs et de gestion des conflits il est aussi le lieu de rencontre de polarités différentes qu'il revient au professionnel de gérer au mieux lors de l'élaboration des projets urbains. Ces polarités s'expriment notamment au travers des couples antinomiques : naturel/artificiel ; campagne/ville ; pour/contre le projet ; forte/faible densités ; individuel/collectif ; stabilité/mobilité ; centre/périphérie ; adaptabilité/rentabilité ; court/long termes ; besoins/possibilités réelles ; mixité/zonage…..

Une autre conséquence de l'intervention des différents acteurs concerne la difficulté de prévoir l'évolution des comportements et des modes de vie de chacun. Ainsi, comme nous l'avons montré dans la première partie, pour la période ici étudiée deux tendances interpellent l'urbaniste. Il s'agit du développement de l'urbanisation et de l'expansion de l'utilisation de l'automobile. Ces deux caractéristiques des années 1970, posent de nouvelles problématiques à l'urbanisme en marquant profondément l'espace et en devenant des facteurs influant, voire même déterminant la forme des villes.
La ville est une réalisation commune et l'urbanisme échappe à son concepteur dans le sens où la ville est en perpétuelle évolution et construction.

[1] René MAGNAN. *L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien in urbanisme* n°127-128, 1971. Pp. 42.

7. Quelques éléments de conclusions

7.1 L'appel au changement

L'analyse des textes met en évidence à cette époque une prise de recul, un regard critique des professionnels envers leurs pratiques et une interrogation sur la forme, le contenu et les orientations à donner à l'urbanisme. L'appel à un changement, à une nouvelle éthique, est formulé, auquel le développement durable diffusé quelques années plus tard paraît apporter une réponse.

Les années 1960 (et surtout la fin de la décennie) sont marquées par la volonté de changements, par une prise de conscience des erreurs passées qui ne se conclue pas par un rejet de l'urbanisme moderne, mais au contraire par son repositionnement dans un contexte historique et par un enseignement relatif à la conduite à donner à l'urbanisme pour l'avenir. Comme l'indique par exemple S.J. VAN EMBDEN[1] :

> « Avouons que dans le passé nous avons commis des erreurs – compréhensibles et pardonnables peut-être – qui ont contribué à ce développement regrettable. Notre urbanisme est né comme une réaction contre le milieu déshonorant des villes industrielles du XIXème siècle. »

Ce même auteur revendique un « nouvel urbanisme ». L'urbaniste a un réel effort à fournir afin de

> « mieux comprendre les concentrations humaines et pour faire, à partir d'une connaissance plus complète de tous les facteurs qui entrent en jeu, des unités urbaines bien équilibrées » et ceci n'est possible que par « un urbanisme réalisant la synthèse de tous les éléments , pour en trouver et en présenter l'expression harmonieuse, globale et totale. »

Cette volonté de changement de l'urbanisme se retrouve chez de nombreux auteurs et bien que nous n'allons ici accumuler les citations afin d'appuyer nos propos nous reprendrons cependant ceux de Maurice-François ROUGE qui exprime la volonté de faire de l'urbaniste un statut et une profession nouvelle qui se démarque de ces prédécesseurs et s'affirme en rupture avec l'urbanisme mené par LE CORBUSIER[2].

> « Il apparaît clair que dans la plupart des cas – et notamment les grands ensembles – où il n' y a aucune tradition commune, où la souche locale est inexistante, où rien ne signifie rien et n'appelle rien, où les activités économiques sont à rassembler de toutes pièces, la création de ce monde aux mille liens qu'est une société échappe à un maître d'œuvre isolé, quelle que soit sa qualité personnelle ou sa formation. »

---

[1] *Position de l'urbanisme in Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 56.

[2] Maurice-François ROUGE. *Une discipline de synthèse* in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 61.

7.2 Des interrogations qui conduisent à la reconnaissance officielle de la profession

Pour cette période, un véritable examen de conscience a lieu et s'oriente plus spécialement sur le personnage de l'urbaniste. Nous assistons à la reconnaissance officielle de ce dernier et donc à l'affirmation d'une position sociale, d'un statut nouveaux. La recherche d'une légitimation conduit à formaliser le débat autour d'une série de questions :

- ✓ Qui est l'urbaniste ?
- ✓ Comment vit-il ?
- ✓ Quelles fonctions exerce-t-il ?
- ✓ Comment est-il préparé à cette fonction ?
- ✓ Avec qui et pour qui travaille-t-il ?

L'urbaniste est perçu comme un artiste dans le sens où l'urbanisme est conçu comme un art appliqué. Ce dernier se développe en trois temps principaux :

- ✓ le programme établit sur un diagnostic, une analyse de la situation ;
- ✓ la définition de la forme ou le projet ;
- ✓ la matérialisation, la conception ou mise en forme du projet.

Afin de mener à bien cette mission, l'urbaniste doit être doté d'une importante culture générale et s'entourer de spécialistes. Il doit coordonner leurs disciplines, dans ce sens il est un compositeur qui doit réaliser un travail d'intégration à partir des contributions de chacun. L'urbanisme est donc une synthèse. Du fait des enseignement tirés de l'urbanisme moderne, l'urbaniste est défini comme une personne responsable dont l'action détermine durablement les caractéristique de l'espace. Son action est pluritemporelle, elle ne se limite pas à apporter une réponse aux besoins présents.

La fin de la décennie 1970 et plus particulièrement l'année 1979 est à cette étape de notre étude un aboutissement de la réflexion sur la reconnaissance de l'urbaniste. Afin d'appuyer ce propos, nous reprenons les comptes-rendus du congrès de la SFU de 1979 qui se tient à la Sorbonne et qui s'inscrit dans « un programme de trois ans auquel la SFU s'est astreinte de 1976 à 1979, pour affirmer la professionnalité des urbanistes »[1].

L'aboutissement de cette réflexion se traduit d'abord par la reconnaissance officielle de l'urbaniste le 20 juillet 1979 avec la reconnaissance politique de la profession par le gouvernement français.

> « Le 20 juillet 1979 restera la date fondamentale de reconnaissance politique de la nécessité, pour la nation française, de « disposer d'urbanistes qualifiés pour assister l'Etat et les Collectivités Locales dans l'exercice de leurs responsabilités d'environnement et de gestion du cadre de vie. »[2]

La profession d'urbaniste est reconnue. Elle comprend

> « des généralistes ou hommes de synthèse et de mise en cohérence et des spécialistes

---

[1] Charles LAMBERT. *Congrès SFU, 1979* in *urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 98.

[2] Charles LAMBERT. *Congrès SFU, 1979* in *urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 98.

> généralistes ayant acquis une spécialisation dont la variété reflète l'évolution des problèmes d'aménagement et les besoins qu'ils entraînent.»[1]

Le contexte de la fin des années 1970[2], tension économique, revendication qualitative de la population, élargissement du nombre des acteurs (élus, administrations, urbanistes, techniciens, groupes économiques, population), répartition nouvelle entre l'intervention de l'Etat et des collectivités locales (urbanisme réglementaire et grande planification pour l'un, urbanisme de prévision, de gestion et d'opérations pour les autres) contraint l'urbanisme à passer « de la grande planification à long terme » à un « urbanisme plus opérationnel ». Cette situation conduit l'Etat et surtout les collectivités locales à avoir leurs propres structures d'urbanisme animées par des personnes compétentes. L'urbanisme se rapproche du niveau local. Dorénavant la politique urbaine est perçue comme devant être plus proche des réalités économiques et sociales permettant une gestion plus réaliste du cadre de vie[3].

Les années 1970 se caractérisent par une revendication des collectivités locales. Cette revendication, si elle conduit déjà dans la décennie à une augmentation de leur rôle, aboutit en janvier 1983 à la loi de décentralisation qui, en redéfinissant les compétences de chacun fait de l'urbanisme une compétence municipale, ce qui lui confère un nouveau contexte.

7.3 De la formation à la qualification

Il apparaît que les constatations de la multiplicité des formations à l'urbanisme et du fort développement des établissements assurant cette formation[4] conduisent à définir l'urbaniste non par la formation reçue mais par son niveau de qualification et son

> « état d'esprit spécifique dénotant une certaine façon d'aborder globalement les différents aspects des tâches de l'aménagement des établissements humains, et par une prise de conscience aiguë de leur responsabilité dans l'accomplissement de ces tâches. »[5]

Le terme d'urbaniste sous entend donc des qualités et des qualifications. La pratique et le savoir-faire sont de ce fait exprimés comme essentiels. Les formations préparent l'urbaniste à sa confrontation avec le terrain par le biais d'ateliers et de stages.

---

1 Francis CUILLIER. Rapport de synthèse de la commission *« vers la profession » in Urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 101.

2 Lanfranco VIRGILI. *Rapport de synthèse de la commission « formation des urbanistes » in urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 102.

3 Francis CUILLIER. Rapport de synthèse de la commission « *vers la profession » in Urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 101.

4 « Tenter de dresser un tableau exhaustif des établissements assurant un enseignement ayant trait à l'urbanisme, équivaudrait presque à citer toutes les universités de France… tant est varié l'éventail des disciplines que recouvre le terme « urbanisme ». » *l'enseignement de l'urbanisme en France* in *urbanisme* n°173-174, 1979, pp. 105.
Nous relevons d'ailleurs que des étudiants de l'IUP réalisent en 1975 une enquête auprès des anciens étudiants des principaux centres de formation à l'urbanisme. cette enquête sert d'instrument de travail dans les rencontres entre praticiens et enseignants afin de mieux adapter l'enseignement aux réalités de la pratique. Voir *Les étudiants en urbanisme et leur insertion professionnelle* in *urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 110-112.

5 *urbanisme* n°173-174, 1979, pp. 98.

La formation afin de lui garantir la qualification d'urbaniste doit répondre à certains critères[1] :

- ✓ la profession et les tâches à accomplir doivent déterminer la formation. Cette dernière doit prendre en compte l'évolution permanente de la pratique
- ✓ Une formation complémentaire est indispensable pour obtenir la qualification
- ✓ La formation doit préparer à l'ensemble des tâches d'urbanisme
- ✓ Le savoir-faire en matière de communication et la maîtrise graphique doivent tenir une place importante.

7.4 La formation de l'ensemble des acteurs de la ville

Parallèlement à l'affirmation d'une reconnaissance de la profession, est mise en évidence la nécessité d'apporter une formation à l'ensemble des acteurs intervenant sur le milieu urbain. Cette pédagogie de l'urbanisme concerne principalement les élus mais aussi l'ensemble des citoyens. Pour cette raison il est proposé de faire entrer l'urbanisme sur les bancs de l'école.

La formation des élus abordée sous le terme de pédagogie, suppose une analyse particulière de la situation se justifiant par la diversité du public concerné –diversité dans la taille des communes, dans le statut ou l'âge des maires -. Il apparaît que la formation des élus se heurte à plusieurs difficultés (pauvreté de la formation initiale, difficulté d'évaluer la demande en matière de formation, état d'esprit des élus…) mais qu'il y a un véritable effort se traduisant par la quantité des moyens mis en œuvre :

différentes filières : Association des Maires de France ; Association Nationale des Jeunes Elus Locaux ; Fédération des Elus Socialistes et Républicains ; Fédération Nationale des Elus Républicains Municipaux et Cantonaux ;

des Associations d'éducation populaire : Culture et Liberté ; Fédération Nationale Léo Lagrange ; Association pour la Démocratie ; l'Education, Locale et sociale ;

des organismes spécialisés : le Service de Documentation des Elus Locaux et de l'Expansion Régionale ; Institut National de formation Professionnelle pour Animateurs, Administrateurs, Techniciens et Personnels des Collectivités ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ; le Centre de recherche et d'urbanisme

- ✓ organisation de sessions ;
- ✓ édition de documents pédagogiques ;
- ✓ rédactions d'articles à l'intention des élus locaux ;
- ✓ voyages d'études ;
- ✓ associations régionales ;
- ✓ financement des formations…[2]

7.5 Ouverture

[1] Résumé des débats réalisés par L. VIRGILI in *urbanisme* n°173-174, 1979 ; pp. 100.

[2] Centre de recherche et d'urbanisme, service d'information des élus locaux. *La formation des élus* in *urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 93-96.

Plus de 20 ans après la reconnaissance officielle de la profession (1979), l'urbaniste reste en partie une personne méconnue qui regroupe une diversité de personnalités aux histoires et aux qualités diverses. La sensibilisation à la ville au niveau scolaire reste marginale[1]. En ce qui concerne la formation des élus, il serait intéressant de connaître le nombre d'entre eux qui participent à des journées de formation. Combien sont-ils à détenir vraiment une connaissance de l'environnement urbain et de l'urbanisme leur permettant de mener au mieux la gestion de la cité. Enfin combien de citoyens en 2000 se sentent-ils vraiment concernés par l'urbanisme de leur cité – à moins que ce dernier ne les touche directement en faisant irruption dans leur cadre de vie immédiat ?

[1] Si ce n'est quelques expériences comme celle menée par mon institutrice de cours élémentaire qui avait amené la classe faire le tour du quartier afin de sensibiliser les élèves à leur environnement immédiat et à leur faire prendre conscience des représentations de chacun concernant cet espace.

Chapitre 2
LES ANNES 1980 – L'URBANISTE ET LA DECENTRALISATION

1 Introduction: Le début des années 1980 : la décentralisation en préparation

2 Décentraliser les compétences

3 Les lendemains de la décentralisations : ses conséquences en matière d'urbanisme

4 Quelle place pour l'urbaniste, comment le préparer à ses nouvelles missions ?

5 Quelques éléments de conclusion : les années 1980 : la redéfinition des rapports entre les différents acteurs

1 Introduction. Le début des années 1980 : la décentralisation en préparation

1.1 L'Etat des lieux de la profession[1]

La décennie 1970 est apparue s'achever par la reconnaissance officielle de l'urbaniste puisque lors du congrès de la SFU en 1979, il est noté que

> « Le 20 juillet 1979 restera la date fondamentale de reconnaissance politique de la nécessité, pour la nation française, de « disposer d'urbanistes qualifiés pour assister l'Etat et les Collectivités Locales dans l'exercice de leurs responsabilités d'environnement et de gestion du cadre de vie. »[2].

Cependant, suite à une enquête lancée par la SFU pour le compte des services publics[3], cette reconnaissance n'apparaît, au début de la décennie suivante, qu'une illusion puisque

> « la profession d'urbaniste résulte actuellement d'une pratique professionnelle de fait, nombreuses, diversifié, multiforme, mais qui ne relève d'aucune réglementation ou de convention collective, d'aucun statut national, qui n'a fait l'objet d'aucune mesure de reconnaissance professionnelle de la part des Pouvoirs publics ni d'aucune mesure d'organisation professionnelle. »

Le fait que l'enquête réponde à une initiative des pouvoirs publics marquent certainement cependant la volonté de parvenir à une reconnaissance. D'ailleurs, l'article met en évidence les relations étroites qui existent entre l'urbanisme et les pouvoirs publics : Bien que 2/3 des professionnels exercent dans le secteur privé, la puissance publique a, à partir des années 1960, suscité la pratique professionnelle en créant des organismes d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux territoriaux par le recrutement de techniciens territoriaux qui ont permis la mise en œuvre de l'appareil législatif (LOF). De plus, il est souligné que l'essor du secteur privé est la résultante de commandes passées à toutes les échelles des collectivités publiques.

Dans cet objectif, l'étude permet de réaliser un état de la profession : Combien comporte-t-elle d'urbanistes ? Qui sont-ils ? En quoi leurs tâches consistent-elles ? Quels sont leurs modes d'action ? Au sein de quelles structures interviennent-ils ?

L'enquête permet de dénombrer 3000 urbanistes, à majorité des contractuels intervenant dans le milieu privé (2/3) dont tous ne font pas de l'urbanisme à temps plein (pour 70% d'entre eux, l'urbanisme représente de 60 à 100% de leurs activités). Si nous avons pu mettre en évidence la diversité des origines dans les années 1970, l'enquête appuie nos propos en relevant cette diversité[4] qui n'empêche pas le professionnel d'être un « praticien généraliste ». Au vue des

---

[1] Nous reprenons ici principalement l'article : *Des Urbanistes pour l'urbanisme* in *Urbanisme* n°184-185, 1981. Pp. 118-119.

[2] Charles LAMBERT. *Congrès SFU, 1979* in *urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 98.

[3] Des urbanistes pour l'urbanisme in urbanisme n°184-185, 1981. Pp. 118-119.

[4] L'article souligne l'existence en 1979 de 68 centres de formation, dont 32 formations universitaires, 23 unités pédagogiques d'architecture et 13 autres dont des grandes écoles.

résultats de l'enquête et de cette situation, la SFU dégage une définition de l'urbaniste dans laquelle se retrouvent les trois pôles du développement durable, à savoir le social, l'environnement et l'économie.

> « Les urbanistes sont des praticiens généralistes capables d'assurer dans l'espace et le temps, en vue de leur bonne insertion écologique leur meilleur fonctionnement économique et social, la localisation et l'implantation des établissements humains de toute nature, ainsi que la transformation de ceux-ci ».

1. les missions de l'urbaniste

A partir d'un état des lieux précis, par l'établissement de projections, d'hypothèses et de prévisions, par la formulation de scénarios, par l'élaboration de programmes et de plans de planification économique et spatiale suivant différentes temporalités et enfin par une analyse des effets des décisions et des conséquences spatiales, sociales, écologiques, économiques et financières, l'urbaniste a pour fonction première de fournir les éléments nécessaires aux prises de décisions.

Dans un deuxième temps, il est question pour lui d'élaborer des politiques des actions et des projets d'aménagement (programmes et plans de planification économique et spatiale, plans et documents réglementaires sur les conditions d'utilisation des sols, …). La tâche du professionnel est définie par le biais de celle de 4 grandes catégories.

> « aide à la décision
> administration et gestion
> élaboration de politiques, plans, programmes et projets, assistance technique diverse
> recherche enseignement »

Ces catégories recouvrent des domaines divers et soulignent la pluridisciplinarité et la complexité d'un domaine exigeant et source d'inquiétude pour ceux qui le pratiquent du fait de sa fragilité. La faiblesse mise en évidence par l'enquête n'est pas nouvelle et les textes des années 1960 et 1970 la révèlent : l'absence d'une reconnaissance officielle et de garanties de pérennité interdisent une bonne organisation de la profession.

Suite à cette enquête la SFU fournit des conclusions qui orientent le devenir de l'urbanisme au cours de la décennie. D'abord, elle émet des principes, « la charte de la profession d'urbaniste » ensuite, elle développe « les grandes orientations souhaitables ».

2. La Charte de la profession d'urbaniste

La charte s'articule autour de 7 points :

1. l'urbaniste est reconnu d'intérêt public ;
2. il exerce sa profession au sein de l'Etat, des collectivités locales, ou dans une structure privée ;
3. tous les niveaux de l'organisation du territoire doivent disposer d'urbanistes compétents (à ce sujet la décentralisation se préfigure puisqu'il est question d' « une perspective d'un transfert de responsabilité en matière d'urbanisme aux collectivités locales ») ;
4. la formation est garante des compétences ;
5. l'établissement d'un système cohérent apportant « aux diverses collectivités publiques et privées, et plus généralement à l'ensemble des citoyens une information susceptible de les éclairer dans les recours aux urbanistes » ;

6. la responsabilité professionnelle par la définition de droits et de devoirs ;
7. les divers modes d'exercice sont complémentaires.

Dans ces 7 points, nous relevons des constantes, auparavant mises en évidence, elles concernent principalement la reconnaissance et la formation. Elles traduisent les préoccupations de l'urbanisme et montrent la difficulté à organiser la profession.

De même 7 grandes lignes directrices sont développées qui reprennent les principes précédents afin de parvenir à une clarification nécessaire de la profession : il s'agit de définir une profession et de se donner les moyens de sa pratique.

> « - Obtenir de l'Etat une reconnaissance officielle de la profession d'urbaniste et de son intérêt public ;
> - Mettre en place un organisme d'inventaire et de certification des compétences individuelles.
> - (…) L'inscription aux lignes budgétaires de crédits d'études suffisants.
> - Dans le secteur para-public mettre en place un statut national des urbanistes aménageurs (…)
> - Développer (…) une couverture complète du territoire par des organismes d'aménagement et d'études urbaines aux différents niveaux territoriaux.
> - Créer (…) un véritable corps d'urbanistes de l'Etat (…)
> Mettre en place une formation des urbanistes adaptée (…) ».

1.2 Quelle place pour l'urbaniste le débat sur la décentralisation ?

1. Vers une reconnaissance ?

Le contexte des années 1980 qui associe l'événement de la décentralisation à l'accroissement de la demande sociale sur son droit de contrôle du cadre de vie conduit à un développement de la demande et des pratiques de l'urbanisme. Ainsi par exemple, Fabienne EPAULARD[1] souligne que la décentralisation se fait l'écho d'une préoccupation sociale sur l'amélioration du cadre et de la qualité de vie. La loi de 1983 s'accompagne d'ailleurs de trois autres préoccupations allant dans le même sens avec le projet de loi sur l'aménagement ayant pour objectif la relance de l'urbanisme opérationnel, le projet de quartiers, et la relance de la planification intercommunale.

De ce fait, l'urbaniste devient un professionnel qui gagne une importance de plus en plus grande comme l'exprime la SFU[2], qui dans les débats sur la décentralisation, se présente comme le porte-parole des professionnels. Une fois encore se pose le problème de la reconnaissance de la profession et à ce sujet deux niveaux sont distingués. D'une part, il s'agit de la reconnaissance globale de la profession qui est en cours d'élaboration, d'ailleurs plusieurs prises de positions officielles vont dans le sens d'une reconnaissance de l'existence de la profession d'urbaniste, et d'autre part de celle liée à la reconnaissance individuelle de la qualification des urbanistes. La SFU souhaite une reconnaissance s'inscrivant explicitement dans les textes législatifs.

> « il s'agit par la loi sur les compétences des collectivités, la loi d'aménagement et le

[1] Fabienne EPAULARD, ROUSSEAU, directeur. Institut d'Urbanisme Parisien, mémoire de fin d'année. *La décentralisation et la profession d'urbaniste. Quelles évolutions… quels changements ?* 1983-1984. 102p + annexes.

[2] Claude LELOUP et Evelyne BROSSART interrogent Jean Pierre LECOIN président de la société française des urbanistes. *Des promesses pour demain* in *urbanisme* n°192, 1982. Pp. 87-89.

> projet de quartier, la possible loi sur les professions du cadre de vie, de constituer un ensemble cohérent couvrant la totalité du champs de la planification, de l'aménagement, de l'urbanisme et du cadre de vie. »

Cependant l'association souligne que pour la reconnaissance individuelle la difficulté est toute autre. En effet, le diplôme constitue un élément de cette reconnaissance mais il n'en existe pas encore un unique qui assure la qualification officielle individuelle. La problématique du diplôme remet une fois encore la formation dans les débats. Cette question sans cesse récurrente serait-elle insolvable ?

Le rapport DOMENACH sur les perspectives pour l'enseignement de la planification, l'aménagement et l'urbanisme, pour tenter de la résoudre, propose la création d'un diplôme national de troisième cycle décerné à des étudiants recrutés à l'issue d'études du second cycle sur concours national. Cette proposition, si elle est approuvée par la SFU, paraît cependant incomplète pour l'association. Aussi, elle ajoute certains éléments au rapport. Il s'agit d'une évaluation des enseignements du 3° cycle existants, de leur adéquation aux pratiques professionnelles, du développement de l'enseignement pratique, des relations avec les unités pédagogiques d'architecture ou l'organisation de la complémentarité avec la formation permanente. De plus il semble nécessaire de mener une réflexion sur l'insertion professionnelle au lendemain de la formation.

Afin de soutenir plus encore la reconnaissance des urbanistes, la SFU souligne la mise en place d'une action soutenue de promotion de l'urbanisme. N'est-ce pas là, la mission première de l'association auparavant mise en évidence ? A cette fin la SFU souhaite un rapprochement du terrain et du local par la création de délégations régionales qui par leur proximité des élus et leur position à un échelon intermédiaire correspondent aux « pôles de compétences régionaux » définis dans le plan de sauvegarde et de redéploiement des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement[1].

Ainsi en augmentant le rôle des urbanistes, la décentralisation est une opportunité en vue d'une meilleure reconnaissance et en vue de la construction de cette dernière.

2. La réflexion sur l'enseignement de l'urbanisme : le rapport DOMENACH

La réflexion sur la reconnaissance et les missions de l'urbaniste s'accompagne de celle sur la formation. Nous constatons d'ailleurs tout au long de notre étude que ces deux thématiques sont étroitement liées et que le traitement de l'une est indissociable de celui de l'autre. Ainsi le rapport DOMENACH traite de perspectives pour l'enseignement de la planification, l'aménagement, et l'urbanisme à une époque où est constatée une évolution significative de l'aménagement générée par le contexte caractérisé par le passage d'une planification spatiale à une planification économique et sociale. Ce rapport inscrit les années 1980 dans la continuité de celui de la crise des années 1970 en introduisant notamment les notions de « biens rares », de « protéger » et de « solidaires » que nous retrouvons au sein des débats relatifs au développement durable. De plus, il insiste sur l'importance de la décentralisation induisant d'importants changements : la translation vers de nouveaux donneurs d'ordre, la mobilisation de la fonction publique territoriale, la nécessaire réorganisation du milieu professionnel, la mise en place d'outils d'expertise technique… Ce contexte suscite un débat sur les conditions d'exercice de la profession et sur le rôle des formations initiales et continues.

---

[1] 9 délégations régionales de la SFU : Ile-de-France ; Nord ; Normandie ; Ouest ; Sud-Ouest ; Méditerranée ; Centre ; Est.

La réflexion se porte sur deux échelles. La décentralisation et le besoin de réflexion d'aménagement ne se situe pas seulement au niveau communal mais ce dernier s'inscrit dans une région et les notions « d'espace micro-régional », et de « pays » font leur apparition. Ce terme de pays, trouvera son opérationnalité avec la « Politique des Pays » mis en œuvre par la DATAR et officialisée par la loi d'orientation du 4 février 1995.

En matière d'enseignement, le rapport débouche sur une série de trois propositions concrètes :

1. ***la structuration de l'enseignement*** caractérisée par sa souplesse, son ouverture, sa pluridisciplinarité, sa proximité du terrain et son autonomie. Il est question de créer des sections propres à l'urbanisme et l'aménagement jusqu'alors rattachées à la géographie. Ces diplômes sont des DESS, DEA et DIU (Diplôme des Instituts d'Urbanisme assurant une coordination entre les différents instituts). A ces filières sont associés des enseignements connexes, le développement de la formation permanente et la coopération internationale ;

2. *la* ***dotation en moyens*** matériels et personnels,

3. ***la reconnaissance des diplômes de troisième cycle*** afin d'assurer celle de l'urbaniste, les stages et débouchés.

3. Les inquiétudes du milieu professionnel

Les importants changements impliqués par la réforme demandent une période de transition qui permette un transfert progressif. La SFU revendique la mise en place d'un véritable plan transitoire[1] garant de la survie du milieu professionnel et assurant l'organisation progressive de sa mise à disposition aux nouveaux donneurs d'ordre. A cette fin, l'association rédige un « plan de sauvegarde et de redéploiement du milieu professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement ». Il est question de créer des « pôles de rassemblement et de redistribution des compétences au niveau régional ». Il s'agit d'un relais entre l'Etat et les communes. Dans un premier temps, l'Etat incitateur et financier mettrait en place des structures qui, dans un deuxième temps, tiendraient un rôle d'incitateur auprès des collectivités locales.

[1] Claude LELOUP et Evelyne BROSSART interrogent Jean Pierre LECOIN président de la société française des urbanistes. *Des promesses pour demain* in *urbanisme* n°192, 1982. Pp. 87-89.

Plan SFU de sauvegarde et de redéploiement des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement

Reconnaître et inventorier les pratiques professionnelles et les praticiens

• *Inventorier les pratiques professionnelles de l'urbaniste et en assurer la diffusion.*

• *Recenser les professionnels de l'urbanisme, leurs domaines de compétence, leurs structures de rattachement et leur localisation.*

• *Certifier les qualifications professionnelles acquises.*

***Assurer l'existence du secteur privé** par le maintien d'un financement d'études au moins égal à la moyenne, en francs constants, de la commande des cinq dernières années et sa répartition sur une base régionale et locale.*

Développer la présence de professionnels de l'urbanisme dans la fonction publique territoriale d'État

• *Organiser l'insertion d'une partie du milieu professionnel dans les communes sur des postes spécifiques de professionnels de l'urbanisme.*

• *Organiser l'intégration d'une autre partie du milieu professionnel dans la nouvelle fonction publique territoriale et dans la fonction publique d'État, sur la base de dispositifs transitoires permettant la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise.*

Harmoniser et redéployer le secteur salarié des secteurs public et para-public

• *Assurer une harmonisation des situations statutaires et une possibilité de mobilité nationale du secteur des salariés des équipes publiques et para-publiques non fonctionnaires.*

• *Organiser sur une base régionale le regroupement de l'emploi et la redistribution des équipes et des personnels salariés confrontés à une discontinuité d'emploi et de financement.*

Valoriser la compétence technique du milieu professionnel

Organiser simultanément au niveau national, régional et local — plus principalement au niveau régional — des structures d'information, d'échange et de confrontation mutuelle par expérience professionnelle acquise.

Le plan de sauvegarde assurerait un recensement des pratiques professionnelles et des praticiens, autrement dit il présenterait la situation d'un corps de professionnels ; il développerait la profession aussi bien dans le secteur privé que dans la publique territoriale ; il assurerait les échanges entre les professionnels et favoriserait leur mobilité ; enfin il organiserait des espaces permettant le dialogue et l'échange d'expériences.

La décentralisation si elle est porteuse d'une nouvelle opportunité pour la reconnaissance des professionnels en leur ouvrant de nouveaux horizons d'intervention, n'en est pas moins la source d'inquiétude et de crainte de désorganisation du milieu professionnel non préparé à ce nouveau contexte.

2 Décentraliser les compétences

2.1 Les lois de décentralisation

1. Une introduction sur les propos tenus dans la revue

La décentralisation répond à des attentes mises en évidence dans la revue dès l'année 1968 au sein des réflexions relatives à mai 68. Une véritable revendication en matière de compétences et de responsabilités communales est formulée. Il est possible de la rattacher au débat relatif à la part accordée au citoyen dans les années 1970. Il est question d'instaurer des structures de dialogue et surtout de repenser les relations entre les différents acteurs. La commune apparaît alors comme la structure la plus proche du citoyen. Cette réflexion sur la part plus importante à donner au local fait l'objet de discussion entre les professionnels de la ville et nous retrouvons ces débats au sein du « point du jour mondial de 1969 »[1]

> « Le vent est à la décentralisation, à la « régionalisation » »
> « L'espace ça s'organise, mais pas obligatoirement à Paris »
> « Il était bon que fut rappelé « le rôle nécessaire des collectivités locales dans l'élaboration des plans d'urbanisme et l'indispensable souplesse de ceux-ci ».
> « que les élus locaux soient investis de plus larges responsabilités et que les collectivités régionales et municipales soient dotées de ressources financières nécessaires à la constitution de réserves foncières. »
> « La démocratie dans laquelle nous vivons, doit être et demeurer assise sur les communes et les groupements de communes. Ceux qui ont des responsabilités communales le savent : on ne peut rien faire de grand si on n'a pas véritablement les possibilités administratives techniques et financières. »

Autrement dit la décentralisation des années 1980 correspond à une attente que certains émettent dès les années 1970, à une époque pouvant être perçue comme un tournant pour la société puisque le climat ambiant est au changement (mai 68, la montée de la revendication écologique, la fin des Trente Glorieuses…)

La revue consacre un numéro entier à la décentralisation (n°202) qui paraît en juillet 1984. Elle présente des articles dont les auteurs peuvent être répartis en deux grandes catégories : les élus et les professionnels.

[1] Jean ROYER reprend les débats tenus dans différentes villes in U*rbanisme* n°115, 1970. Pp. 14-21

Dans ce dossier nous retrouvons des points de vue similaires concernant la décentralisation, aussi bien chez les professionnels que chez les politiques, bien que parfois certaines opinions peuvent diverger, l'idée générale reste la même : la décentralisation annonce un contexte de redynamisation des pouvoirs locaux. Néanmoins, elle est aussi perçue comme une conséquence de la crise. Cette dernière est un facteur d'évolution et de mutations qui renvoie la responsabilité des solutions nouvelles à trouver sur les acteurs locaux[1]. La décentralisation pour être porteuse de résultats doit s'accompagner d'un changement dans la façon de faire ou de gérer la ville qui soit plus globale et davantage concertée. La décentralisation responsabilise les élus dans la gestion du quotidien. Ces derniers doivent se sortir de la tutelle de l'Etat et prendre leurs responsabilités. Aussi afin de réussir, la décentralisation nécessite trois conditions essentielles et primordiales pour P. MEJEAN, il s'agit de :

- ✓ l'existence d'une volonté politique locale afin que la décentralisation ne soit pas un simple transfert de procédures,
- ✓ l'acceptation de l'Etat de céder pleinement du pouvoir
- ✓ du saisissement au niveau local de l'opportunité du transfert pour remettre en débat les politiques et les outils de l'urbanisme.

Ainsi la décentralisation ne peut réussir que si certaines conditions l'accompagnent

L'affirmation de l'élu comme acteur principal ouvre de nouveaux espaces à la gestion urbaine. Comme la commune nécessite des moyens financiers plus importants, elle est amener à chercher de nouveaux modes de collaboration, notamment avec le secteur privé. Cette nouvelle situation modifie les relations entre public et privé, elle est susceptible de permettre le développement de solidarités intercommunales. Une nouvelle gestion urbaine voit le jour qui concerne l'ensemble des partenaires locaux (élus, fonctionnaires, habitants…) et les outils locaux comme les SEM, le PACT-ARIM ou les agences d'urbanisme. ont un rôle important à jouer.

Néanmoins, si certains émettent beaucoup d'espoirs dans la décentralisation, d'autres les présentent, au lendemain de la décentralisation, comme appartenant au passé. Ils expriment une certaine désillusion vis à vis de la décentralisation résultante, d'une série de facteurs dont le plus important est l'inexistence locale d'un milieu professionnel suffisamment expérimenté[2]. Une circulaire proposant un cadre de référence pour la création d'emplois spécifiques de professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme viendra répondre à cet écueil[3].

2. Des lois

Dans les faits, d'un point de vue législatif, la décentralisation comportent deux étapes.

1. D'une part, la loi « relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions » du 2 mars 1982 engage un processus en fixant le cadre institutionnel de la réforme par la modification des conditions d'exercice de la gestion locale dans le sens d'une plus grande liberté[4]. La loi stipule que « les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus » (article 1er).

---

[1] Jean Marie REINERT, pp. 59-63.

[2] Claude SPOHR. *L'évolution des services de l'Etat,* pp. 69-71.

[3] Circulaire n°84-25 du 31 janvier 1984.

[4] Alain POHER. *Des maires à part entière* in *urbanisme* n°195, 1983. Pp. 36.

2. D'autre part, la loi « relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat » de janvier 1983 confie de nouvelles compétences aux municipalités, notamment dans « ce domaine longtemps considéré comme « affaire réservée » de l'Etat : l'urbanisme et l'aménagement. »[1].

La réforme engendrée par la loi génère de nouveaux modes de fonctionnements et est garante, selon Yves DAUGE, d'un urbanisme meilleur : le projet local devient responsabilité locale, espace de rencontre avec les habitants[2].

La loi du 7 janvier 1983 est complétée par celle du 22 juillet 1983. L'urbanisme est le principal domaine sur lequel se porte la décentralisation. Il fait l'objet de plusieurs chapitres. La loi se décompose en 4 titres, puis en sections et en chapitres. Les intitulés correspondant sont ici repris afin de montrer la place tenue par l'urbanisme. Ce dernier est associé au thème de la préservation. Urbanisme, environnement, cadre et qualité de l'espace sont mis en relation. Le positionnement choisi se situe en rupture avec l'urbanisme moderne adepte du principe de la tabula rasa. Le patrimoine tant naturel qu'historique est perçu et géré comme une composante de l'urbanisme.

Titre I Des principes fondamentaux et des modalités des transferts de compétences
Titre II Des compétences nouvelles des communes, des départements et des régions
Section I De la planification régionale, du développement économique et de l'aménagement du territoire
Section II De l'urbanisme et de la sauvegarde du patrimoine et des sites
Chapitre I Dispositions générales
Chapitre II Des schémas directeurs
Chapitre III Des POS
Chapitre IV Des schémas de mise en valeur de la mer
Chapitre V Des permis de construire et des divers modes d'utilisation des sols
Chapitre VI De la sauvegarde du patrimoine et des sites
Chapitre VII dispositions diverses et transitoires
Section III Du logement
Section IV De la formation professionnelle et de l'apprentissage
Section V Du transfert à l'Etat des charges supportées par les collectivités territoriales en matière de justice et de police.
Titre III De la compensation des transferts de compétences et de la dotation globale d'équipement
Section I Des conditions préalables aux transferts de compétences ultérieurs
Section II Des modalités de calcul des transferts de changes résultant des transferts de compétences et des modalités de leur compensation
Sous section 1 Des principes de la compensation
Sous section 2 De la dotation globale d'équipement
Sous section 3 Des ressources fiscales
Section III De la dotation globale d'équipement
Section IV Aides à l'équipement rural
Section V Dispositions diverses
Titre IV Dispositions diverses et transitoires.

---

[1] Alain POHER. *Des maires à part entière* in *urbanisme* n°195, 1983. Pp. 36.

[2] Charles DELFANTE interroge Yves DAUGE. *Agir autrement* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 85-86.

En réformant l'urbanisme, la loi conduit à une refonte du code de l'urbanisme dont les articles doivent maintenant répondre aux dispositions de la décentralisation. Ainsi, dans sa rédaction, la loi reprend les articles auxquels elle apporte des modifications et signale ceux qui sont introduits. Elle incorpore notamment un article L. 110 en ouverture du livre I° « règles générales d'aménagement et d'urbanisme ». Ce nouvel article met l'accent sur la responsabilité de chacune des collectivités territoriales et sur leur rôle et devoir dans l'aménagement et dans la gestion du territoire national assimilé « au patrimoine commun de la nation ».

> « art. L. 110. Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

Le transfert des compétences en matière d'urbanisme se lit dans cet article au travers de la responsabilisation des collectivités publiques qui ont désormais en charge la gestion d'un « patrimoine commun » . Leurs missions se définissent autour de l'aménagement du cadre de vie, de la gestion des sols, de la protection des milieux, et du maintien d'un certain équilibre territorial entre différentes zones . D'autre part, nous est mentionnée leur autonomie quant à la gestion du territoire dont elles ont la charge.

Cet article, qui vise à définir les rôles de chacun dans un objectif commun (aménagement et gestion de l'espace), introduit déjà des éléments de durabilité puisqu'il est question de « patrimoine commun », autrement dit de nécessaire solidarité entre les différents acteurs, de gestion économe du sol et de promotion d'un équilibre du territoire, c'est à dire du refus d'un développement urbain anarchique dans un souci de préservation de l'espace.

2.2 Le sens de la décentralisation

Il ressort qu'en premier lieu la décentralisation est perçue comme une « évolution fondamentale »[1], voire comme un bouleversement[2], dans le sens où elle réorganise l'ensemble de l'administration française. La décentralisation est synonyme de transfert des compétences et des ressources leur correspondant en direction des collectivités existantes, la commune, le département ou la région. La loi fixe les conditions de ce transfert, les modalités de calcul et de répartition de la dotation globale d'équipement des communes et des départements.

La décentralisation conduit dans un premier temps l'Etat à définir son rôle et celui des collectivités locales. Chacun a à assumer des missions respectives et le terme de décentralisation n'est en aucun cas un synonyme de désengagement de la part de l'Etat puisque la mission première de ce dernier reste celle d'appui aux collectivités locales. Cette tâche de soutien revêt différentes formes, il s'agit de « missions dans l'ordre du savoir et du savoir-faire, de l'information

---

[1] Charles DELFANTE interroge Yves DAUGE. *Agir autrement* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 85-86.

[2] Claude LELOUP et Evelyne BROSSART interrogent Jean Pierre LECOIN président de la société française des urbanistes. *Des promesses pour demain* in *urbanisme* n°192, 1982. Pp. 87-89.

de la formation, de l'échange d'expériences, missions dans la capacité à se nourrir constamment de la recherche pour se tourner vers les acteurs. »[1]
D'ailleurs l'Etat affirme son implication en soulignant son soutien par le biais d'aides aux différentes collectivités territoriales.

> « Les aides de l'Etat en faveur de l'habitat sont réparties par la loi de finances entre les actions d'intérêt national et les interventions locales » (article 80, loi du 3 janvier 1983).

1. Les nouvelles missions de l'Etat

L'Etat apparaît dès lors comme un initiateur, comme un impulseur qui encourage les collectivités locales dans leurs prises de décisions. Selon Yves DAUGE[2] le soutien aux collectivités locales est un facteur déterminant de la réussite de la décentralisation. De ce fait, il lui apparaît nécessaire d'organiser les relations entre les deux niveaux et de les articuler par l'intermédiaire d'un organisme relais. Il propose ainsi la création d' « institut de coopération et d'aménagement qui pourrait porter le nom d'Institut français d'Urbanisme, ayant cette fonction, la DUP [Direction de l'Urbanisme et des Paysages] demeurant une administration d'Etat, assurant les missions de l'Etat. »

La mise en œuvre de la décentralisation pose des problèmes de natures différentes. En premier lieu il est question de cohérence puisque le transfert des compétences au niveau local peut être la source d'un émiettement des responsabilités et des pouvoirs. Pour palier à cette dérive la loi introduit en matière d'urbanisme le nouvel article L. 110 au Code de l'urbanisme, que nous avons auparavant cité. Il affirme la cohérence des actions de chacun portant sur un territoire commun[3].

La crainte de l'émiettement des pouvoirs est une réelle préoccupation qui se retrouve en 1989 chez J. CHAPUISAT lorsqu'il réalise un bilan de la décentralisation et des premières années d'urbanisme communal.

> « On rejoint là une crainte, souvent exprimée en 1983, de voir les communes s'emparer de leur urbanisme de telle sorte que l'aménagement du territoire national s'en trouve, en quelque sorte éclaté entre 36500 décideurs locaux. »[4]

Certains comme Yves DAUGE craignent un certains « laxisme » et une dérive de la décentralisation par un désengagement des municipalités ou par leur mauvaise gestion du territoire. Pour palier à cette situation l'Etat reste présent par un soutien financier et par le biais de directives d'aménagement mentionnées dans la loi de janvier qui deviennent dans celle de juillet des lois d'aménagement.

2. Les difficultés de mise en œuvre : le devenir des structures territoriales

---

[1] Charles DELFANTE interroge Yves DAUGE. *Agir autrement* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 85-86.

[2] Charles DELFANTE interroge Yves DAUGE. *Agir autrement* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 85-86.

[3] Article 35 « Il est inséré, avant le chapitre Ier du titre Ier du livre Ier du code de l'urbanisme, un article L.110 ainsi rédigé :
« art. L. 110. Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

[4] Jérôme CHAPUISAT. Bilan de cinq année d'urbanisme communal in Urbanisme n°230, 1989. pp. 66

Pour le niveau local, avant la décentralisation, les DDE assurent les missions de l'Etat dont elles sont les représentants. Avec le transfert des compétences en direction des municipalités, les DDE voient leurs tâches déplacées et se pose alors la question du devenir de ces structures qui doivent rapidement adapter leurs services afin de répondre au cadre de la nouvelle loi. Le fait que le permis de construire et le POS reviennent aux communes limitent le champ d'intervention du département. La difficulté réside dans le risque de partition entre « outil de gestion locale »et « outil d'Etat ». Pour de nombreux auteurs de l'époque ces structures ne sont pas vouées à disparaître mais trouvent avec la réforme une nouvelle fonction d'appui aux collectivités locales. Pour Jean-Marie BUTIKOFER[1], directeur de la DDE de Seine-Saint-Denis, les DDE constituent des structures de proximité assurant facilement la concertation et qui garantissent « la fiabilité d'un service public ayant l'habitude du droit de l'urbanisme ». Autrement dit le nouveau rôle des DDE serait la mise à disposition de leurs connaissances et de leurs expériences aux communes. L'accent est mis sur leur rôle auprès des collectivités locales, ainsi pour Daniel LECONTE[2], directeur de la DDE du Lot, la DDE devient essentiellement un organisme de services aux collectivités, « un outil technique » et ne doit pas exercer un pouvoir au nom de l'Etat. Autrement dit, elle recherche une légitimation par le local.

La loi stipule (article 10) que le transfert des compétences s'accompagne de celui des services correspondants en se référant à la loi de mars 1982 « relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. »

Si les compétences sont transférées au niveau communal il ressort aussi des différents débats que l'intercommunalité est encouragée et que l'Etat incite à l'élaboration de projets collectifs par une majoration de la dotation générale d'équipement (DGE)[3]. De plus la loi signale dans l'article 6 que « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération (…) ».

2.3 Urbanisme et décentralisation

La décentralisation est l'événement politique selon Yves DAUGE permettant une mobilisation des urbanistes et des architectes. Autrement dit, elle apparaît être la source d'un nouveau dynamisme et l'espoir d'une pratique renouvelée pour Michel STEINEBACH[4].

1. Les compétences municipales

En matière d'urbanisme, la décentralisation porte sur un principe de base selon lequel l'urbanisme est entré dans le cadre de la compétence municipale. Les communes ont alors à leur charge la planification urbaine et les régimes d'autorisation d'utilisation du sol. Les lois (janvier et juillet 1983) apportent une définition des schémas directeurs et des plans d'occupation des

---

[1] Propos recueillis par H. LENA et E. BOSSART. *Les DDE à l'autel des collectivités* in *urbanisme* n° 192, 1982. Pp.91-96.

[2] Propos recueillis par H. LENA et E. BOSSART. *Les DDE à l'autel des collectivités* in *urbanisme* n° 192, 1982. Pp.91-96.

[3] « La DGE prévoit d'ailleurs une majoration pour l'intercommunal et une majoration pour les gens ayant des projets communs ». Yves DAUGE interrogé par Charles DELFANTE. *Agir autrement* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 85-86.

[4] Michel STEINEBACH. *Quelles grandes options nationales ? quels nouveaux outils ?* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 97.

sols[1]. Elles précisent les procédures décentralisées d'élaboration et d'approbation des schémas directeurs. (Les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme deviennent à cette occasion les Schémas Directeurs). Elles définissent aussi la procédure d'instruction de publication, d'approbation, de révision et de modification des plans d'Occupation des Sols comme initiative et responsabilité municipale bien que la commune puisse confier cette tâche à un établissement public de coopération intercommunale.

La loi du 31 décembre 1976 relative à la protection de la nature instaure les zones d'environnement protégées dont la création vise à protéger les régions rurales d'une urbanisation désordonnée. Cette procédure, instrument « anti-mitage » est supprimée avec la loi de 1983 qui lui substitue un plan d'occupation des sols opposable au tiers.

Les communes élaborent désormais des documents de planification les rendant maîtresses de leur développement. Elles accordent la délivrance des permis de construire à la condition de détenir un POS, sans quoi, toute construction est interdite en dehors des parties du territoire déjà urbanisées. Les lois de 1983, calquent le régime de la délivrance des autorisations et actes relatifs au lotissement sur celui concernant le permis de construire en retenant de même la distinction entre communes avec ou sans POS approuvé. Avec le transfert des compétences, les communes peuvent délivrer les permis de démolir et les autorisations de travaux. D'autre part, elles interviennent, à côté du département et de la région[2], dans la politique du logement par la définition des programmes locaux de l'habitat.

Si les communes sont amenées à avoir de nouvelles compétences rien ne les oblige à les assumer, puisqu'elles ne sont pas contraintes à l'élaboration d'un POS[3]. Cependant dans ce cas, leur développement urbain est fortement limité par l'article L. 111-1-2. qui impose le principe d'inconstructibilité des sols non couverts par ce document mais qui permet cependant des assouplissements à ce principe. Une fois effectué le transfert des compétences est cependant définitif.

La décentralisation, en assurant une juste répartition entre l'Etat et les communes, est perçue comme un événement positif par Alain POHER[4]. Ainsi les communes doivent respecter un certain nombre de prescriptions de l'Etat alors que ce dernier assure la concertation entre les différentes collectivités

Si ces mesures sont bien reçues, car répondant à une réelle attente des municipalités, elles font naître aussi, tout comme chez les urbanistes des inquiétudes face à un risque de dérive. De plus, le transfert des compétences au niveau local doit rendre possible une gestion du territoire et une mise en œuvre de l'urbanisme plus proche des habitants. L'urbanisme est dès lors considéré plus

---

[1] La loi établit des documents qui deviennent compétences municipales. Les chartes intercommunales sont des documents que le projet de loi ne mentionne pas mais qui visent à l'établissement d'une action intercommunale pour l'analyse et l'étude générale des problèmes de développement (Serge PESCE. L'avis des maires in Urbanisme n°202, 1984. pp. 112-115.). Il s'agit d'ouvrir un espace de concertation et les maires de l'époque mettent en avant « la concertation et la solidarité afin de mettre fin notamment « à la concurrence et au double emploi » et alléger ainsi leurs charge financières, l'aménagement (d'une vallée, d'une région…) , un développement cohérent et harmonieux, la préservation d'une certaine unité locale. » (Serge PESCE. L'avis des maires in Urbanisme n°202, 1984. pp. 112-115.).

[2] Article 76 de la loi de janvier 1983 « Les communes, les départements, les régions définissent, dans le cadre de leurs compétences respectives, leurs priorités en matière d'habitat. »

[3] Alain POHER. *Des maires à part entière in urbanisme* n°195, 1983.

[4] Alain POHER. *Des maires à part entière in urbanisme* n°195, 1983.

que jamais comme un espace de dialogue. Cette situation rend la tâche des maires plus difficile puisqu'ils sont directement confrontés à leurs administrés par le biais de procédures comme celle de l'enquête publique préalable à l'approbation du POS.

2.4 Les limites de la décentralisation : les domaines d'intervention de l'Etat en matière d'urbanisme

1. Quelques dispositions

Si la décentralisation ne signifie pas désengagement de l'Etat mais nouvelle mission, il ressort en ce qui concerne l'urbanisme, que l'Etat est toujours présent et qu'il se réserve des moyens d'intervention pouvant être identifiés comme des freins à la décentralisation ou du moins comme des éléments de centralisation. En effet dans un souci de prévenir les risques d'éclatement identifiés auparavant, le législateur met en place un certain nombre de contrepoids à la décentralisation :

* l'article L. 110.1 en ce qui concerne les principes même de l'urbanisme

* les dispositions supra communales ;

* la mise en œuvre de contrôles des procédures (contrôle de légalité des documents d'urbanisme par exemple).

* La loi ajoute un article L. 122-1-4. au code de l'urbanisme stipulant que le représentant de l'Etat peut demander l'élaboration d'un schéma directeur, dans le cas d'une non élaboration dans un délai de deux ans, et ce par application des conditions prévues par la loi du 3 décembre 1967.

* Dans cette même idée, le représentant de l'Etat peut prendre l'initiative d'une révision du plan d'occupation du sol. (L. 123-7-1).

2. La préservation de l'espace littoral : les SMVM (Schémas de Mise en Valeur de la Mer)

La préservation de l'espace et du patrimoine est affirmée par la loi comme compétence relevant de l'Etat et non des communes pourtant chargées de la gestion de l'utilisation des sols. Ainsi par exemple, la loi crée les Schémas de mise en valeur de la mer qui déterminent les orientations de la protection, de l'exploitation, et de l'aménagement du littoral. Ils sont élaborés par l'Etat puis soumis pour avis aux communes, aux départements et aux régions concernées avant d'être approuvés par décret en Conseil d'Etat (article 57 loi de janvier 1983). La procédure des Schémas de mise en valeur de la mer connaît des antécédents à partir des années 1970[1]. Ainsi, les schémas d'aménagement du littoral assurent la planification des activités économiques et des exigences de protection du milieu littoral aux échelles régionale et interrégionale. Les Schémas d'aptitude et d'utilisation de la mer (SAUM) qui les remplacent par la suite concernent un niveau géographique inférieur. Ces documents introduisent une nouveauté de part leur philosophie et leur méthodologie. Il est question de se placer du point de vue de la mer et de se déplacer de la mer en direction de la terre.

Les schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) succèdent à ces derniers documents en se différenciant d'eux par leur champ d'application qui concerne un espace plus vaste. Pour J.M. BECET, la vision redevient plus traditionnelle et donc plus terrestre en ce qui concerne les

[1] BECET Jean-Marie. *L'aménagement du littoral.* Paris :PUF, 1987.pp. 93-101.

problèmes littoraux. Ces schémas ont une valeur juridique plus contraignante que leurs prédécesseurs puisqu'ils sont assimilés par la loi de 1983 à des prescriptions nationales d'aménagement avec lesquelles POS et schémas directeurs doivent être compatibles. J.M. BECET présente cette procédure comme trop lourde, trop centralisée (l'obligation d'un décret en conseil d'Etat apparaît une procédure pesante). Selon lui, les périmètres sont difficiles à déterminer et les études de réalisations sont complexes, longues et coûteuses. D'ailleurs J.M. BECET conclue sur les SMVM.

> « On peut aussi penser qu'il en sera des SMVM comme des SAUM : très peu verraient le jour et le littoral resterait un espace conflictuel soumis de plus en plus aux égoïsmes purement locaux. »[1]

Un délai de 4 ans s'écoule entre la promulgation de la loi qui instaure les SMVM et la rédaction de l'ouvrage de J.M. BECET. Cet auteur emploie le futur pour parler de ces schémas. Autrement dit il apparaît que durant ce délai, aucun n'ait été encore réalisé.

3. Les ZPPAU (Zones de protection du Patrimoine Architectural et Urbain) : Une démarche de protection du patrimoine des communes menée conjointement par les communes et l'Etat.

La loi de 1983 crée dans la région auprès du représentant de l'Etat, un collège du patrimoine et des sites. Après enquête publique, avis de ce collège et accord du conseil municipal, le représentant de l'Etat peut créer par arrêté des zones de protection du patrimoine architectural et urbain autour des monuments historiques et dans les quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordres esthétique ou historique.
La loi établit les Zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) afin de répondre à un contexte.

Au début des années 1980, est mise en évidence une lacune dans la protection du patrimoine urbain et rural[2]. A l'époque il existe une soixantaine de secteurs sauvegardés qui font l'objet d'une procédure jugée trop complexe ; la politique d'inscription des sites menée ne trouve pas de justification suffisante dans son classement ; la servitude des abords ne permet pas d'envisager le patrimoine dans sa relation avec le monument. Autrement dit la politique menée en matière de protection du patrimoine paraît comme manquant de cohérence et d'unité ou plus exactement de vision globale. La loi de 1983 en créant les ZPPAU pallie à cette insuffisance et donne aux communes la possibilité de mener conjointement avec l'Etat une démarche de protection de leur patrimoine. La loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages étend le champ d'application des zones de protection aux paysages reconnu dès lors comme un patrimoine. Les ZPPAU deviennent ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

4. 1983 : Un urbanisme partiellement décentralisé

L'Etat se réserve des domaines d'intervention et la décentralisation de l'urbanisme rencontre des limites.

Tableau 14) *Tableau 19 : Les domaines d'intervention de chacun après la loi de 1983*

---

[1] BECET Jean-Marie. *L'aménagement du littoral.* Paris :PUF, 1987.p. 101.

[2] Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement et des Transports. *Les protections : sites, abords, secteurs sauvegardés, ZPPAUP.* Paris : Villes et Territoires, 1995. Pp. 44-49.

Compétences de l'Etat en matière d'urbanisme	**Compétences de la commune (ou des établissements publics de coopérations) en matières d'urbanisme**
Politique foncière : ZAD, régime de l'expropriation ; urbanisme opérationnel	Etablissement des schémas directeurs Etablissement des Plans d'Occupation des Sols Instruction et délivrance des permis de construire et autres autorisations d'utilisation du sol

Malgré la loi de décentralisation de 1983, l'Etat reste responsable de la partie de l'urbanisme dite opérationnelle. L'urbanisme opérationnel[1], fréquemment opposé à l'urbanisme réglementaire, concerne deux espaces d'intervention, les quartiers nouveaux et l'aménagement des quartiers anciens. (ZAC faisant suite aux ZUP, remembrement urbain, …) Les procédures d'urbanisme opérationnel sont plus ou moins liées au droit de l'expropriation.

La ZAC, contrairement aux intentions initiales, ne connaît aucun changement de procédures et de régime avec la loi de 1983, de même que la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) reste du ressort de l'autorité administrative.

La Zone d'Aménagement Concerté (Code de l'urbanisme L. 311.1) est une zone à l'intérieur de laquelle est menée une intervention dans l'objectif de réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains après leur acquisition en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. La loi de 1985, en prolongeant dans le domaine opérationnel la décentralisation de l'urbanisme réglementaire donne aux communes le pouvoir de créer les ZAC lorsqu'elles sont dotées d'un POS approuvé. Cette loi introduit notamment un chapitre L. 300 relatif à la définition des opérations d'aménagement dans le livre III du code de l'urbanisme concernant l'aménagement foncier. Ces articles définissent l'aménagement foncier au travers d'objectifs et plus seulement par le biais de procédures[2]. Dans ces nouveaux articles peut être notée l'indication du principe méthodologique de la concertation répondant aux conditions fixées par le conseil municipal. Le processus de décentralisation fait intervenir le citoyen dans les opérations d'urbanisme au niveau de la phase d'élaboration du projet :

> « ART. L. 300-2le conseil municipal délibère sur les objectifs poursuivis et les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (…) »

Dans leurs commentaires et annotations du code de l'urbanisme, F. BOUYSSOU et J. HUGOT, présentent la concertation comme limitée. En effet, l'article ne précise pas ses

[1] *Code de l'urbanisme*. Aménagement foncier, livre III.

[2] Voir *code de l'urbanisme* commenté et annoté par F. BOUYSSOU et J. HUGOT, introduction des articles L. 300 dans le livre III sur l'aménagement foncier.

modalités et cette absence de clarification laisse un pouvoir très étendu au conseil municipal. De ce fait la crainte est émise que cette concertation ne soit davantage symbolique qu'effective et qu'elle se limite à un affichage ou à la mise à disposition du public d'un dossier d'intention permettant l'indication d'observations sur un registre. De plus, les auteurs des commentaires ajoutent que cet article n'apporte pas de nouveauté radicale puisqu'il était nécessaire de tenir un dossier similaire lors de la création de ZAC, et qu'une enquête publique soumise à la loi de 1983 doit accompagner toute modification ou révision du POS.

La décentralisation de l'urbanisme en 1983 n'est que partielle, de nouvelles lois la poursuivent et en 2002 à l'heure de la campagne présidentielle le débat sur la décentralisation est toujours au cœur de l'actualité.

5. Les lois d'aménagement pour garantes de cohérence territoriale

Avec la décentralisation, la pratique de l'urbanisme est redéfinie. En premier lieu, elle s'appuie sur des règles qui correspondent à des normes nationales garantes d'une certaine cohérence nationale. L'Etat introduit trois principes:

l'interdiction de construire sauf exceptions en l'absence d'un POS approuvé ;
les prescriptions d'aménagement ;
les schémas de mise en valeur de la mer.

Le premier principe est établi afin de lutter contre un développement urbanistique anarchique et contre le mitage en interdisant toute construction en dehors des parties actuellement urbanisées en l'absence de POS. Cette restriction, en bloquant le développement des communes n'ayant pas de POS, peut agir comme un incitateur à la rédaction de ce document si la municipalité ne souhaite pas voir la situation de sa commune se figer. Ce principe est réellement une véritable innovation qui suppose un radical changement des mentalités puisqu'il renverse le principe alors en vigueur selon lequel le droit de construire est lié à la propriété du sol.

> « Autrement dit, le droit de construire cesserait d'être considéré comme un attribut du droit de propriété pour devenir une faculté dont l'attribution dépend de la puissance publique. »[1]

Les prescriptions d'aménagement concernent des normes qui encadrent l'urbanisme et qui ont valeur législative ou réglementaire. Ces prescriptions d'aménagement deviennent des lois d'aménagement comme la loi littoral. Elles apportent une limitation à l'urbanisme municipal en lui superposant des règles. Ainsi, la loi prévoit que « les schémas directeurs, les POS et les documents d'urbanisme en tenant lieu doivent être compatibles avec leurs dispositions. »[2] Cependant H. LENA souligne que cette limitation laisse une marge de manœuvre aux communes puisque les documents sont touchés par une « simple compatibilité » et non une « conformité »

Le troisième principe concerne les Schémas de mise en valeur de la mer auparavant cités. Comme pour les prescriptions d'aménagement, les documents de planification locaux doivent être compatibles avec ces schémas.

Malgré le transfert des compétences et la poursuite de la décentralisation tout au long de la

---

[1] Hyacinthe LENA. *Décentralisation de l'urbanisme : projet de loi in urbanisme* n°192, 1982. Pp. 98-102.

[2] Cité par Hyacinthe LENA. Décentralisation de l'urbanisme : projet de loi in urbanisme n°192, 1982. Pp. 98-102.

décennie, l'Etat se réserve un espace d'intervention en matière d'urbanisme. Ainsi la décentralisation laisse principalement à l'Etat deux types de fonctions. La première concerne une mission d'intérêt général avec le contrôle de légalité. La seconde vise à une intervention occasionnelle d'expertise pour la prestation de services et l'assistance technique aux collectivités locales[1].

2.5 La nécessité d'une période de transition

Dans le sens où elle concerne une évolution fondamentale, la réforme nécessite une période de transition, que la SFU évoque avec le plan de sauvegarde. En effet le transfert des compétences se double de celui des moyens et des financements qui les accompagnent. Autrement dit dans un premier temps, la réforme va générer une période d'incertitude et de tâtonnements sur le fonctionnement de la nouvelle organisation du territoire. Ainsi tout comme la SFU, Michel STEINEBACH[2] exprime ses inquiétudes vis à vis du passage des compétences de l'Etat en direction des collectivités locales. L'urbaniste est menacé tout autant qu'il se révèle indispensable. Michel STEINEBACH souligne que les

> « financements décentralisés risquent de créer un flottement qui ne manquerait pas d'entraîner la chute de nombreux organismes d'étude, y compris le « délestage « d'agences publiques, peut être même une diminution sensible des interventions et des études alors que la logique de la décentralisation nécessite, en cette période de crise, un renforcement conséquent de l'assistance technique aux collectivités locales. ».

Autrement dit la phase de transition permettrait de dissiper les inquiétudes émises.

1. Le transfert des moyens

Afin de rendre possible l'opérationnalité de la décentralisation, la loi stipule dans les principes fondamentaux et les modalités de transferts de compétences (titre Ier) que tout transfert de compétences s'accompagne de celui des ressources correspondantes. Non seulement le transfert concerne les moyens financiers mais il recouvre aussi les instruments techniques.

> article 19 : « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de leur compétence. »

De plus la loi réserve la totalité de son titre III à la compensation des transferts de compétences et à la dotation globale d'équipement.

Autrement dit la décentralisation est « accompagnée » et elle s'effectue suivant un calendrier signalé à la fin de l'article 4

---

[1] Jérôme CHAPUISAT. *Bilan de cinq année d'urbanisme communal* in *Urbanisme* n°230, 1989. pp. 64-77. En s'appuyant sur un rapport du comité central sur le coût et le rendement des services publics (La Documentation Française, janvier 1988), l'auteur critique l'imbrication de ces deux fonctions en 1989 qui est la source *de « confusion des genres »* et *« d'effets pervers » : »affaiblissement du contenu effectif de la décentralisation, contrôle de légalité discriminatoire et inefficace, dérive fonctionnelle des DDE. »*Les DDE qui tiennent le rôle d'assistance auprès des municipalités, sont aussi amenées à exercer pour le compte du préfet les contrôles de légalité des permis. L'auteur souligne la nécessité de « *dissocier intellectuellement la mission de contrôle juridique et celle d'assistance technique, mais aussi et surtout, de dissocier organiquement, c'est-à-dire de séparer et de cloisonner les structures administratives qui les exercent. » P. 70.*

[2] Michel STEINEBACH. Quelles grandes options nationales ? quels nouveaux outils ? in Urbanisme n°192, 1982. Pp. 97.

> « Les transferts de compétences dans les domaines de l'action sociale, de la santé et des transports devront être achevés au plus tard deux ans après la date de publication de la présente loi.
> Les transferts des compétences dans les domaines de l'éducation et de la culture devront être achevés au plus tard trois ans après la date de publication de la présente loi. »

En matière d'urbanisme la décentralisation est partielle en 1983 avec le maintien de l'urbanisme opérationnel comme compétence nationale. Cette décentralisation se poursuit par la loi de 1985.

3 Les lendemains de la décentralisations : ses conséquences en matière d'urbanisme

3.1 Une redéfinition des missions

1. Les nouveaux enjeux de l'urbanisme et les missions de l'urbaniste

Avec la décentralisation les enjeux de l'urbanisme sont redéfinis et de ce fait les missions de l'urbaniste le sont aussi. Ainsi le livre blanc, *Elus et urbanistes : nouveaux rôles, nouveaux rapports*[1], après avoir défini les nouveaux enjeux de l'urbanisme, met en évidence trois aspects essentiels du métier.

Ainsi les missions sont définies au travers de :

a. l'aménagement et la planification dans les communes

La planification n'est pas perçue comme une fin en soi mais doit être la traduction d'un projet politique. Autrement dit l'élu est particulièrement impliqué et pour cette raison il doit pouvoir compter sur un milieu professionnel compétent qui soit un véritable médiateur entre le politique et le terrain. L'urbaniste doit être capable d'organiser le débat public. La planification doit gagner une échelle territoriale supérieure. Si la décentralisation est synonyme d'affirmation du niveau communal, un appel est fait à la « solidarité territoriale » et à la recherche de projets communs dans l'objectif d'une meilleure cohérence. Cette préoccupation pour susciter une « solidarité territoriale » prend réellement forme 15 années plus tard avec la Loi Chevènement sur l'intercommunalité puis en 2000 avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

b. le développement des villes, leur gestion ainsi que celle des agglomérations

Le passé comme vu précédemment est riche en enseignement. L'urbanisation « trop hâtive » des années 1950-1960 conduit à une prise de conscience sur la nécessité de préserver les espaces et surtout d'étendre l'urbanisme aux domaines social, culturel et économique. Ces nouvelles exigences demandent :

- une adaptation et une rénovation des pratiques,

[1] Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, association des maires de France. *Elus et urbanistes, nouveaux rôles, nouveaux rapports, livre blanc.* Travaux du groupe de travail réuni de mars 1984 à mai 1985 à l'initiative de Yves DAUGE.

- comme dans les décennies précédentes l'intervention d'équipes diversifiées et pluridisciplinaires,
- l'affirmation du partenariat,
- la participation de chacun des acteurs en amont des opérations.
- Fabienne EPAULARD[1] montre que l'urbanisme n'est plus un « monopole » intellectuel d'architectes, d'ingénieurs ou d'urbanistes mais une « affaire d'équipe » ayant pour base le « pluripartenariat organisé sur des rapports horizontaux ».
- une gestion économe de l'espace, « un renversement du technique et du politique » (le projet prime sur la procédure, on parle alors de projet municipal),
- une nouvelle perception de l'urbanisme en terme de fonctionnement et d'usage par un rapprochement des concepteurs, des gestionnaires et des habitants.

Autrement dit la décentralisation est ici synonyme d'un essor du local et d'une participation de plus en plus active du citoyen. Pour d'autres, au contraire la montée en puissance des élus locaux marque que le temps de l'urbanisme concerté est révolu au profit d'une nouvelle combinatoire dans la production de l'espace urbain entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises privées. Autrement dit la participation à l'urbanisme est en régression. Dominique LORRAIN[2] montre que le transfert des compétences en urbanisme au niveau local s'est accompagné de l'émergence de nouveaux acteurs, les promoteurs, qui réalisent des programmes ensembliers. Dans le schéma ensemblier, la ville délègue. Elle signe un contrat, délivre un permis de construire d'ensemble pour ne plus intervenir ensuite. Cette situation génère un recul de la concertation et de la participation des habitants dans la phase amont du projet qui se traduit par une augmentation des recours au tribunal administratif puisque les citoyens n'ont plus aucune possibilité d'action à part le « rien faire « ou « défaire ».

c. la mise en œuvre d'un urbanisme très proche du quotidien et au service du citoyen.

Fabienne EPAULARD[3] montre que la loi marque l'émergence des notions clefs de concertation/consultation, débat public/participation, suivi/animation,

Il est question de se mettre au service du quotidien afin d'améliorer le cadre de vie. L'enjeu est qualitatif et la ville est perçue comme le lieu permettant la cohésion d'un corps social mise à mal par les transformations économiques.

Dans la définition des enjeux nous retrouvons celle qui pourrait être apportée à la recherche d'un développement urbain durable puisqu'il est question (Livre Blanc page 6) :

> « Organiser le développement des communes dans le respect de leur patrimoine naturel et bâti, protéger et mettre en valeur un héritage à léguer aux générations futures, parfois même, réparer les désordres d'une urbanisation défectueuse avec toutes les conséquences économiques et sociales que celle ci a entraînées. »

Cette citation formulée en 1985 contient déjà la définition du développement durable formulée deux années plus tard. La volonté de préservation des espaces est présente ainsi que le souci de

---

[1] Fabienne EPAULARD, ROUSSEAU, directeur. Institut d'Urbanisme Parisien, mémoire de fin d'année. *La décentralisation et la profession d'urbaniste. Quelles évolutions… quels changements ?* 1983-1984. 102p + annexes.

[2] Dominique LORRAIN. *Fondation des villes. La production urbaine après la décentralisation. 1991-93*, marché d'étude. Rapport final.

[3] Fabienne EPAULARD, ROUSSEAU, directeur. Institut d'Urbanisme Parisien, mémoire de fin d'année. *La décentralisation et la profession d'urbaniste. Quelles évolutions… quels changements ?* 1983-1984. 102p + annexes.

répondre aux exigences du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

La décentralisation définit l'élu local comme le responsable de l'urbanisme. Il est amené à faire des choix déterminants pour les citoyens de par leurs conséquences économiques. Pour bien mener cette tâche, le milieu professionnel est mobilisé à ses côtés afin d'instruire les décisions, de suggérer des choix, d'accompagner leur communication ou d'assurer leur mise en œuvre.

Le Livre Blanc auparavant cité, insiste sur la diversité des situations. Le nombre important de communes et leurs particularités respectives doivent susciter des interventions différenciées. Le libre choix et la qualité des prestations sont alors garantis par la pluralité des professionnels (modes et structures). Autrement dit la variété du milieu, son absence de définition ou de titre précis apparaissent comme des éléments de richesse puisqu'ils assurent une certaine liberté aux élus et préservent le jeu de la concurrence entre professionnels, générateurs de qualité des prestations proposées.

Malgré la mise en évidence de cette diversité, des modalités d'intervention communes sont mises en évidence. Il s'agit de consultations permanentes, de tâches d'instruction et d'exécution administratives, de conduites d'études spécifiques, d'interventions d'experts ou de spécialistes, et, d'assistances aux montages et à la réalisation.

Face aux enjeux de l'urbanisme dans le contexte de la décentralisation, la fonction publique, en cours de mise en place, doit reconnaître les métiers de l'urbanisme. Autrement dit, la décentralisation offre une opportunité de légitimation et de reconnaissance de la profession structurée suivant deux grands modes d'exercice, public/privé.

La SFU intervient dans la revue *Urbanisme* au début de la décennie afin de manifester les craintes et les espérances de l'ensemble de la profession résultant de l'application des lois de décentralisation. Aux lendemains de 1983, alors que la loi entre en application, la SFU apporte une redéfinition de la place et des tâches de l'urbaniste[1]. Il s'agit en quelque sorte de clarifier une situation et de réaliser un état des lieux de la profession dans le contexte nouveau de la réorganisation territoriale. D'une part, la Société Française des Urbanistes reprend et complète largement la charte de l'urbanisme et des professionnels qu'elle avait émise lors des débats sur la décentralisation. La Charte précédente apparaît une ébauche de celle publiée dans *Urbanisme* en 1983.

[1] SFU. *Les misions d'urbanisme 1983* in *Urbanisme* n°195, 1983. pp. 17-23.

4. La Charte de l'urbanisme et des professionnel

- Un urbaniste-aménageur

La Charte est conçue autour du principe selon lequel

> « l'adaptation continue des milieux de vie représente un investissement social essentiel pour la vie urbaine ou rurale. »

Ce postulat, qui introduit le texte, revendique la profession non seulement comme celle d'acteur de la ville, mais définit aussi les urbanistes comme des responsables de l'ensemble du territoire. Autrement dit si nous avons montré que l'aménagement est né de l'urbanisme par une translation d'échelle (de la ville et de sa zone d'influence directe, nous sommes passés à l'ensemble du territoire), il apparaît ici que l'urbaniste est redéfini au travers d'une mission d'aménageur dans la mesure où il est concerné par l'ensemble du territoire tant urbain que rural. La décentralisation est une opportunité de redéfinition de l'objet d'étude de l'urbanisme. L'urbaniste ne traite plus seulement de l' « urbs » , de l'urbain, mais du territoire. De l'étude et de l'intervention sur les « urbs » nous sommes passés à la mise en relation des villes et à l'analyse d'un espace élargi correspondant aux régions interstitielles qui s'étendent entre ces différents pôles.

L'article 1.1 de la Charte définit les différents espaces d'intervention de l'urbaniste. Il est question de l'urbain, du rural mais aussi de l'espace naturel. Ce même article relie étroitement urbanisme et aménagement du territoire notamment dans son article 1 en mentionnant que les interventions sur l'espace s'attachent aux « enjeux sociaux, économiques et caractérisent, au travers de la politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme , la société et ses différents acteurs. »

Une radicale modification dans l'organisation de l'urbanisme s'observe. Elle souligne à nouveau une mise en rupture avec la période moderne. Si dans les années 1930-50, l'urbaniste est avant tout un architecte, il apparaît dans les années 1980 qu'il est un aménageur. Une importante ouverture de la profession se fait en direction de l'espace. L'architecte traite du bâtiment, l'urbaniste de la ville, de l'agencement, de l'organisation et des échanges de ses espaces internes, l'aménageur quant à lui est responsable de la construction et de la gestion de l'ensemble du territoire. Autrement dit la profession est en totale redéfinition puisqu'il apparaît que du bâtiment, l'objet d'étude soit dans un premier temps devenu exclusivement la ville puis par une deuxième translation d'échelle, le territoire.

Tableau 15) *De l'architecture à l'aménagement du territoire* *- Elaboration personnelle*

DISCIPLINE	PROFESSIONNEL	OBJET D'ETUDE
Architecture	Architecte	Le bâtiment
↓	↓	↓
	Architecte-urbaniste-ingénieur (Le Corbusier)	L'insertion du bâtiment et ses relations avec un environnement urbain
	↓	↓
Urbanisme	Urbaniste	La ville
↓	↓	↓
		La ville dans ses relations avec les espaces périphériques
		↓
Aménagement du territoire	Aménageur	Le territoire

Autrement dit dans les années 1980, l'urbaniste n'est plus et ne peut plus être un architecte. Il y a une scission radicale. L'urbaniste est aussi un aménageur. Architecture et urbanisme s'affirment comme deux champs indépendants. L'opposition avec l'idéologie corbuséenne qui unissait dans un même personnage et acteur de la ville, l'architecte, l'urbaniste et l'ingénieur est ici fortement réaffirmée.

L'urbanisme s'affirme réellement comme une science de l'espace et du territoire.

Si cette volonté de faire de l'urbanisme une politique d'aménagement se développe et devient une réalité dans les années 1980, elle n'est pas pour autant une nouveauté puisque l'institut d'urbanisme revendique cette reconnaissance dès les années 1960[1]. L'urbanisme n'est alors plus perçu comme une science de l'embellissement et de la ville mais comme une réelle politique aménagiste s'étendant à l'ensemble des territoires ayant un rapport plus ou moins direct avec l'espace urbain.

Dans cet esprit d'ouverture, la Charte de la SFU ajoute que l'urbanisme n'est pas une science enfermée dans les ateliers comme cela pouvait être le cas pendant la période moderne. En effet, la Charte souligne que les interventions sur l'espace s'inscrivent dans le débat public. Autrement dit, l'urbanisme est une confrontation avec les réalités du terrain tant physiques que sociales et relationnelles. C'est d'ailleurs de cette étroite relation entretenue avec le terrain que l'urbanisme permet l'établissement du diagnostic, la formulation d'objectifs, l'élaboration et la réalisation de programmes ainsi que la gestion et l'adaptation continue du cadre de vie.

[1] A. PICARD ; R. BAUDOUI. *Portrait d'une école, l'Institut d'Urbanisme de Paris 1919-1989 : 70 ans d'enseignement de l'urbanisme in Urbanisme* n°228, 1988. pp. 78-80

- les 5 articles de la Charte

La Charte est constituée de 5 articles principaux eux mêmes subdivisés en sous parties. Nous reprendrons ici les différents thèmes abordés par chacune des parties.

Le premier article définit les acteurs de l'espace urbain, leurs relations, l'organisation de leurs échanges et les processus régissant l'intervention sur le milieu urbain.

Une deuxième série d'articles est consacrée à la définition des objectifs et des missions de l'urbanisme. En intervenant sur les espaces, l'urbaniste doit se préoccuper de « l'articulation entre le passé et le futur », son objectif « ne consiste pas à aboutir à un produit fini, mais à engendrer une adaptation continue du cadre de vie ». Tout au long de la Charte, la SFU insiste sur le fait que l'urbanisme est en perpétuelle évolution, qu'il ne s'attache pas à des réalisations et à des analyses de situations figées mais que son mouvement suit celui du temps. Il doit s'adapter à chaque contexte afin de répondre à tout moment aux besoins du présent tout en respectant l'héritage du passé et en préservant les capacités futures. L'urbanisme joue sur différentes temporalités tout comme le développement durable (définition de 1987).

Dans un troisième point, qui constitue le « cœur » de la Charte (le texte est d'ailleurs écrit en gras), les tâches de l'urbanistes sont clairement définies et déclinées selon 5 points. Il est question pour l'urbaniste de

> « - dresser des bilans de structure d'évolution de cadre de vie ;
> - établir des diagnostic et élaborer des stratégies d'adaptation ;
> - révéler les enjeux des politiques d'aménagement avec leurs prévisions, contraintes et perspectives ;
> - fournir les critères et éléments nécessaires aux prises de décisions (…) puis à proposer les dispositions cohérentes pour leur adaptation ;
> - animer et assister les groupes pendant la réflexion, l'élaboration et la gestion des milieux de vie. »

Nous retrouvons ici une fois encore les différentes étapes de la mise en œuvre du projet urbain. Il s'agit :

- ✓ de la réalisation d'un état des lieux et de l'analyse d'une situation sur un espace donné en vue de l'élaboration d'un diagnostic,
- ✓ de l'émission de scénarii traduits sous la forme de plans et d'intitulés d'action,
- ✓ de l'aide à la prise de décision des décideurs (les politiques),
- ✓ de l'application des scénarios retenus,
- ✓ de l'observation de leur devenir et de leur adaptation à un contexte évolutif.

Un quatrième article souligne la nécessité d'apporter une réglementation à l'intervention en milieu urbain. Il s'agit d'un contrôle de l'urbanisme afin que les interventions soient de la meilleure qualité possible. Un système est élaboré dont l'objectif est d'éviter les dérives que peut rencontrer l'urbanisme.

Ainsi il est question de :

- ✓ diversifier les actions menées,
- ✓ mener une démarche « globale et sensible »,
- ✓ prendre en compte les déterminismes et les données préexistantes à l'action (le site, la faune, la flore, le bâti, les sociétés humaines…),

- ✓ définir les responsabilités, les droits et les devoirs de chacun des acteurs

Enfin un cinquième article de la Charte aborde l'organisation de la profession et la mise en œuvre de ses missions (marchés, contrats, conventions, statuts, formation initiale et formation permanente, conditions de recrutement, compétence, protection sociale…).

- La recherche de transparence par la réglementation des procédures

En plus de rédiger le Charte *L'urbanisme et les professionnels,* la SFU reprend des éléments identifiés dans les décennies précédentes et qui constituaient des limites à la pratique de l'urbanisme. Ainsi, l'association revient notamment sur les questions de la formation et de la pluridisciplinarité de l'urbanisme. En 1983, il semble que des réponses soient apportées ou plus exactement que les interrogations soient éludées par l'affirmation de la complémentarité comme gage de richesse et non comme frein à la résolution des problèmes d'aménagement.

La SFU met en évidence les conséquences immédiates de la décentralisation qui, en confiant l'urbanisme à la commune, génère un important accroissement de la demande en urbanisme. Ce fort développement conduit à la nécessité d'établir des règles, comme par exemple la définition des procédures de concours ou la clarification du contenu de la commande d'œuvre. Les urbanistes, dont la SFU peut être assimilée à une représentante, recherchent la transparence dans les différentes opérations et dans le contenu des missions… A cette fin, des documents sont utilisés comme références, ils assurent la réglementation des procédures d'urbanisme. Il s'agit du *Code de l'Urbanisme, des prescriptions du Service de la Concurrence et des Prix, du Code des Marchés Publics, du Cahiers des Clauses Administratives Générales….*

3.2 Décentralisation et urbanisme nouveau

Avant 1983, à l'époque des débats sur la décentralisation, nous avons pu mettre en évidence l'existence d'un sentiment ambigu. D'une part, la décentralisation génère un sentiment de crainte mais d'autre part elle s'accompagne de l'espoir de voir naître un urbanisme nouveau. Yves DAUGE[1] par exemple voit dans cet événement l'opportunité de la mise en œuvre d'un urbanisme meilleur.

Les lendemains de la décentralisation permettent de réaliser un bilan et de juger à l'aide des premiers résultats de la loi, si cet évènement est oui ou non l'occasion pour l'urbanisme de trouver un second souffle.

D'abord nous constatons que l'ensemble des articles recensés, mettent l'accent sur le fait que la décentralisation est autre chose qu'un simple transfert de compétences ou de fonds de l'Etat en direction des collectivités locales. Ensuite en matière d'urbanisme, la décentralisation n'est pas perçue comme un événement mais comme un processus que la loi de 1983 vient tout juste engager. D'ailleurs la décentralisation de l'urbanisme est partielle en 1983 et se poursuit par des étapes successives au cours de la décennie, pour être en 2002 toujours d'actualité. Cette situation conduit d'ailleurs J. CHAPUISAT à signaler lors de la formulation de son bilan que ce dernier n'est qu'un « instantané » et « non un exercice définitif »[2]. Bien qu'elle soit incomplète, la

[1] Charles DELFANTE interroge Yves DAUGE. *Agir autrement* in *Urbanisme* n°192, 1982. Pp. 85-86.

[2] Jérôme CHAPUISAT. *Bilan de cinq année d'urbanisme communal in Urbanisme* n°230, 1989. pp. 64-77

décentralisation résultant de la loi de 1983 est qualifiée de « vaste opération », génératrice d'un « urbanisme nouveau », de « grand chambardement »[1].

1. Les maires face à la décentralisation : un bilan du transfert des compétences

Quelles sont donc les conséquences de la décentralisation sur le niveau local ? (puisque c'est lui qui est le premier intéressé par l'entrée en application de la loi de 1983).

Une des premières constatations de la décentralisation est qu'elle génère d'importantes responsabilités nouvelles pour les maires sans cependant que la loi les y contraignent. En effet, la loi du 7 janvier 1983 ne prévoit rien d'obligatoire en matière de décentralisation de l'urbanisme. Autrement dit la loi dans sa formulation même est un outil de développement local puisque la mise en œuvre de la décentralisation est laissée à l'initiative des communes.

Pour Serge PESCE[2], il semble même qu'une nouvelle dynamique voit le jour et que les maires responsabilisés par leurs nouvelles compétences dans le domaine de l'urbanisme s'engagent de manière volontaire. Cet état de fait se traduit notamment par l'approbation de nombreux POS. Le succès de ce document de planification locale pourrait s'expliquer par la crainte des communes de voir leur développement stoppé par l'absence de ce document mais il apparaît suivant une étude réalisée auprès des maires et retranscrite par Serge PESCE que les

> « raisons évoquées correspondent très majoritairement à une démarche positive d'aménagement et non pas à la crainte des maires de voir s'appliquer sur leur territoire les nouvelles dispositions de constructibilité limitée (art. L 111-1-2 introduit par l'article 38). ».

En effet, il apparaît que les raisons évoquées ne concernent pas seulement la volonté d'échapper à la limitation de la construction mais aussi la protection de l'espace agricole, la rationalisation de la création ou de l'extension des équipements, la maîtrise foncière….

Si J. CHAPUISAT souligne le succès quantitatif des POS, il nuance aussitôt ces propos en montrant leur caractère imposé[3] et sur ce point il s'oppose à l'idée défendue par S. PESCE. L'article de S. PESCE est rédigé en 1984 alors que celui de J. CHAPUISAT intervient 5 années plus tard, c'est-à-dire une fois que la loi est réellement entrée en application et que ses premiers résultats soient apparus. J. CHAPUISAT s'attarde sur la période 1985-1986. Il relève une « rupture décisive » avec la diminution brutale du nombre des POS qu'il replace dans le contexte de la réapparition des cartes communales avec la loi de 1986 portant sur diverses dispositions relatives aux collectivités locales. Il note un « rapport de proportionnalité inversée entre les deux documents » et la décision des communes de se doter soit d'un POS soit d'une carte communale.

---

[1] Jacques De COURSON. *A qui profite la décentralisation* in *Urbanisme* n°202, 1984. pp. 108. « Messieurs les urbanistes, leurs clients et fournisseurs, l'urbanisme nouveau est arrivé ! Les cartes sont redistribuées. Faites vos jeux !Nul n'étant capable d'imaginer , globalement et pour chaque ville, le nouvel état d'équilibre issu de ce grand chambardement, il nous a seulement paru intéressant de noter quelques déséquilibres, quelques points de fractures, quelques dérives du temps présent. »

[2] Serge PESCE. *L'avis des maires* in *Urbanisme* n°202, 1984. pp. 112-115.

[3] Jérôme CHAPUISAT. *Bilan de cinq année d'urbanisme communal* in *Urbanisme* n°230, 1989. pp. 66 : « … le POS y fut subi, imposé par les circonstances et notamment le souci d'échapper à la règle de la constructibilité limitée. Combien de communes furent ainsi captives du POS ? »

Les cartes communales sont appelées les MARNU (règlement national d'urbanisme). Leur adoption permet de suspendre les effets de la règle de constructibilité limitée. Le MARNU doit être approuvé par le préfet, il expose dans une note de présentation les objectifs et les choix d'aménagement retenus, il présente sur une carte la destination générale des sols et les espaces pouvant accueillir des constructions, il traduit les options prises en énonçant comment le règlement national d'urbanisme sera appliqué dans les différentes parties de la commune. Autrement dit la carte communale est une alternative au POS qui permet de contourner le principe de limitation de la constructibilité.

Serge PESCE dresse un bilan globalement positif de la décentralisation. Il perçoit la décentralisation et les initiatives communales comme une nouvelle opportunité dans la construction du territoire puisque aboutissant à une « mise en chantier qui relancerait sur tout le territoire l'effort de planification passablement essoufflé ces dernières années ». Cependant, cette vision optimiste des conséquences de la décentralisation est contrebalancée par la crainte concernant les financement des études d'urbanisme, la constatation d'une absence de règles précises concernant le transfert des moyens financiers liés à ceux des charges de la gestion du sol et la pesanteur de la structure. En fait, il s'agit de se demander si tous les outils sont disponibles pour permettre la pleine réalisation de la décentralisation ou si l'instrumentation est insuffisante et ne suit pas la volonté d'action des élus locaux.
Le POS n'est pas le seul outil de planification locale et il doit s'harmoniser avec le schéma directeur établi dans le cadre de la coopération intercommunale. Faire le bilan de la décentralisation conduit à s'interroger sur les résultats de ces documents comme propose de le faire J. CHAPUISAT[1]. Selon lui, « le bilan des S.D. est donc très négatif » et le schéma directeur a aussi peu de succès que le document auquel il se substitue (SDAU). Afin d'apporter cette conclusion, l'auteur s'appuie sur le nombre de SD approuvés qui constituent un « véritable effondrement » par rapport à l'objectif énoncé en 1983. L'Etat prend rapidement conscience de cet échec du document de planification intercommunale puisque avec la loi de 1985 sur les principes d'aménagement une nouvelle relance des SD est tentée (allégement des procédures et autorisation des applications anticipées)
Les schémas directeurs sont créés en vue de promouvoir la coopération intercommunale et leur échec pourrait traduire une faiblesse dans les relations intercommunales et un repli des communes sur elles mêmes.
Les maires deviennent donc davantage responsables du territoire de leur élection et de leur gestion. Ils doivent dorénavant décider, dans la concertation, des options à prendre par leurs communes en matière d'urbanisme. La grande diversité socio-professionnelle dont sont issus les maires[2] est à noter. Elle fait que chacun a une expérience et une vision différente de son espace d'intervention. Notons notamment l'importance des agriculteurs dans la fonction de maire qui tend à traduire le fait qu'une grande partie des communes françaises se situent en milieu rural.

Cette situation génère des spécificités propres à chaque commune (on ne gère pas une commune en milieu rural comme une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants) auxquelles un urbanisme mené localement permet d'apporter des réponses spécifiques.

---

[1] Jérôme CHAPUISAT. *Bilan de cinq année d'urbanisme communal* in *Urbanism*e n°230, 1989. pp. 64-77

[2] *Qui sont les maires ?* Enquête de l'AMF in Urbanisme n°272-273, 1994. P75.

Tableau 16) *Qui sont les maires ?*

Sources : *Qui sont les maires ?* Enquête de l'AMF in *Urbanisme* n°272-273, 1994. P75.

Agriculteurs et marins	13319	36,5%
dont Agriculteurs propriétaires	12853	35,3%
Chefs d'entreprises	4270	11,7%
Salariés secteur privé	5005	13,7%
Professions libérales	1981	5,4%
Enseignants	2799	7,7%
Fonctionnaires	1219	3,3%
Salariés entreprises publiques	474	1,3%
Retraités	6288	17,3%
Divers	1090	3,0%
TOTAL	36445	

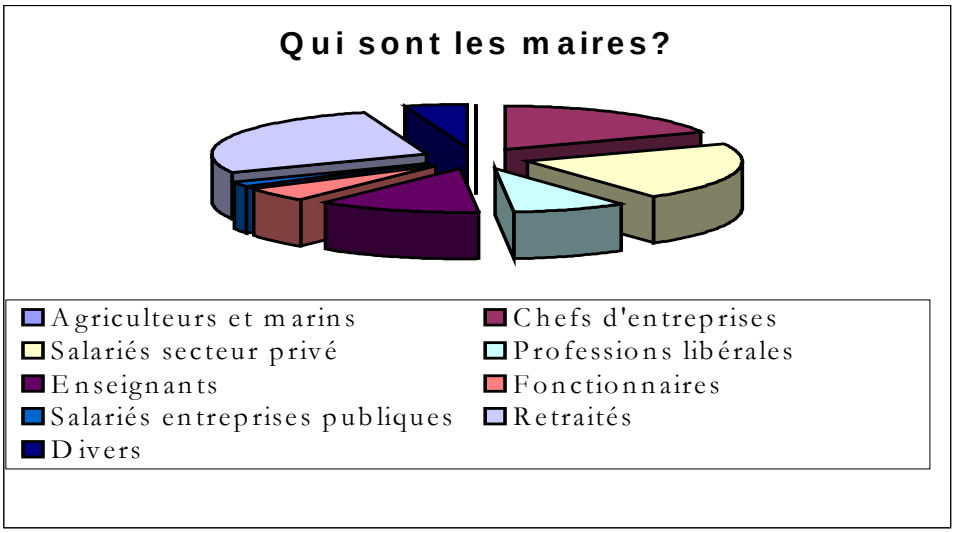

2. Repli ou intercommunalité ?

Malgrè des risques de dérives et les externalités négatives de la décentralisation notamment en ce qui concerne le repli sur elles mêmes des communes et la « tentation du communalisme »[1], la décentralisation a eu un effet contraire puisqu'au lieu de conduire les communes à s'isoler de leur environnement, elle les a amenées à multiplier les échanges. En effet, avec le transfert des compétences en matière d'urbanisme en direction des communes, ces dernières se trouvent de plus en plus sollicitées et les maires sont confrontés à un nouvel environnement face auxquels deux alternatives se présentent, soit un repli et un isolement ou au contraire une ouverture en direction des autres communes et la mise en œuvre de structures de coopérations intercommunales afin de parvenir à une meilleure gestion de l'espace concerné.

Il apparaît qu'aux lendemains de la décentralisation de nombreux maires profitent « de leur nouvelle liberté pour tisser des liens avec leurs partenaires « locaux » et ceci de la façon la plus large » (coopération intercommunale, chambres consulaires, élaboration de Sociétés d'Economie Mixte, rédaction de chartes intercommunales…). La décentralisation assure le passage de démarches verticales à des démarches plus horizontales. Le bilan de Jacques de COURSON au sujet de la décentralisation apparaît plutôt positif, bien qu'encore incertain

> « La décentralisation profite (peut être) à tous. »

La décentralisation ne doit pas conduire à un isolement et à un repliement des communes, ce n'est pas là son objectif.

> « La décentralisation , ce n'est pas diviser la nation en 36000 morceaux. C'est donner des responsabilités à des acteurs élus et non à des potentats qui s'enfermeraient dans leurs monopoles territoriaux. »[2]

3. Quelques éléments sur les conséquences de la décentralisation en matière d'urbanisme réglementaire

J. CHAPUISAT réalise un bilan de la décentralisation en deux parties. La première s'attache à présenter les compétences transférées alors que la deuxième se penche sur le droit de l'urbanisme en s'intéressant à la réforme du code introduite par la décentralisation et en pesant les conséquences et les effets des modifications apportées. Après avoir présenté le transfert des compétences, il est question maintenant de s'attacher plus précisément à la réforme du code de l'urbanisme en nous appuyant sur l'article de CHAPUISAT et en nous référant au code de l'urbanisme lui-même.

L'analyse est menée sur deux codes mis en parallèle, celui de 1981 qui transcrit le paysage de l'urbanisme réglementaire tel qu'il se présente avant la décentralisation de 1983 et celui de 1992 qui est postérieur à la décennie 1980 marquée par les différentes étapes de la décentralisation.

En premier lieu il apparaît que la décentralisation a complexifié la réglementation de l'urbanisme[3] du fait notamment de la coexistence de deux niveaux, local et national. Les nouveaux pouvoirs

---

[1] Jacques De COURSON. *A qui profite la décentralisation* in *Urbanisme* n°202, 1984. pp. 108-110.

[2] Yves DAUGE in *urbanisme n*°202, 1984. Pp. 202.

[3] « En tout cas, le constat est clair,. La décentralisation a multiplié le nombre des règles d'urbanisme et le Code de l'Urbanisme reste, plus que jamais, un code des procédures d'urbanisme. » Jérôme CHAPUISAT. *Bilan de cinq*

accordés à l'échelon local se voient contrebalancés par la multiplication des directives nationales. Cette situation génère une multitudes de prescriptions qui viennent se superposer au POS. A l'échelle communale J. CHAPUISAT souligne l'accroissement du nombre des situations réglementaires avec la cohabitation de 3 niveaux de constructibilité (POS, MARNU, constructibilité limitée de L. 111-1-2) et enfin il met en évidence l'importance des procédures internes au POS (modification d'un POS approuvé, modification avant approbation, modification par DUP, modification par ZAC, modification au titre du contrôle de légalité, modification pour mise en conformité aux normes supérieures).

Si la crainte de l'éparpillement est exprimée à l'époque des débats et se retrouve pendant toute la décennie, il ressort que la décentralisation provoque un « enchevêtrement » des compétences communales et supérieures tout en faisant éclater le pouvoir de décision entre plusieurs niveaux d'administration. Elle fait ressurgir une instabilité par la remise en cause continuelle des règles d'urbanisme qui menace notamment les POS « d'implosion ». CHAPUISAT conclue que

> « l'état des règles d'urbanisme ne sort pas amélioré de la décentralisation. Ici ou là, on relève même des tendances à la dégradation. ».

Autrement dit, le bilan de l'auteur concernant la décentralisation est négatif et selon lui cet échec résulte de l'absence d'une « véritable doctrine » définie comme « un corps de concepts et de méthodes destinés à ordonner l'action urbaine ». Il apparaît que l'urbanisme réglementaire est à la recherche d'une légitimité, d'un fondement comme l'a été au cours du siècle l'ensemble de l'urbanisme en quête de reconnaissance.

La décentralisation transfère l'instruction des demandes au niveau communal et toutes les autorisations d'urbanisme sont alignées sur le régime général du permis de construire assurant ainsi une harmonisation et une simplification[1] dans le domaine des délivrances d'autorisations. La décentralisation modifie les contributions à l'urbanisme. Certaines diminuent en volume (participation pour dépassement du Plafond Légal de Densité) et d'autres apparaissent. La Taxe Locale d'Equipement (TLE) reste le principe général mais elle s'accompagne de contributions complémentaires.

La décentralisation de l'urbanisme affecte les moyens juridiques et le contenu des politiques foncières(droit de préemption, plafond légal de densité, emplacements réservés). J. CHAPUISAT se demande si

> « la décentralisation a été l'occasion d'une réforme d'accompagnement des instruments d'action foncière ou le prétexte d'une révision des objectifs des politiques foncières ? »

4. Le nouveau rôle des anciens services

Si elle transfère les compétences en direction des collectivités locales, décentralisation ne signifie pas pour autant désengagement de l'Etat. Comme vu précédemment, l'Etat se réserve des domaines d'intervention en matière d'urbanisme et assure une certaine cohérence territoriale au travers des lois d'aménagement avec lesquelles les documents de planification locale doivent être compatibles. Avec la décentralisation, il apparaît que les services de l'Etat sont mis à la disposition des communes et qu'ils deviennent les principaux prestataires des communes. Cette

---

année d'urbanisme communal in Urbanisme n°230, 1989. pp. 72.

[1] par la loi du 6 janvier 1986 notamment relative à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.

situation traduit le fait que la décentralisation n'apporte pas de changements profond d'un point de vue strictement méthodologique et opérationnel puisque les prestataires de services en ce qui concerne les études restent globalement les mêmes. Cependant elle « révolutionne » le système en modifiant les preneurs de décision et les donneurs d'ordre. Autrement dit, il apparaît qu'avec la décentralisation les maîtres d'œuvre ne changent pas mais que seulement des nouveaux apparaissent (le secteur privé se développe) pour faire face à une demande croissante, alors que la maîtrise d'ouvrage passe de l'Etat aux communes. En ce qui concerne les organismes auxquels les maires se référent pour l'élaboration des études, Serge PESCE souligne le manque de travail réalisé conjointement avec les structures départementales comme les CAUE.

Si les communes se référent aux services de l'Etat dans la réalisation des études de leur territoire, en ce qui concerne l'instruction du POS, elles se tournent principalement vers les DDE[1] (mais aussi les CAUE ou le secteur privé). Le recours aux services municipaux se développe. La répartition des instructions entre les deux entités (DDE et services municipaux) est proportionnelle au nombre d'habitants. Plus la commune est peuplée et plus son maire confie l'instruction du POS à ses services municipaux. Cette situation n'est pas bien surprenante car c'est dans les communes comportant le plus d'habitants que les services municipaux doivent être les plus développés et donc plus aptes à traiter de documents aussi lourds que peut l'être celui du POS. Le développement des services municipaux s'accompagne de la création de postes d'urbaniste dans les mairies. Les communes se doivent d'assurer pleinement leurs compétences en matière d'urbanisme, elles s'affirment comme les donneurs d'ordre mais aussi comme les « agents de réalisation ». Ainsi, l'urbaniste au sein de la mairie, remplit la tâche d'instruction des POS, il accompagne le maire dans la prise de décision et l'assiste.

Le besoin en personnel compétent des municipalités se traduit en 1984 par la création du CNFPT et l'année suivante par la reconnaissance du droit à la formation de tous les agents[2]. Le CNFPT a trois fonctions. Il s'occupe de la formation continue par le biais de stages qui concernent des domaines variés comme ceux de la communication, de la planification ou du bâtiment. Il apporte une formation initiale aux agents recrutés par concours, aux administrateurs et aux ingénieurs territoriaux. Il prépare enfin en trois ans aux concours de la fonction publique territoriale. Le CNFPT est chargé de la formation des acteurs de la ville.

Bien que les communes aient besoin de créer des postes afin de remplir ses nouvelles compétences et bien que des structures se mettent en place pour assurer la formation des agents territoriaux, il apparaît que de nombreux postes à responsabilités de la fonction territoriale restent vacants[3]. Cette situation s'explique selon Jacques REVEL et Agnès PELINQ par le fait que les cadres répondent à l'appel du privé et que les communes recourent aux contrats à durée déterminée (les contractuels sont ensuite intégrés par la voie du concours) lorsqu'elles recrutent leurs personnels notamment par le biais de journaux comme *Le Moniteur* ou la *Gazette des Communes*. Il apparaît donc que bien que les municipalités aient besoin de constituer leurs personnels, la situation de l'époque n'encourage pas les professionnels à se diriger vers la fonction

---

[1] Serge PESCE. *L'avis des maires* in *Urbanisme* n°202, 1984. pp. 112-115.
ou encore Jérôme CHAPUISAT. *Bilan de cinq année d'urbanisme communal* in *Urbanisme* n°230, 1989. pp. 68 qui souligne qu'au moins 80% des communes utilisent les services de la DDE mis gratuitement encore à leur disposition pour instruire. Nous constatons d'ailleurs que l'auteur remet en cause cette gratuité perçue comme une *« source de confusion et de discrimination »*. et comme une pratique contraire aux règles du marché et à la liberté du commerce et de l'industrie.

[2] Jacques REVEL ; Agnès PELINQ. *Les métiers de la ville* in *Urbanisme* n°243, 1990. Pp. 100.

[3] Jacques REVEL ; Agnès PELINQ. *Les métiers de la ville* in *Urbanisme* n°242, 1990. Pp. 101-103.

territoriale. Afin de palier à cette situation une réévaluation des rémunérations seraient alors envisagée afin d'enrayer la « fuite des cerveaux »[1].

Bien que des craintes concernant l'avenir des DDE, suite à la décentralisation, avaient été formulées, au contraire ces structures se voient attribuer de nouvelles fonctions. Elles tiennent, après 1983 un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale.

Avec la décentralisation, les services sont amenés à évoluer et à s'adapter. Parallèlement à cette adaptation au contexte institutionnel, la prise en compte des nouveaux enjeux est à noter et, dans le cadre de ce travail de recherche principalement des enjeux environnementaux, ce qui suscite l'émergence de nouveaux services. Ainsi, par exemple en 1984, 10% des villes de plus de 40 000 habitants sont dotées d'un « service environnement » plus ou moins autonome et la plupart des municipalités disposent d'un service technique en charge des domaines relatifs à l'environnement. Autrement dit les communes intègrent les politiques d'environnement urbain dans leurs préoccupations quotidiennes[2].

---

[1] Jacques REVEL ; Agnès PELINQ. *Les métiers de la ville in Urbanisme* n°242, 1990. Pp. 101-103.

[2] Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ. *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp. 6-18

4 Quelle place pour l'urbaniste, comment le préparer à ses nouvelles missions ?

4.1 La formation des agents de la fonction publique territoriale

1. La réforme de la formation des agents de la fonction publique : une étape de la décentralisation

La décentralisation conduit la SFU à rédiger une nouvelle Charte et à redéfinir les missions de l'urbaniste. Mais la décentralisation s'accompagne surtout du développement des services municipaux. En effet, en transférant, un pouvoir important aux élus elle a

> « renforcé la nécessaire présence à leurs côtés de collaborateurs directs qualifiés et en position d'accès facile aux actions de formations permanentes. »[1]

L'ensemble de la profession est touchée, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une réforme de la formation des agents de la fonction publique territoriale. Trois points fondamentaux se dégagent :

1. l'instauration de plans de formation dans les villes comportant plus de 200 agents ou dans les centre de gestion des autres collectivités,
2. la décentralisation de l'ancienne institution nationale qui avait en charge la formation de toutes les catégories d'agents[2],
3. l'ouverture des actions de formation au niveau de leur définition et de leur réalisation.

La réforme de la formation des agents de la fonction publique territoriale permet un ajustement des compétences. Elle est qualifiée de « pierre importante de l'édifice de décentralisation engagé en 1981 ».

L'urbanisme est le domaine le plus touché par la décentralisation, une réforme de la formation des fonctionnaires territoriaux est synonyme de créations d'emplois spécifiques en aménagement et en urbanisme afin d'assurer une assistance aux élus locaux chargés de nouvelles compétences. Une circulaire ministérielle du 31 janvier 1984 définit trois nouveau métiers.

> « Pour répondre aux problèmes posés en matière d'aménagement ou d'urbanisme, nombre de communes ont du procéder à des recrutements de professionnels de ces spécialités (…).
> La perspective de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales notamment en matière d'urbanisme peut conduire à un développement de ce type de recrutement.
> C'est pourquoi, (…) il est apparu opportun de proposer dans l'immédiat, un système de référence destiné à aider les élus, sans leur imposer d'obligation, dans la définition d'emplois spécifiques qui peuvent leur permettre de réaliser les recrutements nécessaires à court terme.(…)

---

[1] SP. *Formation des fonctionnaires territoriaux* in *Urbanisme* n°202, 1884. pp. 115.

[2] Un établissement public national formerait alors les cadres A et chacune des régions serait dotée d'établissements assurant la formation de toutes les autres catégories de personnel des communes.

> Dans cet esprit sont décrits dans ce document trois types d'emplois spécifiques : directeur d'études en aménagement ou en urbanisme, chargé d'études en aménagement ou en urbanisme et assistant d'études en aménagement ou en urbanisme. »

Par cette directive, l'Etat cherche à apporter une aide aux communes dans le recrutement du personnel chargé de l'exercice des compétences municipales en urbanisme. Cependant tout comme la loi de décentralisation n'impose rien aux communes , le contenu de cette circulaire n'est qu'indicatif et les maires restent libres des modes de recrutement et du choix de leurs personnels. Cependant, la directive suggère la création de trois emplois en structure hiérarchique (directeur, chargé d'études et assistant). Elle souligne également la nécessité d'assurer un rapport constant entre les emplois créés et leurs correspondants de la fonction publique d'Etat. Les emplois homologués sont équivalents sur le plan indiciaire.

Chacun des trois emplois définis est accessible par concours ou par promotion interne (un directeur peut être choisi parmi les chargés d'études de 10 ans d'ancienneté, et le chargé d'étude suite à un concours interne des assistants d'études).

Malgré ces mesures, le recrutement de nouveaux agents n'est pas suffisant à la mise en œuvre de la décentralisation et il est aussi question de réorganiser entièrement la structure administrative locale, d'adapter le fonctionnement interne à la décentralisation. Avant 1983, le mode de fonctionnement est hiérarchique et il est alors question de lutter contre le cloisonnement des tâches et contre cette structure verticale hiérarchique. Fabienne EPAULARD[1] met en évidence deux types de freins rencontrés en distinguant les grandes et moyennes communes, des communes rurales ou petites.

Grandes et moyennes communes	Petites communes et communes rurales
Cloisonnement important Structure verticale hiérarchique Difficultés dans la mobilisation et dans la coordination des compétences existantes	Services et personnels peu nombreux Problème des compétences Nécessité d'un outil de conseil

Dans les deux cas, les municipalités doivent adapter leurs services. Pour les y aider, pour palier au déficit en compétences et pour traiter de problèmes spécifiques dont les services municipaux ne maîtrisent pas le processus, une interrogation se porte sur la mise en place et le fonctionnement (gratuité ?) d'outils d'assistance technique, sur la dotation en moyens financiers et sur la phase transitoire. Fabienne EPAULARD souligne d'ailleurs la cohérence de la politique nationale qui vise à coordonner les structures existantes. Les créations du Comité Interministériel pour les Villes et du Fond Social Urbain apparaissent comme des soutiens pour les communes.

Les communes ne sont pas les seuls lieux d'exercice des professionnels, ils se retrouvent dans d'autres structures influencées par la décentralisation du fait que leur existence soit fortement dépendante des interventions sur le terrain, (c'est à dire de contrats avec les collectivités locales). Ces structures, plus ou moins importantes, sont de trois statuts (associatif, privé, public). Certaines se spécialisent dans certaines interventions (comme le PACT pour la réhabilitation des

[1] Fabienne EPAULARD, ROUSSEAU, directeur. Institut d'Urbanisme Parisien, mémoire de fin d'année. *La décentralisation et la profession d'urbaniste. Quelles évolutions… quels changements ?* 1983-1984. 102p + annexes.

taudis).
Gilles VERPRAET[1] définit différents profils professionnels pouvant se diffuser au sein des différentes filières, le chargé d'études (urbanisme de programme au sein d'agences d'agglomérations de bureaux d'études), le chargé d'opération (maîtrise d'ouvrage) et l'urbaniste libéral.

2. A propos des formations à apporter aux urbanistes qui entourent les élus

La question des fonctionnaires territoriaux reconduit à étudier les formations à l'urbanisme. Comme vu précédemment, du fait de la nature même de l'urbanisme, elles doivent en permanence se renouveler et s'adapter au contexte. Le début de la décennie est profondément marqué par le changement de contexte induit par la décentralisation. Cette modification concerne principalement les structures de l'urbanisme. Elle rapproche l'urbaniste encore plus du citoyen. Il devient un véritable intermédiaire, un médiateur entre le citoyen et son élu. Le maire a dorénavant compétence en matière d'urbanisme, il est confronté aux usagers de l'espace dont il a en charge la construction et la gestion. L'urbaniste, dans son rôle de conseiller et d'assistant, se trouve confronter à la population de façon plus directe qu'il ne l'était jusqu'à présent.

Aussi une fois encore les interrogations sur les formations à apporter à l'urbaniste réapparaissent comme une constante de la réflexion. La revue accorde de nouveau de nombreux articles à cette thématique montrant qu'elle constitue une réelle préoccupation. Les années 1980 sont marquées par un approfondissement de la réflexion sur l'enseignement. La SFU y tient un rôle majeur et Jean Pierre LECOIN souligne que

> « l'intérêt de la SFU pour ce thème ne peut être isolé de la démarche globale qu'elle poursuit depuis 1977 dont le double objectif est de « Promouvoir l'urbanisme et faire connaître les urbanistes. »[2]

Pour la SFU la problématique de l'enseignement de l'urbanisme, si elle est ancienne, retrouve toute sa force avec la nécessité de former des urbanistes travaillant auprès des élus. Il s'agit d'une nouvelle donnée et la SFU prend position[3] à ce sujet. Elle poursuit et approfondit sa réflexion sur la formation afin d'aboutir à une proposition. La SFU publie en mai 1986[4] le *Manifeste pour les écoles des hautes études urbaines.* Ce document est une réponse au contexte. Les propositions de la SFU apportent une alternative au système universitaire dont la situation est jugée par la SFU se dégradant.

> « Après plus de dix ans de réflexions livrées dans le débat, la SFU déçue par les enseignements délivrés, considère que l'on ne forme pas d'urbanistes pour faire face à la demande naissante des collectivités locales.
> Ce projet global se heurte aux résistances structurelles du système universitaire, et ce, malgré quelques tentatives d'ouverture. Cela conduit la Société Française des Urbanistes à proposer, aujourd'hui trois quarts de siècle après sa fondation, la création

---

1 Gilles VERPRAET. *Missions, profils, formations de l'urbanisme.* Rapport d'étude sur l'exercice professionnel de l'urbanisme auprès du service technique de l'urbanisme. MAIL (Mouvement pour l'Architecture et l'Intervention Locale), Paris, 1986.

2 *Des urbanistes à la mesure des besoins des élus… Manifeste pour les écoles des hautes études urbaines* in *Urbanisme* n°213, 1986.pp. 131-134.

3 Nous notons d'ailleurs que la SFU prend position tout au long de l'histoire sur les grands sujets qui anime l'urbanisme. La Charte *« L'urbanisme et les professionnels »* en est un exemple.

4 *Urbanisme* n°213, pp. 131-134.

> d' « Ecoles des Hautes Etudes Urbaines » renouant avec la tradition de « l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines » créée en 1919 à l'initiative de la SFU de l'époque. »

3. Le *Manifeste pour les écoles des hautes études urbaines.*

Le manifeste commence par une rétrospective puisque

> « dès 1919 se créait l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines, premier établissement d'enseignement de l'urbanisme de la rue Michelet qui forma pas mal d'urbanistes des années 50 et 60 dont l'éclatement de Mai 1968 révélait la nécessité profonde d'une réforme de l'enseignement de l'urbanisme. »

L'existence de cette école est notée dans le chapitre précédent où nous avons mentionné *l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines* fondée en 1919 par Henri SELLIER suite à la loi Cornudet pour être avant tout un lieu de débats et de rencontres.

> « L'Ecole des Hautes Etudes Urbaines devenait ainsi, pour le privilégiés que nous étions au début de sa vie, un carrefour permanent où nous nous retrouvions pour travailler, discuter en commun, dans cette diversité d'origines qui fut la seconde caractéristique de cette maison qui nous faisait apporter, les uns aux autres, nos connaissances personnelles, le fruit de notre expérience commençante. »[1]

En croissance rapide, l'Ecole est accueillie en 1924 à la Sorbonne où elle est rattachée aux Facultés de lettres et de droit pour devenir l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris. Autrement dit il ne semble pas que cette Ecole ait éclatée comme le souligne la SFU en 1986 mais qu'elle ait évolué pour répondre à un nouveau contexte. En effet, l'institut connaît une profonde restructuration dans la période 1967-1971[2], et c'est dans ce contexte que la SFU identifie un éclatement puisque l'institut devient alors une unité d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire de troisième cycle dans tous les domaines qui touchent à l'aménagement du cadre de vie. Mais cette affirmation permet à la SFU de légitimer son projet puisqu'il est dès lors question de redonner naissance à une entité, qui du fait du contexte, retrouverait toute sa signification et sa raison d'être.

La proposition de la SFU reprend les positions défendues par cette association et sa philosophie de l'urbanisme. La revendication de l'urbanisme comme science pluridisciplinaire en perpétuelle évolution, exige un « recyclage permanent », et doit parvenir à concilier pratique et théorie. La définition de la structure de la formation est porteuse de cette revendication pluridisciplinaire en s'adressant à des spécialistes de diverses disciplines, puis à un personnel d'exécution et enfin à des urbanistes. La formation des urbanistes peut se réaliser selon deux filières :

- ✓ une formation complémentaire « interdisciplinaire » d'urbanisme,
- ✓ une formation spécifique.

---

[1] Jean ROYER in *Urbanisme* n°82-83, 1964. Pp. 91.

[2] A. PICARD ; R. BAUDOUI. *Portrait d'une école, l'Institut d'Urbanisme de Paris 1919-1989 : 70 ans d'enseignement de l'urbanisme in Urbanisme* n°228, 1988. pp. 78-80

Nous avons synthétisé les propositions de la SFU dans un tableau :

Tableau 17) *les propositions de la SFU pour l'enseignement de l'urbanisme*
Elaboration personnelle

Urbanistes		
Formation	Formation complémentaire interdisciplinaire de l'urbanisme	Formation spécifique
Niveau d'études	3° cycle	admission à la fin des études secondaires
Durée de la formation	2 ans	5 ans correspondant à 3 cycles 6
Contenu	enseignement pluridisciplinaire	es cycles acquisition des connaissances générales et des données de base perception spatiale et architecturale intégration des sciences humaines et des méthodes d'évaluation à travers l'apprentissage du travail en commun formation pratique débouchant sur la formation professionnelle

Les propositions de la SFU, en vue de satisfaire la demande en personnes compétentes des municipalités, sont complètes. Elles concernent l'ensemble de la profession et touchent toutes les dimensions de l'urbanisme.

Le contenu de la formation est défini suivant les différents domaines dans lesquels l'urbaniste a à intervenir en relation avec des professionnels issus d'autres disciplines.

> « L'urbanisme et l'aménagement sont, dans leur nature même, des pratiques professionnelles qui se situent dans des zones de confluence et de synthèse de plusieurs grands domaines de connaissance et de compétences professionnelles :
> 1. Le domaine de l'aménagement de l'espace urbain et rural, (…)
> 2. le domaine du génie urbain (…),
> 3. le domaine de sciences humaines (…),
> 4. le domaine des sciences économiques (…),
> 5. le domaine juridique (…),

La formation définie par la SFU doit avoir plusieurs caractéristiques. Il s'agit de la présence

- ✓ de démarches de synthèses
- ✓ d'une pratique plurisdisciplinaire
- ✓ d'un contenu théorique
- ✓ d'un contenu théorique et pratique de « complémentarité »
- ✓ d'un contenu pratique
- ✓ de l'acquisition des démarches d'aide à la décision
- ✓ de la mise en scénario des acquis

La formation dispensée doit préparer de la meilleure façon possible le futur urbaniste à sa confrontation avec le réel et le terrain aussi nous pouvons relever dans ses contenus la présence des différentes phases du travail de l'urbaniste de l'observation d'une situation à la proposition d'aménagement .
Afin d'apporter sa définition de la formation, la SFU reprend notamment le rapport *Comment devient-on urbaniste ?* réalisé par F. LADOUGNE qui suggère 6 axes de travail qui visent à la définition d'objectifs.

1. la recherche de cohérence et d'harmonisation en vue de la reconnaissance
2. la légitimation par la délivrance d'un diplôme professionnel,
3. l'ouverture des concours en direction des universitaires et des professionnels
4. l'urbanisme en vue d'une diversification (synonyme de richesse) du personnel de la fonction publique territoriale,
5. le décloisonnement et l'encouragement des échanges tant entre les professionnels qu'entre les états, qu'entre le public et le privé,
6. l'encouragement et l'incitation à la formation permanente des professionnels,

Pour répondre à sa définition de la formation, la SFU propose la création *d'Ecoles de Hautes Etudes Urbaines* qui renouerait avec la tradition de *l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines.*

4.2 La poursuite d'une réflexion

La décentralisation est une nouvelle opportunité pour se pencher sur le perpétuel problème de la formation. Si la SFU prend position et suggère la création de nouvelles structures de formation, elle légitime son action en mêlant étroitement son histoire à celle de l'urbanisme. C'est ainsi qu'en 1987[1], la revue publie un article à l'occasion des 75 ans de la SFU, qui retrace l'histoire de l'urbanisme en France. L'article est rédigé en 1987 mais il extrapole sur le futur en présentant un siècle d'urbanisme de 1900 à 2000.
La SFU souhaite élargir la commémoration de son soixante quinzième anniversaire à celle de « Un siècle d'urbanisme en France ». Les dates, en effet se recoupent. »
Un des objectifs de cette rétrospective de l'urbanisme consiste à éclairer l'urbanisme futur au vue de celui du passé. Nous voyons une fois ici encore intervenir différentes temporalités. A cette fin, la SFU lance un processus de réalisation d'un panorama en vue de la constitution d'une base d'acquis sur un collectif d'expériences. Ne peut-on relever ici la volonté de réunifier et de donner une cohérence à l'urbanisme en traçant un passé et un héritage commun à l'ensemble des professionnels ? Ainsi six périodes caractérisent l'histoire de l'urbanisme et une septième s'ouvre sur des perspectives futures. Nous proposons de synthétiser les 6 étapes mises en évidence par la SFU dans un tableau qui permet de mettre en perspective contexte historique général, histoire de l'urbanisme, histoire de l'association, et évolution de la formation. Afin de réaliser ce tableau nous nous référons aux articles suivants:

- ✓ Elus et Urbanistes, un siècle d'urbanisme en France 1900-2000 in Urbanisme n°217, janvier 1987
- ✓ Portait d'une école L'Institut D'Urbanisme de Paris 1919-1989 : 70 ans d'enseignement de l'urbanisme in Urbanisme n°228, décembre 1988
- ✓ Institut d'urbanisme de Paris : le DIUP nouvelle manière dès la rentrée 89

Ce tableau permet en mettant côte à côte les différents histoires, d'établir des parallèles et de voir comment le contexte historique influence l'urbanisme.

[1] *Elus et urbanistes, un siècle d'urbanisme en France 1900-2000 in Urbanisme* n°217, janvier 1987, pp. 121-123.

Tableau 18 : histoires parallèles : mise en perspective de l'histoire de l'urbanisme, de la SFU et des formations à l'urbanisme – Elaboration personnelle

ANNEES PERIODES MISES EN EVIDENCE	CONTEXTE HISTORIQUE	AMENAGEMENT URBANISME DOCTRINE	SFU	PERSONNAGES	ENSEIGNEMENT EXEMPLE DE L'INSTITUT D'URBANISME
1900-1918 **NAISSANCE D'UN MOUVEMENT D'IDEES SUR L'URBANISME**	Veille de la 1° guerre mondiale Prospérité économique extension de l'empire colonial faible croissance urbaine, pays encore profondément rural industrialisation	idées et actions politiques, sociales, hygiénistes 1904 1° congrès de l'hygiène et de la salubrité dans l'habitation à Paris ➔Association Nationale des Hygiénistes et techniciens municipaux 1910 création du terme d'urbanisme Town Planning ➔diffusion et progrès des idées sur l'urbanisme Première législation de l'urbanisme en France 1912 projet sur les plans d'extension et d'aménagement des villes ➔Loi Cornudet	1911 création de la SFU	Tony Garnier Marcel Poëte Benoît Levy Jaussely Henri Prost Hénard Forestier Agache	

1919-1944 **PREMIERE LEGISLATION, PLANS D'EXTENSION ET D'EMBELLISSEMENT, INFLUENCE FRANCAISE ET ETRANGERE**	Expansion stoppée faible taux de natalité industrialisation de l'armature urbaine immigration rurale et étrangère ➔croissance urbaine ➔crise aiguë du logement dépression de 1929 seconde guerre mondiale : interruption de la construction et de l'aménagement poursuite de la réflexion ➔création de la délégation générale à l'équipement national ➔création de l'ordre des Architectes	croissance incontrôlée basée sur des lotissements spéculatifs ➔proposition d'un ensemble de lois jetant les bases d'une législation de l'urbanisme ➔publication de 134 textes 1919 loi Cornudet Urbanisme planificateur avec projet d'aménagement de la côte varoise, le 1° plan d'aménagement de la région parisienne (Prost), et de la région Lyonnaise (Comité d'Etude) Projets de grande ampleur (ex premières cités HBM) CIAM et Charte d'Athènes en 1933 Plan Voisin, théories de l'urbanisme (plans de développement des villes européennes à l'étranger (Prost, Jaussely, Hébrard…) Création du corps des inspecteurs généraux de l'urbanisme ordonnance de 1944 et de 1945 :premiers éléments des structures d'Etat en matière d'urbanisme	1923 SFU organise le premier congrès d'urbanisme à Strasbourg Architectes-Urbanistes français s'appuient sur courant d'idée du début du siècle et sont regroupés dans la SFU	Prost Le Corbusier Jaussely Hébrard Agache	1919 Création de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines objectifs : ➔participer à la formation professionnelle à la formation des personnels communaux pour la réalisation des plans d'extension et d'embellissement ➔constituer sur la base de critères objectifs une science de l'urbanisme 1924 intégration de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines à l'université de Paris qui devient un institut d'urbanisme objectifs : ➔construire une démarche contextuelle et intégrative du projet dans la ville ➔vision organiciste de Poëte➔opposition de la démarche à celle de Le Corbusier maturation de la grille d'enseignement objectifs initiaux refondus au vue du contexte débat sur les conditions du développement économique et régional

1945-1958 **LA RECONSTRUCTION**	destructions de la seconde guerre mondiale considérables reconstruction des villes sinistrées recherche d'endiguer les foules de mal logés 1955 essentiel de la reconstruction achevée	1944 Raoul Dautry :premier responsable de l'aménagement du territoire 1946 création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme conception et réalisation des opérations confiées à une structure hiérarchisée d'architectes remembrement et reconstruction à l'identique ➔solutions de mimétisme ➔ou inspiration fonctionnaliste propositions de Le Corbusier appuyé par Claudius Petit 1947 Gravier « Paris et le désert français 1950 Petit « Pour un plan national d'aménagement du territoire » ➔mise en place d'une politique d'aménagement ➔création du fond national de l'aménagement du territoire 1949 création des ZUP 1954 code de l'urbanisme et de l'habitation mise en place des outils de la décentralisation des activités Prise de conscience D'UNE VISION TROP ARCHITECTURALE DE L'URBANISME		Le Corbusier Auzelle	enseignement centré sur la pluridisciplinarité autour de Pierre Lavedan et intégration de nouveaux enseignants urbanisme comme politique aménagiste devant s'étendre à tous les territoires se rapportant à l'aménagement urbain

1959-1967 **LA CROISSANCE URBAINE ET LES GRANDS ENSEMBLES**	forte croissance économique et démographique ➔crise du logement ➔vive croissance urbaine ➔politique active d'aide à la pierre dans le logement social développement de l'automobile ➔changement d'échelle dans l'aménagement des sols	décret de décembre 1958 ➔lancement de la rénovation urbaine ➔des plans d'urbanisme directeur et de détail ➔des lotissements ➔notion d'expropriation pour utilité publique mode de développement urbain : grands ensembles de logements locatifs grille d'équipement Dupont 1961 Règlement d'Urbanisme National 1962 création du CRU 1963 création de la DATAR 1964 Commission de Développement Economique Régional 1966 Organismes d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines naissance des grandes équipes pluridisciplinaires 1966 Ministère de l'Equipement par réunification des travaux publics et de l'aménagement création de la direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme		Lavedan Sorre Auzelle Gutton	début des années 1960 ouverture de l'institut aux géographes de l'université de Paris transformation progressive de l'IUUP en observatoire du changement urbain Institut d'Urbanisme forme les urbanistes sur des enseignements théoriques et pratiques 1967-68 :crise de l'enseignement

L'ORGANISATION DE LA CROISSANCE URBAINE, SCHEMAS DIRECTEURS, VILLES NOUVELLES **1968-1973**		Apogée de la planification 1967 Loi d'Orientation Foncière ➔Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme ➔Plan d'Occupation des Sols ➔Zone d'Aménagement Concerté comme outil opérationnel création des Groupes d'Etudes et de Programmation dans les DDE constitution des agences d'agglomération bureaux d'études privés ➔recrutement de nouveaux contractuels développement des travaux sur la ville à base sociologique et économique DATAR : métropoles d'équilibres et villes nouvelles contrats de villes moyennes 1972-1973 apogée de la construction et circulaire Guichard sur les grands ensembles			1967-1971 : profonde restructuration de l'IUUP 1969 rattachement à Paris Dauphine comme UER d'urbanisme l'institut devient une unité d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire de troisième cycle dans tous les domaines qui touchent à l'aménagement du cadre de vie. ➔recherche d'un langage commun ➔esprit critique ➔dynamique de groupe ➔4 types d'activités : séminaires, conférence, travail pluridisciplinaire, stage d'été 3 diplômes : maîtrise, DEA, thèse 1971 installation définitive à Créteil au sein de l'université Paris val de Marne 1971 recomposition du corps enseignant

1974-1985 **RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE URBAINE, ENVIRONNEMENT, RECHERCHE DE QUALITE , URBANISME CURATIF**	premier choc pétrolier début de la crise mondiale ➔net ralentissement de la croissance économique accentuation du freinage démographique ralentissement de la croissance urbaine 1976 aide personnalisée au logement remplace l'aide à la pierre du logement social essoufflement de la forte croissance urbaine désordre de la construction de masse croissance zéro recensement de 1982 mise en évidence de grandes ruptures d'évolution	développement des préoccupations de qualité ➔1976 loi nature ➔création des CAUE ➔Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques… ➔création du ministère de l'Environnement ➔multiplication des préoccupations environnementales procédures pour agir sur la maîtrise du développement urbain (zone NA, contrats de pays…) Politique du logement individuel ➔REMISE EN CAUSE DES RESULTATS DES 20 DERNIERES ANNEES D'URBANISME Lois de décentralisation refonte du code de l'urbanisme pouvoir des élus locaux en matière d'urbanisme			2 cursus ➔diplôme professionnel d'urbanisme ➔filière universitaire du DEA et de la thèse 1977 ateliers et stages professionnels mise en place de laboratoires de recherche 1976-1988 adaptation aux conditions de restructuration de la profession ouverture sur le monde professionnels des futurs aménageurs maintien de la formation de généraliste en aménagement et renforcement par des enseignement de « base » en première année 1989 création du DIUP « formation professionnelle de haut niveau »

1987-2000 **UNE NOUVELLE CONCEPTION DU MONDE LE DEVELOPPEMENT DURABLE**	Accentuation des processus de mondialisation mondialisation de l'information prise de conscience des externalités négatives du développement et des processus globaux notamment en matière de pollution 1987 rapport Brundtland développement durable rencontres mondiales sur le thème application du concept à l'espace urbain 1994 La ville durable ouverture européenne et multiplication des échanges dans tous les domaines réflexion européenne sur la ville	introduction du concept de développement durable dans la politique et dans les textes de loi ➔loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire ➔Lois sur l'intercommunalité ➔réforme de l'urbanisme avec la loi SRU			

4.3 Unité et de cohérence dans les formations : la charte APERAU :

1. Définition d'objectifs et d'orientations pédagogiques

L'histoire de l'urbanisme et celle de la SFU se recoupent. Cependant si cet organisme œuvre à la promotion et à la diffusion de l'urbanisme tout en recherchant son ouverture et la mise en relation des savoirs théoriques et pratiques, il n'est pas seul à le faire. Ainsi en 1984, dans ces mêmes objectifs, est créée *l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la recherche en Aménagement et Urbanisme* (APERAU). Lors de sa création, elle réunit les six institutions de formation en aménagement et urbanisme. Cette union vise à la recherche d'une certaine unité puisque nous avons pu le montrer, l'enseignement a tenu une place importante dans les débats et aucune unité se matérialisant sur la reconnaissance d'un diplôme commun n'a été trouvée. Aussi pour la première fois des échanges aboutissent à un document commun, à une charte, qui fixe des intérêts communs[1].

Ainsi il est question de :

- ✓ mettre en commun les expériences acquises
- ✓ mettre en évidence les formations pratiquant une réelle pluridisciplinarité et associant études théoriques et pratique professionnelle
- ✓ s'adapter au milieu professionnel en prenant en compte les critiques formulées par ces derniers au sujet de la qualité des formations.

Bien qu'elle regroupe des instituts, l'APERAU s'ouvre (comme d'ailleurs le revendiquent ces objectifs) en direction de la pratique et du terrain, notamment par l'enrichissement de la charte suite à des discussion en 1984 avec le ministère de l'équipement Ces discussions, afin de palier à l'absence d'un diplôme national d'urbanisme, aboutissent dans la circulaire du 31 janvier 1984 à un inventaire des missions auxquelles les différentes formations doivent répondre.

[1] Voir le site www.aperau.org

Tableau 19) *: les missions des formations*

Etudes pré-opérationnelles	Collecte, interprétation des données, suivi
	Apport de connaissances des textes, procédures et processus de décision
	Eclairer les enjeux actuels et futurs
	Proposer, discuter des politiques d'aménagement, concevoir des programmes
Etudes de réalisation	Concevoir les projets de mise en forme et d'organisation de l'espace avec ses implications économiques, sociales et financières
	Proposer des montages opérationnels permettant la réalisation des projets proposés
	Traduire les projet dans des documents contractuels et réglementaires permettant leur mise en œuvre
	Assurer le suivi, la coordination, l'animation des politiques et des projets
	Organiser, à la demande des élus, l'information et la concertation sur les problèmes politiques et les projets concernant le milieu social
	Mener des travaux de recherche urbaine
	Prendre en charge les missions de formations initiale et permanente
	S'ouvrir au contexte international pour un apport réciproque des expériences acquises
	Aider les élus à formaliser une commande et engager le débat public avec la population

D'après *Fiches pratiques* in Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, association des maires de France. *Elus et urbanistes, nouveaux rôles, nouveaux rapports, livre blanc.* Travaux du groupe de travail réuni de mars 1984 à mai 1985 à l'initiative de Yves DAUGE.

En 1989, la Charte est à nouveau enrichie suite à une réunion de travail réunissant l'APERAU, la SFU et l'APUCT (Association pour la Promotion Des Collectivités Territoriales)[1] et la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme. Cette Charte constitue un document de référence et son contenu à une valeur officielle puisque le ministère de l'Education Nationale lui donne le statut de base des habilitations en 1985 (puis en 1992) dans le cadre du groupe de travail Equipement-Education Nationale présenté par Francis AMPE. Autrement dit, ce document constitue une étape importante pour l'urbanisme puisqu'il parvient à lui donner un point d'accord et une unité tout en permettant et en maintenant la diversité qui fait sa richesse. La Charte réussit où les débats qui lui sont antérieurs ont échoué.

> « Les formateurs en urbanisme et aménagement qui avaient à l'origine adopté des voies très différentes sont parvenus, tout en gardant un pluralisme souhaitable, à des options communes inscrites dans le cadre d'une charte signée pour la première fois en 1985 par la direction de l'urbanisme et des paysages, et l'APERAU. »[2]

En Mars 1989, la revue[3] publie la charte réactualisée. La Charte est alors subdivisé en 5 titres qui définissent les objectifs généraux poursuivis par les instituts de formation (la préparation à un métier), les caractéristiques essentielles des formations, les rôles des formations au sein des dynamiques professionnelles nationales, l'ouverture en direction de l'Europe, un approfondissement et une réflexion sur l'urbanisme par la recherche. Autrement dit la Charte répond aux questions : Quoi ? Comment ? Pourquoi ?

---

1 regroupé en 2000 au sein du Conseil Français des Urbanistes – CFDU. (site de l'APERAU)

2 *Urbanisme* n°229, 1989. pp. 55.

3 *Urbanisme* n°229, 1989. pp. 55-57.

Tableau 20 : La charte de l'APERAU – Elaboration personnelle

OSSATURE DE LA CHARTE 1989	**CONTENU ET REMARQUES**
Titre 1 **les objectifs généraux : la préparation a un métier**	objectif : préparation de spécialistes de *« l'organisation réfléchie et responsable des espaces naturels, urbains ou ruraux, à différentes échelles allant de la recherche de la qualité de la composition urbaine à celle d'un aménagement du territoire cohérent »* : L'urbaniste est un aménageur
1. Une qualification reconnue et identifiable	association de la théorie, de la pratique et de la communication nécessaire à la diffusion des savoirs acquis tant par l'analyse que par la confrontation au terrain
2. un savoir fondé sur des pratiques	
3. Capacité de mise en situation et de communication	démarche globale : l'urbanisme est une discipline de la synthèse les techniques assurent l'analyse, la synthèse, la création, la composition, la gestion, et l'administration du territoire
4. une formation « continuable »	*« entrer dans les logiques des acteurs »*
5. des stratégies de placement des étudiants	formations pluridisciplinaires : réaffirmation de la nécessité de la pluridisciplinarité comme nous l'avons mis en évidence dans les débats à partir des années 1960
Titre II **les caractéristiques essentielles des formations**	articulations étroites avec les pratiques professionnelles
1. objectifs de base et exigences	nécessité de la formation continue et de son rapprochement avec la formation initiale
2. nature des diplômes dispensés	faire des instituts des centres de ressources (information, documentation, réflexions)
3. Eléments du contenu des enseignements	prise de conscience de l'évolution de la profession et de la nécessité de mettre en relation les étudiants avec le milieu (CV, contacts…)
Titre III **rôles et pratiques des formations dans les dynamiques professionnelles nationales**	mise en place d'une coopération avec les autres centres de formation européens et constitution d'un réseau européen tourné vers les besoins des pays en voie de développement
Titre IV **coopération internationale**	former à la recherche et par la recherche création d'une 49° section consacrée à l'architecture et à l'urbanisme
Titre V **Le développement de la recherche**	favoriser les échanges entre les laboratoires et la mobilité des personnels
1. Formation à la recherche et par la recherche	
2. constitution de laboratoire de recherche	

L'APERAU alimente le débat sur la formation, comme c'est le cas par exemple en 1989 lors de l'organisation d'un colloque franco-américain sur les formations et les pratiques en urbanisme à Paris. A cette occasion, Alain MOTTE revient sur la période de notre étude pour montrer l'émergence de l'urbanisme en tant que discipline académique[1].

2. L'APERAU après 1989

Si la Charte de l'APERAU est réactualisée en 1989, les objectifs et les statuts de l'association se poursuivent sur le thème de l' « ouverture ». Ouverture, tant en direction des autres instituts de formations que de l'étranger.

Qu'est devenue l'association en 2000 ? Nous avons vu que la Charte est utilisée en 1985 et 1992 comme base pour les habilitations. Aujourd'hui elle voit ce rôle d'instrument de référence amplifié. En effet c'est elle qui fixe les principes de base à respecter pour la formation des urbanistes. Lors de sa création 6 instituts la formaient, le nombre d'établissement de formation membres ne cesse d'augmenter. Il est de 11 en 1991 et en 1999 il regroupe 24 instituts spécialisés dans la formation en aménagement et urbanisme. Ce fort accroissement du nombre de ses membres résulte notamment de l'ouverture de l'APERAU, qui en 1997 regarde vers l'étranger en devenant une « association internationale francophone ». Cette ouverture concerne six institutions non françaises et amène l'association a rerédiger la Charte en 1998 afin de l'adapter à la diversité des situations nationales. Cet élargissement sur le monde francophone conduit l'APERAU a demandé de devenir la *section Urbanisme et aménagement* de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

La charte établie lors du congrès de Tunis en 1998, insiste sur les éléments communs à l'ensemble des formations qui permettent aux établissements les dispensant de devenir membres de l'APERAU. Il s'agit:

- ✓ de l'usage du français,
- ✓ de l'orientation générale des choix pédagogiques,
- ✓ du souci d'intégrer les apports de la recherche à l'enseignement,

Ces objectifs sont les mêmes que ceux de la Charte originelle à laquelle est ajouté l'usage du français du fait de l'intégration d'espaces francophones. Il est question notamment de concilier et de maintenir d'étroites relations entre urbanisme pratique et urbanisme théorique, de définir des objectifs communs et les instruments permettant de les atteindre. Ces instruments correspondent à des choix pédagogiques. Ils font l'objet de la charte et sont les suivant :

> « 1. La pluridisciplinarité qui s'étend sur trois plans
> le recrutement des étudiants (formations antérieures),
> la composition du corps enseignant (disciplines d'origines),
> le programme des enseignements.
> 2. l'association d'un enseignement :
> théorique et critique
> concret et opérationnel »[2]

---

[1] MOTTE Alain. *L'émergence de l'urbanisme comme discipline académique : le cas français (1969-1989). Pp. 109-118 in APERAU.* Formations et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines. Colloque franco-américain. CNRS/APERAU, 29-30 janvier 1989. Paris, 1989. 166p.

[2] Charte de l'APERAU disponible sur le site www.aperau.org.

Les revendications sont ici les mêmes que celles émises par la SFU ou que celles mises en évidence dans la revue depuis les années 1960. Ainsi, les thèmes de la pluridisciplinarité et des interactions entre théorie et pratique, permettant une redéfinition de l'urbanisme sont récurrents et leurs formulations n'ont cessé de s'amplifier avec l'élaboration de la critique concernant l'urbanisme moderne.

La Charte de l'APERAU s'inscrit dans une série de réflexions sur l'enseignement qui aboutissent, d'une part à la formulation d'un état des lieux de la situation de l'enseignement en France et d'autre part, à l'émission de recommandations. Ainsi le rapport JAGER permet de réaliser un aperçu de la situation à la fin des années 1980 et de mettre en évidence les manques et les besoins en matière d'enseignement.

4.4 Le rapport JAGER : la situation de l'enseignement de l'urbanisme en France à la fin des années 1980

Le rapport répond à une commande inscrite dans un contexte nécessitant, d'une part la réalisation d'une évaluation des formations à l'urbanisme et à l'aménagement, et d'autre part la formulation de propositions afin d'améliorer ces formations et de mieux préparer les professionnels de la ville au nouvel environnement qui se dessine pour les années 1990, avec notamment l'ouverture européenne.

Une dizaine d'années après le rapport Domenach, une mission est confiée en 1988 à Jean-Claude JAGER. Le fait que ce rapport traite de la même problématique que le rapport précédent (et qui est présente dans le débat des décennies précédentes) traduit l'ampleur de la question et la difficulté d'y apporter une réponse. Comment former l'urbaniste ? reste une question rencontrée tout au long de cette recherche et chacune des périodes identifiées a participé à l'évolution et à la progression de la réflexion.

L'intérêt de ce rapport apparaît principalement dans la méthodologie employée par JAGER. Elle consiste à relever les idées, les réflexions et les attentes des acteurs de la ville, élus, maîtres d'ouvrage, professionnels, responsables administratifs et enseignants. L'auteur construit son rapport sur une série d'entretiens organisés autour de trois questions :

- « De quels types de professionnels a-t-on besoin pour traiter les problèmes d'urbanisme et d'aménagement ? »
- « Comment analysez-vous l'évolution de la commande ? »
- « Quel est votre point de vue sur les milieux professionnels et les formations ? »

Cette méthodes permet d'abord de brosser un tableau de la situation, ensuite de définir l'urbanisme et l'aménagement du territoire à une période donnée, et enfin de montrer les attentes de chacun, les manques et les points à améliorer au sein des formations afin que l'urbaniste comme l'aménageur soient les mieux préparer possible à leurs confrontations avec le terrain. Autrement dit il est question de mieux répondre aux besoins formulés, de chercher une adéquation entre l'offre et la demande.

Le rapport se subdivise en 3 parties qui aboutissent à la formulation d'un texte de synthèse qui contient des propositions au vue des résultats des entretiens menés tout au long de la réalisation du dossier.

Les trois parties concernent l'évolution de la commande et des métiers, la perception et l'évolution des formations alors contemporaines, et enfin une série de propositions formulées pour une évolution de ces formations.

En premier lieu, le rapport s'attache à établir un diagnostic de la situation dans laquelle se trouve l'urbanisme à la veille de la décennie des années 1990. D'une part est mise en évidence une évolution de la commande qui a conduit en 30 ans au passage d'un urbanisme de planification à un urbanisme participatif. Cet « urbanisme de partenariat » est né de la crise et s'appuie sur une vision et une idée de « développement local ». L'urbanisme a connu une forte évolution et il est question dans le courant des années 1980 d'un « urbanisme d'image plus que de forme, porté par un mouvement social et économique de reconquête de la ville, de ses symboles. ». Si l'auteur identifie une crise d'identité du milieu professionnel, il présente une commande comme devant se repositionner dans une optique « d'unité de toute intervention sur l'aménagement de la ville et du territoire à savoir la compréhension des processus de formation, de restructuration et de mutation de l'espace qui passe par une réconciliation entre les formes et les fonctions, entre le contenu et le contenant. »

La volonté est ici de renouer avec une vision plus organiciste de la ville comme celle de POETE et de palier au « divorce entre l'être urbain et la forme urbaine » de BARDET[1].

Le retour à l'identité de la ville invoqué par le rapport répond à une crise de la culture urbaine et de celle sur la ville.

Chacune des périodes apportent leurs propres définitions à l'urbanisme suivant le contexte qui les caractérise. Dans son rapport, JAGER souligne deux tendances caractéristiques qui révèlent la difficulté de donner un contenu à l'urbanisme puisque les deux définitions apparaissent, si ce n'est incompatibles, concerner complètement deux objets distincts. Cette situation génère de la confusion et confère une image floue à l'urbanisme. Elle est source de conflits et ne permet pas une clarté dans les relations entre maîtres d'ouvrage et d'œuvre, conducteurs d'opérations et promoteurs. Deux définitions de l'urbanisme sont alors relevées par JAGER :

1. Pour une majorité d'élus, il s'agit d'un dessin de l'espace, de sa mise en forme afin d'organiser les fonctions sur un territoire, l'aménagement traitant quant à lui de la mise en œuvre opérationnelle. Cette définition nous apparaît se situer en aval de la réflexion sur la ville et consister en une organisation fonctionnelle et formelle.

2. La seconde tendance définit l'urbanisme comme ce qui précède cette mise en forme de la ville , l'aménagement renvoyant alors à une échelle territoriale plus large.

Face à cette situation de coexistence de deux définitions, une clarification et une réinscription dans le contexte paraissent nécessaires et inéluctables à l'auteur. JAGER constate un resserrement du champs de l'urbanisme et de l'aménagement intervenant dans le même temps qu'un élargissement du champ des politiques urbaines. De plus l'auteur souligne un « timide mais certain renouveau de la planification » qui ne concerne plus la ville mais le niveau de l'agglomération et des territoires dans leur devenir.

Dans ce contexte, cause d'une déstabilisation du milieu professionnel, et d'une crise d'identité des professionnels (une récurrente dans l'histoire de l'urbanisme), l'auteur souligne la recomposition de ce dernier. Il y a alors une rupture par rapport aux années précédentes avec par exemple la fin

[1] Gaston BARDET. *L'urbanisme*, Paris : PUF, 1963. P.8.

du « mythe du généraliste » et du « chef d'orchestre » au profit d'une spécialisation accrue, de la recherche d'une culture urbaine commune pour chacun (les deux plus importantes critiques formulées dans le rapport concernent la manque de culture et de spatialisation , ou capacité de projection dans l'espace des urbanistes) et d'un fonctionnement en réseau préfiguré les décennies précédentes avec l'appel au travail en équipe.

L'auteur distingue fonction et métier dans la définition. Ainsi, il présente quatre fonctions relatives à l'aménagement et à l'urbanisme :

- ✓ la conception,
- ✓ le montage d'opérations,
- ✓ la gestion,
- ✓ le développement et la communication qui font appel à des compétences et des métiers multiples. Il est question de former de véritables spécialistes dans l'organisation et la mise en forme des espaces

Après avoir réalisé un état des lieux d'une part de la demande, et de l'autre de l'offre, JAGER s'interroge sur l'enseignement, intermédiaire entre ces deux pôles en assurant la formation des professionnels. Dans un premier temps, il souligne l'évolution constante des formations mais aussi l'éclatement et le manque de vision globale sur la ville, sur sa structure et son évolution. De plus, l'auteur insiste sur l'insuffisance de culture urbaine et urbanistique, sur l'absence d'une véritable recherche en urbanisme, sur l'isolement des structures de formation et sur la faiblesse du corps enseignant. Il émet une série de propositions pour le renforcement des formations. D'une part, il insiste sur l'importance d'une véritable formation continue ouverte à tous les niveaux. Redéfinir l'enseignement passe nous l'avons vu par la question de la définition de l'urbanisme. Une définition commune est formulée, elle est source de consensus et permet de regrouper les deux tendances auparavant mises en évidence :

> « L'enjeu de l'urbanisme et de l'aménagement réside dans la maîtrise rapports intelligibles entre l'organisation de la société sous divers aspects et son inscription sur le territoire. D'où la définition suivante autour de laquelle devrait pouvoir se réaliser un large consensus :
>
> « L'urbanisme et l'aménagement c'est tout ce qui concourt à l'organisation et à la mise en forme de l'espace intégrant les dimensions politiques, sociales, économiques, culturelles et techniques. » »

A partir de cette définition, l'auteur formule, les finalités et les contenus pour les formations. Ainsi elles doivent s'articuler autour d'un tronc commun garant d'une culture urbaine se déclinant suivant des grands thèmes :

- ✓ La compréhension des phénomènes urbains dans leurs inscriptions spatiales,
- ✓ L'inscription dans une démarche de projet global,
- ✓ La situation de l'urbaniste en tant qu'acteur
- ✓ La liaison entre théories et pratiques.

Il est question d'un renforcement et d'un recentrage des formations existantes et de la création de nouvelles appuyées sur l'existant. Le but recherché consiste en la formation de spécialistes aux fonctions et compétences complémentaires et en la reconnaissance de différents champs disciplinaires. Ainsi sont définis :

- o le géographe urbain ou territorial

- le juriste urbain
- le gestionnaire urbain
- l'urbaniste coordinateur, animateur ou chef de projet
- l'architecte urbain ou concepteur urbain
- l'ingénieur urbain et territorial
- le paysagiste urbain et territorial
- l'historien de la ville et des territoires
- le sociologue urbain
- l'environnementaliste, l'écologiste urbain
- l'économiste urbain ou territorial

La mise en place et la redéfinition des formations nécessitent une structuration par le renouvellement des instituts, par la fédération et par l'élargissement des différentes filières. De plus, le rapport suggère la possibilité d'une prise en compte de l'urbanisme soit dans un 1° ou 2° cycle.

Le rapport est présenté comme n'ayant aucun caractère définitif. Il est une ouverture au débat, le préambule à un travail. La décennie des années 1990 s'ouvre donc sur le perpétuel débat de l'enseignement. La problématique n'est pas encore résolue, elle demeure.

Quelle formation apporter aux urbanistes, pour quelles missions ?

5 Quelques éléments de conclusion. Les années 1980 : la redéfinition des rapports entre les différents acteurs

Les années 1980 paraissent une étape décisive pour l'urbanisme et pour la définition du statut des professionnels. D'une part, la décennie est touchée par le progressif processus de décentralisation qui par étapes successives fait de l'urbanisme une compétence municipale.

Le transfert de compétences dans le domaine de l'urbanisme génère de nombreuses conséquences. D'une part il responsabilise les communes. Il les rend gestionnaires de leurs espaces et pour cette raison peut être défini comme une opportunité de développement local bien que cependant l'Etat se réserve des moyens d'intervention notamment par le biais des lois d'aménagement.

Ensuite, en rapprochant la prise de décision du niveau local, la décentralisation confère de nouvelles responsabilités aux élus alors confrontés aux citoyens. Dans cette perspective, il est à relever la présence d'éléments visant à favoriser la participation des citoyens à la vie locale et à l'urbanisme, notamment par le biais de procédures de participation et d'information (l'affichage des autorisations en mairie par exemple).

De plus, par ses attributions de nouvelles compétences, la décentralisation modifie l'environnement des élus qui doivent désormais s'entourer d'un personnel ayant la capacité de les assister et de les éclairer dans les prises des décisions. Ce nouveau contexte entraîne le développement des services municipaux et la création de nouveaux emplois en aménagement et en urbanisme. Les urbanistes y trouvent une nouvelle mission et un nouveau rôle. Ils deviennent ainsi notamment des médiateurs entre l'élu et le citoyen. Si la décentralisation touche les services municipaux, elle concerne aussi d'autres organismes qui intègrent la ville dans leurs thèmes de travaux (PACT, CCI…).

La décentralisation apporte une reconnaissance à l'urbaniste. Elle lui attribue des missions et définit sa place. Ainsi nous notons une importante évolution depuis le début de la décennie puisque nous avions noté lors de l'introduction à l'époque que la profession résultait « d'une pratique professionnelle de fait, nombreuses, diversifiée, multiforme, mais qui ne relève d'aucune réglementation ou de convention collective, d'aucun statut national, qui n'a fait l'objet d'aucune mesure de reconnaissance professionnelle de la part des Pouvoirs publics ni d'aucune mesure d'organisation professionnelle. »[1]

La décentralisation constitue une occasion pour la profession de mettre au point les expériences respectives et d'améliorer l'exercice du métier. Fabienne EPAULARD[2] voit même dans l'urbaniste le garant de la réussite de la décentralisation en écrivant « l'urbaniste, homme de synthèse, animateur d'équipe, coordinateur d'une chaîne de savoirs, est le premier élément de la réussite de la décentralisation ».

Elle modifie les rapports entre l'Etat, l'élu et le citoyen et l'urbaniste intervient comme un intermédiaire. Nous pouvons relever un exemple de cette évolution des relations entre les différents acteurs au travers de la politique du développement social des quartiers. Cette politique s'inscrit dans le mouvement de la décentralisation et « correspond à l'expérimentation d'autres modalités de l'action de l'Etat, d'autres rapports entre la société civile et l'Etat. « Elle est au cœur du problème de la démocratie qui travaille la société française partagée entre un Etat centralisateur et l'autonomie des collectivités locales, entre les devoirs de solidarité nationale et l'individualisme » »[3].

La décentralisation assure l'établissement d'une distinction entre les différents niveaux territoriaux. Au niveau national, on peut assister à la création d'outils de démarches globales (projets de quartiers, PLH…) qui laissent un libre choix des méthodes à appliquer suivant le contexte local. La décentralisation assure la reconnaissance au niveau national de l'esprit novateur local qui est incité. Dans ce contexte, le rôle et le poids du professionnel sont en plein essor. La décentralisation permet la mise en place d'un programme local d'urbanisme.

Durant la décennie, la réflexion sur l'enseignement se poursuit et pour la première fois les différents établissements de formation, tout en gardant leurs diversités sources de richesses, parviennent à définir des objectifs et des orientations pédagogiques communes. Ainsi cette convergence garantit la reconnaissance individuelle de l'urbaniste. Fabienne EPAULARD identifie une chute du monopole technocratique des ingénieurs issus des Ponts et Chaussées qui marque une évolution idéologique et l'apparition de nouveaux profils professionnels.

Les années 1980 s'ouvrent sur la recherche de reconnaissance pour l'urbaniste qui doit se réaliser selon deux niveaux. D'une part il est question de la reconnaissance globale de la profession et d'autre part de celle liée à l'individu et à sa qualification d'urbaniste. A la fin des années 1980 ce double objectif est réalisé. D'abord la décentralisation a apporté une définition des rôles et des missions de l'urbaniste et lui a créé une place au sein des collectivités locales. Ensuite les établissements de formation, en s'associant au sein de l'APERAU, sont parvenus à définir des orientations et objectifs communs qui confèrent une reconnaissance et une valeur

---

[1] Charles LAMBERT. *Congrès SFU, 1979* in *urbanisme* n°173-174, 1979. Pp. 98.

[2] Fabienne EPAULARD, ROUSSEAU, directeur. Institut d'Urbanisme Parisien, mémoire de fin d'année. *La décentralisation et la profession d'urbaniste. Quelles évolutions… quels changements ?* 1983-1984. 102p + annexes.

[3] *Services municipaux et développement social des quartiers.* Séminaire organisé par la commission nationale pour le développement social des quartiers. Lyon, Palais de la Bourse – 18 et 19 novembre 1986. p. 6.

aux diplômes délivrés. Cependant des freins persistent notamment du fait de la lourdeur de la décentralisation qui est difficile et lente à mettre en œuvre du fait de la remise en cause des structures alors existantes. De plus une étude de 1986[1] montre le persistance d'une situation ressentie« fébrile » par les urbanistes concernant le sentiment permanent d'une profession qui souffre d'un manque de reconnaissance. Le problème de la reconnaissance est donc toujours une réalité, il rend l'insertion des jeune diplômés difficile et est la cause de la diversité et de la précarité des situations professionnelles. Cette même étude conclue en montrant une profession jeune, féminisée recrutée de plus en plus chez des titulaires de diplômes appelant la polyvalence. Elle se tourne de plus en plus vers le « local ». Les fonctions de conseil et d'aide à la décision supplantent l'étude. Cependant le métier reste mal défini et la formation reste encore à adapter (notamment du point de vue de la formation permanente). Autrement dit les années 1980 marque une amélioration de la situation mais il reste encore beaucoup à faire pour que le professionnel parvienne à s'affirmer clairement.

[1] Ministère de l'aménagement, du logement et des transports, DAU. Etude de synthèse sur le milieu professionnel de l'urbanisme. *Les professionnels issus des instituts d'aménagements et d'urbanisme,* avril 1986.

Chapitre 3
LA CLARIFICATION DE LA PROFESSION – 1992 - 2000

1 Introduction : un bilan de l'urbanisme au début de la décennie

2 Clarification, définition, institutionnalisation

3 Multiplication et diversification des acteurs de la ville

4 Individualisation et redéfinition des disciplines

5 Des métiers de la ville en crise ?

6 Conclusion

Il est avant tout intéressant de noter qu'au début de la décennie la revue *Urbanisme* modifie son nom. Il devient alors *Urbanismes et architecture*. Cette modification traduit-elle une évolution de la réflexion et de la pratique urbaines, un nouveau positionnement de la revue vis à vis de l'urbanisme ? A ce sujet, la SFU exprime des souhaits de vigilance devant la crainte d'une indifférenciation des deux disciplines.

> « La revue a mis un « s » à son propos et l'architecture y est associée. Double signifiant culturel d'évidence. La SFU dit simplement : « Attention à l'amalgame » et « non au mélange des genres » ; oui à l'ouverture d'un vaste horizon disciplinaire nouveau, restant entendu qu'il est urgent et impérieux de vouloir s'en donner les moyens. »[1]

L'emploi du pluriel appuie la dimension pluridisciplinaire de l'urbanisme et la multiplicité de ses pratiques. L'association à l'architecture renoue avec la tradition moderne. Le mouvement moderne associait les deux avec une prédominance de l'architecture sur l'urbanisme alors considéré comme une science annexe, comme une certaine forme d'architecture appliquée à l'échelle urbaine (une *supra architecture* ?). L'urbanisme était alors d'ailleurs pratiqué par des architectes[2].

Le titre de la revue cependant ne garde ce nouveau visage que de façon éphémère pour revenir au titre initial d'*Urbanisme* en 1992. Le dernier n° à porter le titre d'*Urbanismes et architecture* paraît en mars 1992 (n°255) alors que le n° suivant intitulé à nouveau *Urbanisme* sort en septembre 1992. A cette occasion, l'Editorial de Emmanuel GABEY, (rédacteur en chef) présente le nouveau visage de la revue :

> « Après une interruption de parution- heureusement brève- vous avez entre les mains le premier numéro de la nouvelle série d'Urbanisme (…) mois après mois, le nouvel Urbanisme, souhaite devenir le lieu privilégié des débats sur la ville et l'aménagement local. Avec votre aide, vos suggestions et vos contributions »

---

[1] Bernard TREY. *Formation de l'urbanisme. Etat des lieux in Urbanisme* n°244, 1991. Pp. 71.

[2] Lors de notre DEA nous avions d'ailleurs émis une critique en nous appuyant sur cette dimension architecturale de l'urbanisme :
« L'architecte a pour mission de concevoir le bâtiment, d'étudier son intégration dans un site, à la fois son côté esthétique et son sens pratique et fonctionnel…. L'urbaniste doit traiter l'ensemble de la ville dont le bâtiment ne constitue en fait qu'un des éléments du système. Dans ce cas, comment traiter la ville dans son ensemble avec une formation d'architecte ? Aussi il nous apparaît qu'une partie de l'échec de l'urbanisme moderne (si cependant échec il y a réellement) résulte du fait d'assimiler la ville (l'ensemble, le système) au bâtiment (l'élément). En effet la ville est analysée comme la maison. Une maison est conçue au travers des différentes fonctions et dispositions des éléments, les pièces, qui la composent (une cuisine pour la préparation et la prise des repas, une chambre pour le repos…) Ainsi de la même façon, l'architecte définit les fonctions des quartiers de la ville. »

1 Introduction : Un bilan de l'urbanisme au début de la décennie

Si depuis sa naissance, tant les praticiens que les penseurs sur la ville, tentent d'apporter une définition à l'urbanisme, dont le contenu est trop vaste et trop transdisciplinaire[1] pour assurer une formulation unique, les années 1990 sont marquées à nouveau par cette réflexion épistémologique. Qu'est ce que l'urbanisme ? reste une question récurrente à laquelle chaque période, par le biais de ses représentants en la matière, essaie de répondre, apportant ainsi sa pierre à l'édifice. L'urbanisme se construit au cours des décennies, des acquis et des expériences passées, que ces dernières soient d'ailleurs jugées de façon positives ou négatives. En perpétuelle évolution, l'urbanisme est une construction permanente et ne constitue à aucun moment une science offrant des savoirs définitifs. De plus, les conséquences de la pratique urbaine peuvent être d'une telle envergure qu'une remise en cause des interventions s'avère en permanence nécessaire, notamment depuis la mise en évidence des premières externalités négatives générées par l'application des principes de l'urbanisme moderne.

1.1 Quelles formations, quelles missions ?

Cette difficulté de positionner clairement l'urbanisme et de ce fait, de définir ce qu'est l'urbaniste et quel est son statut, transparaît dans un article de Bernard TREY, président de la SFU au début des années 1990, *Formation de l'urbanisme, état des lieux*[2]. Dans cet article, l'auteur présente le manque et la confusion dont souffre la définition de l'urbanisme.

> « Urbanisme qu'es-tu ? (…) Voyez à quel point ce seul mot continue d'entretenir, toutes générations confondent, des rapports pas simples avec nos neurones et leurs influx »

Il reconnaît cependant l'existence de l'urbanisme comme une profession pratiquée par des hommes formés dans des établissements d'enseignement supérieur, les urbanistes. Il s'agit pour lui de « désocculter » une confusion et de clarifier les objectifs que doivent atteindre les formations. En effet, l'absence d'une définition claire de l'urbanisme interdit la formulation de celles des missions et des contenus des formations. Aussi bien qu'il parle de « désocculter » Bernard TREY n'apporte pas de radicale nouveauté à la réflexion sur l'urbanisme puisqu'il réaffirme des élément auparavant identifiés, qui paraissent maintenant être des constantes dans l'histoire de l'urbanisme. Il s'agit principalement de l'affirmation de la mise en place de formations à la fois pluridisciplinaires et généralistes. Cependant l'auteur introduit deux nouvelles composantes dans l'enseignement de l'urbanisme relatives à « la pratique artistique en matière de créativité spatiale » et à une « approche orientée de la pensée philosophique très contemporaine ». La position défendue par l'auteur est présentée comme étant celle de la SFU. Il est à relever l'approfondissement et la réapparition régulière des questionnements relatifs à la formation dans les débats menés par cette association. En 1990, l'état des lieux réalisé par Bernard TREY sur l'enseignement (il est à replacer dans la contemporanéité du rapport JAGER) apparaît quelque peu négatif (l'enseignement réclame des moyens plus importants) et empli de craintes pour l'avenir de l'urbanisme en France. Son avenir, dans le contexte de l'ouverture européenne du début de la décennie est étroitement lié au renouveau de l'enseignement.

1 Cet état de fait est source de paradoxe pour l'urbanisme : il lui confère à la fois fragilité institutionnelle par un manque de clarté et richesse par son ouverture

2 *Urbanisme* n°244, 1991. p.70.

> « Si, au moment où paraîtront ces lignes, personne en haut lieu n'a pris la situation en main, tant pis pour la France. Elle ne pourra s'atteler avec les autres aux trains en partance pour la conquête européenne, du moins en ce qui concerne l'enseignement de l'urbanisme. »

Ce besoin de clarifier les missions de l'urbanisme en vue de mieux définir son enseignement par une définition plus précise de son contenu, de son rôle et de ses missions se retrouve dans d'autres articles. La revue lui consacre notamment un dossier dans la rubrique « l'enquête du mois » en 1992 (n°256) qu'elle intitule *« Un enseignement en quête d'identité, Urbanisme : le grand chantier de la formation »* . Il reprend les propos et inquiétudes de Rémi PRUD'HOMME :

> « L'urbanisme, personne ne sait ce que c'est. Alors quand il s'agit de savoir ce que doit être son enseignement. »[1]

Dans les années 1990, la difficulté tient du fait qu'au cours des décennies précédentes, et notamment depuis les années 1950-1960, l'urbanisme s'est complexifié en se diversifiant et en revendiquant son positionnement transdisciplinaire[2]. L'appel à la pluridisciplinarité permet la réaffirmation des éléments que nous avions auparavant mis en évidence. Cette pluridisciplinarité concerne une diversité dans le recrutement des étudiants (issus de formations variées) et des enseignants. Cette diversité au sein de la population d'un même établissement soulève de nouveaux problèmes que nous avions aussi identifiés dans les années 1960. Il s'agit d'abord de trouver un langage commun pour tous et de parvenir à se mettre à la portée de chacun. Ensuite la pluridisciplinarité menace de « tronçonner »[3] l'enseignement de l'urbanisme qui se veut être une synthèse entre différentes disciplines. De plus, la difficulté s'amplifie quand intervient la dimension évolutive. L'urbanisme est en perpétuel mouvement tout en traitant d'un objet, la ville, qui se construit dans la durée. Une fois encore transparaît ici la dimension pluritemporelle.

Diversité, transdisciplinarité et multitemporalité font que l'urbanisme a des difficultés à trouver son autonomie intellectuelle. Ces manques de particularité et de différenciation rendent difficile la définition des missions des instituts d'urbanisme. De plus au cours des années 1980, la prise de conscience d'une nouvelle dimension de la ville s'effectue. L'espace urbain devient de plus en plus un enjeu social[4] caractérisé par des besoins nouveaux nécessitant pour les satisfaire la formation de professionnels ayant un nouveau profil adapté à ce contexte.

Ainsi par un recoupement des différents articles du début de la décennie en ce qui concerne l'enseignement, les difficultés et les faiblesses des formations dispensées dans les instituts peuvent être mises en évidence. Ces instituts doivent remplir plusieurs missions que sont l'enseignement, la réflexion et l'expertise. Toute la difficulté réside dans la combinaison de ces différentes missions qui se heurte selon Pierre MERLIN à des faiblesses comme le déficit de culture urbanistique, le manque de prise en compte de l'espace ou l'absence de « urban design » (échelle de la conception urbaine)[5].

---

[1] Véronique MAUMUSSON. *Un enseignement en quête d'identité. Urbanisme : le grand chantier de la formation in Urbanisme* n°256, 1992. Pp. 10-12.

[2] Rémi PRUD'HOMME présente d'ailleurs une remise en cause de la prédominance historique des géographes au sein de l'enseignement de la discipline.

[3] Rémi PRUD'HOMME cité par Véronique MAUMUSSON. *Un enseignement en quête d'identité. Urbanisme : le grand chantier de la formation in urbanisme* n°256, 1992. Pp. 10-12.

[4] Avec par exemple pour illustration les DSQ.

[5] L'absence de planification urbaine, de niveau intermédiaire entre aménagement /planification et architecture est peut être un héritage du passé moderne français pour lequel l'urbaniste était un architecte ?

1.2 La formation continue

Si la formation initiale soulève de nombreuses questions, la formation continue est aussi traitée au cours des années 1990, notamment par l'APERAU.

L'APERAU, auparavant présentée ne limite pas ses actions à la formation initiale, elle se soucie de la formation continue avec notamment la mise en place d'un « cycle de formation continue des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement »[1]. Ce cycle marque non seulement la volonté de mettre en relation les instituts avec le terrain mais dénote aussi une coopération entre les membres de l'APERAU, ses partenaires (CFDU, SFU, FNAU), la direction générale de l'urbanisme et de la construction du ministère de l'équipement, et la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture. La formation proposée est réalisée sur le terrain. Elle comporte six sessions organisées autour d'expérimentations locales suivant des thèmes particuliers (renouvellement urbain, déplacements…).

2 Clarification, définition et institutionnalisation

2.1 le rapport AMPE

C'est dans ce perpétuel objectif de clarification et de définition et afin de tenter de combler les lacunes en matière d'enseignement, qu'est rédigé le rapport AMPE[2] sur les formations en aménagement et en urbanisme. Après un état des lieux, le document parvient à la conclusion de la nécessité d'apporter une amélioration aux formations de « ceux qui ont la responsabilité particulière de « dessiner la ville » et de veiller à ce que les techniques dispensées correspondent réellement à des besoins. »[3]. Autrement dit, le rapport insiste sur une réadaptation au contexte urbain, sur la nécessité de mettre en adéquation la formation des techniciens avec les réalités rencontrées lors de la confrontation au terrain, à la ville et aux populations qui la composent. Le rapport souligne la diversité de la pratique de l'urbanisme qui recouvre de multiples compétences professionnelles. Cette variété conduit à préciser les orientations auxquelles les formations doivent se conformer en vue de former des professionnels, les plus aptes à répondre aux attentes de la société.

La réflexion est abordée au travers de quatre thèmes

1. la formation des troisièmes cycles :

Elle repose sur deux types de formation qui concernent d'abord celle de spécialistes issus de disciplines spécifiques mais ayant acquis une connaissance supplémentaire sur les enjeux urbains, et ensuite celle de généralistes de haut niveau ayant reçu une formation approfondie sur la ville.
Cette formation des troisièmes cycles s'inscrit dans les missions mêmes des instituts d'urbanisme.

---

[1] Bernard POUYET. *Formation continue : les instituts défont les murs in Urbanisme* n°300, 1998. Pp. 36-37

[2] du nom de Francis AMPE, alors directeur général de l'agence de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise, qui préside le groupe de travail

[3] Véronique MAUMUSSON. *Un enseignement en quête d'identité. Urbanisme : le grand chantier de la formation in Urbanisme* n°256, 1992. Pp. 10-12.

2. la formation des seconds cycles par un recrutement à bac+2.
Elle propose une formation théorique et pratique de trois ans. Son objectif consiste à former des professionnels capables d'apporter leurs connaissances aux collectivités. Il s'agit ici de la formation des praticiens dont la présence a été rendue nécessaire auprès des élus par la décentralisation.

En ce qui concerne ces formations initiales, le rapport encourage la création de pôles locaux de formation en urbanisme regroupant différents partenaires comme des écoles d'architecture, des instituts, des DESS ou des DEA, des professionnels. La formation initiale apparaît devoir s'ouvrir au monde professionnel et se rapprocher des terrains d'intervention des urbanistes.

3. la formation permanente, garante d'une adaptation à l'évolution permanente de l'urbanisme.

4. la recherche qui doit se développer autour des thèmes concernant les préoccupations contemporaines.

Pour chacune des ces entrées, le rapport définit six orientations dont :

- ✓ la constitution de pôles locaux de ressources en urbanisme,
- ✓ le renforcement de l'approche spatiale et de l'expression graphique,
- ✓ la diffusion de la culture urbaine et l'ouverture à l'urbanisme,
- ✓ le développement des options d'urbanisme dans les écoles d'architecture,
- ✓ le renforcement des options urbaines dans les établissements d'enseignement
- ✓ l'augmentation de la participation des professionnels à l'enseignement.

Tant au travers des entrées que des orientations définies, la présence d'éléments mis en évidence par la SFU au cours de la décennie précédente est relevée. En effet nous avons auparavant montré que cette association tient une place importante dans le débat qu'elle alimente de réflexions et de propositions notamment en ce qui concerne la formation des urbanistes, comme cela a pu être le cas avec la publication en 1986 du *Manifeste pour les écoles des hautes études urbaines.* Ainsi la proposition du rapport de créer des pôles locaux de ressources en urbanisme rappelle celle de la SFU avec les *« pôles de compétences régionaux »* définis dans le plan de sauvegarde et de redéploiement des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du début des années 1980.

De même, la SFU proposait dans les années 1980, une formation des urbanistes pouvant se réaliser selon deux filières, soit par une formation complémentaire « interdisciplinaire » d'urbanisme, soit par une formation spécifique.

Le rapport AMPE, tout comme la Charte de l'APERAU, étudiée dans le chapitre précédent, sont perçus comme des occasions de renouvellement pour l'enseignement de l'urbanisme et comme porteurs de dynamisme. Ainsi André GUILLERME[1] affiche une vision optimiste sur le devenir de l'enseignement opposée aux propos de Bernard TREY auparavant cités pour qui la France ne pourrait « s'atteler avec les autres aux trains en partance pour la conquête européenne, du moins en ce qui concerne l'enseignement de l'urbanisme. »

---

[1] Véronique MAUMUSSON. *Un enseignement en quête d'identité. Urbanisme : le grand chantier de la formation in Urbanisme* n°256, 1992. Pp. 12
« les ingénieurs qui ont fait la ville dans les années 50-60 n'ont fait qu'appliquer une norme qui n'était pas une norme urbaine. On s'en ressent aujourd'hui. Mais la crise urbaine a permis de repenser l'aménagement des villes. La prise de conscience est vive et il y a une forte demande de la part des étudiants. (…) l'enseignement de l'urbanisme est sur une bonne voie : il pense maintenant à faire des rues. »

Pour André GUILLERME, les acquis et erreurs (génératrices en partie de la « crise urbaine ») ont permis une évolution et un changement des mentalités garants du renouvellement de l'urbanisme et de sa meilleure adaptation aux attentes de la société.

2.2 La réflexion urbaine

l'EHEU

A la marge des débats concernant la formation à l'urbanisme, la recherche et la réflexion sur la ville sont d'actualité rappelant que l'urbanisme appartient au domaine de l'action mais aussi de la réflexion. Des lieux d'institution se créent comme par exemple l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines à Lyon en 1992[1]. Cette école se revendique comme un lieu de réflexion sur la civilisation urbaine[2], un espace permettant l'échange des acquis, la coopération, l'établissement de relations afin que chacun tire profit de l'expérience et de l'enseignement de l'autre. L'objectif est d'apporter une formation complémentaire (absence de diplôme) afin que les urbanistes issus de cette école soient plus compétents dans davantage de domaines. Chacun tirant profit des savoirs et des expériences de l'autre dans un esprit de complémentarité. Mais en aucun cas l'EHEU n'est une école d'urbanisme ou d'architecture. Néanmoins, il est à noter que cette installation est perçue de façon méfiante par les établissements d'enseignement présents sur le site qui y voient une possible déstabilisation du réseau qu'ils ont tissé entre eux. Autrement dit, il nous apparaît que cette méfiance et ce scepticisme des instituts établis traduisent une certaine crainte face à l'innovation ainsi q'un sentiment d'équilibre fragile. Cet exemple montre que l'institutionnalisation de l'urbanisme en 1992 est encore fragile et que les responsables en sont conscients. Cependant, la situation de Lyon, à côté de l'EHEU est aussi selon nous la cristallisation d'un réel progrès et d'une avancée de l'urbanisme puisque les établissements ayant un rapport à l'urbanisme présents (université Lyon II, institut d'urbanisme, ENTPE, INSA, INGUL, école d'architecture) ont tissé un réseau d'échanges avec notamment la délivrance conjointe de diplômes. Autrement dit, cette expérience, (comme l'initiative de l'APERAU) dénote de la volonté de dépasser les rivalités et de rapprocher sciences humaines et techniques dans une source de complémentarité. L'urbanisme n'est pas un monopole, son ouverture transparaît dans ce cas puisqu'il est question d'abolir les distances entre urbanisme et génie urbain, de réconcilier la technique et la réflexion. Autrement dit, un pas est fait vers une unification tout en conservant la richesse.

Pour compléter ce travail, et pour le replacer dans la question du développement durable de façon plus précise, il serait intéressant de se pencher sur les formations actuelles délivrées aux urbanistes et sur leurs contenus afin de repérer la façon dont les formations abordent le développement durable. Est-il présent au sein des cours des instituts ? Comment est-il présenté ? Comment les enseignants sont-ils formés pour l'exposer ? Comment les étudiants reçoivent-ils cette notion ? Au cours du travail de recherche nous avons pu brièvement aborder ce thème et nous intéresser à quelques formations. Il ressort des quelques premiers contacts que nous avons pu avoir (analyse de brochures de présentation des formations à l'urbanisme, DESS et

[1] Avec le démarrage de l'EHEU. *Les écoles d'urbanisme, version lyonnaise* in *Urbanisme,* n°256, 1992. Pp. 13-15.

[2] l'EHEU voit le jour sous l'impulsion de Roland CASTRO, initiateur de banlieues 89, Jean-Pierre LE DANTEC, historien de l'architecture et de l'urbanisme, Jean-Paul DOLLE, philosophe, Alain ARVOIS, philosophe, Gustave MASSIAH, professeur à l'école d'architecture de Paris La Villette, Paul VIRILIO, professeur à l'école spéciale d'architecture.

séminaires) et qu'il conviendrait d'approfondir, que certains cours abordent largement la thématique et les problématiques du développement durable.

Ainsi nous pouvons citer par exemples :

- ✓ le cours de Luc ADOLPHE « Cours environnement urbain et développement durable » à l'Institut Français d'Urbanisme Paris 8 ;
- ✓ la formation professionnelle de conseiller en environnement urbain de l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette
- ✓ les séminaires aménagement des territoires et développement durable de l'ENPC…

Des différentes brochures consultées (brochures ENPC ; Institut Français d'Urbanisme ; Paris IV ; Ecole d'architecture La Villette ; Institut d'urbanisme de Créteil ; Institut d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux ; Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux ; université Montesquieu, Bordeaux IV), il ressort que l'environnement urbain est largement pris en compte, et que les formations des urbanistes se révèlent pluridisciplinaires dans l'esprit auparavant relevé au cours de cette analyse et défendu par les auteurs de la revue Urbanisme.

2.3 Une nouvelle conception de la ville

1. « participer à bâtir une vie collective. »[1]

Les propos tenus au début des années 1990 peuvent être rapprochés de ceux du culturalisme et notamment de Marcel POETE. La ville est alors définie comme un contenu avant d'être un contenant. « Faire la ville » devient alors synonyme de « participer à bâtir une vie collective. »[2] La ville est traitée comme en négatif de celle du projet moderne, comme s'il apparaissait nécessaire de tourner la page de cet urbanisme et de créer autrement la ville. L'outil utilisé à cette fin dans les années 1990 est la loi d'Orientation sur la ville qui vise à la fois à la mixité sociale et architecturale.

La loi d'orientation de la ville relance le sujet de la décentralisation et la nécessité de la pousser encore davantage afin que les maires soient réellement, pour reprendre l'expression de Catherine SABBAH, « les véritables patrons de leur ville »3. Cette métaphore du patron traduit une perception de la ville en tant qu'entreprise. Cette revendication traduit un manque d'équilibre, ou du moins un équilibre à retrouver pour le pouvoir local afin, d'une part d'éviter de favoriser les « autocraties locales » et de l'autre, de remédier au diagnostic urbain du « mal des villes », diagnostic récurrent de la révolution industrielle qui amène même à se demander s'il existe une autre alternative pour la ville que le « malaise urbain. ». La ville correspond à la spatialisation des sociétés humaines et de leurs activités, autrement dit une amélioration de l'espace urbain passerait d'abord par une modification des comportements humains afin qu'ils deviennent « plus durables ».

2. Définir la mixité, que recouvre ce thème ? les différentes échelles de la mixité ?

La recherche de la mixité affichée dans la LOV est un thème relevé de façon récurrente dans la décennie, il trouvera une opérationnalité plus importante avec la Loi Solidarité et

---

[1] Christophe BAYLE. Le*s espaces de la mixité in Urbanisme*, n°245, 1991. Pp. 64.

[2] Christophe BAYLE. *Les espaces de la mixité in Urbanisme,* n°245, 1991. Pp. 64.

[3] C. SABBAH. *Et si les maires étaient les véritables ministres de la ville ? in Urbanisme* n°265-265, 1993. Pp. 17-18.

Renouvellement Urbain. Ainsi dans différents articles le thème de la mixité revient et il lui est rattaché des qualificatifs tels que mixité sociale, mixité culturelle ou encore mixité architecturale.

3 Multiplication et diversification des acteurs de la ville

3.1 Promoteur, entreprise et particulier : des acteurs à part entière

Nous avons vu que la décentralisation en transférant les compétences en matière d'urbanisme fait de la commune un maître d'ouvrage urbain. Cependant, il apparaît que la commune ne soit pas l'unique maître d'ouvrage, le seul décideur et acteur de la construction des villes. Dans les années 1990, le champs de l'urbanisme s'élargit et de nouveaux responsables de l'aménagement de l'espace apparaissent.

Ainsi, la revue *Urbanisme* en 1991[1] consacre l'intégralité d'un dossier à la maîtrise d'ouvrage dans lequel elle montre la diversité des acteurs concernés. Elle les identifie, présente leurs caractéristiques et met en évidence les relations qu'ils entretiennent avec la maîtrise d'œuvre et plus particulièrement avec les architectes.

Ainsi à côté des collectivités locales est relevée la présence du promoteur, de l'entreprise et même du particulier. Ainsi, différents acteurs travaillent ensemble dans la maîtrise d'ouvrage. Des établissements bancaires sont associés à des montages intéressant des infrastructures, des équipements ou des aménagements. De même se développe le fonctionnement en concession qui introduit la notion de rentabilisation de l'équipement ou de l'aménagement créé. Il est à noter que la maîtrise d'ouvrage prend des formes diverses et variées, des tailles et des poids très variables, puisqu'elle concerne aussi bien la particulier que le grand groupe bancaire. Cependant quelle que soit son envergure, la maîtrise d'ouvrage reste confrontée la plupart du temps à la même difficulté de communiquer avec le maître d'œuvre. La maîtrise d'ouvrage est un agent constructeur de la ville et de paysages urbains, comme le montre Cécile MAILLARD[2] en citant en exemple l'implantation de Mac Donald. Ce dernier affirme se soucier d'un respect d'intégration régionale et d'adaptation sitologique lors de la construction de ses restaurants, l'objectif étant de « réconcilier les Européens avec les fast food ».

Ainsi la construction de la ville est ouverte à chacun. Cette recherche d'intéresser le citadin à son environnement urbain trouve un écho dans la création, grâce aux nouvelles technologies, de la ville virtuelle, Sim City 2000 qui simule la croissance d'une ville dans le temps et dans l'espace[3]. Les années 1990 voient la naissance de la ville virtuelle.

---

[1] *Urbanisme* n°245, 1991. Nous nous référons à plusieurs articles contenus dans le dossier :
Michel CANTAL-DUPART. *Le cœur à l'ouvrage.* Editorial. P. 40.
François GUIGNET. *Pour une critique de la décision.* Pp. 41-46.
Interview de Gérard BREMOND par Michel SARAZIN. *Les garde-fous des élus.* Pp. 47-49.
Christophe BAYLE. *Les espaces de la mixité.* Pp. 64-65.
Carine LENFANT. *SCIC à l'école de la commande.* Pp. 68-69.
Michèle AULAGNON. *La foi du promoteur.* Pp. 73.
Evelyne BOSSART. *Le pouvoir de dire ville.* Pp. 78-79.
Sybille VINCENDON. *Constructeurs par hasard.* Pp. 80-81.
Cécile MAILLARD. *Hamburger city.* Pp. 82-83.

[2] Cécile MAILLARD. *Hamburger city*. Pp. 82-83

[3] NATHALIE BARNOIN. *Qui n'a jamais rêvé de créer sa propre ville in Urbanisme* n°293, 1997. Pp. 30-31.

3.2 les professionnels de l'urbanisme

1. Les agences d'urbanisme : le renouveau et le succès de l'acteur urbain

> « Un quart de siècle après leur création, à l'heure de l'intercommunalité, les agences entendent plus que jamais participer à la réflexion sur la ville. »[1]

La création des agences d'urbanisme a été prévue en 1967 par la loi d'Orientation Foncière sous forme d'établissement public à caractère administratif pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions arrêtées en ce qui concerne la planification urbaine (SDAU et POS) et l'urbanisme commercial (ZAC). Les lois de 1982 et 1983 n'ont pas repris l'article les créant. La forme juridique des agences/établissements publics n'a jamais été mise en œuvre car les décrets d'application ne sont jamais sortis. Ainsi toutes les agences d'urbanisme ont été créées sous forme d'association loi 1901. Les agences sont devenues des lieux et des outils techniques d'un large partenariat où sont élaborés et débattus les politiques publiques afin de concevoir et de préparer les projets d'aménagement et de développement et les documents de planification urbaine. Les agences sont complémentaires de tous les autres acteurs de l'aménagement

A l'occasion des treizièmes rencontres nationales qui se tiennent à Brest et dans un contexte de création de trois nouvelles agences d'urbanisme en trois ans de temps, la revue *Urbanisme* consacre en 1992 un dossier aux agences d'urbanisme dont elle choisit pour problématique et fil directeur :

« Chargées de la requalification et de l'embellissement de l'espace, où en sont les agences d'urbanisme, dix ans après la décentralisation ? ».

A côté de l'apparition de nouveaux maîtres d'ouvrage dans le champs urbain, émerge et se développe une revendication au sein des agences d'urbanisme qui affirment leur participation à la construction de l'espace urbain. Selon Carine LENFANT VALERE, cette revendication se fait dans une « évolution douce » qui fait de l'agence d'urbanisme un espace privilégiée du développement urbain. Ainsi au long du dossier nous pouvons recenser ses différentes caractéristiques. Elle est à la fois un observatoire du phénomène urbain, un lieu d'échanges et de débats riche de l'intervention d'acteurs multiples et diverses, un espace de ressources mais surtout. Il s'agit d'un organisme ayant des missions qui répondent à la fois aux exigences nationales et aux particularités locales. Ainsi des missions communes aux agences françaises sont établies (les centres d'intérêts communs concernent notamment le logement, l'habitat, le foncier…) mais pour les accomplir les stratégies varient suivant les réalités locales.

Avant la décentralisation, Carine LENFANT VALERE montre que l'objectif des agences est l'élaboration conjointe des documents d'urbanisme entre l'Etat et les collectivités locales qui participent à progresser dans l'intercommunalité. Autrement dit les agences ont alors un rôle de relais, d'interlocuteur intermédiaire entre les niveaux nationaux et locaux. La décentralisation avec le transfert des compétences en direction des communes, modifie la situation et contraint les agences à faire évoluer leurs missions, à s'adapter afin de ne pas disparaître. Leur financement repose dorénavant essentiellement sur la participation des communes et quatre missions essentielles ressortent.

---

[1] *Le renouveau des agences d'urbanisme*, dossier réalisé par Carine LENFANT-VALERE in *Urbanisme* n°257, 1992. Pp. 27-34.

les agences sont :

1. des laboratoires d'idées et de réflexion, des lieux d'observation
2. des instances de propositions qui préparent des programmes
3. des services de conseil et d'expertises aux collectivités locales et à l'Etat sur les enjeux ou projets de développement et d'aménagement
4. des lieux partenariaux permanents où débattent collectivités locales, services publics, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux.

A la lecture de ces différentes missions, les agences sont avant tout des lieux de réflexion sur la ville, d'échange et de débats comme peut l'être l'EHEU vue précédemment bien que les objectifs de ces deux établissements soient complètement différents, nous retrouvons des points communs à ces deux espaces privilégiés pour « penser l'espace urbain et sa construction ».

Si la collaboration des établissements traitant d'urbanisme dans le domaine de l'enseignement participe à une unification de l'urbanisme riche de la diversité disciplinaire, il en est de même pour les agences d'urbanisme qui sont constituées d'équipes pluridisciplinaires bien que certaines disciplines soient davantage présentes que les autres. Mais cela ne tient-il pas de l'histoire de l'urbanisme puisque la place des architectes et des paysagistes est majoritaire ? Nous notons d'ailleurs dans cette même idée d'héritage du passé, la présence d'architectes-urbanistes-ingénieurs (tradition moderne). Cependant cette situation pluridisciplinaire est en train d'évoluer de façon notable afin de mieux s'adapter au contexte et plus particulièrement aux enjeux de l'écologie urbaine qui suscitent l'intégration des métiers de la nature au sein des équipes des agences d'urbanisme. Il est même constaté en ce qui concerne l'écologie urbaine et l'urbanisme de façon générale, la réactivation d'une demande paysagère qui vient s'opposer à l'urbanisme moderne du « gazon au pied du béton »[1] et de ce fait le paysagiste tient une place importante. La requalification des espaces lui est atibuée. En quelque sorte, il vient panser les plaies laissées par l'application des principes modernes faite dans la hâte.

Cependant, malgré la reformulation de leurs missions et malgré la transdisciplinarité qui les caractérisent, les agences connaissent, selon Francis AMPE[2], une fragilité dans leur structure du fait de leur manque d'inscription spatiale. En effet, les agences n'ont pas de territoire d'intervention bien défini. De plus selon Umberto BATTIST[3], président de la FNAU, les communes expriment des réticences en percevant les agences comme un « cheval de Troie de l'intercommunalité ». Néanmoins, les agences d'urbanisme répondent à un réel besoin de réflexion et d'animation urbaine.

> « La fonctionnalité et la spécialisation de l'espace sont remise en cause. L'identité de la ville, l'adhésion des citoyens à un projet redeviennent des enjeux majeurs. Il y a un grand besoin d'observation, de réflexion, et d'animation urbaine pour lesquelles les équipes des agences sont bien adaptées. »

Ainsi, le contexte urbain est favorable aux agences d'urbanisme.

La LOADDT et la SRU confirment le rôle et les missions des agences d'urbanisme en précisant :

---

[1] Laurence FEVEILE et Anne FORTIER-KRIEGEL. *Profession paysagiste in Urbanisme* n°288, 1996. Pp. 43.

[2] Propos cités par Carine LENFANT VALERE dans le dossier relatif aux agences d'urbanisme.

[3] interview dans le dossier, *le renouveau des agences d'urbanisme*, in *urbanisme* n°257, 1992. Pp. 33.

> « les communes, les établissements publics de coopération internationale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement du territoire et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion et d'études appelés « agence d'urbanisme ». Ces agences ont notamment pour suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment les schémas de cohérence territoriale) et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ».

Les agences d'urbanisme participent à la réflexion sur la ville dont elles constituent de véritables « laboratoires », des lieux de connaissances et d'échanges. Elles travaillent sur les moyen et long termes.

2. Les CAUE

Les années 1990 sont aussi l'occasion de faire le bilan d'un autre acteur de la ville, les CAUE crées en 1977 par la loi sur l'architecture. Le rôle des CAUE concerne le conseil des collectivités locales et des particuliers, l'information du public, la formation des élus et des professionnels. Les personnes travaillant au sein des CAUE sont, tout comme celles travaillant dans les agences d'urbanisme, issues de métiers très variés. Tant les agences d'urbanisme que les CAUE, dans la composition de leur personnel, traduisent le fait que la ville est un espace de compétence pluridisciplinaire. L'affirmation pluridisciplinaire est à nouveau revendiquée et reconnue comme une richesse. Elle n'est plus perçue comme un frein mais bien au contraire comme la clef pour trouver la meilleure solution à apporter aux problèmes contemporains de la ville. Les CAUE constituent surtout de merveilleux outils pédagogiques d'autant plus qu'un renforcement de la culture urbaine est à apporter tant aux professionnels eux-mêmes qu'aux élus ou aux citoyens. A ce propos des débats ont lieu afin de définir la manière de transmettre cette culture urbaine et cette connaissance de la ville avec par exemple « transmettre la culture architecturale » comme thème du colloque des CAUE d'Ile de France les 1 et 2 juin 1995[1]

Le besoin de redéfinir les missions de l'urbanisme afin de redéfinir les contenus des formations à apporter aux urbanistes s'accompagnent, devant la multiplicité des acteurs de la ville, de la nécessité de définir une fois de plus le « métier de l'urbaniste ». Autrement dit, la décennie 1990 comporte les mêmes interrogations que les années précédentes qui ne sont parvenues à apporter une réponse, ou du moins cette réponse à formuler est instable du fait de la constante nécessaire adaptation à un contexte en perpétuel mouvement. Il semble même en 1993 que l'urbanisme soit un « métier à réinventer »[2] comme le souligne Michel CHRETIEN dans la revue suite à l'étude de Michel CANTAL-DUPART*, les hommes dans la ville : l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées*. 2 tomes, 1992.

3.3 1992 : le rapport de Cantal Dupart : l'état de l'urbanisme en France

Le rapport fait suite à une lettre de mission rédigée par le ministre délégué au logement et au cadre de vie et par le ministre de l'équipement, du logement et des transports (LIENEMANN,

---

[1] Isabelle FERRE LEMAIRE. *Les CAUE, un réseau au bout du fil* in *Urbanisme* n°282, 1995.

[2] Michel CHRETIEN, *un métier à réinventer* in *Urbanisme* n°260, 1993. Pp. 43.

BIANCO). Son objectif est de dresser un état des lieux de la profession en France dans un contexte urbain bien défini, comme le signale la lettre de commande :

> « Le renouveau des politiques d'urbanisme est devenu un enjeu majeur de l'évolution des villes au regard tant des préoccupations exprimées par nos concitoyens quant à leur cadre de vie que des problèmes de ségrégation spatiale abordés dans la LOV ou des perspectives qu'ouvre l'écologie urbaine. »

Cette situation est génératrice d'importantes mutations tant dans la conception que dans les réalisations. Ces mutations suscitent une évolution des pratiques et des savoir-faire professionnels. Ainsi cette évolution pour se réaliser, doit être accompagnée d'une adaptation se traduisant par un besoin en formation permanente.

Le rapport est constitué de deux tomes. Le premier, en s'appuyant sur une série d'entretiens effectués auprès de différents professionnels et acteurs de la ville, réalise d'abord un aperçu historique, puis fait un état des lieux avant d'émettre des propositions, quant au deuxième il s'agit du recueil des entretiens et des témoignages.

La richesse de ce rapport réside dans le fait que l'auteur réalise un panorama complet de l'urbanisme. Il est question tant de définir ce qu'est l'urbanisme, que de réaliser un état des lieux de la profession à un moment donné en se référant à un milieu professionnel vaste et élargi[1], que de s'interroger sur la culture urbaine, sur l'enseignement de la discipline, sur la place de l'Etat et des collectivités locales ou sur la place du citoyen dans les processus d'urbanisation.

Le milieu professionnel, des urbanistes, selon CANTAL DUPART connaît un paradoxe puisqu'il est d'un côté dévalorisé (méconnaissance et difficulté à se faire entendre), et que de l'autre le métier est considéré comme un « petit plus » par bons nombres d'architectes qui accolent le terme d'urbanistes à leur titre professionnel. La plupart du temps il est vrai que l'urbanisme n'a pas « bonne presse » principalement d'une part du fait des externalités négatives des principes modernes et d'autre part parce que « les certitudes qu'avait apportées le mouvement postmoderne sont, à leur tour, affrontées aux difficultés concrètes des quartiers qu'elles ont inspirés »[2]. De ce fait pour la presse et l'opinion, « l'histoire de l'aménagement semble n'être qu'une longue dérive qui enchaînerait erreurs sur erreurs. [3]».

De son point de vue scientifique l'urbanisme reste selon CANTAL-DUPART un ensemble de techniques aux contours mal définis mais dont la mutation est profonde et fondamentale. Qu'est-ce qu'un urbaniste ? le professionnel hérité de l'époque moderne, l'adepte de la forme, de l'architecture et du projet urbain ? ou bien, le disciple des sciences humaines qui s'intéresse au vécu des hommes et qui émet des craintes à l'égard des organisations de l'espace ? Ni l'un ni l'autre vraiment mais les deux à la fois. En effet, l'urbanisme doit être synthèse, il n'y a pas d'un côté les hommes et de l'autres les formes, il y a les deux. Mais il semble à la lecture du rapport qu'une fois des plus les questions soulevées restent les mêmes, qu'est-ce que l'urbanisme, quelles formations ? pour quels professionnels ? Mais surtout qu'entendre par le terme d'urbaniste qui

---

[1] Les contributions au rapport sont le fait de maires et d'élus, de hauts fonctionnaires de l'Etat, d'agents des collectivités territoriales, d'agences d'urbanisme, d'urbanistes, d'architectes, enseignants en urbanisme, aménageurs promoteurs, et personnalités diverses.

[2] François CHASLIN. *1945-1995 : cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales in urbanisme* n°290, 1996. Pp. 51.

[3] François CHASLIN. *1945-1995 : cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales in urbanisme* n°290, 1996. Pp. 51.

est qualifié par certains de véritable « auberge espagnole » ? et puis comment organiser la profession ? En effet, cette dernière doit être organisée, régulée, s'acheminer vers la reconnaissance d'un métier qui permette une affirmation des compétences conciliée à une richesse pluridisciplinaire.

Nous proposons de montrer la richesse du rapport en reprenant les propositions de l'auteur, qui ne sont en fait que des formulations synthétiques des attentes du milieu professionnel et des acteurs de l'urbanisme eux mêmes. Aussi chaque énoncé peut se rattacher à une des cinq catégories qui visent à améliorer et à renforcer tant la définition de l'urbanisme, que la reconnaissance du professionnel, que ses compétences ou l'efficacité opérationnelle. Ces 5 catégories identifiées concernent :

1. L'amélioration de l'intervention et du rôle de l'Etat,
2. l'apparition de nouveaux acteurs,
3. l'amélioration des savoirs, de la culture urbaine,
4. la définition de nouveaux outils,
5. la définition de nouveaux espaces,

Nous remarquons lors de la réalisation du tableau que certaines propositions peuvent se rattacher à plusieurs catégories.

Tableau 21 CANTAL DUPART
CLASSEMENT DES PROPOSITIONS ENONCEES DANS LE RAPPORT – Elaboration personnelle

	L'ETAT	LES ACTEURS	LES SAVOIRS	LES OUTILS	LES LIEUX	CITATIONS COMMENTAIRES
1		Créer un corps d'urbanistes-conseils en mesure d'éclairer les communes				Constatation d'un manque de qualification du personnel pour porter aux élus une réflexion d'ensemble sur l'aménagement et l'évolution d'une ville. Lutte contre le déficit de culture urbaine
2					Revoir la place des services d'urbanisme dans les villes	
3					Donner un nouvel élan à l'intercommunalité	Intercommunalité se met lentement en place grâce à la loi du 6 février 1992
4		Mettre en place auprès des villes de plus de 10000hab des comités d'initiatives et de consultation d'arrondissement prévus par la loi Lyon-Paris-Marseille				Le citoyen a comme unique voie de manifestation la contestation juridique des décisions prises. Il est question d'une « démocratisation des manières de faire en

5		Permettre aux citoyens de faire appel à un urbaniste et conforter le rôle et le statut du commissaire enquêteur				urbanisme »
6	Etat doit se réinvestir dans la planification					Constatation du désengagement de l'état, du repliement des communes sur elles-mêmes, nécessité de relancer la planification
7					Les territoires prioritaires sont les petites villes et les villes de banlieues	Création d'un document intermédiaire entre le POS et le SDAU
8		Un grand ministre qui coordonne l'action des services concernés				Manque d'une instance centrale de réflexion et de concertation Nécessité pour l'Etat de développer une politique de commande, d'animation, de soutien aux collectivités locales dans l'exercice de leurs nouvelles compétences.
9		Des urbanistes pour l'Etat				

10				Moderniser et adapter le concours de recrutement des urbanistes de l'Etat		
11				Mettre en place un système d'évaluation et de contrôle		
12			Instaurer un dépôt légal			Lieu où sont déposées les études et recherches d'urbanisme, lieu de références et de savoir-faire
13				Simplifier le code de l'urbanisme		Lutter contre l'excès et la complexité de la réglementation, sources de l'explosion du contentieux en urbanisme
14				Expliciter urbainement les raisons de l'application des règles d'urbanisme dans la rédaction des POS		Lutte contre l'altération de la légitimité des règles d'urbanisme
15			Former les urbanistes au droit de l'urbanisme et à sa jurisprudence			Selon JJ. Israël et JB. Aubry « dérive vers le gouvernement des juges (cf. rapport p. 38)

16				Créer un nouveau document entre le POS et le SDAU		Lisibilité des documents, simplification, évolution possible
17				Favoriser les révisions ou modifications du POS géographiquement limitées		Simplification de la procédure
18		Redonner un rôle de premier ordre aux commissaires enquêteurs				Remédier à l'absence de contrôle démocratique des procédures. Commissaire enquêteur, outil très mal exploité pourtant il a une « mission d'équilibre entre le pouvoir et le public »
19		Confier les études d'impact à des personnes indépendantes				Choisir des personnes indépendantes issus d'horizons divers reconnus par leur compétences
20			Créer un tableau des urbanistes et instituer un diplôme national d'urbanisme			Organiser, réguler, aller vers la reconnaissance d'un métier vers l'affirmation de compétences sans éteindre la pluridisciplinarité

21			Lancer des programmes théoriques PUN en direction des urbanistes, et particulièrement des jeunes Définir un plan national de formation continue Créer un compagnonnage de la ville			Constatation d'une « baisse du niveau », recherche de culture urbaine « Il (le savoir) doit être constitué d'une pluralité d'acquis, culture générale sur l'histoire, sur les civilisations ;, sur les expériences étrangères (…) [il] postule la capacité à analyser les situations présentes au regard du poids du passé et des perspectives futures. Il intègre notamment la compréhension des phénomènes sociaux, culturels, économiques. » (issus du rapport ARROU VIGNOD, 1983. Cf rapport CANTAL DUPARTp. 53
22				Améliorer la commande publique		Déclin de la commande Pénurie de conception, de politique forte ou cohérente sur la ville au niveau de la majorité des décideurs

23				Encourager les financements privés pour des actes d'intérêt général		
24				Aider les études d'intérêt général		
25			Précéder les subventions d'Etat par une réflexion urbaine			
26				Créer un comité éthique Mettre en place un système dévaluation et de contrôle		L'éthique professionnelle est la garante d'une meilleure conception de la commande
27			Instituer un diplôme national d'urbanisme reconnu			Mettre en place un enseignement spécifique, pluridisciplinaire, de haut niveau
28		Davantage de professionnels de la ville parmi les enseignants				
29			Définir un plan national de formation continue			
30			Mettre en place un dispositif d'apprentissage de haut niveau			
31	Etat doit définir annuellement des axes de recherche Toutes les études doivent rejoindre le dépôt légal		Etat doit définir annuellement des axes de recherche Toutes les études doivent rejoindre le dépôt légal			

32					Créer trois centres régionaux d'urbanisme	Suivant le modèle de celui établi à Lyon Eenseignement da haut niveau, pratique hyperqualifiée et recherche doivent s'enraciner dans des structures et des démarches communes » « CHU de la ville » ASCHER
33				Instaurer une ligne budgétaire unique pour les opérations de communication de l'Etat		Enjeux de la communication sont essentiels ; « reconstituer au niveau national l'image et le discours positif sur la ville, trop systématiquement dénoncée aujourd'hui par ses lieux de problèmes comme références de rejet. » M STEINEBACH

34				Créer une véritable revue professionnelle		Cf rapport page 80 : « le Quotidien du Maire, la Gazette des Communes, le Moniteur des villes ou la formule actuelle d'Urbanisme donnent sans doute des informations et des recettes. Mais ces journaux ne proposent ni une réflexion en profondeur, ni une pédagogie véritable. Bref ne transmettent aucun savoir réel sur l'urbanisme »
35					Créer un lieu de rencontre entre les journalistes et les professionnels	
36		Aider à la formation des journalistes dans le domaine de l'urbanisme				
37		Mobiliser le service public de l'audiovisuel				
38				Lancer une campagne d'intérêt général		

Le tableau réalisé permet de mettre en évidence la volonté de renforcer la profession tant du point de vue de sa reconnaissance que de ses connaissances. L'ensemble des propositions peuvent être synthétisées et formulées par un schéma. En présentant ce que devrait être le fonctionnement de l'urbanisme, il a l'avantage de reprendre la triade DECISION / PARTICIPATION / ACTION. L'urbanisme apparaissant alors comme la résultante de ces trois principes mis en relation les uns avec les autres par la communication, (les revues d'urbanisme par exemple), et par des médiateurs, des intermédiaires. Le système est contrôlé et coordonné par un niveau supérieur, l'Etat qui assure aussi une certaine éthique. La culture urbaine possédée par chacun des acteurs est nécessaire au fonctionnement optimal du système.

Tableau 22 - FONCTIONNEMENT DE L'URBANISME SELON LES PROPOSITIONS DU RAPPORT DE CANTAL DUPART
Elaboration personnelle

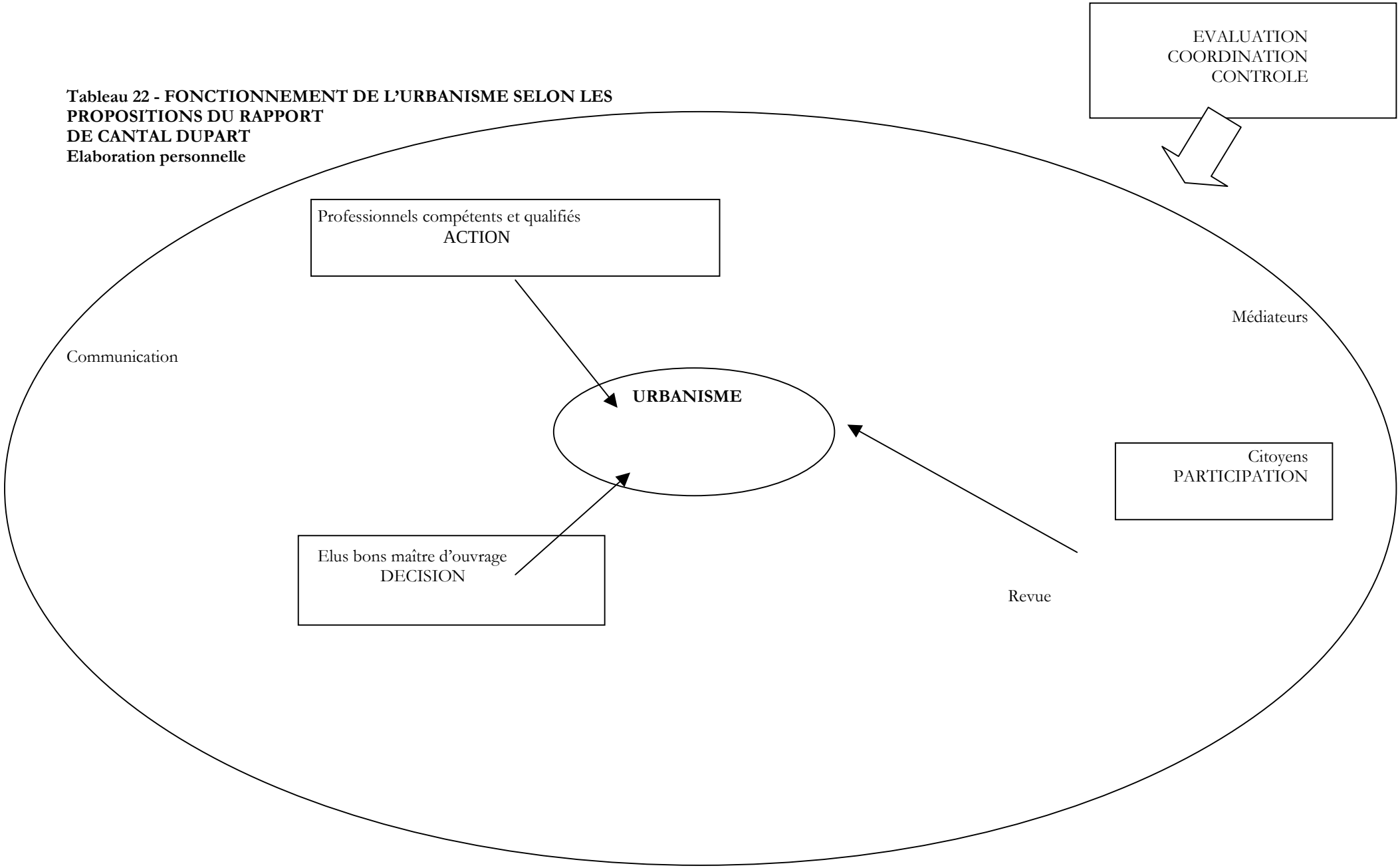

1. A propos de la thématique de la culture urbaine

La thématique de la culture urbaine a particulièrement attiré notre attention, présente dans de nombreux articles, elle ne concerne pas seulement le professionnel de la ville mais aussi l'élu et surtout le citoyen. Il apparaît essentiel que l'habitant possède des connaissances minimales sur son environnement le plus proche, afin qu'il en comprenne le fonctionnement et surtout qu'il réalise la part active qu'il joue dans la construction du milieu urbain. Ainsi, il prendrait peut être davantage conscience des enjeux urbains et participerait plus activement. Comprendre le milieu c'est aussi chercher à l'améliorer en saisissant ce qui ne va pas. De cette façon, par la connaissance, on peut espérer responsabiliser le citoyen et le conduire à adopter des comportements plus durables. Mais comment faire prendre conscience à chacun de ses responsabilités dans la ville ? Selon nous l'école a dans ce domaine un rôle important à jouer, être un bon citoyen passe d'abord par être un bon citadin, revendiquer ses droits c'est aussi admettre que l'on a des devoirs vis à vis de la communauté et de l'espace sur lequel on vit. Les comportements des Parisiens pendant les pics de pollution à l'ozone en disent long sur le chemin qui reste à parcourir vers la durabilité… Chacun revendique un meilleur cadre de vie mais combien laissent-ils leur voiture au garage lorsque cela est possible ? Le droit à un meilleur environnement c'est aussi le devoir de chacun de chercher individuellement à le préserver ou à l'améliorer, pour soi mais aussi pour les autres. Le terme d'écocitoyenneté s'il a l'avantage de mettre l'accent sur l'écologie urbaine et le rôle de chacun dans la préservation de l'environnement a cependant l'inconvénient *d'en évincer* les hommes. Protéger l'environnement, ce n'est pas préserver une *Dame Nature*, ce n'est pas protéger la nature pour la nature, préserver l'environnement c'est avant tout préserver les hommes et leur apporter des conditions d'existence meilleures, que ce soit aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays dits industrialisés.

2. La poursuite de la réflexion au delà du rapport

Bien que le rapport de CANTAL DUPART fasse un panorama complet des acteurs de la ville et des milieux professionnels, l'interrogation ne s'arrête pas à la remise du rapport et elle se poursuit au cours des années 1990 comme permettent de le constater, de nombreux articles de la revue encore consacrés aux thèmes récurrents : qui est l'urbaniste ? quelles sont ses missions ? Comment le former ?

Ainsi en 1997, Isabelle FERRE-LEMAIRE, journaliste (CAUE 77) mène une enquête[1] et trace le portrait du professionnel de la ville idéal :

> « pluridisciplinaire, multidimensionnel, et doté d'un regard « sensible » ».

Dans ces caractéristiques se retrouvent des qualités mises en évidence dans la revue *Urbanisme* dès le début des années 1970, notamment en ce qui concerne la pluridisciplinarité. Néanmoins l'imprécision reste la même que celle identifiée lors des décennies précédentes et Isabelle FERRE-LEMAIRE emploie même l'expression de « cacophonie ». Cette situation d'imprécision sur la profession amène même certains[2] à s'interroger sur la réalité même de l'urbanisme en tant que métier. La majorité des urbanistes sont formés *sur le tas* et la plupart du temps le métier est celui d'autodidactes. La pratique requiert une multiplicité de disciplines et la réponse donnée par la France en terme de formation reste perçue comme trop réductrice. L'urbaniste est en effet

---

[1] *Voyage au pays des urbanistes et des architectes in urbanisme, n°293,* 1997. Pp. 52-59.

[2] *Voyage au pays des urbanistes et des architectes in urbanisme*, n°293, 1997. Pp. 52-59.

défini comme un professionnel capable de croiser différentes disciplines sans être un spécialiste de chacune d'elles. Il doit posséder une culture suffisante pour maîtriser l'ensemble des champs disciplinaires et en faire la synthèse. Aussi, il doit recevoir une solide formation de base suivie par une formation complémentaire indispensable à la compréhension des problèmes d'évolution des villes et au rôle de tous les acteurs. Pour le reste, l'essentiel s'acquiert sur le terrain Si la définition de l'urbaniste a peu changé depuis les années 1970 – il oriente et organise l'évolution des villes - il en est de même des images et des métaphores utilisées comme celle du chef d'orchestre. L'urbaniste reste celui qui assure la médiation entre les différents corps de métiers, le chef d'équipe, le médiateur.

3.4 Critique du processus de projet urbain : pour une plus grande clarification de la maîtrise d'ouvrage et une meilleure définition de la commande aux maîtres d'œuvre.

Dans un dossier traitant en partie de la maîtrise d'ouvrage[1], il est intéressant de relever en premier lieu l'établissement d'une critique relative à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales par François GUIGUET. Cette critique se porte plus exactement sur les rapports qui s'établissent entre maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. L'auteur appelle à la prise des responsabilités de chacun. Il constate en effet que la maîtrise d'œuvre n'est pas la seule à déterminer une trace spatiale par ses réalisations et que celle ci est toute aussi dépendante de la commande passée par le maître d'ouvrage. Si l'architecte est celui dont l'empreinte trouve une matérialité spatiale, sa signature est aussi la réponse à une commande. Pour cette raison, le processus d'élaboration du projet devrait être soumis dans son intégralité au débat. Autrement dit, il est question de repenser tout autant l'acte architectural que celui qui l'a généré. En effet si les grands projets (celui de la bibliothèque de France par exemple) peuvent donner lieu à des débats et à des controverses, la majorité échappent au débat. Il est donc question de revendiquer une discussion en amont et non plus seulement en aval du projet. Autrement dit, il s'agit d'élargir le débat à l'ensemble du processus de construction de l'espace urbain. Chacun a des responsabilités dans la genèse du milieu urbain. La maîtrise d'ouvrage doit donc apprendre à formuler des commandes pertinentes, de nouveaux rapports doivent s'établir entre maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. Il est question de travailler ensemble, d'apprendre à s'entendre, tout en clarifiant les relations entre les décideurs, les ingénieurs et les architectes. Cette affirmation induit une critique de la maîtrise d'ouvrage et plus exactement du politique accusé de vouloir marquer l'espace en cherchant à y laisser une trace. Cette situation d'ailleurs permet à Annie ZIMMERMANN[2] de signaler que l'architecte ne fait

---

[1] *Ceux qui font la ville*, dossier in *urbanisme* n°245, 1991. Pp. 39-83.

[2] Annie ZIMMERMANN. *De la modestie en architecture*. In *Urbanisme* n°290, 1996. Pp. 86-87.

« Il semble surtout que certains soient soucieux de marquer la ville de leur signature, désir satisfait par un pouvoir politique en mal d'auteur. (…)
Après tout, les architectes font ce qu'on leur demande… et c'est ce qu'on leur reproche. « Qu'elle soit exacerbée par l'évolution même de la société, mandatée par quelques maîtres d'ouvrage éclairés en mal d'images, produite par le système des concours ou encore revendiquée par certains au nom d'une poétique personnelle, force est de bien constater que la pression actuelle à la différence », à l'exceptionnalité permanente de l'architecture, renvoie aux pires époques où l'alibi formel masque la faiblesse des architectes à penser en terme de responsabilité sociale, historique, ou de culture de territoire. Comme s'ils avaient allumé l'incendie qui consacre leur impuissance. »
Néanmoins ce point de vue n'est pas totalement partagé puisque pour certains les architectes ont bel et bien une responsabilité dans leurs réalisations et leur devenir, ainsi Bert MAC CLURE écrit (*Tant de talent et d'énergie*… in *Urbanisme* n°290, 1996. Pp. 88.)
« Le problème me semble moins provenir de la ville que de l'attitude de la profession. Trop de concepteurs confondent toujours leurs bâtiments et la ville, leur perception de la vie quotidienne et la réalité de la vie des autres, leur culture d'architecte et celle de l'urbain. Leur formation technique et culturelle, comme la facilité de travailler dans l'espace, leur confère une incontestable responsabilité quant à l'évolution de nos villes. »

qu'obéir à une commande et que s'il est souvent mis sur le banc des accusés, la responsabilité en revient au pouvoir politique.

Il apparaît nécessaire d'apporter aux maîtres d'ouvrage une formation appropriée[1]. Il est revendiqué davantage de transparence au sein des relations s'établissant entre maîtres d'ouvrage et d'œuvre afin que l'architecture ne soit la réponse qu'à une commande pertinente qui reflèterait elle aussi les attentes réelles de la société.

Dans ce même objectif de critique de la maîtrise d'ouvrage, mais en se positionnant du côté du maître d'œuvre privé, la revue *Urbanisme* retranscrit les propos de Gérard BREMOND, patron de *Pierre et Vacances* qui établit un bilan de la décentralisation. En introduction de cet entretien la revue dresse un bilan négatif en présentant la loi Deferre comme une prise de pouvoir des élus locaux, indépendante de celle des responsabilités les accompagnant. Les élus auraient, par la décentralisation, obtenu de nouveaux droits sans être capables d'assumer les devoirs les accompagnant, aboutissant à un « bilan architectural et urbain controversé ». Ce point de vue s'oppose à celui développé par le maître d'œuvre privé, qui en réalisant une comparaison entre les période pré et post 1983, relève même une amélioration de la situation dans le sens où les maîtres d'ouvrage (élus locaux ou autre) sont parvenus à ne pas reproduire en matière de maîtrise d'ouvrage, les erreurs réalisées par le passé (l'allusion est certainement faite aux réalisations inspirées des principes modernes) :

> « ce bilan architectural, urbanistique et environnemental comparé, je trouve qu'il n'y a pas eu davantage de « loupés » après la décentralisation qu'avant. D'ailleurs, au-delà des systèmes de décision, il me semble que les erreurs du passé ont servi de leçons et que le pouvoir, décentralisé ou pas, en a tiré profit »

Il apparaît que BREMOND ne relie pas ici directement décentralisation et maîtrise d'ouvrage. Cependant, il discerne deux phases dans la décentralisation, prise de pouvoir des élus et acquisitions des expériences et d'un « réel sens des responsabilités ». Il souligne que le pouvoir municipal dans la prise de décision concernant la mise en œuvre du projet reste contrebalancé par :

1. le pouvoir administratif qui peut retarder ou empêcher un projet par le biais de procédures par exemple
2. les électeurs puisque depuis la décentralisation le maire est directement confronté à son électorat,
3. les associations de défense de l'environnement, depuis les années 1970, la dimension qualitative du cadre de vie tient une place importante dans la construction de l'espace urbain. Cependant il est à noter que les associations mettent en avant la défense de grandes causes alors que l'intérêt privé se dissimule derrière l'invocation de l'intérêt collectif. Ainsi des associations permettent de lutter contre des projets perçus comme portant atteinte au confort individuel. Cette situation peut apparaître déstabilisante pour l'urbaniste qui se trouve en situation de porte à faux entre les habitants et l'élu. les associations sont un recours contre la réalisation du projet. Il s'en suit une situation de conflit. Lorsque ce dernier trouve une issue, soit l'association disparaît, soit elle se

[1] A cette fin des expériences sont menées. Ainsi la SCIC demande à l'IFA de former ses cadres par un stage de haut niveau sur les problèmes de l'architecture et de l'urbanisme. cf. Carine LENFANT. *SCIC à l'école de la commande* in *Urbanisme* n°245, 1991. Pp. 67-68.

maintient et participe alors au débat sur d'autres projets, traduisant la volonté de ces membres de participer à la réflexion urbaine[1].

BREMOND met en évidence l'affirmation de la sensibilité environnementale, en présentant l'aménageur comme un allié des écologistes puisqu'il détient la possibilité de préserver des espaces, notamment dans la réalisation des aménagements touristiques.

Les pouvoirs que sont l'électorat et les associations de défense, traduisent d'une part une ouverture de l'urbanisme, une participation de plus en plus grande à l'urbanisme mais aussi s'accompagnent d'autre part, de nouvelles difficultés rencontrées par les élus locaux soumis d'un côté à la pression des maîtres d'œuvre et de l'autre à celle des habitants. Dans sa mission, l'élu est aidé par l'urbaniste qui assure la médiation entre ces différents groupes, élus, maître d'œuvre et citoyens. Le rôle des urbanistes est redéfini dans ce positionnement entre maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre et citoyen.

Dans cette critique et cette réflexion de la maîtrise d'ouvrage, et de l'action en milieu urbain, Jean ATTALI[2] souligne l'importance de la phase de la programmation qu'il perçoit comme le potentiel lieu « d'un débat indivisiblement critique et prospectif sur la ville actuelle et future ». En effet, le programme est un espace où chacun peut se confronter et où l'ensemble des disciplines se rencontrent. Le programme est donc une étape importante de rencontre et de concertation du projet urbain. Néanmoins, il doit permettre d'aboutir à un plan d'action souple et flexible qui soit capable de s'adapter à l'évolution d'un contexte urbain appartenant en grande partie à l'inconnu. Ainsi, par exemple Jean ATTALI affirme que la mixité des fonctions ne se décrète pas sur un programme, du fait de leur évolution plus rapide que les formes qui doit être incluse dans une conception plus souple et moins statique.

1. Le club des maîtres d'ouvrage

Face à la complexité des questions relatives à la maîtrise d'ouvrage et dans le contexte du plan construction et architecture créé en 1971 ayant pour but de favoriser la recherche et l'innovation, la constatation a été faite de l'impossibilité de traiter des objets bâtis isolés ,sans prendre en compte leur insertion dans le contexte urbain. François ASCHER[3] signale que ce diagnostic a abouti au lancement de deux programmes, « cité-services » et « cité-projets ». La volonté exprimée est d'ouvrir l'échelle de travail et de tirer parti des solutions urbaines propres à chaque ville. Mais du fait de l'insuffisance des moyens et devant une certaine déception face aux résultats obtenus, la notion de « club » est née. Il rassemble des maîtres d'ouvrage intéressés par la démarche. Le club est un espace de rencontre où les membres se retrouvent en tables rondes plusieurs fois dans l'année pour aborder les questions et problèmes de chacun (financement, participation des habitants, programmation….). Il s'agit en fait d'élaborer une culture commune, de prendre du recul par rapport à ces propres projets en menant une analyse collective.

2. Les freins à l'action

La perception des risques

---

[1] BREMOND : « généralement des gens à la retraite, pas fascinés par le jardinage ou le bridge, dont la principale occupation est le positionnement dans la société qui consiste à tirer sur tout ce qui se passe, à attaquer tous les permis, ceux des opérations d'aménagement de préférence à ceux des maisons individuelles. »

[2] Jean ATTALI. *L'optimisme pragmatique* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 56-57

[3] François ASCHER. *Le club des maîtres d'ouvrage d'opérations complexes in Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 59-61.

Si une ouverture est observée et que la typologie des acteurs se complexifient, il ressort aussi que ce contexte entraîne une certaine limitation des capacités d'action accentuée notamment par une perception des risques devenue paralysante. Nous pouvons penser que cette situation résulte en partie du *traumatisme de l'urbanisme moderne.* En effet, les résultats observés sur le terrain étant très éloignés et parfois opposés aux principes qui ont été à leur origine, une certaine peur de l'action peut être observée. Ne connaissant pas les conséquences de l'action, on cherche à minimiser ses répercussions en la limitant. Le développement durable et la notion de principe de précaution qu'il a introduit peuvent jouer dans ce même sens. Ne connaissant pas exactement les répercussions d'une action on prend l'option de l'inaction et on écoute le doute qui conduit à la prudence. Cette situation, si elle est un moyen de se préserver a aussi des effets pervers puisque la surestimation du risque entraîne une dévalorisation de l'action.

La montée du contentieux

Un autre frein à l'action résulte de la multiplicité même des acteurs et de l'augmentation du contentieux environnemental. Ce dernier connaît un véritable essor dans les années 1990, et la revue lui consacre notamment un dossier en 1994 (n°276-277) *l'urbanisme de prétoire : la montée du contentieux en urbanisme.*

Selon Luc STEPHAN (*l'urbanisme aux prises avec le droit*, pp. 50-51), la montée du contentieux s'explique par le fait que l'urbanisme pâtisse d'un déséquilibre entre les trois pouvoirs. En ce qui concerne le législatif, la prolifération des textes est préjudiciable à la compréhension par le citoyen et à l'application par les acteurs. L'exécutif est morcelé en matière d'urbanisme alors que le judiciaire se renforce. La réforme de l'enquête publique en 1983 est perçue par l'auteur de façon négative quant à ses conséquences puisqu'elle « a ouvert la boîte de Pandore de la contestation en obligeant l'administration et les maîtrises d'ouvrage a plus de transparence ». L'encadrement juridique est de plus en plus présent et tend à devenir « l'instrument d'une paralysie de l'action des élus ». De même, Alain RIST (*le droit ne peut pas tout régler)* met l'accent sur la démocratisation de l'accès au contentieux par la loi Bouchardeau et sur l'inexistence d'un contrôle préfectoral de la légalité des actes qui contraint le citoyen lui même à exercer ce contrôle. De plus, l'insécurité juridique est présentée comme tenant du fait de la non application de la loi par ceux qui l'appliquent (délivrance de PC contraire au POS par exemple). De même Yvon BONNOT (député –maire de Perros Guirec et conseiller régional de la Bretagne, *Le contentieux dépend du climat politique*) présente diverses causes de la montée du contentieux : des personnes de plus en plus procédurières ; un recours au tribunal administratif peu coûteux ; une évolution sociale qui fait que les litiges se focalisent sur l'urbanisme.

Selon Alain RICHARD (*Nous entrons dans l'ère américaine,* entretien) et Jean-Pierre DEMOUVEAUX (conseiller administratif au tribunal administratif de Versailles) cette montée du contentieux est la traduction d'une évolution plus profonde de la société qui se caractérise par une brutalité croissante des rapports entre les personnes et la collectivité. Le contentieux a des origines profondes, il résulterait d'une surcharge émotive provenant d'un sentiment de rejet très fort à l'égard des grands ensembles. Ce même rejet qualifiés auparavant de *traumatisme de l'urbanisme moderne.* La montée du contentieux traduit un changement en profondeur de la société.

Le contentieux en urbanisme prend deux formes suivant qu'il est lié au permis de construire ou aux documents d'urbanisme (POS). Suivant ces deux types, les requérants sont soit des personnes physiques (dans le 1er cas, il s'agit la plupart du temps de litiges relevant de querelles de voisinage), soit des associations de défense de l'environnement (dans le 2ème cas) qui portées par un effet de groupe mènent des actions spectaculaires, intransigeantes aboutissant davantage

à des extrêmes qu'à la recherche d'un compromis. Ces associations ont pris une telle place que des mesures (obligation d'exister depuis 3 ans pour attaquer une décision) ont du être prises afin de lutter contre ce que Y. BONNOT appelle les « APPP », les « associations pour la protection du patrimoine personnel ». Il s'agit de lutter contre une subordination de la communauté à l'individuel et de privilégier le collectif et non la recherche du maintien du confort personnel, au quel cas l'urbanisme deviendrait un instrument aux mains de nantis et un outil de ségrégation socio-spatiale. La multiplication anarchique du contentieux conduit d'ailleurs J. PAUTIGNY(gérant directeur général de foncier conseil et président du syndic national des aménageurs lotisseurs, entretien) à revendiquer « des règles contre l'obstruction systématique ».

En effet si les habitants sont invités à participer de plus en plus à la construction de l'espace urbain, il est nécessaire que leur participation soit pleinement consciente et responsable et qu'elle vise à une amélioration de la vie collective avant de privilégier les intérêts privés. La difficulté réside bien en cette acceptation que l'espace de la ville appartient à chacun et n'est pas l'apanage d'une catégorie, d'une élite urbaine. Il est question de rechercher l'intérêt de tous et non plus que « chacun maximise son profit en consommant l'environnement de l'autre » pour reprendre une expression de Pierre VAN de VYVER, délégué de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies[1]. Telle est peut être la mission première de l'urbaniste, une régulation du conflit naissant de l'affrontement des intérêts collectifs et des intérêts privés et dans leur arbitrage.

Nous illustrerons rapidement nos propos avec le cas de la ville d'Anglet. Dans cette commune à dominante pavillonnaire implanter des collectifs conduit systématiquement dans certains quartiers socialement favorisés à une levée de boucliers de la population résidente, à laquelle le maire peut être tenté de céder. Lors des consultations et des enquêtes publiques se sont les personnes mécontentes qui se déplacent et se sont souvent celles qui sont socialement favorisées qui montent aux créneaux (forte proportions d'enseignants et de retraités). Ainsi c'est le cas de cette association de défense de quartier qui porte le nom de « association pour le maintien de la vocation à l'habitat individuel du lotissement du domaine de ……. ». Voilà un intitulé qui apparaît bien insoutenable pour une association qui a fait pour sienne la citation de Saint Exupéry : « nous n'héritons pas de la terre de nos pères, nous l'empruntons à nos enfants» ! ! !

Enoncer l'intérêt général, rechercher son acceptation sociale est loin d'être une tâche aisée pour l'urbaniste. Ecouter une partie de la population ne suffit pas car souvent celle qui se fait entendre n'est pas toujours celle qui a le plus besoin d'être entendue. Dans les années à venir alors que l'on parle énormément de participation et de gouvernance, il conviendrait peut être de trouver des modalités de participation, des modes de représentation qui soient réellement le reflet de la population et non celui d'un groupe dominant. Certainement un des enjeux pour les années à venir consistera à inventer une nouvelle pratique de la démocratie qui soit plus participative et dans laquelle chaque usager de l'espace urbain trouvera sa place. A l'heure actuelle notamment citoyen et citadin sont toujours deux personnes distinctes. En ce qui concerne la gestion communale, ne conviendrait- il pas de donner réellement un pouvoir à l'ensemble des personnes participant à la vie de la cité ? Comment parvenir à responsabiliser l'ensemble des citadins si on ne leur donne pas les moyens de s'exprimer ? Ainsi au niveau local la démocratie ne sera-t-elle pas pleinement épanouie lorsque tous les citadins indifféremment de leur nationalité participeront par leurs votes à la vie de la cité, ils participent bien financièrement à la vie locale alors pourquoi ne pas leur accorder une place dans la décision ? Il s'agirait alors de

[1] Intervention dans les Mardis de 4D, rencontre du 19 septembre 2000 sur le thème *« services publics et développement durable »*.

passer du citadin au citoyen et du contribuable à l'électeur.

L' omniprésence du contentieux et la montée du droit de l'urbanisme conduisent à des évolutions importantes de l'urbanisme et des pratiques des acteurs et décideurs. Dorénavant, les collectivités locales ont de plus en plus besoin d'une assistance juridique en amont de leurs décisions. De plus, la nécessité d'élaborer des documents en collaboration avec les associations de citoyens se fait de plus en plus ressentir afin d'éviter justement un contentieux.

La connaissance

A cette situation de montée en puissance du contentieux s'ajoute selon les auteurs de la revue, un fait, dont la présence perdure tout au long de notre étude, à savoir le manque de connaissances des décideurs qui ne maîtrisent pas toujours les données nécessaires à la prise de décision, comme peut l'affirmer CHOAY : « Je suis souvent effondrée par l'inculture des décideurs »[1]. Cette affirmation n'est-elle pas très forte ? Certes la formations des élus est nécessaires mais il ne faut pas oublier qu'ils sont avant tout des élus et non des spécialistes des questions urbaines. Néanmoins ce déficit de culture urbaine, si elle a pu être auparavant relevée, est aussi signalée par Thierry PAQUOT dans la préface de l'ouvrage de Pierre GRAS qui reprend aussi cette question dans *Médias et citoyens dans la ville*[2]. Ce manque de culture est présentée comme touchant l'ensemble des acteurs de la ville, mais surtout , et cela n'est-il pas inquiétant les professionnels ?

> « Dans le domaine qui nous occupe, la « ville », il est certain que le déficit d'une culture urbaine est important, pour ne pas dire plus. Rares sont les élus, les militants des mouvements associatifs, les agents communaux, les architectes, les urbanistes, les policiers, etc., qui possèdent une véritable « culture urbaine ». Or, sans un minimum de repères à partager, le dialogue s'épuise vite. »

3. Une dépression

Si le début de la décennie débute par une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage, elle se poursuit par une dépression. Les investisseurs « boudent » l'aménagement alors que dans le même temps a lieu une mise en cause doctrinale du fait que les outils utilisés ne sont plus adaptés et qu'un décalage entre projet architectural et gestion urbaine est observé. En effet, d'une part la gestion urbaine échappe souvent à la volonté dominatrice du projet et d'autre part, la ville se construit et se développe en dehors des opérations d'aménagement par des mutations progressives. Ce contexte conduit à une redéfinition des rôles de chacun, à la nécessité de repenser les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. Il génère une recherche visant à l'élaboration de nouveaux modes d'intervention sur l'espace urbain, d'une plus grande flexibilité, d'une meilleure adaptation, d'une plus grande ouverture permettant à tout moment l'enrichissement du projet[3]. Ainsi par exemple en ce qui concerne l'architecte, son rôle n'est plus de « faire » la ville mais de participer au débat qui conduit à sa réalisation et à son développement.

---

[1] F. CHOAY. *Entretien in Urbanisme* n°278-279, 1994. Pp. 10

[2] Pierre GRAS. *Médias et citoyens dans la ville, essai.* Paris : l'Harmattan, 1998. 114 p.

[3] Voir notamment l'article de A. MASBOUNGI. *Le chaînon manquant ?* in *Urbanisme* n°290, 1996. Pp. 76-77.

4 Individualisation et redéfinition des disciplines

Si l'urbanisme s'intéresse à plusieurs temporalités et si les agences comme les CAUE se rattachent davantage à un long terme, le court terme (il faut agir maintenant pour répondre aux attentes du présent) est bien une donnée de la ville. Il se retrouve au sein des missions d'une discipline urbaine : le génie urbain. Les années 1990 voient la réaffirmation et l'individualisation des disciplines de la ville tout en parvenant à garder une certaine richesse pluridisciplinaire au sein d'organismes comme les CAUE ou les agences. Cette individualisation et la redéfinition des missions de chaque discipline se retrouvent en ce qui concerne l'architecture et le génie urbain.

4.1 Le génie urbain : production et structuration de l'espace urbain

En mars 1995, la revue consacre un dossier au génie urbain qu'elle divise en deux parties :

1. théorie et pratique du génie urbain
2. professionnels de la gestion des villes[1].

La grande particularité de cette discipline consiste à apporter des réponses aux besoins de la vie quotidienne, à répondre dans l'immédiat à une demande, à faire face à une certaine pression de la vie qui ne lui permette pas toujours de réaliser une projection dans l'avenir. Le présent est la cause de l'action. Bernard ARCHER met l'accent sur ce point en insistant sur le fait que les réseaux urbains sont producteurs et structurant de l'espace urbain mais que leur présence est aussi la génératrice de contraintes et de nuisances. Ainsi la problématique soulevée est la suivante « comment faire en sorte que l'impact des réseau sur la ville soit maîtrisé ? ». Si l'urbanisme est en perpétuel mouvement, le génie urbain est un « savoir en évolution permanente » qui « requiert la maîtrise sociale des systèmes socio-économiques »[2]. Il est sous la dépendance de plusieurs facteurs très instables : demande sociale, politique urbaine, maîtrise des techniques et consiste en la gestion de ce que ARCHER appelle « les interfaces entre le domaine des techniciens et ceux des acteurs politiques, économiques et sociaux ».Il est donc à la rencontre des différents acteurs de l'espace urbain auparavant identifiés : citadin demandeur, politique décideur, , partenaire privé financeur…

---

[1] *Le génie urbain* dossier in *Urbanisme*, n°281, 1995. Pp. 65-85. Les articles de ce dossier :
1. *Théorie et pratique du génie urbain*
Bernard ARCHER. Vous avez dit « génie urbain »…
Bernard DUHEM. L'étoile et la comète
Thierry PROST. L'exemple allemand
Guy PEYRETTI. Les deux paradis de l'ingénieur
Reine VOGEL. Retour à la centralisé
2. *Des professionnels de la gestion des villes*
Sonia MOUGENOT
directeur des services techniques
directeur de l'aménagement
apprenti de l'eau
directeur de l'environnement
architecte réseau en informatique.

[2] Claude MARTINAND cité par Bernard ARCHER.

Si l'urbanisme depuis sa formulation est complexe et a des contours difficilement définissables, il en est de même pour le génie urbain. Ces deux domaines naissent à la même époque, certainement pour répondre aux mêmes problèmes, au même « chaos » des villes. Le génie urbain apparaît en 1905 au sein de l'Association Générale des Ingénieurs Architectes et Hygiénistes Municipaux (AGIAHM), il s'agit de « ce qui relève de l'art de l'ingénieur municipal et de l'hygiène urbaine. En 1907 dans un climat de tensions entre intérêts privés et publics, naît l'Union des Services Municipaux Techniques et des Travaux Publics. Les deux associations fusionnent en 1911 pour donner l'AGHTM, l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux[1]. Alors que génie urbain et urbanisme auraient pu se rapprocher puisqu'ils traitent du même objet et ont le même objectif (améliorer les conditions d'existence en milieu urbain), une séparation nette se fait en 1920.

En effet à partir de 1912, à l'occasion du débat sur le devenir des fortifications parisiennes, l'AGHTM tente d'imposer son expertise technico-hygiéniste, mais la naissance de la SFU en 1913 marque la volonté d'une organisation autonome de la profession naissante et l'AGHTM retourne à l'hygiénisme à partir des années 1920. En 2001, l'AGHTM[2] se définit comme un carrefour privilégié d'échange d'informations techniques et scientifiques et administratives entre les différents acteurs de la conception , de la réalisation et de l'exploitation de ce qui constitue le génie urbain et rural. Autrement dit cette association ne se préoccupe pas seulement de la ville mais de l'ensemble de l'espace aménagé. Ses missions consistent en la promotion des études et travaux de recherche sur l'environnement, l'hygiène publique, l'aménagement urbain et rural, en la favorisation des échanges d'idées et d'informations, en la participation à la mise au point de la réglementation en tenant un rôle de conseiller auprès des pouvoirs publics, en l'actualisation, la communication et la diffusion des connaissances aussi bien en France qu'à l'étranger. Enfin ses domaines d'intervention sont divers et variés et se la présence de l'urbanisme se révèle parmi eux.

Les domaines d'intervention du génie urbain sont nombreux, il s'agit de :

- ✓ l'équipement individuel ou collectif,
- ✓ les collectivités locales ou les industries,
- ✓ l'eau,
- ✓ l'assainissement,
- ✓ les déchets,
- ✓ l'hygiène,
- ✓ la circulation,
- ✓ la viabilité,
- ✓ les transports,
- ✓ l'éclairage,
- ✓ le mobilier urbain,
- ✓ la propreté des lieux publics,
- ✓ la pollution atmosphérique,
- ✓ le bruit,
- ✓ l'hydrologie,
- ✓ l'adduction

[1] Cette structure existe encore de nos jours.

[2] Voir www.aghtm.org.

- ✓ la corrosion,
- ✓ les réseaux urbains,
- ✓ les plans d'aménagement,
- ✓ la gestion de l'espace.

Après avoir rappelé la naissance du génie urbain, Bernard DUHEM souligne la réapparition du génie urbain à la fin des années 1970.

> « Personne ne s'étant, à ma connaissance, penché sur les décennies d'après guerre, il nous faut sauter jusqu'à la fin des années 1970 pour entendre à nouveau parler du génie urbain. »

En 1980 il est défini comme « l'ensemble des techniques nécessaires aux équipements et aux services urbains », Bernard DUHEM souligne en reprenant cette définition que le point de vue hygiéniste, ayant perdu de sa pertinence, est remplacé par un point de vue plutôt fonctionnel et gestionnaire. Pour Gabriel DUPUY, cité par le même auteur, le génie urbain n'est pas une science mais « un art pour l'ingénieur et un objet de recherche pluridisciplinaire ». Les débats autour du génie urbain dans les années 1980 aboutissent en 1987 à la création de l'institut national de génie urbain et en 1993 à celle du Centre d'Etude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme, et les constructions publiques (CERTU). Par la suite, le génie urbain connaît une translation des AGHTM vers les IVF (ingénieur des villes de France) qui utilisent le terme comme titre de leur revue et qui mettent en place un réseau de pôles de compétences en génie urbain impliquant des collectivités locales.

En 1994, une charte est même signée afin de constituer un « réseau technique de documentation, de recherche et d'expérimentation des collectivités locales ». Mais le point qui nous semble le plus important au sujet du génie urbain concerne son avenir et le rôle qu'il a dorénavant à jouer avec la place à accorder à l'écologie urbaine qui remet en question les systèmes techniques ainsi qu'avec et les enjeux du développement durable, puisqu'il est un des outils permettant son opérationnalité avec par exemple la question du traitement des déchets. Aussi avec le développement durable, le génie urbain doit prendre en considération les dimensions à la fois techniques, économiques, sociales et surtout intégrer les temporalités plus longues. En ce qui concerne le développement durable Guy PEYRETTI recense les critères auquel le génie urbain doit se plier. Il distingue des critères d'utilité sociale, d'équité, de sécurité, de développement durable, et de l'usage de l'espace. Nous apporterions la critique que la liste réalisée isole le développement durable au sein de critères particuliers (économies des ressources et limitation des nuisances) alors que chaque critère défini comporte en lui même du développement durable comme par exemple la recherche de l'équité sociale ou la diminution de la consommation d'espace. La prise en compte de ces critères devraient conduire à une modification du système. L'auteur montre qu'au niveau européen un changement est revendiqué et recherché par le biais de programmes qui ne s'attachent pas à définir une ville durable mais une ville tolérable. Ce terme de tolérable traduit une vision plutôt moins optimiste mais certainement plus réalisable vis à vis des actions engagées sur les villes par rapport à celui de développement durable.

Tout comme les acteurs de l'urbanisme, ceux du génie urbain proviennent d'horizon diverses et variées et certains curriculum vitae peuvent aussi bien être ceux du technicien urbain que de l'urbaniste.

4.2 l'architecture

Si le génie urbain se différencie tôt de l'urbanisme et s'il constitue une discipline indépendante mais complémentaire et proche de l'urbanisme, cela n'est pas tout à fait le cas pour l'architecture. Comme nous l'avions pu le montrer dans notre mémoire de DEA, l'architecture et l'urbanisme sont deux disciplines imbriquées avec l'urbanisme moderne. La ville est alors le monopole des architectes qui se déclarent architectes-urbanistes. L'urbanisme apparaît comme dépendant de l'architecture de par la domination du nombre des architectes[1]. Or il semble que l'architecte dans une période postmoderne abandonne l'espace urbain pour ne plus se consacrer qu'au projet urbain comme le constate Thierry PAQUOT. Les écoles d'architecture abandonnent la problématique urbaine au profit du projet exclusivement architectural.

« l'architecture se fait rare » écrit-il en 1996 en introduction d'un dossier sur l'architecture[2]. Il poursuit

> « on construit des bâtiments, on inaugure des équipements collectifs, on réhabilite des immeubles, on expose des projets, plus ou moins audacieux, plus ou moins conformistes. On fabrique un « bel objet » qui sera répertorié dans une revue d'architecture. »

Autrement dit, en suivant les propos de Thierry PAQUOT, l'architecture semble avoir perdu de sa grandeur et de sa définition. Pour ce même auteur, son « travail sous-entend une pensée de la ville ». Autrement dit, il revendique une dimension urbaine à la profession. L'architecture ne doit pas se cantonner à l'élément, au bâtiment, mais doit s'étendre au système, la ville. En effet, de même pour C. FURET, l'urbanisme n'est pas une question d'échelle et concerne aussi bien un « pas de porte qu'une ville ». L'architecte doit s'interroger sur ce qu'est l'espace, le lieu, le paysage, autrement dit il doit exprimer une certaine sensibilité à l'environnement puisque sa discipline n'est pas une discipline de laboratoire qui se réaliserait sur un *milieu urbain d'aseptisé* comme ce fut le cas avec le zonage et la planification urbaine. Cette évolution de l'architecture, comme de l'urbanisme est présente dans la rétrospective de F. CHASLIN et constitue une véritable revendication. Il s'agit de modifier les démarches, de s'impliquer plus encore sur le terrain. Livrer ne suffit pas, il faut gérer et suivre l'évolution de la réalisation urbaine.

> « Pourquoi faudrait-il retourner sur le terrain des anciennes démarches ? Pour relativiser nos jugements en la matière, pour aider à nous défier des modes, mais à

---

[1] Viviane CLAUDE. *L'urbanisme sans architectes in Villes réfléchies : histoire et actualité des cultures professionnelles dans l'urbanisme.* colloque 19-20 avril 1989, CEDIAS – Délégation à la recherche et à l'innovation, secrétariat permanent du Plan Urbain. Dossiers des séminaires, techniques, territoires et sociétés, n°11-12 mars 1990. Pp. 115-130. V. Claude écrit : *« la force du nombre, leur « esprit de corps », l'antériorité et l'audience d'un discours fondé sur la défense d'une singularité, comme les circonstances de l'après-guerre favorisant la confusion entre reconstruction et planification, sont autant de facteurs expliquant cette domination des architectes. »*

[2] Dossier *la ville de l'architecte in Urbanisme* n°290, 1996. Pp. 50-89
François CHASLIN. 1945-1995 : *cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales*
Table ronde : la ville de l'architecte ou le prix du don. Table ronde du 18 juin 1996 organisée par la revue urbanisme autour du thème « la ville de l'architecte » les participants : Paul CHEMETOV, Christian DEVILLERS, Catherine FURET, Ariella MASBOUNGI, Jean-Louis SUBILEAU, Paul VIRILIO, Bernard ECREMENT, Thierry PAQUOT.
Frédérique de GRAVELAINE. *A quoi pensent les architectes ?*
Bruno FORTIER. *La voie des villes*
Ariella MASBOUNGI. *Le chaînon manquant ?*
Sylvie BOULLEY-DUPARC. *Que faire des grands ensembles ?*

> reprendre aussi confiance en la capacité des architectes et des urbanistes à penser la ville, tout en pensant l'inévitable risque d'échec. Car le projet n'est pas tout. D'autres facteurs concourent au bonheur ou au malheur des quartiers et des hommes. L'urbanisme n'est pas seulement conception, mais aussi gestion de l'espace urbain, travail et retravail, espoirs et déceptions ».

Il semble donc que l'urbanisme comme l'architecture doivent être pensés comme des domaines ayant trait à un objet vivant. Le projet ne serait alors qu'un squelette, qu'une ligne directrice mais en aucun cas une finalité en lui même. En ce qui concerne l'architecture, son repli de l'urbain exprime selon CHEMETOV et VIRILIO une crainte de la question urbaine qui ne touche pas seulement le professionnel mais aussi l'élu. Nous retrouvons ici un frein comme ceux auparavant identifiés.

Pour Arielle MASBOUNGI, l'urbanisme des architecte est « virtuel ». C'est l'évolution de l'espace urbain du principalement à celle des modes de vie et des progrès techniques qui pose problème pour C. DEVILLERS. « maintenant on n'habite plus dans des villes, on habite dans l'urbain, un urbain de plus en plus commandé par ses réseaux. Alors comment penser la sociabilité, l'urbanité d'un citoyen qui vit dans les mailles d'un réseau et qui par exemple, passe plus de temps dans le RER que dans la rue ? »

Pour tous ces participants à la table ronde, il est question de donner en quelque sorte de « l'épaisseur » à l'architecture, de retrouver son sens premier. L'architecte doit se sentir réinvesti d'une mission et peut être est-ce cette mission qui résoudra une partie
de la question urbaine puisqu'elle consiste à l'habitabilité du lieu comme le souligne Thierry PAQUOT :

> « Il me semble que la seule manière de rendre un lieu habitable consiste à le sacrer lieu – c'est à dire à en faire un lieu du présent, de la présence de et à l'autre, et par conséquent du don. »

Pour DEVILLIER cette mission de l'architecte est celle même de la définition de sa nature

> « En fait, l'acte de fondateur de l'architecture est bien d'essayer de penser à la fois la maison et la ville. (…), il doit donner l'espace à l'usage. (…) En ce sens, je crois très profondément que l'on n'a pas « besoin » d'architecture. Elle n'est pas d'intérêt public ». Comme l'art, elle est de l'ordre du don. Mais on ne peut sans doute pas, humainement, vivre sans l'une et l'autre. »

De plus, lors de ces entretiens auprès des architectes Frédérique de GRAVELAINE souligne qu'au commencement de l'architecture « il y a une histoire d'amour ». C'est par cette histoire peut être que se définit la « mission » de l'architecte, cet amour qui le pousse à l'accomplir.

En ce qui concerne le métier de l'architecte, bien qu'il connaisse une évolution notamment concernant son échelle d'intervention, les mêmes thématiques restent toujours présentes dénotant l'existence un fond commun et permanent. Il y a quelque chose de dual dans la ville, la formation de couples, d'émotions contradictoires qui conduisent l'architecte à s'interroger sur ce que doivent être sa profession et ses missions. Ces couples antinomiques font eux même partie de la question urbaine et déjà LE CORBUSIER avait construit son projet moderne en s'appuyant sur les tensions qu'ils engendrent. Ainsi la dualité nous semble être l'essence même de la ville. Ces couples peuvent être : libre/bâti ; ville/nature ; espace privé/espace public ; individuel/collectif… Construire et gérer la ville apparaît alors synonyme de la gestion de ces tensions, de la conciliation de ces pôles. L'architecte nourrit son travail de la sollicitation de ces

contraires et de la recherche de leur équilibre.

Si nous avons parlé de l'architecte comme un professionnel au côté de l'urbaniste, il faut aussi rappeler que l'architecture est un métier fortement structuré par des logiques économiques, techniques, et politiques. L'architecte est donc lié au monde de l'entreprise, de la finance et de la décision politique, tout comme l'est l'ensemble des métiers de la ville.

1. Tourner la page de l'urbanisme moderne une fois pour toute

Dans les différents textes de la revue *Urbanisme* pour les années 1990, comme pour les années précédentes, la volonté de tourner une fois de plus la page de l'urbanisme et de l'architecture modernes pour penser la ville différemment est présente. Si les modernes condamnent la ligne courbe et la ville comme la sédimentation des époques du passé, les architectes des années 1990 veulent revenir à une vision de la ville qui est celle du poète – la ville est perçue comme enchanteresse au travers de ses miasmes et chaos - à la ville du culturaliste. La ville est un contenu dont le contenant n'est que le reflet de sa diversité, de sa mixité. Aussi la ville est une réelle sédimentation qui interdit tout projet global, qui ne permet pas la recherche d'une « pure unité » ou la politique de « table rase » comme avait pu le faire le mouvement moderne[1]. De plus il n'est plus question de séparer et de zoner mais au contraire de multiplier les occasions de rencontres et d'interfaces. Il ne faut plus séparer et faire de l'urbain un éclatement et une discontinuité mais au contraire rechercher le plein, mesurer le vide, cette trame selon laquelle se construit la ville « depuis la nuit des temps »[2]. Cette revendication se double de celle d'un droit à la ville pour chaque citadin, ce qui implique une même attention portée à chaque espace urbain, la même accessibilité de chacun à la ville. « La « lutte d'espaces » remplace à son sens la lutte des classes. »[3]

Tourner la page de l'urbanisme moderne ne consiste pas seulement à s'attacher à ses principes caractéristiques mais aussi à prendre position par rapport aux réalisations qui en sont issues comme cela est le cas pour les grands ensembles . Dans les années 1990, il est « maintenant temps de lever le voile pudique sur l'histoire des grands ensembles, la grande inconnue refoulée »[4], ces « dérapages lourds de conséquences ». qui ne sont pas en fait une cause mais une traduction. Ce ne sont pas eux qui fabriquent l'exclusion, ils en sont le réceptacle[5]. Cette réflexion sur l'urbanisme moderne et sur les formes urbaines auxquelles il a donné le jour, conduit à prendre conscience de certains éléments et notamment du fait que l'architecture doit être une représentation de l'existence de ces habitants. Ces derniers doivent pouvoir s'y identifier. Pour la ville l'enjeu est « d'inventer des types de territorialité répondant aux attentes

---

[1] S. FISZER. *A quoi pensent les architectes ?* Enquête de Frédérique de Gravelaine, in *Urbanisme* n°290, septembre-octobre 1996. Pp. 65-69.

[2] B. FORTIER. *La voie des villes in Urbanisme* n°290, 1996. Pp. 71-73.

[3] A. CHEMETOV. *A quoi pensent les architectes ?* Enquête de Frédérique de Gravelaine, in *Urbanisme* n°290, septembre-octobre 1996. Pp. 65-69.
Ce droit à la ville est défendu par CANTAL-DUPART lors d'une conférence du CNAM dans le cadre du 2ème festival international de la ville de Créteil en septembre 2000.

[4] S. BOULLEY-DUPARC. *Que faire des grands ensembles ?* in *Urbanisme n*°290, 1996. Pp. 78-81.
« Produit idéologique, richesse patrimoniale, encombrant héritage ? la HLAM suscita, à l'occasion du quatrième colloque organisé par les sept CAUE d'Ile de France sur le thème « Habitats et exclusion », un échange vif et enrichissant entre Roland Castro et Bruno Vayssière. »

[5] Roland CASTRO distinguant « l'humain de l'urbain » : « il y a des drames humains que les facteurs urbains ne peuvent transformer (…) La ville idéale, dont sont idéologiquement issus les grands ensembles, reste invisible. »

des populations ».[1] Il est ici question de réaliser un espace urbain socialement accepté, afin que ses habitants se l'approprient et que la ville devienne réellement un territoire.

2. Alors quelle est la mission et le rôle de l'architecte ?

Comme vu précédemment, le travail de l'architecte n'est plus *faire la ville* mais participer au débat sur l'urbain dans un contexte de pluridisciplinarité. Une certaine dimension de relativité est introduite, les architectes n'ont plus le monopole de la ville et leurs connaissances des phénomènes ne sont que des connaissances parmi d'autres. L'architecte n'est pas un créateur qui fait sortir une ville d'un site vierge, il intervient sur un milieu déjà construit et organisé. Cette approche de l'architecte déjà signalée paraît très bien être résumée dans les propos de Pietro DEROSSI[2] :

> « C'est dans le dialogue avec cette ville que l'architecte doit jouer son rôle avec la spécificité de ses connaissances qui ne sont rien d'autre qu'un des points de vue possibles pour observer les phénomènes. Avec cette spécificité il peut participer au « redessin » (continuellement nécessaire de l'habitat. Le projet architectural prend le caractère d'un nouveau récit qui s'insère dans les récits déjà existants dans la ville. »

L'architecte, en travaillant sur la ville, doit s'inscrire dans une logique de travail en équipe, en coopération, il n'est pas le seul à intervenir sur l'espace urbain. Ce travail est revendiqué par Bert MAC CLURE comme un travail de coopération puisque tour à tour le professionnel doit être un apprenti et un chef d'équipe[3].

Ainsi il est à noter qu'au cours des années 1990, et suivant un schéma impulsé depuis la diffusion de la critique de l'urbanisme moderne, une différenciation plus importante des disciplines et une affirmation de leur autonomie ont lieu. Si LE CORBUSIER et les modernes unissaient l'architecte, l'urbaniste et l'ingénieur, la tendance est à une individualisation des disciplines. Chaque domaine est défini, il y a l'urbanisme, l'architecture, le génie urbain, le paysage… l'enrichissement et l'efficacité du débat sur la ville proviennent de la confrontation, de la rencontre, de l'échange entre ces différentes disciplines qui traitent finalement d'un même objet : la vie de l'homme en milieu urbain puisqu'elles ont bien pour objectif l'organisation de son quotidien. Aussi l'urbaniste ne peut traiter de la ville isolé et afin de valoriser au mieux l'espace urbain, les disciplines doivent mettre en relation leurs savoir, il est par exemple question de « développer les synergies, en quelque sorte trinitaires, qui apparaissent entre architectes, urbanistes et paysagistes. » « Au lieu de tracer des lignes de démarcation, il faut conjuguer les pratiques qui touchent à la fabrication de la ville, afin de valoriser son espace sensible »[4] . En 20 ans l'urbain s'est ouvert en direction de nouveaux métiers, de nouvelles compétences. Il faut construire, gérer la ville dans son évolution et ses contradictions, faire cohabiter les compétences, communiquer une image de marque.

4.3 Quelques éléments sur l'aménagement

---

[1] S. BOULLEY-DUPARC. *Que faire des grands ensembles ?* in *Urbanisme n*°290, 1996. Pp. 78-81.

[2] Pietro DEROSSI. *Une belle indifférente* in *Urbanisme* n°290, 1996. Pp. 81-82

[3] Bert MAC CLURE. *Tant de talent et d'énergie* in *Urbanisme* n°290, 1996. P. 88.

[4] Entretien avec François BARRE, directeur de l'architecture. *Des métiers en chantier* in *Urbanisme* n°293, 1997. Pp. 43.

Un chapitre précédent a montré comment l'aménagement est né et a pu se développer. Son développement se poursuit et ses préoccupations prennent de plus en plus d'importance, notamment avec la décentralisation.

1. L'Aménagement, porteur d'une nouvelle vision de l'aménagement et d'un nouveau positionnement de l'Etat

En effet, l'aménagement est un instrument de l'Etat qui cherche à assurer une cohésion nationale et une solidarité entre les différentes collectivités, à affirmer des enjeux de niveau national sur des territoires particuliers et à garantir l'application de la règle. En matière d'aménagement suite à la loi de 1983, l'Etat peut être soit un opérateur directeur, soit être associé à la valorisation d'un territoire. Si l'urbanisme traite du territoire urbain, l'aménagement s'intéresse à un espace plus vaste et permet une vision renouvelée du territoire en introduisant les notions d'agglomération et d'intercommunalité. Avec l'aménagement au cours des années 1990, de nouvelles aires d'intervention sont définies notamment avec les lois d'aménagement Pasqua en 1995 et Voynet en 1999 qui donnent de la force au nouvel espace des pays, qui assurent un passage « des actions ponctuelles à l'action collective, guidée par un intérêt commun »[1] l'intercommunalité, comme les pays sont des espaces de rencontre et de concertations des différents acteurs concernés. La LOADDT de 1999 est renforcée en matière d'intercommunalité par la loi dite Chevènement du 12 juillet 1999.

> Article L. 5216-1 loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 « (…) ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. »
>
> « Prolongement des lois de décentralisation, la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale est également le complément indispensable de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire n°99-533 du 24 juin dernier. Elle fournit, en effet, les outils décentralisés nécessaire à la mise en œuvre, au plus près des territoires et dans le respect de leur diversité, des principes d'équilibre, de solidarité, d'efficacité économique et de protection de l'environnement osés par cette loi comme à la réalisation des objectifs de contractualisation. Elle permet d'inscrire la poursuite de ces objectifs dans la durée par la création de structures intercommunales appropriées. »[2]

Cependant en matière d'aménagement, le rôle de l'Etat ne se limite pas à la recherche de cohésion nationale, il intervient aussi au niveau de la ville en étant le garant d'ambitions, de l'enrichissement de la culture et de la connaissance urbaine. En effet il a un rôle à jouer en encourageant le développement de la recherche visant à mieux appréhender les nouveaux enjeux et phénomènes urbains[3]. L'Etat a donc un rôle à jouer dans la ville. Ainsi à côté du ministère de l'aménagement est créé le ministère de la ville en 1990.

2. Le ministère de la ville

---

[1] Dossier *Les pays bousculent les frontières in l'interconsulaire,* n°67, juin-juillet 2000. Pp. 17-21.

[2] Circulaire du 13 juillet 1999. Principales orientations de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

[3] Jean-Paul BAIETTO. *Et après ?* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 85-87.

Depuis 1977, l'Etat s'est engagé dans une politique de la ville. Il se dote d'un organisme à cette fin avec la DIV (délégation interministérielle à la ville) en 1988. Yves DAUGE est le premier délégué interministériel à la ville. En 1990, alors que la DIV montre qu'elle ne peut répondre à tous les problèmes auxquels elle est confrontée (la DIV est assaillie de projets, de revendications et de suggestions) et dans un contexte de violences urbaines avec notamment les incidents de Veaux en Velin, Roland CASTRO propose une nouvelle orientation à la politique de la ville avec la création d'un ministère de la ville. En décembre François MITTERRAND nomme Michel DELABARRE à cette fonction. Dès sa création le ministère de la ville ne fait pas l'unanimité et de nombreuses personnes y voient une récupération politique. Malgré des débuts difficiles (opinions différentes sur la nécessité du ministère puis « valse des ministres »[1] du ministère de la ville) la politique de la ville parvient cependant à progresser avec en 1991 la Loi d'Orientation de la Ville auparavant citée. Si la politique de la ville se poursuit, la DIV connaît cependant des critiques. Elle est accusée de ne pas avoir su se renouveler, notamment dans son fonctionnement et ses méthodes, ainsi que de traiter la ville comme elle le faisait à ses débuts[2]. L'histoire de la DIV est étroitement liée à celle des banlieues et ses « dix ans d'existence (…) n'ont été que tensions et dépressions, un état psychique s'apparentant à celui des banlieues populaires »[3].

3. L'aménageur

Dans les années 1990, l'aménagement est devenu une discipline mondialement reconnue[4]. Cependant, si la discipline est universelle, Alain BOURDIN montre que le personnage de l'aménageur est une figure plus typiquement française dont, tout comme l'urbaniste, le profil reste imprécis. Cette imprécision vient du fait que chacun de ces deux professionnels se situent à la croisée de différentes disciplines, dans une position de médiateur et de coordinateur entre différents acteurs. De plus, le métier d'aménageur s'est développé aux frontières du privé et du public, à la marge de différents métiers comme l'urbanisme ou les travaux publics. Les rapides mutations (diversification des attentes vis à vis des professionnels de la ville, augmentation du nombre des acteurs et élargissement de leur typologie, nécessité de prendre en compte des temporalités différentes) touchent tout autant l'exercice de la profession de l'architecte, de l'urbaniste que de l'aménageur . En ce qui concerne ce dernier des interrogations se portent sur le contenu de ses missions et sur la nature de ses interventions. Est-il un programmiste ? un contrôleur-gestionnaire ? une interface entre les domaines du privé et du public ? un agent de commercialisation ? La tâche de l'aménageur recouvre des domaines variés selon Alain BOURDIN[5] et l'aménageur apparaît tout autant être investi d'une mission de médiation que de conception. Il est à la fois urbaniste, programmiste, commercial, architecte… Ainsi l'auteur de l'article recense ses compétences éparses et variées qui font du professionnel un polyvalent devant cumuler de nombreuses compétences.

Selon Alain BOURDIN, les champs d'intervention de l'aménageur sont :

---

[1] Hacène BELMESSOUS. *Les dix ans de la DIV* in *Urbanisme* n°302, 1998. Pp. 33.

[2] Patrick LEVY WAITZ cité par Hacène BELMESSOUS. *Les dix ans de la DIV* in *Urbanisme* n°302, 1998. Pp. 33. « La DIV porte les forces de sa création, c'est-à-dire qu'elle a su intégrer la dimension de la ville au sein de l'Etat, ennuyant tout le monde par la même occasion. Mais elle porte aussi les faiblesses de cette même création, car sa vocation de missionnaire lui vaut d'accumuler des frustrations, des appropriations donc des conflits (…) Le problème principal de la DIV est qu'elle continue de penser la ville comme elle le faisait en 1989. »

[3] Hacène BELMESSOUS. *Les dix ans de la DIV* in *Urbanisme* n°302, 1998. Pp. 33.

[4] Alain BOURDIN. *Vous avez dit aménageur ?* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 61-65

[5] Alain BOURDIN. *Vous avez dit aménageur ?* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 61-65

- ✓ les études d'urbanisme et de planification urbaine,
- ✓ la conception de quartiers ou d'équipements
- ✓ la gestion de la conception,
- ✓ le montage financier,
- ✓ la gestion foncière et l'établissement des droits de propriété,
- ✓ urbanisme opérationnel,
- ✓ la gestion d'opérations,
- ✓ l'expertise juridique,
- ✓ le marketing,
- ✓ la communication,
- ✓ la vente à des promoteurs ou à des investisseurs,
- ✓ la gestion de la maintenance et du fonctionnement technique,
- ✓ la gestion commerciale.

Face à ce nécessaire cumul tant de savoirs que de savoir-faire ou de pratiques, le travail d'équipe, tout comme en ce qui concerne le métier d'urbaniste, est requis. Il constitue une opportunité garantissant la mise en synergie de compétences complémentaires. Tant de compétences ne paraissent pas en effet pouvoir être *concentrées* en une seule et unique personne, autrement dit, l'aménageur en tant que tel existe-t-il vraiment ou ne serait-il pas plutôt un groupe, une entité de personnes complémentaires ? Selon Alain BOURDIN l'ensemble de ces compétences sont regroupées entre quatre métiers qui peuvent soit être exercés indépendamment soit se combiner. Il s'agit des activités :

- ✓ de développeur (vendre des droits à bâtir dans le cadre d'une stratégie de développement économique),
- ✓ de conception (pour les projets sur un territoire défini),
- ✓ de maîtrise d'ouvrage
- ✓ d'activités de gestionnaire.

Ces métiers correspondent en fait aux différentes étapes de la procédure d'aménagement, autrement dit chacun des 4 professionnels intervient suivant une temporalité bien précise.

La difficulté réside dans la mise en symbiose de ces différents métiers. Il s'agit de les articuler et de faire en sorte qu'ils se complétent. En effet, l'éclatement du métier de l'aménagement entre quatre types de professionnels est un frein pour l'élaboration d'une culture commune. De même le schéma réalisé en distinguant différentes étapes dénote d'un éclatement, d'un cloisonnement des activités. L'objectif vise alors à la constitution d'équipes intégrées. Nous retrouvons ici l'idée que l'aménageur ne peut être une seule et unique personne mais une entité composée de professionnels aux savoirs et savoir-faire complémentaires. Si l'aménageur doit donc s'intégrer dans une équipe et travailler de conjoint avec différents acteurs, l'intégration doit aussi se faire en ce qui concerne les actions et interventions. Il est nécessaire d'articuler les différentes étapes entre elles.

Un autre objectif vise à asseoir la légitimité de l'aménageur. Cette question de légitimité est une constante dans les interrogations qui se posent à la profession de l'urbaniste. Urbaniste comme aménageur sont confrontés à une réalité en perpétuel mouvement et en constante évolution. La ville, ses mutations et ses changements nécessitent une perpétuelle recherche de légitimité. Il est également question de légitimer les actions menées sur le milieu.

5 Des métiers de la ville en crise ?

5.1 Une période de crise

Les années 1990 sont marquées par une réflexion sur les interventions en milieu urbain, par une critique des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre., par une remise en cause des modes d'intervention jugés inadaptés. Thierry PAQUOT, dans l'introduction d'un dossier *des métiers en chantier* (*Urbanisme* n°293, 1997), présente l'architecte et l'urbaniste comme touchés par une crise économique non pas due à une baisse de la quantité de travail mais à un changement du type des interventions. Le contexte urbain a changé du fait de la décentralisation, de la politique de la ville, de la fragilisation économique. Ces changements entraînent une transformation des fonctions des différents acteurs et des institutions, ainsi que l'irruption de nouveaux savoirs. De plus, la période correspond aussi à un moment de crise immobilière (on peut ainsi noter une surabondance des terrains disponibles du fait de la dissémination des villes, une demande en terrain très basse qui entraîne des difficulté dans l'évaluation du foncier, un zonage spécialisé du sol, un vieillissement rapide de certains sites urbains….). Un « malaise aigu »[1] touche la profession.

Pour faire face à cette situation, encore une nouvelle fois, et comme cela est devenu une récurrente dans l'urbanisme et dans les métiers sur la ville, une réflexion est menée sur les formations, le contenu des programmes, les méthodes pédagogiques, l'organisation des études, le recrutement et la formation des enseignants, les relations entre l'université et le milieu professionnel. Une fois de plus encore de part la nature des thèmes abordés, la question reste la même, constituant *une véritable donne* de l'urbanisme. Au travers de ces interrogations transparaît toujours le même problème : qu'est-ce que l'urbanisme ?

La réponse à la question paraît difficile à trouver du fait de sa dépendance vis à vis de chaque contexte urbain suivant l'époque concernée. Une fois encore est ici relevée la problématique à laquelle est confrontée l'urbanisme : un nécessaire perpétuel renouvellement, une mobilité, un positionnement à la croisée de disciplines qui évoluent elles aussi selon leur rythme propre.

[1] Isabelle FERRE-LEMAIRE. *Voyage au pays des urbanistes et des architectes in Urbanisme* n°293, 1997. Pp. 52-58.

L'urbanisme est mouvement dans ses formes et ses savoirs. Toute la difficulté est de suivre ce mouvement.

Une relance de l'aménagement ?

Si les métiers de l'aménagement sont en crise il semble que la relance de l'aménagement soit possible par une réévaluation des objectifs, une restructuration des professions et de leurs modes de fonctionnement, un repositionnement de l'aménageur, un dialogue entre les différents acteurs concernés, leur mobilisation et une meilleure gestion des différentes temporalités par le changement de certaines attitudes. Ainsi, la ville se fabrique et se gère dans la durée et non pas par exemple par cycle électoral[1]. De plus, le développement urbain doit être conçu de façon globale et non pensé de manière sectorielle par *morceaux de ville* ou *tranches d'acteurs*. Les actions sont à combiner.

5.2 Une interrogation sur le devenir des professionnels de la ville et de leurs disciplines

1. la crise des métiers de la ville

Qu'est ce que sera le devenir de la profession ? cette interrogation survient dans la seconde moitié de la décennie « à l'heure où nombre de professionnels de la ville et de l'aménagement broient du noir et s'interrogent sur leur devenir » selon une expression employée par T. PAQUOT lors d'un entretien avec François BARRE[2].

Les professions de la ville souffre de la crise. Cette crise apparaît, au vu de notre étude ne pas être une nouveauté comme l'affirme aussi Jean Paul FLAMAND[3] pour qui la crise des architectes n'est pas un « scoop ». Néanmoins il constate une certaine atonie des milieux professionnels qui ont du mal à se réorganiser et à s'adapter aux bouleversements de la société française. Il est possible, à la lecture de différents articles, de tenter un recensement de quelques uns des *ingrédients* de la crise professionnelle. Ces *ingrédients* ont pu être auparavant identifiés, mais dans ce cas, ils convergent pour aboutir à cette situation de crise.

Il s'agit en effet notamment :

- ✓ de la stagnation de la vie économique (qui touchent d'ailleurs l'ensemble des domaines)
- ✓ de la restriction des finances publiques
- ✓ de l'endettement des collectivités locales
- ✓ du désengagement de l'Etat dans les aides au logement et dans l'urbanisme
- ✓ de l'évolution de la technique avec l'informatique qui dans certains cas peut remplacer l'architecte mais qui dans tous les cas demande aux architectes une

---

[1] Jean-Paul BAIETTO. *Et après ?* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 85-87.

[2] *Des métiers en chantier in Urbanisme,* n°293, 1997. Pp. 43.

[3] Jean-Paul FLAMAND. *Des architectes pourquoi faire ?* in *Urbanisme* n°293, 1997. Pp. 47.

adaptation

- ✓ d'un processus d'urbanisation en voie d'achèvement

- ✓ d'une maîtrise d'ouvrage qui ne tient plus son rôle (comme a pu le montrer la mise en évidence précédente de sa critique) mais qui est en pleine évolution. Nous pouvons noter par exemple une *explosion* du nombre des grandes agences qui amènent une interrogation sur leurs rôles : travaillent-elles dans la conception ? dans l'observation dite « urbanologie » ?

- ✓ d'un rapport au politique parfois difficile. L'urbanisme est avant tout un acte politique et avec la décentralisation la marge de manœuvre de l'urbaniste s'est amoindrie. Le mandat électoral constitue un obstacle, les élus rechignent à travailler sur le long terme (qui est notamment celui du développement durable. Une contradiction peut être relevée. En effet, de nombreux politiques utilisent le terme de développement durable dans leur discours et parfois légitiment des actions en son nom et en même temps ils refusent de s'engager sur des réalisations s'inscrivant dans la durée préférant privilégier le court terme qui apportent des résultats plus rapidement. Ils sont davantage attachés au côté esthétique et ponctuel du design urbain1.)

- ✓ d'une méconnaissance du grand public qui est accentuée par un problème de langage. Il s'agit principalement d'un problème de médiation. Comment parler de la même chose ? De plus, pour le grand public il existe une grande différence entre « le discours qui lui est tenu et la réalité qu'il se voit contraint d'expérimenter. »2 Ce problème de langage fait l'objet d'études et un programme de recherche porte le nom de « les mots de la ville »3

- ✓ d'un problème de définition de la demande, « les clients ne savent pas ce qu'ils veulent vraiment »4. Ils recherchent la qualité, la sécurité, la fiabilité mais ces éléments ne donnent pas d'indications sur la forme et la nature des objets à créer puisqu'il s'agit de valeurs. La clientèle aime choisir et oscille d'une offre à l'autre.

- ✓ de la nécessité de toujours se renouveler. Chaque site est unique et demande un traitement particulier, on ne peut plus coller des solutions toutes faites au territoire comme le faisait l'urbanisme moderne.

Toutes ces données déstabilisent la profession qui se demande *ce qu'elle doit faire* avant de *savoir comment le faire*. Le désarroi face aux mutations en cours à la lecture de la revue apparaît important, *par quoi remplacer le projet global de la modernité ?*

---

[1] Voir notamment Hacène BELMESSOUS. *Portrait de groupe* in *Urbanisme*, n°304, 1999. Pp. 44-49.

[2] Jean Paul FLAMAND. *Des architectes pourquoi faire* ? in *Urbanisme* n°293, 1997. Pp. 47-52.

[3] Réseau de chercheurs s'occupant de l'étude des dénominations de la ville et de ses territoires dans différentes aires linguistiques. Voir Laurent COUDROY de LILLE. *L'urbanisme, entre langue spécialisée et langue courante* in *Urbanisme* n°304, 1999. Pp. 57-63.

[4] Alain BOURDIN. *Vente et après vente* in *Urbanisme* n°294, 1997. Pp. 71.

2. Le rôle de l'opinion publique

La crise économique n'est pas la seule en cause puisqu'il apparaît aussi que l'état de l'opinion publique joue un rôle par la perception qu'elle a des professionnels de la ville. En ce qui concerne l'architecture par exemple, François BARRE souligne une fracture dans la vision de l'architecture . D'un côté il y aurait une architecture gratifiante qui correspondrait à celle des grands projets et à celle relative au patrimonial et de l'autre une « architecture ordinaire » « ignorée » et « négligée ». En ce qui concerne l'architecture, afin de combler ce fossé, F. BARRE suggère de réconcilier l'architecture avec l'histoire (la rupture est principalement due au mouvement des modernes qui « ont eu tendance à s'inscrire dans une esthétique de la rupture ») en insistant davantage sur l'enseignement de l'histoire dans les écoles.

3. Sensibiliser à la ville et aux métiers de la ville

Comme vu précédemment, la maîtrise d'ouvrage s'est élargie et les typologies d'acteurs de la ville sont de plus en plus importantes. De ce fait, afin d'assurer une meilleure reconnaissance et visibilité des disciplines et savoirs de la ville (notamment de l'urbanisme et de l'architecture), il apparaît une nécessité de sensibiliser l'ensemble des citadins à leur environnement urbain et cela dès leur plus jeune âge, notamment à l'école. Cette volonté a pu être mise en évidence dans les décennies précédentes mais sa présence dans les textes de la fin des années 1990 tend à démontrer que rien ou peu a été fait en cette direction, du moins au niveau scolaire. Ainsi par exemple, les CAUE participent à cette sensibilisation du public à l'urbanisme, à l'architecture et à l'environnement. Il paraît que d'un point de vue scolaire la France soit en retard sur cette sensibilisation à la ville dans l'école[1]. La revendication d'un enseignement sur la ville dans les écoles est un thème qui était déjà présenté par les CIAM et rien ou peu ne semble avoir été fait dans cette direction.

Le problème semble venir aussi du citadin qui se sent certainement trop peu concerné par l'architecture, l'urbanisme ou la ville en général. Comme signalé précédemment des levées de boucliers ont lieu quand l'espace de vie familier est concerné (un projet de construction HLM au bout de sa rue par exemple) mais en ce qui concerne le reste… le citadin court après le *toujours plus de droits* (droit à une vie paisible en ville par exemple) en oubliant qu'à un droit répond aussi un devoir. Le problème se situe au niveau de la responsabilisation des citoyens. Chacun doit prendre conscience qu'il joue un rôle dans la ville et dans son devenir et que ses actions peuvent modifier le cours des choses[2].

Cependant la pierre ne peut être jetée au seul au citadin. Il apparaît au travers des différents textes de la revue dans les années 1990 qu'au sujet de la sensibilisation, la ville doit revenir au cœur des débats et que les lieux des savoirs doivent s'organiser afin de mettre en place un large réseau de diffusion en France. A cette fin, de rendre l'architecture « plus populaire », une réforme est envisagée, elle permettrait de traverser puis de sortir de cette période de crise.

> « Si la culture du projet architectural urbain, est centrale, si l'histoire doit donner une profondeur de champ et nourrir des perspectives, si la réponse à la demande sociale

[1] François BARRE : « Nous sommes le pays d'Europe le plus arriéré quant à la sensibilisation des enfants , en primaire et au collège, à la création artistique. La découverte de la ville et de l'architecture est pourtant le moyen le plus riche pour un enfant d'apprendre l'histoire, la citoyenneté, l'hétérogénéité, la relation de son corps à l'espace, le mouvement, l'échelle… Cette école pratique de soi et de son rapport à la communauté reste oubliée ou très négligée en France. »

[2] Un bel exemple nous est donné par le comportement des usagers de l'espace parisien lors d'une alerte à l'ozone… combien empruntent-ils alors les transports en commun ?

doit être réelle et n'être jamais une réduction au loi du marché, alors il faut dire avec force que cette réforme de l'enseignement de l'architecture passe par ne coopération étroite avec l'université. Les ministres de l'éducation nationale et de la culture viennent de signer un protocole de coopération qui donne vie à cette ambition. »

5.3 Des espoirs

Si les professionnels de la ville traversent une crise, il n'en ressort pas moins qu'aujourd'hui encore plus que jamais face aux enjeux urbains ils ont un rôle important à jouer. Leurs missions et les modes d'intervention doivent s'adapter au contexte en leur demandant des efforts. Néanmoins, leur travail et leurs recherches sont indispensables et ce pour plusieurs raisons justement dépendantes du contexte :

D'abord en ce qui concerne l'architecture la demande est importante. Si elle a pu être sollicitée pour des grands chantiers par le passé, il n'en est plus rien et l'heure en est à « reconstruire la ville sur la ville », il est question de se soucier de l'existant, tant du bâti que du social.
Ensuite, il s'agit de donner une forme à la nouvelle configuration urbaine qualifiée de « ville émergente ».
Enfin il est aussi question de répondre à l'exigence croissante et diffuse de qualité de vie émise par divers groupes sociaux.

L'intervention en milieu urbain est maintenant qualitative et de nouveaux critères interviennent pour l'évaluer[1]. Il est question de s'attarder sur « l'intelligence de l'environnement urbain et paysager », sur la « qualité de traitement des détails », « sur l'attention apportée au programme » et sur la performance du suivi du chantier et de la vie du bâtiment. Autrement dit, les métiers de la ville consistent à faire vivre et à *perpétuer le sens de la ville*. Le professionnel est « l'interprète du lieu et de sa raison d'être avant d'imposer sa propre vision du monde », le « traducteur d'un projet collectif ouvert aux autres. »

<u>Une commande plurielle et démocratique</u>

Si l'architecture a un passé prestigieux, l'urbanisme au contraire est né pour répondre à un problème social. Cependant c'est par le biais du problème du logement que les deux disciplines ont pu à se rencontrer. Autrement dit le social est au cœur des métiers de la ville et de leur avenir. Ainsi celui de l'architecture se trouve dans une commande plurielle et démocratique même si les grands projets peuvent subsister. L'avenir des professionnels et leur enjeu principal se situent dans une requalification des espaces urbains afin que toute la ville soit traitée avec la même attention. Dans ce cas, les professionnels de la ville deviennent des acteurs de la résorption de la fracture sociale. Dans ce sens il n'est plus question de produire seulement de l'espace urbain mais de le gérer et d'y apporter le plus grand soin. « L'urbaniste n'aménage pas des espaces. Il les ménage. »[2]

Ce nouveau contexte et ces nouveaux enjeux pour le professionnel ne sont pas sans contraintes puisqu'ils supposent une double reconnaissance : de l'existant d'abord puis de soi comme maillon du processus de production et de transformation de la ville. Autrement dit, il s'agit de l'intégration du professionnel dans une équipe où chacun joue de sa spécificité et de sa complémentarité avec les autres intervenants.

---

[1] Jean Paul FLAMAND. *Des architectes pourquoi faire ?* in *Urbanisme* n°293, 1997. Pp. 47-52.

[2] T. PAQUOT. *La solitude de l'urbaniste in urbanisme* n°304, janvier-février 1999. Pp. 42-43.

5.4 vers une reconnaissance de l'urbaniste

1. Un professionnel toujours aussi méconnu

Si les professionnels de la ville doivent travailler ensemble, en ce qui concerne l'urbaniste les mêmes difficultés subsistent toujours : l'urbaniste reste un personnage méconnu. Si dans *Formation de l'urbanisme, état des lieux*[1], B. TREY présente le manque et la confusion dont souffre la définition du contenu de l'urbanisme, il ressort que l'urbaniste à la fin des années 1990 continue à souffrir de l'anonymat. Ainsi Thierry PAQUOT titre un éditorial en 1999, *la solitude de l'urbaniste.* Le métier n'a pas encore été défini clairement, si l'architecte est reconnu par le grand public il n'en est toujours rien de l'urbaniste.

> « Qui connaît le nom d'un urbaniste ? Faites le test autour de vous, les personnes interrogées donneront, après réflexion et hésitation, deux ou trois noms d'architecte, sans trop pouvoir les dater ni citer quelques unes de leurs réalisations, mais aucun urbaniste. »[2]

Depuis les années 1960, les urbanistes souffrent d'un même mal de reconnaissance et à la question que se pose Hacène BELMESSOUS[3] « Le métier d'urbaniste a—t-il toujours été en crise ? », au vu de notre analyse, nous répondrions par l'affirmative. Depuis les années 1960, l'urbaniste a toujours été présenté comme un homme de synthèse capable de faire le lien entre différentes disciplines et la médiation entre différents professionnels. Mais en 1999, Hacène BELMESSOUS se demande si cette définition ne présente pas un homme qui « relève du mythe ». En 1990, la définition du professionnel est toujours aussi imprécise et chacun y va de son propre point de vue. L'urbaniste est tantôt un humaniste, tantôt un architecte, un créateur de formes urbaines, animateur d'une équipe abordant l'économique, le social et le spatial, un artiste, un ingénieur….
Une autre permanence concerne la constatation d'un déficit en matière de culture historique et de connaissance de la ville ainsi qu'un manque de contact entre le terrain et la théorie.

2. L'OPQU

Si ces permanences sont relevées un nouvel effort est fait en matière de définition de la profession et d'établissement de son statut. Il a été vu qu'en 1979 la profession avait été reconnue politiquement par le gouvernement français. Néanmoins il est possible de penser que cette reconnaissance n'a pas apporté une amélioration puisque de nouvelles initiatives ont lieu en matière de reconnaissance, notamment en 1992 avec la création de la « profession-urbaniste » par la SFU, l'association pour la promotion de l'urbanisme des collectivités territoriales, l'association des urbanistes et aménageurs dans l'Etat, la fédération des CAUE, la Fédération nationale des agences d'urbanisme et la fédération des Pact-Arim. En 1998, les membres de l'OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes) et l'Etat signent un protocole de reconnaissance officielle.

> « La profession d'urbaniste est une profession spécifique, tout comme celle d'ingénieur, d'économiste, d'architecte ; est urbaniste celui qui répond à certains critères précis, qui a une formation adéquate et une expérience du travail en équipe ; l'OPQU est chargé de qualifier les urbanistes satisfaisant aux critères précédents ».

---

[1] *Urbanisme* n°244, 1991. p.70.

[2] T. PAQUOT. *La solitude de l'urbaniste in urbanisme* n°304, janvier-février 1999. Pp. 42-43.

[3] *Portrait de groupe* in *Urbanisme* n°304, 1999. Pp. 44-49.

Bien que certains pensent que ces critères soient critiquables comme STEINEBACH[1], cette initiative apparaît bénéfique dans le sens où elle va vers une reconnaissance du métier, une meilleure légitimité de l'urbaniste et une plus grande cohérence. L'OPQU définit son rôle comme une mission de service public. Nous avons repris la définition de l'OPQU apportée par la SFU[2]. Elle est ici reprise puis commentée :

> « L'OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES (OPQU) a été constitué par l'ensemble des professionnels travaillant dans le champ de l'urbanisme. En effet, 20 ans après les lois de décentralisations, la profession d'urbaniste n'était ni organisée, ni protégée. Or le développement de la qualité urbaine, l'acquisition d'une culture commune du territoire pour tous ceux qui en assurent la transformation, la cohérence des réponses à apporter à la volonté des décideurs et aux souhaits des habitants, la rapidité des mutations ..., tout cela nécessite des urbanistes formés expérimentés, capables de s'adapter aux nouvelles exigences de l'aménagement de nos villes et de nos territoires ruraux.
>
> L'urbanisme est une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des espaces urbains, naturels, ruraux, dans le respect de l'intérêt général et la recherche d'équilibres territoriaux. La ville (le quartier, l'îlot, l'espace public), l'agglomération et le pays sont différentes échelles de l'urbanisme et s'inscrivent dans les politiques d'aménagement et de développement durable.
>
> La pratique de l'urbanisme se caractérise par une démarche globale et transversale qui doit intégrer, dans le respect de leurs complexités et en tenant compte des différentes échelles territoriales et du temps, les dimensions liées aux hommes et à leurs activités. Cette intégration se fait dans des synthèses, des propositions et/ou des programmes d'actions.
> Cette démarche s'effectue dans le cadre légal et réglementaire et aboutit à la production de documents ayant force de loi.
> La démarche de l'urbaniste s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique, d'un travail en équipe et du débat public.
> Pour adopter une telle démarche, il faut offrir aux donneurs d'ordre la possibilité de repérer les personnes physiques qui, par leur formation leur expérience, agissant individuellement ou au sein d'une équipe, permettent de maîtriser les méthodes qu'elle suppose.
> Or jusqu'en 1998, l'urbanisme ne fait l'objet en France d'aucune reconnaissance en tant que champs et pratique professionnels autonomes : la profession d'urbaniste n'est pas réglementée, ne connaît pas de définition officielle et l'appellation urbaniste recouvre des formations, des pratiques et des méthodes hétérogènes.
> C'est pourquoi le Conseil Français Des Urbanistes (CFDU) et ses membres fondateurs (l'APUCT, l'AUDE, la SFU, la FNAU, la FNCAUE, la FNC PACT-ARIM), en accord avec l'Etat et l'Association des Maires de France ont pris l'initiative de créer l'OPQU.
> L'OPQU a placé d'emblée son action dans le cadre de la Charte Européenne des Urbanistes reconnue par l'Union Européenne.
> L'OPQU remplit une mission de service public consistant à attribuer une qualification et à la faire connaître.

Dans cette définitions plusieurs points essentiels peuvent être reprise puis commentés :

1. <u>Des constatations concernant la profession :</u>

- Comme vu précédemment, la profession n'est ni organisée, ni protégée. N'importe qui peut se déclarer urbaniste et cette situation ne permet pas à l'urbanisme lui même de passer pour un ensemble de connaissances et de pratiques sérieuses et fiables,
- la nécessité d'acquérir une culture urbaine jugée jusqu'alors insuffisante,
- la recherche d'une plus grande cohérence dans les interventions, il s'agit de trouver de meilleures articulations spatio-temporelles

[1] *Portrait de groupe* in *Urbanisme* n°304, 1999. Pp. 44-49.

[2] Sources : site de la SFU, www. urbaniste.com

2. Le diagnostic d'un contexte socio-urbain qui est celui déjà identifié dans les années précédentes, à savoir :

- des demandes importantes notamment en matière de qualité (nous avons noté d'ailleurs que la demande se fait en avançant des valeurs et que ces valeurs laissent une certaine imprécision quant aux formes souhaitées,
- de rapides mutations de l'espace urbain

Les deux points précédents font office de diagnostic et pour répondre à ce diagnostic il apparaît nécessaire de disposer d'urbanistes formés et expérimentés capables de traiter de la villes comme des espaces élargis allant jusqu'aux territoires ruraux. Cette affirmation amène à s'interroger sur la différence existant alors entre l'urbaniste et l'aménageur. Si l'urbaniste traite de l'ensemble du territoire, quel espace reste-t-il à l'aménageur ?

Une nouvelle fois l'OPQU apporte une définition à l'urbanisme qui est encore imprécise puisqu'il s'agit :

> « d'une pratique spécifique d'une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des espaces urbains, naturels, ruraux, dans le respect de l'intérêt général et la recherche d'équilibres territoriaux. »

Or cette définition n'est-elle pas celle aussi que l'on pourrait attribuer à l'aménagement ? La suite de la définition n'éclaircie pas la chose puisque sont traités au même niveau, l'urbanisme, les politiques d'aménagement et le développement durable.

Cette définition est complétée d'une part par la méthodologie de l'urbanisme – démarche globale, transversale et d'autre part par ses outils – programmes d'actions, lois…..

Même si elle est imprécise, la définition, ainsi que la démarche présentées par l'OPQU introduisent les notions relatives à la durabilité, et au vue de cette définition il semble que l'urbanisme soit tant dans sa définition que dans ses méthodes un instrument de développement durable. Ainsi, se retrouvent les problèmes de temporalités, de démarche transversale et globale traitant de différents espaces à plusieurs échelles et surtout la présence de trois typologies d'intervenants : le politique, l'habitant et le professionnel qui correspondent aux trois pôles que sont la décision, la participation et l'action.

Pour mener à bien ses missions, l'urbaniste doit être reconnu afin que que ses actions deviennent légitimes. C'est à cela que veille l'OPQU en délivrant une qualification et en assurant sa reconnaissance au professionnel qui lui en fait la demande sous condition de répondre à des critères définis.

Du texte sur l'OPQU tiré du site de la SFU nous relevons les thèmes témoignant de l'orientation prise par l'urbanisme ainsi que de la convergence de l'urbanisme et du développement durable : intégration, transversalité, cohérence et globalité.

La crise des métiers de la ville s'explique certainement aussi par la difficulté de cerner l'urbain dont nous avons déjà pu parler. L'urbain est une réalité qui n'est jamais figée. Sa métamorphose incessante bouleverse les métiers et les procédures et introduit la notion du « réagir avant d'agir ». Les interventions sur le milieu urbain se sont complexifiées et les questions se sont enchevêtrées, si l'urbain est en mouvement, les connaissances le concernant le sont aussi.

Ces propos peuvent être illustrés. Ainsi, la complexification tient du fait que la programmation urbaine concerne différents partenaires et ce surtout depuis la décentralisation qui a conduit à une redistribution des pouvoirs. Avec les préoccupations contemporaines, notamment relatives à la recherche d'une gestion plus économe de l'espace (« reconstruire la ville sur la ville »), les projets sont de plus en plus souvent situés dans le tissus urbain existant. Dans les années 1960, les grandes opérations d'aménagement concernaient des sites vierges mais dans les années 1990 il faut faire avec les territoires urbains existants en prenant en compte leurs évolutions et leurs transformations. Ainsi, l'urbaniste – contrairement à l'architecte moderne - est confronté à *l'histoire des lieux*.

La programmation urbaine est également touchée par la crise du financement et de plus, elle doit faire face au contexte de concurrence des sites, à l'incertitude du futur et à l'accroissement des usages et des besoins des utilisateurs. Ces données que nous pouvons qualifier de contraintes, montrent que les interventions sont de plus en plus complexes et étroitement liées à un certain nombre d'éléments. Ces interventions peuvent être classées suivant deux types : l'opération d'aménagement et le projet urbain. Ces deux notions recouvrent des temporalités et des espaces différents, qui peuvent parfois susciter des contradictions (le niveau inférieur peut avoir une influence sur le projet dans son ensemble[1]). Tout le travail du professionnel va consister à articuler ces deux niveaux. Il est question d'assurer une dialectique entre projet urbain et opération par des allers-retours permanents et par la prise en considération des évolutions (économiques ou sociales par exemple). La *flexibilité* est une nécessité pour une meilleure adaptation à un contexte évolutif.

3. A propos d'une évolution interne aux métiers de la ville : la Féminisation du milieu

Si le métier de l'urbaniste peut apparaître par certains de ses aspects en crise, s'il est dépendant du contexte urbain et tributaire de l'évolution tant sociale qu'économique de la ville, il se modifie aussi par une évolution interne et il connaît des changements. Un de ces changements notables dans les années 1990 est la féminisation de la profession.

Cette féminisation est notée par la revue qui consacre un dossier en 1998 (n°302, septembre-octobre, 1998) à la place des femmes au sein de la ville. Au premier abord il est vrai que le dossier, *Place aux femmes,* apparaît quelque peu sexiste et influencé par un phénomène de mode. Parler de la femme est devenu courant à l'heure du débat de la parité.

Place aux femmes constate que si autant de femmes que d'hommes font des études dans les métiers de la ville, le sexe féminin est quant à lui sous représenté dans la profession qui reste un univers exclusivement masculin. Cette situation trouve plusieurs explications et notamment celle que les métiers de la ville sont très envahissants et qu'ils permettent difficilement de concilier vie de famille et vie professionnelle. Néanmoins la profession se féminise et, selon les auteurs des articles du dossier (6 femmes : T. CORNIL, directrice de la SEMAPA ; S. HARBURGER, directeur de développement à CD-Cités ; A.M. DONNET, directrice de l'agence d'urbanisme de l'agglomération messine ; L. FEVEILE, architecte-urbaniste ; C. FURET et E. GIRARD, architectes) pour le bénéfice de la profession. Etant donné que se sont 6 femmes qui parlent nous pouvons cependant nous demander si elles ne cherchent pas à légitimer leur position. Cependant l'intérêt de ce dossier réside dans la façon dont les femmes perçoivent la ville et leurs interventions sur le milieu. Les interventions sont dépendantes d'une perception féminine de l'espace. Il est noté que les femmes possèdent plusieurs qualités pouvant être assimilées à des composantes du développement durable : les femmes ont plusieurs lieux de vie, elles sont

[1] Geneviève DUBOIS-TAINE. *La programmation urbaine* in *Urbanisme* n° 294, 1997. Pp. 65-69

multispatiales, et leur appréhension de l'espace est fortement influencé par leur regard de mères. De plus, vivant selon plusieurs temporalités, elles sont meilleures gestionnaires du temps, savent répondre au présent tout en se projetant dans l'avenir et sont capables de composer avec plusieurs espaces. Cette projection dans l'avenir est dorénavant une composante essentielle du métier, ainsi la définition de l'urbanisme apportée par Hacène BELMESSOUS :

> « Le travail de l'urbaniste doit consister à se demander ce qui va se passer à l'échelle du territoire quand il aura déplacé un pion. Voilà ma définition du métier. »

Cette projection serait-elle une compétence féminine ?

C. FURET :

> « La femme, de par sa nature même, est plus disponible que l'homme pour les longs termes. Elle connaît le temps de la maternité, et de la façon, elle peut porter et suivre un projet d'architecture ou d'aménagement pendant des années, même après sa période de construction. Ceci est à mon avis, une qualité propre à la femme architecte »

T.CORNIL

> « nous possédons la capacité probablement la plus intéressante par rapport à nos activités, de savoir nous mouvoir dans le temps. Bien sûr dans le temps présent, avec toutes ses contingences, y compris familiales, mais aussi dans le futur, vis-à-vis duquel nous n'avons pas d'impatience : il sera ! »

S. HARBURGER

> « Trois mots me viennent à l'esprit à propos du comportement féminin : d'abord le pragmatisme, c'est à dire une prise directe sur la réalité, contrairement à certains hommes qui ne travaillent qu'au niveau des principes, des idéologies, des schémas, qu'ils appliquent bon gré mal gré au terrain ; ensuite, une réflexion et une pratique issues de l'observation ; enfin, une maîtrise de l'art du détour, qui permet aux femmes de mieux gérer les conflits, d'analyser les situations avec le recul nécessaire aux bonnes décisions. »

Autrement dit, d'après ces propos, la question suivante se pose : l'urbaniste femme serait –elle plus enclin à faire de l'urbanisme durable ? Quoiqu'il en soit les années 1990 sont marquées par une ouverture de la profession aux femmes qui restent cependant très peu nombreuses et cantonnées la plupart du temps à des projets de relative petite ampleur comme le logement. Dans les métiers de la ville, comme ailleurs d'ailleurs, si les femmes accèdent de plus en plus à l'univers masculin, une inégalité entre les deux sexes persistent. Néanmoins l'entrée des femmes dans les métiers de la ville apporte une évolution interne.

5 Permanences et nouveautés

L'analyse permet de mettre en évidence d'une part des permanences par rapport aux décennies précédentes et d'autre part des nouveautés.
.

5.1 Des permanences

Une perpétuelle formation

En 1990 comme en 1960, l'interrogation se porte toujours sur la définition à apporter à l'urbaniste. Cette situation découle du fait que l'urbanisme n'est pas un acquis. Il se construit au cours des décennies. Il est une construction permanente et ne constitue à aucun moment une science offrant des savoirs définitifs.

Un travail en équipe et une ouverture disciplinaire

Une autre constante observée concerne l'affirmation du travail en équipe et le besoin d'interdisciplinarité pour traiter de la ville. Cette recherche de pluridisciplinarité rend les disciplines encore plus perméables les unes aux autres dans un double mouvement. D'abord les disciplines s'individualisent et ensuite elles s'ouvrent de plus en plus les unes en direction des autres dans un objectif de complémentarité. Chacune possède des spécificités qui mises en commun permettent un meilleur traitement de l'espace urbain. Cependant, une fois encore, sont constatés un déficit en matière de culture historique et de connaissance de la ville et un manque de contacts entre le terrain et la théorie. Par les formations et la multiplication des échanges entre milieux professionnels et instituts, une atténuation de ces deux phénomènes est recherchée.

Permanence des métaphores utilisées

Si la définition de l'urbaniste a peu changé depuis les années 1970 - il s'agit d'orienter et d'organiser l'évolution des villes - les images et métaphores utilisées sont aussi les mêmes notamment celle du chef d'orchestre. L'urbaniste reste celui qui assure la médiation entre les différents corps de métiers. Il est le chef d'équipe, le médiateur.

5.2 Des nouveautés

Néanmoins des nouveautés apportées par la décennie peuvent être relevées, notamment en ce qui concerne le débat urbain.

L'ouverture de l'urbain

Il est question de revendiquer une discussion en amont et non plus seulement en aval du projet. Autrement dit, il s'agit d'élargir le débat à l'ensemble du processus de construction de l'espace urbain. Chacun a des responsabilités dans la genèse du milieu urbain.

La maîtrise d'ouvrage connaît elle aussi une importante ouverture. Dans ce contexte d'élargissement, plus que jamais, l'urbaniste assure la médiation entre différents groupes, élus, maîtres d'œuvre et citoyens. Le rôle des urbanistes est redéfini dans ce positionnement entre la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et le citoyen.

Le travail de l'architecte ou de l'urbaniste n'est donc plus de *faire la ville* mais de participer au débat sur l'urbain dans un contexte de pluridisciplinarité.
L'urbain s'est ouvert en direction de nouveaux métiers, de nouvelles compétences. Il faut construire, gérer la ville dans son évolution et ses contradictions, faire cohabiter les compétences, mais aussi communiquer une image de marque.

La définition de nouvelles aires d'intervention

Avec l'aménagement au cours des années 1990, de nouvelles aires d'intervention sont définies, notamment avec les lois d'aménagement Pasqua en 1995 et Voynet en 1999. L'heure est à l'intercommunalité . Cette dernière définit un nouvel espace de rencontres et de concertations entre les différents acteurs concernés. La loi dite Chevènement du 12 juillet 1999 renforce cette intercommunalité.

Un chantier pour les professionnels

Réflexion sur les interventions en milieu urbain, critique des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre., remise en cause des modes d'intervention jugés inadaptés, constituent une situation en partie amplifiée par une période de crise de l'immobilier.

Néanmoins, dans ce contexte les professionnels ont un rôle important à jouer du fait d'une demande en architecture renouvelée avec les thématiques du « reconstruire la ville sur la ville » ; d'une nécessité de composer avec l'existant tant bâti que social ; de la forme à la « ville émergente » ; d'une exigence croissante et diffuse pour la qualité de vie émise par divers groupes sociaux, (il s'agit en fait de la recherche d'un développement urbain durable ou du moins, moins insoutenable que celui poursuivit jusqu'alors)

Une qualification pour l'urbaniste

Si les missions des professionnels de la ville sont définies, un effort de reconnaissance est réalisé. Il se matérialise en 1998 par la signature d'un protocole de reconnaissance officielle par l'OPQU.

En 1979, une reconnaissance avait eu lieu mais semble-t-il insuffisante, puisque l'OPQU est créé afin de définir des critères qui permettent la nomination d'urbaniste. Cependant une protection du statut semble encore nécessaire à mettre en œuvre. Néanmoins cette qualification est un nouveau pas vers une meilleure identification et légitimation de l'urbaniste.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

SITUATION EN 2000

1 Trois nouvelles lois

2 Le retour de l'utopie

3 La perpétuelle recherche d'une reconnaissance du milieu professionnel

4 Permanences

5 Situation en 2000

1 Trois nouvelles lois[1]

1.1 un cadre législatif

S'attacher à l'étude de la revue Urbanisme pour l'année 2000 ne peut se réaliser sans une présentation contextuelle de l'urbanisme qui est particulièrement riche notamment d'un point de vue législatif avec en 1999 les lois d'Orientation et d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, d'intercommunalité et en 2000 la loi SRU. Ces trois lois apportent des modifications dans la manière de concevoir l'aménagement, le territoire, la ville et ses espaces puisque de nouvelles échelles spatiales sont affirmées comme les agglomérations ou les pays. Ces nouvelles bases territoriales répondent à une volonté d'élargir les territoires des projets et de la planification, de « bâtir des entités à échelle requise pour aborder le développement économique, organiser les solidarités, les déplacements, le marché de l'habitat, favoriser la mixité urbaine. » La définition de ces espaces traduit un nouveau contexte dessiné par l'évolution des modes de vie et notamment de la mobilité, ainsi l'agglomération traduit une nouvelle réalité qui marque l'impossible ancienne opposition espace urbain/espace rural[2].

Les trois textes de lois permettent de saisir le panorama de l'aménagement, son contexte. Ils marquent une nouvelle étape de la décentralisation engagée dès le début des années 1980 et constituent un moment fort dans l'organisation territoriale du pays. Ces lois établissent de nouveaux cadres d'intervention et de nouveaux rapports entre les différents acteurs de l'aménagement, Etat et collectivités, par l'émergence de nouvelles échelles pour les politiques publiques assurant leur meilleure cohérence et s'appuyant sur le projet qui permet une vision, transversale, stratégique, globale et pluritemporelle (affirmation du temps long) de l'espace. Autrement dit la vision donnée par les trois lois est celle d'un développement durable du territoire.

1.2 L'antériorité, la LOADT

Le développement durable est au centre des trois lois, d'ailleurs le thème est souvent cité dans leurs corpus.

Néanmoins, bien que la LOADDT soit souvent présentée comme la 1ère loi faisant mention de la notion de développement durable et comme la première à la soumettre au débat public, comme le souligne par exemple le discours de Y. COCHET, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement lors des journées nationales du développement durable à Orléans les 11 et 12 janvier 2002[3], déjà la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995, bien qu'elle n'insiste pas autant sur la notion que la loi

---

[1] Par crainte de dévier de nos propos, nous ne réaliserons pas une analyse approfondie des trois lois qui pourrait faire à elle seule l'objet d'une recherche.

[2] CODIRDU. *Lois Voynet, Chevènement, SRU : trois lois qui renouvellent le rôle de l'Etat sur les territoires urbains, regard d'ensemble sur le nouveau cadre législatif d'organisation du territoire* par les directeurs membres du CODIRDU. Note de réflexion, juin 2001.

[3] Le ministre ne pouvant être présent aux journées c'est R. K'BAIER, directeur adjoint du cabinet du ministère de l'aménagement et du territoire, qui a lu le discours du ministre.

LOADDT, la mentionne dans son article 2.

> Article 2
> « Le schéma national d'aménagement et de développement du territoire fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de **développement durable**. »

La LOADDT vient concrétiser une série de travaux et de réflexions, ainsi en 1997 un bilan sur les Directives Territoriales d'Aménagement se construit autour du thème : « Comment, et jusqu'à quel degré, les études menées à ce jour pour préparer les cinq premières directives territoriales d'aménagement prennent-elles en compte le développement durable ? »[1]

En plus d'insister sur le développement durable, il est à noter que la LOADDT, par rapport à la LOADT, introduit l'échelle européenne à ses propos et met l'accent sur la coopération en vue de l'élaboration d'un projet de développement commun à l'échelle de l'agglomération. Les trois dernières lois peuvent être d'ailleurs perçues comme un approfondissement du débat lancé à l'occasion de la rédaction de la LOADT en 1995 qui avait pu à l'époque être déjà jugé comme décevant. La SRU vient le relancer . Ainsi en 1995 on peut lire:

> « Parmi les défis territoriaux clairement identifiés, le problème des banlieues est celui qui excite le moins les imaginations. Retrouver la convivialité par la mixité du logement, relancer la politique du logement, harmoniser la politique de la ville : le volet urbain du débat est dans l'ensemble décevant. »[2]

La SRU apporte une réponse plus de 5 ans plus tard comme le traduisent d'une part le nom de la loi et différents titres :

Titre Ier : Renforcer la cohérence des politiques urbaines et territoriales
Titre II : Conforter la politique de la ville
Titre IV : Assurer une offre d'habitat diversifié et de qualité

1.3 Les trois lois : une timide première étape vers le développement durable

L'objectif même afficher de ces lois est de mettre en œuvre lun développement durable du territoire. La question pourra être de savoir si leurs applications conduit à cet objectif où si ce dernier reste du domaine du discours, du texte de loi. Les lois sont elles le moteur et les garantes d'un développement durable ? Quelques interrogations peuvent être émises sur le sujet face notamment à la massification de l'emploi du terme qui finit un peu par définir tout et n'importe quoi. Il conviendrait peut être de systématiser l'emploi d'indicateurs de durabilité qui

---

[1] PONTS ET CHAUSSEES. Pierre CHASSANDE ; J.P. PIECHAUD. *Prise en compte du développement durable dans les Directives Territoriales d'Aménagement.* 10 mars 1998.
Une grille d'analyse est alors construite autour de 7 points :
- la prise en compte du long terme
- la prise en compte des incertitudes et surprises de l'avenir
- le souci d'équilibre et de synergie entre pôles économique, social et environnement comme fil directeur
- une réflexion basée sur la notion de patrimoine collectif
- le partenariat et la gouvernance
- des entrées privilégiées vers le développement durable (transport, pollution, habitat social…)
- une évaluation globale

[2] *France 2015 : le débat dans la dernière ligne droite « prendre appui sur les villes rubrique forum in Urbanisme* n°272-273, mars-avril 1994. Pp. 16-19.

permettraient une expertise territoriale. Depuis la mise en application des lois, le territoire a-t-il progressé en matière de durabilité ? Comment ? Quelles priorités doivent-elles être fixées à l'échelle du territoire concerné puis à l'échelle nationale? Comment, à l'échelle locale, œuvrer au renforcement de la solidarité territoriale, de la cohésion sociale, à la recherche de la mixité fonctionnelle et sociale, à l'économie d'énergie et d'espace comme le fixent les trois lois ? De plus une autre interrogation importante est de savoir comment chacun des acteurs peut œuvrer à ce développement, comment chacun va être sensibilisé et s'impliquer. Nous l'avons dit auparavant, le développement est l'affaire de tous et il suppose une totale remise en question de nos comportements et leurs modifications. Les lois ne sont que la première timide étape d'un processus bien plus large qui devrait viser à une profonde modification de nos sociétés. Le développement durable ne peut se faire qu'à ce prix, et nous pouvons malheureusement constaté que malgré l'omniprésence du terme, nous en sommes encore bien loin.

1.4 La place accordée à l'actualité des trois lois dans la revue

Alors que l'actualité est occupée par les trois lois, LOADDT, Chevènement et SRU, la revue ne les traite la plupart du temps que par le biais d'autres thématiques, notamment celle de la politique de la ville. Peu d'articles traitent directement des trois lois comme sujet à part entière. La rubrique magazine du n°317, 2001 est consacrée à la SRU par exemple. Ainsi Antoine LOUBIERE apporte des explications sur la nouvelle loi ou la revue reprend encore l'intervention d'Olivier PIRON, secrétaire permanent du Plan Urbanisme Construction Architecture, faite à l'occasion du colloque national du groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat consacré à la loi SRU et qui s'est tenu les 25 et 26 janvier 2001 à Orléans. La revue apparaît quelque peu déconnectée de son actualité urbanistique, elle traite de dossiers qui correspondent à des préoccupations prises dans un sens plus général comme par exemple l'environnement ou le développement durable.

La politique de la ville apparaît au sein de la revue comme un thème fédérateur des trois lois, comme une entrée pour les présenter. Hors mis cette situation, la revue ne leur accorde que très peu de place alors qu'elles marquent une nouvelle étape pour l'urbanisme (notamment avec les nouveaux outils de planification que sont les SCOT et les PLU) et la réflexion sur la ville. La SRU vient ainsi remplacer une loi vieille de 33 ans dont ont pu être relevées des critique au sein de la revue. La SRU est une loi attendue qui vise à donner des outils qui soient au service d'une plus « grande cohérence des politiques urbaines »[1]

2 Le retour de l'utopie

2.1 Ville et utopie

L'utopie est présente dans la réflexion sur la ville et dans l'urbanisme. Elle alimente de nombreux projets urbains. Elle se fait modèles élaborés suite à la constatation du désordre urbain (comme résultante de la révolution industrielle). Le modèle urbain, l'utopie vient alors apporter une réponse au malaise, un ordre au « chaos » des villes, il est fait d'éléments tout autant rationnels qu'idéaux. Derrière le tracé de la ville idéale apparaît clairement celui de la société meilleure, comme si le tracé pouvait venir interférer sur les hommes, comme si le

[1] Louis BESSON : « *Pour une ville plus équilibrée et plus solidaire* » in *Urbanisme* hors série n°13, mars 2000. Pp. 65-66.

contenant déterminait le contenu.

En traçant des modèles de villes idéales et en essayant de les appliquer au terrain, les utopistes et les urbanistes se rendent compte des limites du modèle, de sa rigidité, qui ne peuvent que conduire à son échec, voire aux effets contraires de ceux escomptés (l'urbanisme moderne de la Charte d'Athènes par exemple). Aussi à partir notamment des années 1960, l'utopie va se transformer afin de devenir une « utopie réalisable », une utopie plus proche du terrain ou encore une « utopie concrète »[1]. Comment une utopie peut elle être « concrète » ? Cette expression vient certainement traduire la même chose que ce que Paul VIRILIO, en réexaminant la notion d'utopie à partir de celle du temps (uchronie), appelle le « déclin, si ce n'est la disparition pure et simple des utopies urbaines. »[2] Autrement dit suite à la prise de conscience qu'une ville ne peut s'enfermer dans ses formes, les utopies ont commencé à disparaître.

2.2 une nouvelle forme pour une « utopie réalisable » : la ville durable, une ville idéale ?

Néanmoins ce désir de ville idéale n'a pas été éradiqué, bien au contraire, et l'utopie bien plus que disparaître semble connaître une importante mutation. Il n'est plus question de définir la ville idéale par son plan, d'établir un modèle universel, mais au contraire de rechercher des qualités urbaines, des valeurs perçues comme universelles et à partir desquelles une grande liberté est laissée à leurs expressions locales. Il s'agit de définir des objectifs, des grandes lignes et ensuite de laisser le local chercher suivant ses propres spécificités et particularités leurs applications. D'ailleurs la ville durable ne représente-t-elle pas un « modèle » en ce sens? (en étant prudent bien évidemment sur l'emploi du terme de modèle). La ville modèle ne peut en 2002 exister, des schémas urbains universels répondant à un principe d'organisation unique ne peuvent être élaborés surtout après les échecs et la prise de conscience que la réalité et le contexte échappent à la maîtrise et à la prévision.

Ainsi la ville idéale serait aujourd'hui celle qui permettrait une expression totale de la citoyenneté, qui assurerait l'égalité des chances, l'équité, l'échange, l'enrichissement, l'accessibilité optimale à des fonctions et des services, celle qui serait en harmonie avec son environnement… etc… Si l'utopie urbaine a toujours été sous tendue par une utopie sociale cela est réaffirmé. Ainsi, le mouvement cherche à croiser des projets urbains avec des projets de société. Dans l'idée de rendre visible et sensible le désir de vivre ensemble dans un territoire redessiné et attendri. Donc un mouvement pour la civilisation urbaine pour trouver ensemble les moyens de vivre ensemble.

Il semble de nos jours que l'on se soit écarté du projet utopique urbain au bénéfice d'une redéfinition des rapports humains et de celle des rapports à l'espace les meilleurs possibles et les plus épanouissants. Faire naître le désir du vivre ensemble n'est-il pas l'utopie contemporaine ? On ne définit plus un cadre de vie à la société idéale mais on définit les conditions nécessaires à l'établissement d'une société meilleure. Ces conditions sont tout autant mixité, qu'équité, citoyenneté, urbanité, ou respect de l'environnement.

Cette forme nouvelle de la ville meilleure peut se retrouver par exemple chez Roland CASTRO

---

[1] CASTRO Roland. *Castro lance le MCU* in *Urbanisme* n°311, 2000. Pp. 56.

[2] VIRILIO Paul. *Utopie ou uchronie ?* in *Urbanisme* n°314, 2000. Pp. 43.

qui en mars 2000 présente le « premier projet ambitieux à l'utopie concrète » pour Paris et qui lance le Mouvement pour la civilisation urbaine précédemment cité. La ville y est décrite comme un espace originellement en lui même idéal puisque porteur de liberté, de citoyenneté ou de convivialité. Mais cette situation primaire est perturbée par un certain nombre de phénomènes qui génèrent des problèmes multiples ne permettant pas l'épanouissement des qualités originelles de la ville. Afin de retrouver ces qualités le mouvement suggère en tout premier lieu une abolition du zonage. Cette affirmation est la seule concernant la physionomie de la ville qui pour le reste est abordée en termes de citoyenneté, de laïcité, de plein emploi, de culture, d'entre-aide, d'environnement, de mixité sociale, de place pour chacun, d'éducation… Autrement dit, en termes de qualificatifs d'une société idéale. Si les modèles urbains anciens avaient l'ambition d'être reproductibles en différents lieux, « l'utopie concrète », définie d'abord comme un espace de confrontation et de débats de tous les acteurs de la ville, rapproche plus encore le local du global. La ville n'est pas isolée du monde, elle en est une partie, tout comme le monde se reflète dans la ville.

2.3 Quelques permanences de l'utopie comme modèle urbain préconçu

Néanmoins, la permanence d'une utopie urbaine construite de toute pièce quasiment ex nihilo peut être relevée comme cela est le cas chez Thierry GAUDIN[1]. Ce dernier s'appuie sur l'expérience « Biosphère 2 » réalisée en Arizona pour développer « l'utopie d'une « ville verte » » qui se construit autour de l'idée que les habitants cultiveraient à la fois leurs jardins et assureraient leur autonomie. Si Richard QUINCEROT[2] note que « cette utopie signale une voie d'avenir pour le moins inattendue du renouvellement urbain » nous ajouterons que cette utopie suppose un profond investissement dans le maintien et le développement du système urbain. Chacun doit être responsable et solidaire et n'est-ce pas la chose la plus difficile à obtenir ? Autrement dit, l'utopie s'appuie toujours sur un changement dans les comportements humains et surtout sur un apprentissage du vivre ensemble présenté lors de la conclusion de la première partie.

Construire la ville est devenu synonyme de construire l'urbanité, c'est-à-dire la relation à l'autre. Cette question est reprise dans le dossier sur le renouvellement urbain du hors série n°13 de la revue. Nous pouvons mettre de plus en évidence le fait que l'utopie de GAUDIN reprend un imaginaire collectif du jardin du paradis originel qui est le fond commun de nos cultures fondées sur les trois grandes religions monothéistes.

Cet imaginaire du jardin se retrouve dans la mythification de la nature qui peut être observée chez le citadin. La nature comme le présente le philosophe Chris YOUNES[3], « hante l'expérience humaine ». Elle est « signifiée dans des interfaces bipolaires : nature/culture, nature/artefact, ou encore nature/histoire. L'image construite autour de la nature tient une place importante dans la construction de la ville, dans l'urbanisme et l'architecture. Cette importance n'a fait que se renforcer et changer de forme avec l'irruption et l'amplification des préoccupations écologiques et la demande croissante des citadins en environnement et cadre de vie.

---

1 *Tendances lourdes pour le XXIème siècle in Urbanisme* hors série n°13, mars 2000. P. 9.

2 *Tendances lourdes pour le XXIème siècle in Urbanisme* hors série n°13, mars 2000. P. 9.

3 YOUNES Chris. *Natures et villes en mouvement* in *Urbanisme* n°314, 2000. Pp. 68-76

3 La perpétuelle recherche d'une reconnaissance du professionnel

Au long de cette étude a pu être mise en évidence au cours des différentes décennies la volonté de l'urbaniste de définir tout autant son art, son métier, que de trouver sa place et de légitimer son rôle et ses missions. En 2000, les urbanistes sont-ils parvenus à dépasser cette étape ? sont-ils enfin reconnus ?

3.1 le grand prix de l'urbanisme

1. Objectifs

Faire connaître l'urbaniste, son métier et ses missions passe par de véritables « campagnes de promotion » comme peut être considéré le grand prix de l'urbanisme auquel la revue s'intéresse.

Né en 1989 puis absent entre 1994 et 1997, le grand prix consiste à distinguer chaque année :

> « une personnalité pleinement reconnue par ses pairs, exerçant une profession au cœur des problématiques sociales les plus aiguës mais dont la notoriété de dépasse pas les limites d'un cercle restreint. La remise publique du Grand prix, davantage médiatisée aujourd'hui que par le passé, permet au-delà de la personne du lauréat, de mettre en lumière des hommes et des femmes engagés dans une activité difficile où savoir, talent, militantisme et force de conviction sont constamment mis à contribution.[1]

Autrement dit, à la lecture de cette définition apportée par François DELARUE directeur général de l'urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, nous constatons l'ampleur de la méconnaissance du public vis à vis de l'urbanisme puisque le Grand Prix vient récompenser non un inconnu mais une personne ayant de la notoriété au sein des professions de la ville. Aussi cette récompense exprime la volonté de faire connaître, de promouvoir des métiers liés à l'espace urbain. Cet objectif peut être qualifié d'externe puisqu'il vise à créer un contact avec les citoyens. Il tient en quelque sorte la place d'interface entre un milieu professionnel et la population. Néanmoins comme l'exprime par la suite François DELARUE, le principal objectif du prix n'est pas dans cette médiatisation et le but externe est supplanté par un objectif interne. En effet, par le Grand prix, le ministère organisateur « exprime une position des pouvoirs publics et donne, à travers la pré-définition des critères de remise du prix, une orientation à celui-ci. » Ensuite, totale liberté à un panel d'acteurs de la ville qui ont pour mission de valider ou d'amender les critères proposés et de suggérer une liste de professionnel de l'urbanisme par une consultation nationale.

Le Grand prix de l'urbanisme cherche à tenir compte de la diversité du milieu et des différents profils qu'il regroupe. Selon Ariella MASBOUNGI[2], il témoigne d'une attitude par rapport à la ville riche d'un large champs disciplinaire, de la rencontre de différents acteurs, de la volonté de répondre à une demande sociale.

2. Déroulement du Grand Prix

Le ministère de l'Equipement, du Logement et des Transports est l'organisateur du Grand Prix.

---

[1] DELARUE François. *L'avant et l'après Grand Prix in Grand prix de l'urbanisme 2001 : Jean Subileau et cinq grandes figures de l'urbanisme*. pp. 6.

[2] MASBOUNGI Ariella. *Etre urbaniste, une attitude in Grand prix de l'urbanisme 2001 : Jean Subileau et cinq grandes* figures de l'urbanisme. pp. 7-9

Après une consultation nationale effectuée auprès d'un panel de 300 personnalités du monde de l'urbanisme autour de critères proposés par la DGUHC, le Grand Prix est remis à son lauréat par un jury international composé de professionnels, d'usagers, d'élus et de journalistes spécialisés et présidé par le directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction.

Ce déroulement permet de mettre en évidence d'une part la multiplicité des acteurs concernés qui reflète celle des acteurs de la construction de la ville et d'autre part la recherche d'une ouverture sur le monde avec la présence d'un jury international alors que le Grand Prix récompense un professionnel français. Les critères établis par la DGUHC servent d'indicateurs d'évaluation pour le jury. Ils permettent de connaître les réelles préoccupations urbaines du moment et les orientations contemporaines. Ainsi par exemple pour le prix de 2001, il s'agit de critères recoupant la notion de projet urbain, les enjeux de la SRU avec la recomposition de la ville sur elle même, la lutte contre l'étalement urbain, le développement durable, la mixité des territoires…etc). Ces seuls critères ne sont pas suffisants à l'attribution du Grand Prix pour laquelle rentrent aussi en compte les qualités du candidat[1] qui ne font en fait que définir ce que doit être l'urbaniste : une personne maniant pratique et théorie, un médiateur social, une personne ayant une grande connaissance et une grande sensibilité de son terrain d'action, un créateur, le membre d'une équipe pluridisciplinaire, une personne sachant travailler sur la durée. Ces compétences éloignent une fois de plus l'urbaniste de l'urbanisme moderne . L'urbaniste est avant toute chose au contact de l'objet de son travail.

3.2 Une occasion d'apporter à nouveau une définition de l'urbaniste ?

1. Préparer l'avenir

En parlant du Grand prix Ariella MASBOUNGI peut apporter une nouvelle définition ou affirmer celle de l'urbaniste : il est « un acteur dont l'écoute, l'observation et la culture sont tendus vers le futur pour préparer l'avenir. » De sa définition transparaît la durabilité. Ainsi l'urbaniste par l'écoute et l'observation peut identifier une demande sociale actuelle à laquelle grâce à sa culture et son savoir il va tâcher de répondre tout en se souciant des répercussions possibles de ses actions sur le futur. Ne retrouve-t-on pas là le fameux « répondre aux besoins actuels sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. » ?

2. Du singulier au pluriel

Néanmoins si l'auteur de l'article emploie le singulier pour parler de l'urbaniste nous pouvons

---

[1] Les aptitudes définies sont les suivantes :

- « Allier une pensée théorique élaborée sur la vile contemporaine à une pratique reconnue de projet urbain ;
- avoir pleinement conscience de son rôle de médiateur social, sachant écouter, partager, négocier, convaincre ;
- fonder sa pratique du projet sur une connaissance approfondie de la morphologie urbaine et des mécanismes de sa transformation, comme des techniques et des usages ;
- faire preuve de créativité et d'anticipation, en proposant des démarches prospectives et des solutions novatrices ;
- inscrire sa démarche dans celle d'une équipe pluridisciplinaire et dans le jeu d'acteurs complexe propre à) la production de la ville ;
- savoir déclencher mais aussi accompagner et maîtriser un processus concret dans la durée. »

ASCHER François. *Principes d'organisation et critères d'attribution in Grand prix de l'urbanisme 2001 : Jean Subileau et cinq grandes figures de l'urbanisme. pp*. 8-9.

nous demander si ce singulier ne renferme pas un pluriel. D'ailleurs l'auteur elle même souligne la nécessité de traverser les frontières qui séparent les professions, on n'est ni architecte ni urbaniste ou paysagiste. L'urbanisme exige « l'ouverture à toutes les disciplines, à toutes les logiques, à toutes les sensibilités". Les métiers de la ville font appel à un si large champs de connaissances et de savoirs qu'une seule personne ne peut les détenir. Une fois encore est mis en évidence ici le fait que l'urbanisme est un travail d'équipe, de collaboration, de coopération, de mise en œuvre de savoirs échangés. Néanmoins si l'on tient à définir l'urbaniste _ quoique l'on ne puisse vraiment définir un profil pour l'urbaniste mais plutôt le présenter au travers de ses aptitudes et qualités _ il apparaîtra dans une phase d'évaluation comme celui qui décode, qui mesures des risques, qui évalue des implications, qui traduit des rapports d'experts, qui rend accessible l'information. Puis au vu de cette étape de décodage, l'urbaniste devient le conseiller, l'éclaireur. Il est alors celui qui apporte les éléments du débat aux différents acteurs (élus, associations, citoyens), puis celui qui instruit auprès des élus les dossiers. Ce rôle se voit d'ailleurs affirmé avec la SRU et notamment avec la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme. Le PADD doit s'appuyer sur un véritable diagnostic du terrain, une évaluation de la situation permettant la définition des remèdes à appliquer au territoire concerné. Il précise le projet d'évolution et de développement de la commune. Notamment par cette procédure, l'urbanisme qui était devenu plus réglementaire avec la LOF (en traitant davantage des droits des sols) redevient un véritable projet et par ce biais il s'agit d'un retour à la définition initiale de l'urbanisme comme a pu la formuler Jaussely ou les membres du musée social. L'accent est mis sur la première étape : l'observation, l'évaluation du terrain dont découlera la mise en œuvre de scénarii. La SRU réaffirme la primordialité de cette étape qui a pu être amputée auparavant, elle en donne une méthodologie, comme d'ailleurs avait pu le faire Jaussely[1] et comme peut insister aujourd'hui Ariella

---

1

L'importance de cette observation méthodique dans l'approche urbanistique est d'ailleurs soulignée par de nombreux urbanistes. Ainsi, par exemple, Marcel Poète fonde l'urbanisme sur une observation scientifique et sur une enquête sociologique. De même, pour George Hottenger (*Le Pays de Briey, hier et aujourd'hui.* Paris, Berger-Levrault, 1912.) *« rien ne sert de disserter si on ne commence pas à observer, l'observation méthodique devant précéder les applications ».* Il s'appuie sur une méthode monographique (connaissance monographique de la ville et de sa région : types de communication, trajets, architecture, styles de vie, histoire, fonctions, gestion municipale…) et utilise la *« Nomenclature des faits sociaux ».* L'observation se double d'une étude approfondie de la ville et de sa situation.

Alors que parmi les premiers urbanistes certains utilisent une approche statistique de la ville, Jaussely élabore une analyse très complète qui lui permet ensuite d'élaborer des plans d'urbanisme. Il distingue notamment deux phases :

1ère phase, recueil de documents et de données sur l'espace étudié
Les conditions naturelles de la ville et de la région : géologie, climat, situation géographique
L'évolution au cours du temps
Les conditions actuelles de l'agglomération : démographie, état sanitaire de la ville et de la région, importance des places libres, règlements d'hygiène
Les caractères dominants de la ville et des faubourgs du point de vue économique et social
Le relevé du plan de la ville et de ses environs avec les aménagements du sous-sol, les édifices publics et les espaces libres
La valeur des terrains et des immeubles, avec la valeur locative dans les différentes parties de la ville
Les éléments du trafic, intensité, encombrement et points d'engorgements
L'étude des nouveaux besoins par le biais d'enquêtes publiques et prévisions pour le développement futur de la ville

2ème phase, élaboration
Le programme des conditions futures économiques et sociales à envisager
Les indications de la superficie à couvrir et du nombre d'habitants à prévoir dans la nouvelle extension
Les indications générales sur les besoins de la ville, les caractères des quartiers à créer, le trafic, la circulation, l'assainissement

MASBOUNGI en montrant l'importance de s'appuyer sur le passé de la ville pour mieux construire son présent et son avenir[1]. Le PADD instaure de plus un dialogue avec le citoyen puisqu'il lui est destiné. Il est un instrument de médiation entre le conseil municipal et l'habitant.

L'importance de cette étape d'évaluation est affirmée par l'exigence du développement durable. Il s'agit d'un moyen de plus ou moins contrôler l'imprévisibilité du futur en établissant des scénarii répondant du mieux possible à une situation. Une meilleure connaissance du terrain sur lequel on travaille génèrera la mise en œuvre d'un meilleur projet et donc limitera un peu plus les risques de « dérapages » pouvant conduire à ce qui peut être identifié comme le malaise urbain. Mieux répondre au présent en connaissant mieux le passé et la situation actuelle et en se projetant davantage dans le futur afin de le préserver, telles sont dorénavant les missions de l'urbaniste.

Si les professionnels œuvrent à la reconnaissance de leur art et de leurs rôles, Hacène BELMESSOUS voit un métier d'architecte « en plein désarroi »[2] . Néanmoins cette précarisation marque une évolution de la profession que H. BELMESSOUS traite de « mutation ». L'architecte se remet en question, repense son rôle et son positionnement Cette remise en cause, cette interrogation des architectes est aussi celle des urbanistes qui cherchent toujours a dépasser le stade de l'urbanisme moderne pour se redéfinir au travers des nouveaux défis qu'ils ont à relever. C'est ce que tente de montrer Leonie SANDERCOCK, professeur en urbanisme et architecture à l'université de Melbourne, dans un article parue dans la revue Plan Canada et repris par Annie ZIMMERMANN[3] dans Urbanisme en 2000. Il s'agit de « développer l'économie locale, accepter la diversité culturelle, pallier la dégradation de l'environnement, établir des relations positives entre le design et le comportement » Afin que le professionnel soit capable de répondre à ces nouveaux défis une nouvelle façon d'enseigner, un nouveau rapport à la connaissance. Pour Sandercock il faut pour cela aborder les thèmes du multiculturalisme, de l'écologie et du design tant lors de la formation initiale que continue. Il est question de prendre en compte l'identité et la différence de chacun, d'apprendre en fait comme nous l'avons montré dans une première partie de construire l'espace du vivre ensemble, d'apprendre à réexaminer l'urbanisme à travers l'optique écologique, de rompre avec la rupture qui existe entre urbanisme et design en cherchant à multiplier les occasions de rencontres entre disciplines, afin d'avoir une perception globale de l'espace urbain, du détail à son inscription dans son environnement.

L'énumération des édifices publics, des espaces libres
Les plans de ville et l'alignement déjà prévus
Les éléments de l'ancienne ville à conserver
Les services à déplacer

Bardet, considère que l'urbanisme est une science expérimentale (à la croisée de plusieurs disciplines) et que de ce fait elle demande une observation suivie de *« chaque cité et de chaque région »*. L'observation tient donc une place importante et première, elle s'accompagne d'une méthodologie.
« L'urbanisme est une science expérimentale, bien que cette science ne puisse guère étudier que des faits passés et permette difficilement de les répéter ou, du moins de les observer à nouveau. (…)
Avant le stade de l'expérimentation, on utilisera donc la méthode comparative, grâce aux matériaux déjà fournis par l'histoire, la géographie humaine, l'ethnographie, l'écologie, la sociologie, la statistique, l'économie urbaine, les sciences administratives, etc. » (G. BARDET cité dans M. RONCAYOLO et T. PAQUOT, dir. Villes et civilisation urbaine : XVIII°-XX° siècle. p. 265.)

[1] « L'urbaniste a le devoir de rechercher les outils pour agir en termes de projet sur cette ville sans en nier les fondements liés à son mode de constitution, aux réponses à des demandes sociales et au jeu des acteurs ; mais la résignation au chaos n'est pas leur fait. L'histoire est une référence, un guide, (…) »

[2] BELMESSOUS Hacène. *Architectes en question* in *Urbanisme* n°314, 2000. Pp.48-49

[3] *Les trois alphabétisme ou l'urbaniste postmoderne in Urbanisme* n°314, 2000. Pp. 50-52.

4 Des permanences

Au cours de notre étude, des éléments qui reviennent de façon récurrente dans les débats sur la ville ont pu être relevés.

4.1 Les maux de la ville, la crise urbaine

> « Violence urbaine, fracture urbaine, pollution urbaine… tels sont les termes le plus souvent employés et destinés, semble-t-il, à diaboliser sur la ville, qui devient ainsi responsable du « mal-vivre » de la société actuelle ».[1]

> « la nouveauté aujourd'hui, pour de nombreux quartiers , est qu'ils sont durablement en difficulté, incapables de se transformer pour répondre aux besoins et usages du futur, prisonnier d'une image dévalorisée et écartés des dynamiques qui valorisent le reste de la cité »[2]

Si nous avions pu mettre en évidence dans la revue pour les années 1990 une inquiétude sur la situation des villes, le même contexte se retrouve en 2000 et bien que dans la citation précédente il est question de « nouveauté », en confrontant les articles de 2000 avec ceux de 1991 nous constatons qu'il n'en est rien Nous avons déjà pu reprendre les propos de Christian BACHMANN dans deux n° différents d'Urbanisme de 1991.

> « impossible logement des plus démunis », « hausse accélérée du prix des loyers », « spirales spéculatives des grands centres urbains », « aléas d'une action économique dans les endroits précarisés », « retour des grandes peurs sociales », « nouveaux vertiges de la morale publique », « fausses factures », « pots de vin »…[3]

> « Les banlieues, leurs violences, et leurs immigrés, sont le cauchemar quotidien des élus qui hésitent entre deux périls : tomber, frappés par l'extrême droite, ou sombrer, victimes de leur propre démagogie. »[4]

Ainsi donc, en dix années les villes semblent s'être un peu plus enfoncées dans la crise, autrement dit les mesures mises en œuvre la décennie précédente et les actions réalisées semblent, à le lecture du diagnostic effectué en 2000, ne pas avoir été efficaces. C'est ce que souligne d'ailleurs Hacène BELMESSOUS[5], une journaliste pour qui malgré leurs bonnes intentions, les différents gouvernements ne sont pas venus à bout de la crise urbaine La question est de trouver des remèdes à ces maux qui ne datent pas de la décennie précédente mais qui apparaissent de manière récurrente depuis la révolution industrielle. D'ailleurs n'est-ce pas pour mettre fin au « chaos » des villes que Le Corbusier établit les fondements de l'urbanisme moderne ? et n'est-ce pas pour répondre au désordre des villes que l'urbanisme lui même est reconnu au début du 19ème siècle ? Ville et crise semblent constituer un couple inséparable, peut être est-ce même dans la nature de la ville d'être en crise puisqu'elle se situe toujours comme le signale Edgar MORIN « entre et désordre, entre destruction et création »[6], en perpétuelle

---

1 BOURY Paul. *Quel miroir pour la ville* ? in *Urbanisme* n° 311, mars-avril 2000. Pp. 30-32.

2 Vive la ville ! mais quelle ville ? in Urbanisme Hors série n°13, mars 2000.

3 Christian BACHMANN. *1991, ou l'année vérité* in *Urbanisme,* n°245, 1991.

4 Christian BACHMANN. *Un fantôme de l'Etat-protecteur* in *Urbanisme*, n°251, 1991. P. 32.

5 Hacène BELMESSOUS. Pour une véritable « politique » de la ville in Urbanisme n°299, 1998. Pp.50-52

6 cité dans Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ. *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp. 6-18

évolution et remaniement, la ville ne peut au fond n'être qu'en crise (Jean-Marie LEGAY)[1].

4.2 un exemple : l'automobile

Dans le contexte d'une inquiétude écologique, la réflexion se porte sur l'automobile et de nombreuses alternatives sont proposées et mises en œuvre afin de remédier aux maux urbain résultants de son utilisation excessive. Il s'agit par exemples de la loi sur l'air instaurant les PDU, du développement des transports urbains en site propre, des expériences de tramway, du développement de postes cyclables ou encore de mesures exceptionnelles de circulation alternée les jours de « pic de pollution »….. A l'occasion de ces différentes propositions la revue publie des articles abordant le thème du développement durable puisque lutter contre « l'excès automobile »[2] est aussi un impératif de développement durable. L'idée selon laquelle chacun a un rôle important à jouer dans la construction de la ville durable (cf précédemment et conclusion partie 1) se comprend mieux encore avec l'exemple de l'automobile. Lutter contre l'excès automobile dénoncé par Yan GAL ne nous paraît pas revenir simplement à établir des PDU ou à prendre des mesures de restriction en matière de circulation, il s'agit principalement de changer les mentalités et les comportements : à chaque usager d'apprendre à laisser sa voiture au garage lorsque cela est possible, d'apprendre à utiliser les transports à commun et des modes de transport alternatifs.

Changer les mentalités voilà bien toute la difficulté ! un bel exemple nous en est donné par les publicitaires qui contribuent à alimenter le mythe de la voiture instrument conduisant à la liberté, parfois même à la perfection[3] ? ? ? ? Peut être avant de prendre des mesures draconiennes (circulation alternée et couloirs de bus par exemple) ne conviendrait-il pas de chercher les moyens pouvant susciter un changement dans les comportements ?

En matière de développement durable rien ne pourra vraiment se réaliser et la notion ne pourra être mise en œuvre avant qu'un réel changement profond et total n'ait eu lieu. Il faut modifier nos façons de faire et de percevoir le monde. A cette fin Ignacy SACHS met tous ses espoirs dans la nouvelle place que doit occuper la société civile. Elle parvient d'ailleurs de plus en plus à se faire entendre comme cela a pu être l'occasion à Porto Alegre en février 2002. Le changement ne peut s'opérer que par la société civile, il doit venir de la base et non du haut, des gouvernements puisque pour Ignay SACHS, « les élites du nord sont corrumpues » et que donc « le changement ne peut venir que de la poussée de l'opinion publique »[4].

4.3 De la crise de la ville à celle de l'urbanisme

Si la ville est pour certains en crise, pour d'autres comme l'architecte Bernard REICHEIN, ce n'est pas elle qui est en crise mais l'urbanisme[5]. Cette crise correspond semble-t-il à la lecture de

---

1 Christian GARNIER et Philippe MIRENOWICZ. *Manifeste pour l'écologie urbaine* in *Metropolis* n°64/65, 1984. Pp. 6-18

2 Yan GAL, ingénieur et urbaniste. *La marche, antidote à l'excès automobile,* in *urbanisme* n°314, septembre, octobre 2000. Pp. 34-39.

3 Le conducteur devient par exemple pour wolswagen un être exceptionnel…..

4 Intervention aux journées nationales du développement durable, vendredi 11 et samedi 12 janvier 2002 : développement durable, politiques d'agglomération et citoyenneté. Orléans.

5 Luc STEPHAN. *Table ronde : quel débat ?* In *urbanisme* hors série n°13, mars 2000. P. 7
Luc Stephan reprend les propos de Bernard REICHEN, architecte :

différents articles, à un changement dans la manière de concevoir la ville et donc dans la façon de faire l'urbanisme. L'urbanisme, l'art de concevoir la ville, d'organiser et d'agencer les espaces, devient avant tout un espace de confrontation, un lieu de débat. Ainsi pour Bernard REICHEN[1]

> « L'acte essentiel de l'urbanisme, c'est le débat ! Quand le débat devient projet, alors l'urbaniste devient dessinateur public, chargé de le traduire en élément du langage ».

Cette définition apportée par Bernard REICHEN nous interpelle particulièrement dans le sens où elle se rapproche de celle que nous avions pu signaler pour le développement durable : urbanisme et développement durable constituent deux espaces de rencontres et de dialogues. Afin de devenir ce lieu de débat, l'urbanisme doit être simplifié dans ces procédures afin d'être abordable par le plus grand nombre. Autrement dit si le social motive l'urbanisme, il doit en être aussi une composante. Néanmoins la participation des habitants ne se décrète pas mais il faut penser d'abord en terme d'amélioration de la vie quotidienne. C'est cet objectif qui doit être défini et les procédures comme par exemple le renouvellement urbain ne viennent que pour le servir. Elles sont des instruments et non des fins en elles-mêmes. L'urbanisme se définit de plus en plus comme un espace de négociations et il devient dans le même temps un acte de plus en plus politique. Agir dans et pour la ville est avant tout une volonté politique et agir dans un esprit de développement durable se heurte à cette situation. Un changement des mentalités à l'heure du développement durable doit être réalisé. Le développement durable suppose en effet des temporalités qui s'accordent difficilement à celles du politique qui se limite à celle du mandant. De plus non seulement le développement durable suppose un changement mais aussi le contexte actuel nécessite des adaptations. La ville a évolué, et l'on constate que cette évolution va de pair avec celle des comportements et des individus. Ainsi par exemple, le vieillissement de la population, suppose de nouvelles adaptations de l'espace urbain pour les personnes âgées[2].

La crise traversée, pour Serge RENAUDIE, architecte-urbaniste, les « maux » de la ville se traduisent par des « mots », puisque « On cherche des mots pour calmer les maux »[3] Ainsi selon ce professionnel de la ville, le champs lexical utilisé pour parler de la ville ne répond pas à un phénomène de mode mais est un vocabulaire adapté à un contexte particulier. Il traduit la recherche d'une opérationnalité. De ce fait la richesse et la profusion des termes employés ne sont que la matérialisation de l'intensité des recherches engagées pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés sur le terrain.

4.4 Quel remède ?

Ainsi, pour lutter contre les maux de la ville en 2000, on tente de mettre en œuvre de nouvelles formes d'intervention qui portent le terme par exemple de « renouvellement urbain », et qui se concrétisent dans le titre même d'une loi (SRU). La revue consacre à ce thème d'ailleurs différents articles et notamment un hors série (n°13, mars 2000) qui se fait l'écho de la vingtième rencontre nationale des agences d'urbanisme. Ce terme de renouvellement urbain, défini comme l'action de « refaire la ville sur la ville », ne vient en fait selon Nathan STARKMAN[4], directeur

---

« Ce n'est pas la ville qui est en crise, c'est l'urbanisme ! »

1 Bernard REICHEN cité par Luc STEPHAN. *Table ronde : quel débat ?* In *urbanisme* hors série n°13, mars 2000. P. 7

2 Thierry GAUDIN. *Tendances lourdes pour le XXIème siècle* in *Urbanisme* hors série n°13, mars 2000. P. 9.

3 Propos recueillis par Pierre GRAS. *Deux ou trois choses que je sais du renouvellement urbain* in *Urbanisme*, hors série n°13, mars 2000. Pp. 11.

4 Nathan STARKMAN. *Paris : quand « M. Jourdain » fait du renouvellement. In Urbanisme* hors série n°13, mars 2000.

de l'atelier parisien d'urbanisme, transcrire une intervention nouvelle puisqu'il s'agit en fait d'un terme traduisant un contenu ancien. En effet, la ville par le passé s'est refaite sur elle même et c'est ce mouvement d'ailleurs qui a pu être le garant de son maintien et de son développement. De plus pour reprendre l'expression de G. BURGEL l'homme « n'aime pas la ville jetable »[1]. Autrement dit si le terme de développement durable contient une nouveauté toute relative, il en est de même d'autres expressions employées par les acteurs de la ville.

Néanmoins le renouvellement urbain est au cœur de l'urbanisme du nouveau siècle. Il vise selon Louis BESSON, secrétaire d'Etat au logement, à favoriser une recomposition des équilibres urbains au service d'une ville éclatée et à redonner une qualité urbaine et une attractivité à des quartiers à la marge du développement de la ville, en somme « pour une ville plus équilibrée et plus solidaire »[2].

Olivier PIRON[3] apporte une définition du renouvellement urbain qui permette de préciser les choses. Pour lui, le renouvellement urbain est une problématique bien particulière qu'il oppose à celle de l'urbanisme d'extension. Il s'agit de partir de « secteurs qui doivent changer d'affectation ou d'usage, de patrimoine qui a perdu de sa valeur initiale, de pertes d'exploitation, de dépenses juridiques et techniques pour dépolluer les sols, rendre les bâtiments réutilisables, voire les démolir, régler les problèmes des personnes, qui, prises dans une spirale négative, n'ont pas les ressources de s'en tirer par elles mêmes. »

Autrement dit le renouvellement urbain est vraiment une reconversion d'un espace, une reconquête de « friches ».

Sur le terrain, le renouvellement urbain se traduit par diverses actions et politiques comme peut l'être par exemple la revitalisation économique des quartiers avec les Zones de Redynamisation Urbaine[4] ou les démolitions discutées des grands ensembles (comme par exemple la destruction à l'explosif des 526 logements de la « muraille de Chine » à Saint Etienne le 27 mai 2000[5]) qui ne sont autres pour Thierry PAQUOT qu'un constat d'échec. Il exprime en effet l'idée que nous avions défendue dans la conclusion de la première partie : si l'on a su comment loger les gens il y a eu une défaillance sur « le savoir habiter ».

1. Les nouveaux enjeux de la politique de la ville

Dans un nouveau contexte d'intervention encadré par les trois grandes lois (LOADDT, SRU et intercommunalité), de nouveau enjeux pour la politique de la ville se dessinent. Ces nouveaux enjeux visent à apporter des remèdes aux difficultés rencontrées en ville. Deux grands enjeux se

---

Pp. 13.

1 G.BURGEL intervention au festival international de la ville de Créteil, septembre 2000. Conférence sur le thème : *la ville européenne existe-t-elle ?*

2 Louis BESSON : « *Pour une ville plus équilibrée et plus solidaire »* in *Urbanisme* hors série n°13, mars 2000. Pp. 65.

3 Olivier PIRON. *Renouvellement urbain # urbanisme d'extension.* intervention au colloque du GRIDAUH, 25 et 26 janvier 2001 Orléans in *Urbanisme* n°317, 2001. Pp. 35.

4 *La revitalisation économique des quartiers in Urbanisme* n°313, 2000. Pp. 7.

5 Ces démolitions prennent une ampleur très importante à la fin des années 1990 :
« 3518 démolitions ont eu lieu en 1998 et 5502 en 1999. Environ 8000 démolitions sont prévues pour 2000. L'objectif est d'atteindre 12000 démolitions par an dans les trois ans, avant de stabiliser le rythme annule à 15000 environ. Ce serait donc un peu moins de 150000 logements qui seraient démolis dans les dix années à venir. » in *Urbanisme* n°313, 2000. P. 9

dessinent principalement pour Philippe MEJEAN[1] (maître de conférence à l'institut d'aménagement régional d'Aix-en-Provence et enseignant à l'institut d'études politiques de Paris). Il est question de faire émerger de nouvelles échelles pour les politiques territoriales qui correspondent mieux encore à la réalité du terrain et de promouvoir des projets globaux qui combinent les politiques de développement économique, de solidarité et d'aménagement urbain. Autrement dit apparaît bien dans ses enjeux un recentrage des actions sur le local et la question consiste à articuler des interventions qui peuvent être faites au niveau local à des politiques globales. Se retrouvent ici la dimension du développement durable d'articulation des échelles et d'emboîtement d'actions locales dans un cadre global. Il s'agit de réconciliation global/local et de mettre l'un au service de l'autre. Cela aboutit en matière de vocabulaire à l'émergence de nouveaux termes dont la revue se fait l'écho comme par exemple celui de la gouvernance urbaine qui vise à recherche la participation de la « société civile » à la construction de la ville[2].

2. L'Europe : un échelon toujours présent dans la réflexion sur la ville[3].

L'Europe a pu être identifiée comme un niveau pour la réflexion tant sur la ville que sur la durabilité. En 2000, cet échelon se retrouve et des programmes sont lancés comme celui de Urban II lancé par la Commission européenne en mai 2000. Ce programme a pour objectif la régénération économique et sociale des villes et des quartiers en difficulté. L'union européenne se positionne en impulseur du débat sur la politique de la ville et sur l'urbaniste avec notamment par exemple la rédaction de la *Charte des droits fondamentaux du citoyen* à la fin 2000.
Il est à noter que l'union européenne constitue un espace de débat et de rencontres qui permet la confrontation des expériences et la constitution d'un réseau comme est celui par exemple des Eurocités créées en 1986.

L'intervention européenne en matière de politique de la ville est un bel exemple de l'interaction possible et bénéfique entre le local et le global. Elle montre comment l'un peut être un outil pour l'autre . La politique de la ville concerne une échelle infra-urbaine, il s'agit de celle du quartier, celle de l'Europe est supra-étatique et ce dernier niveau peut se mettre au service du local.

5 Situation en 2000

En 2000, la volonté d'améliorer la ville est plus que jamais présente. La ville reste la matérialisation de la société qui l'habite. De ce fait cette dernière doit participer à sa construction et à son amélioration. Les maux de la ville réapparaissent de manière récurrente et avec eux toutes une série de politiques et de mesures qui visent à atténuer le malaise urbain. En 2000 l'espoir est du côté du renouvellement urbain. Ce dernier dénote une importante réflexion qui se traduit par trois lois qui placent le développement durable en préoccupation majeure.

---

1 Philippe MEJEAN. *Les enjeux de la politique de la ville* in *Urbanisme* n°314, septembre-octobre 2000.

2 La FNAU consacre d'ailleurs la XXI° rencontre nationale des agences d'urbanisme à ce thème (26 au 28 septembre 2000 à Strasbourg).

3 Se conférer notamment à *Le point de vue des politiques* in *Urbanisme* n°314, 2000. Pp. 60-65.Entretiens avec Michel BARNIER, Claude BARTOLONE et Alain LIPIETZ.

En 2000 comme pour les années précédentes, l'urbaniste cherche toujours à s'affirmer en tant que professionnel à part entière. Cette affirmation trouve avec le développement durable une véritable opportunité.

CONCLUSION GENERALE

L'introduction de la durabilité dans l'urbanisme constitue-t-elle pour l'urbanisme (et plus largement pour la réflexion sur la ville) une nouveauté, dans ce cas dans quelle mesure peut-elle apparaître déstabilisante pour le professionnel de la ville ou, au contraire pouvons-nous mettre en évidence la présence dans la réflexion et la pratique urbaines des décennies précédentes des éléments s'y rapportant ? Comment la problématique durable est-elle venue se surimposer à la recherche des définitions de « l'art de la ville » et à la quête de reconnaissance du professionnel ?

L'étude de la revue Urbanisme a permis d'apporter des réponses à cette problématique et a permis la validation des hypothèses émises. Urbanisme a l'intérêt de présenter un point de vue et une vision de l'urbanisme, et plus largement de la ville, suivant des époques et dans des contextes donnés. Néanmoins toute la difficulté de ce travail a résidé dans notre positionnement. Il est en effet très vite apparu que l'analyse se situait et oscillait entre trois niveaux (la réalité – ce que disent les auteurs d'Urbanisme de cette réalité – la façon dont nous nous positionnons par rapport aux deux autres niveaux). Toute la difficulté aura été de se démarquer de cette partition tout en souhaitant conserver l'approche de la revue. En effet, le but de ce travail était de s'appuyer sur la revue et donc de ne pas dresser un panorama exhaustif du paysage de la profession d'urbaniste ou de l'urbanisme mais de le regarder par un prisme, dans ce cas la revue Urbanisme.

VALIDATION DE L'HYPOTHESE 1

Face à la constatation de la massification du discours sur la durabilité, la notion de développement durable ajoute-t-elle une certaine valeur ajoutée ? Ou finalement n'est-elle qu'une redite de propos anciens ?

Si le développement durable, est une notion formulée et vulgarisée à la fin des années 1980 dans le rapport *Notre avenir à tous*, et diffusée sur la scène internationale à partir de 1992, elle peut également être perçue comme le dernier avatar d'une sémantique internationale qui prend forme à la fin des années 1960 (1968, première conférence intergouvernementale organisée par l'UNESCO à propos de « l'utilisation et la conservation de la biosphère », 1971 réunion entre économistes du Nord et du Sud à Founex…) et dans les années 1970 sous le terme d'éco-développement.

Tout au long de ce travail l'objectif a été de chercher le développement durable ou plus exactement des *éléments de durabilité* dans des lieux où l'on ne s'attend pas à priori à les trouver. Ainsi, les travaux de F. PERROUX ont pu être cités et un recensement des articles de la revue contenant des éléments pouvant être qualifiés de « durables » a été effectué. C'est ainsi que des textes significatifs empreints de ce qui fait aujourd'hui le développement durable ont pu être mis en lumière. Il s'agit par exemple des textes de Reine Vogel qui relie environnement et urbanisme dans la « planification environnementale », de la *Charte de la Nature* ou du *Manifeste pour la Survie de l'Homme* qui peuvent apparaître des pionniers du contenu du développement durable.

Si des éléments de durabilité peuvent être mis en évidence bien avant 1987 il est aussi question de rester méfiants vis à vis des textes rencontrées. En effet par exemple l'emploi du terme de « générations futures » présent dans la formulation de la définition du développement durable doit conduire à rester vigilant. En effet, depuis longtemps l'homme s'interroge sur sa responsabilité envers les générations futures. Ce terme n'est pas propre au développement durable qui le reprend à son compte. Parler de générations futures ne signifie pas pour autant porter un regard durable. En effet, l'homme perçoit sa responsabilité envers les générations futures sans qu'il ait fallu pour cela une éthique explicite de la responsabilité envers le futur .

Si des prémices du développement durable ou plus exactement de la ville durable ont pu être identifiés, la constatation qu'un énorme travail reste à effectuer en matière de diffusion des idées et des notions se rapportant au développement durable a été établie.
Plus de 10 ans après la formulation et la diffusion de la notion de développement durable, un long chemin de sensibilisation et d'information reste à parcourir. La vulgarisation du terme est encore limitée et lorsqu'elle a lieu il semble que son contenu ne le soit pas. Ainsi, de ce fait peut-être, la notion de « mouvance générale », de « tendance devenant dominante » serait mieux appropriée que celle de « discours » puisqu'elle resterait réservée à une minorité constituée par les chercheurs ou les politiques des ministères.

De même il a été mis en évidence qu'il a fallu un certain temps pour que le terme de développement durable trouve sa place dans la revue *Urbanisme.*

En 1987, la revue consacre de nombreux articles à l'environnement notamment à l'occasion de l'année européenne de l'environnement,. Néanmoins à aucun moment le rapport *Our Common* Future n'est mentionné. Dans les années suivantes la thématique de l'écologie urbaine est largement présente et bien que le terme de développement durable aurait pu être mentionné, il ne l'est pas avant septembre 1991 lors d'un entretien avec Lucien CHABASON réalisé par Christophe BAYLE (*Les hiérarchies de l'écologie).* Lors de l'interview, le rapport *Our Common Future* est mentionné et le développement durable est alors présenté comme un « concept » répondant à une double idée puisqu'il se reproduit et qu'il est moralement soutenable, en ménageant à la fois les générations à venir et les moyens d'existence du présent.

L'absence du terme de développement durable avant cet article traduit qu'il a fallu du temps pour que cette notion s'impose. Sa reconnaissance ne sera réellement effective qu'après la conférence de Rio de 1992.

De même le terme de ville durable a eu du mal à s'imposer. Cette notion est de plus postérieure à la conférence de 1992, date à laquelle l'expression employée était celle de « cité viable ». L'utilisation de cette notion montre qu'à l'époque l'objectif prioritaire n'était pas la durabilité de la ville mais en premier lieu l'amélioration des conditions de vie afin de rendre les villes « viables ». Améliorer la viabilité de la ville sera le premier pas vers la durabilité.

La conférence de Rio permet l'ouverture du développement durable sur la ville. De plus, cette rencontre intervient dans un contexte de crise urbaine dont les urbanistes français ont particulièrement conscience. En effet, le début des années 1990 se caractérise par une remise en cause de la modernité. Si cette remise en cause devient clairement identifiable dans les années 1990, elle est pourtant antérieure et a pris naissance dans un contexte de prise de conscience des atteintes portées à l'environnement conduisant à sa dégradation. De nombreux évènements ont pu agir comme déclencheurs. Par leurs ampleurs et leurs conséquences, ils ont projeté l'environnement au devant de la scène dès les années 1970. Cette situation s'amplifie jusqu'à la formulation de la notion (du fait aussi des études scientifiques qui parviennent à mesurer le degré d'atteinte porté à l'environnement comme l'évaluation du « trou de la couche d'ozone » ou du réchauffement planétaire par exemples).

A partir des années 1995 et notamment suite à la conférence Habitat II de 1996, la revue *Urbanisme* réserve une place de plus en plus importante aux articles traitant de développement durable et notamment de son application au milieu urbain, traduisant ainsi la diffusion du concept dans la sphère des professionnels et le phénomène de mode qui fait que chacun légitime son action en invoquant le développement durable. Si dès les années 1970 des éléments de

développement durable peuvent être mis en évidence dans la réflexion et la pratique urbaines qui relativisent la nouveauté apportée par le discours, les années 1990 connaissent une inflation dans l'emploi du terme. Ce dernier devient quasiment le passage obligé de la réflexion sur la ville et sur l'aménagement. Désormais une nouvelle dimension est donnée à la planification

Lors du sommet Habitat II qui se tient à Istanbul, la ville et l'urbain sont présentés comme les lieux privilégiés du développement durable.

A priori, le développement durable traitait d'un développement respectueux de l'environnement, dorénavant il prône un développement respectueux de l'homme. Ce déplacement de l'environnement en direction de la ville résulte de la constatation d'une urbanisation mondiale en pleine progression. C'est au cœur des nouveaux espaces qu'elle engendre que se retrouve la plus grande partie de la population mondiale. Mais le problème ne se situe pas dans ce fort développement urbain mais dans les disparités qu'il engendre et dans la dégradation des nouveaux environnements urbains : crise urbaine, fracture entre riches et pauvres…

L'année 1996 marque de façon officielle l'application de la notion de développement durable à la ville. Dès lors une nouvelle rhétorique se met en place et se diffuse. Le discours se construit sur la ville durable et trouve une traduction dans des expressions qui prennent la forme de slogans comme celui du « faire la ville sur la ville ». Deux termes, citoyenneté et solidarité, deviennent alors des récurrentes.

Si le développement et la ville durables se diffusent sur la scène mondiale et font l'objet de rencontres internationales, la difficulté de trouver un consensus sur leurs termes relatifs apparaît très rapidement. Elle traduit aussi bien une divergence de point de vue entre les différents acteurs impliqués (faut-il par exemple parler d'égalité ou d'équité ?) que des barrières entre les langues. Ainsi le terme de *soustainable devlopment* est traduit en France par celui de développement durable qui omet dans son expression l'idée de soutenabilité. Souvent la confusion est faite entre durable et pérenne.

Alors le développement durable est-il une nouveauté, un nouveau paradigme ou au contraire ne s'agit-il que d'une redite, d'une reprise d'éléments anciens ? Apporte-t-il une réelle valeur ajoutée ?

La nouveauté du développement durable réside dans l'apparition d'un public, dans sa sensibilisation et dans son adhésion aux problèmes dont il traite. L'année 1987 marque une étape identifiable comme le passage d'un discours éparse à un discours officiel. Par l'expression de « discours officiel », il convient de comprendre le fait d'une reconnaissance planétaire, par les différents états, de la nécessité de concevoir différemment le développement et de formuler cette revendication d'un changement sous un terme plus ou moins consensuel (le développement durable est une notion élaboré sur la scène internationale).

Néanmoins, le développement durable est un terme dont la portée reste encore cependant de nos jours limitée
Si le mot en lui même est touché par les phénomènes de mode, le contenu ne l'est pas. Le terme a l'avantage de présenter une synthèse d'éléments disparates et de thématiques présents dès la fin des années 1960. D'ailleurs la demande d'une synthèse est réelle dès les années 1970 et Pierre DROIN mettait déjà en évidence une critique sur « l'individualisme de nombreux chercheurs », « le caractère fragmentaire des sciences », « l'absence d'ouverture sur les problèmes mondiaux », « le caractère élitiste » des institutions scientifiques ». Le terme de développement durable et sa définition constituent des réponses à ces critiques.

Le développement durable est un terme qui recoupe l'ensembles des thématiques et des préoccupations de la société mondiale contemporaine Il permet l'ouverture d'un espace de discussion et de débat qui peut déboucher sur la recherche d'une potentielle opérationnalité porteuse de changements. Il a le mérite de réunir autour d'une même table des personnes (chercheurs, citoyens, professionnels, politiques de différents états) qui, sans lui ne se seraient peut être jamais rencontrées. Sa richesse ne se trouve-t-elle pas dans sa capacité à être un lieu d'échanges ?

En ce qui concerne la ville durable si nous reprenons la vision de la ville développée par BARDET - la ville est avant tout un contenu avant d'être un contenant, le « ferment », le « vase où bouillonne la réaction permanente des rapports sociaux » - construire la ville durable revient alors à amener les habitants à penser leur vie en ville en terme de durabilité. La ville durable ne se décrète pas, elle est un ensemble d'initiatives individuelles qui prennent un sens collectif. Elle se construit collectivement. Dans ce cas, la durabilité est avant tout un état d'esprit qui se répercute dans des comportements qui pourront amener à la construction d'un espace durable

Mener un urbanisme durable revient alors à mettre en place une gestion de la ville qui soit capable d'inciter à des comportements durables : dissuader l'usage de l'automobile par une meilleure desserte de l'espace par les transports en commun ; interdire de nouvelles constructions dans des zones périurbaines encore insuffisamment équipées ; densifier les noyaux d'habitations existants afin d'optimiser l'utilisation des équipements existants et développer les services de proximités dans ces quartiers résidentiels renforcés ; créer des chemins piétonnier dans le centre des villes ; reconstruire et réhabiliter les quartiers insalubres de la ville ; rechercher d'une meilleure liaison organique entre les différents quartiers ; inciter dans chaque opération immobilière, quelle que soit la zone de la ville concernée à la création de logements mixtes ; …

Ainsi un décalage important entre les précautions prises lors de leurs réalisations et leur devenir réel se dessine. Ce décalage reflète toute l'imprévisibilité du projet urbain, toute la difficulté de se projeter dans le futur et donc toute la prudence requise par les professionnels. Ces derniers n'ont pas toujours les moyens d'évaluer pour demain les conséquences de leurs actes et des décisions politiques pour le futur.

HYPOTHESES 2 ET 3

Parallèlement à la montée des thématiques relatives à la durabilité nous assistons à la mise en forme de l'urbanisme, à l'affirmation et à la légitimation d'un professionnel, l'urbaniste.
Le nouveau contexte de la durabilité a priori déstabilisant pour les urbanistes peut être l'opportunité d'une nouvelle forme de légitimité du professionnel en affirmant son rôle de médiateur et en mettant en avant l'importance de son positionnement à l'articulation des sphères de la praxis et de la théorie. On assiste à une reconfiguration du triptyque: environnement / concertation / décision.

Cette étude a permis de mettre en évidence les permanences et les mutations tant de la profession et de la définition de son contenu que de la prise en compte des éléments de durabilité. L'urbanisme et sa pratique ont évolué depuis sa formulation au début du 20ème siècle. Néanmoins de grandes constantes ont pu être mises en évidence. Présentes au début du siècle dernier, elles sont également identifiables en 2003.

La revue *Urbanisme* relève bien ses permanences. Elles se retrouvent dans les titres des articles et les thèmes abordés. Il s'agit principalement de la définition même du métier, de son positionnement vis à vis des autres disciplines et des autres corps de métiers (notamment l'architecture, le paysage, ou l'aménageur). Il est surtout question d'apporter une définition précise au professionnel, à son statut et à la protection de son titre. Une autre constante concerne également les interrogations sur la façon dont doit s'organiser la formation aux missions de l'urbanisme.

Tout au long de la période étudiée une impression de crise quasi permanente a distinctement était mise en véidence. Cette situation résultant du manque même dans la définition de l'urbanisme, dans la faiblesse du statut et la légitimité de l'urbaniste.

L'urbanisme connaît une importante remise en cause notamment dès les années 1960. Elle s'accentue dans les années 1970 alors que la crise devient générale. Cette recherche a également permis de constater que les remises en cause de la profession sont corrélées à celles de la société. Cette affirmation permet plus encore d'insister sur les relations étroites qui s'établissent entre l'urbanisme, en tant que science sociale et la société. La crise tant de la société dans sa globalité que de l'urbanisme conduit les professionnels et les penseurs de la ville à s'interroger sur des améliorations possibles à apporter et à chercher des alternatives. Cette état de fait transparaît très clairement. Les périodes de crise qui peuvent toucher la société génère des remises en cause des modes de développement Face à cette situation des modes alternatifs sont recherchés. Il est autant question de mettre en oeuvre une nouvelle forme de développement que de nouvelles représentations et approches du monde. Cette quête conduit certains à formuler et à développer des principes perçus comme susceptibles d'apporter un changement. C'est au sein de ces propositions que peuvent être identifiés ce qui a été nommé les prémices du développement et de la ville durables. Cette forme de développement n'est alors plus une réelle nouveauté mais une nouvelle notion qui permet de faire une synthèse, de mettre en relation et de cristalliser des réflexions antérieures.

Cette recherche de nouvelles modalités alternatives et de nouvelles perceptions du monde se traduisent dans les années 1970 par des évènements et de grandes étapes marquant le pas en direction du développement durable, ainsi *la loi sur la protection de la nature* en 1976 qui assure la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement – avec notamment les études d'impact - la protection de l'environnement (faune, flore, espaces boisés, réserves naturelles), la possibilité pour les associations de se porter partie civile en cas d'infractions. Cette loi sur la nature est complétée par la loi sur l'urbanisme dont les dispositions « tendent à respecter l'environnement, à assurer une meilleure justice vis à vis des règles et servitudes d'urbanisme, enfin à améliorer l'information du public ». On peut ajouter à ces deux lois, la réforme de l'enquête publique qui vise une meilleure information et participation du public.

Crise de la profession, crise de la société mais aussi et surtout crise urbaine. Cette dernière est identifiée comme la grande récurrente depuis l'instauration de l'urbanisme. L'urbanisme a été créé suite à la révolution industrielle pour mettre de l'ordre dans « le chaos des villes », et sans cesse au cours de l'histoire cette mission n'en finit pas de se répéter et de se renouveler. L'espace urbain apparaît au fil des décennies comme l'espace de la crise par excellence, un espace sur lequel doit intervenir l'urbaniste. Mais qui est cet urbaniste ? Comment est-il préparer à la confrontation avec cet espace de crise ?

L'apprentissage de l'urbanisme dépasse le simple cadre de l'enseignement, il n'est pas un acquis mais une élaboration, une maturation. Le métier d'urbaniste recouvre tout autant les savoir-faire que les savoirs. Autrement dit l'urbanisme est perçu comme soumis à une perpétuelle évolution

qui demande de la part des praticiens une constante adaptation et un permanent aller retour entre le terrain, la pratique (le savoir-faire)et la théorie (le savoir).

Tout au long de la période étudiée la question de la formation a été posée. Elle suppose en amont une importante interrogation sur ce qu'est ou doit être l'urbanisme, sur ce qu'il implique, sur le rôle et la tâche de l'urbaniste. Cette définition a un autre objectif qui est la reconnaissance officielle de l'urbaniste. L'urbanisme reste cependant qualifié davantage par son appartenance au domaine du savoir-faire qu'à celui du « savoir »

Le va et vient entre la théorie et la pratique est même perçu comme une condition vitale à la pratique de l'urbanisme. Cette idée s'affirme comme une rupture totale avec l'urbanisme moderne. En effet, après 1965, la pratique de l'urbanisme est conçue comme demandant à l'urbaniste des capacités dans les domaines du « savoir », de « l'agir » et du « réfléchir » et surtout il doit être capable d'évolution puisque rien n'est définitivement figé.

Si la réflexion se porte sur la place à accorder au savoir et au savoir faire dans la formation de l'urbaniste, elle s'intéresse aussi aux différentes dimensions de la profession. Les métiers de la ville requièrent l'intervention d'équipes pluridisciplinaires afin que l'ensemble des domaines de la ville soient traitées.

En France, les urbanistes sont issus de différentes formations. Cette absence de cursus unique et de diplôme conférant le titre d'urbaniste traduisent toute la complexité de la profession et permettent de montrer qu'il n'existe pas d'urbaniste mais des urbanistes dont l'exercice du métier diffère suivant l'origine de chacun, l'expérience personnelle du terrain, la sensibilité, l'ouverture et la réceptivité aux autres disciplines et acteurs. Si cet éparpillement des formations garantit la variété de la profession, il est aussi une faiblesse puisqu'il ne permet pas de porter un regard général sur le problème de l'enseignement. Il a pu même conduire à isoler les étudiants en instituant un système de concurrence entre les établissements.

La réflexion sur l'enseignement de l'urbanisme est récurrente. Elle montre que l'urbanisme n'est pas statique, qu'il nécessite une perpétuelle reformulation et une adaptation des enseignements suivant l'évolution de ses contenus.

La complexité de la ville est telle et la tâche tellement importante qu'AUZELLE distingue même la recherche et l'action. C'est ainsi qu'il met en évidence la nécessité de former des « spécialistes urbains – ou urbanologues » pour la recherche fondamentale et la critique « destinées à faire progresser la « science humaine » et des « praticiens de l'urbanisme – ou urbanistes »

Si les débats sur l'enseignement restent permanents de véritables efforts sont poursuivis. Ils se concrétisent notamment dans les années 1970 qui voient l'émergence de nouveaux centres d'enseignement et de nouvelles organisations du contenu des formations.

Le fort développement des centres d'enseignement traduit un processus de profonde transformation, une mutation se traduisant par un éclatement de structures anciennes . Un élargissement s'effectue en direction de disciplines plus nombreuses et variées. Cet état de fait suppose un recrutement plus diversifié des enseignants et des étudiants. Ensuite des établissements ouvrent en province. L'enseignement de l'urbanisme est alors en quelque sorte décentralisé. Cette situation répond à son succès, il génère l'accroissement des effectifs étudiants.

A partir des années 1970 aussi les thématiques environnementales et de la participation font leur apparition dans la formation à l'urbanisme. A partir de cette époque, l'environnement commence

a être automatiquement associé à l'urbanisme et au métiers de l'aménagement. Cette situation correspond à une réelle demande des spécialistes de l'environnement.

Avec cette introduction de l'environnement, la thématique de la durabilité commence à transparaître dans l'urbanisme et la pratique urbaine.

L'urbaniste émet alors le besoin de relier le social – l'urbanisme traite avant tout de l'habitant, de son quotidien et de son avenir – l'économique – dans le sens où l'urbanisme détermine la localisation des entreprises et dans le sens où la ville peut être perçue comme un système traversé de flux de marchandises – et l'environnement.

Ces trois axes sont introduits dans le contenu même des formations. De plus l'urbanisme se définie de plus en plus comme un savoir et un savoir faire global et général, il est alimenté par diverses disciplines et l'urbaniste est alors identifié comme le coordonnateur de différentes disciplines. Aussi l'urbaniste travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il met en relation les différentes spécialités (géographie, économie, architecture…etc…) et surtout il cherche à s'affirmer par rapport à ces disciplines comme professionnel à part entière. En effet par exemple à partir des années 1960, le statut d'urbaniste en tant que professionnel à part entière est revendiqué et un appel est fait à la dissociation entre architecte et urbaniste

L'urbaniste est dès lors défini comme l'homme de la « synthèse » et du « devenir ». Son statut réclame une réelle organisation de la profession qui assure tout à la fois sa cohésion et sa diversification.

L'affirmation selon laquelle la fonction de l'urbaniste est porteuse de durabilité, puisque son travail le conduit à mettre en relation social/environnement et économique, conduit à déduire que la définition de la ville durable est latente, elle n'est pas clairement formulée mais présente. Sans étiquette, elle existe dans ce qui peut être appelé *l'esprit de la profession.* L'urbaniste est chargé de construire une ville - si elle n'est idéale - la meilleure possible. Cette tâche aussi noble soit elle est loin d'être facile et le professionnel rencontre de multiples difficultés. La première résulte du fait que le terme d'urbaniste ne correspond pas à un « titre protégé ». Ainsi par exemple, bon nombre d'architectes accolent le terme d'urbaniste à leur activité

La deuxième difficulté réside dans le fait que l'urbaniste doit savoir travailler sur plusieurs temporalité, comme le réclame aussi d'ailleurs la recherche du développement durable. Cette nécessité de pluritemporalité se matérialise par la nécessité de composer avec l'existant, de répondre au présent en ayant conscience des implications pour le futur. L'urbaniste doit être à la fois réactif, attentif et visionnaire. La nécessaire projection dans le futur et la prise de conscience de la rapide évolution du contexte nécessitant une réaction rapide de la part de l'urbaniste.
L'urbaniste est à la fois homme de réflexion et d'action. L'urbanisme n'existe réellement que par le projet et le passage à l'acte. Il n'est pas rhétorique et concepts. L'urbanisme est à la confluence de disciplines et de techniques.

Une autre difficulté rencontrée par l'urbaniste concerne sa position même. Il est aussi une cible toute désignée par le fait que sa profession l'amène à manier des valeurs financières et un foncier potentiellement spéculatif. Ainsi, par exemple le classement d'un terrain dans le Plan d'Occupation des Sols en détermine la valeur. La responsabilité pèse sur les épaules de l'urbaniste. A tout moment il doit justifier au nom du bien être collectif le classement dans un secteur plutôt que dans un autre.
L'urbanisme est également réglementaire et son évolution est en partie tributaire de celle des textes législatifs qui encadrent son domaine et ses modalités d'intervention. Ainsi, *la Loi*

d'Orientation foncière de 1967 constitue une étape importante dans la légitimation de l'urbaniste et dans la définition de ses missions en lui ouvrant de nouveaux espaces d'interventions notamment avec la création des POS et des SDAU. Une autre étape importante et décisive dans l'organisation de la profession est la décentralisation engagée à partir de 1983. Face aux enjeux de l'urbanisme dans le contexte de la décentralisation, la fonction publique, en cours de mise en place, doit reconnaître les métiers de l'urbanisme. Elle offre une opportunité de légitimation et de reconnaissance de la profession structurée suivant deux grands modes d'exercice, public/privé.

Avec les années 1990 de nouvelles difficultés apparaissent. Cette période est en effet marquée par une réflexion sur les interventions en milieu urbain, par une critique des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre., par une remise en cause des modes d'intervention jugés inadaptés. L'architecture et l'urbaniste comme touchés par une crise économique non pas due à une baisse de la quantité de travail mais à un changement du type des interventions. Le contexte urbain a changé du fait de la décentralisation, de la politique de la ville, de la fragilisation économique. Ces changements entraînent une transformation des fonctions des différents acteurs et des institutions, ainsi que l'irruption de nouveaux savoirs. De plus, la période correspond aussi à un moment de crise immobilière (on peut ainsi noter une surabondance des terrains disponibles du fait de la dissémination des villes, une demande en terrain très basse qui entraîne des difficulté dans l'évaluation du foncier, un zonage spécialisé du sol, un vieillissement rapide de certains sites urbains….). Un « malaise aigu » touche la profession.
Le problème semble venir aussi du citadin qui se sent certainement trop peu concerné par l'architecture, l'urbanisme ou la ville en général.

L'urbanisme partage des points communs avec le développement durable en matière de temporalités de prise en considération de la dimension environnementale, et de traitement du social. Si l'architecture a un passé prestigieux, l'urbanisme au contraire est né pour répondre à un problème social. Par le biais du problème du logement les deux disciplines ont pu à se rencontrer. Autrement dit le social est au cœur des métiers de la ville et de leur avenir. Ainsi celui de l'architecture se trouve dans une commande plurielle et démocratique même si les grands projets peuvent subsister. L'avenir des professionnels et leur enjeu principal se situent dans une requalification des espaces urbains afin que toute la ville soit traitée avec la même attention. Dans ce cas, les professionnels de la ville deviennent des acteurs de la résorption de la fracture sociale. Dans ce sens il n'est plus question de produire seulement de l'espace urbain mais de le gérer et d'y apporter le plus grand soin. « L'urbaniste n'aménage pas des espaces. Il les ménage. »

L'urbanisme rejoint également le développement durable en traitant de participation. Avec l'évolution de l'urbanisme et des modes de représentations, l'homme urbain, habitant pour l'urbanisme moderne est devenu un citoyen puis un usager participant. Il devient communément admis que les habitants doivent participer à la réalisation de leur cadre de vie et des mesures sont prises dans cet objectif comme par exemple celle de l'enquête publique. Néanmoins l'introduction de la participation génère une série de nouvelles interrogations : quelle forme lui donner, comment organiser la concertation ? Comment faire pour que cette dernière ne consiste pas seulement en un effort de vulgarisation de la part des responsables de la cité? La construction de la cité revient à la fois à l'élu local, au technicien et à l'habitant. Une trilogie se met en place : l'élu / l'urbaniste / l'habitant.

Le maire entretient des relations étroites avec l'urbaniste. En effet, il est demandeur vis à vis de ce dernier qui le seconde et lui apporte la connaissance du terrain nécessaire à la prise de décision. Il apparaît que les préoccupations du maire pour l'urbanisme naissent de la prise de conscience d'une menace de déséquilibre pesant sur la commune et la nécessité de maintenir un certain équilibre au sein de sa collectivité.

L'urbanisme, après identification des différents acteurs, est un espace qui permet d'assurer les rencontres et les confrontations. L'urbanisme est la scène sur laquelle ils rentrent en jeu. La participation de chacun est légitime et son rôle défini : le technicien possède la connaissance du terrain, le politique exerce un pouvoir légitimé par son élection (cette légitimité peut d'ailleurs permettre une substitution du citoyen au politique) et le citoyen, en tant que contribuable, a un droit de regard sur le devenir de sa participation financière au fonctionnement de la société. Ces propos sont rapidement nuancés en précisant que la confrontation se situe principalement entre le citoyen et l'élu ou l'administration et que l'urbaniste est en porte à faux entre les deux, dans le sens où son rôle consiste principalement à organiser l'espace de sorte à satisfaire le mieux possible aux besoins de la communauté.

Si l'urbanisme est un espace de confrontation pour les différents acteurs et de gestion des conflits il est aussi le lieu de rencontre de polarités différentes qu'il revient au professionnel de gérer au mieux lors de l'élaboration des projets urbains. Ces polarités s'expriment notamment au travers des couples antinomiques : naturel/artificiel ; campagne/ville ; pour/contre le projet ; forte/faible densités ; individuel/collectif ; stabilité/mobilité ; centre/périphérie ; adaptabilité/rentabilité ; court/long termes ; besoins/possibilités réelles ; mixité/zonage.….

Une autre conséquence de l'intervention des différents acteurs concerne la difficulté de prévoir l'évolution des comportements et des modes de vie de chacun. Ainsi, par exemple, le développement de l'urbanisation et de l'expansion de l'utilisation de l'automobile à partir des années 1970, posent de nouvelles problématiques à l'urbanisme en marquant profondément l'espace et en devenant des facteurs influant, voire même déterminant la forme des villes. La ville est une réalisation commune et l'urbanisme échappe à son concepteur dans le sens où la ville est en perpétuelle évolution et construction.

Si petit à petit une dimension durable de l'urbanisme s'est mise en place , croisement de l'économique, du social et de l'environnemental, travail sur différentes temporalités, recherche de la participation et si elle a permis de le redéfinir et de clarifier les compétences des urbanistes, il ressort que la difficulté majeure rencontrée par l'urbaniste persiste toujours bien que le développement durable est un moyen pour l'urbaniste de se justifier et de se légitimer. Cette difficulté concerne, la permanente question récurrente du statut et de la reconnaissance officielle.

Des efforts ont pourtant été engagés comme en 1979 avec la reconnaissance officielle de la profession (1979) par le gouvernement français. Néanmoins cette reconnaissance n'a pas apporté une amélioration puisque de nouvelles initiatives ont eu lieu en matière de reconnaissance, notamment en 1992 avec la création de la « profession-urbaniste » par la SFU, l'association pour la promotion de l'urbanisme des collectivités territoriales, l'association des urbanistes et aménageurs dans l'Etat, la fédération des CAUE, la Fédération nationale des agences d'urbanisme et la fédération des Pact-Arim. En 1998, les membres de l'OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes) et l'Etat signent un protocole de reconnaissance officielle.

La recherche de définition de l'urbanisme, les interrogations sur la formation des urbanistes mettent en évidence une série de mutations et de permanences :

Les permanences

* En 1990 comme en 1960, l'interrogation se porte toujours sur la définition à apporter à l'urbaniste. Cette situation découle du fait que l'urbanisme n'est pas un acquis. Il se construit au

cours des décennies. Il est une construction permanente et ne constitue à aucun moment une science offrant des savoirs définitifs. De cette interrogation découle celle sur la formation à apporter à l'urbaniste.

* Une autre constante observée concerne l'affirmation du travail en équipe et le besoin d'interdisciplinarité pour traiter de la ville. Cette recherche de pluridisciplinarité rend les disciplines encore plus perméables les unes aux autres dans un double mouvement. D'abord les disciplines s'individualisent et ensuite elles s'ouvrent de plus en plus les unes en direction des autres dans un objectif de complémentarité. Chacune possède des spécificités qui mises en commun permettent un meilleur traitement de l'espace urbain.

Des nouveautés

* Il est question de revendiquer une discussion en amont et non plus seulement en aval du projet. Autrement dit, il s'agit d'élargir le débat à l'ensemble du processus de construction de l'espace urbain. Chacun a des responsabilités dans la genèse du milieu urbain.
La maîtrise d'ouvrage connaît une importante ouverture. Dans ce contexte d'élargissement, plus que jamais, l'urbaniste assure la médiation entre différents groupes, élus, maîtres d'œuvre et citoyens. Le rôle des urbanistes est redéfini dans ce positionnement entre la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et le citoyen.

* Le travail de l'architecte ou de l'urbaniste n'est donc plus de faire la ville mais de participer au débat sur l'urbain dans un contexte de pluridisciplinarité.
L'urbain s'est ouvert en direction de nouveaux métiers, de nouvelles compétences. Il faut construire, gérer la ville dans son évolution et ses contradictions, faire cohabiter les compétences, mais aussi communiquer une image de marque.

* Avec l'aménagement au cours des années 1990, de nouvelles aires d'intervention sont définies, notamment avec les lois d'aménagement Pasqua en 1995 et Voynet en 1999. L'heure est à l'intercommunalité . Cette dernière définit un nouvel espace de rencontres et de concertations entre les différents acteurs concernés. La loi dite Chevènement du 12 juillet 1999 renforce cette intercommunalité.

Réflexion sur les interventions en milieu urbain, critique des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre., remise en cause des modes d'intervention jugés inadaptés, constituent une situation en partie amplifiée par une période de crise de l'immobilier.

* Néanmoins, dans ce contexte les professionnels ont un rôle important à jouer du fait d'une demande en architecture renouvelée avec les thématiques du « reconstruire la ville sur la ville » ; d'une nécessité de composer avec l'existant tant bâti que social ; de la forme à la « ville émergente » ; d'une exigence croissante et diffuse pour la qualité de vie émise par divers groupes sociaux, (il s'agit en fait de la recherche d'un développement urbain durable ou du moins, moins insoutenable que celui poursuivit jusqu'alors)

* Si les missions des professionnels de la ville sont définies, un effort de reconnaissance est réalisé. Il se matérialise en 1998 par la signature d'un protocole de reconnaissance officielle par l'OPQU. En 1979, une reconnaissance avait eu lieu mais semble-t-il insuffisante, puisque l'OPQU est créé afin de définir des critères qui permettent la nomination d'urbaniste. Cependant une protection du statut semble encore nécessaire à mettre en œuvre. Néanmoins cette qualification est un nouveau pas vers une meilleure identification et légitimation de l'urbaniste.

* Si la recherche de la ville idéale a été pendant longtemps une permanence de la réflexion sur la ville, elle évolue et prend une nouvelle forme avec l'apparition et la diffusion du développement durable. La ville durable ne s'inscrit plus dans l'utopie. Il n'est plus question de définir la ville idéale par son plan, d'établir un modèle universel, mais au contraire de rechercher des qualités urbaines, des valeurs perçues comme universelles et à partir desquelles une grande liberté est laissée à leurs expressions locales. Il s'agit de définir des objectifs, des grandes lignes et ensuite de laisser le local chercher suivant ses propres spécificités et particularités leurs applications. D'ailleurs la ville durable ne représente-t-elle pas un « modèle » en ce sens? (en étant prudent bien évidemment sur l'emploi du terme de modèle).

Ainsi la ville idéale serait aujourd'hui celle qui permettrait une expression totale de la citoyenneté, qui assurerait l'égalité des chances, l'équité, l'échange, l'enrichissement, l'accessibilité optimale à des fonctions et des services, celle qui serait en harmonie avec son environnement… etc… Si l'utopie urbaine a toujours été sous tendue par une utopie sociale cela est réaffirmé. Ainsi, le mouvement cherche à croiser des projets urbains avec des projets de société. Dans l'idée de rendre visible et sensible le désir de vivre ensemble dans un territoire redessiné et attendri. Donc un mouvement pour la civilisation urbaine pour trouver ensemble les moyens de vivre ensemble.

Il semble de nos jours que l'on se soit écarté du projet utopique urbain au bénéfice d'une redéfinition des rapports humains et de celle des rapports à l'espace les meilleurs possibles et les plus épanouissants.

Si des permanences et des mutations peuvent être relever au niveau de l'urbanisme lui même on constate que les thématiques traitées par l'urbanisme connaissent elles aussi à la fois des mutations et des permanences. Ainsi certains thèmes d'études sont récurrents mais la façon de les traiter évolue suivant les contextes, concepts et méthodologies de l'époque concernée. Une bon exemple de cette évolution des sujets traités se retrouve dans la thématique de la « nature en ville ». Ainsi l'espace vert est devenu environnement et a débordé les espaces réservés en pied d'immeuble pour devenir l'espace environnement de la ville diffuse sur le territoire par le phénomène de la périurbanisation. Un autre exemple de l'évolution des sujets traités concerne celui de la participation. Ainsi selon les époques pour qualifier l'habitant des villes on parlera : de citadin, de citoyen ou d'usager selon son degré d'implication, dans la construction de l'espace urbain.

L'urbanisme en quête de définition et de légitimation peut maintenant se définir par une mission de développement durable. Les points commun qu'il entretient avec le contenu de cette notion constitue une véritable opportunité pour faire de lui un acteur privilégié, voire même le principal acteur du développement durable. Homme de synthèse, il travaille selon des échelles géographiques et temporelles variables et surtout il a pour mission d'assurer la convergence entre économique, social et environnemental. Le développement est donc un moyen pour lui de réaffirmer ses missions et de légitimer sa position d'intermédiaire entre l'élu et le citoyen.

ANNEXES

ANNEXES

Observe-t-on une massification du discours relatif au développement durable ?

I. Une recherche des notions se rapportant au développement durable dans le discours des doctorants

II. Une recherche des notions se rapportant au développement durable dans les publications françaises

III. Eléments de conclusion

La massification des thématiques environnementales dans notre société peut apparaître une évidence et le discours sur le développement durable peut sembler omniprésent, notamment depuis le lancement, en ce qui concerne les villes, des appels à projets s'insérant dans le cadre des *Agendas 21 locaux*.

Dans un premier temps, nous nous attacherons seulement à rechercher s'il y a une massification des notions se rapportant au développement durable sans nous soucier de ce qu'elles représentent. Autrement dit, il est question de relever dans le lexique français l'apparition des notions relatives au développement durable sans s'attarder sur les contenus et les idées qu'elles traduisent. Il s'agit d'un travail sur la forme qui mettra en évidence l'émergence de nouveaux mots.

Un deuxième temps permettra d'apporter des réponses quant à la question de savoir si cette nouveauté du discours traduit celle des idées. Les termes illustrés ne sont-ils pas des héritages que l'on aurait *modernisés* en les traduisant par de nouveaux mots qui leur conféreraient une impression de nouveauté, de changement ? Le changement observé concerne-t-il aussi bien le fond que la forme ?

I. Une recherche des notions se rapportant au développement durable dans le discours des doctorants

a. La méthodologie

Afin de montrer cette massification du discours sur la durabilité, notamment dans la sphère de la recherche, nous avons pris le parti de reprendre les thèses soutenues en France depuis 1961 et recensées dans le CD-rom Docthèses. Les sujets de thèses, les problématiques traitées et les hypothèses développées apparaissent être le reflet de préoccupations pouvant animer la recherche menée au sein des établissements universitaires français à un moment donné. Les champs lexicaux employés dans les travaux de recherche sont de bons indicateurs du discours scientifique contemporain en vigueur lors de la rédaction des thèses. Pour ces raisons le choix a été fait de s'intéresser aux thèses et de les recenser suivant le vocabulaire usité par les doctorants.

Ce recensement des thèses ne se limite pas à celles relatives aux disciplines des Lettres et Sciences Humaines. Le parti a été pris de l'élargir par un questionnement de *docthèses* suivant les grandes catégories proposées par le CD-rom :

- ✓ Lettres et Sciences Humaines,
- ✓ Sciences
- ✓ Disciplines de la Santé.

Le CD-rom est une base de données présentant les thèses soutenues en France de 1961 à 1999. Lors de la recherche, nous avons effectué temporel selon trois périodes :

- ✓ 1961-1992,
- ✓ 1993-1996,
- ✓ 1997-1999.

Afin de réaliser cette chronologie, la même logique que celle justifiant le champs temporel de l'étude a été appliquée. En effet, elle reprend les dates identifiées comme clefs lors de la définition de la problématique :

1992 pour l'année de la Conférence de Rio,
1996 pour celle de Lisbonne et le passage, en ce qui concerne le domaine relatif à la ville, d'une période, définie par les participants, comme réflexive à une période d'actions et de pratiques sur le terrain.

La requête portant sur le champs lexical, le choix a été fait d'effectuer le recensement sur une série d'expressions :

- ✓ « développement durable »,
- ✓ « ville durable »,
- ✓ « d'écologie »,
- ✓ « d'environnement »…

L'objectif est de repérer l'utilisation de ces termes. Leur présence a été recherchée d'une part dans les mots du titre des thèses et d'autres part dans les mots clefs[1] pour chacune des périodes. Les résultats de la requête sont répertoriés sous la forme de tableaux.

b. Résultats des requêtes

Tableau 1. : Nombre total de thèses soutenues en France selon les disciplines et les périodes.

L : Lettres et Sciences Humaines
S : Sciences
Sa : Discipline de la Santé
T : Total

Périodes	**Disciplines**			**Total**
	L	S	Sa	
1961-1992	57396	75280	116887	249563
1993-1996	12398	26343	36941	75682
1997-1999	5976	11539	20334	37849
Total	75770	113162	174162	363094

[1] Une mise en garde quant à ce recensement s'avère utile. Les thèses recherchées par le biais des *mots du titre* peuvent aussi être recensées lors de la requête par les *mots clefs*. Ainsi, il est fort probable que les termes du titre d'une thèse se retrouvent dans ses mots clefs. Aussi ces deux formes de recherche nous apparaissent complémentaires.

Tableaux 2 et 3 : Résultats des recherches sur la présence des termes dans les mots du titre et les mots clefs des thèses

Elaboration personnelle

Type de recherche	Mot recherché	Détail par période et discipline concernée										
		1961-92			1993-96				1997-99			
		L	Sa	T	L	S	Sa	T	L	S	Sa	T
Mots du titre	Développement durable	0	0	0	8	1	0	9	3	1	0	4
Mots clefs	Développement durable	1	0	1	13	7	0	20	16	4	0	20
Mots titre	Ecologie	27	49	376	14	55	22	91	9	16	11	36
Mots clefs	Ecologie	64	30	405	55	23	17	95	25	11	6	42
Mots titre	Environnement	249	195	871	99	268	91	458	67	123	51	241
Mots clefs	Environnement	147	124	973	151	264	88	503	94	109	44	247
Mots titre	Ville	529	180	724	124	10	81	215	75	5	55	135
Mots clefs	Ville	135	53	202	76	11	12	99	18	8	10	36

Tableau 3

Type de recherche	Mot recherché	Détail par périodes et disciplines concernées										
		1961-92			1993-96				1997-99			
		L	Sa	T	L	S	Sa	T	L	S	Sa	T
Mots titre	Ville et environnement	3	2	6	2	0	0	2	0	1	2	3
Mots clefs	Ville et environnement	1	1	3	2	0	0	2	0	1	0	1
Mots titre	Ville et écologie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mots clefs	Ville et écologie	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0
Mots titre	Urbanisme	128	1	133	23	0	0	23	16	0	0	16
Mots clefs	Urbanisme	156	0	169	105	1	0	106	69	1	0	70
Mots titre	Urbanisme et environnement	4	0	4	1	0	0	1	1	0	0	1
Mots clefs	Urbanisme et environnement	7	0	7	4	0	0	4	2	0	0	2
Mots titre	Urbanisme et écologie	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0
Mots clefs	Urbanisme et écologie	1	0	2	2	0	0	2	0	0	0	0

c. Commentaires des résultats

La première thèse soutenue en France comportant le terme de développement durable dans ses mots clefs remonte à 1991, elle appartient aux Lettres et Sciences Humaines.

Pour la période suivante, le terme est employé principalement dans les disciplines répertoriées en Lettres et Sciences Humaines bien que les Sciences aussi l'emploient mais de façon plus marginale. Le terme est parfois même présent comme mots du titre. En 4 ans, il fait son apparition 9 fois dans un titre et est répertorié comme mots clefs, 20 fois. C'est donc dans cette période qu'il faut voir l'apparition et la diffusion de la notion dans le discours doctorant. Cette émergence est à replacer dans le contexte mondial et dans les conséquences de l'événement qu'à été la Conférence de Rio.

Cette première observation permet de conclure que le terme de développement durable apparaît réellement dans le discours doctorant dans la période 1993-1996. Il concerne principalement les disciplines rattachées aux Lettres et Sciences Humaines. Il s'agit donc d'une notion nouvelle pour le discours.

De même la recherche a été menée sur le terme de « développement durable », puis une requête a été réalisée sur celui de « ville durable ». Cette dernière est vaine. La ville durable n'est présente ni dans un titre, ni dans la définition des mots clefs. Autrement dit, il semblerait que cette notion élaborée sur la scène internationale ne soit encore passée dans le discours du doctorant en 1999. Cependant les thèses répertoriées ont déjà été soutenues et il existe une durée d'environ 4 années entre la date de la soutenance et celle de l'inscription en doctorat, aussi il est possible que cette notion apparaissent dans des thèses en cours de réalisation. De ce fait il est difficile de conclure pour l'instant sur l'appropriation ou non de la notion de ville durable par le milieu doctorant.

Suivant le même principe, une requête est réalisée sur des mots auxquels fait référence le développement durable. En recensant leur présence dans le discours sur les trois périodes, il est alors possible de saisir une évolution dans leurs emplois.

En ce qui concerne le mot « écologie », on constate une augmentation du nombre moyen de thèses soutenues par année, notamment dans la période 1992-1996.
12,6 thèses sont soutenues pour 1961-92 ;
23,7 pour 1993-1996
14 pour 1997-99.

Comme pour la notion précédente la période 1993-96 semble se définir par une période de multiplication du terme.

Cependant ces données doivent être relativisées et ramenées au nombre total de thèses soutenues pour chaque période. Une augmentation du nombre des thèses traitant d'écologie s'explique peut-être tout simplement par celle du total. Il semble que se soit le cas puisque chronologiquement pour chacune des périodes 0,16% ; 0,13% et 0,11% des thèses soutenues traitent d'écologie.

Le terme d'écologie n'apparaît pas se massifier dans le discours, il est présent dans le discours au cours des trois périodes de manière constante et concerne principalement les disciplines rattachées aux Sciences.

La même analyse a été effectuée sur la notion « d'environnement ».

- ✓ Entre 1961 et 1992, 30,4 thèses présentant environnement comme mots clefs sont soutenues en moyenne chaque année ;
- ✓ 125,7 pour 1993-1996
- ✓ 82,3 pour 1997-99.

Si la notion d'écologie est apparue une récurrente du discours doctorant, celle d'environnement au contraire se massifie après 1993, alors qu'émerge celle de développement durable. Le nombre moyen de thèses soutenues par année comportant le terme d'environnement est multiplié par 4 par rapport à la période précédente !
Avant 1992, les thèses employant le mot d'environnement représentent 0,4% du total ; après, elles représentent 0,6%.

La présence de la notion d'environnement se multiplie dans le discours des doctorants. Mais la plus grande nouveauté, ne semble pas se situer dans cette massification du terme d'environnement mais plutôt dans la répartition de son utilisation au sein des disciplines.

Avant 1992, il est presque exclusivement utilisé par les doctorants des sciences puisque 72% des thèses référençant ce terme dans leurs mots clefs sont soutenues dans les disciplines scientifiques.
Après 1992, nous observons une véritable translation des Sciences en direction des Lettres. Dorénavant, l'environnement n'appartient plus seulement au discours des universitaires de Sciences et il gagne celui des Lettres puisque 30% des thèses mentionnant la notion sont des thèses de Lettres et Sciences Humaines contre 52,5% de Sciences.

Ce glissement des préoccupations relatives à l'environnement en direction des Sciences Humaines traduit une nouvelle façon de concevoir l'environnement dans son interaction avec les hommes et leurs activités ainsi qu'une nouvelle manière de travailler qui est davantage transdisciplinaire comme le soulignait déjà Christian GARNIER et PHILIPPE MIRENOWICZ[1] en 1984 lorsqu'ils écrivaient

> «l'ouverture réciproque de l'écologie et des sciences humaines dans une perspective transdisciplinaire ; du coup c'est à un nouveau savoir scientifique qu'il faut accéder. »[2]

Pour ces mêmes auteurs ce rapprochement est indispensable pour une reconnaissance scientifique de l'écologie urbaine. De même pour Edgar MORIN « nature et monde humanisé se trouvent imbriqués l'un dans l'autre », de ce fait il ne peut y avoir qu'un rapprochement des disciplines qui traitent de l'un et de l'autre, qu'une interdisciplinarité

Cette tendance d'appropriation et de restitution de la notion par le discours des disciplines de lettres se confirme et s'amplifie sur la dernière période. L'utilisation de la notion tend à se répartir de manière équitable, puisque 38% des thèses sont rattachées aux disciplines des Lettres et 44% à celles des Sciences.

---

[1] Manifeste pour l'écologie urbaine in Metropolis n°64/65, 1984. Pp. 6-18

[2] les auteurs reprennent les propos de Francis BEAUCIRE et Florence PUSEY pour qui cet échange entre sciences naturelles et sciences sociales est à l'époque déficient :
« c'est l'absence quasi totale des relations avec les sciences sociales qui constitue le handicap majeur de l'écologie naturelle dans son approche de la ville ».

Si l'emploie de la notion d'écologie est présente de manière relativement uniforme dans le discours au long des trois périodes, nous constatons une massification de celle d'environnement après 1992 et surtout sa diffusion au sein des disciplines littéraires. « Environnement » n'est plus un terme réservé aux Sciences. Ce phénomène traduit le sentiment développé lors des conférences internationales : l'environnement doit être l'affaire de tous, il devient une préoccupation de plus en plus présente dans les Sciences humaines qui l'abordent de manière qualitative.

Une autre étape de la recherche sur docthèse a consisté à effectuer des requêtes en utilisant les combinaisons de recherche. Aussi, en s'intéressant plus particulièrement au domaine de la ville, ont été combinés les mots de « ville » et « environnement », « ville » et « écologie », « urbanisme » et « écologie », « urbanisme » et « environnement ». Il apparaît que ces associations de termes en relation avec la ville durable se retrouvent peu dans le discours. Cette première impression d'un discours en relation avec la ville durable marginal a été approfondi. Au sein des disciplines des Lettres et Sciences Humaines, le CD-rom distingue à l'intérieur de la Géographie deux disciplines, Protection de l'Environnement et Géographie Urbaine.

Tableau 4 : Recherche du nombre de thèses soutenues dans les disciplines de géographie urbaine et de protection de l'environnement

Disciplines	**Périodes**			
	1961-1992	1993-1996	1997-1999	Total
Géographie urbaine	415	223	60	
Protection de l'environnement	28	41	18	
Combinaison	5	6	1	12

Une combinaison de recherche entre les deux disciplines nous permet de recenser les thèses traitant à la fois de la ville et de l'environnement. Les résultats de la recherche concernent 12 thèses dont 5 soutenues avant 1992, 6 pour la période 1993-96 et 1 pour 1997-99. Même si l'on remarque une augmentation des thèses soutenues entre 1993 et 1996 (c'est-à-dire dans la période de l'émergence du discours sur la durabilité au sein des thèses), il apparaît que le discours relatif à la ville durable reste très peu important et est encore marginal.

II. Une recherche des notions se rapportant au développement durable dans les publications françaises

Dans un deuxième temps, la massification des thématiques relatives au développement durable et à l'environnement a été recherchée dans l'ensemble des publications françaises. A cette fin, le choix a été fait d'effectuer une série de recherches d'une part sur les ouvrages répertoriés à la Bibliothèque Nationale de France et d'autre part sur les périodiques en cours de publication en France.

a. Recensement des ouvrages de la BNF

Afin de réaliser un recensement des ouvrages répertoriés à la BNF et traitant de développement durable ou d'environnement, nous avons utilisé le CD-Rom.

Dans les menus déroulants de présentation proposés à l'utilisateur, le CD-Rom prédéfinit une série de mots clefs. Ainsi, avec le terme de « développement durable », une longue liste de qualificatifs est apparue, mettant ainsi encore une fois en évidence la transdisciplinarité du thème et l'importance des champs concernés par cette notion. De « développement durable – Afrique Noire » à « Développement durable – Vietnam Congrès » nous avons ainsi pu comptabiliser 44 rubriques ou sous-rubriques, chacune d'elles signalant le nombre d'ouvrages correspondants et disponibles :

Développement durable		20
	Afrique Noire	1
	Alpes	1
	Associations répertoires	2
	Comores Histoire 1970	1
	Congrès	4
Coopération internationales Congrès	1	
	Coût efficacité	3
	Etude et enseignement supérieur Pays de l'Union Européenne	1
	Europe de l'Ouest	1
	Evaluation France	1
	Evaluation Pays de l'OCDE	1
	Evaluation Pays de l'Union européenne	1
	Finlande	1
	France	8
	France Alpes Maritimes	1
	France Bretagne	1
	France Congrès	1
	France Régions Congrès	1
	France Régions Sommes	1
	Guinée Bissau Histoire 1970	1
	Guinée Histoire 1970	1
	Iles Vierges Américaines Saint Thomas	1
	Indonésie Bali Indonésie Histoire 1990	1
	Manuels d'enseignement supérieur	2
	Martinique Prévisions	1
	Méditerranée Régions Congrès	1

Méditerranée Régions Guides Manuels	2
Méditerranée Régions Prévisions	1
Norvège	1
Participation des Citoyens Congrès	1
Pays de l'OCDE	7
Pays de l'OCDE Congrès	2
Pays de l'Union Européenne	19
Pays de l'Union Européenne Etude de Cas	1
Pays de l'Union Européenne Congrès	1
Pays en Voie de Développement	1
Pays en Voie de Développement Congrès	2
Pays en Voie de Développement Coopération Internationale	1
Prévisions Congrès	1
Régions Arides Congrès	1
Sahel	1
Sénégal Histoire 1970	1
Vietnam Congrès	1

Si on constate que les termes associés à celui de « développement durable » sont nombreux et disparates, il en est de même pour les mots « d'écologie » et « d'environnement ». Afin de mener à bien le recensement le parti a été pris d'effectuer deux types de recherche en privilégiant deux entrées :
D'une part le travail s'est porté sur les Mots du titre et d'autre part sur les Mots de la notice. Une série de requêtes pour trois périodes a été mise en œuvre :

Les ouvrages publiés :

- ✓ avant 1987
- ✓ durant la période 1987-1992
- ✓ entre 1993 et 1996
- ✓ après 1997.

Pour chaque type de recherche les résultats obtenus sont synthétisés sous la forme d'un tableau :

Tableau 5 : Les résultats de la requête sur le CD-Rom de la BNF

Type de recherche	Mots	avant 1987	1987-92	1993-96	depuis 97	Total
Mots du titre	Développement durable	0	3	25	54	82
Mots notice	Développement durable	0	9	46	102	157
Mots du titre	Environnement	1269	640	862	472	3243
Mots notice	Environnement	3162	1731	2271	1447	8611
Mots du titre	Ecologie	540	164	131	69	904
Mots notice	Ecologie	1299	599	613	411	2922
Mots du titre	Ecologie urbaine	2	4	6	3	15
Mots notice	Ecologie urbaine	6	8	15	10	39

b. Commentaires des résultats de la requête

Pour le terme de « développement durable », nous constatons dans un premier temps, son apparition, tant dans les mots du titre que dans ceux de la notice durant la période 1987-1992.

Dans un deuxième temps, une rapide augmentation des ouvrages utilisant l'expression peut être relevée pour la période 1992-1996 et son amplification depuis 1997. Le nombre d'ouvrages mentionnant le terme dans leurs titres est multiplié par deux entre les deux dernières périodes.

L'apparition et l'amplification de l'utilisation du mot suit le même schéma que celui déjà mis en évidence lors de l'analyse des thèses soutenues en France. Dans les deux cas l'emploi de la notion prend de l'importance durant la période 1992-1996, c'est à dire comme précédemment souligné, suite à l'événement de la Conférence de Rio, pouvant être qualifiée *d'acte fondateur* de la pensée française sur la durabilité.

Cet essor se retrouve dans la période 1992-1996 pour les termes « d'environnement », « d'écologie » et « d'écologie urbaine ». Cette période est riche pour les thématiques du développement durable qui apparaissent a priori comme de nouvelles préoccupations. Cet intérêt pour le développement durable et les thématique qu'il recouvre (des recherches sur les mots de participation ou de citoyenneté auraient pu être aussi effectuées) répond-t-il à un effet de mode ou traduit-il un réel changement et l'apparition d'un véritable enjeu?

Au niveau du discours et du simple emploi des termes nous constatons l'émergence du développement durable au début des années 1990, l'essor et la multiplication de l'emploi du terme pour la période 1993-1996.

Si depuis 1997, le nombre d'ouvrages employant le terme de « développement durable » a continué de progresser, celui de ceux utilisant les mots « d'environnement » et « d'écologie » a diminué. Entre 1992 et 1996, chaque année, en moyenne environ 568 et 153 ouvrages paraissent qui comportent les termes « d'environnement » et « d'écologie » dans leurs notices contre 482 et 137 depuis 1997. Observerions-nous un essoufflement après cette période d'emballement que nous avons pu mettre en évidence ?

Cet « essoufflement » peut aussi être constaté au niveau des thèses soutenues. Entre 1993 et 1996, pour chaque année 24 et 126 thèses en moyenne mentionnent « écologie » et « environnement » dans leurs mots clefs, alors que depuis 1997, on ne compte plus en moyenne que 14 et 82 thèses.

1992-1996 est une période de foisonnement des termes relatifs au domaine de l'environnement. Mais après cette période de forte amplification et de récurrence dans le discours des notions d'environnement et d'écologie, il apparaît que l'utilisation de ces deux termes est en régression.

c. Les publications

Après avoir effectué une recherche sur les ouvrages publiés en France pour différentes périodes, la question s'est posée de savoir s'il existait des périodiques en cours de publication en France comportant dans leurs titres les expressions de « développement durable », « d'environnement », « d'écologie » et « d'écologie urbaine ». Utilisant le CD-Rom Myriade, les résultats suivants ont pu être obtenus :

- ✓ - Développement durable 1
- ✓ Facteur 4 D. Dossiers et débats pour le développement durable. Bimestriel depuis 1998
- ✓ - Environnement 275
- ✓ - Ecologie 58
- ✓ - Ecologie urbaine 1
- ✓ Guides pratiques d'écologie urbaine. Collection de monographies depuis 1996.

Il apparaît donc que la massification de l'emploi des termes observée précédemment ne se retrouvent pas en ce qui concerne les périodiques. Certes de nombreuses publications en série comportent le mot « d'environnement » dans leurs titres mais seulement une revue celui de « développement durable ». Cependant il faut noter que la recherche s'est ici intéressée seulement aux ouvrages présentant la notion dans les mots de leurs titres et certaines publications non répertoriées usent de ces termes. Néanmoins, il est intéressant de constater qu'une publication s'est spécialisée et ne traite que de développement durable depuis 1998 (publication de l'association 4D qui ne traite que de développement durable).

d. urbadisc 99

Travaillant plus spécifiquement sur l'urbanisme et après s'être penchée sur l'emploi des mots de « développement durable » dans les publications et les thèses tous domaines confondus, la recherche s'est portée sur les ouvrages concernant plus spécifiquement l'urbanisme. A cette fin, le CD-Rom *Urbadisc 99* a été consulté.

Les types de requêtes possibles ne sont pas tout à fait les mêmes que pour les recherches sur docthèses et la BNF puisque les recherches s'effectuent seulement par année. Le travail s'est alors porté sur des requêtes par sujets, matières et titres pour les années 1992, 1997, 1998 et 1999, pour les termes de développement durable et de ville durable. Les résultats obtenus sont les suivants :

Tableau 6: Résultats des requêtes sur Urbadisc 99

Type de recherche	Mots	Détail par années				Total
		1992	1997	1998	1999	
Sujet	Développement durable	2	43	8	0	121
Matière	Développement durable	0	32	7	0	76
Titre	Développement durable	0	7	0	0	23
Sujet	Ville durable	0	16	4	0	51
Matière	Ville durable	0	0	0	0	0
Titre	Ville durable	0	3	0	0	5

Comme les recherches précédentes ont déjà permis de le constater, les termes relatifs à la durabilité apparaissent et se développent dans le discours en France durant la période 1992-1997. Après 1997, on constate un même essoufflement dans l'emploi des termes que celui observé auparavant pour « environnement » et « écologie ». En 1997 les mots de développement durable et de ville durable apparaissent 43 et 16 fois dans des titres pour disparaître complètement en 1999.

III. Eléments de conclusion et nouvelles interrogations

Que se soit au niveau des thèses soutenues en France ou à celui des publications françaises, l'apparition du mot de développement durable dans le discours peut être mis en évidence au début des années 1990, suite principalement à la Conférence de Rio de 1992 qui officialise l'emploi du terme en France. Le discours reprend alors un thème d'actualité, un mot « à la mode », dans « l'air du temps ».

Cette première étape d'émergence du mot dans le discours se poursuit durant la période 1992-1996 qui correspond à une massification de l'emploi des termes. Le discours sur la durabilité connaît alors là son apogée.

Alors que nous pensions a priori que cette massification se poursuivait et s'accentuait depuis ces trois dernières années, l'analyse a révélé l'entrée dans une phase d'essoufflement au niveau de l'emploi des mots relatifs à l'environnement.

Ainsi, non seulement, dès à présent l'interrogation sur le phénomène de nouveauté dans l'emploi des mots suite à la Conférence de Rio se pose. La nouveauté dans le vocabulaire employé traduit-elle la nouveauté dans le contenu ? Une autre question intervient ensuite : L'essoufflement observé au niveau de l'utilisation des notions traduit-il un essoufflement réel des contenus ? Certains aspects environnementaux propres au développement durable sont-il révolus ou a-t-on tout simplement changé de champs lexical et dans ce cas les mots auraient-ils vieilli ? Si nous ne retrouvons pas, ou moins fréquemment, les mots dans les thèses ou les publications, existent-ils des lieux de notre société où ils sont encore bien présents et où leurs utilisations sont dominantes, comme par exemple en politique ?

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1ère biennale des villes et des urbanistes d'Europe. Planification urbaine et développement durable. 4, 5 et 6 Décembre 1995, Lyon. Document préparatoire et contributions.
4D. les mardis de 4D. Le développement durable en débats. 2001. 234p.
Actes des rencontres régionales du développement durable. Territoires, énergies, citoyens et solidarités. Nantes 4 et 5 mars 1999.
AGULHON M. Dir. Histoire de la France urbaine (G. DUBY. Dir), tome 4 : La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien. Paris : Editions du Seuil, 1998. 734pp.
ALLEGRE Claude. Ecologie des villes, écologie des champs. Fayard : Paris, 1993. 232p.
ANASTASSOPOULOS J.P. ; J.P. LARCON. Les grandes municipalités européennes face au défi urbain. Les Cahiers de recherche, Centre d'Enseignement Supérieur des Affaires. CR n°82/1977.148p.
ANDRE Jean Louis. Au cœur des villes. Paris : Odile Jacob, 1994. 186p.
APERAU. Annuaire des formations, 1997.
APERAU. Evaluation des formations en aménagement et en urbanisme des membres de l'APERAU. 1992.
APERAU. Formation et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines. Colloque franco-américain CNRS/APERAU. 29-30 janvier 1989. Paris, 1989. 166p.
ASCHER François. Principes d'organisation et critères d'attribution in Grand prix de l'urbanisme 2001 : Jean Subileau et cinq grandes figures de l'urbanisme. pp. 8-9.
Assises régionales du développement durable : interventions de cadrage des séminaires techniques. Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies. Ile de France, 1996. 127p.
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE; Ministère de l'urbanisme, du logement et du transport. Elus et urbanistes : nouveaux rôles, nouveaux rapports. Livre blanc.
AUBY Jean-Bernard ; BAUER Gérard ; BOOTH Philippe. La règle et l'urbanisme. Paris : ADEF, 1987. 351p.
AUBY Jean-Bernard ; JEGOUZOU Yves. Urbanisme : règlements, documents d'urbanisme... Paris: Dalloz, 1993. 1175 p.
AUGUSTIN Jean-Pierre. Espaces urbains et pratiques sociales. Talence : Presses Universitaires de Bordeaux, 1988. 116p.
AUZELLE Robert (collaboration de J. GOHIER et P. VETTER). 323 citations sur l'urbanisme de Paris : éditeurs Vincent, Fréal et Cie, 1964. 864p.
AUZELLE. Cours d'urbanisme à l'institut d'urbanisme de Paris 1: intelligence du milieu et stratégie de l'aménagement. Paris : Vincent Fréal et Cie, 1967. 232p.
AUZELLE. Techniques de l'urbanisme : l'aménagement des agglomérations urbaines. PUF : Paris, 1970. 4ème édition mise à jour. 128.
BACHOUD Claude ; CHAZOULE Olivier. Guide des droits du citadin : contre les abus de l'urbanisme, alignement, expropriation, préemption, que faire ? Le Seuil : Paris. 1999. 220p.
BARCON Claudine. Synthèse des travaux in la ville intercommunale. Colloque de Nantes 1990/01/25-26. Paris : Service technique de l'urbanisme, 1990. pp7-20.
BARDET G. L'Urbanisme. Paris : PUF, 1947, 2ème édition. 136p.
BARDET G. L'Urbanisme. Paris : PUF, 1963, 5ème édition. 128p.
BARDET G. Problèmes d'urbanisme in Villes et civilisation urbaine : XVIIIème Xxème siècle. Paris : Larousse, 1992. pp 262-269.

BARRAQUE Bernard. La ville et le génie de l'environnement. Presse ENPC : Paris, 1993. 249p.
BASTIE Jean ; DEZERT Bernard. La ville. Paris : Masson, 1991. 413p.
BAUDOUI Rémi et PICON-LEFEBVRE virginie, Directeurs. Ville et Architecture. Les cahiers de la recherche architecturale n° 32/33, 3ème trimestre 1993. Marseille : Editions Parenthèses, 1993. 186p.
BECET Jean-Marie. L'aménagement du littoral. Paris :PUF, 1987.
BERDOULAY Vincent ; SOUBEYRAN Olivier. Débat public et développement durable. Expériences Nord Américaines. Editions Villes et territoires : Paris, 1996. 140p.
BERDOULAY Vincent ; SOUBEYRAN Olivier. L'écologie urbaine et l'urbanisme : aux fondements des enjeux actuels. Editions La Découverte : Paris, 2002. 270p.
BERGER Alain. Ville et campagne : la fin d'un dualisme. Paris : Economica, 1977. 276p.
BERNOT Jacques. La répartition des compétences. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1996. 99p.
BIGOT. L'urbanisme au défi de l'environnement. Rennes : Ed. Apogée, 1994. 158p.
BLANC Nathalie. La nature dans la cité thèse de doctorat sous la direction de N. MATHIEU. Université de Lille, 1996.
BOTHOREL J. Histoire du septennat giscardien. Paris : B. Grasset, 1983.
BOUDON P. (dir). Langages singuliers et partages de l'urbain. Actes de la journée organisée par le laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités (Axe IV). Louest UMR CNRS 7544. L'Harmattan : Paris.
BOURDIN A. Guide des formations à l'urbanisme, à l'aménagement de la ville et du territoire. CNPEAU, 1997. 273p.
BOURGOIN ; BAREILLES. Guide de l'environnement à l'usage des citoyens et des collectivités territoriales. Frisson-Roche : Paris, 1998. 352p.
BOUYSSOU F ; HUGOT J. Code de l'urbanisme commenté et annoté. Paris : Litec, éditions de 1981 et 1996.
BREVANU Claude, Rapport au Ministre délégué à la ville. Ville une nouvelle ambition pour les métiers. La documentation française : Paris, 2001. 187p.
BURGEL Guy. La ville aujourd'hui. Paris: Hachette, 1993. 220 p.
Cahiers de Fontenay. Idées de villes, villes idéales. Fontenay-Saint Cloud : ENS Ed, 1993. Les cahiers de Fontenay n°69-70 mars 1993.
CAMAGNI Roberto ; GIBELLI Maria Cristina. Développement urbain durable : 4 métropoles européennes à l'épreuve. DATAR, éditions de l'Aube, 1997. 174p.
CANTAL DUPART Michel. Merci la ville. Bordeaux: Le Castor Astral, 1994. 174 p.
CANTAL-DUPART Michel. Les hommes dans la ville : l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées. Tome 2, contributions, 1992.
CANTAL-DUPART Michel. Les hommes dans la ville : l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées. Tome 1, 1992. p. 53.
CAUQUELIN Anne. Essai de philosophie urbaine. Presses Universitaires de France, 1982. 195 p.
CELERIER Thibaut. Guide de la légalité des POS : jurisprudence 1987-1994. Paris : EFE Ed, 1995. 257p.
CHAIB Jérôme. Les études d'impact en matière d'urbanisme. Paris : Sang de la terre, 1996. 149p.
CHARLES Hubert. Les principes de l'urbanisme. Paris: Dalloz, 1993.
CHARRIE Jean Paul, Dir. Centre d'études des espaces urbains. Villes en projet (s) ; Actes du colloque de 1995 (Questions à la ville). Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996. 408p.
CHATIN Catherine. 9 villes nouvelles : une expérience française d'urbanisme. Paris :Dunod, 1975. 207p.
CHOAY. F. L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie. Paris : Seuil, 1965. 448p.
CLAVAL Paul. Histoire de la géographie. PUF : Paris. 106p.

CODIRDU. Lois Voynet, Chevènement, SRU : trois lois qui renouvellent le rôle de l'Etat sur les territoires urbains, regard d'ensemble sur le nouveau cadre législatif d'organisation du territoire par les directeurs membres du CODIRDU. Note de réflexion, juin 2001.
COHEN Guy. Modélisation des réseaux urbains : que peuvent apporter les méthodes mathématiques à la gestion et à la planification des réseaux urbains ? (Cahiers programme interdisciplinaire de recherche sur la ville). Paris : CNRS, 1995. 107p.
Colloque de Marly. La Baule 10-12 juin 1976. Participation et urbanisme. Paris : CRU, 1976. 143p.
COMELIAU Laurent ; HOLEC Nathalie ; PIECHAUD Jean-Pierre ; 4D. Approche territoriale du développement durable : repères pour l'Agenda 21 local. Editions Mission pour le Développement Durable et la Qualité, 2001. Pp. 136 p.
COMITE 21. Assises du développement durable. Le développement durable ? 21 entrées, 75 initiatives concrètes. Paris : Comité 21, Décembre 1996.
COMITE DES DIRECTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN. FREBAULT Jean, dir. Lois Voynet, Chevènement, SRU : Un regard d'ensemble sur le nouveau cadre législatif d'organisation du territoire. CERTU, 2002. 203p.
COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNE. Livre vert sur l'environnement urbain. Luxembourg : Office des Publications Officielles des Communautés européennes, 1990. 82p.
COMMISSION EUROPEENNE. GROUPE D'EXPERTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN. Villes durables européennes. Rapport. Bruxelles : Office des publications officielles des communautés européennes, 1996. 242p.
COMMISSION EUROPEENNE. Notre avenir pour objectif : Actions pour l'environnement en Europe. Luxembourg, Bruxelles : Office des publications officielles des communautés européennes, 2000. 3ème édition. 141p.
COMMISSION EUROPEENNE. Direction générale de la politique générale. Terra, un laboratoire expérimental en aménagement du territoire. Luxembourg : Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 2000. 101p.
COMMISSION EUROPEENNE. Ville et environnement, 1994. Luxembourg. 92p.
Concevoir des villes pour le 21ème siècle. Développement durable, Agendas 21 locaux, comment les mettre en œuvre ? pour une nouvelle approche de la ville de demain. Actes des rencontres de Lille 19-20 novembre 1996.
CONSEIL DE L'EUROPE. Les défis pour la société européenne à l'aube de l'an 2000 : stratégies pour un développement durable des régions urbaines en Europe, 1994. 6 et 7 septembre 1994, Oslo.
COULON Alain. L'école de Chicago. PUF : Paris, 1992. 127p.
COURREC Jean ; GALAN Pierre. Les certificats d'urbanisme. Paris : Masson, 1990. 116p.
CROZIER M. et FRIEDBERG E. L'acteur et le système. Paris : Le Seuil, Collection points, 1997. 500p.
CULOT Maurice. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Loughlinstown House, Shankill, Co. Dubli, Irlande. La ville durable : une tétralogie européenne. Partie IV Esthétique, fonctionnalité et désirabilité de la ville durable. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1995. 198p.
DATAR. Environnement et aménagement du territoire. (J.P. GAUDEMAR, dir.) Paris : La Documentation Française, 1996. 213p.
DE SABLET M. Des espaces urbains agréables à vivre : places, rues, squares et jardins. Paris : Editions du Moniteur, 1988. 255p.
DENOEL F, dir. François PERROUX. Ed de l'Age de l'Homme. Lausanne 1990, 315p.
DOMENACH C Perspectives pour l'enseignement de la planification, l'aménagement et l'urbanisme, Rapport présenté au Ministre de l'Aménagement du Territoire, au Ministre de l'Education Nationale, au Ministre de l'Urbanisme et du Logement. 1982.

DOUADY C N ; FREY J-P ; GENESTIER P. Exprimer la collectivité locale pour un urbanisme empirique in Villes en parallèle, n°12-13, 1988. pp304-327.
DUBOIS-TAINE ; CHALAS (dir). La ville émergente. Editions de l'Aube : Paris, 1997. 284p.
DURAND D. La systémique. Paris : PUF, 1996. (Septième édition)
EMELIANOFF Cyria et THEYS Jacques. les contradictions de la ville durable in Développement durable villes et territoires : innover et décloisonner pour anticiper les ruptures. Notes du centre de prospective et de veille scientifique. Ministère de l'Equipement, des Transports et du logement. Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques. N°13. Janvier 2000.
EMELIANOFF Cyria. La ville durable, un modèle émergent, géoscopie du réseau européen des villes durables. Thèse de doctorat Géographie sous la direction de DELEAGE. Université d'Orléans, 1999. 469p.
EPAULARD Fabienne, ROUSSEAU, directeur. Institut d'Urbanisme Parisien, mémoire de fin d'année. La décentralisation et la profession d'urbaniste. Quelles évolutions… quels changements ? 1983-1984. 102p + annexes.
ERNEST HUANT. Cybernétique des 3 « E ». l'environnement, l'écologie et l'économie. Guy Le Prat éditeur : Paris, 1980.
FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME. Recomposer la ville. 14ème rencontre nationale des agences d'urbanisme, Toulouse, 26-27-28 mai 1993. Toulouse : AUAT, 1993.
Forum Franco-Allemand l'exigence du développement durable dans la société européenne, Paris 5 octobre 2001. Actes.
FRANKHAUSER Pierre. La fractalité des structures urbaines. Paris: Anthropos, 1994.
FRIEDMAN. Y. Utopies réalisables. Paris : Union Générale d'Editions, 1975. 313p.
GARIN-FERRAZ G ; MASSON J ; ROYOUX D ; THEAU B. Villes et développement durable objectifs XXIème siècle. CNFPT (colloque 30-31 janvier 1997).
GAUDEMAR J.P, dir. Environnement et aménagement du territoire. Paris : La Documentation Française, 1996. 213p.
GAUDIN Jean-Pierre. L'avenir en plan : technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930. Seyssel : éditions du Champ Vallon, 1985. 215p.
GAUDIN Jean-Pierre. Les nouvelles politiques urbaines. Paris :PUF, 1993.
GENDARME R; G. MATAGRIN ; R. LERAY ; A. LOSSER ; A. CHABERT. François Perroux : penseur de notre temps. Presses universitaires de Nancy : Nancy, 1992. 72p.
GENESTIER P, dir. Vers un nouvel urbanisme : faire la ville, comment, pour qui ? La Documentation Française : Paris, 1996. 275p.
GHITTI, YOUNES, dir. Ville contre nature : philosophie et architecture. Paris : La Découverte, 1999. 281p.
GHORRA-GOBIN Cynthia, dir. Penser la ville de demain : qu'est-ce qui institue la ville ? Colloque de Paris 1991/10/21-22. Paris : L'Harmattan, 1994. 266p.
GIAVANNONI Gustavo. L'urbanisme face aux villes anciennes. Paris : Editions du Seuil, 1998. 354p. 3ème édition.
GISCARD D'ESTAING. Démocratie française. Paris : Fayard, 1976. 175p.
GUESNIER Bernard. Les clefs du développement local durable in les paradoxes du local. L'acteur rural : La Carneille, 1995. Pp. 19-32.
HAROUEL Jean-Louis. Histoire de l'urbanisme. Paris : PUF., 1990 (Troisième édition revue et corrigée). 127p.
HERISSON Pierre ; ALTHAPE Louis (sénateurs). Simplifier et décentraliser deux défis pou l'urbanisme. les rapports du sénat n°265, 1999-2000. 112 p.
INSEE. Annuaire rétrospectif de la France. Séries longues 1948-1988. Paris.
JAGER. Rapport sur l'enseignement de l'urbanisme. Avril 1989.
KATAN Roger. De quoi se mêlent les urbanistes. Editions Actes du Sud : Le Paradou, 1979.

La charte de territoire : une démarche pour un projet de développement durable. La Documentation Française, 1997. 311p.
LABORIT Henri. L'homme et la ville. Flammarion : Paris, 1977. 214p.
LACAZE Jean-Paul. Introduction à la planification urbaine : imprécis d'urbanisme à la française. Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1995. 386 p.
LACAZE Jean-Paul. La ville et l'urbanisme : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir. Paris : Flammarion, 1995. 127p.
LARCHER Gérard, rapporteur. Les terroirs urbains et paysagers pour un nouvel équilibre des espaces péri-urbains. Rapport d'information du Sénat. Session ordinaire de 1997-1998. P. 27.
LARRALDE Dominique. Le plan d'occupation des sols. Paris : Dalloz, 1996. 238p.
LE CORBUSIER. La Charte d'Athènes. Paris : Le Seuil, 1998. 190p. (réimpression).
LE CORBUSIER. La construction des villes : Genèse et devenir d'un ouvrage écrit de 1910 à 1915 et laissé inachevé par Charles Edouard Jeanneret – Gris dit Le Corbusier. L'age d'Homme, 1992. 223p.
LE CORBUSIER. Manière de penser l'urbanisme. Paris : Denoël et Gonthier, réédition de 1946 (Editions de l'Architecture d'Aujourd'hui.) 203p.
LE CORBUSIER. Sur les quatre routes : L'automobile, l'avion, le bateau, le chemin de fer. Paris : Denoël et Gonthier, 1970.
LE CORBUSIER. Urbanisme. Paris : Flammarion, 1994. 295p.
LE CORBUSIER. Vers une architecture : nouvelle édition revue et argumentée d'une lettre inédite de l'auteur présentée par Eugène Claudius-Petit. Paris : Flammarion, 1995. 254p.
LEFEBVRE H. Espace et politique. Paris : Anthropos, 1968.
LETURCQ. Agence régionale de l'environnement de Haute Normandie. De l'écologie urbaine au développement durable. Lettre du cadre territorial, dossiers d'experts : Voiron, 1998. 166p.
LORRAIN Dominique. Fondation des villes, la production urbaine après la décentralisation. 1991-93 marché d'étude. Rapport final.
MAGNAN R. L'Art urbain évolutif in Urbanisme, revue française : Organisation et administration de la cité n° 94, 1965. pp55 à 70.
MARTINAND Claude et LANDRIEU Josee, Dir. L'aménagement en question. Paris : ADEF, 1996. 242p.
MEISSEL René. Décentralisation et aménagement du territoire. Paris : Le Monde Editions ; Paris : Marabout, 1995. 218p.
MERLIN Pierre. Morphologie urbaine et parcellaire : Colloque d'Arc-et-Senans (28 et 29 octobre 1985). Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1988. 292 p.
MERLIN Pierre. L'urbanisme. Paris : PUF, 1996 (Troisième édition corrigée). 128 p.
MERLIN Pierre. Les villes nouvelles en France. Paris : PUF, 1991. 127pp.
MERLIN Pierre. L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France. Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1995. 416 p.
MERLIN ; APERAU. Evaluation des formations en aménagement et urbanisme des membres de l'APERAU. APERAU : Noisy Le Grand, 1995. 294p.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS. Les protections : sites, abords, secteurs sauvegardés, ZPPAUP. Paris : Villes et Territoires, 1995. 49p.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS, DAU. Etude de synthèse sur le milieu professionnel de l'urbanisme. Les professionnels issus des instituts d'aménagements et d'urbanisme, avril 1986.
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ; CAISSE DES DEPOTS. Guide pratique de l'éco-aménagement, 1995. P. 54.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS. DAU. AMPE Francis. Rapport du groupe de travail sur les formations en aménagement et urbanisme. 1992. 44p.

MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS, ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE. Elus et urbanistes, nouveaux rôles, nouveaux rapports, livre blanc. Travaux du groupe de travail réuni de mars 1984 à mai 1985 à l'initiative de Yves DAUGE.

MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS, DAU. Etude de synthèse sur le milieu professionnel de l'urbanisme. Les professionnels issus des instituts d'aménagement et d'urbanisme. Avril 1986.

MOTTE Alain, dir. Schéma directeur et projet d'agglomération : l'expérimentation de nouvelles politiques urbaines spatialisées (1981-1993). Paris : Juris-Service, 1995. 272p.

MOTTE Alain. L'émergence de l'urbanisme comme discipline académique : le cas français (1969-1989). Pp. 109-118 in APERAU. Formations et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines. Colloque franco-américain. CNRS/APERAU, 29-30 janvier 1989. Paris, 1989. 166p.

MURET Jean-Pierre ; MAISTRE Andre. L'urbanisme communal : les outils, les pratiques, les difficultés. Paris : Syros, 1995. 290p.

NEMERY Jean Claude Dir. Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe. Paris : Economica. Paris : DATAR. Reims : Université de Reims, 1994. 706p.

OCDE. Le développement durable : stratégie de l'OCDE pour le XXIème siècle, 1997. 202p.

OLLIVIER-TRIGALO M ; PIECHACZYK X. Prédit 1996-2000. Groupe thématique « Recherches stratégiques ». Programme mobilisateur évaluation décision : Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Conflits d'aménagement et pratiques de conduite de projet. Mars 2000. Rapport intermédiaire.

P. BOUDON, dir. Langages singuliers et partages de l'urbain. Actes de la journée organisée par le laboratoire des organisations urbaines : Espaces, sociétés. Temporalités (Axe IV). LOUEST, UMR, CNRS 7544. Paris, L'Harmattan.

PAQUOT Thierry (dir). La ville et l'urbain, l'état des savoirs. Paris : La Découverte, 2000. 441p.

PAQUOT Thierry. Economie, écologie et démocratie in écologie urbaine, Les éditions de La Villette, 2000.

PAQUOT Thierry. Le mode des villes : panorama de la planète. Complexe : Bruxelles, 1996. 699p.

PARFAIT F. Qui fait la ville ? Témoignages et suggestions. Technique et documentation : Prais, 1978. 124p.

PASSET R. THEYS J. DATAR. Héritiers du futur : aménagement du territoire, environnement et développement durable. Editions de l'Aube : La Tour d'Aigues, 1995. Pp. 270p.

PELLETIER J. ; DELFANTE Ch. Villes et urbanisme dans le monde. Paris : Masson, 1989. 200p.

PERROUX François. Pour une philosophie du nouveau développement. Aubier, les presses de l'UNESCO : Paris, 1981. 279p.

Plaquette de présentation de la SFU, 1998.

PONTS ET CHAUSSEES. Pierre CHASSANDE ; J.P. PIECHAUD. Prise en compte du développement durable dans les Directives Territoriales d'Aménagement. 10 mars 1998.

Pour un développement local durable au XXIème siècle. Aix en Provence 15-16 novembre 1999. Tourisme, économie, culture, gestion urbaine et démocratie. Actes du colloque.

PRIET François. La décentralisation de l'urbanisme : essai sur la réforme de 1983-1985. Paris: Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1995. 446 p.

RIMBERT S. Les paysages urbains. Paris : Colin, 1973.

RONCAYOLO M et PAQUOT T, Dir. Villes et civilisation urbaine : XVIIIème Xxème siècle. Paris : Larousse, 1992. 688p.

ROSSILLION Pierre. Les plans d'urbanisme. Paris : Berger-Levrault, 1963. 300p.

ROUSSEAU A ; BEAUNEZ R. L'expérience de Grenoble. L'action municipale : ses possibilités, ses limites. Paris, les éditions ouvrières, 1971. 188p.

ROUSSO H. (dir). La planification en crise(1965-1985). Presses Sciences politiques/CNRS, 1987.
SACHS I. Stratégie de l'écodéveloppement. Paris : Editions Ouvrières, 1980. 140p.
SANTAMARIA Frédéric. Les villes moyennes françaises : entre hiérarchie et réseaux ; Etude comparée avec l'Espagne et le Royaume Uni. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire SET. Thèse de nouveau régime : Géographie, DI MEO Guy Dir. Pp 260-513.
SAUVEZ M. La ville et l'enjeu du développement durable. Paris : La Documentation Française, 2001.
SEN Amartya. Ethique et économie. Paris : éd. PUF, 1993.
SERVICE TECHNIQUE DE L'URBANISME. DIVISION TOPOGRAPHIE-PHOTOGRAPHIE. Photo interprétation : de la photographie aérienne à l'urbanisme. Paris : Service technique de l'urbanisme, 1985. 53p.
SERVICES MUNICIPAUX ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS. Séminaire organisé par la commission nationale pour le développement social des quartiers. Lyon, Palais de la Bourse – 18 et 19 novembre 1986.
SOCIETE FRANCAISE DES URBANISTES. Rapport sur la formation. 1979.
SOCIETE FRANCAISE DES URBANISTES. Charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle.
SOCIETE, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRE. UMR CNRS-UPPA. Théories du milieu, théories de l'action et histoire de la pensée écologique urbaine au début du XX° siècle. Rapport de projet-Phase 1. Contrat de recherche Plan Urbain n°18. Pau, 1997. 153p.
SOUBEYRAN Olivier. L'écologie urbaine, origine et philosophie. 8ème rencontre régionales de l'environnement, 8-12 octobre 1996. Nice. Cahier technique écologie urbaine. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1996.
SOULIER L. Espaces verts et urbanisme. Publication du CRU, 1968.
STRONG M. L'écodéveloppement : Stratégies de transition vers le XXIème siècle. Paris : Syros, 1993. 120p.
SUEUR Jean-Pierre. Changer la ville : pour une nouvelle urbanité. Paris : éditions Odile Jacob, 1999. 216 p.
SURAY Jacques (de). Droit de l'urbanisme et de l'environnement. Bruxelles : Bruylant, 1989. 2ème édition.
THUY ; SOUGAREVA. L'approche globale de l'environnement urbain dans la perspective du développement urbain durable. Ministère de l'environnement, direction de la nature et des paysages : Paris, 1996.
TODD O. La marelle de Giscard. Paris : R. Laffont, 1977. 486p.
TOUSSAINT J.Y ; ZIMMERMANN M. Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville. Mardaga, 1998. 202p.
TRONCHON P. L'urbanisme : des outils pour aménager la France. Publisud ; Paris : 1993. 156p.
UNION EUROPEENNE. Comité des Régions. Avis sur la politique de l'environnement dans les villes et les communes. Bruxelles 12 et 13 mars 1998.
VAQUIN J.B. ; DERYCKE P ; ANTOINE S. La nature et la ville. Lyon : Paris Economica, 1977. 279p.
VERPRAET Gilles. Missions, profils, formations de l'urbanisme. Rapport d'étude sur l'exercice professionnel de l'urbanisme auprès du service technique de l'urbanisme. MAIL (Mouvement pour l'Architecture et l'Intervention Locale), Paris, 1996.
Villes, démocratie et développement durable. Actes des journées du développement durable en Aquitaine 19-20 novembre 1998.
WIEL Marc. La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée. Sprimont : P. Mardaga, 1999. 149p.
WIEL Marc. Ville et automobile. Paris : Descartes & Cie, 2002. 140p.
YEDID Adam. Centres historiques : les outils de lecture. Paris : Service technique de l'urbanisme, 1987. 77p.

ARTICLES DE LA REVUE
URBANISME

Adresse des villes et urbanistes d'Europe au sommet des villes – Habitat II. Communiqué. n°286, 1996. pp. 55.
ALAURENT Jean. L'Institut d'Urbanisme de l'Université de Montréal. n°82-83, 1964. pp.92-93.
ALAURENT Jean. L'urbaniste cet inconnu. n°77, 1962. pp. 32-35.
ALAURENT Jean. Une école supérieure de langue française : l'institut d'urbanisme de l'université de Montréal. n°82-83, 1964. pp. 92-93.
ALLEGRET Jacques. Les leçons d'une expérience. n°82-83, 1964. pp. 83-84.
AMPE Francis. Lille : ville renouvelée : du mythe à la réalité hors série n°13, 2000. Pp. 35-36.
ARCHER Bernard. Vous avez dit « génie urbain »… n°281, 1995. Pp. 66-68.
ARNAUD Christian. SOS formation n°233, 1989-90. Pp. 78-79.
ASCHER François propos recueillis par GRAS Pierre. Les enjeux politiques de l'urbain. Hors série n°6, mars 1996. pp. 53.
ASCHER François. Le club des maîtres d'ouvrage d'opérations complexes n°294, 1997. Pp. 59-61.
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES URBANISTES. La profession d'urbaniste. n°127-128, 1971-1972. pp. XXXII-XLII.
ATELIERS D'ETE DE CERGY (en collaboration avec). Dossier : l'urbanisme de dalle entre rupture et continuité. n°266, 1993. pp. 35-55.
ATTALI Jacques. L'optimisme pragmatique n°294, 1997. Pp. 56-58.
AULAGNON Michèle. La foi du promoteur n°245, 1991. Pp. 73.
AUMONT Pierre. Massacre à la niveleuse. n°250, 1991. pp. 69-70
AUXIETTE Jacques (entretien avec). Face à la mondialisation, l'affirmation des pouvoirs locaux n°318, 2001. Pp. 33-34.
AUZELLE Robert. La formation et le métier d'urbaniste. n°77, 1962. pp. 23-28.
AUZELLE Robert. Les grandes villes et l'urbanisation de l'avenir. n°102-103, 1967. pp. 10-23.
AUZELLE Robert. Recherche et enseignement. n°82-83, 1964. pp. 90.
AUZELLE. L'urbanisme et les sciences humaines. Communication au colloque Urbanisme et sociologie. Royaumont, 1-3 mais 1968 n°106, 1968.
BACHMANN Christian. 1991, ou l'année-vérité. n°245, 1991.
BACHMANN Christian. Un fantôme de l'Etat-protecteur. n°251, 1991. pp. 32.
BACQUE Marie-Hélène. Les partenaires à l'œuvre n°293, 1997. Pp. 67-68.
BACQUET Alain. Orientations et structures n°105, 1968. Pp. 5-9.
BAERT Thierry. Emscher Park n°314, 2000. Pp. 85-87.
BAIETTO Jean-Paul. Et après ? n°294, 1997. Pp. 85-87.
BALQUART François. Cergy-Pontoise revient sur terre. n°266, 1993. pp. 51.
BARNOIN Nathalie. Qui n'a jamais rêvé de créer sa propre ville… n°293, 1997. Pp. 30-31.
BARRE François (entretien avec). Des métiers en chantier n°293, 1997. Pp. 42-45.
BARRE François ; PAQUOT Thierry. Mémoire et projet. Editorial. n°303, 1998. pp. 42-43.
BARTOLONE Claude. La revitalisation économique des quartiers n°313, 2000. Pp. 7.
BAUDOUI Rémi. Leçons pour les instituts d'urbanisme : l'exemple de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines n°294, 1997. Pp. 52-53.

BAYLE Christophe ; WARNIER Bertrand. Faut-il en finir avec l'urbanisme de dalle ? n°266, 1993. pp. 36-38.
BAYLE Christophe. 15 ans de PAN – Analyse urbaine. n°214, 1986 ? pp. 55-56.
BAYLE Christophe. Les compétences… du tribunal n°202, 1984. Pp. 111.
BAYLE Christophe. Les espaces de la mixité n°245, 1991. Pp. 64-65.
BEAUDOUIN Eugène. La lettre du président de la SFU – à propos du colloque des urbanistes en 1964 - . n°82-83, 1964. pp. 40-41.
BELMESSOUS Hacène. Architectes en question n°314, 2000. Pp. 48-49.
BELMESSOUS Hacène. Les dix ans de la DIV n°302, 1998. Pp. 31-35.
BELMESSOUS Hacène. Mixité : un leurre politique ? n°308, 1999. pp. 67-70.
BELMESSOUS Hacène. Portrait de groupe n°304, 1999. Pp. 44-50.
BELMESSOUS Hacène. Pour une véritable « politique » de la ville n°299, 1998. Pp. 50-54.
BENDER Richard. La dalle et la rue. n°266, 1993. pp. 43.
BERNARD Paul. Pollution des valeurs… crise de l'esprit… n°127-128, 1971-1972. pp. 18-25.
BERQUE Augustin. Cybèle et Cyborg, les échelles de l'écoumène n°314, 2000. Pp. 40-42.
BERSANI Catherine. L'Etat et l'aménagement : objectifs et stratégie n°294, 1997. Pp. 81-85.
BERTRAND Frédéric. Robert Auzelle et l'urbanisme français des années cinquante n°307, 1999. Pp. 42-49.
BESSON Louis. Louis Besson : pour une ville plus équilibrée et plus solidaire Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
BIAU véronique. Sociologie des architectes n°293, 1997. Pp. 61-63.
BIGOT François. Les outils de l'urbanisme sont-ils obsolètes ? n°278-279, 1994. Pp. 58-58-59.
BILLON Alain. Coup d'œil sur l'enseignement de l'urbanisme en France. n°133, 1972. pp. 28-32.
BOCKEL Jean-Marie (entretien avec) Je suis toujours dans l'esprit d'Istanbul n°318, 2001. Pp. 35-36.
BODY-GENDROT. Sophie. Fantasmatique de la ville dangereuse. n°285, 1995. pp. 58-60.
BORDOGNA Enrico. La banlieue de l'après-modèle. n°285, 1995. pp. 67-70.
BOSSART Evelyne entretien avec BOUINOT. Villes moyennes européennes : l'épreuve de vérité. n°260, 1993. pp. 32.
BOSSART Evelyne entretien avec RIVOIRE Michel. Lyon et Turin, coopération dans la concurrence. n°260, 1993. pp. 33.
BOSSART Evelyne ; BOUINOT Jean. Dossier dirigé par. Les villes françaises face à l'Europe. n°260, 1993. pp. 25-41.
BOSSART Evelyne. Le pouvoir de dire ville n°245, 1991. Pp. 78-79.
BOSSART Evelyne. Une Europe urbaine à 80%. n°260, 1993. pp.26-28.
BOULLEY-DUPARC Sylvie. Que faire des grands ensembles ? n°290, 1996. Pp. 78-80.
BOURDIER Marc. Les vraies fausses dalles du Japon. n°266, 1993. pp. 54.
BOURDIN Alain. Vente et après vente n°294, 1997. Pp. 71-72.
BOURDIN Alain. Vous avez-dit aménageur ? n°294, 1997. Pp. 61-65.
BOURGET Pierre. Organisation de la formation de l'urbaniste. n°133, 1972. pp. 32-33.
BOURGET Pierre. Organisation de la formation de l'urbaniste. n°131, 1972. pp. 32-33.
BOURGIN Joëlle. Secouer la méthode ! n°304, 1999. Pp. 52-54.
BOURY Paul. A propos d'une politique de développement urbain. n°183, 1981. pp. 76-77.
BOURY Paul. Quel miroir pour la ville ? n°311, 2000. Pp. 30-32.
BREMOND Gérard interviewé par SARAZIN Michel. Les garde-fous des élus n°245, 1991. Pp. 47-49
BREVAN Claude. Le projet par (et pas seulement pour) les habitants hors série n°13, 2000. Pp. 6164.
CADIOU Nathalie. Qualité de vie et densité : des inconciliables ? n°301, 1998. pp. 80-83.
CANAUX Jean. Les buts et les activités du centre de recherche d'urbanisme. n°82-83, 1964. pp. 94-97.

CANTAL-DUPART Michel. Aux fous ! Editorial. n°250, 1991. pp. 36.
CANTAL-DUPART Michel. Le cœur à l'ouvrage n°245, 1991. Pp. 39.
CANTAL-DUPART Michel. Peur sur la ville. Editorial. n°236, 1990. pp. 38.
CANTAL-DUPART Michel. Responsabilité décennale. Editorial. n°251, 1991. pp. 34.
CANTAL-DUPART Michel. Villes-jardins, pourquoi pas ? n°236, 1990. pp. 36.
CARDOT Jean. Gestion des plans d'urbanisme. n°153-154, 1976. pp. 85-87.
CASTRO Roland. La chute de la maison des Beaux-Arts n°300, 1998. Pp. 52-55.
CAVALLIER Georges (entretien avec) Que reste-t-il de l'esprit d'Istanbul : des idées essentielles ont fait leur chemin n°318, 2001. Pp. 29-32.
CAVALLIER Georges. D'Ecopolis à Habitat II. n°285, 1995. pp. 53.
CAVALLIER Georges. De la ville à l'urbain. La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 65-80.
CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME, Service d'information des élus locaux. La formation des élus. n°173-174, 1979. pp. 93-96.
CHABASON Lucien interviewé par BAYLE Christophe. Les hiérarchies de l'écologie. n°250, 1991. pp. 74-75.
CHAPUISAT Jérôme. Bilan de cinq années d'urbanisme communal n°230, 1989. Pp. 64-77.
CHARBONNEAU Jean-Pierre. Jardins de proximité n°314, 2000. Pp. 75-76.
Charte de la nature. n°133, 1972. p. 17.
CHARTIER Didier ; AILLERET Rémi. Montpellier au vert n°314, 2000. Pp. 77-80.
CHASLIN François. 1945-1995 : cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales n°290, 1996. Pp. 51-59.
Chateauroux 11 juin 1976 ; Comment les villes assument-elles leur politique d'aménagement ? n°155, 1976. pp39-41.
CHAUDIERES André. Pour une politique mondiale de l'environnement. n°127-128, 1971-1972. pp. 26-32.
CHAULET Marie-Paule. repères : 15 ans de logement social. n°214, 1986. pp. 69-74.
CHEMETOV Paul ; DEVILLERS Christian ; FURET Catherine ; MASBOUNGI Ariella ; SUBILEAU Jean-Louis ; VIRILIO Paul ; ECREMENT Bernard ; PAQUOT Thierry. La ville de l'architecte ou le prix du don n°290, 1996. Pp. 60-64.
CHENARD Alain. Gérer le projet urbain. n°192, 1982. pp. 106.
CHOAY Françoise (propos recueillis par Thierry PAQUOT). Rubrique l'invitée n°278-279, 1994. Pp. 5-11.
CHOUARD Jean. L'intervention des bureaux d'étude. n°82-83, 1964. pp. 85-87.
CHRETIEN Michel. Un métier à réinventer n°260, 1993. Pp. 43.
COMMISSION D'ETUDE DE L'ENSEIGNEMENT. L'Institut d'urbanisme en autogestion n°106, 1968. Pp. 11-13.
Convergence – ensemble de citations relatives à l'urbanisme - . n°82-83, 1964. pp. 29.
COQUERY Michel ; LACAZE Jean-Paul ; LAGNEAU Guy. Points de vue sur l'enseignement de l'urbanisme. Atelier d'aménagement urbain et régional de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. n°142, 1974. pp. 67-68.
COQUERY Michel ; LACAZE Jean-Paul, LAGNEAU Guy. Points de vue sur l'enseignement de l'urbanisme. Atelier d'aménagement urbain et régional de l'école nationale des ponts et chaussées. n°142, 1974. pp. 67-68.
CORAJOUD M. Interviewé par LENFANT Y. Réintroduire la géographie dans la ville. n°236, 1990. pp. 41.
CORNIL Thérèse ; HARBURGER Sylvie ; DONNET Michèle ; FEVEILE Laurence ; FURET Catherine ; GIRARD Edith (table ronde). Place aux femmes n°302, 1998. Pp. 74-81.
CORRESPONDANCE MUNICIPALE n°88-89, synthèse de textes. L'urbanisme en question n°106, 1968. Pp. 15-18.

COUDROY de LILLE Laurent. L'urbanisme entre langue spécialisée et langue courante n°304, 1999. Pp. 57-63.
Création du Conseil Français des urbanistes :CFDU. Communiqué. n°288, mai-juin 1996. pp. 20.
CUILLIER Francis. La formation des urbanistes. Rapport synthèse de la commission « vers la profession ».n°173-174, 1979. pp. 101-102.
CUILLIER Francis. Modèles et limites de l'après-guerre. Hors série n°6, mars 1996. pp. 27-29.
D'ABZAC Paul. Avant d'être dessin l'urbanisme est programme. n°82-83, 1964. pp. 59-62.
DAMERY Claude. Comment former des urbanistes ? n°82-83, 1964. pp. 98.
DAUGE Y. interviewé par CANTAL-DUPART M. et MAILLARD C. La révolution manquée. n°251, 1991. pp. 36-38.
DAUGE Yves ; CORNIL Thérèse ; MERCADAL Georges (entretiens d'Annie ZIMMERMANN). Propos et contre propos n°294, 1997. Pp. 75-77.
DAUGE Yves. Renouveau de l'aménagement. n°195, 1983. pp. 28.
DAVEZIES Laurent. Quelle place pour les grandes métropoles ? n°260, 1993. pp. 29-31.
DAVID Brigitte. Développement durable, mode d'emploi. Hors série n°6, mars 1996. pp. 92-94.
DE CAUMONT Robert. Urbanisme et démocratie : La participation comment y parvenir ? (l'exemple d'Hérouville Saint-Clair). Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 47-59.
DE COURSON Jacques. A qui profite la décentralisation n°202, 1984. Pp. 108-110.
De CRAYENCOUR J.P. La profession d'urbaniste. n°173-174, 1979. pp. 120.
DE GOUY Anne. Les habitants veulent retrouver la ville. Les ambitions « d'ouvrir la ville » n°280, 1995. Pp. 75-76.
De GRAVELAINE Frédérique. Banlieues 89 : déjà une histoire. n°205, 1985. pp. 64-67.
De HOYM De MARIEN Louis. L'art urbain est mort ! … Vive l'art urbain. n°82-83, 1964. pp. 70-76
DEBIEVRE Antoine. La ville redécouvre son environnement n°278-279, 1994. Pp. 48-50.
DEBIEVRE Antoine. Le mirage des « métiers verts » n°278-279, 1994. Pp. 70-71.
Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains. Communiqué. n°290, 1996. pp. 24-25.
DEFRAIN François ; SOUQUET Olivier. Le fond et la figure n°304, 1999. Pp. 51-52.
DELEVOYE Jean-Paul (entretien avec). « Eviter le choc des cultures » n°318, 2001. Pp. 32.
DELFANTE Charles interroge Yves DAUGE. Agir autrement n°192, 1982. Pp. 85-86.
DELFANTE Charles, MEYER Jean. Comment peut-on contrôler la création du paysage urbain ? n° 133, 1972. pp. 9-16
DELFANTE Charles. Communauté économique européenne : le comité de liaison des urbanistes. n°173-174, 1979. pp. 119-120.
DELFANTE Charles. L'urbanisme autrement. n°183, 1981. pp. 105-108.
DELFANTE Charles. La ville et le temps des boucs émissaires. n°142, 1973. pp. 32-33.
DELFANTE Charles. Les desseins contrariés de la Part-Dieu. n°266, 1993. pp. 44-46.
DELFANTE Charles. Loi foncière et cadre de vie. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 44-46.
DEMOUVEAUX Jean-Pierre. Les origines profondes du contentieux n°276-277, 1994. Pp. 53-55.
DEPORCQ Dominique, MOLINER Marianne. Les avocats toujours plus présents n°276-277, 1994
DEROSSI Pietro. Une belle indifférente n°290, 1996. Pp. 81-82.
Des « Chalandonettes » aux résidences secondaires et aux maisons mobiles. n°129, 1972. pp. XXV-XXVI.
DEVILLERS Christian. Histoire de l'architecture contemporaine n°288, 1996. Pp. 42.
DEVISME Laurent. Henri Lefebvre, penseur de l'urbain n°300, 1998. Pp. 43-49
DIEDRICH Lisa. Allemagne : le parcours du planifiant n°293, 1996. Pp. 72-75.
DOLLE Jean-Paul. Paris-Mai n°300, 1998. Pp. 88-89.

DONNET Anne-Michèle. Experts cherchent ville écologique n°278-279, 1994. Pp. 64-65.Dossier. L'Europe des villes en chantier. n°285, 1995. pp. 57-88.
DONNET Anne-Michèle. Les transports publics contraints de s'engager contre l'insécurité n°278-279, 1994. Pp. 75-77.
Dossier Banlieues 89, n°205, 1985.
Dossier l'impératif écologique n°278-279, 1994.
Dossier l'urbanisme de prétoire, la montée du contentieux en Urbanisme n°276-277, 1994.
Dossier la décentralisation n°202, 1984.
Dossier La France à Istanbul. Positions et propositions Habitat II n°288, 1996.
Dossier Les espaces verts, 1964.
Dossier Maîtrise d'ouvrage complexe n°294, 1997. Pp. 54-87.
Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 35-50
Dossier, les villes françaises face à l'Europe, dirigé par Evelyne BOSSART et Jean BOUINOT n°260, 1993.
Dossier. Le renouvellement urbain. n°308, 1999.
DUBE Pierre. Canada : les années quatre vingt dix n°304, 1999. Pp. 81-84.
DUBE Pierre. Onze questions pour le nouveau millénaire n°304, 1999. Pp. 84-88.
DUBOIS-TAINE Geneviève. La programmation urbaine n°294, 1997. Pp. 65-69.
DUBOSCQ Jean. Le point de vue du maire sur la « responsabilité ». n°82-83, 1964. pp. 88.
DUCHER Daniel ; APERAU. Les rapports professions/enseignants/étudiants plus que jamais d'actualité n°229, 1989. Pp. 55-59.
DUCHER Daniel. Institut d'urbanisme de Paris : DIUP nouvelle manière dès la rentrée 89 n°230, 1989. Pp. 80-81.
DUHEL Bernard. Théorie et pratique du génie urbain. L'étoile et la comète n°281, 1995. Pp. 69-72.
DUMAZEAU Jean-Guy. Des professionnels de la gestion des villes. Directeur de l'aménagement n°281, 1995. Pp.82-83.
DUPUY Gabriel. Aménagement et participation. n°160, 1976. pp. 68-77.
DUPUY Gabriel. Les étudiants en urbanisme et leur insertion professionnelle. Point de vue. n°173-174, 1979. pp. 111-112.
FALQUE Max, DESRENTES François. La prise en compte du paysage dans les études de planification écologique. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 59-61.
FAUCHEUR Véronique. Quand les mots et les concepts voyagent n°304, 1999. Pp. 76-80.
FAURE Anne. Les étudiants en urbanisme et leur insertion professionnelle. Vincennes-Paris VIII. n°173-174, 1979. pp. 112-113.
FAURE Jean-Louis. L'urbain au cœur. n° 280, 1995. pp. 84.
FAURE Jean-Louis. Les habitants veulent retrouver la ville. L'urbain au cœur n°280, 1995. Pp. 84-85.
FERON Loïc. Les habitants veulent retrouver la ville. Un îlot de résistance à Belleville n°280, 1995. Pp. 74.
FERON Loïc. Les plans municipaux ont le vent en poupe n°256, 1992.
FERRE-LEMAIRE Isabelle (enquête menée par). Voyage au pays des urbanistes et des architectes n°293, 1997. Pp. 52-59
FERRE-LEMAIRE Isabelle. Entrées de ville, bonjour tristesses ! n°250, 1991. pp. 61-63.
FERRE-LEMAIRE Isabelle. Le psy, l'architecte et l'historien. n°236, 1990. pp. 39-41.
FERRE-LEMAIRE Isabelle. Les CAUE, un réseau au bout du fil n°282, 1995. Pp. 17-19.
FERRE-LEMAIRE Isabelle. Les symptômes de la ville malade. n°250, 1991. pp. 42-43.
FERT Valérie. Enseignement et profession dans quelques pays étrangers. n°173-174, 1979. pp. 116-117.

FEVEILE Laurence ; FORTIER-KRIEGEL Anne. Profession paysagiste n°288, 1996. Pp. 43.
FILION Serge. Un rêve à partager n°313, 2000. Pp. 54-59.
FLAMAND Jean-Paul. Des architectes pour quoi faire ? n°293, 1997. Pp. 47-52.
FLOCH Jacques. Ces villes que personne n'a construites. n°205, 1985. pp. 68-69.
FORET Jacques. L'urbanisme ne peut être que le résultat du travail d'une équipe. n°82-83, 1964. pp. 52.
FORTIER Bruno. La voie des villes n°290, 1996. Pp. 70-75.
FORTIER-KRIEGEL Anne. Les politiques publiques du paysage, état des lieux n°278-279, 1994. Pp. 79-80
FREBAULT Jean. Nouvelles priorités pour l'aménagement n°294, 1997. Pp. 79-81.
Fréjus… 2 décembre 1959. Extrait du n°66 de la Revue PROTECTION CIVILE. n° 66, 1960. p. 3.
FREY Jean-Pierre. Généalogie du mot urbanisme n°304, 1999. Pp. 63-71.
FURET Catherine (entretien avec). Du rêve à la réalité n°293, 1997. Pp. 59-60.
GABEY Emmanuel. L'aménagement du territoire en débat, n°272-273, 1994. Pp. 16.
GASSOT Yves. Le global : une chance pour le local. n°292, 1997. pp. 58-60.
GAUDIN Thierry propos recueillis par STEPHAN Luc. Ce que seront les villes d'Europe en 2020. Hors série n°6, mars 1996. pp. 17.
GAUDIN Thierry ; QUINCEROT Richard. Tendances lourdes pour le XXIème siècle Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
GAYSSOT Jean-Claude répond aux questions de ECREMENT Bernard. Vivre la ville. n°308, 1999. pp. 40-44.
GEORGE Pierre. L'urbanisme carrefour culturel. n°82-83, 1964. pp. 33-36.
GERVAIS M. Confier à l'urbaniste une mission permanente. n°82-83, 1964. pp. 53.
GHORRA-GOBIN Cynthia. Aux Etats-Unis, un débat pour la ville. n°290, 1996. pp. 26-29.
GIACOBINO Michel. Urbascopie des PAN. n°214, 1986. pp. 68.
GIUILY E. Formation des fonctionnaires territoriaux n°202, 1984. Pp. 115.
GODARD Francis. A la recherche de la ville. La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 82-87.
GOHIER Jean. Former des professionnels. n°142, 1974. pp. 76-79.
GOHIER Jean. La campagne européenne pour la renaissance de la cité. Quels résultats ? n°190-191, 1982. pp. 68-69.
GOHIER Jean. La formation des urbanistes. n°173-174, 1979. pp.98-101.
GOHIER Jean. Un demi siècle d'Urbanisme n°193, 1982.
GOHIER Jean. Urbanisme subi… urbanisme vécu. n° 153-154, 1976.
GOHIER Jean. Vancouver : échec ou réussite ? n°155, 1976. pp. 41-45.
GOHIER Jean-Claude. Devant le changement n°192, 1982. Pp. 107-109.
GOLDBLUM Charles. L'institut d'urbanisme, à l'est de Paris n°229, 1989. Pp. 59.
GORISSE Jérôme. Le projet urbain dans tous ses états. Grands projets urbains, une expérience en danger ? n°280, 1995. Pp. 60-62.
GOSSE Marc. Développement durable, un faux concept n°299, 1998. Pp. 22-24.
GRAS Pierre (propos recueillis par). Habitat II, temps fort pour la ville : entretien avec Georges CAVALIER. Hors série n°6, mars 1996. pp. 84-85.
GRAS Pierre ; GROS Serge. Pour un urbanisme de village n°304, 1999. Pp. 55-56.
GRAS Pierre. Enjeux pour l'avenir des villes hors série n°13, 2000. Pp.30-34
GRAS Pierre. Je participe, tu négocies, il décide ? Hors série n°6, mars 1996. pp. 54-59.
GRAS Pierre. Le projet « villes durables ». Hors série n°6, mars 1996. pp. 69-70.
GRAS Pierre. Les contradictions de la « ville-paysage » n°314, 2000. Pp. 30-33.
GRAS Pierre. Les élus et leurs partenaires au charbon hors série n°13, 2000. Pp. 60-61.
GRAS Pierre. Planification urbaine et développement durable : quels enjeux ? Hors série n°6, mars 1996. pp. 10-12

GRAS Pierre. Vers la seconde biennale des villes et urbanistes. Hors série n°6, mars 1996. pp. 82-83.
GRAS Pierre. Vive la ville ! mais quelle ville ? Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
GRAVELAINE Frédérique (enquête de). A quoi pensent les architectes ? n°290, 1996. Pp. 65-69.
GRAVILLON Isabelle. Avant le démarrage de l'EHEU. Les écoles d'urbanisme, version lyonnaise n°256, 1992. Pp. 13-15.
GROC Isabelle. Etats-Unis : l'urban planner, nouvelle génération n°293, 1996. Pp. 75-81.
GROQSSET-GRANGE Ch. Une organisation concrète de l'espace. n°82-83, 1964. pp. 52.
GUIGUET François. Pour une critique de la décision n°245, 1991. Pp. 41-46.
GUILBERT Daniel. L'entropie des urbanités n°296, 1997. Pp. 49-54.
GUTTON André ; AUZELLE Robert. Séminaire et atelier Tony Garnier suivi de Publication des travaux des étudiants 1961-1962., avec introduction de PROTHIN André. n°82-83, 1964. pp. 99-119.
GUTTON André. Séminaire et atelier Tony Garnier : l'enseignement de l'urbanisme à l'école nationale supérieure des beaux-arts. n°82-83, 1964. pp. 99-100.
Habitat individuel. n°151, 1976. pp. 63-64.
HARBURGER Sylvie (lecture par). Demain, la ville n°302, 1998. Pp. 36.
HARBURGER Sylvie ; PAQUOT Thierry. Pour une culture politique de la ville n°280, 1995. Pp. 48-49
STEPHAN Luc. Le projet urbain dans tous ses états. Les administrations entre guerre et paix n°280, 1995. Pp. 50-52.
HAUMONT Bernard. La maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine. n°285, 1995. pp. 84-88.
HAUMONT Bernard. Un recyclage permanent n°293, 1996. Pp. 81-84.
HAUMONT Nicole. Les pavillonnaires et la pratique de l'habitat. n°151, 1976. pp. 68-71.
HEBER-SUFFRIN Claire. Usagers ou citoyens ? n°307, 1999. pp. 84-87.
HENRY Xavier Arsène. Plaidoyer pour la cité n°115, 1970. Pp. 14-21.
HERVIEU Bertrand. Agriculture ou jardinage n°278-279, 1994. Pp. 81-
Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain
Hors série n°6 sur le développement durable.
Hors série n°6, 1996.Vers la seconde biennale des villes et urbanistes
JOLY Pierre. Inventer la ville européenne. La nouveauté des villes nouvelles. n°190-191, 1982. pp. 86-91.
Jour mondial de l'urbanisme : déclaration de Pierre Sudreau ministre de la construction. n°66, 1960. pp. 4-5.
KRIEGER-KRYNICKI Annie. Les collectivités locales françaises dans la perspective de 1992 n°228, 1988. Pp. 70-76.
L'appel de Nantes. La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 18.
L'écologie urbaine. Colloque organisé le 5 mai 1998 à l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette. Texte synthèse n°302, 1998. Pp. 39-43.
L'enseignement de l'urbanisme en France. n°173-174, 1979. pp. 105-108.
L'Urbanisme affaire de tous : en guise d'introduction, les conclusions de Max Querrien aux réunions de 1978 à Strasbourg. n°173-174. pp. 19-20.
La « futurologie contestée »… mène aux prises de positions politiques. n°131, 1972. pp. XXXVIII-XXXIX.
La loi sur la protection de la nature … et la nouvelle loi sur l'urbanisme… n°153-154, 1976. pp. 42-44.
LACOSTE Jacques. Les étudiants en urbanisme et leur insertion professionnelle. U.E.R urbanisation-aménagement de Grenoble. n°173-174, 1979. pp. 114.

LACROIX Christian. Points de vue sur l'enseignement de l'urbanisme. U.E.R d'urbanisation et d'aménagement de Grenoble. n°142, 1974. pp. 64-65.
LACROIX Christian. Points de vue sur l'enseignement de l'urbanisme. U.E.R d'urbanisation et d'aménagement de Grenoble. n°142, 1974. pp. 64-65.
LACROIX Louis. Urbanisme : considérations générales en matière d'introduction n°1, 1932. Pp. 3-5.
LAIGNEL Hubert. La concertation comme antidote. n°287, 1996. pp. 79-81.
LAMBERT Charles. Congrès SFU 1979. n°173-174, 1979. pp. 98.
LAMBERT Charles. Exposer l'urbanisme… espoir ou alibi. n°153-154, 1976. pp. 88-89.
LANGEREAU Eric. Du coup d'arrêt de la circulaire Guichard au « cadre de vie » giscardien. n°322, 2002. Pp. 47-49.
LARROUY Dominique. Le livre vert ou la charte d'urbanisme utopique ? n°260, 1993. pp. 36-37.
LASSUS Bernard. Les continuités du paysage. n°250, 1991. pp. 64-68.
LAURE André. L'apport des programmes de modernisation et d'équipement à la planification urbaine. n°82-83, 1964. pp. 63-69.
LAURINI Robert. Panorama de la modélisation urbaine. n°143, 1974. pp. 50-57.
LAUTIER François. Luttes urbaines n°300, 1998. Pp. 65-68.
LAVOIE Claude. Québec : Changer de cap n°304, 1999. Pp. 88-89.
LE COUEDIC Daniel. La leçon des villes reconstruites. Hors série n°6, mars 1996. pp. 30-33.
LE FOLL Yves. Intervention. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 42.
LE GAL Yan. La marche, antidote à l'excès automobile n°314, 2000. Pp. 34-39.
LECOCQ G. D'EUDEVILLE E. Urbanisme dossier le grand ensemble, histoire et devenir , n°322, 2002. Pp. 71-72.
LEGRAND Christine. Mexico, le smog qui tue. n°250, 1991. pp. 46-48.
LELOUP Claude et BOSSART Evelyne interrogent Jean-Pierre LECOIN. Des promesses pour demain n°192, 1982. Pp. 87-90.
LELOUP Claude. Les urbanistes. n°82-83, 1964. pp. 24-25.
LENA Hyacinthe et BOSSART Evelyne (propos recueillis par). Les DDE à l'autel des collectivités n°192, 1982. Pp. 91-96.
LENA Hyacinthe. Décentralisation de l'urbanisme, projet de loi n°192, 1982. Pp. 98-106.
LENFANT Carine. Jeunes urbanistes : L'imagination en panne ? n°233, 1989-90. Pp. 76-77.
LENFANT Carine. SCIC, à l'école de la commande n°245, 1991. Pp. 68-69.
LENFANT Carine. Villeneuve-Saint-Georges, l'enfer des sons. n°250, 1991. pp. 52-53.
LENFANT-VALERE Carine. (Dossier réalisé par). Le renouveau des agences d'urbanisme n°257, 1992.
LERY P. L'enseignement du S.A.T.G 1961-1973. n°142, 1974. pp. 114-117.
Les promesses de la campagne présidentielle. n°142, 1973. pp. 57-58.
LEVY Jacques. Les trois paradoxes de l'urbanité européenne n°314, 2000. Pp. 56-59.
LEYGUES Jean-Charles. « Il faut intégrer la ville dans une démarche stratégique européenne. » Hors série n°6, mars 1996. pp. 79-81.
LION Robert. De Rio à Istanbul. La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 17-18.
LORIERS Marie Christine ; XHIGNESSE Hubert. Innovations d'hier et d'aujourd'hui. n° 214, 1986. pp. 57-58
LORIERS-AUGEARD Marie-Christine. Quand la ville échappe aux concepteurs, entretien avec Jean-Marie DUTHILLEUL. n°190-191, 1982. pp. 92-94.
LOUBIERE Antoine. Loi SRU : une révolution culturelle pour l'urbanisme n°317, 2001. Pp. 34-37.
LUSSON Patrick. Villes européennes et développement durable. n°285, 1995. pp. 58.
MAC CLURE Bert. Tant de talent et d'énergie… n°290, 1996. Pp. 88-89.

MAC LURE Bert. Les précurseurs du dessin urbain n°272-273, 1994. Pp. 30-33.
MACE Roger. L'administration et les urbanistes. n°82-83, 1964. pp. 37-39.
MADELIN Bénédicte. Les habitants veulent retrouver la ville. Profession banlieue n°280, 1995. Pp. 80-81.
MAGNAN René. L'enseignement de l'urbanisme. n°142, 1974. pp. 60-61.
MAGNAN René. L'urbanisme acte politique réflexions d'un praticien. n°127-128, 1971. pp. 41-64.
MAILLARD Cécile. Hamburger city n°245, 1991. Pp. 82-83.
MAILLARD Cécile. Un terrain défriché. n°251, 1991. pp. 35.
Manifeste pour la survie de l'homme. n°127-128, 1971-1972. p. XLVI.
MAREC Olivier. La dalle, le gestionnaire et l'urbanisme. n°266, 1993. pp. 50.
MARTINAND Claude. Maîtriser flux et réseau n°278-279, 1994. Pp. 54-57.
MASBOUNGI Ariella. Architecture des opérations urbaines n°294, 1997. Pp. 72-75.
MASBOUNGI Ariella. Du logement des années 60 à l'habitat des années 80. n°192, 1982. pp. 103-104.
MASBOUNGI Ariella. Le chaînon manquant n°290, 1996. Pp. 76-77.
MASBOUNGI Ariella. Le grand prix de l'urbanisme n°313, 2000. Pp. 48-51.
MASBOUNGI Ariella. propos recueillis par STEPHAN Luc. Les nouvelles voies de la réflexion urbaine en France. La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 39-41.
MATHIEU Hervé. L'écologie contre l'urbanisme ? ? n°160, 1976. pp. 45-49.
MATHIEU Pierre. Le contenu des débats. n°82-83, 1964. pp. 52-54.
MAUMUSSON Véronique. Urbanisme : le grand chantier de la formation n°256, 1992. Pp. 10-12.
MAYET Pierre. Bon et mauvais urbanisme. n°151, 1976. p. 65.
MAZZOLINI Pierre. A propos du grand tournant des communes de France n°115, 1970. Pp. 37-42.
MEJEAN Philippe. Les enjeux de la politique de la ville n°314, 2000. Pp. 44-47
MELISSINOS Alexandre. L'effet de masse des banlieues. n°205, 1985. pp. 69-71.
MERLIN Pierre. Points de vue sur l'enseignement de l'urbanisme. Institut d'urbanisme ParisVIII – Vincennes. n°142, 1974. pp. 63-64.
MERLIN Pierre. Un face à face. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 38-39.
METREAU Jacques. Présence, participation, responsabilité. n°82-83, 1964. pp. 78-82.
METREAU Jacques. Une politique urbaine organisée près de l'habitant. n°195, 1983. pp. 36.
MEYER-HEINE Georges. Réflexions sur une pédagogie de l'aménagement. n°142, 1974. pp. 69-71.
MILTGEN Luc. Des professionnels de la gestion des villes n°281, 1995. Pp. 81-82.
MONDON Raymond. Pour un urbanisme local n°105, 1968. pp. 21-23.
MORITZ Michel. La Défense au rythme de sa dalle. n°266, 1993. pp. 49-50.
MOUGENOT Sonia. Des professionnels de la gestion des villes n°281, 1995. Pp. 81.
MUYARD Clovis. Pratique municipale et gestion urbaine. n°153-154, 1976. pp. 90-92.
NARRING Pierre. Une action à la mesure des enjeux. n°308, 1999. pp. 58-61.
NICOD Benjamin. Des professionnels de la gestion des villes. Apprenti de l'eau n°281, 1995. Pp. 83.
NICOLAS Richard. Des professionnels de la gestion des villes. Directeur de l'environnement n°281, 1995. Pp. 84-85
OLIVIER Gérard. Des professionnels de la gestion des villes. Architecte réseau en informatique n°281, 1995. Pp. 85.

OMNES Robert. Responsabilités et moyens d'action des municipalités : urbanisation et finances locales. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 40-42.
ORFEUIL Jean-Pierre. La logique de la voiture à tout va dans l'impasse ? n°278-279, 1994. Pp. 72-74.
PAPAGEORGIOU-VANETAS Alexandre. Tendances de la morphologie urbaine. n°190-191, 1982. pp. 70-73.
PAQUOT Thierry Démolitions n°313, 2000. Pp. 8-9.
PAQUOT Thierry interview de SACHS Ignacy. n°303, 1998. pp. 6-13.
PAQUOT Thierry. Editorial La solution de l'urbaniste n°304, 1999. Pp. 42-43.
PAQUOT Thierry. Editorial Mais n°300, 1998. Pp. 38-40.
PAQUOT Thierry. Introduction du dossier La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp.64.
PAQUOT Thierry. L'usager. Editorial. n°307, 1999. pp. 51.
PAQUOT Thierry. La nouvelle nature de l'urbanisme n°278-279, 1994. Pp. 51-54.
PAQUOT Thierry. La ville shootée ? n°260, 1993. pp. 9.
PAQUOT Thierry. Le devenir urbain du monde. n°309, 1999. pp. 126-130.
PAQUOT Thierry. Le renouvellement urbain. Editorial. n°308, 1999. pp. 56-57.
PAQUOT Thierry. Paysages, territoires et cultures, dossier n°284, 1995. Pp. 53-91.
PAQUOT Thierry. Quelle civilisation urbaine ? n°296, 1997. pp. 42-47.
PAQUOT Thierry. Urbanisme espace et environnement n°278-279, 1994. Pp. 86-95.
Pédagogie de l'urbanisme. Thème du 22° Jour Mondial de l'Urbanisme – novembre 1971. n°131, 1972. pp. 5-8.
Pédagogie de l'urbanisme. Thème du 22°Jour Mondial de l'Urbanisme – novembre 1971. n°131, 1972. pp. 5-8.
PEISSEL Gilles. Liberté, sécurité, urbanité. n°286, 1996. pp. 56-58.
PELISSIER Jacques. Urbanisme et cadre de vie : des erreurs à corriger. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 43-44.
PERGOLA Albert. Naples tranche son centre. n°266, 1993. pp. 53.
PERPERE Gérard. L'exercice du métier. n°82-83, 1964. pp. 49-51.
PERROT Hubert. Une politique et un ministère de l'environnement : l'exemple français. n°127-128, 1971-1972. pp. 33-35.
PESCE Serge. L'avis des maires n°202, 1984. Pp. 112-114.
Petite histoire de l'urbanisme en France. n°173-174, 1979. pp. 109.
PEYRETTI Guy. Théorie et pratique du génie urbain. Les deux paradis de l'ingénieur n°281, 1995. Pp. 75-77
PIAULT Fabrice (entretien avec). La concertation en panne n°294, 1997. Pp. 77-79.
PICARD Aleth ; BAUDOUI Rémi. Portait d'une école, l'Institut d'Urbanisme de Paris 1919-1989 : 70 ans d'enseignement de l'urbanisme n°228, 1988. Pp. 78-80.
PICARD Paul (entretien avec). Les outils de la décentralisation n°195, 1983. Pp. 37-38.
PICON-LEFEBVRE Virginie. Comment est né le rêve des dalles. n°266, 1993. pp. 41-42.
PINOL Georges. Le vert met Verneil dans le rouge. n°250, 1991. pp. 86-87.
PIRON Olivier. La ville émergente n°296, 1997. Pp. 81-85.
POHER Alain. Des maires à part entière n°195, 1983. Pp. 36.
PONCET Jean-françois. L'urbanisme discipline indépendante et fondamentale. n°173-174, 1979.
Position de la société française des urbanistes – en ce qui concerne la profession d'urbaniste – n°82-83, 1964. pp. 31-32.
POUYET Bernard. Formation continue : les instituts d'urbanisme défont les murs n°300, 1998. Pp. 36-37.
PRADO Patrick. L'espace et son double. n°199, 1983. pp. 36-37.
PREEL Bernard. Il faut décréter la villa ouverte. n°260, 1993. pp. 38-41.

PREVOST Jean. Cauchemar du ciment armé. n°285, 1995. pp. 89-91.
PROST Thierry. Théorie et pratique du génie urbain. L'exemple allemand n°281, 1995. Pp. 73-75.
Publication du Manifeste pour la civilisation urbaine. Roland Castro lance le MCU n°311, 2000. Pp. 56.
PUMAIN Denise. Réseaux urbains : des mots aux choses n°304, 1999. Pp. 72-75.
QUERRIEN Anne. 68 et l'architecture, Paris, fragment n°300, 1998. Pp. 61-65.
QUERRIEN Max. Y-a-t-il une pédagogie de l'urbanisme ? n°131, 1972. pp. 12-19.
QUILES Paul. Banlieues 89. n°205, 1985. pp. 63.
RABIN Gilles. Europe jacobine ou polycentrisme urbain. n°260, 1993. pp. 41.
RAMBAUD P. Pédagogie de l'urbanisme et société rurale. n°131, 1972. pp. 9-12.
RANDET Pierre. L'évolution de la doctrine. n°77, 1962.
REICHEN Bernard. Méthode pour un urbanisme inédit n°303, 1998. Pp. 80-85.
REINERT Jean-Marie. Et si l'on continuait à travailler autrement ! n°202, 1984. Pp. 59-63
RENAUDIE Serge (propos recueillis par Stephan Luc). Deux ou trois choses que je sais du renouvellement urbain. Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
REVEL Jacques ; PELINQ Agnès. Les métiers de la ville (2) n°243, 1990. Pp. 100-102.
RICHARD Agnès ; GRAS Pierre. Cité virtuelle ou ville réelle ? Hors série n°6, mars 1996. pp. 13-16.
RIST Alain (entretien). Le droit ne peut pas tout régler n°276-277, 1994.
ROLLAND Raoul. L'expérience des chartes d'environnement n°278-279, 1994. Pp. 68-70.
RONCAYOLO Marcel propos recueillis par STEPHAN Luc. La « révolution urbaine ». La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 21-23.
ROSSINOT André (entretien avec) La FNAU à Strasbourg : penser la gouvernance n°314, 2000. Pp. 11.
ROSSINOT André (entretien avec). A Habitat II, nous avons changé d'ère n°318, 2001. Pp. 34-35.
ROSSINOT André (entretien avec). Les agences doivent fédérer les acteurs de la ville. Hors série n°6, mars 1996. pp. 8-9.
ROSSINOT André. Réinsérer des territoires en difficulté dans des dynamiques positives Hors série n°13, 2000. Pp. 62-64.
ROTIVAL Maurice. Planification et urbanisme. n°82-83, 1964. pp. 42-45.
ROUGE Maurice-François. Examen de conscience de l'urbanisme, n°105, 1968. Pp. 4-5.
ROUGE Maurice-François. Réforme des collectivités locales et « structure d'aménagement ». n°153-154, 1976. pp. 72-74.
ROUGE Maurice-François. Une discipline de synthèse. n°82-83, 1964. pp. 58.
ROULLIER Jean-Eudes (entretien avec ; propos recueillis par ZIMMERMANN Annie). Des villes nouvelles à la nouvelle ville n° 293, 1996. Pp. 84-87.
ROUSSEL François-Xavier. Des ambitions pour la ville. n°308, 1999. pp. 62-66.
ROUX J.M. la ville archipel n°199, 1983. Pp. 30-31.
ROUX Jean-Michel. La pression du foncier n°294, 1997. Pp. 69-71.
ROYER Jean. L'institut d'urbanisme de l'université de Paris. n°82-83, 1964. pp. 91.
ROYER-VALLAT Rose-Marie. Les habitants veulent retrouver la ville. L'invité métropolitain : carnet de rue n°280, 1995. Pp. 76-79.
RUEFF Dominique. Les étudiants en urbanisme et leur insertion professionnelle. Créteil-Paris XII. n°173-174, 1979. pp. 110-111.
RYSER Judith. Réseaux de villes : projets-pilotes. n°260, 1993. pp. 35-36.
SABBAH Catherine. Le projet urbain dans tous ses états. La finance au service de l'exclusion n°280, 1995. Pp.53-55.
SABBAH Catherine. Les maires véritables ministres de la Ville ? n°264-265, 1993. Pp. 1617.
SACHS-JEANTET Céline ; CAVALLIER Georges. Habitat II : un an après. n°294, 1997. pp. 28-30.

SAINT MARC Philippe. Il faut réintroduire la nature dans les villes. n°145, 1974. pp. 4345.
SALMONA Gérard. Les habitants veulent retrouver la ville. Quand les HLM découvrent le citoyen n°280, 1995. Pp. 72-73.
SARAZIN Michel. Dix an tout juste…. La lettre de la rédaction. n°251, 1991. pp. 5.
SARAZIN Michel. Nouvelles peurs sur la ville. Interview. n°236, 1990. pp. 41-42.
SAUTEREAU Jacques. Paysage à construire n°293, 1997. Pp. 64-66.
SAVONARO Just. La loi d'orientation foncière :… un malentendu. n°184-185, 1981. pp. 80-81.
SAVY Robert. Elaboration conjointe des documents d'urbanisme : de quoi s'agit-il ? Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 36-37.
SCHEIN Ionel. A propos de la loi foncière. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 46-47.
SCHEIN Ionel. La notion d'espace global polyvalent n°120-121, 1970. Pp. 28-30.
SEBAOUN Florence. La maladie de l'eau. n°250, 1991. pp. 44-45.
SECCHI Bernardo (propos recueillis par STEPHAN Luc). La musique de la ville. Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
SECRETAIN Roger. La nécessité et les difficultés d'un urbanisme démocratique. Dossier : Instants du 24° jour mondial de l'urbanisme : pratique de l'urbanisme et concertation. n°143, 1973. pp. 49-50.
SECRETAIN Roger. Nos villes et nos . n°66, 1960. p. 8-9.
SECRETAIN Roger. Une nouvelle éthique du pouvoir local n°119, 1970. Pp. 8-13.
SEGURET François ; JEUDY Henri-Pierre. L'écologie urbaine. n°302, 1998. pp. 39-43.
SEITZ Frédéric ; ANDRIEUX Jean-Yves (enquête auprès de représentants de pouvoirs publics menée par). L'architecture de l'homme politique n°293, 1996. Pp. 68-72.
SEITZ Frédéric. Les universités des années soixante n°300, 1998. Pp. 56-58.
SENE Michel. Le courant alternatif n°300, 1998. Pp. 58-61.
SERTOUR Pierre. Les mille facettes de l'ingénierie de dalle . n°266, 1993. pp. 47-48.
SIMON G. interviewé par CANTAL-DUPART M. et SARAZIN M. Espaces en péril. n°250, 1991. pp. 37-40
SMOUTS Henri. Pour une typologie de l'habitat individuel. n°151, 1976. p. 72.
Société Française des Urbanistes. Des urbanistes à la mesure des besoins des élus… Manifeste pour les écoles des hautes études urbaines n°213, 1986. Pp. 131-134.
Société Française des Urbanistes. Des urbanistes pour l'urbanisme n°184-485, 1981. Pp. 118-119.
Société Française des Urbanistes. Elus, urbanistes, un siècle d'urbanisme en France 1900-2000 n°217, 1987. Pp. 121-123.
Société Française des Urbanistes. Les missions d'urbanisme 1983 n°195, 1983.pp. 17-23.
SOUGAREVA Nédialka propos recueillis par DONNET Anne-Michèle. Le diagnostic des experts européens. n°285, 1995. pp. 59-61.
SPOHR Claude. L'évolution des services de l'Etat n°202, 1984.pp. 69-71.
STARKMAN. Paris : quand « M. Jourdain » fait du renouvellement. Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
STEINBACH Michel. Unité et continuité. n°82-83, 1964. pp. 46-48.
STEINEBACH Michel. De la ville éclatée et de son urbanisme. n°287, 1996. pp. 60-62.
STEINEBACH Michel. Formation et débouchés des urbanistes. n°142, 1974. pp. 74-75.
STEINEBACH Michel. Nous nous trouvons en présence d'un vide administratif. n°82-83, 1964. pp. 53-54
STEINEBACH Michel. Quelles grandes options nationales, quels nouveaux outils n°192, 1982. Pp. 97.
STEINEBACH Michel. Unité et continuité. n°82-83, 1964. pp. 46-48.
STEPHAN Luc. A Los Angeles, le rêve américain sent l'ozone n°278-279, 1994. Pp. 78.
STEPHAN Luc. France 2015 : le débat dans la dernière ligne droite n°272-273, 1994. Pp. 16-21.

STEPHAN Luc. L'urbanisme aux prises avec le droit n°276-277, 1994. Pp. 50-51.
STEPHAN Luc. La pathologie des citadins n°278-279, 1994. Pp. 62-64.
STEPHAN Luc. Le « meccano » du renouvellement urbain hors série n°13, 2000. Pp. 50-55
STEPHAN Luc. Retrouver les vertus civilisatrices de la ville. Compte-rendu de la table ronde. Hors série n°6, mars 1996. pp. 72-77
STEPHAN Luc. Table ronde : quel débat ? Hors série n°13, mars 2000. Le renouvellement urbain.
THIEBAULT Hubert. Pratique de la participation et exercice de la démocratie. n° 160, 1976. pp. 78-80.
THIEBAUT Pierre-Armand. Des prémices au droit de cité de l'urbanisme en France. n°82-83, 1964. pp. 2-22.
TILMONT Michèle. La fin des chefs d'orchestre : incidence sur la formation aux métiers de l'urbanisme. n°173-174, 1979. pp. 115.
TONKA Hubert. A propos de l'enseignement de l'urbanisme. n°82-83, 1964. pp. 54.
TONKA Hubert. Pratique urbaine de l'urbanisme n°106, 1968. Pp. 6-11.
TONKA Hubert. Utopie, la parole donnée n°300, 1998. Pp. 49-52.
TOULOTTE Martine. La participation des habitants. n°285, 1995. pp. 82-84.
TREY Bernard. Déchets, Marseille, tu tries très fort. n°250, 1991. pp. 49-50.
TREY Bernard. Formation de l'urbanisme, état des lieux n°244, 1991. Pp. 70-71.
TRIBALAT Jean-François. Faut-il démolir la dalle d'Argenteuil ? n°266, 1993. pp. 52.
Une charte du cœur des villes. n°147-148, 1975. p. 45
Une charte urbaine européenne. Hors série n°6, mars 1996. pp. 70-71.
Urbanisme n°82-83, 1964. Numéro spécial Urbanistes.
VACHER H. Années trente, la naissance d'Urbanisme ou « l'art du stratège » n°306, 1999. Pp. 27-31.
VALERY Françoise. Les étudiants en urbanisme et leur insertion professionnelle. I.A.R. d'Aix-en-Provence. n°173-174, 1979. pp. 113-114.
VAN EMBDEN S. J. Position de l'urbanisme. n°82-83, 1964. pp. 55-57.
Vancouver 31 mai-12 juin 1976 ; Conférence des Nations Unies sur l'habitat et les établissements humains. n° 155, 1976. pp. 38-39.
VAYSSIERE Bruno. De « Metropolis » aux Halles, l'histoire des dalles. n°266, 1993. pp. 39-40.
VAYSSIERE Bruno. Qui sont les urbanistes d'Urbanisme n°193, 1982.
VERMEIL Jean. Par en haut la sortie. n°250, 1991. pp. 76-80.
VIDAL-NAQUET Pierre. Pour une archéologie de demain n°303, 1998. Pp. 85-88.
VINCENDON Sybille. Constructeurs du hasard n°245, 1991. Pp. 80-81.
VIOLEAU Jean-Louis. L'Internationale situationniste n°300, 1998. Pp. 41-43.
VIOLEAU Jean-Louis. L'urbanisme dans la presse contestataire n°300, 1998. Pp. 69-74.
VIRGILI L. La formation d'urbanistes nouveaux doit s'élargir et peu importe l'origine de l'homme. n°82-83, 1964. pp. 52-53.
VIRGILI L. Mai 1968, n°105, 1968. Pp. 4.
VIRGILI Lanfranco. La formation des urbanistes. Rapport de synthèse de la commission « formation des urbanistes ». n°173-174, 1979. pp. 102-104.
VIRGILI Lanfranco. Où en est la formation des urbanistes ? n°142, 1974. pp. 62.
VIRGILI Lanfranco. Points de vue sur l'enseignement de l'urbanisme. Institut d'urbanisme de Paris XII – Créteil. n°142, 1974. pp. 65-66.
VIRILIO Paul. Utopie ou uchronie ? n°314, 2000. Pp. 43.
VOGEL Reine. Crise de l'environnement et urbanisme. n°138, 1973. pp. 65-68
VOGEL Reine. Forme urbaine et pouvoir n°290, 1996. Pp. 83-85.
VOGEL Reine. L'écologie, argument de vente ou système de pensée ? n°278-279, 1994. Pp. 60-61.

VOGEL Reine. Théorie et pratique du génie urbain. Retour à la centralité n°281, 1995. Pp. 78-80.
WALLUT Patrick. Les notaires à la rescousse n°276-277, 1994.
WALLY N'DOW. Les défis de l'urbanisation planétaire. La France à Istanbul : positions et propositions – Habitat II. n°288, mai-juin 1996. pp. 8-10.
WERQUIN A.C ; DEMANGEON A. interviewés par LETREULLE E. Le bonheur en banlieue. n°236, 1990. pp. 37-40.
WILHEIM Jorge propos recueillis par Thierry PAQUOT. n°282, 1995. pp. 5-10.
WINGHART Jean. La Ville occidentale en 1985 in Urbanisme, revue française : Organisation et administration de la cité n° 94, 1965. Pp72 à 81.
YOUNES Chris. Natures et villes en mouvement n°314, 2000. Pp. 68-74.
ZIMMERMANN Annie, entretiens avec Michel BARNIER, Claude BARTOLONE, Alain LIPIETZ. Le point de vue des politiques n°314, 2000. Pp. 60-65.
ZIMMERMANN Annie. De la modestie en architecture n°290, 1996. Pp. 86-87.
ZIMMERMANN Annie. Les trois alphabétismes ou l'urbaniste postmoderne n°314, 2000. Pp. 50-52.

ARTICLES D'AUTRES REVUES

ALIA Josette. Entretien avec Sico MANSHOLT. Le chemin du bonheur par Sico Mansholt in Le Nouvel Observateur, 12 juin 1972. pp. 71-88.
Annales de la recherche urbaine n°40. Risques et périls.
B. DE JOUVENEL. Arcadie, essai sur le mieux vivre, Sedis, 1968 cité dans Manifeste pour l'écologie urbaine in Metropolis n°64/65, 1984. Pp. 6-18
BAUMONT Catherine ; HURIOT Jean-Marie. La ville, la raison, et le rêve in l'espace géographique n°2, 1997.
BESSON Louis, secrétaire d'état au logement. Une nouvelle loi pour quoi faire in études foncières n°86, printemps 2000. Pp. 6-9.
Bulletin quotidien Europe n°7700. 17-18 avril 2000.
Cahiers du CNFPT n°41 juin 1994 ; Mutations de l'urbanisme, droit, structures, métiers.
CLAUDE Viviane. L'urbanisme sans architectes in Villes réfléchies : histoire et actualité des cultures professionnelles dans l'urbanisme. colloque 19-20 avril 1989, CEDIAS – Délégation à la recherche et à l'innovation, secrétariat permanent du Plan Urbain. Dossiers des séminaires, techniques, territoires et sociétés, n°11-12 mars 1990. Pp. 115-130.
CLEMENT Alain. Une tranche de vie américaine : le malaise suburbain in Le Monde, 18 décembre 1971. p. 19.
COING Henri. L'environnement une nouvelle mode ? in Projet n°48, septembre-octobre 1970. pp. 904-911.
Concertation entre les directions régionales de l'environnement et les services déconcentrés de l'équipement. Le Moniteur n°5012, 17 décembre 1999.
DE LEOTARD Marie-Laure. Logement : les premières chalandonnettes in L'Express, n°1059, 25 Octobre 1971. pp. 114.
Diagonal, les urbanistes.
Dossier Intercommunalité, le périurbain recherche sa place in Maires de France n°88, juin 2000.
Dossier Les pays bousculent les frontières in l'interconsulaire, n°67, juin-juillet 2000. Pp. 17-21.
Dossier : Que sera la ville demain ? in Génie Urbain. Janvier février 2000, n° 455. Pp. 6-63.
Dossier. Les plans d'occupation des sols en révision in Le Génie Urbain, mars-avril 2000, pp. 5.
DROIN Pierre. Ecologie et progrès : la grande contestation in Le Monde, 6 mai 1972.
DROIN Pierre. La peur de l'an 2000 in Le Monde, 29 mars 1972.
Françoise Hélène Architecture écologique et le respect de l'autre in le Moniteur du 16 juin 2000, pp. 378.
GARNIER Christian et Philippe MIRENOWICZ. Manifeste pour l'écologie urbaine in Metropolis n°64/65, 1984. Pp. 6-18
GARNIER. Ecologie urbaine ou environnement urbain ? in Métropolis n°100, 1994. Pp. 52-61.
GENESTIER P. Forme urbaine !… Formes urbaines ? in Villes en parallèles, n°12-13, 1988. pp8-17.
GUERIN Anne. Pourquoi les urbanistes ? in Metropolis n°5, avril 1974. Pp. 41-47.
Habitat bas à haute densité pour freiner l'étalement urbain. Le Moniteur. 27 octobre 2000.
Humeurs d'urbanistes in Métropolis n°103, 1995.
Instruction générale du 8 avril 1960 sur les plans d'urbanisme (journal officiel di 14 avril 1960) in Recueil de textes législatifs et réglementaires sur l'urbanisme. Journaux officiels n°1225. Mise à jour 1° janvier 1967. 1235pp+tables alphabétique et chronologique.

L'aménagement et ses paysages in Métropolis n°84-85, 1989.
l'OMC et le développement durable. Article du bureau 6A « politique commerciale et OMC » de la direction des relations économiques extérieures. Les notes bleues de Bercy, n°185 – du 16 au 30 juin 2000.
LACAZE J.P ; THURNAUER G. Aménager les villes… un métier ? DATAR 2000- Avenir aménagement du territoire, mai 68, n°8.
LASSUS Bernard. Pour une culture du territoire in Le Moniteur. 11 février 2000. P. 434.
Le Moniteur des villes. Paysage urbain : où et comment intervenir, octobre 1993. Pp. 20-23.
Manifeste pour l'écologie urbaine in Metropolis n°64/65, 1984. Pp. 6-18
MARECHAL Jean-Paul. La dimension sociale du développement durable in Alternatives économiques, n°191, 2001.
MARTINEZ Muriel. ADEF. Colloque la ville aux champs : les nouveaux lieux de l'urbanisation in Etudes foncières, printemps 2000, n°86. p. 3
Modèles d'intégration spatiale et réseau des villes en Europe Occidentale in L'espace Géographique n°1, 1998. Pp 1-10.
Office national des forêts, domaine public ou privé. Le Moniteur n°5017, 21 janvier 2001.
Peuples méditerranéens. Les urbanistes dans le doute n°43, avril-juin 1988.
Planification urbaine, que mettre dans un POS ? Le Moniteur n°5018, 28 janvier 2001.
SCHERRER Franck ; ROUSSEL François-Xavier. L'écodéveloppement urbain, mythe perspective ou réalité ? in Repères prospectifs n°34-35, juillet 1996.
SORIANO Samuel. Concilier urbain et rural in Génie urbain mai-juin 2000. Pp. 67-69.
Villes, sciences sociales, professions in Espaces et sociétés n°84-85, 1996.

SITES INTERNET

www.agora21.org : site dédié au développement durable
www.amisdelaterre.org : site regroupant des données sur l'écologie et l'environnement
www.aperau.org : site de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement de l'Urbanisme et de l'Aménagement
www.archi.fr : site consacré à l'architecture
www.archicool.fr : site consacré à l'architecture
www.certu.fr : site du CERTU
www.environnement.gouv.fr : site du ministère de l'environnement
www.equipement.gouv.fr : site du ministère de l'équipement
www.equipement.gouv.fr/urbanisme/cdu : site du Centre de Documentation et d'Urbanisme
www.festiville.org : site consacré au festival de la ville de Créteil
www.fncaue.asso.fr : site des CAUE
www.globenet.org : site consacré au développement durable et à l'environnement
www.ivf-services.com : site des ingénieurs des villes de France
www.journal-officiel.gouv.fr : site du journal officiel
www.ladocfrancaise.gouv.fr : site de la documentation française
www.mgm.fr : site de la revue l'espace géographique
www.notreville.net : site consacré à l'urbanisme et à la ville
www.urbamet.com : site d'urbamet
www.urbanisme-mag.tm.fr : site de la revue Urbanisme
www.urbaniste.com : site de la SFU
www.ville.gouv.fr : site du ministère de la ville

COLLOQUES

2ème Festival international de la Ville Créteil. La ville européenne existe-t-elle ? Septembre 2001.

3ème Festival International de la Ville Créteil. Les temps de la vie quotidienne. Septembre 2001.

Colloque du mouvement européen. Pau 14 octobre 2000.

Journées de Nature Sciences et Sociétés 6 décembre 2000. Le développement durable.

La loi Solidarité ; Renouvellement Urbains : les perspectives en matière de planification urbaine. 23 mars 2001.
Institut d'Urbanisme Parisien, séminaire DESS.

Lancement officiel de la campagne du Collectif Rio+10. 4D 15 mars 2001. Paris.

Le développement durable, une fausse route. Séminaire Les mardis de 4D, 22 mai 2001. Paris.

Les entretiens de Saint Denis Novembre-décembre 2000.

Rencontres transfrontalières 6 octobre 2000. Hendaye.

Services publics et développement durable Les Mardis de 4D, 19 septembre 2000. Paris.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **4**
AVANT PROPOS **5**
SOMMAIRE **6**

INTRODUCTION **7**

1. Formulation de la problématique et hypothèses 10
2. Définition temporelle de l'étude et trajectoire 13
3. Quelques considérations sur La revue *Urbanisme* 15
4. A propos des notions abordées 18
4.1 Urbanisme *19*
4.2 L'urbaniste *23*
4.3 Développement durable *23*
5. Plan 27

Première Partie :
LE DEVELOPPEMENT DURABLE
UN TERME UNIFICATEUR D'ELEMENTS PRESENTS AVANT 1987 ..... **28**

Chapitre I
REPERAGE D'ELEMENTS DE DURABILITE - 1964-1981 ..... **29**

1 Introduction : Quelques considérations 30
2 La présence d'un discours qui remet en cause le développement dès les années 1960-1970 33
2.1 1971 : un manifeste qui porte déjà les couleurs du développement durable *33*
2.2 Le développement durable : traduction d'une officialisation mondiale du discours *37*
2.3 France, début des années 1970 : remise en cause du développement et appel au changement *39*
2.4 Pour un développement moins « insoutenable » *43*
2.5 La Charte de la Nature, du développement durable ? *47*
3 Les *prémices* de la ville durable 50
3.1 Mise en évidence d'une critique de l'urbanisme en barres *50*
3.2 Mise en évidence de la présence de principes propres à la durabilité *51*
3.3 Un contexte qui explique l'émergence de ces prémices *53*
3.4 Des revendications pour un urbanisme mieux maîtrisé : La Charte pour la Nature *56*
3.5 L'urbanisme face à la crise *57*
4 Synthèse et éléments de conclusion 60

Chapitre 2 QUELLE SITUATION, QUEL DISCOURS A LA VEILLE DE 1987 – 1982-1987 65

1 Introduction : la constatation d'une permanence 66
2 Les années 1980 : amplification de la remise en cause du développement ou période de latence ? La situation de l'urbanisme à la veille de la formulation du développement durable 67
2.1 Fin des années 1970 et début des années 1980 : un contexte nouveau 67
2.2 Un contexte qui amène à dénoncer le paradoxe de la situation et qui fait évoluer la formulation de la critique 69
2.3 premières difficultés dans la recherche d'une nouvelle forme de développement et d'urbanisme : les échelles spatio-temporelles 71
2.4 L'ouverture d'un espace de réflexion européen : établir un diagnostic et définir des lignes de force 72
2.5 Une expérience : les villes nouvelles et premiers bilans 74
2.6 Villes nouvelles et ville durable, des points communs ? 78
2.7 20 ans après, la constatation d'une amplification du phénomène observé dans les années 1980 79
2.8 De l'interrogation à l'espoir, un nouveau contexte et une décentralisation porteuse de toutes les espérances 81
3 La recherche d'un nouveau modèle 82
3.1 Permanence et amplification d'éléments de durabilité 82
3.2 La mise en évidence d'un effet de mode 86
4 Quelques éléments de conclusion sur les années 1980 87

Chapitre 3 LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE – 1988 - 2000 88

1 Introduction : *Urbanisme et* la formulation de la notion de développement durable 89
2 1992 : la diffusion du concept de développement durable avec la conférence de Rio 90
2.1 Quelques remarques sur le positionnement de Rio par rapport à la Problématique urbaine 90
2.2 Rio : Comment la conférence est-elle reçue par les urbanistes en France ? 92
2.3 Le début des années 1990 : cri d'alarme et remise en cause !!! 92
2.4 les « peurs de la ville » 93
2.5 Rio : une étape qui renforce un processus déjà engagé 105
3 L'après 1992, la réflexion sur la durabilité 114
3.1 Un espace de réflexion européen sur la ville de plus en plus présent 114
3.2 Le nouveau champ lexical des années 1990 : « l'ouverture » 119
3.3 1995, l'association des termes de développement durable et de ville : de la thématique européenne à celle de la ville 120
3.4 Présence de thèmes récurrents dans la revue et nuance de la critique 127
4 Une nouvelle étape dans l'histoire de la durabilité : quand le développement durable croise la ville. Istanbul une manifestation « introspection » pour l'urbanisme 129
4.1 Istanbul 129
4.2 Redéfinitions 131
4.3 A propos de la rhétorique sur le développement durable 132

CONCLUSION – PREMIERE PARTIE 135

1 Des préoccupations antérieures à la formulation du développement durable. Le développement durable : un effet de rhétorique ? 136
2 La nouveauté du développement durable ; le développement durable est autre chose qu'un phénomène de mode 137
3 Ce que nous entendons par développement et ville durables 140
3.1 La place centrale des hommes 140
3.2 La responsabilité de chacun 141
3.3 La régulation publique 142

DEUXIEME PARTIE : L'URBANISTE, AFFIRMATION ET LEGITIMATION D'UN PROFESSIONNEL 144

Chapitre 1 L'URBANISTE AU CŒUR DU DEBAT 1964 – 1981 145

1 Où en est l'urbanisme dans les années 1960 : La recherche d'un encadrement pour l'urbanisme et une adaptation au contexte 147
1.1 Quelques éléments d'introduction sur l'urbanisme en France avant la Loi d'Orientation Foncière de 1967 147
1.2 Augmentation de la construction et pression démographique 152
1.3 La mise en évidence des dangers du contexte 153
1.4 Musique et médecine : les métaphores de l'urbanisme 155
1.5 Une priorité : répondre au présent 156
2 La formation à l'urbanisme dans les années 1960 157
2.1 La formation et le métier 158
2.2 Les lieux de formation 160
2.3 A propos de Mai et 68 165
2.4 De la formation à la pédagogie 167
3 Les années 1970 : un « état assez anarchique » de l'enseignement de l'urbanisme en France 168
3.1 Les permanences par rapport à la décennie précédente 168
3.2 Des nouveautés 170
4 Urbanisme et urbaniste 180
4.1 l'urbaniste 180
4.2 L'urbanisme 185
4.3 la ville durable 187
4.4 La difficulté d'être urbaniste 190
4.5 La recherche d'une reconnaissance 195
4.6 Comment améliorer la position de l'urbaniste ? 198
4.7 Envisager une réforme de l'urbanisme : la Loi d'Orientation Foncière 203
4.8 La Loi d'orientation Foncière : un instrument de légitimation pour le milieu professionnel 207
5 Des organismes qui encadrent la profession, ... 210
5.1 la revue Urbanisme, une « vitrine » pour la Société Française des Urbanistes 210
5.2 Le Centre de Recherche d'Urbanisme 211
6. Une nouveauté dans le paysage de l'urbanisme : la trilogie technicien, habitant-citoyen, élu local214
6.1 La naissance d'un intérêt des citoyens ? 214
6.2 La participation et la reformulation de l'urbanisme. 216

6.3 Participation, et affirmation du local, vers la décentralisation ? ... 217
7. Quelques éléments de conclusions ... 222
7.1 L'appel au changement ... 222
7.2 Des interrogations qui conduisent à la reconnaissance officielle de la profession ... 223
7.3 De la formation à la qualification ... 224
7.4 La formation de l'ensemble des acteurs de la ville ... 225
7.5 Ouverture ... 225

Chapitre 2 LES ANNES 1980 – L'URBANISTE ET LA DECENTRALISATION ... 227

1 Introduction. Le début des années 1980 : la décentralisation en préparation ... 228
1.1 L'Etat des lieux de la profession ... 228
1.2 Quelle place pour l'urbaniste le débat sur la décentralisation ? ... 230
2 Décentraliser les compétences ... 234
2.1 Les lois de décentralisation ... 234
2.2 Le sens de la décentralisation ... 237
2.3 Urbanisme et décentralisation ... 239
2.4 Les limites de la décentralisation : les domaines d'intervention de l'Etat en matière d'urbanisme ... 242
2.5 La nécessité d'une période de transition ... 246
3 Les lendemains de la décentralisations : ses conséquences en matière d'urbanisme ... 247
3.1 Une redéfinition des missions ... 247
3.2 Décentralisation et urbanisme nouveau ... 253
4 Quelle place pour l'urbaniste, comment le préparer à ses nouvelles missions ? ... 261
4.1 La formation des agents de la fonction publique territoriale ... 261
4.2 La poursuite d'une réflexion ... 266
4.3 Unité et de cohérence dans les formations : la charte APERAU : ... 272
4.4 Le rapport JAGER : la situation de l'enseignement de l'urbanisme en France à la fin des années 1980 ... 276
5 Quelques éléments de conclusion. Les années 1980 : la redéfinition des rapports entre les différents acteurs ... 279

Chapitre 3 LA CLARIFICATION DE LA PROFESSION – 1992 - 2000 ... 282

1 Introduction : Un bilan de l'urbanisme au début de la décennie ... 284
1.1 Quelles formations, quelles missions ? ... 284
1.2 La formation continue ... 286
2 Clarification, définition et institutionnalisation ... 286
2.1 le rapport AMPE ... 286
2.2 La réflexion urbaine ... 288
2.3 Une nouvelle conception de la ville ... 289
3 Multiplication et diversification des acteurs de la ville ... 290
3.1 Promoteur, entreprise et particulier : des acteurs à part entière ... 290
3.2 les professionnels de l'urbanisme ... 291
3.3 1992 : le rapport de Cantal Dupart : l'état de l'urbanisme en France ... 293
3.4 Critique du processus de projet urbain : pour une plus grande clarification de la maîtrise d'ouvrage et une meilleure définition de la commande aux maîtres d'œuvre. ... 307
4 Individualisation et redéfinition des disciplines ... 313
4.1 Le génie urbain : production et structuration de l'espace urbain ... 313

4.2 l'architecture *315*
4.3 Quelques éléments sur l'aménagement *319*
5 Des métiers de la ville en crise ? 323
5.1 Une période de crise *323*
5.2 Une interrogation sur le devenir des professionnels de la ville et de leurs disciplines *324*
5.3 Des espoirs *327*
5.4 vers une reconnaissance de l'urbaniste *328*
5 Permanences et nouveautés 332
5.1 Des permanences *332*
5.2 Des nouveautés *334*

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE : SITUATION EN 2000 336

1 Trois nouvelles lois 337
1.1 un cadre législatif *337*
1.2 L'antériorité, la LOADT *337*
1.3 Les trois lois : une timide première étape vers le développement durable *338*
1.4 La place accordée à l'actualité des trois lois dans la revue *339*
2 Le retour de l'utopie 339
2.1 Ville et utopie *339*
2.2 une nouvelle forme pour une « utopie réalisable » : la ville durable, une ville idéale ? *340*
2.3 Quelques permanences de l'utopie comme modèle urbain préconçu *341*
3 La perpétuelle recherche d'une reconnaissance du professionnel 342
3.1 le grand prix de l'urbanisme *342*
3.2 Une occasion d'apporter à nouveau une définition de l'urbaniste ? *343*
4 Des permanences 346
4.1 Les maux de la ville, la crise urbaine *346*
4.2 un exemple : l'automobile *347*
4.3 De la crise de la ville à celle de l'urbanisme *347*
4.4 Quel remède ? *348*
5 Situation en 2000 350

CONCLUSION GENERALE 352

VALIDATION DE L'HYPOTHESE 1 353
HYPOTHESES 2 ET 3 356
Les permanences 361
Des nouveautés 362

ANNEXES **364**

Observe-t-on une massification du discours relatif au développement durable ? **365**
I. Une recherche des notions se rapportant au développement durable dans le discours des doctorants367
a. La méthodologie *367*
b. Résultats des requêtes *368*
c. Commentaires des résultats *371*
II. Une recherche des notions se rapportant au développement durable dans les publications françaises374
a. Recensement des ouvrages de la BNF *374*
b. Commentaires des résultats de la requête *376*
c. Les publications *376*
d. urbadisc 99 ..... *377*
III. Eléments de conclusion et nouvelles interrogations 378

BIBLIOGRAPHIE **379**

OUVRAGES **411**

ARTICLES DE LA REVUE URBANISME **387**

ARTICLES DANS D'AUTRES REVUES **401**

SITES INTERNET **403**

COLLOQUES **404**

TABLE DES MATIERES **405**